



ATLAS DÉPARTEMENTAL

MEURTHE-ET-MOSELLE

ÉDITO

L'accélération des crises (sanitaire, géopolitique et climatique) a entraîné des répercussions sociales et économiques importantes dans la vie des Meurthe-et-mosellans.

Avec la fin de la pandémie de Covid-19, l'année 2022 devait être celle d'une forme de retour « à la normale ». Mais elle a été marquée par l'invasion de l'Ukraine et le retour de la guerre en Europe, puis par la crise énergétique et la hausse de l'inflation avec comme conséquence directe la baisse du pouvoir d'achat des habitants. La situation reste complexe en 2023 avec une poursuite de l'inflation et une augmentation de nombreux postes de dépenses dont l'alimentation, l'électricité mais également les transports ou la santé.

Par ailleurs, le réchauffement climatique et ses effets sont de plus en plus visibles dans le département comme partout dans le monde : sécheresse, incendies, canicules de plus en plus précoces ou tardives... Lors des trois prochaines décennies (2021-2050), le Grand Est serait l'une des régions de France les plus touchées par la hausse du nombre de journées et de nuits anormalement chaudes en été.

Initiée il y a dix ans, la démarche d'Atlas de Meurthe-et-Moselle s'inscrit au cœur des changements auxquels doit faire face la société actuelle. Outil d'observation, d'analyse et d'aide à la décision, l'Atlas regroupe 170 indicateurs déclinés sous forme de cartes, tableaux et graphiques à des échelles géographiques variées : communes, EPCI, territoires d'action, département... en incluant la comparaison avec les niveaux régional et national. Des définitions et des textes synthétiques permettent une meilleure compréhension des différentes thématiques abordées dans le document.

Cette édition 2023 de l'Atlas s'accompagne de nouveaux indicateurs apportant un éclairage aux problématiques actuelles : projections démographiques, précarité alimentaire, criminalité et délinquance, indices de position sociale et de valeur ajoutée des établissements scolaires, évolution de l'artificialisation des sols, niveau de loyer moyen, fragilité numérique... Les données diffusées demeurent les dernières disponibles à la date de parution de l'ouvrage. Elles sont le fruit de la collaboration avec les différents services et partenaires de la collectivité qui y ont contribué par l'apport de données et d'analyses pertinentes. La prise en compte de données longitudinales permet de dresser des tendances d'évolution des territoires.

L'Atlas départemental constitue ainsi un outil de connaissance de la Meurthe-et-Moselle mais également un outil d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. En espérant qu'il réponde à vos attentes, je vous en souhaite une agréable lecture.

*Claudine Savéan
Directrice Générale des Services*

Éditorial	3
Sommaire	4
Mode d'emploi	9
Cartes des territoires	12

Territoires

Géographie physique	18
---------------------------	----

Zonages et périmètres d'études

Géographie administrative	20
Intercommunalité	22
Politique de la ville	24
Zones de revitalisation rurale (ZRR)	26
Pays, Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) et Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE)	27
Programmes «Petites villes de demain», «Action cœur de ville» et «bourgs-centres»	28
Grille communale de densité	29
Aires d'attraction des villes	30
Zones d'emploi	32
Unités urbaines	33
Bassins de vie	34

Finances locales

Fiscalité directe locale	36
Potentiel financier par habitant	38
Effort fiscal	40
Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	41
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	42

Démographie

Évolution de la population

Évolution de la population	44
Solde migratoire et solde naturel	46
Espérance de vie à la naissance	48
Projections de population	49
Naissances, natalité et fécondité	50
Décès et mortalité	52

Structure de la population

Indice de jeunesse	54
Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)	56
Étrangers, immigrés	58

Ménages

Taille des ménages	60
Composition des ménages	62
État matrimonial légal	64

Revenus et conditions de vie

Revenus et salaires

Revenu net moyen annuel déclaré par foyer fiscal	66
Revenus fiscaux localisés des ménages	68
Salaires et revenus d'activité	70

Pauvreté et précarité

Prestations CAF	72
Taux de pauvreté	74
Pauvreté - précarité	76
Précarité alimentaire	78

Conditions de vie - société

Taux de participation aux élections	80
Criminalité et délinquance	82

Économie

Démographie des entreprises et établissements

Créations d'entreprises.....	84
Secteur d'activité des entreprises.....	86
Défaillances d'entreprises.....	87
Évolution du nombre d'établissements.....	88

Tissu économique

Sphère présentielle et sphère productive.....	90
Principaux employeurs privés.....	92
Principaux employeurs publics.....	93

Agriculture

Agriculture.....	94
Agriculture biologique.....	96

Emploi

Emploi et population active

Activité de la population.....	98
Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des actifs.....	101
Statut et condition d'emploi des actifs occupés.....	102

Caractéristiques de l'emploi

Emploi selon le secteur d'activité.....	104
Indice de spécialisation de l'emploi.....	106
Analyse fonctionnelle des emplois.....	108
Fonction publique.....	110
Indicateur de concentration de l'emploi.....	112

Chômage et demandeurs d'emploi

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi	114
Qualification et niveau de formation des demandeurs d'emploi.....	116
Ancienneté des demandeurs d'emploi.....	118
Taux de chômage localisé.....	120
Indicateur de chômage.....	121

Économie solidaire et insertion

Revenu de solidarité active (RSA)

Allocataires RSA.....	122
Ancienneté dans le dispositif RSA.....	124

Insertion par l'activité économique (IAE)

Économie sociale et solidaire (ESS).....

128

Services publics

Offre de services publics

Services aux particuliers	130
Gammes d'équipements	132
Services de proximité du Département	134
Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	136
Fonctions de sécurité publique	137
Justice	138
France Services	139

Santé

Santé et accès aux soins

Médecins généralistes libéraux	140
Autres professions de santé libérales	142
État de santé de la population	144
Santé de la mère et de l'enfant	146
Regroupement des professionnels de santé et coordination médicale	149
Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD, SSIAD et SPASAD)	150
Complémentaire santé solidaire (CSS)	152

Établissements de santé

Établissements hospitaliers	154
Court séjour	156
Moyen séjour	157
Psychiatrie	158

Autonomie

Établissements et services pour personnes âgées

Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	160
Résidences autonomie	162
Taux d'équipement en accueil permanent pour personnes âgées	164
Coordination des professionnels	167

Allocations pour personnes âgées

Aide sociale à l'hébergement (ASH)	166
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	168
Allocations du minimum vieillesse	170

Établissements et services pour personnes en situation de handicap

Pour adultes en situation de handicap	172
Pour enfants en situation de handicap	174

Allocations pour personnes en situation de handicap

Prestation de compensation du handicap (PCH) et Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	176
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	178

Enfance et jeunesse

Accueil de la petite enfance

Assistant-e-s maternel-le-s	180
Relais petite enfance (RPE)	182
Lieux d'éveil et lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)	183
Structures d'accueil de la petite enfance	184

Aide sociale à l'enfance (ASE)

Mesures d'aide sociale à l'enfance	186
Assistants familiaux ASE	188
Structures d'aide sociale à l'enfance	190

Éducation populaire

192

Éducation et enseignement

1^{er} degré

Enseignement du 1 ^{er} degré	194
Enseignement adapté du 1 ^{er} degré	195

2^d degré

Enseignement du 2 ^d degré	196
Enseignement adapté du 2 ^d degré	197
1 ^{er} cycle du 2 ^d degré	198
2 ^d cycle du 2 ^d degré	200

Éducation prioritaire	202
------------------------------------	-----

Apprentissage	203
----------------------------	-----

Enseignement supérieur	204
-------------------------------------	-----

Résultats, diplômes

Taux de scolarisation	206
Diplôme de niveau le plus élevé obtenu	208
Indice de position sociale des établissements scolaires	210
Indicateur de valeur ajoutée des lycées et des collèges	212
Élèves boursiers au collège	214

Sport

Équipements sportifs	216
Pratique sportive	218
Sport de haut niveau	221

Tourisme

Hébergement touristique

Capacité en hébergement touristique	222
Hôtellerie de tourisme	224
Hôtellerie de plein air	225
Fréquentation des hébergements touristiques	226

Événements et sites touristiques

Événements touristiques	228
Sites touristiques	230
Musées	232

Culture

Patrimoine artistique et monumental

Art et monuments	234
Sites classés et inscrits	236
Sites patrimoniaux remarquables	237

Équipements culturels

Archives départementales	238
Lecture publique	239
Arts du spectacle	240
Festivals	241
Cinéma	242

Environnement**Patrimoine naturel**

Préservation des espaces naturels et semi-naturels	244
Sites Natura 2000	246
Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)	247
Espaces naturels sensibles (ENS)	248
Trame verte et bleue	249

Energie et climat

Qualité de l'air	250
Énergies renouvelables	252

Risques et pollution

Risques naturels et climatiques	254
Risques technologiques	256
Pollution des sols	258
Déchets ménagers	259

Eau et assainissement

État des cours d'eau	260
Assainissement	261

Logement**Parc de logements**

Évolution du parc de logements	262
Statut d'occupation des résidences principales	264
Vacance des logements	266
Ancienneté des résidences principales	268
Niveau de loyer moyen	270
Diagnostics de performance énergétique (DPE)	271

Logements sociaux**Opérations programmées****d'amélioration de l'habitat (OPAH)****Hébergement d'urgence et logement accompagné****Allocations logement****Urbanisme****Construction neuve**

Construction de logements neufs	280
Construction de locaux non résidentiels neufs	283

Urbanisme

Artificialisation des sols	284
Couverture en documents d'urbanisme	286

Infrastructures et mobilité**Mobilité**

Mode de transport des actifs occupés	288
Taux de motorisation des ménages	290
Déplacements domicile - lieu de travail	292

Transport routier

Parc de véhicules	294
Immatriculations de véhicules neufs	296
Accidentologie	298
Infrastructures routières et trafic	299
Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et aires de covoiturage	300

Transports en commun

Autorités organisatrices de la mobilité	301
Transport ferroviaire	302
Transport aérien	304

Téléphonie et internet

Très haut débit	305
Fragilité numérique	306
Couverture en téléphonie mobile 4G et 5G	308

L'atlas départemental 2023 dresse un portrait de la Meurthe-et-Moselle à travers **environ 170 indicateurs organisés autour de 5 grandes thématiques**. A chacune d'entre elles est associé un code couleur :

Violet : Organisation du territoire, Fiscalité, Démographie, Revenus et niveau de vie

Turquoise : Économie, Emploi, Chômage, Économie solidaire et insertion

Rose : Services publics, Santé, Autonomie, Enfance et jeunesse

Bleu : Éducation et enseignement, Sport, Tourisme, Culture

Vert : Environnement, Logement, Urbanisme, Infrastructures et mobilité

Afin de faciliter la lecture, chaque indicateur est présenté de manière similaire (cf fiche modèle pages 10-11).

Dans la grande majorité des cas, l'indicateur est illustré par une carte du département qui présente les données, non seulement à l'échelon intercommunal et/ou communal, mais également au niveau des six territoires de contractualisation du Conseil départemental.

L'organisation du Département en six territoires épouse les contours des intercommunalités, des Pays et des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) pour être au plus près des projets de développement portés par les acteurs locaux et constituer des espaces de coopération et de contractualisation entre le Département et ses partenaires territoriaux.

Les cartes de chacun de ces territoires, sur lesquelles apparaissent les délimitations communales et intercommunales, sont présentées en pages 12 à 17.

Mode d'emploi : présentation de chaque indicateur

Chapeau sous le titre de l'indicateur

Ce texte court introduit l'indicateur et résume le propos qui va être développé.

Texte

Chaque visuel est accompagné d'une courte analyse.

Tableau générique

Dans la grande majorité des cas, un ou plusieurs tableau(x) présentent les principaux éléments chiffrés (données brutes, taux) à l'échelle des territoires, du département, de la région Grand Est et de la France métropolitaine, voire à l'échelle de périmètres propres à l'indicateur traité.

Les valeurs jugées intéressantes sont **surlignées** :

- **en jaune** pour la valeur la plus haute,
- **en orange** pour la valeur la plus faible.

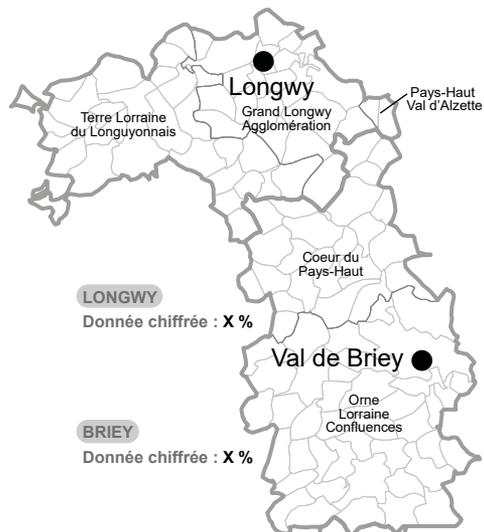
En comparaison

Cette rubrique met l'accent sur l'analyse comparée des valeurs entre les différents niveaux de territoires :

> Comparaison entre le département, la région Grand Est et la France métropolitaine.

>> Comparaison entre les territoires de contractualisation du Département et les intercommunalités à fiscalité propre.

En 2022	%
Longwy	37 590	12 %
Briey	31 746	5 %
Terres de Lorraine	39 546	0 %
Val de Lorraine	40 530	4 %
Lunévillois	33 595	17 %
Grand Nancy	141 028	27 %
Meurthe-et-Moselle	324 035	87 %
Grand Est	1 018 854	33 %
France métropolitaine	26 352 816	14 %



LONGWY

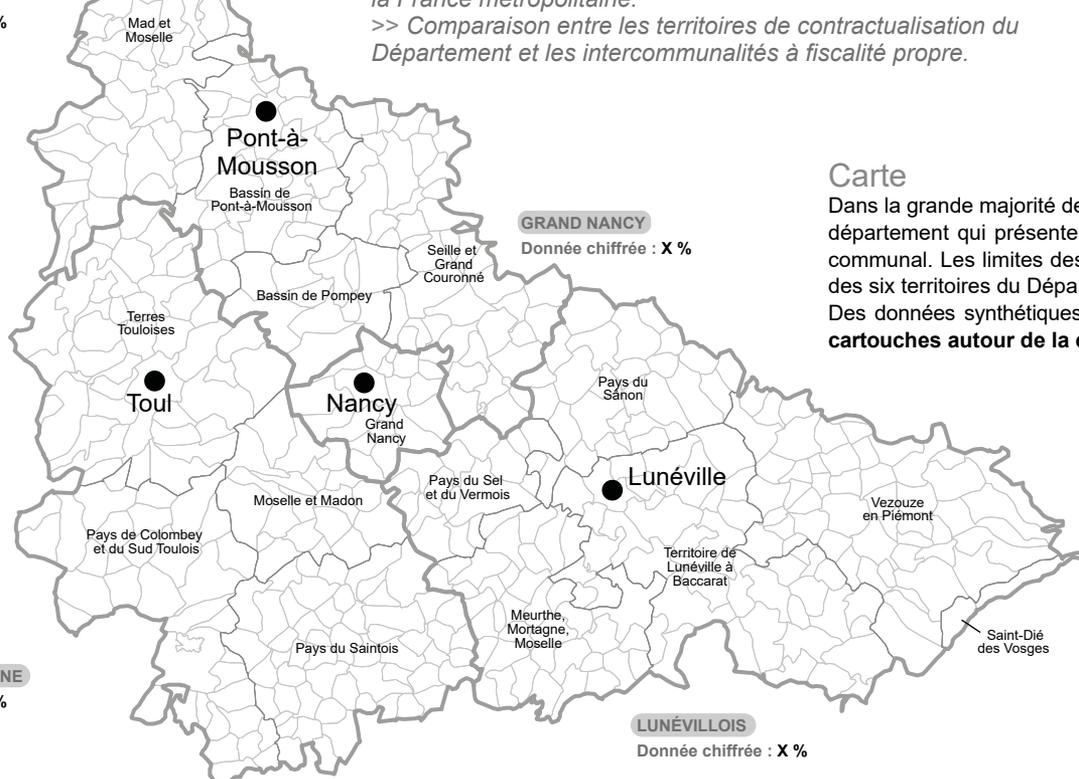
Donnée chiffrée : X %

BRIEY

Donnée chiffrée : X %

VAL DE LORRAINE

Donnée chiffrée : X %



GRAND NANCY

Donnée chiffrée : X %

LUNÉVILLOIS

Donnée chiffrée : X %

TERRES DE LORRAINE

Donnée chiffrée : X %

Carte

Dans la grande majorité des cas, l'indicateur est illustré par une carte du département qui présente les données au niveau intercommunal voire communal. Les limites des intercommunalités (voire des communes) et des six territoires du Département apparaissent.

Des données synthétiques par territoire peuvent être placées dans des **cartouches autour de la carte**.

Légende

??

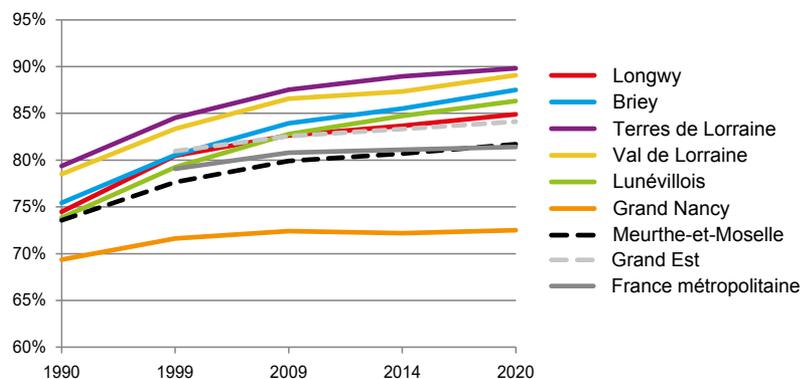
??

??

— Limite territoire

— Limite intercommunalité

Graphique



Le graphique présente l'évolution de la plupart des indicateurs sur plusieurs années, en comparant le département avec la région Grand Est, la France métropolitaine et souvent avec les six territoires du département.

Afin de les identifier rapidement, **un code couleur est attribué** à chacun d'entre eux : rouge pour Longwy, bleu pour Briey, violet pour Terres de Lorraine, jaune pour le Val de Lorraine, vert pour le Lunévillois et orange pour le Grand Nancy. La valeur départementale apparaît toujours en pointillés noirs, le Grand Est en pointillés gris clair et la France en gris foncé.

Certaines courbes sont en indice base 100 afin de mesurer la variation relative de la valeur d'un indicateur entre une période de base et la période courante. Les indices permettent alors de calculer et de comparer facilement l'évolution d'une grandeur entre deux périodes données sans qu'une valeur « n'écrase » les autres : le Grand Nancy peut par exemple être comparé aux cinq autres territoires même s'il se distingue nettement d'eux du fait de son importante population.

SIGLE
Définition
Elle apporte un complément d'information sur les termes ou sigles utilisés.

Intercommunalité	Indicateur 1	Indicateur 2
Bassin de Pompey (CC)	5 147	20 178
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	1 014	4 058
Cœur du Pays-Haut (CC)	2 220	14 633
Grand Longwy Agglomération (CA)	2 537	14 320
Grand Nancy (Métropole)	293	2 389
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	471	3 485
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	260	3 527
Moselle et Madon (CC)	21 712	89 386
Orne Lorraine Confluences (CC)	186	2 839
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	1 349	6 780
Pays du Saintois (CC)	2 747	9 910
Pays du Sânon (CC)	277	1 548
Pays du Sel et du Vermois (CC)	1 202	10 684
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	654	2 849
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	695	3 996
Seille et Grand Couronné (CC)	643	3 671
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	2 140	8 227
Terres Tuloises (CC)	702	5 186
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	352	2 437
Vezeuze en Piémont (CC)	1 561	9 960

Un tableau spécifique présente les données à l'échelle des intercommunalités (données brutes, taux).

Les valeurs jugées intéressantes sont **surlignées** :

- **en jaune** pour la valeur la plus haute,
- **en orange** pour la valeur la plus faible.



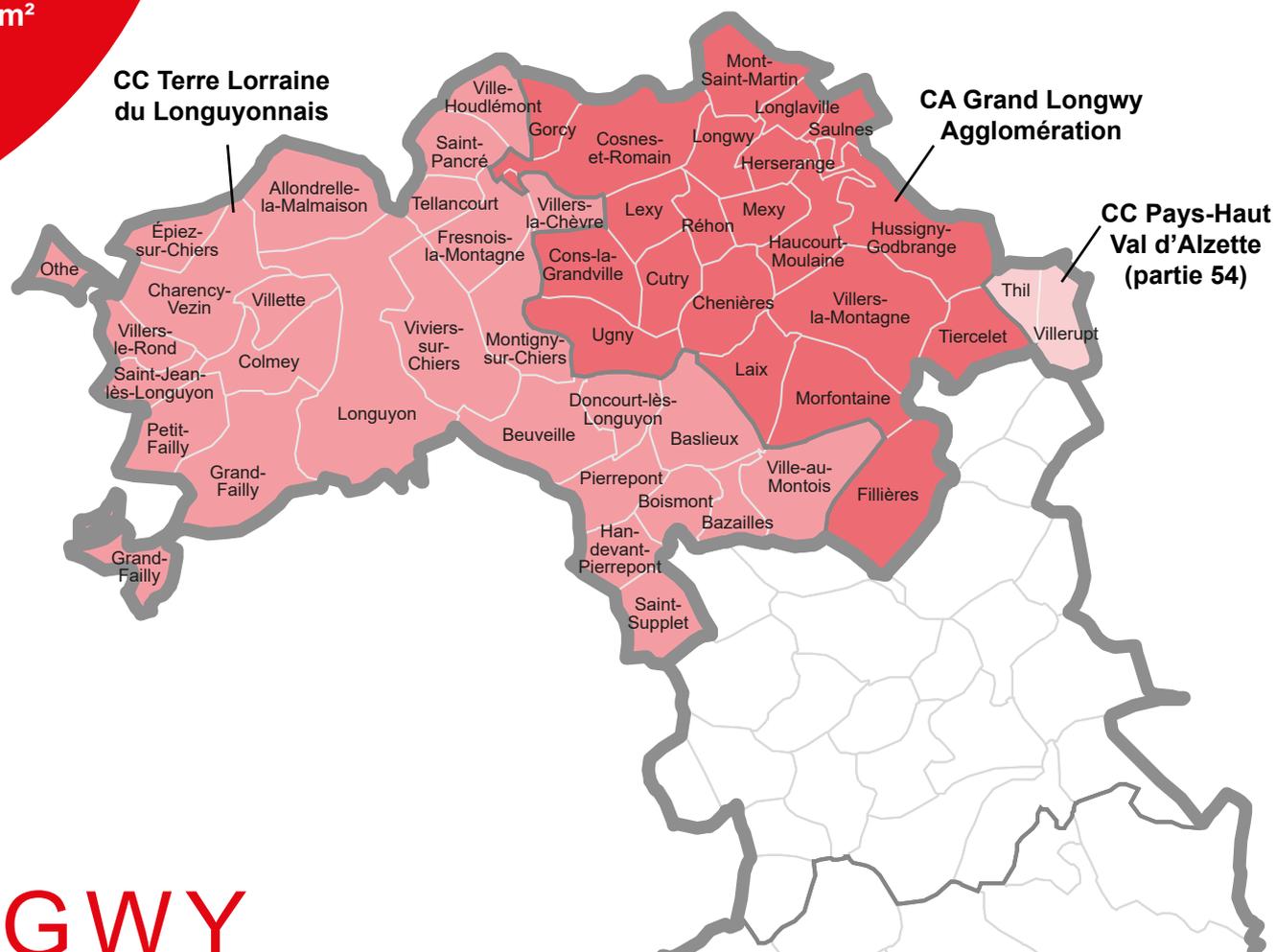
Population 2020 : 90 388 habitants

Superficie : 426 km²

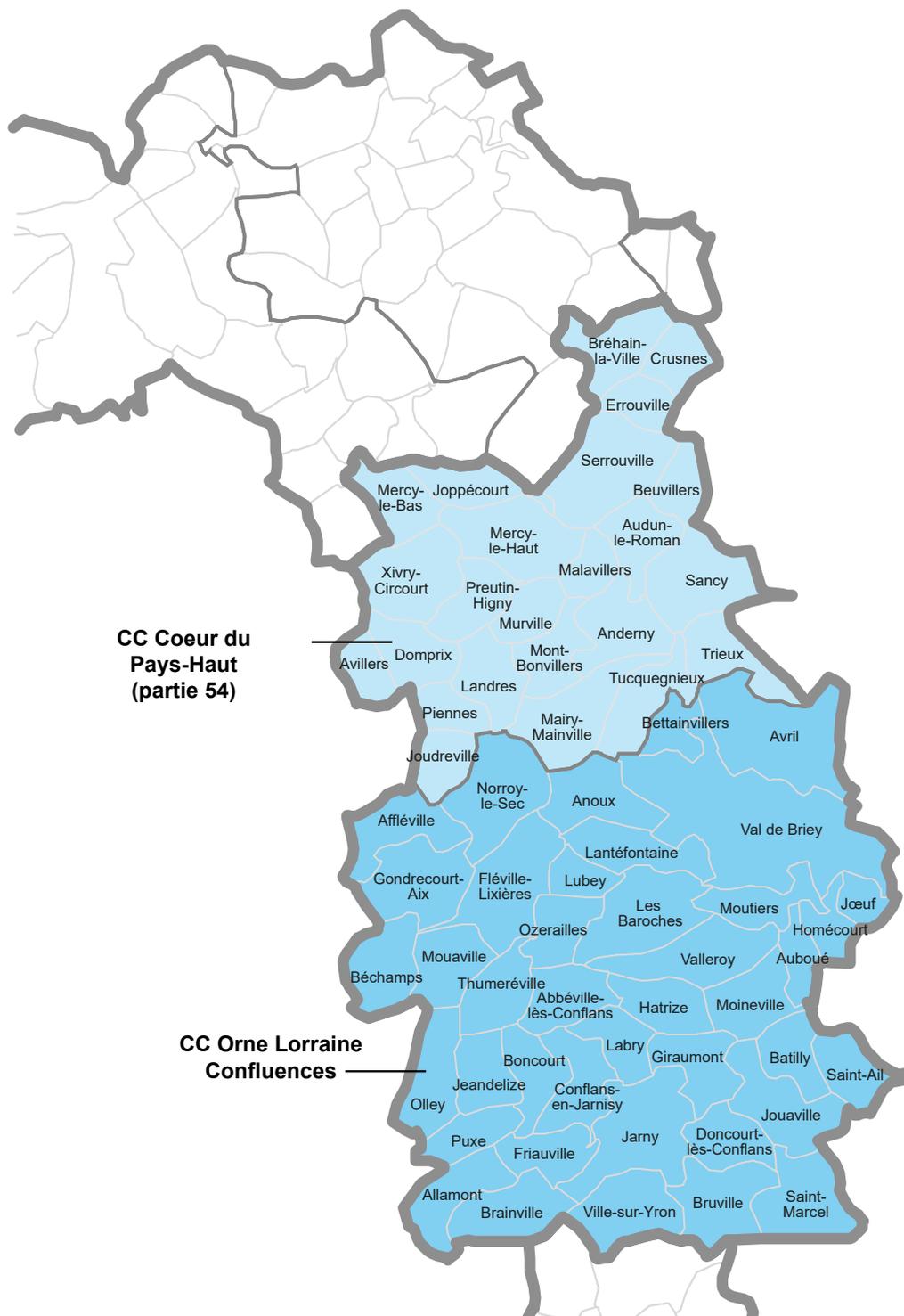
Densité : 212 habitants / km²

3 EPCI

50 communes



LONGWY



**CC Cœur du
Pays-Haut
(partie 54)**

**CC Orne Lorraine
Confluences**



Population 2020 : **73 775 habitants**

Superficie : **592 km²**

Densité : **125 habitants / km²**

2 EPCI

65 communes

BRIEY



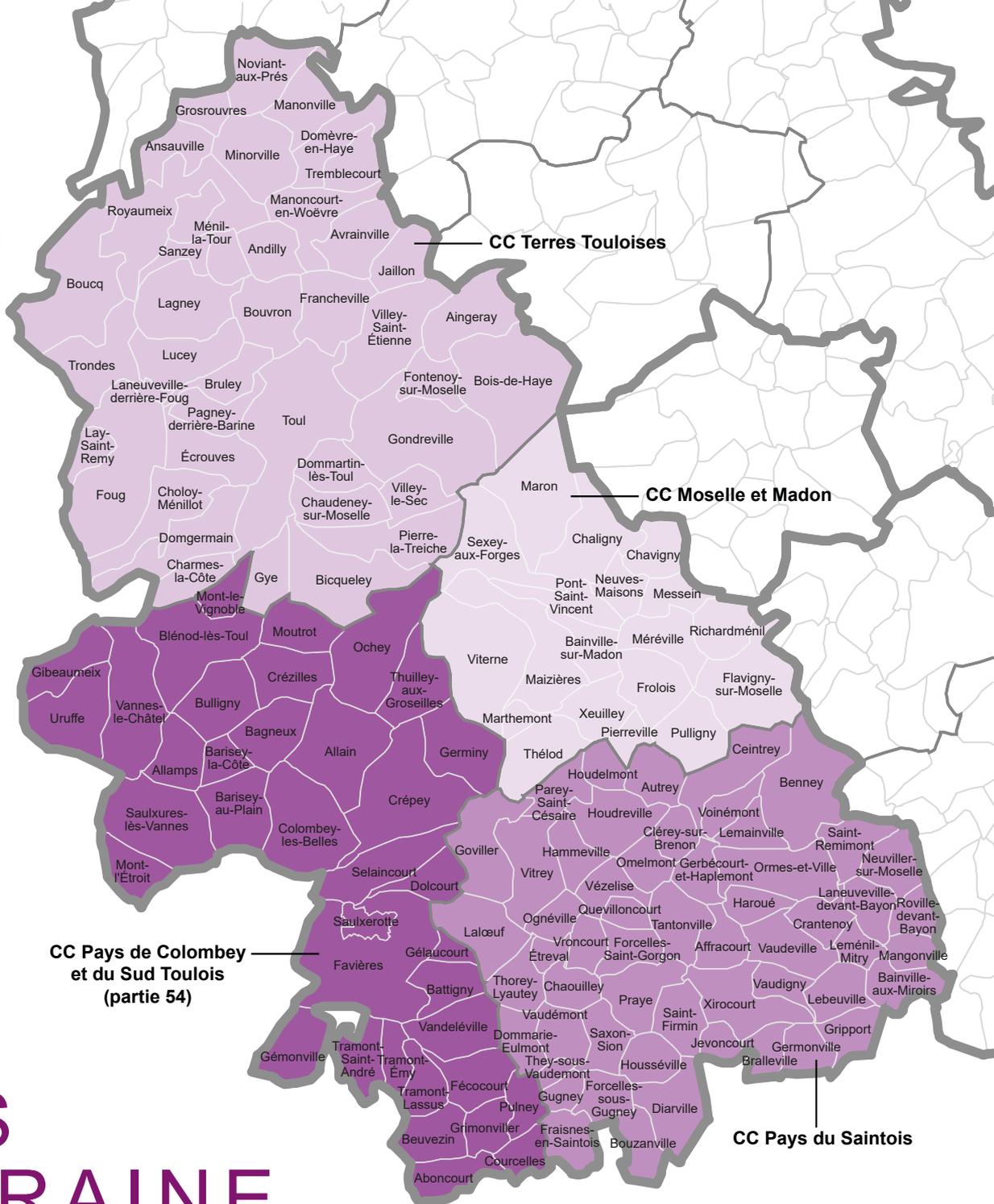
Population 2020 : 98 281 habitants

Superficie : 1 371 km²

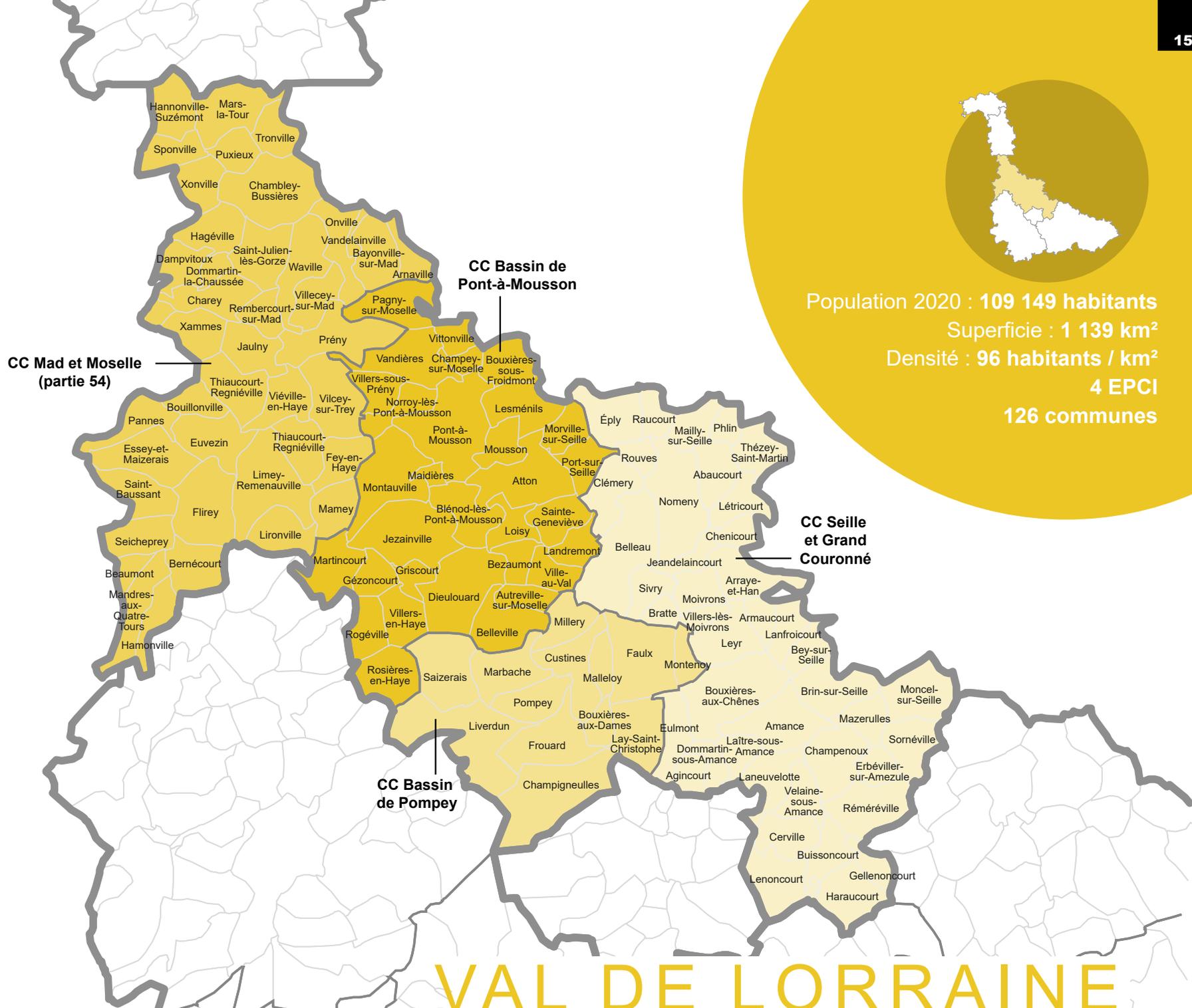
Densité : 72 habitants / km²

4 EPCI

152 communes



TERRES
DE LORRAINE



Population 2020 : 109 149 habitants

Superficie : 1 139 km²

Densité : 96 habitants / km²

4 EPCI

126 communes



Population 2020 : **256 928 habitants**

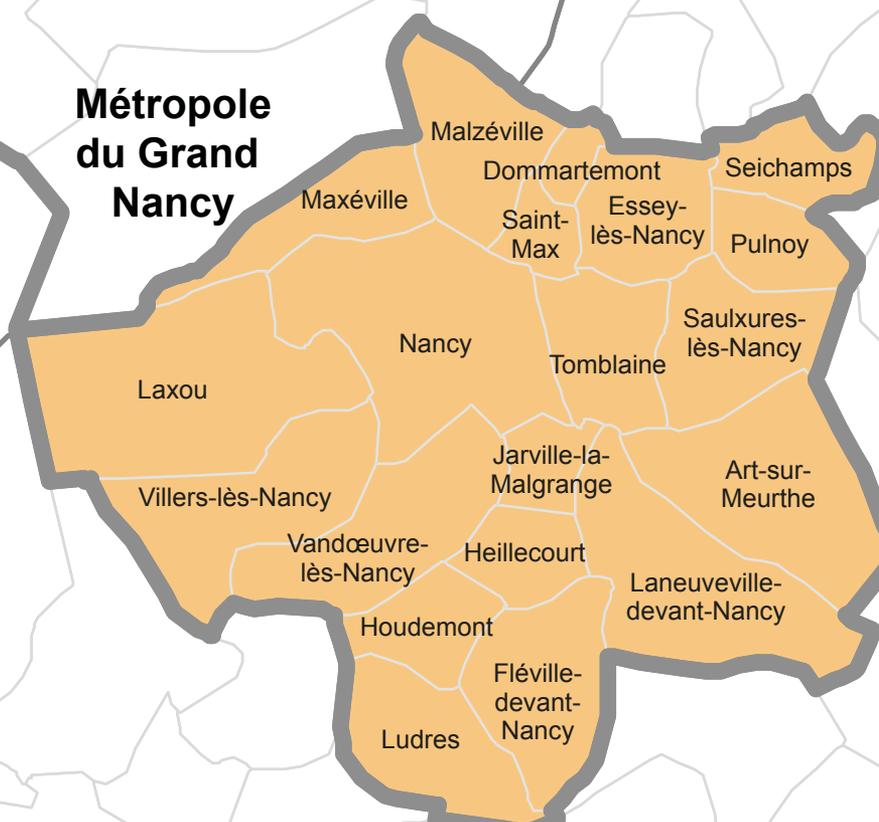
Superficie : **142 km²**

Densité : **1 806 habitants / km²**

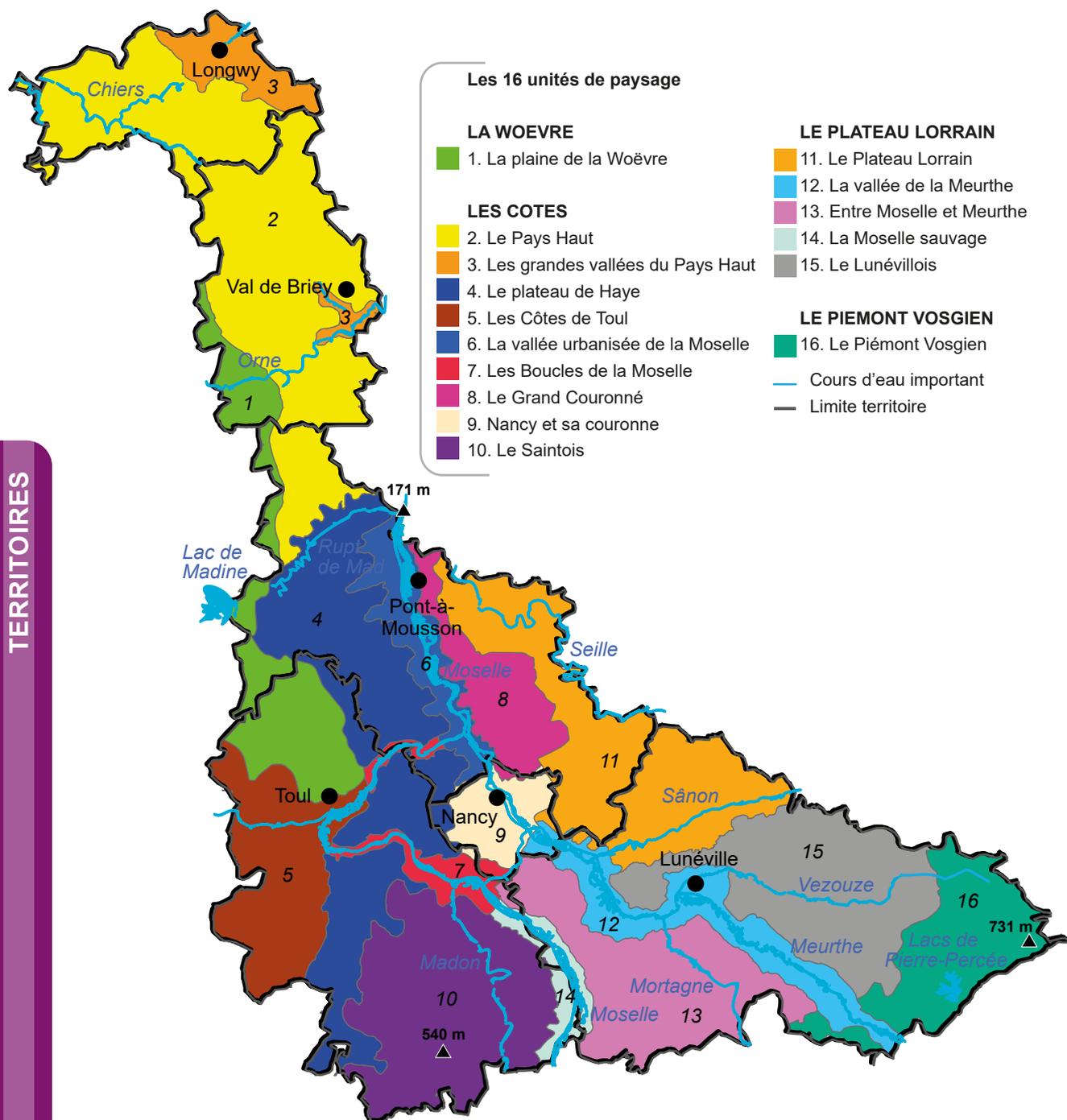
1 EPCI

20 communes

Métropole du Grand Nancy



GRAND NANCY



Le territoire départemental s'étend sur 5 246 km² entre les frontières belge et luxembourgeoise au nord, les départements de la Moselle à l'est, des Vosges au sud et de la Meuse à l'ouest.

Si le département offre une telle diversité de paysages, c'est en partie grâce à sa forme très allongée (on le compare souvent à une oie ou à un cygne) et à sa position centrale en Lorraine. Le département s'étend sur 200 km du nord au sud mais sur seulement 6 km entre la Meuse et la Moselle à hauteur de Chambley. Ces délimitations, nullement naturelles, constituent un héritage de l'histoire récente (voir par ailleurs). A la rencontre des derniers contreforts du Bassin parisien et du Piémont Vosgien, la Meurthe-et-Moselle offre ainsi toute la palette des paysages régionaux.

Le département doit son nom aux deux principaux cours d'eau qui le traversent : la Moselle - qui prend sa source dans le massif des Vosges et se jette dans le Rhin à Coblenze en Allemagne - et la Meurthe, un de ses affluents dont la source se situe également dans les Vosges ; elle se jette dans la Moselle près de Frouard.

Le relief est modelé par les vastes plaines que ces cours d'eau - et d'autres dont la Chiers, l'Orne, la Seille, le Madon, la Mortagne et la Vezouze - ont creusé dans le Plateau Lorrain. Il cède sa place au massif des Vosges dans le sud-est.

Le point culminant est le Roc du Taurupt (731 mètres), au niveau des premiers contreforts du massif vosgien, entre Bionville et Raon-sur-Plaine. Un autre relief historiquement important est la colline de Sion (540 mètres) dans le Saintois. Le point le plus bas est situé à Arnaville, dans la vallée de la Moselle (171 mètres).

Une grande diversité de paysages

En croisant géologie et reliefs, **quatre grands ensembles de paysages** peuvent être distingués. Ils expliquent notamment les cuestas, ces élégants reliefs de côtes qui dessinent les paysages : Côtes de Meuse et de Moselle très marquées à l'ouest, côtes moins marquées du Plateau lorrain - formé par les couches géologiques les plus anciennes du Bassin parisien - à l'est. On trouve ainsi, d'ouest en est :

La Woëvre

Une vaste plaine agricole humide, au pied des Côtes de Meuse.

Les côtes

Des paysages marqués par les reliefs puissants des cuestas avec les talus couronnés de boisements des fronts de côte, les plateaux des revers de côte et les buttes-témoins. Dans le département, il s'agit des Côtes de Meuse et de Moselle qui s'étendent du sud au nord sur toute la partie ouest du territoire, du Toulais au Pays-Haut. Les côtes se découpent en neuf unités paysagères dont le plateau de Haye, les boucles de la Moselle ou encore le Saintois.

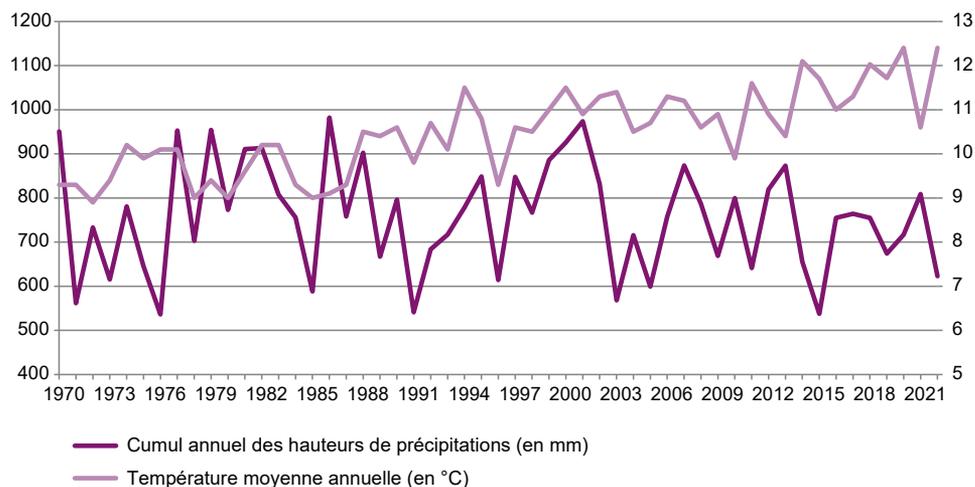
Le Plateau Lorrain

Un paysage au relief doucement ondulé couvert de prairies, de cultures et de forêts. Il s'étend au nord en Moselle jusqu'à la frontière allemande et au sud dans le département des Vosges.

Le Piémont Vosgien

Une mosaïque de clairières agricoles adossée aux pentes boisées du Massif Vosgien.

Évolution 1970-2022 des hauteurs de précipitations et des températures moyennes annuelles



Le département subit des influences océanique et continentale, d'où des températures contrastées entre les saisons avec des hivers froids et des étés très chauds. L'amplitude thermique moyenne annuelle est forte (17,5°C à Nancy).

Évolution des températures

Avec une température moyenne annuelle de 12,4°C en Meurthe-et-Moselle, l'année 2022 figure au premier rang des années les plus chaudes avec l'année 2020. Le soleil a brillé 939 heures au cours de l'été 2022 à Nancy, valeur record pour un été depuis l'ouverture de cette station. Au total, la Meurthe-et-Moselle a connu 2 232 heures d'ensoleillement, soit l'équivalent de 93 jours de soleil en 2022.

En comparaison

> *L'année 2022 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée en France depuis le début du XX^e siècle. Elle a débuté et s'est achevée par une extrême douceur et a été jalonnée d'épisodes de chaleur et de douceur remarquables, notamment un épisode de chaleur très précoce en mai, trois vagues de chaleur durant l'été et un épisode de chaleur tardif exceptionnel du 15 au 31 octobre. Les épisodes de froid ont été rares. Le manque de pluie quasi généralisé durant le printemps et l'été combiné à des températures très élevées a généré une sécheresse des sols superficiels record sur l'ensemble du pays.*

> *Les températures en France ont été supérieures à la normale la majeure partie de l'année. Les mois de mai et octobre se sont respectivement classés au premier rang des plus chauds depuis 1900 et l'été au deuxième rang des étés les plus chauds derrière l'été 2003. Seul le mois de janvier a été inférieur à la normale. La température annuelle moyenne sur le pays a atteint 14,5 °C, soit 1,6 °C de plus que la normale, détrônant 2020 (14,1 °C) au premier rang des années les plus chaudes depuis le début des mesures en 1900.*

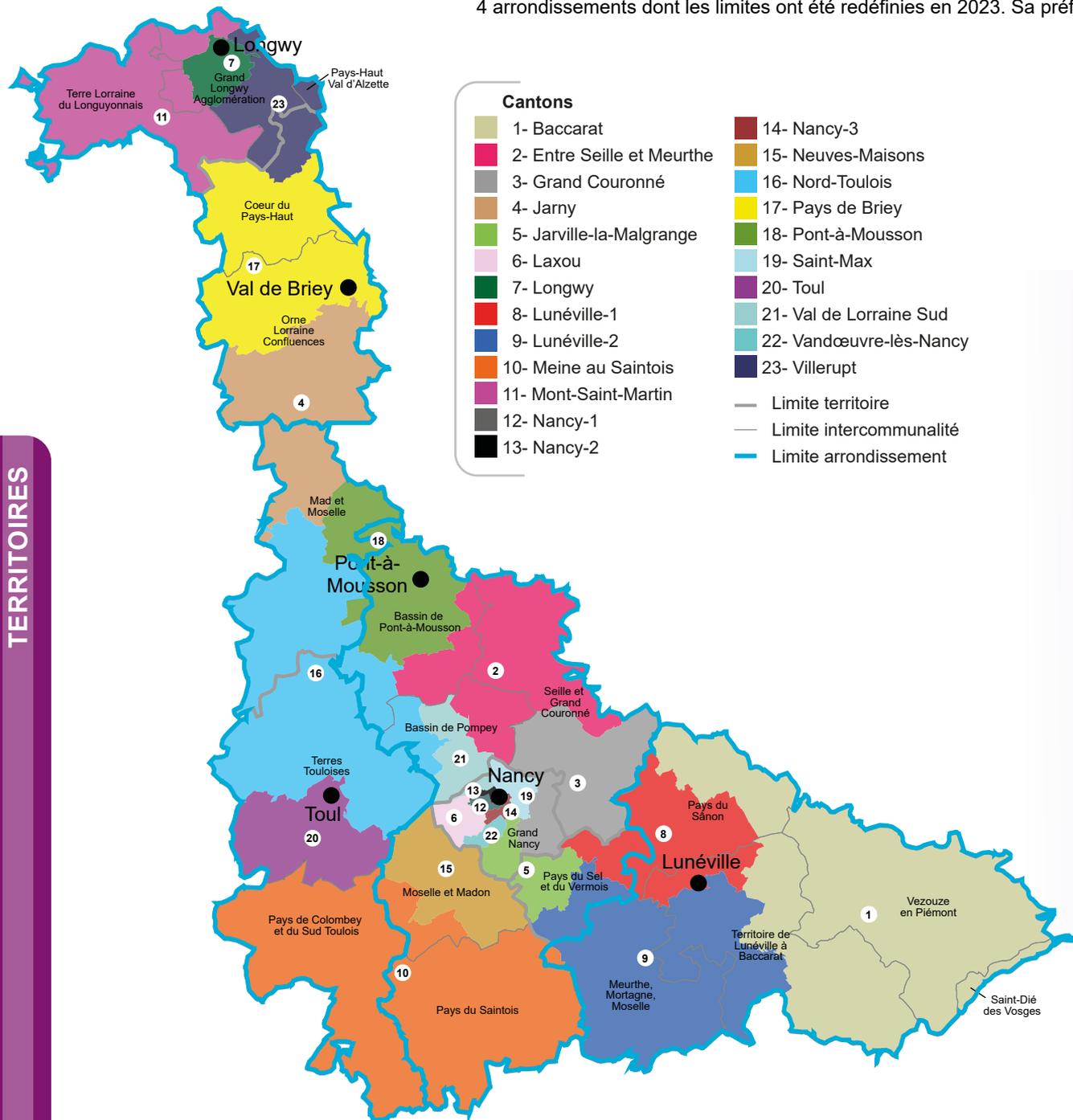
Évolution des précipitations

Au niveau national, 2022 a été peu arrosée, tout particulièrement en mai et juillet qui ont enregistré un déficit record de précipitations. Juillet 2022, déficitaire de près de 85 %, se classe même au second rang des mois les plus secs tous mois confondus depuis 1959, derrière mars 1961. Seuls les mois de juin, septembre et novembre ont connu une pluviométrie excédentaire.

623 millimètres de précipitations se sont abattus sur le département en 2022, en forte baisse par rapport à 2021 (809 millimètres). Il s'agit du plus faible total depuis 2015.

Conséquence de sa forme très étirée, le département n'est pas homogène au point de vue climatique. Ainsi, ses extrémités nord et surtout sud-est sont plus arrosées avec en moyenne jusqu'à 120 millimètres de précipitations supplémentaires dans le Piémont Vosgien.

Le département de la Meurthe-et-Moselle se compose de 591 communes réparties en 23 cantons et 4 arrondissements dont les limites ont été redéfinies en 2023. Sa préfecture est Nancy.



150 ans d'histoire

Contrairement aux autres départements français créés en 1790 par la Révolution française, la Meurthe-et-Moselle a été créée en 1871 par le regroupement des territoires de la Meurthe et de la Moselle que l'Allemagne n'avait pas annexés suite à la guerre franco-allemande.

Les arrondissements de la Meurthe (Lunéville, Nancy et Toul), restés français comme celui de Brie en Moselle, furent associés pour constituer le nouveau département de Meurthe-et-Moselle. Les autres arrondissements de la Meurthe (Château-Salins et Sarrebourg), de même que le reste de la Moselle, furent quant à eux rattachés à l'Empire allemand jusqu'en 1918.

La limite actuelle entre les départements de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle correspond précisément à la frontière franco-allemande entre 1871 et 1919. Cette limite sert à nouveau de frontière après l'annexion de fait des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin par le régime nazi entre 1940 et 1944.

Population des cantons et arrondissements

Code canton	Nom du canton	Nombre de communes	Population municipale en 2020	Superficie (km ²)	Densité (habitants par km ²)
1	Baccarat	91	26 830	838	32
2	Entre Seille et Meurthe	39	29 228	302	97
3	Grand Couronné	24	32 859	209	157
4	Jarjy	34	36 375	298	122
5	Jarville-la-Malgrange	12	34 626	73	477
6	Laxou	2	28 750	26	1 110
7	Longwy	8	34 444	45	759
8	Lunéville-1	26	33 325	220	152
9	Lunéville-2	54	34 072	466	73
10	Meine au Saintois	98	28 016	765	37
11	Mont-Saint-Martin	32	31 296	289	108
12	Nancy-1	1	35 892	4	8 223
13	Nancy-2	1	32 383	5	6 332
14	Nancy-3	1	36 128	6	6 532
15	Neuves-Maisons	14	26 025	143	183
16	Nord-Toulois	56	26 212	595	44
17	Pays de Briey	37	36 899	354	104
18	Pont-à-Mousson	24	34 508	221	156
19	Saint-Max	5	36 436	22	1 656
20	Toul	15	31 031	167	186
21	Val de Lorraine Sud	5	29 534	61	481
22	Vandœuvre-lès-Nancy	1	29 723	9	3 142
23	Villerupt	14	27 998	128	218
Meurthe-et-Moselle		591	732 590	5 246	140

Code arrondissement	Nom de l'arrondissement	Nombre de communes	Population municipale en 2020	Superficie (km ²)	Densité (habitants par km ²)
1	Val-de-Briey	115	164 163	1 018	161
2	Lunéville	162	75 057	1 438	52
3	Nancy	196	427 624	1 584	270
4	Toul	118	65 746	1 205	55
Meurthe-et-Moselle		591	732 590	5 246	140

La population moyenne par canton est de 31 850 habitants en 2020.

En comparaison

>> Le canton le plus peuplé est celui du Pays de Briey avec 36 900 habitants, le moins peuplé celui de Neuves-Maisons avec 26 025 habitants.

>> Le canton de Baccarat est à la fois le plus vaste (838 km²) et le moins densément peuplé (32 habitants au km²).

>> Le canton du Meine au Saintois comprend 98 communes tandis que les villes de Nancy et de Vandœuvre-lès-Nancy sont divisées respectivement en 3 et 2 cantons.

Dans un souci de cohérence territoriale, afin de faire coïncider les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale avec ceux des arrondissements, les limites territoriales des arrondissements ont été modifiées au 1^{er} janvier 2023. 27 communes ont ainsi changé d'arrondissement de rattachement :

- 15 communes de l'arrondissement de Briey ont intégré celui de Toul ;
- 11 communes des arrondissements de Toul et Lunéville ont intégré celui de Nancy ;
- 1 commune de l'arrondissement de Nancy a intégré celui de Lunéville.

Par ailleurs, l'arrondissement de Briey est devenu celui de « Val-de-Briey ».

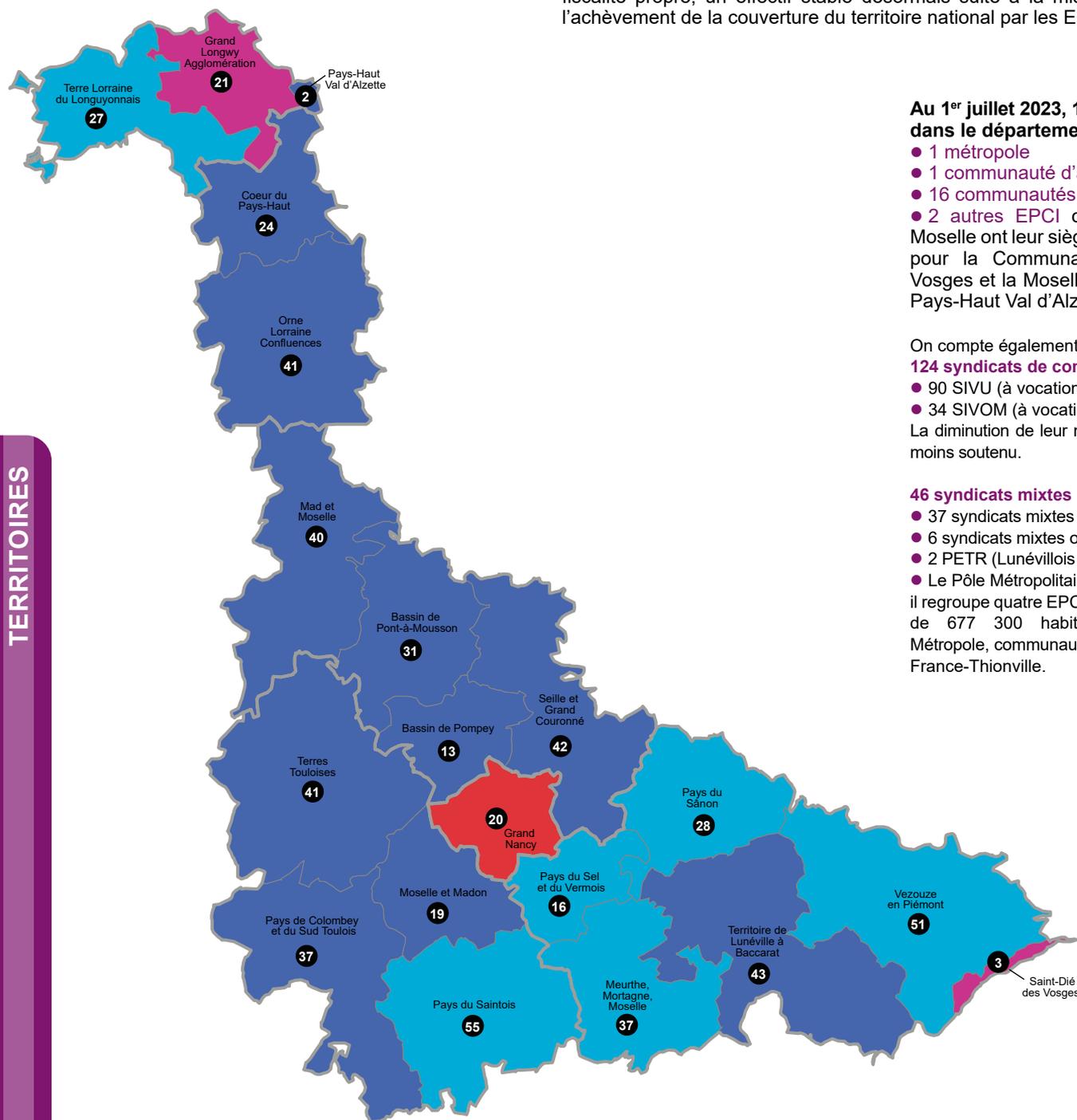
En comparaison

>> L'arrondissement de Nancy demeure le plus peuplé (58 % de la population départementale) ainsi que celui qui comprend le plus grand nombre de communes : 196, soit 8 de plus qu'avant la redéfinition du découpage.

>> L'arrondissement de Toul est toujours celui qui comprend le moins de communes (118, soit 7 de plus qu'auparavant) ; il demeure le moins peuplé avec 9 % de la population du département.

>> Les arrondissements de Val-de-Briey et de Lunéville ont perdu respectivement 13 et 2 communes suite au redécoupage.

Au 1^{er} juillet 2023, la France compte 1 255 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, un effectif stable désormais suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe en 2015 et à l'achèvement de la couverture du territoire national par les EPCI.



Au 1^{er} juillet 2023, 18 EPCI à fiscalité propre ont leur siège dans le département :

- 1 métropole
- 1 communauté d'agglomération (CA)
- 16 communautés de communes (CC).
- 2 autres EPCI couvrant des communes de Meurthe-et-Moselle ont leur siège dans un département voisin : les Vosges pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges et la Moselle pour la Communauté de Communes du Pays-Haut Val d'Alzette.

On compte également en Meurthe-et-Moselle :

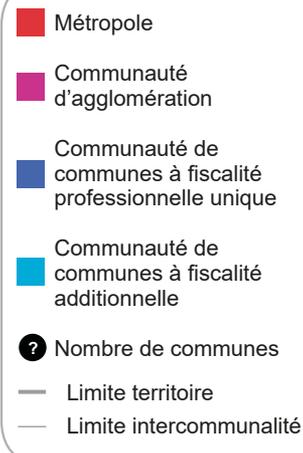
124 syndicats de communes au 1^{er} juillet 2023 :

- 90 SIVU (à vocation unique)
- 34 SIVOM (à vocation multiple).

La diminution de leur nombre se poursuit mais à un rythme désormais moins soutenu.

46 syndicats mixtes au 1^{er} juillet 2023 :

- 37 syndicats mixtes fermés (+ 9 en cinq ans)
- 6 syndicats mixtes ouverts
- 2 PETR (Lunévillois et Val de Lorraine)
- Le Pôle Métropolitain européen du Sillon Lorrain. Constitué en 2011, il regroupe quatre EPCI à fiscalité propre formant une population totale de 677 300 habitants : Métropole du Grand Nancy, Metz Métropole, communautés d'agglomération d'Épinal et Portes de France-Thionville.



Le Grand Nancy fait partie des 22 **métropoles** françaises, en incluant celle de Lyon qui n'est pas un EPCI mais une collectivité territoriale à statut particulier. Les métropoles regroupent au total 19,5 millions d'habitants, soit 30 % de la population de France métropolitaine. Cette forme très intégrée d'EPCI concerne soit des territoires de plus de 400 000 habitants situés dans une aire d'attraction de plus de 650 000 habitants, soit des territoires comportant un chef-lieu de région ou situés au centre d'une zone d'emploi de plus de 400 000 habitants.

Les 14 **communautés urbaines** françaises représentent 3,1 millions d'habitants, soit près de 5 % de la population métropolitaine. Il s'agit d'EPCI ayant une population d'au moins 250 000 habitants.

Au 1^{er} juillet 2023, on compte également 227 **communautés d'agglomération** en France, dont celle du Grand Longwy Agglomération dans le département. Elles regroupent le tiers de la population de France métropolitaine, soit 21,5 millions d'habitants. Ces EPCI ont une population supérieure à 50 000 habitants et sont articulées autour de communes-centre ayant 15 000 habitants au minimum.

Enfin, 992 **communautés de communes** regroupent 21,2 millions d'habitants à cette date, soit 32,4 % de la population de France métropolitaine.

Intercommunalité	Ensemble de l'EPCI		Partie meurthe-et-mosellane de l'EPCI uniquement			
	Population municipale 2020	Évolution de la population entre 2014 et 2020	Nombre de communes	Superficie (km ²)	Densité (habitants par km ²)	
Bassin de Pompey (CC)	39 939	39 939	- 1,7 %	13	156	257
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	40 343	40 343	- 0,6 %	31	266	152
Cœur du Pays-Haut (CC)	23 185	20 737	- 0,1 %	24	200	104
Grand Longwy Agglomération (CA)	62 931	62 931	+ 4,8 %	21	173	363
Grand Nancy (Métropole)	256 928	256 928	+ 0,8 %	20	142	1 806
Mad et Moselle (CC)	19 866	10 054	- 2,4 %	40	372	27
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	16 561	16 561	- 1,4 %	37	271	61
Moselle et Madon (CC)	28 330	28 330	- 2,3 %	19	189	150
Orne Lorraine Confluences (CC)	53 038	53 038	- 0,3 %	41	393	135
Pays de Colombey et du Sud Toulais (CC)	11 261	11 070	- 1,2 %	37	366	30
Pays du Saintois (CC)	14 259	14 259	- 1,7 %	55	348	41
Pays du Sânon (CC)	5 859	5 859	- 2,4 %	28	247	24
Pays du Sel et du Vermois (CC)	29 012	29 012	- 1,7 %	16	138	211
Pays-Haut Val d'Alzette (CC)	29 402	12 066	+ 8,5 %	2	10	1 221
Saint-Dié des Vosges (CA)	73 887	252	- 1,2 %	3	23	11
Seille et Grand Couronné (CC)	18 813	18 813	+ 2,4 %	42	345	55
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	15 391	15 391	- 1,3 %	27	243	63
Terres Tuloises (CC)	44 622	44 622	- 0,8 %	41	468	95
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	40 762	40 762	- 4,3 %	43	452	90
Vezeuze en Piémont (CC)	11 623	11 623	- 2,6 %	51	445	26
Meurthe-et-Moselle	836 012	732 590	+ 0,1 %	591	5 246	140

La Métropole du Grand Nancy regroupe plus de 250 000 habitants, soit 35 % de la population départementale.

EPCI

Etablissement public de coopération intercommunale

Regroupement de communes autour de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité. Les EPCI sont de deux types :

- EPCI à fiscalité propre : métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes,
- EPCI sans fiscalité propre : syndicats de communes et syndicats mixtes.

Les EPCI sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles des collectivités locales.

(source : INSEE)

Mise en place pour la période 2014-2023, la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville vise à simplifier les zonages contractuels et réglementaires. Elle a remplacé les Zus et les Cucs par les seuls quartiers prioritaires (QPV). La prochaine génération de contrats de ville, renommés « Engagements quartiers 2030 », doit prendre effet au 1^{er} janvier 2024.

Dans un souci de simplification, le Gouvernement a remplacé les nombreux zonages et dispositifs qui se sont sédimentés depuis plus d'une vingtaine d'années par une seule carte composée de 1 300 quartiers prioritaires (contre 2 300 auparavant) répartis dans 700 communes, dont 200 quartiers en rénovation urbaine.

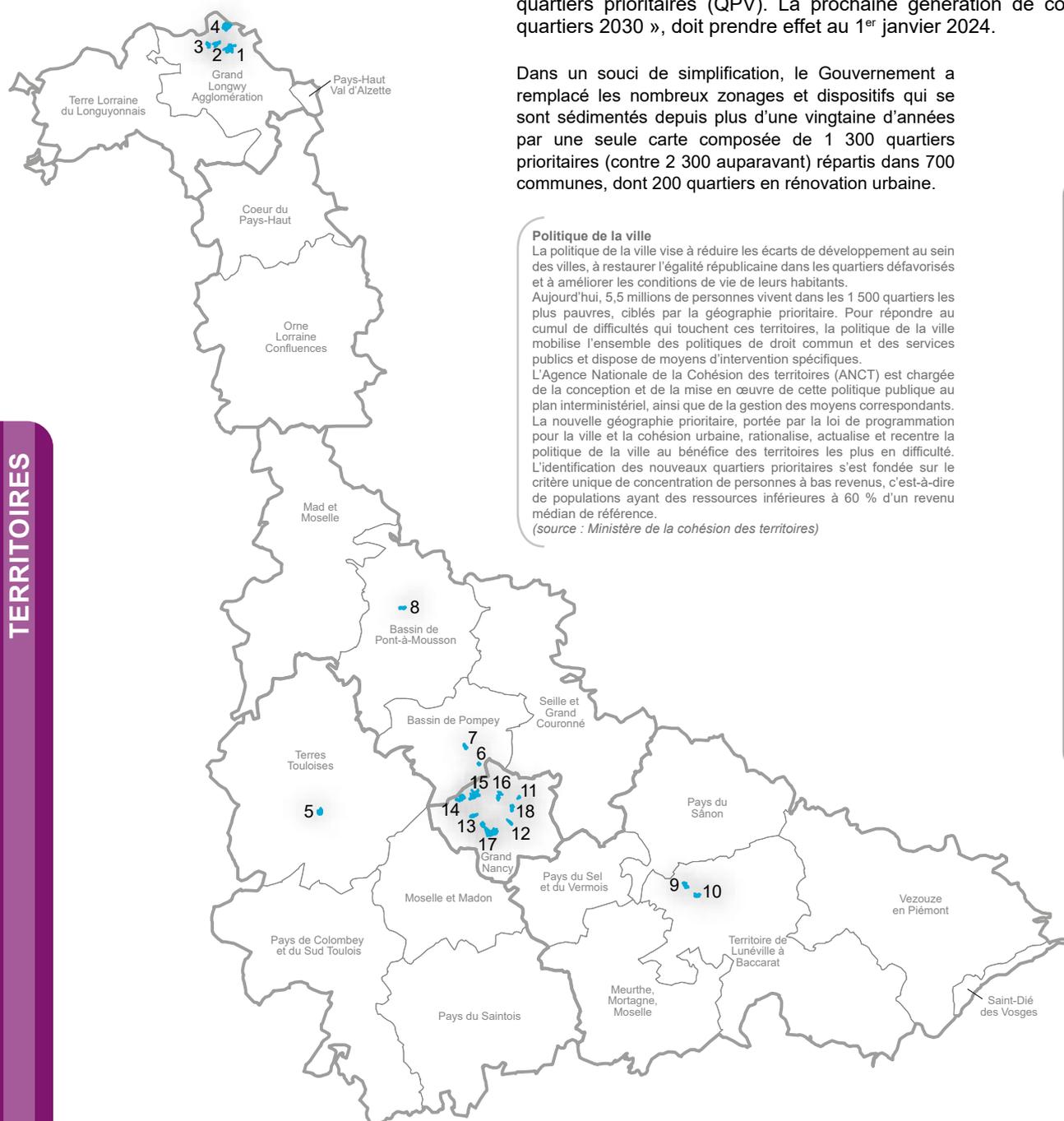
Politique de la ville

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Aujourd'hui, 5,5 millions de personnes vivent dans les 1 500 quartiers les plus pauvres, ciblés par la géographie prioritaire. Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

L'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) est chargée de la conception et de la mise en œuvre de cette politique publique au plan interministériel, ainsi que de la gestion des moyens correspondants. La nouvelle géographie prioritaire, portée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, rationalise, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires s'est fondée sur le critère unique de concentration de personnes à bas revenus, c'est-à-dire de populations ayant des ressources inférieures à 60 % d'un revenu médian de référence.

(source : Ministère de la cohésion des territoires)



Quartiers Politique de la ville

1. Concorde
2. Gouraincourt - Remparts
3. Quartier Voltaire
4. Val Saint Martin
5. Quartier la Croix de Metz
6. Quartier les Mouettes
7. Quartier la Penotte
8. Bois le Prêtre - Procheville
9. Centre ancien
10. Niederbronn - Zola
11. Mouzimpré
12. La Californie
13. Les Provinces
14. Plateau de Haye - Champ le Bœuf
15. Plateau de Haye Nancy - Maxéville
16. Saint-Michel - Jéricho - Grands moulins
17. Haussonville - Les Nations
18. Cœur de Ville

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Quartier	Commune(s)	Population en 2018	Taux de chômage (au sens du recensement) en 2019	Part d'allocataires CAF percevant le RSA en décembre 2021 au sein de la population totale	Part des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie ABC au 4 ^e trimestre 2022 au sein de la population totale	Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020 (en €)	Taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian métropolitain en 2020	Part des prestations sociales dans l'ensemble des revenus disponibles en 2020	Part de la population sans diplôme en 2019
Mouzimpré	Essey-lès-Nancy	960	34,3 %	9,6 %	15,9 %	14 130	41,6 %	26,7 %	42,5 %
Gouraincourt - Remparts	Longwy	1 404	33,3 %	8,8 %	13,5 %	13 220	51,5 %	21,4 %	47,0 %
Concorde	Herserange	1 344	28,6 %	6,1 %	8,6 %	13 970	47,9 %	14,7 %	43,8 %
Quartier Voltaire	Longwy	1 348	34,8 %	8,6 %	11,1 %	14 280	45,4 %	16,8 %	44,8 %
Val Saint Martin	Mont-Saint-Martin	3 203	30,4 %	6,4 %	11,5 %	13 480	49,6 %	18,5 %	51,7 %
Quartier les Mouettes	Champigneulles	982	31,4 %	-	12,3 %	14 580	39,6 %	24,7 %	45,0 %
Quartier la Penotte	Frouard	982	33,3 %	8,4 %	14,8 %	16 170	30,9 %	20,2 %	42,2 %
Bois le Prêtre - Procheville	Pont-à-Mousson	1 294	21,9 %	6,0 %	10,5 %	15 370	32,6 %	19,4 %	40,1 %
Centre ancien	Lunéville	2 269	25,0 %	9,5 %	14,5 %	16 250	34,6 %	21,2 %	34,4 %
Niederbronn - Zola	Lunéville	1 003	40,4 %	13,3 %	18,7 %	-	-	-	51,7 %
Quartier la Croix de Metz	Toul	1 679	42,1 %	10,2 %	13,5 %	13 480	49,6 %	33,7 %	53,6 %
La Californie	Jarville-la-Malgrange	1 813	30,0 %	13,4 %	13,3 %	-	-	-	49,6 %
Les Provinces	Laxou	2 708	32,1 %	8,8 %	11,3 %	13 280	52,1 %	29,4 %	38,3 %
Plateau de Haye - Champ le Bœuf	Maxéville, Laxou	3 541	35,1 %	10,1 %	13,6 %	-	-	-	40,8 %
Plateau de Haye Nancy - Maxéville	Nancy, Maxéville	5 509	42,8 %	9,4 %	10,5 %	13 180	52,2 %	34,8 %	47,6 %
Haussonville - Les Nations	Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy	15 684	28,8 %	8,2 %	11,8 %	14 060	44,3 %	26,0 %	42,7 %
Saint-Michel - Jéricho - Grands moulins	Nancy, Saint-Max, Malzéville	2 339	22,9 %	10,7 %	14,4 %	16 300	33,5 %	19,5 %	34,1 %
Cœur de Ville	Tomblaine	1 427	23,7 %	8,1 %	11,8 %	14 830	40,1 %	23,9 %	45,3 %
Meurthe-et-Moselle		733 469	13,6 %	2,9 %	7,0 %	22 400	14,6 %	6,0 %	21,6 %
Grand Est		5 550 389	13,4 %	2,6 %	7,5 %	22 300	14,5 %	5,8 %	23,2 %
France métropolitaine		64 844 037	13,7 %	2,6 %	7,8 %	22 400	14,4 %	5,8 %	21,4 %

Les 18 quartiers politique de la ville (QPV) de Meurthe-et-Moselle regroupent 49 500 habitants, soit 6,7 % de la population départementale. La région Grand Est compte au total 116 QPV regroupant 385 000 habitants, soit 6,9 % de l'ensemble de sa population. Les 66 120 habitants de Strasbourg vivant en QPV représentent 17,2 % de la population du Grand Est vivant en QPV. Suivent ensuite Mulhouse (12,6 %), Reims (9,2 %) et Metz (5,6 %).

En Meurthe-et-Moselle, les villes de Vandœuvre-lès-Nancy (13 440 habitants résidant en QPV, soit 3,5 % du total régional) et de Nancy (8 440 habitants, soit 2,2 %) concentrent à elles deux 44 % de la population du département résidant en QPV. Les QPV du département couvrent 17 communes et sont principalement répartis dans l'agglomération nancéenne (10 des 18 QPV).

En comparaison

> La Meurthe-et-Moselle est le 3^e département de la région Grand Est où l'on recense le plus de QPV (18) derrière la Moselle (24) et le Bas-Rhin (21).

> Si les QPV sont nombreux en Meurthe-et-Moselle, leur taille est plus réduite que sur l'ensemble du Grand Est : 2 750 habitants en moyenne contre 3 320 habitants.

> Avec 32 400 habitants, le quartier Péricentre de Mulhouse est le plus important QPV de la région en termes de population. Il devance Neuhof - Meinau à Strasbourg (17 650 habitants) et Haussonville - Les Nations à Vandœuvre-lès-Nancy (15 680 habitants). Suivent ensuite en Meurthe-et-Moselle les deux QPV du Plateau de Haye (9 050 habitants au total) qui se classent respectivement au 16^e et 27^e rang régional.

> La région Grand Est compte 15 quartiers d'intérêt national dont 2 sont situés en Meurthe-et-Moselle : les Provinces à Laxou et le Plateau de Haye à Laxou-Maxéville-Nancy. Sur ces quartiers sont concentrés des financements exceptionnels car les difficultés sociales et urbaines y sont les plus grandes. Ce sont en tout 200 quartiers sur l'ensemble du territoire français qui ont bénéficié du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024.

Zones de revitalisation rurale (ZRR)

L'arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constate le classement de 88 communes du département en ZRR. En incluant les communes sortantes du dispositif mais continuant à bénéficier des effets du classement, les communes classées sont au nombre de 195 et regroupent 47 561 habitants, soit 6,5 % de la population départementale.

Pour être classé en ZRR, un EPCI doit désormais avoir à la fois :

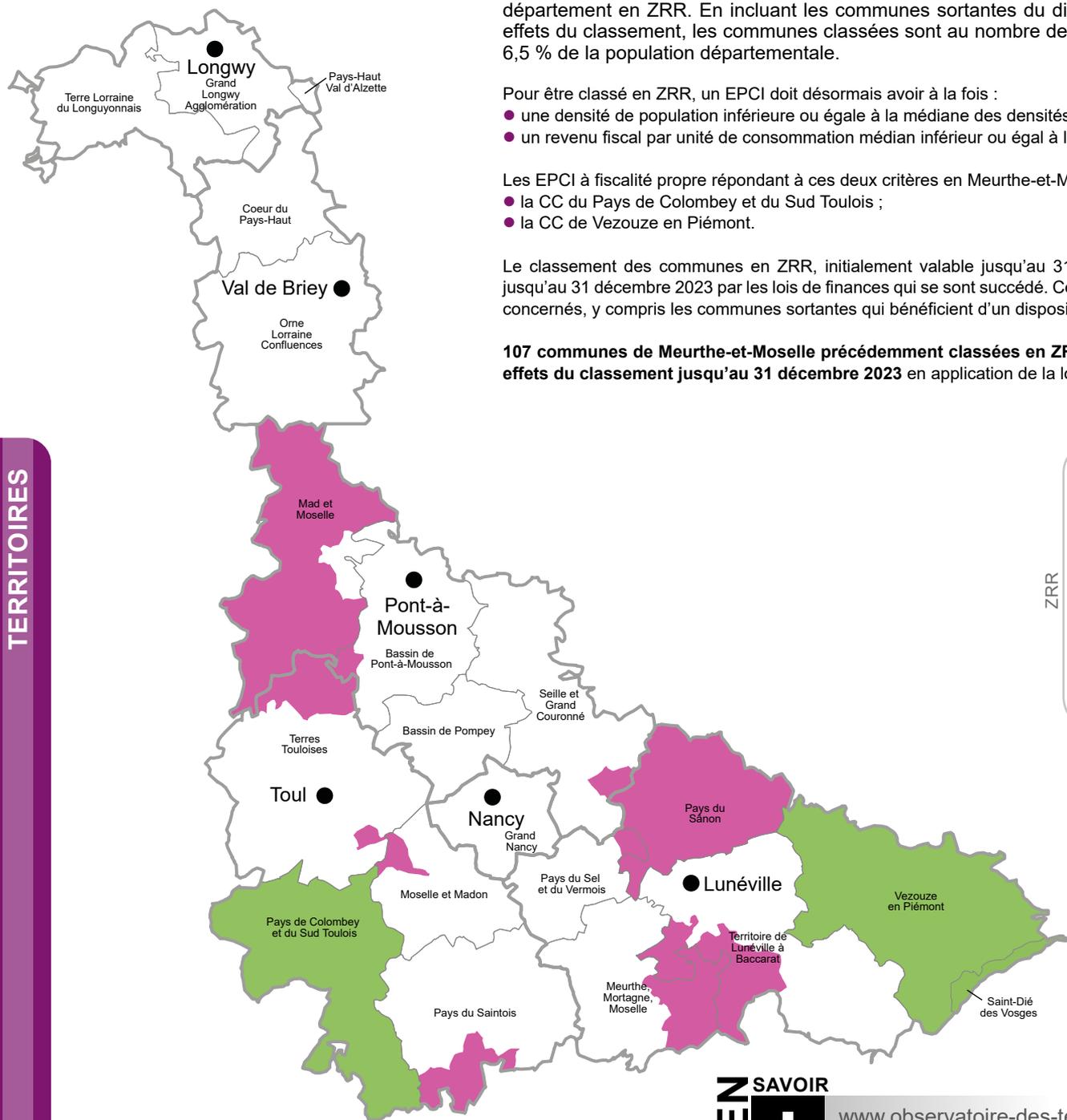
- une densité de population inférieure ou égale à la médiane des densités par EPCI ;
- un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians.

Les EPCI à fiscalité propre répondant à ces deux critères en Meurthe-et-Moselle sont :

- la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois ;
- la CC de Vezouze en Piémont.

Le classement des communes en ZRR, initialement valable jusqu'au 31 décembre 2020, a été par la suite prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 par les lois de finances qui se sont succédé. Cette prorogation s'applique à tous les territoires concernés, y compris les communes sortantes qui bénéficient d'un dispositif transitoire.

107 communes de Meurthe-et-Moselle précédemment classées en ZRR continuent à bénéficier du maintien des effets du classement jusqu'au 31 décembre 2023 en application de la loi de finances 2022.



ZRR

Zone de revitalisation rurale

Créées par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les ZRR sont des parties du territoire français situées en zone rurale et rencontrant des difficultés notamment en matière sociale, économique et démographique.

La mise en place de ces zones vise à endiguer le phénomène de désertification qui touche un grand nombre de communes françaises. Elle permet aux entreprises qui s'y implantent de bénéficier d'avantages fiscaux.

Fixé par arrêté, le classement confère des avantages fiscaux aux entreprises installées dans les communes concernées comme une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale en cas d'embauche de salariés ou, sous certaines conditions, une exonération d'impôt sur les sociétés (IS) et de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Classement des communes en ZRR

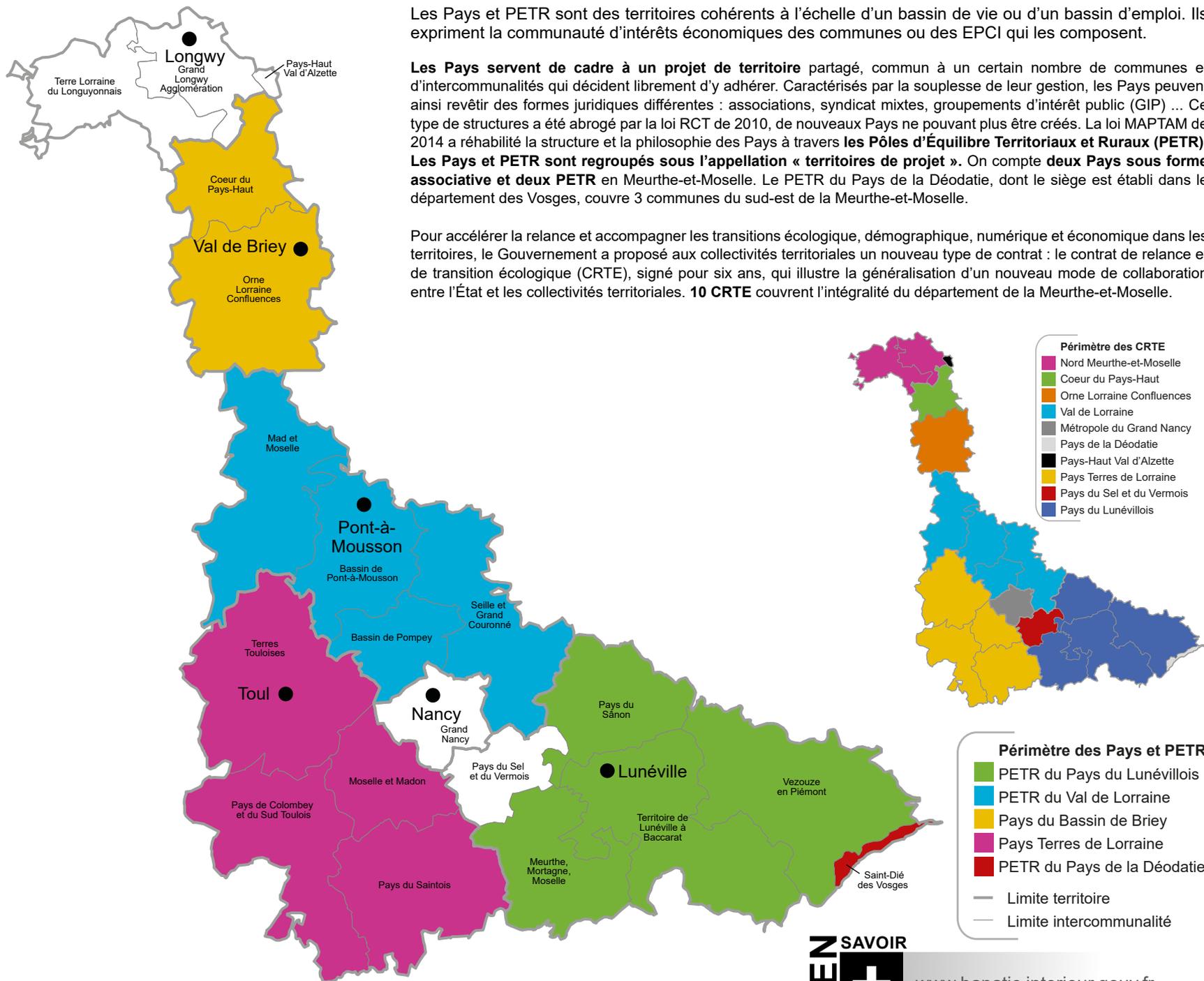
- Non classées
- Classées
- Sortantes en 2017 et continuant de bénéficier des effets du classement depuis 2018
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Pays, Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Les Pays et PETR sont des territoires cohérents à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Ils expriment la communauté d'intérêts économiques des communes ou des EPCI qui les composent.

Les Pays servent de cadre à un projet de territoire partagé, commun à un certain nombre de communes et d'intercommunalités qui décident librement d'y adhérer. Caractérisés par la souplesse de leur gestion, les Pays peuvent ainsi revêtir des formes juridiques différentes : associations, syndicat mixtes, groupements d'intérêt public (GIP) ... Ce type de structures a été abrogé par la loi RCT de 2010, de nouveaux Pays ne pouvant plus être créés. La loi MAPTAM de 2014 a réhabilité la structure et la philosophie des Pays à travers **les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)**. **Les Pays et PETR sont regroupés sous l'appellation « territoires de projet »**. On compte **deux Pays sous forme associative et deux PETR** en Meurthe-et-Moselle. Le PETR du Pays de la Déodatie, dont le siège est établi dans le département des Vosges, couvre 3 communes du sud-est de la Meurthe-et-Moselle.

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), signé pour six ans, qui illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. **10 CRTE** couvrent l'intégralité du département de la Meurthe-et-Moselle.



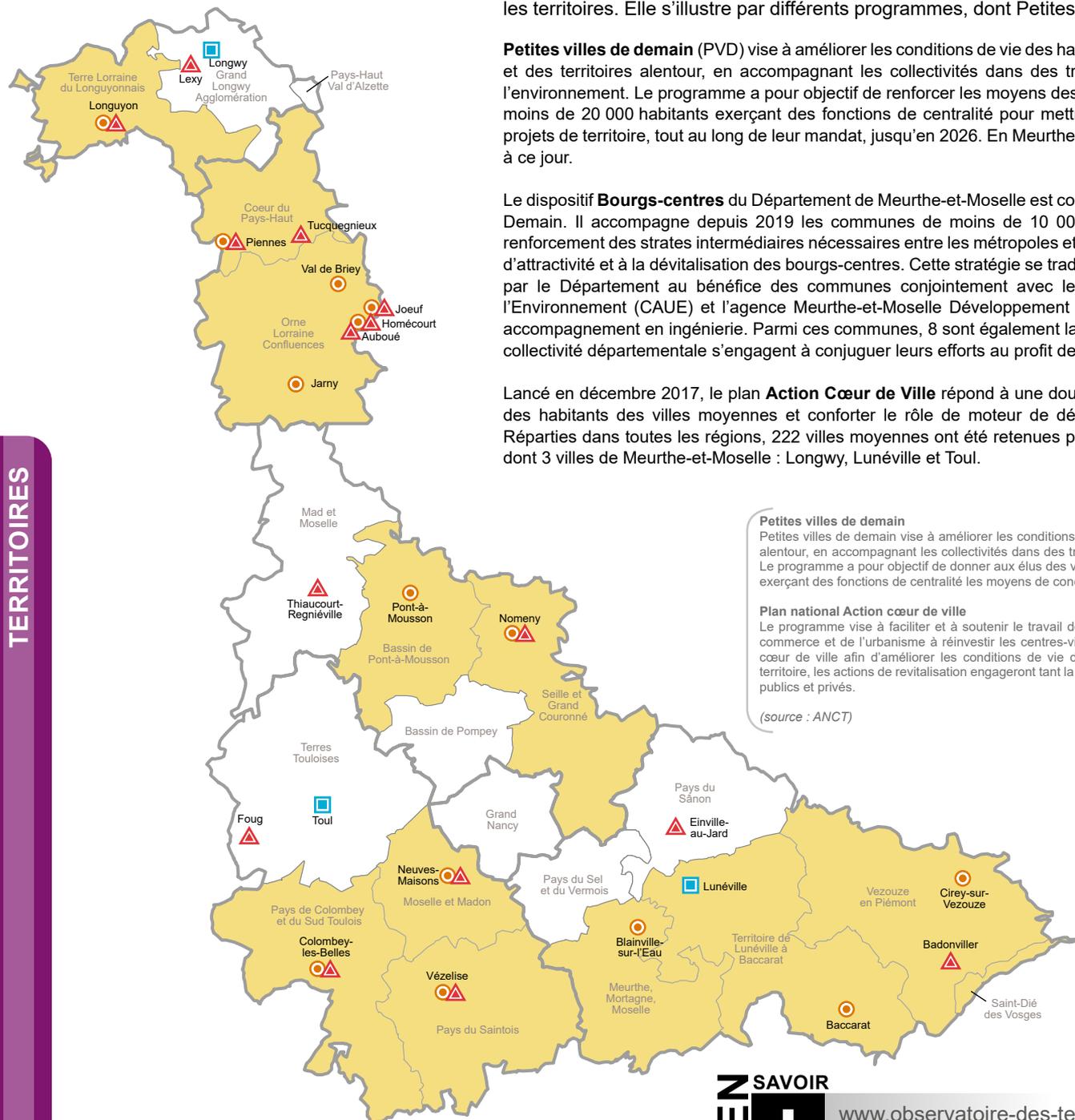
Programmes « Petites villes de demain », « Action cœur de ville » et « Bourgs-centres »

La politique publique consacrée aux territoires et aux ruralités a pour objectif de réduire les inégalités entre les territoires. Elle s'illustre par différents programmes, dont Petites villes de demain et Action cœur de ville.

Petites villes de demain (PVD) vise à améliorer les conditions de vie des habitants de 1 643 petites communes françaises et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour mettre en place les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026. En Meurthe-et-Moselle, 14 communes ont été labellisées à ce jour.

Le dispositif **Bourgs-centres** du Département de Meurthe-et-Moselle est complémentaire au programme Petites Villes de Demain. Il accompagne depuis 2019 les communes de moins de 10 000 habitants retenues dans une stratégie de renforcement des strates intermédiaires nécessaires entre les métropoles et les zones rurales, afin de mettre fin à la perte d'attractivité et à la dévitalisation des bourgs-centres. Cette stratégie se traduit par la mobilisation d'une ingénierie dédiée par le Département au bénéfice des communes conjointement avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et l'agence Meurthe-et-Moselle Développement (MMD54). 15 communes bénéficient de cet accompagnement en ingénierie. Parmi ces communes, 8 sont également labellisées petites villes de demain : l'État et la collectivité départementale s'engagent à conjuguer leurs efforts au profit de celles-ci.

Lancé en décembre 2017, le plan **Action Cœur de Ville** répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de développement du territoire de ces dernières. Réparties dans toutes les régions, 222 villes moyennes ont été retenues pour préparer leurs projets de développement dont 3 villes de Meurthe-et-Moselle : Longwy, Lunéville et Toul.



Petites villes de demain

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Plan national Action cœur de ville

Le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes et à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes. Construites autour d'un projet de territoire, les actions de revitalisation engageront tant la commune que son intercommunalité ainsi que les partenaires publics et privés.

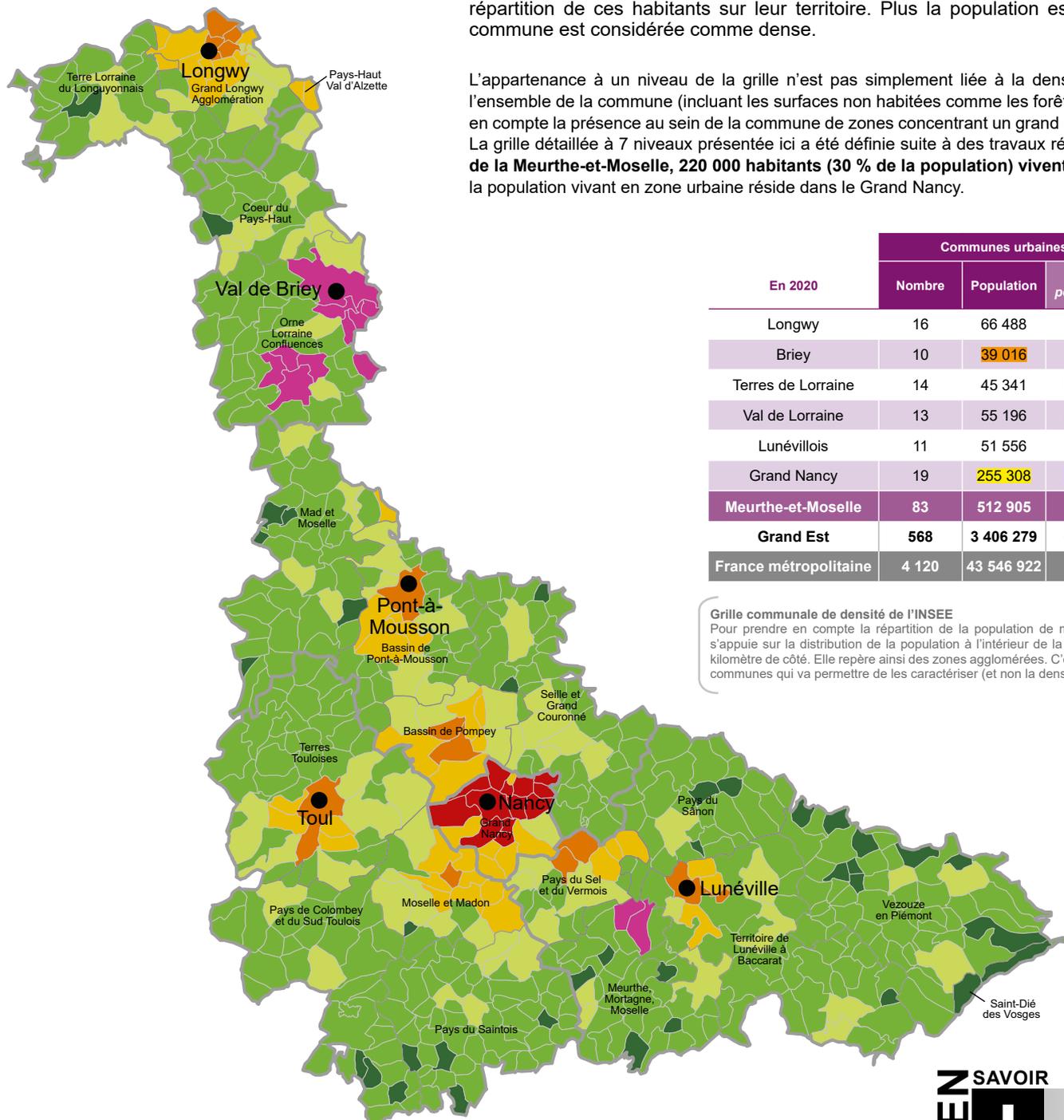
(source : ANCT)

-  Commune sélectionnée au titre du dispositif Petite ville de demain
-  EPCI contenant au moins un dispositif Petite ville de demain
-  Commune retenue dans le programme Action cœur de ville
-  Commune retenue au titre du dispositif Bourgs-centres 2022-2024
-  Limite territoire
-  Limite intercommunalité

Grille communale de densité

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs), elle prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface. La grille détaillée à 7 niveaux présentée ici a été définie suite à des travaux récents au niveau international. **A l'échelle de la Meurthe-et-Moselle, 220 000 habitants (30 % de la population) vivent dans des espaces ruraux.** La moitié de la population vivant en zone urbaine réside dans le Grand Nancy.



En 2020	Communes urbaines			Communes rurales		
	Nombre	Population	% population	Nombre	Population	% population
Longwy	16	66 488	73,6 %	34	23 900	26,4 %
Briey	10	39 016	52,9 %	55	34 759	47,1 %
Terres de Lorraine	14	45 341	46,1 %	138	52 940	53,9 %
Val de Lorraine	13	55 196	50,6 %	113	53 953	49,4 %
Lunévillois	11	51 556	49,5 %	167	52 513	50,5 %
Grand Nancy	19	255 308	99,4 %	1	1 620	0,6 %
Meurthe-et-Moselle	83	512 905	70,0 %	508	219 685	30,0 %
Grand Est	568	3 406 279	61,2 %	4 553	2 156 372	38,8 %
France métropolitaine	4 120	43 546 922	66,7 %	30 706	21 722 232	33,3 %

Grille communale de densité de l'INSEE

Pour prendre en compte la répartition de la population de manière fine, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux d'un kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale moyenne, habituellement utilisée).

Grille communale de densité

■	Grands centres urbains	zones urbaines
■	Centres urbains intermédiaires	
■	Ceintures urbaines	
■	Petites villes	
■	Bourgs ruraux	zones rurales
■	Rural à habitat dispersé	
■	Rural à habitat très dispersé	
—	Limite territoire	
—	Limite intercommunalité	

Faisant suite au précédent zonage en date de 2010, le zonage en aires d'attraction des villes 2020 est une approche fonctionnelle de la ville. Ce zonage définit l'étendue de l'aire d'attraction d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes.

Les aires d'attraction des villes (AAV) sont des entités économiques cohérentes : une politique publique ciblée sur un pôle pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de son aire d'attraction. Le zonage en AAV est également une maille d'étude adaptée à l'analyse des réseaux de travailleurs pendulaires, d'entreprises et d'individus en interaction. Plus généralement, ce zonage permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et les différences entre centre et périphérie.

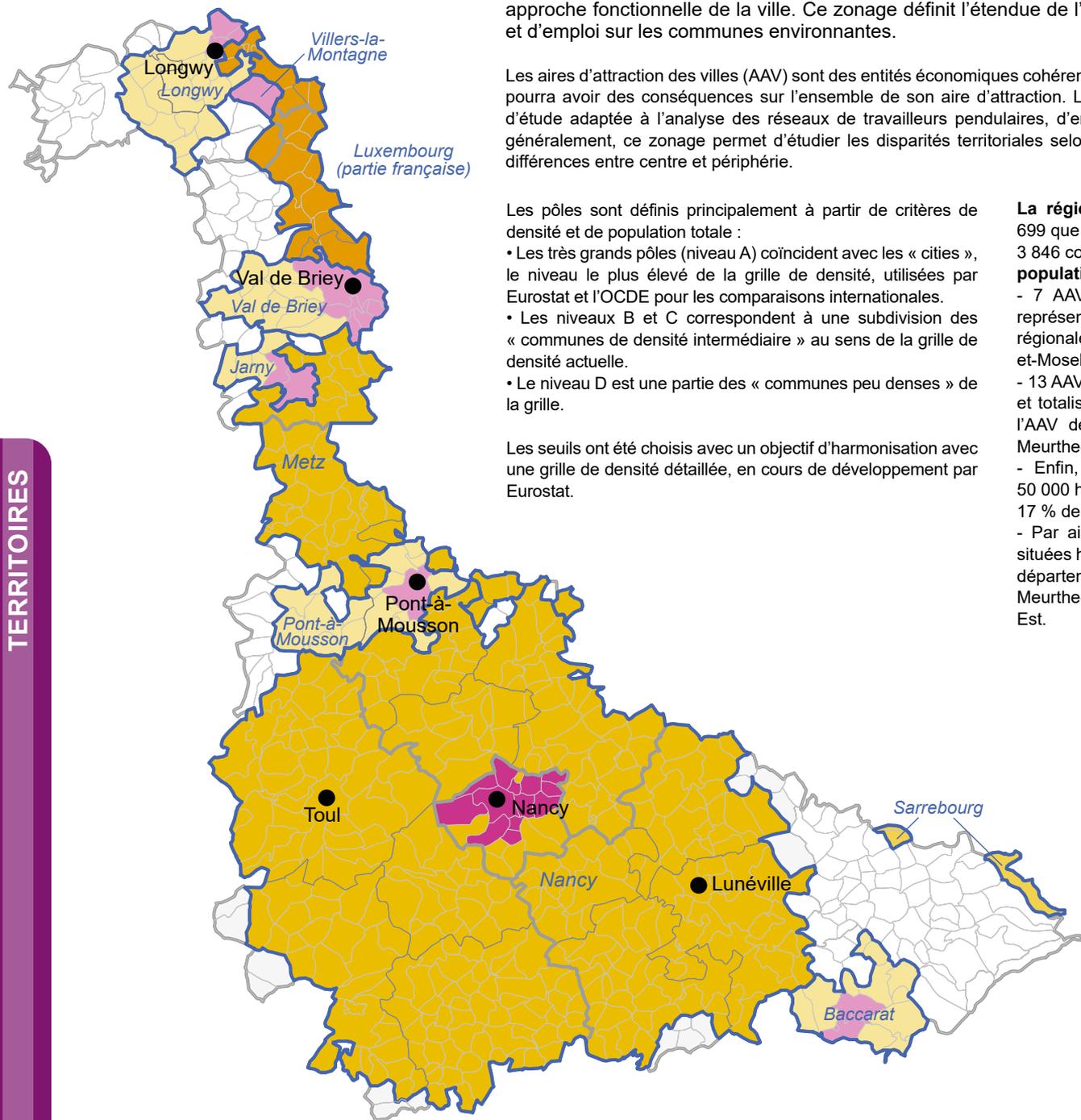
Les pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale :

- Les très grands pôles (niveau A) coïncident avec les « cities », le niveau le plus élevé de la grille de densité, utilisées par Eurostat et l'OCDE pour les comparaisons internationales.
- Les niveaux B et C correspondent à une subdivision des « communes de densité intermédiaire » au sens de la grille de densité actuelle.
- Le niveau D est une partie des « communes peu denses » de la grille.

Les seuils ont été choisis avec un objectif d'harmonisation avec une grille de densité détaillée, en cours de développement par Eurostat.

La région Grand Est comprend 87 AAV sur les 699 que compte le territoire national. S'étendant sur 3 846 communes, **ces aires regroupent 92 % de la population** en 2023.

- 7 AAV comptent plus de 200 000 habitants et représentent ensemble 54 % de la population régionale, dont 3 couvrent une partie de la Meurthe-et-Moselle : Luxembourg, Metz et Nancy.
- 13 AAV comptent entre 50 000 et 200 000 habitants et totalisent 21 % des habitants du Grand Est (dont l'AAV de Sarrebourg qui couvre 3 communes de Meurthe-et-Moselle).
- Enfin, la région compte 67 AAV de moins de 50 000 habitants (dont 6 en Meurthe-et-Moselle) pour 17 % de la population régionale.
- Par ailleurs, 1 273 communes de la région sont situées hors de l'attraction des villes, dont 128 dans le département. Elles regroupent 6 % des habitants de Meurthe-et-Moselle et 8 % des habitants du Grand Est.



Aires d'attraction des villes (AAV)

- Pôle d'une AAV de 200 000 à 700 000 habitants
- Pôle d'une AAV de moins de 50 000 habitants
- Couronne d'une AAV de plus de 700 000 habitants
- Couronne d'une AAV de 200 000 à 700 000 habitants
- Couronne d'une AAV de 50 000 à 200 000 habitants
- Couronne d'une AAV de moins de 50 000 habitants
- Commune hors AAV
- Limite territoire
- Limite intercommunalité
- Limite d'une AAV et sa couronne

Aire d'attraction des villes (AAV)	Population municipale 2020						
	Nombres de communes		Ensemble de l'AAV (Grand Est)		Partie meurthe-et-mosellane de l'AAV		
	Total Grand Est	Meurthe-et-Moselle	Total	Évolution 2014-2020	Total	Évolution 2014-2020	Part du département dans l'AAV
AIRES D'ATTRACTION DES VILLES DE 700 000 HABITANTS OU PLUS							
Luxembourg (partie française)	115	20	307 066	+ 2,7 %	39 552	+ 3,6 %	12,9 %
AIRES D'ATTRACTION DES VILLES DE 200 000 A MOINS DE 700 000 HABITANTS							
Nancy	353	328	508 947	- 0,3 %	503 149	- 0,3 %	98,9 %
Metz	245	41	373 821	+ 2,5 %	20 218	- 1,3 %	5,4 %
AIRES D'ATTRACTION DES VILLES DE 50 000 A MOINS DE 200 000 HABITANTS							
Sarrebourg	87	3	52 380	- 2,2 %	827	- 2,6 %	1,6 %
AIRES D'ATTRACTION DES VILLES DE MOINS DE 50 000 HABITANTS							
Longwy	23	21	49 126	+ 4,6 %	48 507	+ 4,7 %	98,7 %
Val de Briey	14	14	30 040	- 0,1 %	30 040	- 0,1 %	100,0 %
Pont-à-Mousson	16	16	25 931	- 1,7 %	25 931	- 1,7 %	100,0 %
Jarny	8	6	11 988	- 1,7 %	11 565	- 1,8 %	96,5 %
Baccarat	13	13	8 265	- 3,8 %	8 265	- 3,8 %	100,0 %
Villers-la-Montagne	1	1	1 538	+ 5,1 %	1 538	+ 5,1 %	100,0 %
Ensemble des AAV	3 847	463	5 121 320	+ 0,4 %	689 592	+ 0,1 %	-
Communes hors AAV	1 274	128	441 331	- 2,7 %	42 998	- 1,0 %	9,7 %
Ensemble	5 121	591	5 562 651	+ 0,1 %	732 590	+ 0,1 %	-

Les trois AAV de 200 000 habitants ou plus couvrant une partie du département sont :

- l'aire de Nancy qui rassemble plus de 500 000 habitants, soit 69 % de la population départementale répartie dans 55 % des communes.
- l'aire de Metz qui s'étend sur 41 communes de Meurthe-et-Moselle situées entre Pont-à-Mousson et Val de Briey.
- l'aire transfrontalière de Luxembourg (plus de 700 000 habitants dont plus de 300 000 côté français) qui couvre 20 communes du nord-est du département.

Parmi ces trois aires, seule celle de Nancy voit sa population diminuer entre 2014 et 2020 (- 0,3 %).

Parmi les autres AAV du département, seules les AAV frontalières du territoire de Longwy connaissent une évolution positive de leur population, à savoir les AAV de Longwy et de Villers-la-Montagne (respectivement + 4,6 % et + 5,1 %). Les cinq autres petites et moyennes AAV subissent une baisse démographique au cours de cette période comprise entre - 0,1 % (AAV du Val de Briey) et - 3,8 % (AAV de Baccarat).

Aire d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010. Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

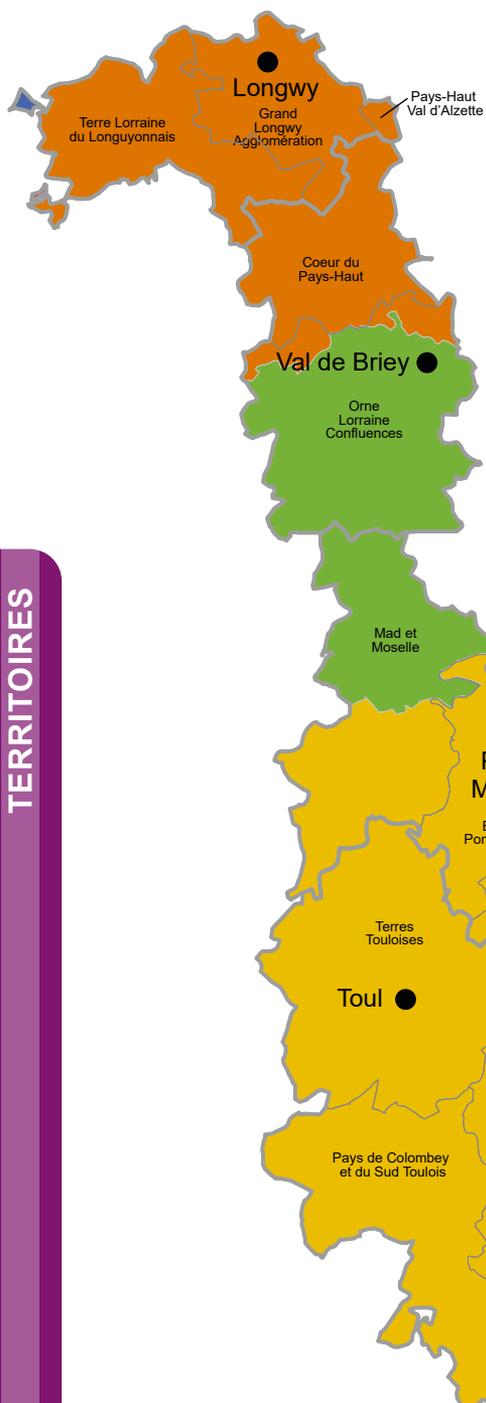
Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire.

La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des « cités » et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères. Ainsi, sept aires ont pour commune-centre une ville localisée à l'étranger (Bâle, Charleroi, Genève, Lausanne, Luxembourg, Monaco et Sarrebruck).

(source : INSEE)

Une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent. Ce zonage a été redéfini en 2020 afin de permettre une comparaison plus aisée entre pays européens.

Ce zonage d'étude est basé sur les déplacements domicile-travail ; il est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des économies locales. Il sert notamment de référence pour la diffusion des taux de chômage localisé et des estimations d'emplois. Plus généralement, il est adapté pour l'étude des marchés du travail locaux.



En 2020	Nombre de communes		Partie meurthe-et-mosellane				
	Total	Meurthe-et-Moselle	Total	Évolution 2014-2020	Population municipale		
Zone d'emploi	Total	Meurthe-et-Moselle	Total	Évolution 2014-2020	Total	Évolution 2014-2020	Part du département dans l'ensemble de la zone d'emploi
Metz	246	59	15 305	- 7,2 %	57 024	+ 3,6 %	12,8 %
Nancy	445	394	217 789	- 0,6 %	542 178	- 0,3 %	97,3 %
Saint-Dié des Vosges	110	36	3 783	- 8,4 %	13 986	- 2,9 %	16,0 %
Sarrebourg	215	24	1 463	- 5,5 %	6 102	- 3,4 %	5,5 %
Sedan	247	1	7	-	39	+ 30,0 %	0,0 %
Thionville	190	77	20 100	- 5,0 %	113 261	+ 3,4 %	31,0 %
TOTAL	1 453	591	258 447	- 1,5 %	732 590	+ 0,4 %	-

En comparaison

>> La France est découpée en 306 zones réparties en sept classes de territoires économiques, à partir d'indicateurs décrivant la structure économique des emplois. Les 27 zones d'emploi du Grand Est se distribuent entre six de ces sept classes, aucune zone d'emploi n'étant à dominante touristique dans la région.

> La zone d'emploi de Nancy est la plus vaste et la plus peuplée parmi les six zones d'emploi découpant le département. Elle regroupe les deux-tiers des communes de Meurthe-et-Moselle, 74 % de sa population ainsi que 84 % de ses emplois.

> Toutes les zones d'emploi du département perdent des emplois entre 2014 et 2020. Les emplois des pays frontaliers ne sont pas pris en compte dans ce découpage.

Zones d'emploi 2020

- Metz
- Nancy
- Saint-Dié-des-Vosges
- Sarrebourg
- Sedan
- Thionville

— Limite territoire

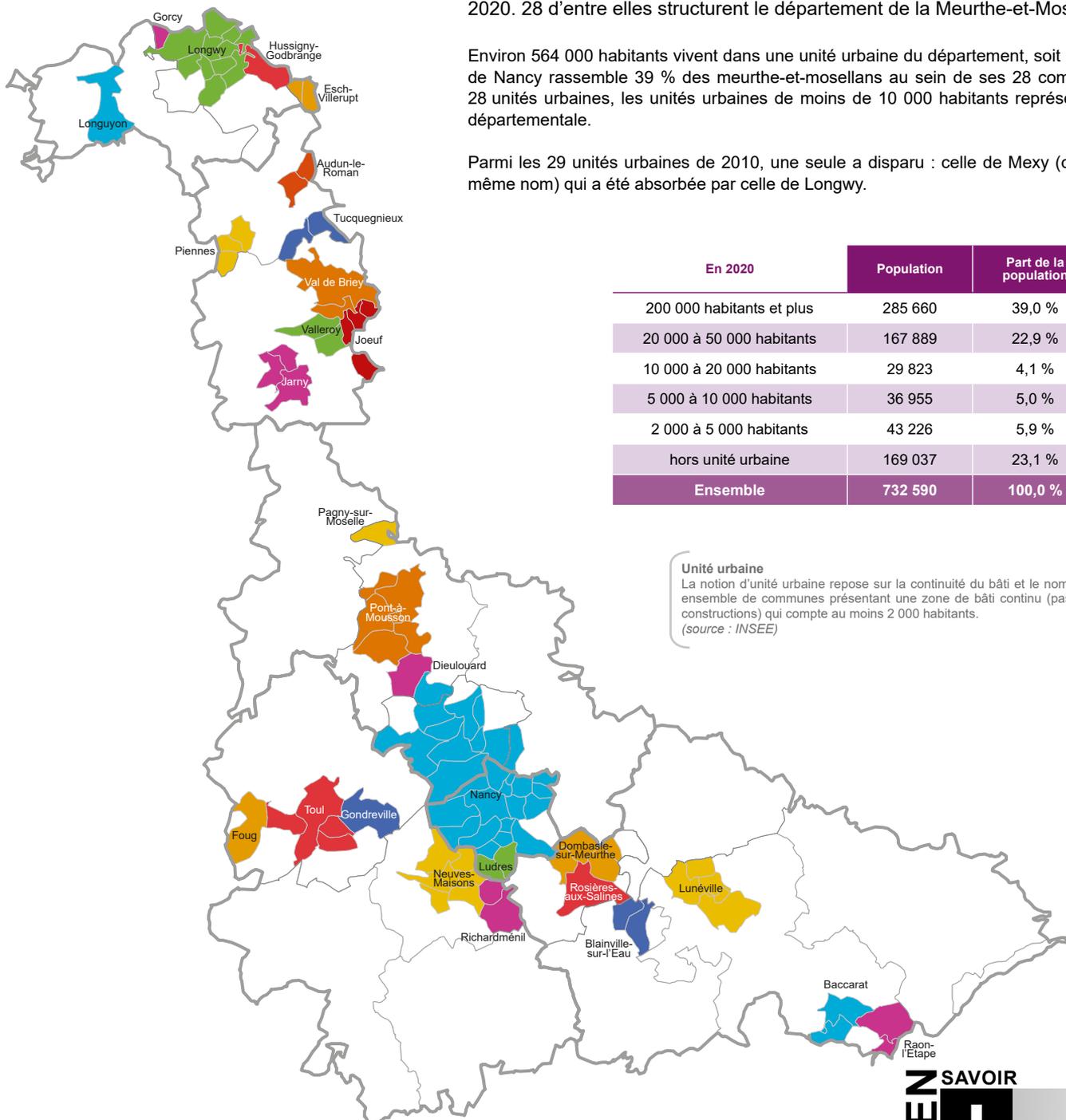
— Limite intercommunalité

Unités urbaines

Nouvellement délimitées par l'INSEE, 2 467 unités urbaines façonnent le territoire français au 1^{er} janvier 2020. 28 d'entre elles structurent le département de la Meurthe-et-Moselle.

Environ 564 000 habitants vivent dans une unité urbaine du département, soit 77 % de la population. L'unité urbaine de Nancy rassemble 39 % des meurthe-et-mosellans au sein de ses 28 communes. Si elles représentent 18 des 28 unités urbaines, les unités urbaines de moins de 10 000 habitants représentent à peine 11 % de la population départementale.

Parmi les 29 unités urbaines de 2010, une seule a disparu : celle de Mexy (comptant uniquement la commune du même nom) qui a été absorbée par celle de Longwy.



En 2020	Population	Part de la population	Nombre d'unités urbaines	Nombre de communes
200 000 habitants et plus	285 660	39,0 %	1	28
20 000 à 50 000 habitants	167 889	22,9 %	7	35
10 000 à 20 000 habitants	29 823	4,1 %	2	10
5 000 à 10 000 habitants	36 955	5,0 %	6	11
2 000 à 5 000 habitants	43 226	5,9 %	12	18
hors unité urbaine	169 037	23,1 %	-	489
Ensemble	732 590	100,0 %	28	591

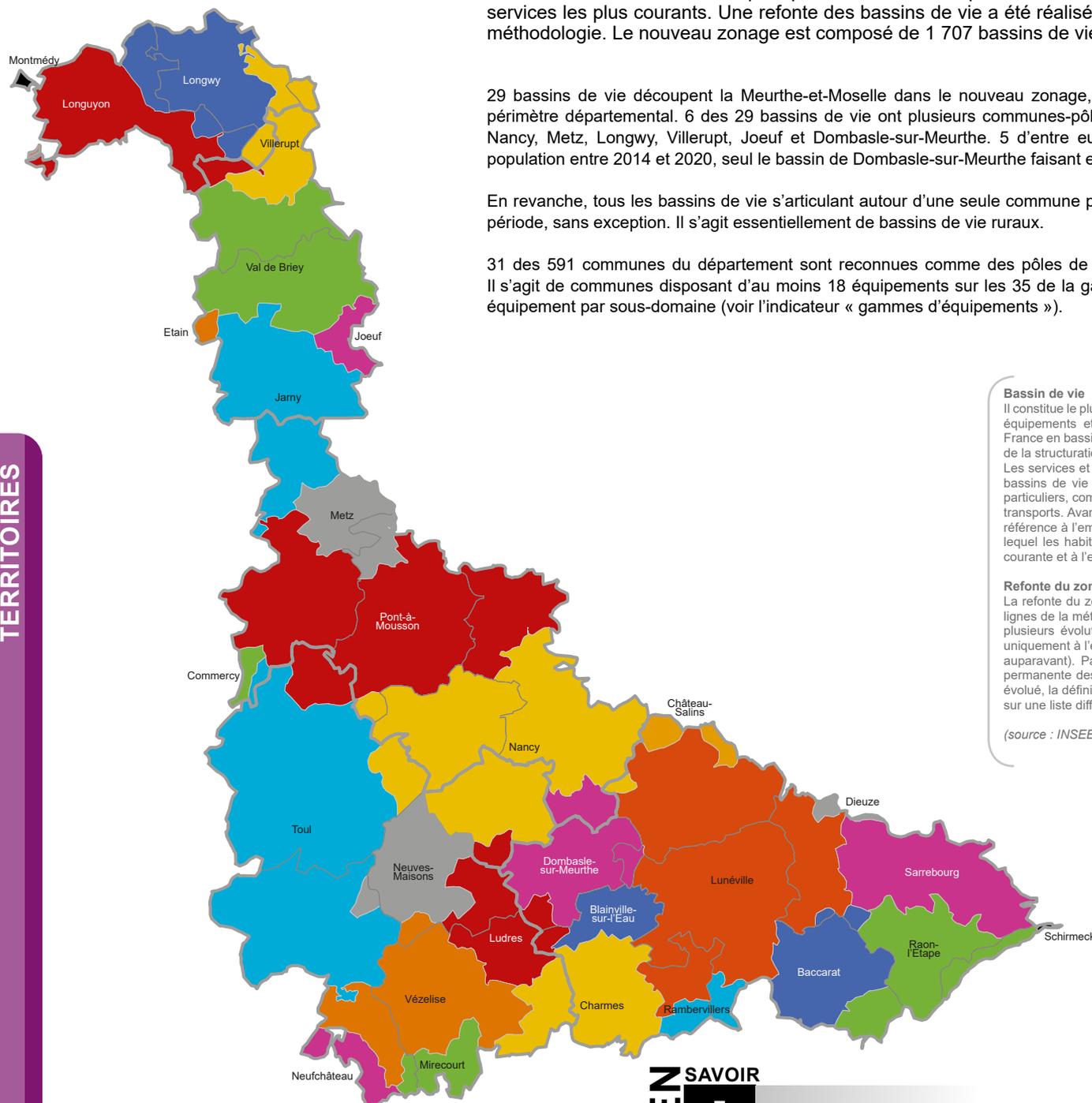
Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Il s'agit d'une commune ou d'un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

(source : INSEE)

Périmètre des unités urbaines 2020

- Limite territoire
- Limite intercommunalité



Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Une refonte des bassins de vie a été réalisée en 2022, basée sur une nouvelle méthodologie. Le nouveau zonage est composé de 1 707 bassins de vie en France, dont 26 en outre-mer.

29 bassins de vie découpent la Meurthe-et-Moselle dans le nouveau zonage, dont 7 sont situés en totalité dans le périmètre départemental. 6 des 29 bassins de vie ont plusieurs communes-pôles : ces bassins urbains sont ceux de Nancy, Metz, Longwy, Villerupt, Joeuf et Dombasle-sur-Meurthe. 5 d'entre eux ont connu une progression de leur population entre 2014 et 2020, seul le bassin de Dombasle-sur-Meurthe faisant exception.

En revanche, tous les bassins de vie s'articulant autour d'une seule commune perdent des habitants au cours de cette période, sans exception. Il s'agit essentiellement de bassins de vie ruraux.

31 des 591 communes du département sont reconnues comme des pôles de services dans le nouveau découpage. Il s'agit de communes disposant d'au moins 18 équipements sur les 35 de la gamme intermédiaire, avec au moins un équipement par sous-domaine (voir l'indicateur « gammes d'équipements »).

Bassin de vie

Il constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Le découpage de la France en bassins de vie a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports/loisirs/culture et transports. Avant 2012, la définition du bassin de vie comportait une référence à l'emploi : « Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi ».

Refonte du zonage des bassins de vie

La refonte du zonage des bassins de vie 2022 reprend les grandes lignes de la méthodologie du zonage 2012. Néanmoins, elle apporte plusieurs évolutions : le zonage 2022 définit les pôles de service uniquement à l'échelle de la commune (à l'échelle de l'unité urbaine auparavant). Par ailleurs, la composition des gammes de la base permanente des équipements (voir dans la partie consacrée) ayant évolué, la définition des pôles d'équipements s'appuie donc en 2022 sur une liste différente de celle utilisée en 2012.

(source : INSEE)

Périmètre des bassins de vie 2022

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Bassin de vie	Ensemble du bassin de vie					Communes de Meurthe-et-Moselle uniquement				
	Nombre de communes	Population municipale en 2020	Variation de population entre 2014 et 2020	Superficie (en km ²)	Densité de population en 2020 (hab/km ²)	Nombre de communes	Population municipale en 2020	Variation de population entre 2014 et 2020	Superficie (en km ²)	Densité de population en 2020 (hab/km ²)
Bassins de vie avec plusieurs communes-pôles										
Dombasle-sur-Meurthe	21	30 652	- 1,4 %	171,2	179,1	21	30 652	- 1,4 %	171,2	179,1
Jœuf	14	38 933	+ 1,0 %	97,9	397,9	6	18 260	+ 1,4 %	34,0	536,6
Longwy	26	61 750	+ 4,2 %	196,7	314,0	26	61 750	+ 4,2 %	196,7	314,0
Metz (57)	108	282 011	+ 2,6 %	856,9	329,1	12	8 320	- 1,1 %	104,3	79,8
Nancy	71	306 421	+ 0,8 %	598,1	512,3	61	304 838	+ 0,9 %	540,7	563,8
Villerupt	20	41 133	+ 5,9 %	180,4	228,0	13	23 779	+ 5,6 %	115,2	206,4
Bassins de vie avec une seule commune-pôle										
Baccarat	20	8 807	- 4,9 %	200,2	44,0	17	8 113	- 5,1 %	148,0	54,8
Blainville-sur-l'Eau	7	9 349	- 0,7 %	62,3	150,0	7	9 349	- 0,7 %	62,3	150,0
Charmes (88)	53	19 265	- 1,7 %	340,3	56,6	31	7 202	- 3,3 %	189,0	38,1
Château-Salins (57)	44	9 933	- 2,9 %	334,1	29,7	3	280	- 4,4 %	28,9	9,7
Commercy (55)	34	17 739	- 4,3 %	493,6	35,9	2	261	+ 7,9 %	13,4	19,6
Dieuze (57)	40	9 812	- 7,9 %	384,4	25,5	2	431	+ 0,5 %	8,9	48,3
Étain (55)	19	6 107	- 4,1 %	189,2	32,3	1	87	- 2,2 %	9,3	9,4
Jarny	46	23 739	- 1,8 %	414,7	57,2	31	21 254	- 2,2 %	270,5	78,6
Longuyon	56	19 568	- 2,1 %	633,7	30,9	20	12 952	- 1,3 %	194,5	66,6
Ludres	18	21 498	- 2,4 %	151,3	142,1	18	21 498	- 2,4 %	151,3	142,1
Lunéville	63	38 752	- 4,2 %	608,7	63,7	63	38 752	- 4,2 %	608,7	63,7
Mirecourt (88)	77	18 312	- 4,9 %	466,2	39,3	10	1 399	- 5,5 %	54,0	25,9
Montmédy (55)	22	5 893	- 4,0 %	180,4	32,7	1	39	+ 30,0 %	3,0	13,1
Neufchâteau (88)	131	31 952	- 1,8 %	1 466,5	21,8	6	436	- 3,5 %	40,2	10,8
Neuves-Maisons	13	19 755	- 3,0 %	137,0	144,2	13	19 755	- 3,0 %	137,0	144,2
Pont-à-Mousson	71	47 742	- 0,8 %	659,8	72,4	62	44 358	- 1,0 %	569,0	78,0
Rambervillers (88)	37	14 013	- 4,3 %	362,1	38,7	5	637	- 4,9 %	38,1	16,7
Raon-l'Étape (88)	38	23 883	- 4,0 %	439,2	54,4	18	5 480	- 0,8 %	180,5	30,4
Sarrebouurg (57)	101	55 895	- 2,3 %	1 063,7	52,5	21	5 691	- 2,9 %	203,0	28,0
Schirmeck (67)	36	27 047	- 3,3 %	404,6	66,8	1	38	- 5,0 %	1,3	29,0
Toul	65	51 774	- 1,1 %	740,4	69,9	57	49 422	- 1,0 %	636,2	77,7
Val de Briey	35	33 267	- 1,0 %	374,4	88,9	27	28 759	- 0,5 %	283,8	101,3
Vézelize	36	8 798	- 1,5 %	252,9	34,8	36	8 798	- 1,5 %	252,9	34,8

Le paysage de la fiscalité directe locale change en profondeur, les années 2020 et 2021 ayant été des années de transition.

En effet, la taxe d'habitation a été supprimée, la taxe foncière re-répartie au sein du bloc local et une fraction de TVA est venue compenser les pertes liées aux suppressions de taxe. De par ces mouvements, le Département ne perçoit plus de taxe foncière et perd son pouvoir de taux, c'est-à-dire la possibilité de faire varier ses recettes de manière autonome. De plus, la fraction de TVA est une recette fluctuante au gré des variations nationales et du contexte économique. Ces réformes se poursuivent avec la suppression progressive de la CVAE annoncée en 2023.

Taxe sur le foncier bâti (TFB)

La suppression de la TH au niveau communal a été compensée en 2021 par le transfert de la part départementale de la taxe foncière, corrigé d'un coefficient permettant d'égaliser les produits avant et après la réforme. Le poids de la taxe foncière a augmenté pour les communes, passant de 19 % des recettes fiscales directes locales en 2020 à 49 % en 2021. En Meurthe-et-Moselle, le taux moyen communal de la TFB est de 36,7 % en 2022. Pour les EPCI et le Département, la suppression de la taxe d'habitation et le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti sont compensés par un versement d'une fraction de TVA.

Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

Le poids du produit de la TFNB dans l'ensemble des recettes des collectivités de la région est faible. En 2022, les taux de TFNB s'échelonnent entre 1,32 % (CC de Mad et Moselle) et 12,51 % (Métropole du Grand Nancy).

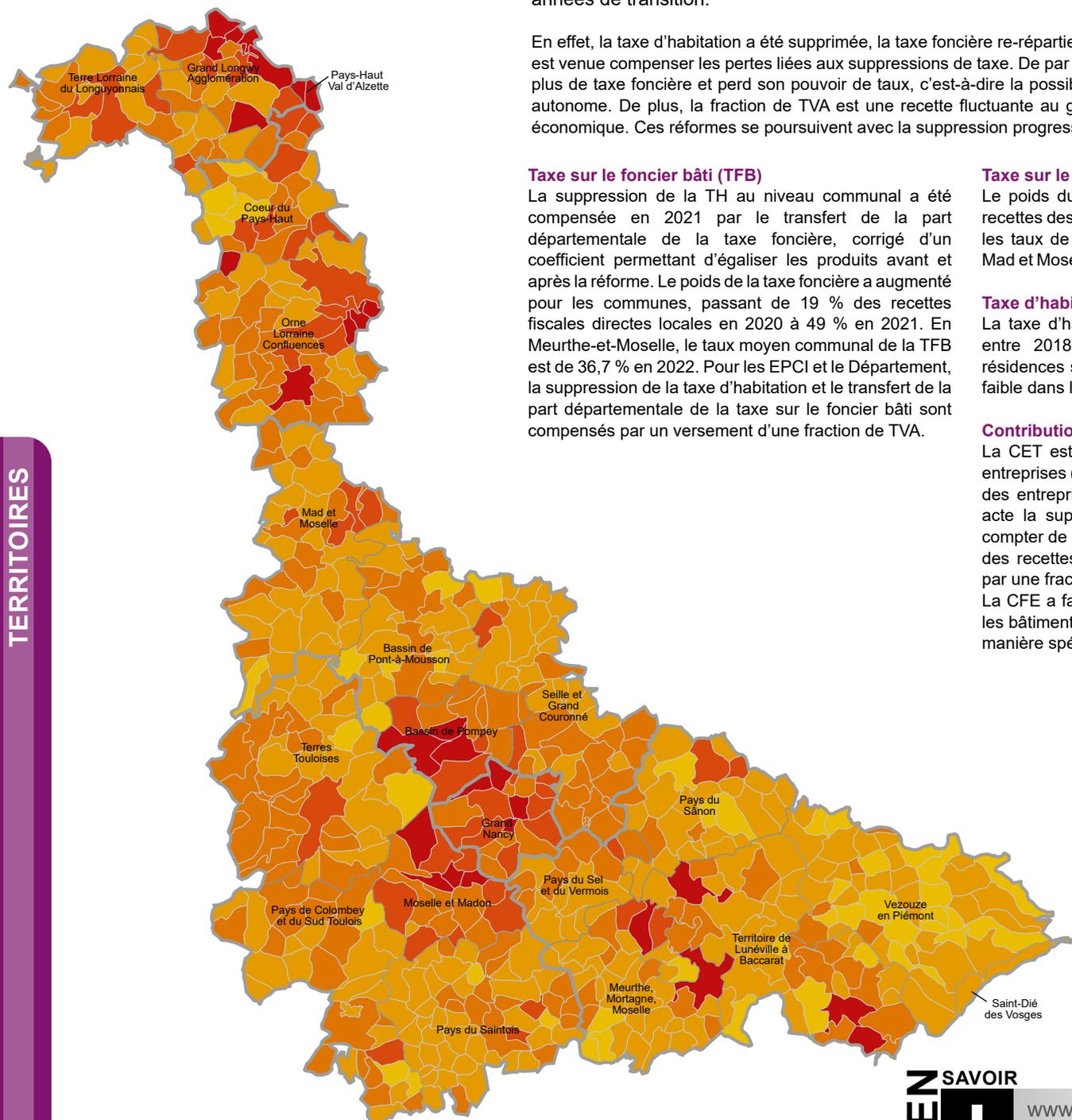
Taxe d'habitation (TH)

La taxe d'habitation a été progressivement supprimée entre 2018 et 2022 et ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires à partir de 2023. Son poids est faible dans les recettes des communes et EPCI.

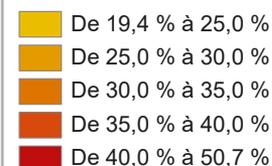
Contribution économique territoriale (CET)

La CET est composée de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La loi de finances pour 2023 acte la suppression de la CVAE sur deux années à compter de 2023. En pratique, la CVAE a été supprimée des recettes des collectivités dès 2023 et compensée par une fraction de TVA.

La CFE a fait l'objet d'une réforme en 2021 concernant les bâtiments industriels dont les assiettes, calculées de manière spécifique, ont été réduites de 50 %.



Cumul par commune des taux communaux et intercommunaux votés en matière de TFB en 2022



- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Les ressources fiscales des collectivités reposent sur la fiscalité directe et indirecte.

Pour les communes et leurs groupements, les impôts directs sont les suivants :

- Impôts portés spécifiquement par les entreprises : contribution foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).
- Impôts portés par les propriétaires immobiliers, dites « taxes ménages » : taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation pour les résidences secondaires.
- Impôts fléchés vers des compétences spécifiques : taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Les départements et les régions ne perçoivent plus de taxes ménages depuis 2021. En 2022, la fraction de TVA dans les recettes fiscales directes allouée en compensation de la disparition de la TH, de la CVAE et du transfert de la TF représente 13 % des recettes fiscales directes locales du groupe communal, 80 % de celles des départements et 94 % de celles des régions.

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB)

La taxe foncière est due par tous les propriétaires fonciers. Elle est calculée à partir de la valeur locative cadastrale du bien, diminuée de 50 % et à laquelle sont ensuite appliqués les taux votés par les communes et leurs groupements. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Cette valeur est revalorisée chaque année en fonction de l'inflation et peut être actualisée selon l'état du bien (extension, rénovation etc.).

Contribution économique territoriale

Depuis 2010, elle remplace la taxe professionnelle sur les équipements et bien mobiliers (TP) à laquelle étaient soumises les entreprises et les personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle non salariée. Elle est composée de :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la seule valeur locative des biens soumis à la taxe foncière. Les équipements et biens mobiliers ainsi que les recettes ne sont plus imposés.
- la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) pour les entreprises entrant dans le champ d'application de la CFE et dont le chiffre d'affaires excède un certain montant. Les entreprises concernées sont soumises à une obligation déclarative.

(source : DGFIP)

Intercommunalité	Taux intercommunaux votés en matière de :								Option fiscale de l'EPCI *
	Taxe sur le foncier bâti				Cotisation foncière des entreprises				
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	
Bassin de Pompey (CC)	5,65	5,65	6,10	6,10	26,25	26,25	26,25	26,33	FPU
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	0,90	0,90	0,90	0,90	26,46	26,46	26,46	26,55	FPU
Cœur du Pays-Haut (CC)	1,69	1,69	1,69	1,69	27,62	27,62	27,62	27,62	FPU
Grand Longwy Agglomération (CA)	6,58	6,58	6,58	6,58	25,71	25,71	25,71	25,71	FPU
Grand Nancy (Métropole)	8,81	8,81	8,81	8,81	29,65	29,65	29,65	29,65	FPU
Mad et Moselle (CC)	1,81	1,81	1,83	1,88	20,59	20,59	20,80	20,80	FPU
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	2,02	2,02	2,70	4,40	27,66	27,66	27,66	30,12	FPZ
Moselle et Madon (CC)	2,45	2,45	2,45	4,95	26,30	26,30	26,30	26,80	FPU
Orne Lorraine Confluences (CC)	3,51	3,51	3,51	3,51	30,56	30,56	30,56	30,56	FPU
Pays de Colombey et du Sud Toulais (CC)	2,10	2,10	2,21	2,21	25,52	25,90	26,36	26,36	FPU
Pays du Saintois (CC)	2,64	2,64	2,64	3,61	3,76	3,76	3,76	5,14	FPA
Pays du Sânon (CC)	2,20	2,20	2,20	2,20	4,50	4,50	4,50	4,50	FPA
Pays du Sel et du Vermois (CC)	3,02	3,05	3,14	3,14	4,39	4,43	4,56	4,56	FPA
Pays-Haut Val d'Alzette (CC)	1,20	1,20	2,70	2,70	25,37	25,37	25,37	25,37	FPU
Saint-Dié des Vosges (CA)	2,68	2,68	2,68	2,68	23,78	23,78	23,78	23,78	FPU
Seille et Grand Couronné (CC)	2,04	2,04	2,81	2,81	21,93	21,93	22,90	22,90	FPU
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	5,55	5,55	5,55	5,55	9,87	9,87	9,87	9,87	FPA
Terres Toulaises (CC)	1,30	1,30	1,30	1,30	22,26	22,26	22,26	22,26	FPU
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	1,68	1,68	1,68	1,68	22,82	22,82	22,82	22,82	FPU
Veuzouze en Piémont (CC)	2,14	2,14	2,14	2,14	26,77	24,73	24,73	24,73	FPZ

* FPU : fiscalité professionnelle unique ; FPA : fiscalité professionnelle additionnelle ; FPZ : fiscalité pro. de zone.

Le potentiel financier par habitant a pour finalité de mesurer la richesse fiscale potentielle d'une commune et de pouvoir ainsi la comparer aux autres communes appartenant à la même strate. Le potentiel financier représente la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en matière de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

Le potentiel financier est utilisé dans les calculs de dispositifs de péréquation : dotation globale de fonctionnement (DGF) et fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Avec l'évolution de la fiscalité directe locale, la fin de la taxe d'habitation et la fin programmée de la CVAE, une réflexion est en cours sur une possible nouvelle définition de ces indicateurs de richesse, plus adaptée à la situation actuelle des collectivités locales.

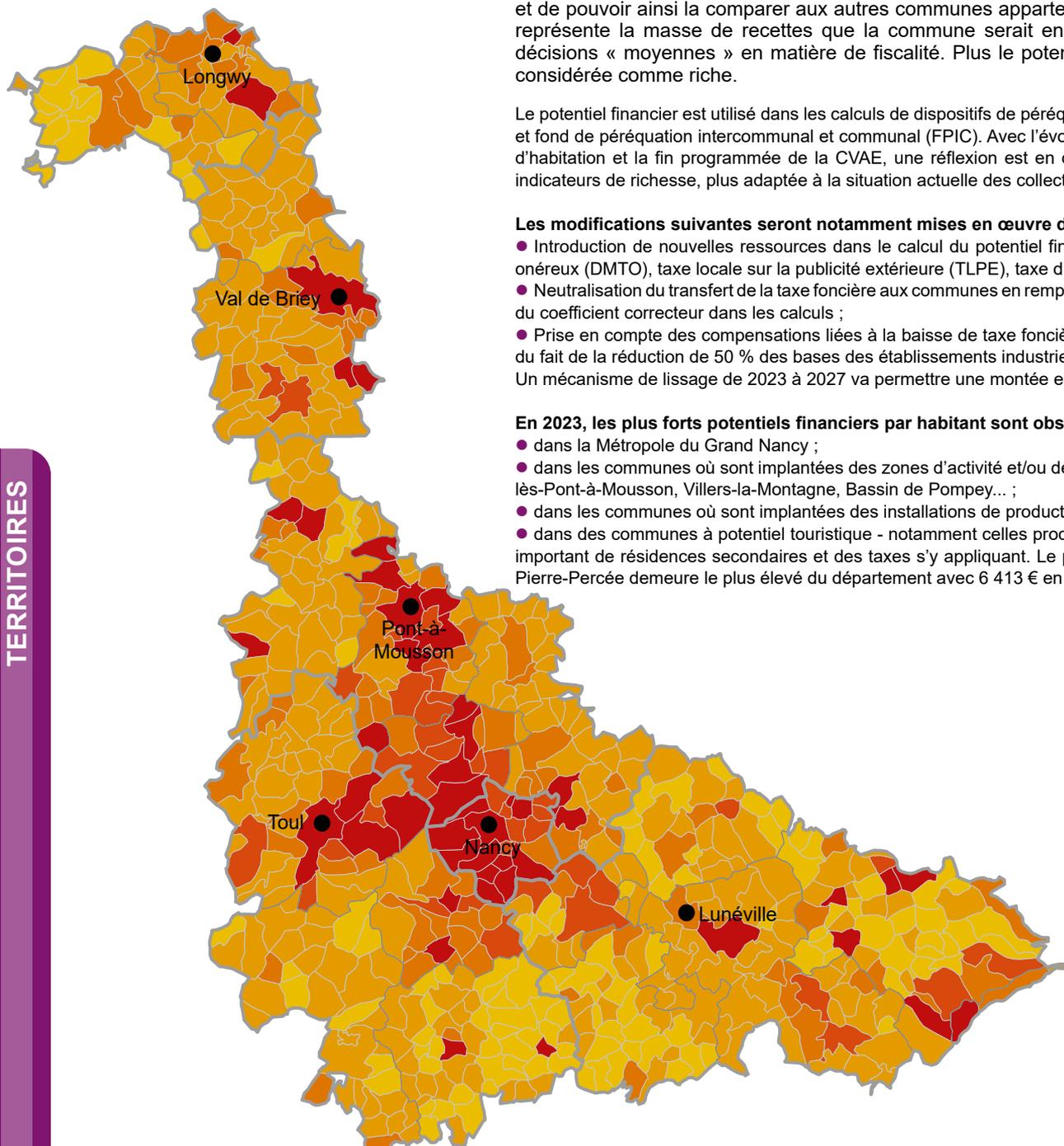
Les modifications suivantes seront notamment mises en œuvre dès 2023 :

- Introduction de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel financier des communes : droits de mutation à titre onéreux (DMTO), taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), taxe d'habitation sur les résidences secondaires... ;
- Neutralisation du transfert de la taxe foncière aux communes en remplacement de la taxe d'habitation par la conservation du coefficient correcteur dans les calculs ;
- Prise en compte des compensations liées à la baisse de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises (CFE) du fait de la réduction de 50 % des bases des établissements industriels.

Un mécanisme de lissage de 2023 à 2027 va permettre une montée en charge progressive du nouveau calcul.

En 2023, les plus forts potentiels financiers par habitant sont observés :

- dans la Métropole du Grand Nancy ;
- dans les communes où sont implantées des zones d'activité et/ou des entreprises de taille importante : Batilly, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Villers-la-Montagne, Bassin de Pompey... ;
- dans les communes où sont implantées des installations de production ou de stockage d'énergie ;
- dans des communes à potentiel touristique - notamment celles proches du lac de Pierre-Percée - du fait d'un nombre important de résidences secondaires et des taxes s'y appliquant. Le potentiel financier par habitant de la commune de Pierre-Percée demeure le plus élevé du département avec 6 413 € en 2023.



Potentiel financier par habitant en 2023



— Limite territoire

— Limite intercommunalité

Population dotation globale de fonctionnement
d'une commune : il s'agit de la population municipale INSEE à laquelle est ajouté le nombre de résidences secondaires sur le territoire de la commune.

Potentiel fiscal

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier

Le potentiel financier est un indicateur de ressources. Plus large que la notion de potentiel fiscal, il prend en compte non seulement les ressources fiscales, via son potentiel fiscal, mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'État.

Le potentiel financier représente la masse de recettes qu'une commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions moyennes en termes de fiscalité. Plus le potentiel financier par habitant est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

(source : DGCL)

Une part du potentiel financier par habitant des communes en régime de fiscalité professionnelle unique est calculée à partir des produits de fiscalité professionnelle perçus par l'EPCI, corrigés des attributions de compensation et ensuite ventilés au prorata de la population de chaque commune membre.

La plupart des communes figurant dans la liste des 20 potentiels financiers par habitant les plus élevés du département comportent des zones commerciales ou sont le siège d'établissements industriels assujettis à une fiscalité professionnelle territoriale.

Les 20 potentiels financiers par habitant les plus élevés en 2023

Commune	2023			2022
	Potentiel financier global (en €)	Population DGF	Potentiel financier par habitant (en €)	Potentiel financier par habitant (en €)
Pierre-Percée	885 029	138	6 413	6 361
Leménil-Mitry	13 828	4	3 457	3 300
Batilly	4 229 401	1 314	3 219	3 226
Blénod-lès-Pont-à-Mousson	9 638 834	4 680	2 060	1 977
Villers-la-Montagne	2 906 092	1 572	1 849	1 838
Cerville	1 055 083	573	1 841	1 733
Houdemont	3 834 537	2 136	1 795	1 700
Moncel-lès-Lunéville	1 057 622	616	1 717	1 641
Saint-Ail	712 435	421	1 692	1 637
Laneuvelotte	691 929	435	1 591	1 483
Vandières	1 496 780	942	1 589	1 541
Pexonne	593 464	376	1 578	1 507
Repaix	184 616	117	1 578	1 584
Ludres	9 748 705	6 230	1 565	1 487
Lesmenils	766 367	493	1 554	1 503
Pagny-sur-Moselle	6 358 043	4 124	1 542	1 478
Rosières-en-Haye	331 973	231	1 437	1 380
Nancy	155 164 366	108 881	1 425	1 338
Champigneulle	9 519 219	6 717	1 417	1 378
Hagéville	158 572	113	1 403	1 308

L'effort fiscal est un indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables d'une commune et traduit leur degré de sollicitation par rapport à la moyenne nationale.

L'effort fiscal est calculé en rapportant les produits perçus par la commune (taxe sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) au potentiel fiscal de la commune calculé pour ces seules impositions.

Comme pour le potentiel financier, le calcul de l'effort fiscal va évoluer. **Les modifications suivantes seront mises en œuvre de 2023 à 2027 :**

- Réintégration des produits réels de l'effort fiscal (auparavant inclus, puis supprimés) : taxe additionnelle au foncier bâti, taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), produits liés aux exonérations sur les taxes foncières et d'habitation ;
- Conservation du coefficient correcteur ;
- Prise en compte des compensations liées à la baisse de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises (CFE) du fait de la réduction de 50 % des bases des établissements industriels.

Pour 142 communes, soit 24 % des communes du département, l'effort fiscal est supérieur à l'effort fiscal moyen national de la strate dans laquelle figure la commune en 2023. 8 des 10 efforts fiscaux les plus élevés du département sont relevés dans des communes du Pays-Haut, avec trois pôles urbains aux trois premières places : Joeuf, Homécourt et Longwy.

Les efforts fiscaux les plus élevés

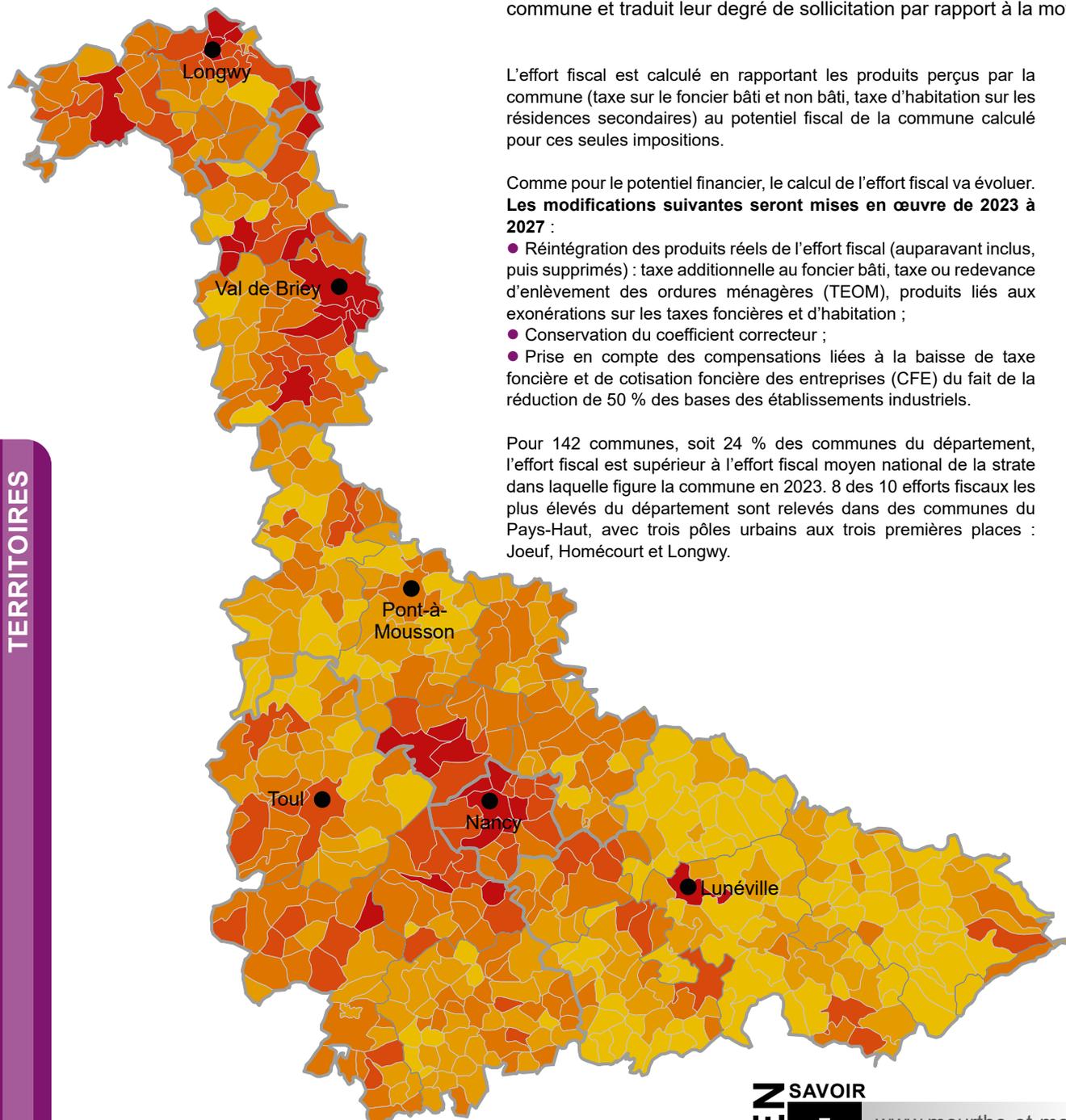
Commune	Effort fiscal	
	2022	2023
Joeuf	1,66	1,63
Homécourt	1,63	1,61
Longwy	1,62	1,60
Joudreville	1,60	1,60
Thuilley-aux-Groseilles	1,54	1,52
Jarny	1,53	1,51
Villerupt	1,50	1,48
Auboué	1,46	1,44
Landres	1,46	1,43
Frouard	1,45	1,43
Jarville-la-Malgrange	1,41	1,39
Pompey	1,42	1,38
Maxéville	1,40	1,38
Crusnes	1,38	1,36
Val de Briey	1,27	1,34
Piennes	1,35	1,34
Longuyon	1,36	1,33
Vandoeuvre-lès-Nancy	1,35	1,33
Moutiers	1,35	1,33
Thil	1,34	1,33
...
Haudonville	0,46	0,46
Bezaumont	0,45	0,45

Effort fiscal des communes en 2023

- De 0,45 à 0,73
- De 0,73 à 0,88
- De 0,88 à 1,05
- De 1,05 à 1,26
- De 1,26 à 1,63

— Limite territoire

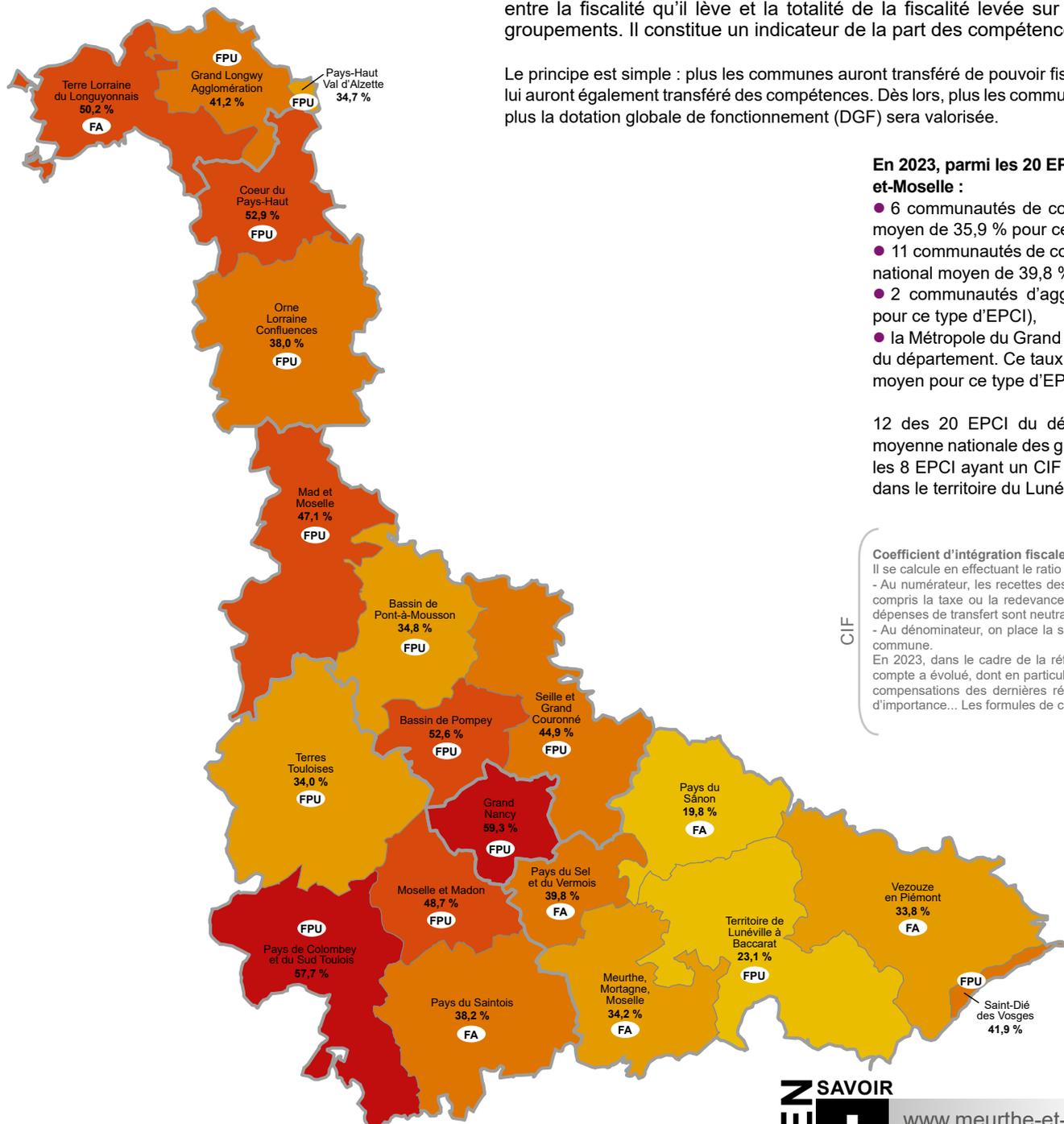
— Limite intercommunalité



Coefficient d'intégration fiscale (CIF)

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera valorisée.



En 2023, parmi les 20 EPCI situés en partie ou totalement en Meurthe-et-Moselle :

- 6 communautés de communes à fiscalité additionnelle (CIF national moyen de 35,9 % pour ce type d'EPCI),
- 11 communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (CIF national moyen de 39,8 % pour ce type d'EPCI),
- 2 communautés d'agglomérations (CIF national moyen de 39,6 % pour ce type d'EPCI),
- la Métropole du Grand Nancy possède un CIF de 59,3 %, le plus élevé du département. Ce taux demeure nettement au-dessus du CIF national moyen pour ce type d'EPCI : 45,8 %.

12 des 20 EPCI du département possèdent un CIF supérieur à la moyenne nationale des groupements de même catégorie en 2023. Parmi les 8 EPCI ayant un CIF inférieur à la moyenne nationale, 4 sont situés dans le territoire du Lunévillois.

Coefficient d'intégration fiscale

Il se calcule en effectuant le ratio suivant :

- Au numérateur, les recettes des impôts intercommunaux (fiscalité directe levée par l'EPCI), y compris la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Sur ces recettes, les dépenses de transfert sont neutralisées, en positif comme en négatif.

- Au dénominateur, on place la somme des mêmes recettes perçues par l'EPCI et par chaque commune.

En 2023, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, l'ensemble des recettes prises en compte a évolué, dont en particulier l'ajout de nouvelles recettes : fraction de TVA, dotations de compensations des dernières réformes, TASCOM, redevance assainissement pour les EPCI d'importance... Les formules de calcul détaillées diffèrent selon chaque catégorie d'EPCI.

Coefficient d'intégration fiscale en 2023

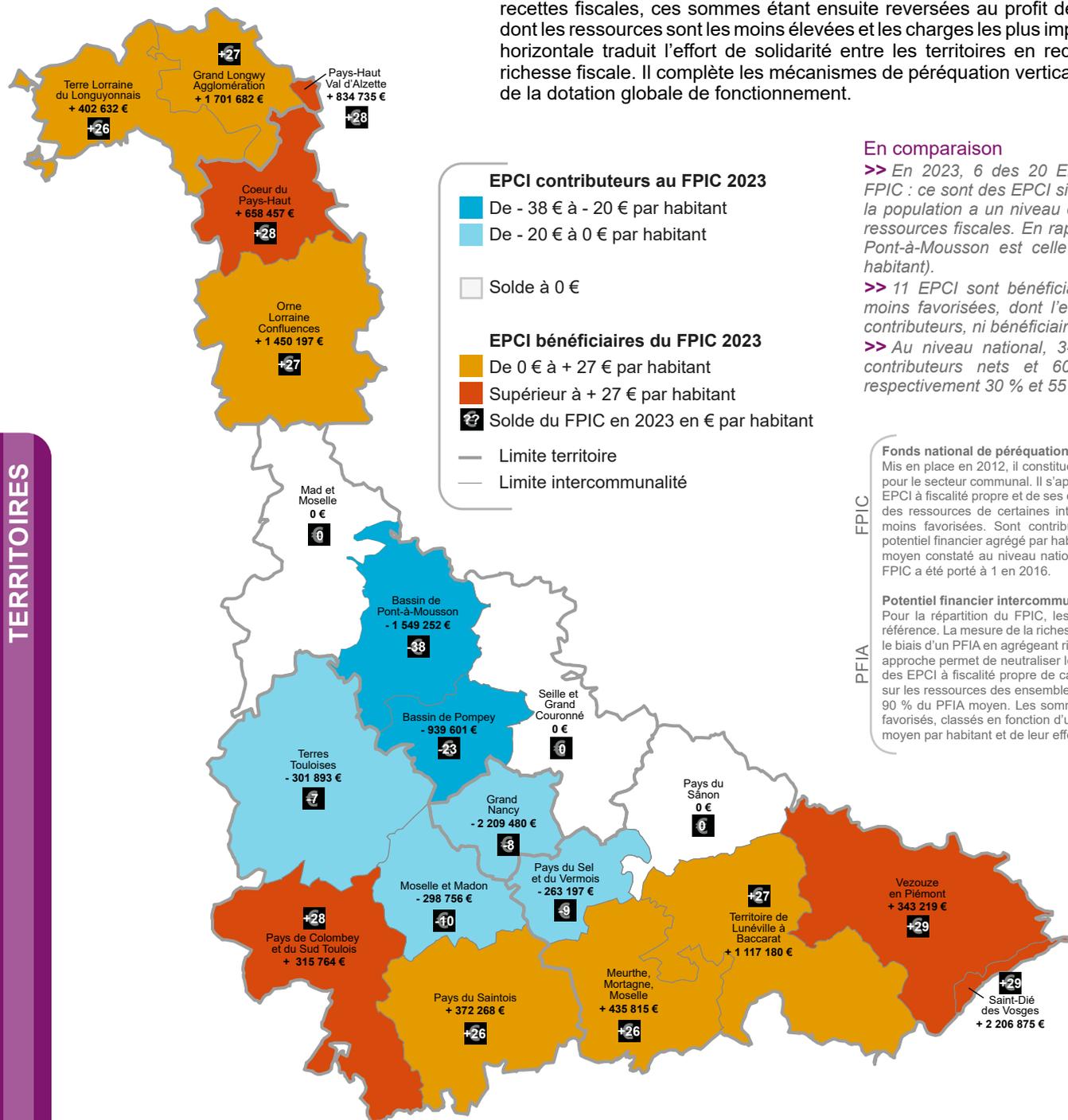
- De 19,8 % à 30,0 %
- De 30,0 % à 35,0 %
- De 35,0 % à 45,0 %
- De 45,0 % à 55,0 %
- De 55,0 % à 59,3 %

- FA Fiscalité additionnelle
- FPU Fiscalité professionnelle unique

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est alimenté par des prélèvements à hauteur sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales, ces sommes étant ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes. Ce mécanisme de péréquation horizontale traduit l'effort de solidarité entre les territoires en redistribuant entre eux une partie de leur richesse fiscale. Il complète les mécanismes de péréquation verticale mis en œuvre par l'État dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement.



En comparaison

>> En 2023, 6 des 20 EPCI du département sont contributeurs du FPIC : ce sont des EPCI situés dans l'aire d'attraction nancéienne, dont la population a un niveau de revenus élevé et disposant d'importantes ressources fiscales. En rapportant à la population, la CC du Bassin de Pont-à-Mousson est celle qui contribue le plus au FPIC (38 € par habitant).

>> 11 EPCI sont bénéficiaires du FPIC. Il s'agit d'intercommunalités moins favorisées, dont l'ensemble du Pays-Haut. 3 EPCI ne sont ni contributeurs, ni bénéficiaires du FPIC.

>> Au niveau national, 34 % des ensembles intercommunaux sont contributeurs nets et 60 % bénéficiaires nets en 2023, contre respectivement 30 % et 55 % en Meurthe-et-Moselle.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Mis en place en 2012, il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées. Sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur au potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. Le niveau d'effort fiscal à respecter pour bénéficier du FPIC a été porté à 1 en 2016.

Potentiel financier intercommunal agrégé

Pour la répartition du FPIC, les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. La mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal par le biais d'un PFIA en agréant richesse de l'EPCI et celle de ses communes membres. Cette approche permet de neutraliser les choix fiscaux des intercommunalités et ainsi de comparer des EPCI à fiscalité propre de catégories différentes. Le FPIC est alimenté par prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux dont le PFIA par habitant est supérieur à 90 % du PFIA moyen. Les sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur PFIA, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

Effort fiscal agrégé

Il est le pendant de l'effort fiscal calculé pour les communes. Il permet de mesurer la pression fiscale sur le territoire de l'ensemble intercommunal. Il est obtenu en calculant le rapport entre, d'une part, les produits perçus au titre des impôts ménages et au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et, d'autre part, le potentiel fiscal agrégé « 3 taxes » calculé en ne tenant compte que des seuls impôts des ménages.

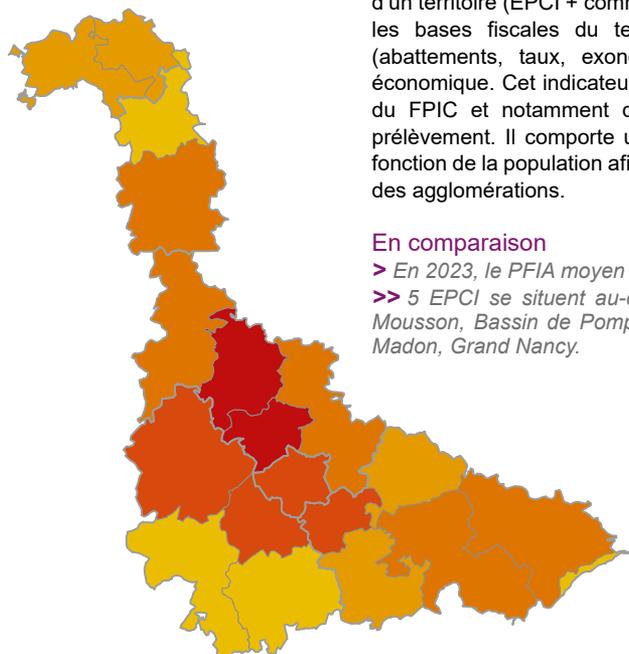
(source : DGCL)

Le potentiel financier agrégé (PFIA) mesure le dynamisme fiscal d'un territoire (EPCI + communes membres). Sont ici pris en compte les bases fiscales du territoire décorrélées de toute politique (abattements, taux, exonérations) et le produit de la fiscalité économique. Cet indicateur est le plus important dans la répartition du FPIC et notamment de l'éligibilité ou non d'un territoire en prélèvement. Il comporte un coefficient logarithmique croissant en fonction de la population afin de compenser les charges de centralité des agglomérations.

En comparaison

> En 2023, le PFIA moyen national est de 678,4 € par habitant.

>> 5 EPCI se situent au-dessus de ce seuil : Bassin de Pont-à-Mousson, Bassin de Pompey, Pays du Sel et Vermois, Moselle et Madon, Grand Nancy.



Potentiel financier intercommunal agrégé par habitant en 2023



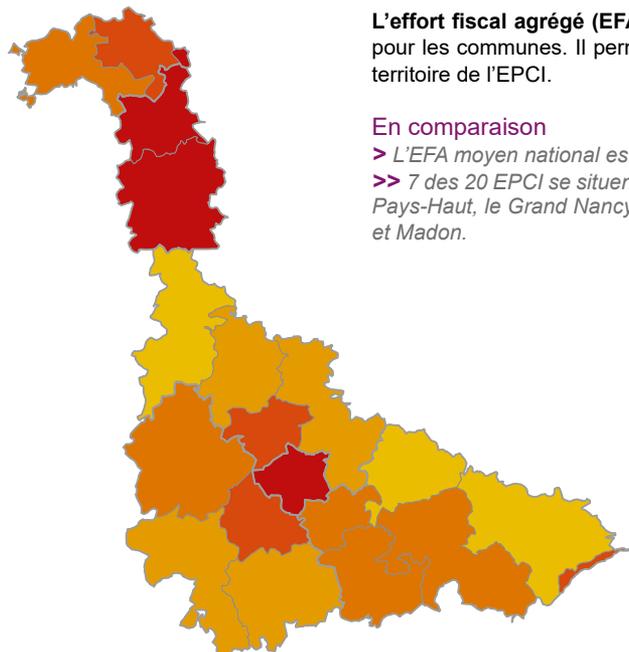
— Limite territoire
— Limite intercommunalité

L'effort fiscal agrégé (EFA) est le pendant de l'effort fiscal calculé pour les communes. Il permet de mesurer la pression fiscale sur le territoire de l'EPCI.

En comparaison

> L'EFA moyen national est de 1,132 en 2023.

>> 7 des 20 EPCI se situent au-dessus de ce seuil : 4 des 5 EPCI du Pays-Haut, le Grand Nancy, le Bassin de Pompey ainsi que Moselle et Madon.



Effort fiscal agrégé en 2023

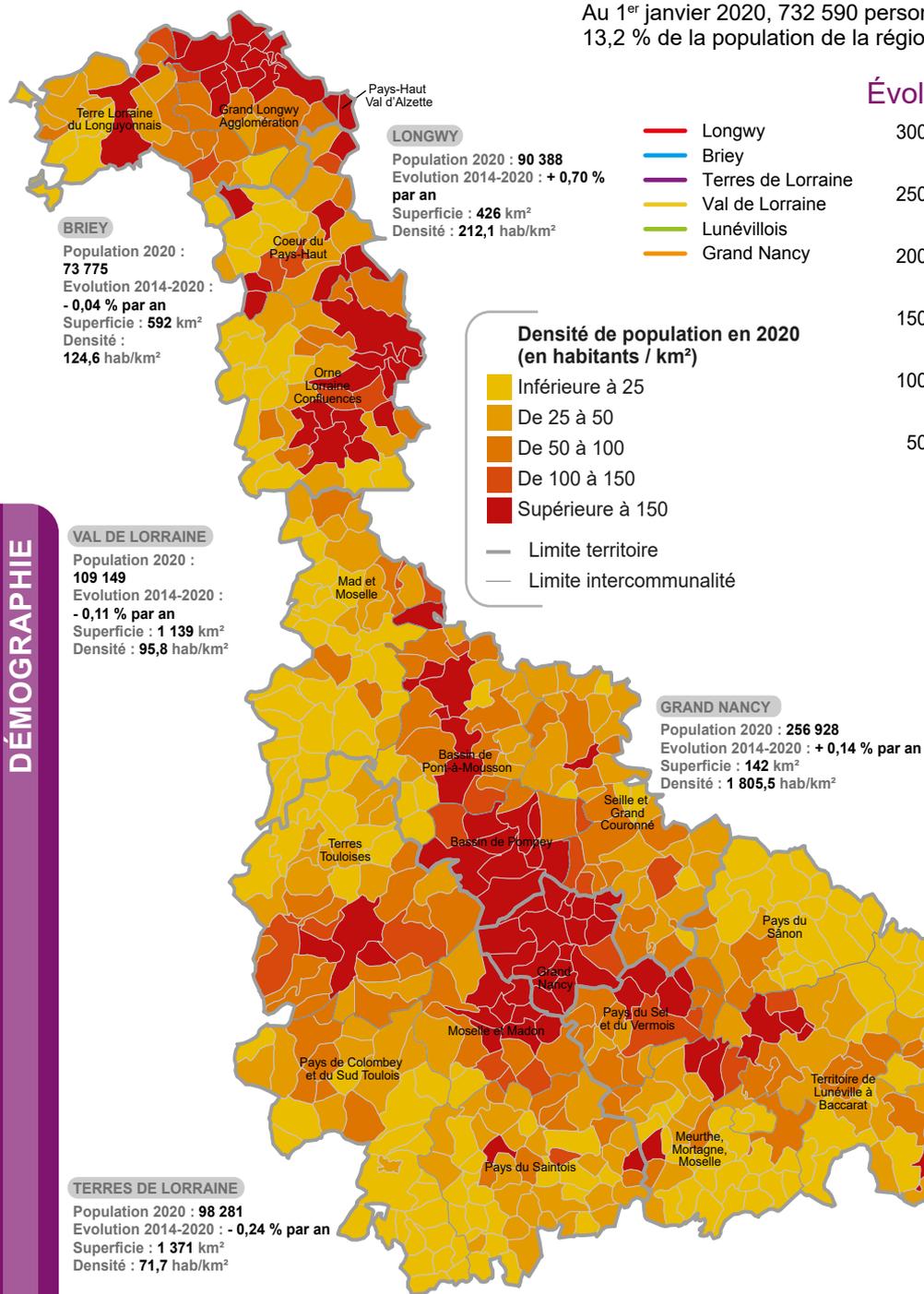


— Limite territoire
— Limite intercommunalité

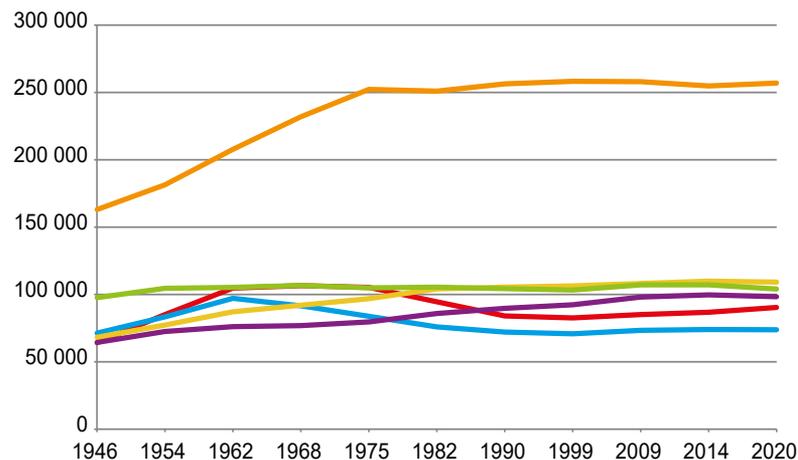
Intercommunalité	Potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant en 2023	Effort fiscal agrégé (EFA) en 2023
Bassin de Pompey (CC)	784,41	1,18
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	895,39	0,86
Cœur du Pays-Haut (CC)	472,61	1,22
Grand Longwy Agglomération (CA)	527,51	1,19
Grand Nancy (Métropole)	682,04	1,23
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	568,88	0,78
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	512,38	1,03
Moselle et Madon (CC)	682,47	1,16
Orne Lorraine Confluences (CC)	611,01	1,26
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	496,37	0,99
Pays du Saintois (CC)	444,70	0,88
Pays du Sânon (CC)	545,79	0,66
Pays du Sel et du Vermois (CC)	689,45	1,08
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	462,11	1,28
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	499,18	1,13
Seille et Grand Couronné (CC)	565,37	0,87
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	531,96	1,08
Terres Toulaises (CC)	673,59	1,00
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	563,11	1,04
Veuzouze en Piémont (CC)	577,29	0,73

Évolution de la population

Au 1^{er} janvier 2020, 732 590 personnes résident dans l'une des 591 communes de Meurthe-et-Moselle, soit 13,2 % de la population de la région Grand Est.



Évolution de la population par territoire entre 1793 et 2020



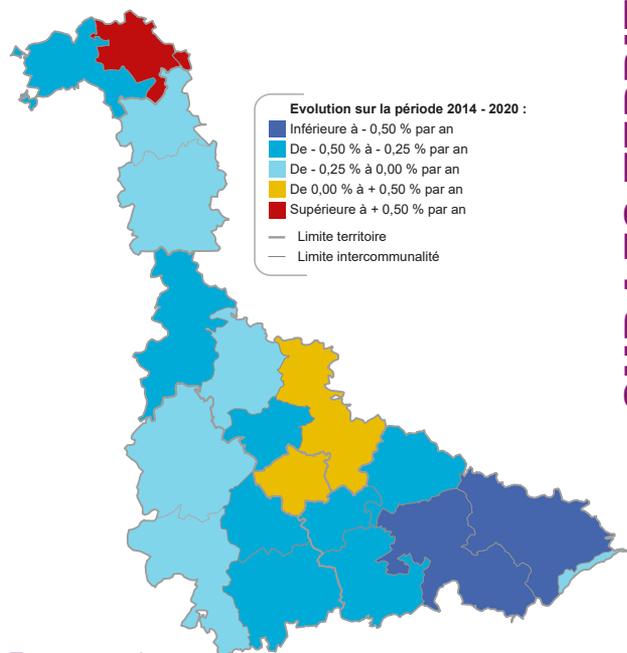
	Population municipale			Évolution annuelle 2014-2020
	2009	2014	2020	
Meurthe-et-Moselle	731 019	732 153	732 590	+ 0,01 %
Grand Est	5 531 118	5 554 645	5 562 651	+ 0,02 %
France métropolitaine	62 465 709	64 027 958	65 269 154	+ 0,32 %

En comparaison

>> Entre 2014 et 2020, le taux d'évolution annuel moyen est de + 0,01 % dans le département (+ 0,03 % entre 2009 et 2014), très faible comme en région Grand Est (+ 0,02 % par an). Ces taux se situent bien en-deçà du taux d'évolution annuel métropolitain (+ 0,32 %).

Entre 2014 et 2020 dans le Grand Est, les naissances sont légèrement excédentaires par rapport aux décès (solde naturel) et compensent les mouvements migratoires (solde migratoire), légèrement déficitaires. Ainsi, le solde naturel contribue à un accroissement de 0,1 % par an de la population, tandis que le solde migratoire entraîne un repli démographique de même ampleur. Le solde naturel est également positif en Meurthe-et-Moselle, compensant le solde migratoire négatif.

Croissance démographique annuelle



En comparaison

>> Terres de Lorraine : fort déficit migratoire

Auparavant le plus dynamique, le territoire enregistre désormais la 2^e plus forte décroissance démographique du département en raison d'un fort déficit migratoire (- 440 habitants par an).

>> Val de Lorraine : à nouveau en déclin démographique

Le solde naturel en baisse ne compense plus un déficit migratoire qui a été multiplié par trois par rapport à la période 2009-2014.

>> Longwy : dynamisme à proximité du Luxembourg

Le dynamisme démographique est élevé près de la frontière luxembourgeoise. Le nombre d'habitants s'accroît de 0,7 % en moyenne par an sous l'effet d'une forte attractivité résidentielle.

>> Briey : déficit migratoire et naturel

Le territoire est - avec celui du Lunévillois - le seul à conjuguer déficit migratoire et déficit naturel : - 200 habitants en 6 ans.

>> Grand Nancy : évolution positive mais faible

L'accroissement démographique est positif certes, mais toujours faible (+ 0,14 % par an). L'excédent naturel du territoire représente le double du déficit migratoire.

>> Lunévillois : accentuation de la déprise démographique

Le territoire voit son déclin démographique s'accroître entre 2014 et 2020 : son solde naturel est désormais négatif et son déficit migratoire a doublé par rapport à la période 2009-2014. La ville-centre perd 245 habitants par an (soit - 1,3 % par an, dont - 1,2 % de déficit migratoire).

Intercommunalité	Population municipale			Évolution annuelle 2014-2020	Superficie (km ²)	Densité en 2020 (en habitants par km ²)
	2009	2014	2020			
Bassin de Pompey (CC)	40 562	40 612	39 939	- 0,28 %	156	256,7
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	39 925	40 569	40 343	- 0,09 %	266	151,6
Cœur du Pays-Haut (CC)	20 209	20 758	20 737	- 0,02 %	200	103,9
Grand Longwy Agglomération (CA)	58 770	60 049	62 931	+ 0,78 %	173	362,8
Grand Nancy (Métropole)	256 966	254 788	256 928	+ 0,14 %	142	1 805,5
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	10 275	10 304	10 054	- 0,41 %	372	27,0
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	16 535	16 794	16 561	- 0,23 %	271	61,2
Moselle et Madon (CC)	29 243	28 984	28 330	- 0,38 %	189	150,0
Orne Lorraine Confluences (CC)	53 588	53 210	53 038	- 0,05 %	393	135,0
Pays de Colombey et du Sud Toulous (CC)	10 792	11 199	11 070	- 0,19 %	366	30,3
Pays du Saintois (CC)	14 107	14 507	14 259	- 0,29 %	348	40,9
Pays du Sânon (CC)	5 982	6 005	5 859	- 0,41 %	247	23,7
Pays du Sel et du Vermois (CC)	29 908	29 520	29 012	- 0,29 %	138	210,9
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	11 065	11 117	12 066	+ 1,37 %	10	1 221,3
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	276	255	252	- 0,20 %	23	10,8
Seille et Grand Couronné (CC)	17 893	18 367	18 813	+ 0,40 %	345	54,5
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	15 773	15 587	15 391	- 0,21 %	243	63,4
Terres Toulous (CC)	44 241	44 997	44 622	- 0,14 %	468	95,4
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	42 745	42 597	40 762	- 0,73 %	452	90,2
Veuzouze en Piémont (CC)	12 164	11 934	11 623	- 0,44 %	445	26,1

Population municipale

Ce sont les personnes :

- ayant leur résidence habituelle sur la commune (logement ou communauté),
- résidant habituellement dans une habitation mobile recensée dans la commune,
- détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune,
- sans-abri recensées sur le territoire de la commune.

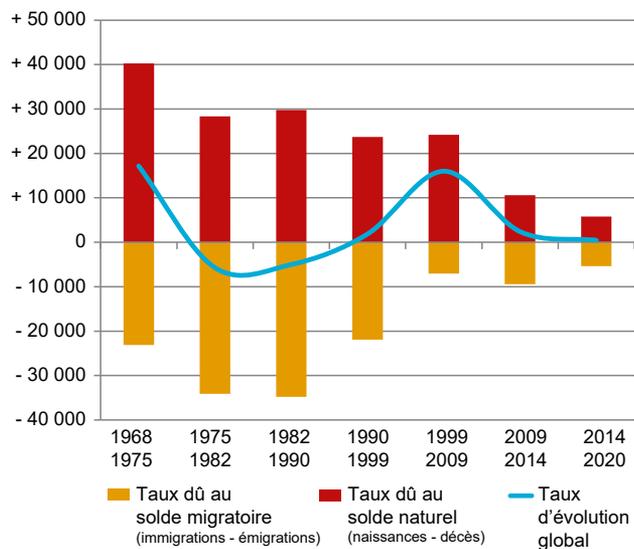
La notion de population municipale est celle utilisée usuellement en statistique.

Elle s'oppose à la population totale car elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une seule fois.

(source : INSEE)

Solde migratoire et solde naturel

Entre 2014 et 2020, l'excédent naturel du département s'amenuise ; il est désormais presque équivalent au déficit migratoire, d'où une population qui stagne (+ 0,01 % par an en moyenne).

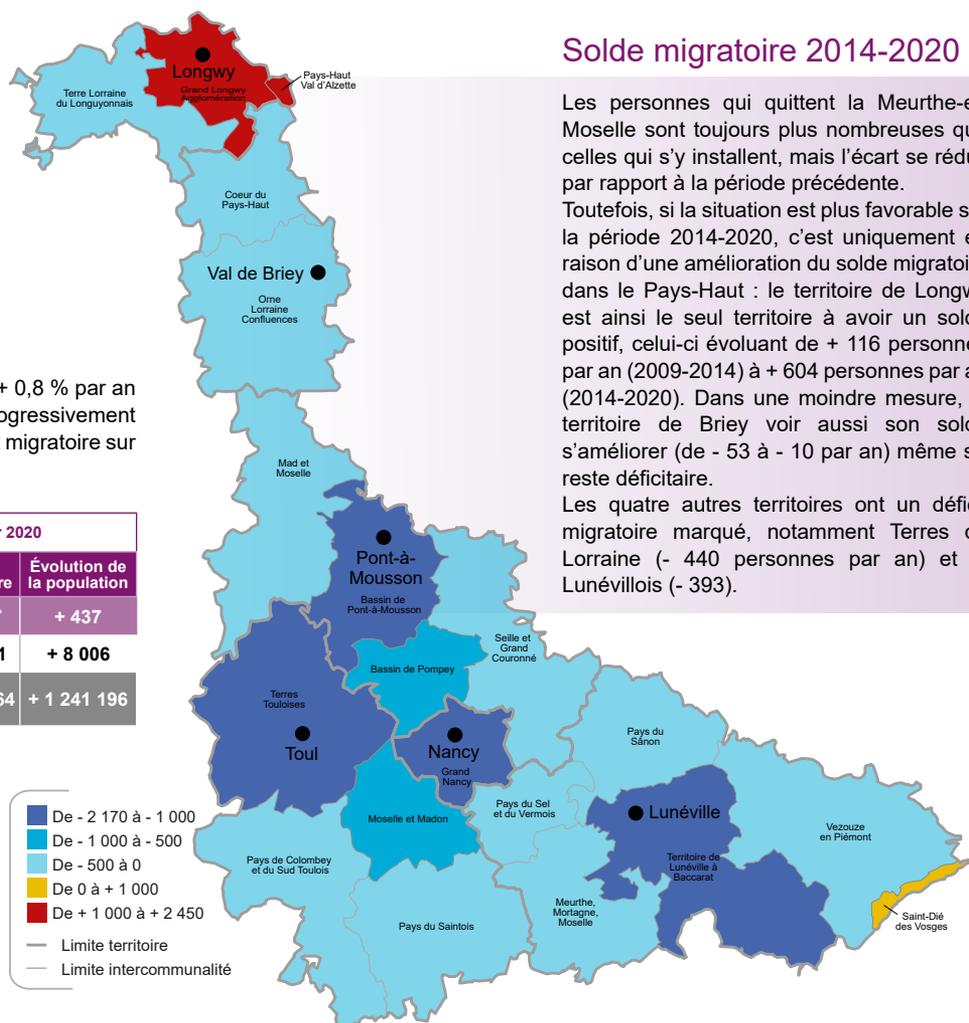


LONGWY
90 388 habitants
2014 > 2020 Naissances : 4 800
Décès : 4 789
Solde naturel : + 11
Solde migratoire : + 3 624
Évolution : + 3 635

BRIEY
73 775 habitants
2014 > 2020 Naissances : 4 479
Décès : 4 611
Solde naturel : - 132
Solde migratoire : - 61
Évolution : - 193

TERRES DE LORRAINE
98 281 habitants
2014 > 2020 Naissances : 6 133
Décès : 4 897
Solde naturel : + 1 236
Solde migratoire : - 2 642
Évolution : - 1 406

VAL DE LORRAINE
109 149 habitants
2014 > 2020 Naissances : 6 975
Décès : 5 935
Solde naturel : + 1 040
Solde migratoire : - 1 743
Évolution : - 703



Avant 1975, la population augmentait grâce à un fort excédent naturel (+ 0,8 % par an en moyenne) mais la différence entre naissances et décès s'est progressivement réduite au fil des décennies. Elle parvient de justesse à combler le déficit migratoire sur la période 2009-2020.

	2020	Entre le 1 ^{er} janvier 2014 et le 1 ^{er} janvier 2020				
	Population municipale	Naissances	Décès	Solde naturel	Solde migratoire	Évolution de la population
Meurthe-et-Moselle	732 590	45 364	39 580	+ 5 784	- 5 347	+ 437
Grand Est	5 562 651	355 669	309 752	+ 45 917	- 37 911	+ 8 006
France métropolitaine	65 269 154	4 506 089	3 445 457	+ 1 060 632	+ 180 564	+ 1 241 196

Accroissement total de population (ou variation totale de population)
Variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources statistiques.
(source : INSEE)

LUNÉVILLOIS

104 069 habitants

Naissances : 6 196

Décès : 6 877

Solde naturel : - 681

Solde migratoire : - 2 355

Évolution : - 3 036

GRAND NANCY

256 928 habitants

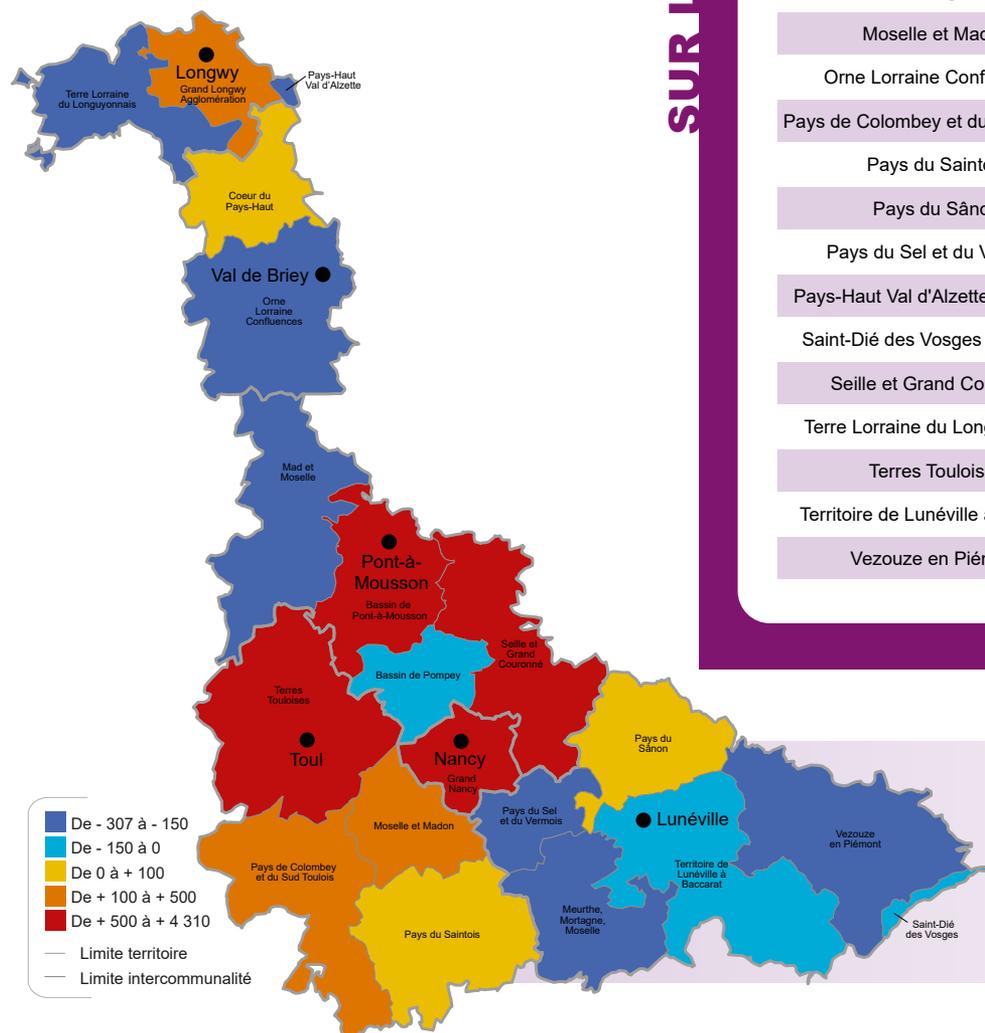
Naissances : 16 781

Décès : 12 471

Solde naturel : + 4 310

Solde migratoire : - 2 170

Évolution : + 2 140



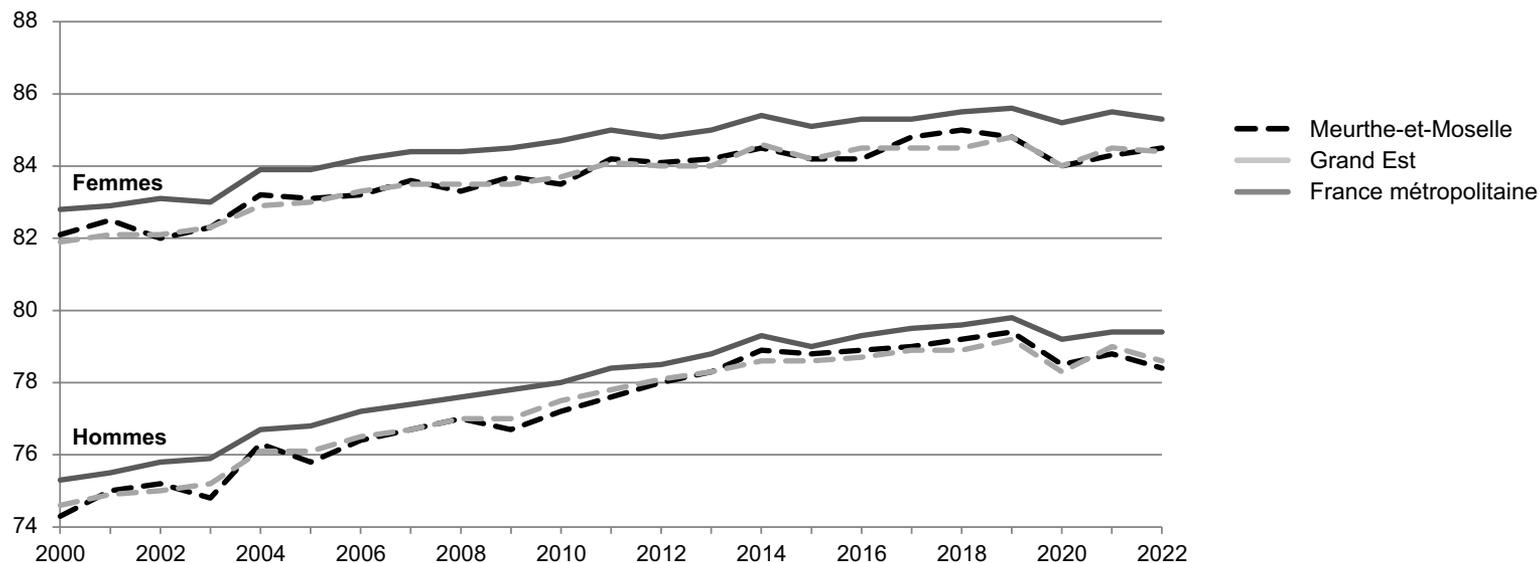
Intercommunalité	2020	Entre le 1 ^{er} janvier 2014 et le 1 ^{er} janvier 2020				
	Population municipale	Naissances	Décès	Solde naturel	Solde migratoire	Évolution de la population
Bassin de Pompey (CC)	39 939	2 420	2 520	- 100	- 573	- 673
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	40 343	2 755	1 972	+ 783	- 1 009	- 226
Cœur du Pays-Haut (CC)	20 737	1 233	1 209	+ 24	- 45	- 21
Grand Longwy Agglomération (CA)	62 931	3 558	3 126	+ 432	+ 2 450	+ 2 882
Grand Nancy (Métropole)	256 928	16 781	12 471	+ 4 310	- 2 170	+ 2 140
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	10 054	613	784	- 171	- 79	- 250
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	16 561	922	1 119	- 197	- 36	- 233
Moselle et Madon (CC)	28 330	1 550	1 397	+ 153	- 807	- 654
Orne Lorraine Confluences (CC)	53 038	3 246	3 402	- 156	- 16	- 172
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	11 070	708	509	+ 199	- 328	- 129
Pays du Saintois (CC)	14 259	879	863	+ 16	- 264	- 248
Pays du Sânon (CC)	5 859	380	328	+ 52	- 198	- 146
Pays du Sel et du Vermois (CC)	29 012	1 694	1 852	- 158	- 350	- 508
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	12 066	474	736	- 262	+ 1 211	+ 949
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	252	13	20	- 7	+ 4	- 3
Seille et Grand Couronné (CC)	18 813	1 187	659	+ 528	- 82	+ 446
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	15 391	768	927	- 159	- 37	- 196
Terres Toulaises (CC)	44 622	2 996	2 128	+ 868	- 1 243	- 375
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	40 762	2 578	2 642	- 64	- 1 771	- 1 835
Veuzouze en Piémont (CC)	11 623	609	916	- 307	- 4	- 311

Solde naturel 2014-2020

Dans tous les départements de la région Grand Est, le solde naturel se dégrade par rapport à la période précédente, sous l'effet du vieillissement de la population avec l'arrivée progressive aux âges avancés des générations du baby-boom et du fléchissement de la fécondité des femmes en âge d'avoir des enfants. La Meurthe-et-Moselle ne fait pas exception. La moitié des 20 EPCI du département sont en déficit naturel, l'autre moitié (principalement des EPCI de l'aire d'attraction de Nancy) sont en excédent.

Espérance de vie à la naissance

En 2022, l'espérance de vie à la naissance est de 84,5 ans pour les femmes et de 78,4 ans pour les hommes en Meurthe-et-Moselle. Les hommes perdent 0,4 an d'espérance de vie par rapport à 2021 alors que l'espérance de vie des femmes progresse de 0,2 année par rapport à l'année précédente.



Du fait de sa forte baisse en 2020 (- 0,9 an) dans un contexte de surmortalité liée à l'épidémie de Covid-19, l'espérance de vie des hommes dans le département est désormais inférieure de 6,1 années à celle des meurthe-et-mosellanes alors que l'écart entre les deux sexes était de 5,4 années en 2019. L'écart se creuse également avec la moyenne nationale : les français vivent en moyenne 1,0 an de plus que les meurthe-et-mosellans en 2022 (contre 0,4 an de plus en 2019).

En comparaison

> En 2022 :

Espérance de vie des hommes
 Meurthe-et-Moselle : 78,4 ans
 Grand Est : 78,6 ans
 France métropolitaine : 79,4 ans

Espérance de vie des femmes
 Meurthe-et-Moselle : 84,5 ans
 Grand Est : 84,4 ans
 France métropolitaine : 85,3 ans

Espérance de vie à la naissance

Elle représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

(source : INSEE)

Projections de population

L'INSEE a révisé dernièrement les différents scénarios de projections de population : si les tendances démographiques récentes se poursuivaient (scénario central), la population du département ne cesserait de chuter au cours des prochaines décennies pour s'établir à 628 000 habitants en 2070.

L'hypothèse haute (se basant sur une fécondité haute, une mortalité et des migrations élevées) serait la seule pour laquelle la Meurthe-et-Moselle gagnerait des habitants en 2070 et de manière très limitée : + 0,9 %. Dans un tel cas, seuls les territoires de Longwy, du Val de Lorraine et du Grand Nancy gagneraient des habitants. **Quelle que soit l'hypothèse (haute, centrale ou basse), les territoires du Lunévillois, de Briey et Terres de Lorraine perdraient des habitants au cours des 50 prochaines années.**

D'ici 2070, la population augmenterait moins vite ou continuerait de diminuer dans toutes les régions de France métropolitaine. Les populations des régions du Sud et de l'Ouest, où la croissance démographique est actuellement la plus forte, seraient les seules à croître sur la période 2020-2070 grâce à une contribution positive de leur solde migratoire.

La population vieillirait sensiblement sur tous les territoires : dans 64 départements, plus de 30 % des habitants seraient âgés de 65 ans ou plus en 2070 alors qu'aucun département n'est dans cette situation en 2020. La Meurthe-et-Moselle ne serait toutefois pas concernée avec 28,1 % de seniors âgés de 65 ans ou plus.

Selon la projection centrale, **le Grand Nancy serait à partir de 2030 le seul territoire à posséder un solde naturel positif et ce jusqu'en 2070**, mais celui-ci continuerait à s'amenuiser au fil des ans. Les cinq autres territoires présenteraient un déficit naturel d'au moins - 300 personnes par an en 2070.

Toujours selon l'hypothèse centrale, le Grand Nancy aurait un déficit migratoire qui s'accroîtrait fortement à partir des années 2030, approchant les - 1 500 personnes par an au cours de la décennie 2040 avant de diminuer à partir de la décennie suivante pour se situer aux alentours de - 1 000 en 2070. A cette date, seul Longwy aurait un faible déficit migratoire, les autres territoires présentant alors un léger excédent des arrivées par rapport aux départs.

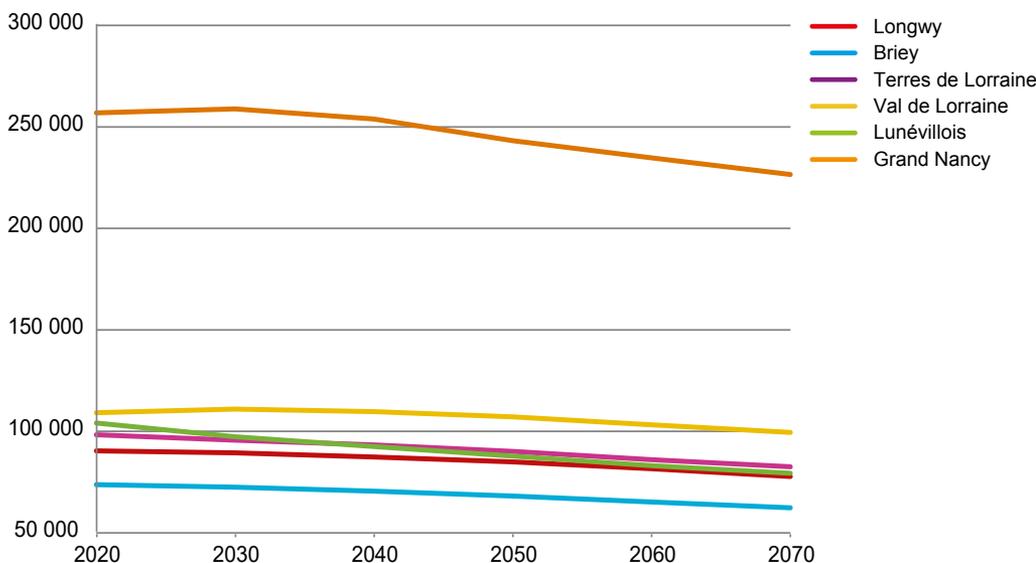
Les projections de population établies par l'INSEE ont pour point de départ les derniers effectifs définitifs de la population par sexe et âge. Elles simulent chaque année jusqu'à l'horizon de projection le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge sur la base d'hypothèses sur l'évolution des trois composantes des variations de population (méthode des composantes) : fécondité, mortalité et migrations.

(source : INSEE)

Source : INSEE, modèle Omphale

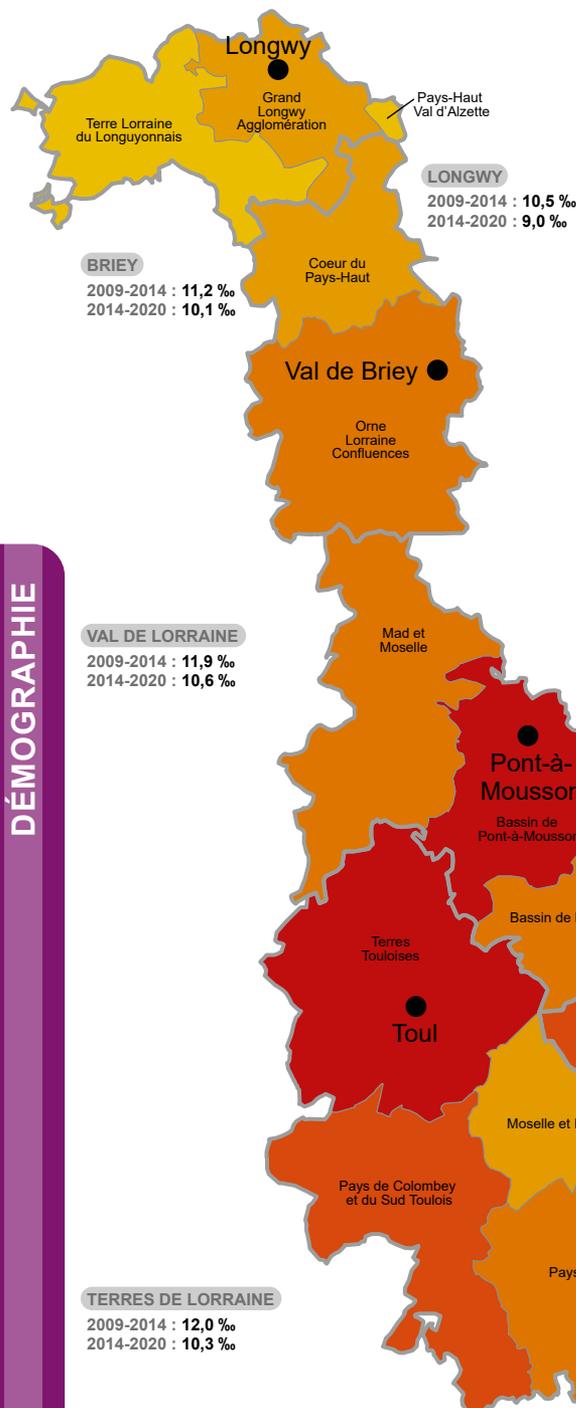
Intercommunalité	Hypothèse	2020	2030	2040	2050	2060	2070	Évolution 2020-2070
Longwy	basse	90 388	86 727	80 881	74 621	67 501	59 747	- 33,9 %
	centrale	90 388	89 375	87 414	84 953	81 614	77 727	- 14,0 %
	haute	90 388	92 063	94 065	95 469	95 922	96 151	+ 6,4 %
Briey	basse	73 775	71 490	67 339	62 768	57 530	52 121	- 29,4 %
	centrale	73 775	72 497	70 502	68 177	65 187	62 341	- 15,5 %
	haute	73 775	73 516	73 682	73 605	72 898	72 867	- 1,2 %
Terres de Lorraine	basse	98 281	94 394	89 337	83 438	76 655	70 051	- 28,7 %
	centrale	98 281	95 657	93 327	90 134	86 038	82 541	- 16,0 %
	haute	98 281	96 926	97 364	96 963	95 697	95 719	- 2,6 %
Val de Lorraine	basse	109 149	109 474	104 945	99 028	91 893	84 370	- 22,7 %
	centrale	109 149	110 955	109 725	107 121	103 216	99 518	- 8,8 %
	haute	109 149	112 415	114 457	115 145	114 523	114 934	+ 5,3 %
Lunévillois	basse	104 069	96 163	88 827	81 559	74 261	67 631	- 35,0 %
	centrale	104 069	97 314	92 540	87 861	83 107	79 394	- 23,7 %
	haute	104 069	98 459	96 223	94 130	91 979	91 449	- 12,1 %
Grand Nancy	basse	256 928	253 983	241 533	221 589	204 372	187 933	- 26,9 %
	centrale	256 928	258 840	253 855	243 221	234 757	226 527	- 11,8 %
	haute	256 928	264 040	266 840	265 824	266 800	267 834	+ 4,2 %
Meurthe-et-Moselle	basse	732 590	712 231	672 862	623 003	572 212	521 853	- 28,8 %
	centrale	732 590	724 638	707 363	681 467	653 919	628 048	- 14,3 %
	haute	732 590	737 419	742 631	741 136	737 819	738 954	+ 0,9 %

Projections de population selon le scénario central

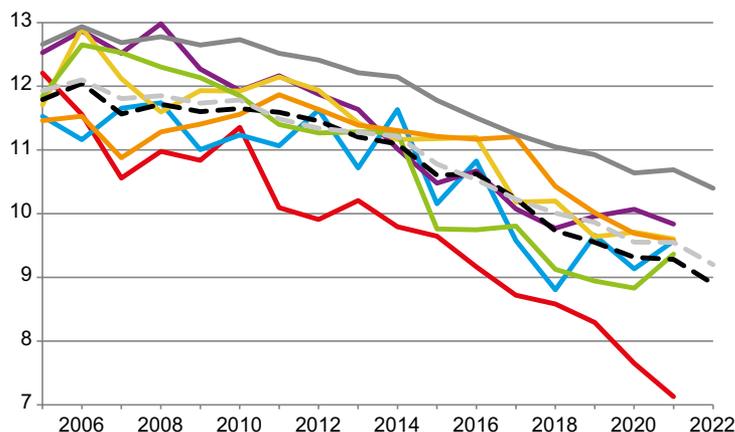


Naissances, natalité et fécondité

Le taux de natalité du département ne cesse de chuter. Il est de 8,9 ‰ en 2022 (donnée provisoire), soit 2,6 points de moins en dix ans. Il est inférieur au taux régional, lui aussi très faible (9,2 ‰) tandis que le taux de natalité s'établit à 10,4 ‰ en France métropolitaine.



Évolution du taux de natalité annuel (en ‰)



Le taux de natalité du territoire de Longwy est à peine supérieur à 7 ‰ en 2021 (7,1 ‰) tandis que les cinq autres territoires ont un taux compris entre 9,4 ‰ et 9,8 ‰. Le taux moyen du département s'établissait à 9,3 ‰ en 2021, soit 0,4 point de plus qu'en 2022.

Le nombre de naissances dépend à la fois du nombre de femmes en âge de procréer et de leur fécondité. **Avec 6 560 naissances, l'année 2022 est la troisième année consécutive sous le seuil des 7 000 naissances en Meurthe-et-Moselle.** Tout comme en France, la population féminine de 20 à 39 ans - âges où les femmes sont les plus fécondes - a globalement diminué depuis le milieu des années 1990, bien qu'elle semble marquer un palier depuis 2016. Les évolutions récentes s'expliquent donc davantage par la baisse de la fécondité.

ICF Indicateur conjoncturel de fécondité

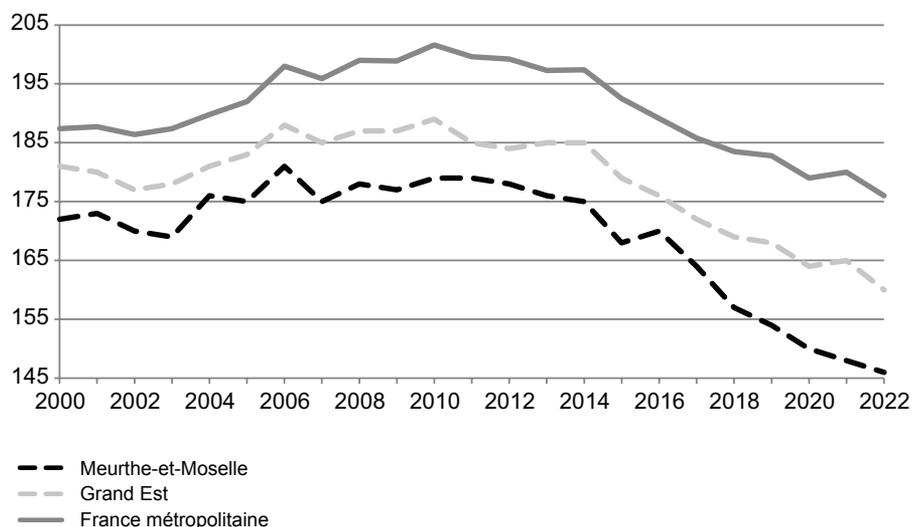
Il est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés. Il est ici exprimé en « nombre d'enfants pour 100 femmes ».
(source : INSEE)

Taux de natalité sur la période 2014 - 2020 (en ‰)



— Limite territoire
— Limite intercommunalité

Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)



En comparaison

> En 2022, les Meurthe-et-Mosellanes se classent au 3^e rang des plus faibles fécondités de France avec seulement 146 enfants pour 100 femmes âgées de 15 à 49 ans, derrière la Haute-Corse et Paris. L'indicateur conjoncturel de fécondité du département est en diminution quasi-constante depuis 2010, très loin désormais du seuil de 210 enfants pour 100 femmes estimé nécessaire au renouvellement des générations.

> La France métropolitaine s'éloigne également de ce seuil avec 176 enfants pour 100 femmes en 2022.

> Avec seulement 160 enfants pour 100 femmes en 2022, la région Grand Est se classe à l'avant-dernier rang parmi l'ensemble des régions françaises, juste devant la Corse.

Taux de natalité (en ‰)	2009-2014	2014-2020
Meurthe-et-Moselle	11,5	10,3
Grand Est	11,5	10,7
France métropolitaine	12,5	11,6

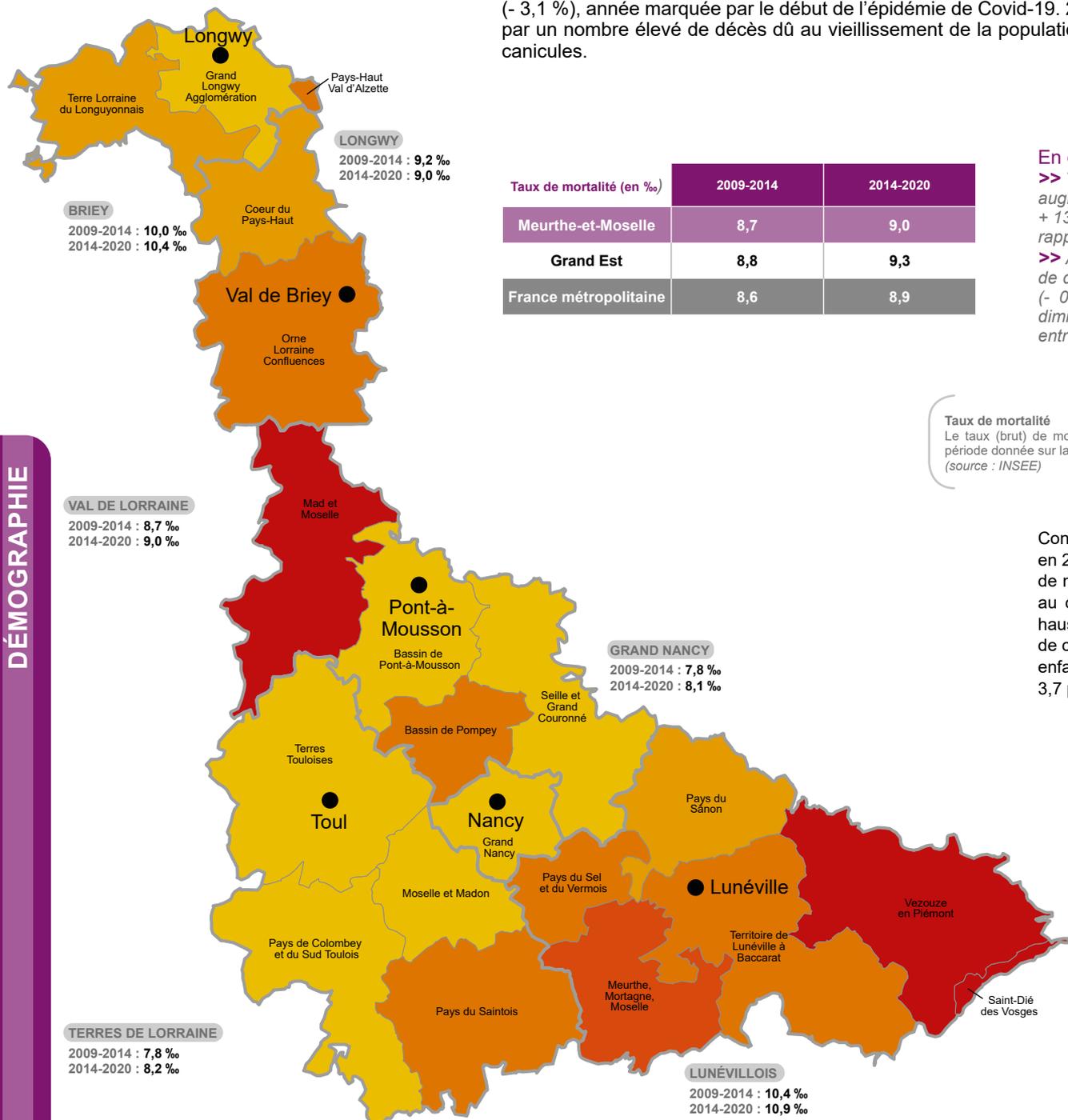
En comparaison

> Sur la période intercensitaire 2014-2020, le taux de natalité s'établit à 10,3 ‰ en Meurthe-et-Moselle, soit 1,2 point de moins qu'au cours de la précédente période 2009-2014. Le taux de natalité de la région Grand Est lui est désormais supérieur de 0,4 point alors qu'il était équivalent entre 2009 et 2014.

Intercommunalité	Taux de natalité (en ‰)	
	2009-2014	2014-2020
Bassin de Pompey (CC)	11,4	10,0
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	12,4	11,3
Cœur du Pays-Haut (CC)	11,2	9,9
Grand Longwy Agglomération (CA)	10,9	9,6
Grand Nancy (Métropole)	11,6	10,9
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	13,0	10,0
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	11,4	9,2
Moselle et Madon (CC)	10,2	9,0
Orne Lorraine Confluences (CC)	11,1	10,2
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	14,3	10,6
Pays du Saintois (CC)	12,4	10,2
Pays du Sânon (CC)	11,9	10,7
Pays du Sel et du Vermois (CC)	11,6	9,6
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	8,2	6,8
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	15,1	8,5
Seille et Grand Couronné (CC)	11,2	10,6
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	10,4	8,3
Terres Toulaises (CC)	12,5	11,1
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	12,2	10,3
Veuzouze en Piémont (CC)	9,6	8,6

L'Est Lunévillois et le territoire de Longwy (à l'exception notable de la CA Grand Longwy Agglomération) enregistrent les plus faibles taux de natalité du département. Le Bassin de Pont-à-Mousson fait figure d'intercommunalité la plus dynamique concernant la natalité au cours de la période 2014-2020.

En 2021, 7 388 habitants de Meurthe-et-Moselle sont décédés, soit seulement 237 de moins qu'en 2020 (- 3,1 %), année marquée par le début de l'épidémie de Covid-19. 2022 devrait également être caractérisée par un nombre élevé de décès dû au vieillissement de la population, à la poursuite de la pandémie et aux canicules.



Taux de mortalité (en ‰)	2009-2014	2014-2020
Meurthe-et-Moselle	8,7	9,0
Grand Est	8,8	9,3
France métropolitaine	8,6	8,9

En comparaison

>> Tous les territoires ont connu une forte augmentation du nombre de décès en 2020 : + 13,8 % en moyenne dans le département par rapport à 2019 avec au total 7 625 décès.

>> A l'exception du Grand Nancy dont le nombre de décès en 2021 a été similaire à celui de 2019 (- 0,1 %), les autres territoires ont connu une diminution du nombre de décès s'échelonnant entre - 1,6 % (Val de Lorraine) et - 8,0 % (Briey).

Taux de mortalité

Le taux (brut) de mortalité est le rapport du nombre de décès au cours d'une période donnée sur la population moyenne au cours de cette période.
(source : INSEE)

Concernant la **mortalité infantile**, on dénombre en 2020 dans le département 3,5 décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 enfants nés vivants au cours des trois dernières années, en légère hausse par rapport à 2019 (3,4 pour 1 000). A titre de comparaison, on compte 3,4 décès pour 1 000 enfants nés vivants en France métropolitaine et 3,7 pour 1 000 dans le Grand Est en 2020.

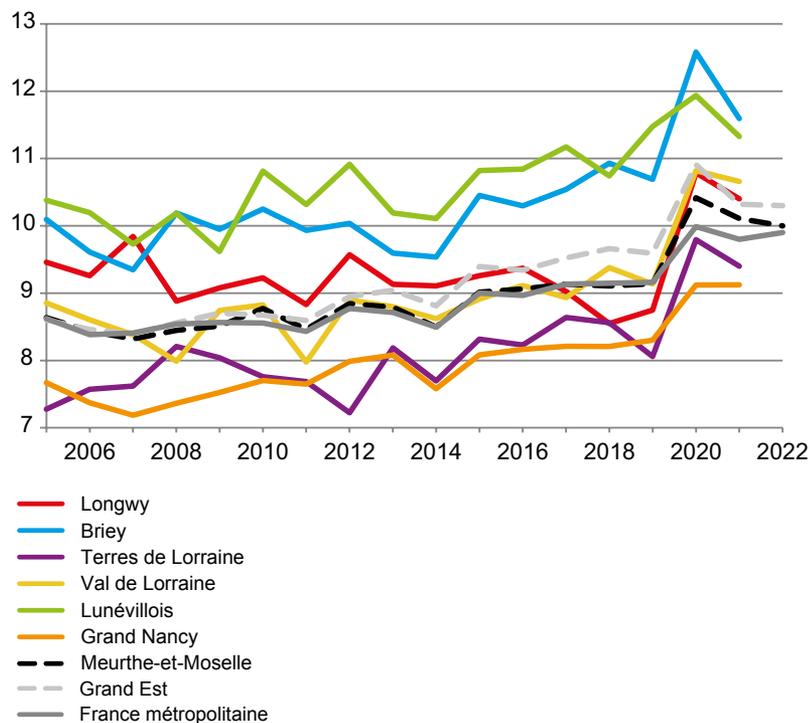
Taux de mortalité sur la période 2014 - 2020 (en ‰)

- De 5,9 à 8,5
- De 8,5 à 10,0
- De 10,0 à 11,0
- De 11,0 à 12,0
- De 12,0 à 13,1

— Limite territoire

— Limite intercommunalité

Évolution du taux de mortalité annuel (en ‰)



En comparaison

>> Le taux de mortalité annuel du département s'établit provisoirement à 10,0 ‰ en 2022, entre le taux national (9,9 ‰) et régional (10,3 ‰).

>> Les taux de mortalité annuels des territoires Terres de Lorraine et du Grand Nancy demeurent les plus faibles de Meurthe-et-Moselle avec respectivement 9,4 ‰ et 9,1 ‰ en 2021.

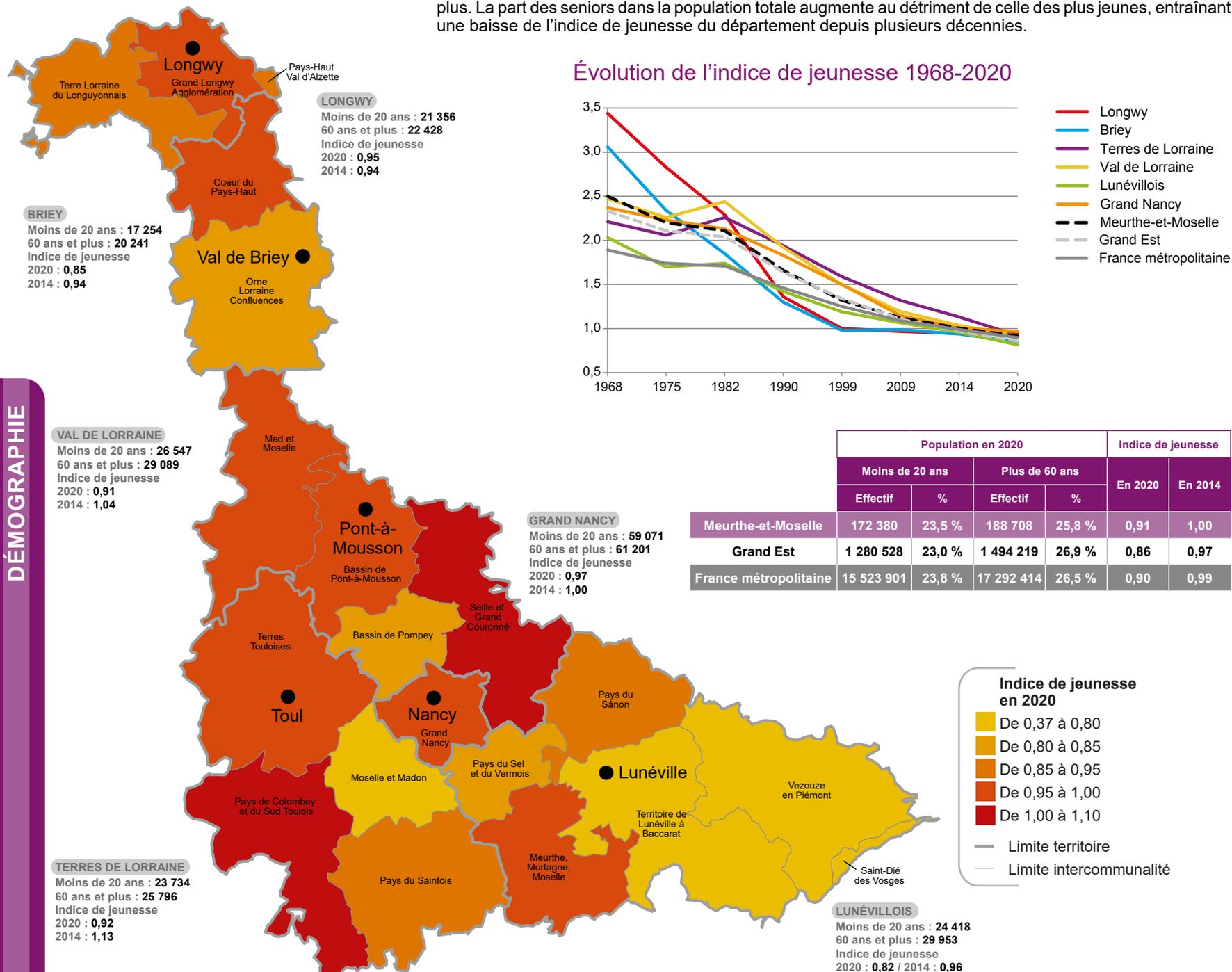
>> Le territoire de Longwy, auparavant l'un des territoires les plus « vieillissants », figure désormais en 3^e position des territoires aux plus faibles taux de mortalité (10,4 ‰ en 2021).

>> Le Lunévillois et Briey sont en revanche les territoires aux plus forts taux de mortalité annuels (supérieurs à 11 ‰ en 2021) en raison de l'importance de leur populations âgées respectives.

Intercommunalité	Taux de mortalité (en ‰)	
	2009-2014	2014-2020
Bassin de Pompey (CC)	10,0	10,4
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	7,9	8,1
Cœur du Pays-Haut (CC)	9,3	9,7
Grand Longwy Agglomération (CA)	8,7	8,5
Grand Nancy (Métropole)	7,8	8,1
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	10,5	12,8
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	10,5	11,2
Moselle et Madon (CC)	7,8	8,1
Orne Lorraine Confluences (CC)	10,2	10,7
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	6,7	7,6
Pays du Saintois (CC)	9,8	10,0
Pays du Sânon (CC)	8,9	9,2
Pays du Sel et du Vermois (CC)	9,9	10,5
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	10,5	10,6
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	7,5	13,1
Seille et Grand Couronné (CC)	6,2	5,9
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	9,8	10,0
Terres Toulaises (CC)	7,4	7,9
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	10,3	10,6
Veuzouze en Piémont (CC)	12,7	13,0

Comme pour la période précédente, le Piémont Vosgien et la CC de Mad et Moselle se caractérisent par des taux de mortalité parmi les plus élevés du département entre 2014 et 2020.

L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de 60 ans et plus. La part des seniors dans la population totale augmente au détriment de celle des plus jeunes, entraînant une baisse de l'indice de jeunesse du département depuis plusieurs décennies.



La Meurthe-et-Moselle compte 172 400 jeunes âgés de moins de 20 ans (- 1,7 % en six ans) et 188 700 seniors âgés de 60 ans ou plus (+ 8,1 %) en 2020.

Les jeunes représentent désormais 23,5 % de la population du département contre 25,8 % pour les seniors. L'indice de jeunesse départemental est égal à 0,91 alors qu'il était encore de 1,00 en 2014. Il demeure néanmoins supérieur aux indices national (0,90) et régional (0,86 seulement).

Les territoires ne sont pas égaux face au vieillissement de la population. Considéré comme le territoire le plus « jeune » au cours des décennies 1990 et 2000, Terres de Lorraine s'est rapproché de la moyenne départementale. A l'exception de la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, dont l'indice de jeunesse reste le plus élevé de Meurthe-et-Moselle, sa population a considérablement vieilli au cours des derniers recensements : la population âgée de 60 ans et plus a progressé de 14 % entre 2014 et 2020 (+ 8 % en moyenne départementale). Son indice de jeunesse n'est plus que de 0,92 en 2020 alors qu'il était encore de 1,13 en 2014 et de 1,59 en 1999.

Dans le Pays-Haut, la population a été plus jeune que dans le reste du département jusqu'au début des années 1980, puis a davantage vieilli jusqu'à la fin des années 1990 avant un ultime ralentissement de la courbe du vieillissement. Dans le territoire de Longwy, l'indice de jeunesse diminue toujours ces vingt dernières années mais de manière beaucoup plus mesurée qu'au niveau départemental grâce à un apport de population jeune dû à sa position géographique attractive, proche du Luxembourg : sa population âgée de moins de 20 ans a progressé de 5,6 % entre 2014 et 2020, davantage que la population des seniors (+ 4,5 %) : son indice de jeunesse a légèrement augmenté pour atteindre 0,95.

Longwy est désormais le deuxième territoire le plus jeune derrière le Grand Nancy (indice de jeunesse égal à 0,97). Ce dernier est le seul avec Longwy dont le nombre de jeunes progresse (+ 2,6 % en six ans) mais sa population âgée a davantage augmenté (+ 6,8 %) d'où une diminution de son indice de jeunesse.

Indice de jeunesse

L'indice de jeunesse exprime le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Il est un bon indicateur du niveau de vieillissement de la population.

(source : INSEE)

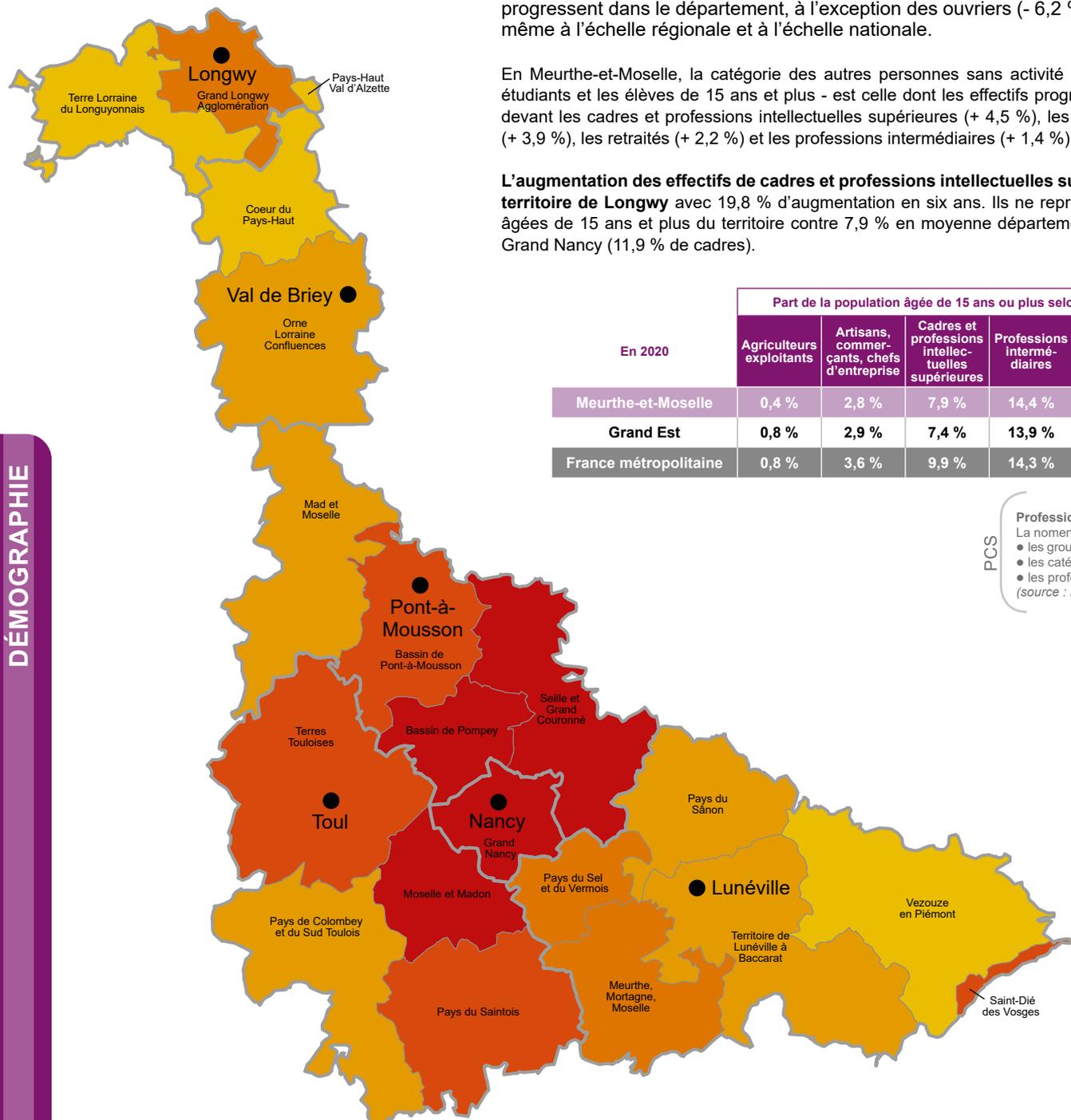
Intercommunalité	Population en 2020				Indice de jeunesse	
	Moins de 20 ans		Plus de 60 ans		En 2020	En 2014
	Effectif	%	Effectif	%		
Bassin de Pompey (CC)	9 247	23,2 %	11 535	28,9 %	0,80	0,91
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	9 973	24,7 %	10 437	25,9 %	0,96	1,05
Cœur du Pays-Haut (CC)	5 146	24,8 %	5 236	25,2 %	0,98	1,04
Grand Longwy Agglomération (CA)	15 045	23,9 %	15 307	24,3 %	0,98	0,98
Grand Nancy (Métropole)	59 071	23,0 %	61 201	23,8 %	0,97	1,00
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	2 469	24,6 %	2 494	24,8 %	0,99	1,19
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	4 147	25,0 %	4 304	26,0 %	0,96	1,11
Moselle et Madon (CC)	6 494	22,9 %	8 223	29,0 %	0,79	0,98
Orne Lorraine Confluences (CC)	12 109	22,8 %	15 005	28,3 %	0,81	0,90
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	2 892	26,1 %	2 641	23,9 %	1,10	1,34
Pays du Saintois (CC)	3 517	24,7 %	3 762	26,4 %	0,93	1,14
Pays du Sânon (CC)	1 411	24,1 %	1 629	27,8 %	0,87	1,06
Pays du Sel et du Vermois (CC)	6 770	23,3 %	8 145	28,1 %	0,83	0,96
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	2 746	22,8 %	3 017	25,0 %	0,91	0,74
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	40	15,9 %	108	42,9 %	0,37	0,49
Seille et Grand Couronné (CC)	4 857	25,8 %	4 623	24,6 %	1,05	1,26
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	3 565	23,2 %	4 104	26,7 %	0,87	0,97
Terres Toulaises (CC)	10 831	24,3 %	11 170	25,0 %	0,97	1,19
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	9 359	23,0 %	11 992	29,4 %	0,78	0,94
Veuzouze en Piémont (CC)	2 690	23,1 %	3 774	32,5 %	0,71	0,82

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Entre 2014 et 2020, les effectifs de l'ensemble des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) progressent dans le département, à l'exception des ouvriers (- 6,2 %) et des employés (- 2,8 %). Il en va de même à l'échelle régionale et à l'échelle nationale.

En Meurthe-et-Moselle, la catégorie des autres personnes sans activité professionnelle - incluant les chômeurs, les étudiants et les élèves de 15 ans et plus - est celle dont les effectifs progressent le plus (+ 5,5 % entre 2014 et 2020) devant les cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 4,5 %), les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (+ 3,9 %), les retraités (+ 2,2 %) et les professions intermédiaires (+ 1,4 %).

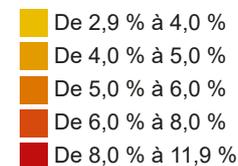
L'augmentation des effectifs de cadres et professions intellectuelles supérieures est particulièrement forte sur le territoire de Longwy avec 19,8 % d'augmentation en six ans. Ils ne représentent toutefois que 4,5 % des personnes âgées de 15 ans et plus du territoire contre 7,9 % en moyenne départementale, celle-ci étant tirée vers le haut par le Grand Nancy (11,9 % de cadres).



En 2020	Part de la population âgée de 15 ans ou plus selon la profession et catégorie socioprofessionnelle							
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité professionnelle
Meurthe-et-Moselle	0,4 %	2,8 %	7,9 %	14,4 %	16,6 %	12,2 %	26,1 %	19,7 %
Grand Est	0,8 %	2,9 %	7,4 %	13,9 %	16,2 %	14,5 %	27,3 %	16,9 %
France métropolitaine	0,8 %	3,6 %	9,9 %	14,3 %	15,8 %	11,9 %	27,2 %	16,6 %

PCS
Professions et catégories socioprofessionnelles
La nomenclature PCS comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :
● les groupes socioprofessionnels (8 postes) présentés sur cette page,
● les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes),
● les professions (486 postes).
(source : INSEE)

Part de cadres et professions intellectuelles supérieures en 2020

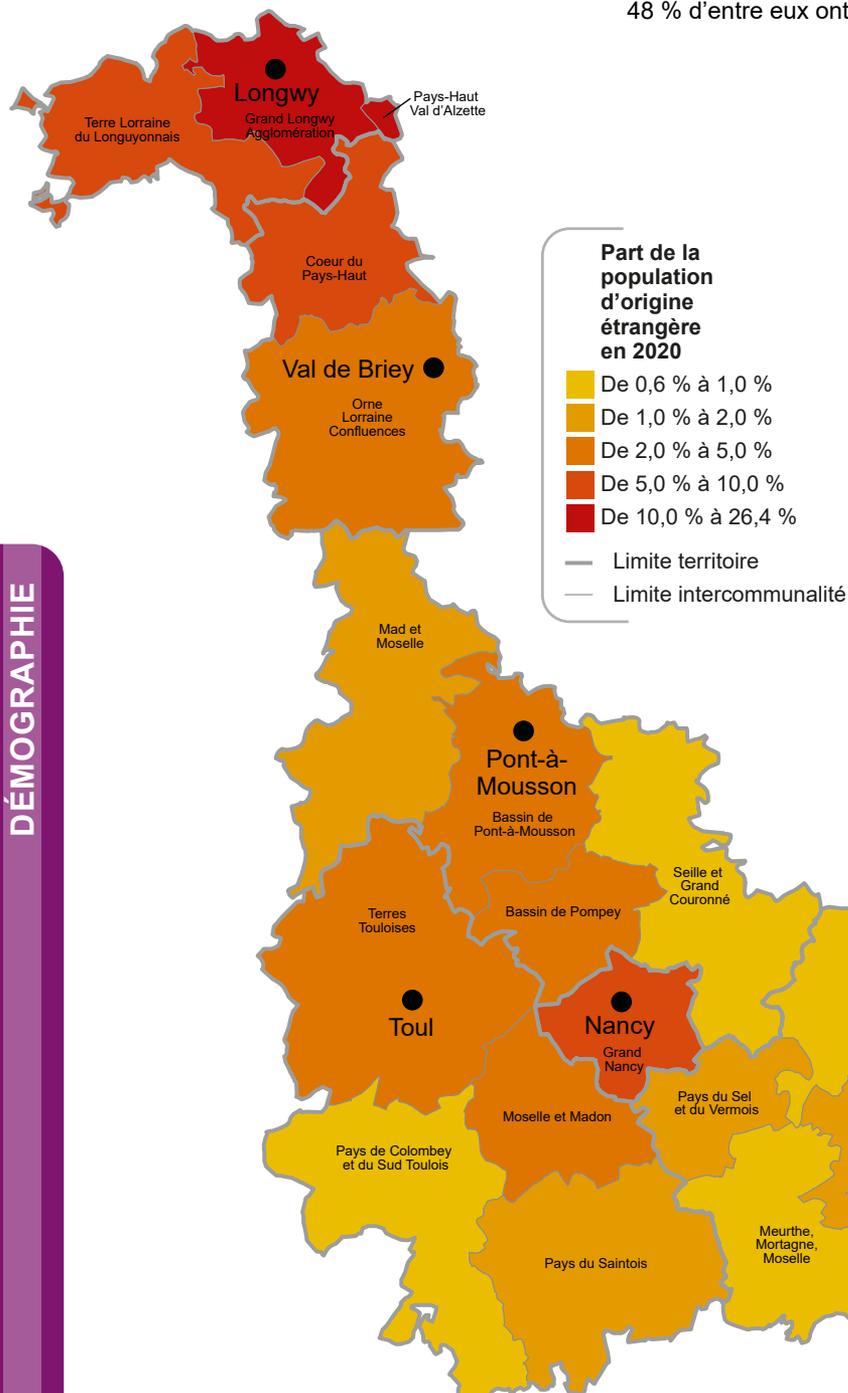


— Limite territoire
— Limite intercommunalité

En 2020	Part de la population âgée de 15 ans ou plus selon la profession et catégorie socioprofessionnelle							
	Intercommunalité	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités
Bassin de Pompey (CC)	0,2 %	3,2 %	8,1 %	15,1 %	16,6 %	12,1 %	30,3 %	14,4 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	0,3 %	2,6 %	6,9 %	16,0 %	16,6 %	14,9 %	26,6 %	16,0 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	0,6 %	2,8 %	3,9 %	12,9 %	19,6 %	17,0 %	24,1 %	19,2 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	0,2 %	2,2 %	5,0 %	12,4 %	18,8 %	16,8 %	23,9 %	20,6 %
Grand Nancy (Métropole)	0,0 %	2,5 %	11,9 %	14,7 %	14,5 %	8,1 %	23,0 %	25,3 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	2,2 %	3,5 %	4,9 %	15,6 %	17,0 %	15,9 %	27,0 %	13,9 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	0,9 %	3,2 %	5,4 %	15,8 %	18,3 %	13,9 %	28,4 %	14,0 %
Moselle et Madon (CC)	0,3 %	3,1 %	8,2 %	17,1 %	16,2 %	10,5 %	30,3 %	14,3 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	0,6 %	2,8 %	4,2 %	12,6 %	17,3 %	16,8 %	28,1 %	17,6 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	1,7 %	3,3 %	4,4 %	14,0 %	21,4 %	16,4 %	26,0 %	12,7 %
Pays du Saintois (CC)	1,9 %	4,5 %	6,6 %	17,9 %	16,2 %	11,8 %	28,5 %	12,7 %
Pays du Sânon (CC)	2,9 %	3,2 %	4,6 %	13,3 %	18,6 %	14,8 %	30,5 %	12,1 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	0,2 %	3,1 %	5,5 %	14,2 %	17,7 %	12,5 %	31,1 %	15,7 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	0,1 %	1,9 %	3,3 %	9,0 %	19,5 %	20,3 %	25,9 %	20,2 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.
Seille et Grand Couronné (CC)	1,5 %	4,0 %	8,8 %	18,9 %	17,5 %	11,0 %	26,8 %	11,5 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	0,9 %	2,5 %	3,3 %	12,2 %	18,6 %	18,9 %	25,6 %	17,9 %
Terres Toulaises (CC)	0,4 %	2,7 %	6,5 %	15,5 %	18,4 %	12,6 %	26,0 %	18,0 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	0,6 %	3,0 %	4,5 %	12,5 %	18,7 %	13,7 %	31,4 %	15,8 %
Veuzouze en Piémont (CC)	2,0 %	2,9 %	2,9 %	9,9 %	15,2 %	15,3 %	34,7 %	17,0 %

s. : *secret statistique*

En 2020, 66 846 immigrés vivent en Meurthe-et-Moselle, soit 9,1 % de la population départementale. 48 % d'entre eux ont acquis la nationalité française depuis leur arrivée en France.



En 2020	Population immigrée	Population non immigrée	Part de la population immigrée	Population de nationalité étrangère	Population de nationalité française	Part de la population de nationalité étrangère
Longwy	18 565	71 823	20,5 %	14 794	75 594	16,4 %
Briey	5 013	68 762	6,8 %	3 172	70 603	4,3 %
Terres de Lorraine	4 166	94 115	4,2 %	2 618	95 663	2,7 %
Val de Lorraine	5 724	103 425	5,2 %	3 682	105 467	3,4 %
Lunévillois	2 830	101 239	2,7 %	1 512	102 557	1,5 %
Grand Nancy	30 546	226 382	11,9 %	21 624	235 304	8,4 %
Meurthe-et-Moselle	66 846	665 744	9,1 %	47 402	685 188	6,5 %
Grand Est	520 723	5 041 928	9,4 %	374 787	5 187 864	6,7 %
France métropolitaine	6 503 843	58 765 311	10,0 %	4 739 088	60 530 066	7,3 %

La population étrangère vivant dans le département en 2020 s'élève à 47 402 personnes, soit 6,5 % de la population meurthe-et-mosellane. Elle se compose de 34 985 immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française et de 12 417 personnes nées en France de nationalité étrangère.

La part de la population d'origine étrangère est en progression ces dernières décennies : on dénombre 13 560 étrangers supplémentaires entre 1999 et 2020 (+ 40 %). La population du département n'ayant progressé que de 2,6 % au cours de cette période, la part d'étrangers au sein de la population a augmenté, passant de 4,7 % à 6,5 %.

Principales nationalités

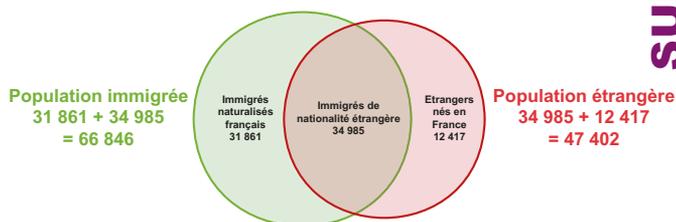
des immigrés résidant en Meurthe-et-Moselle en 2020 :

Algérie : **14,7 %**
 Maroc : **12,6 %**
 Portugal : **10,9 %**
 Italie : **9,2 %**
 Turquie : **5,5 %**
 Belgique : **5,1 %**
 Espagne : **2,0 %**
 Roumanie : **2,0 %**
 Serbie : **1,9 %**
 Tunisie : **1,8 %**
 Allemagne : **1,7 %**
 Pologne : **1,6 %**
 Russie : **1,4 %**
 Sénégal : **1,3 %**
 Cameroun : **1,2 %**

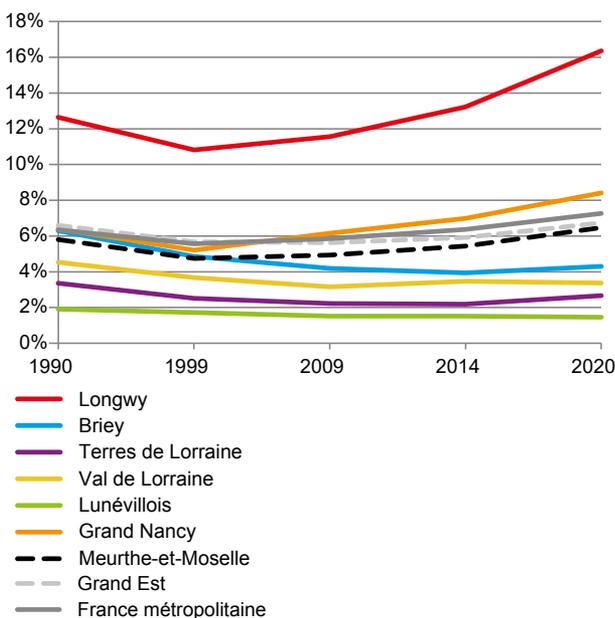
En 2020, 26 000 immigrés résidant en Meurthe-et-Moselle sont nés en Afrique, soit 39 % de la population immigrée. Les pays du Maghreb sont les mieux représentés avec l'Algérie (9 837 ressortissants), le Maroc (8 398) et la Tunisie (1 174), devant le Sénégal (867) et le Cameroun (714).

29 400 immigrés résidant dans le département sont nés en Europe (44 %), les pays de naissance les plus fréquents étant le Portugal (7 255), l'Italie (6 133) et la Belgique (3 386).

Avec 9 900 immigrés, l'Asie représente 15 % du total dont 3 687 en provenance de Turquie.



Évolution de la part de la population d'origine étrangère



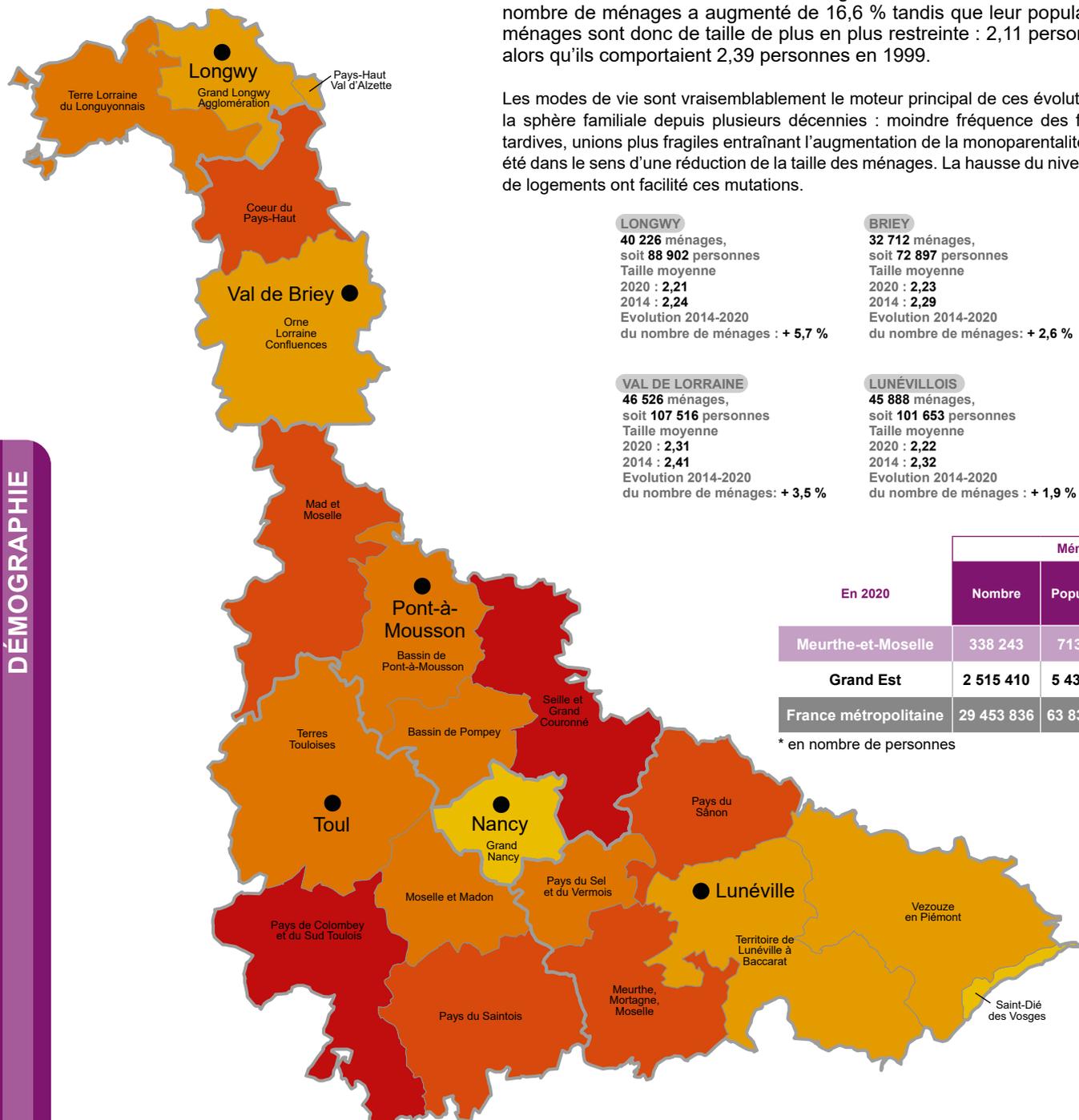
En 2020

Intercommunalité	Population immigrée	Population non immigrée	Part de la population immigrée	Population de nationalité étrangère	Population de nationalité française	Part de la population de nationalité étrangère
Bassin de Pompey (CC)	2 313	37 626	5,8 %	1 521	38 418	3,8 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	2 880	37 463	7,1 %	1 912	38 431	4,7 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	1 543	19 194	7,4 %	1 079	19 658	5,2 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	13 213	49 718	21,0 %	10 220	52 711	16,2 %
Grand Nancy (Métropole)	30 546	226 382	11,9 %	21 624	235 304	8,4 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	222	9 832	2,2 %	116	9 938	1,2 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	284	16 277	1,7 %	120	16 441	0,7 %
Moselle et Madon (CC)	1 181	27 149	4,2 %	687	27 643	2,4 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	3 470	49 568	6,5 %	2 093	50 945	3,9 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	187	10 883	1,7 %	96	10 974	0,9 %
Pays du Saintois (CC)	342	13 917	2,4 %	213	14 046	1,5 %
Pays du Sânon (CC)	67	5 792	1,1 %	36	5 823	0,6 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	795	28 217	2,7 %	395	28 617	1,4 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	3 610	8 456	29,9 %	3 188	8 878	26,4 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	10	242	4,0 %	3	249	1,2 %
Seille et Grand Couronné (CC)	310	18 503	1,6 %	134	18 679	0,7 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	1 742	13 649	11,3 %	1 386	14 005	9,0 %
Terres Toulaises (CC)	2 456	42 166	5,5 %	1 622	43 000	3,6 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	1 393	39 369	3,4 %	777	39 985	1,9 %
Vezouze en Piémont (CC)	282	11 341	2,4 %	181	11 442	1,6 %

Le territoire de Longwy accueille 14 800 étrangers, soit près du tiers de la population d'origine étrangère du département. Ceux-ci représentent 16,4 % de la population du territoire alors qu'ils en constituaient moins de 11 % en 1999. Les plus forts taux s'observent dans les deux communes meurthe-et-mosellanes de la CC du Pays-Haut Val d'Alzette où 3 habitants sur 10 sont immigrés, en raison notamment des prix attractifs du foncier pour les populations belge et luxembourgeoise.

Comme en France, la taille des ménages continue de diminuer en Meurthe-et-Moselle. Depuis 1999, le nombre de ménages a augmenté de 16,6 % tandis que leur population croissait seulement de 2,9 %. Les ménages sont donc de taille de plus en plus restreinte : 2,11 personnes par ménage en moyenne en 2020 alors qu'ils comportaient 2,39 personnes en 1999.

Les modes de vie sont vraisemblablement le moteur principal de ces évolutions. Beaucoup de changements ont touché la sphère familiale depuis plusieurs décennies : moindre fréquence des familles nombreuses, mises en couple plus tardives, unions plus fragiles entraînant l'augmentation de la monoparentalité, décohabitation des générations... Tous ont été dans le sens d'une réduction de la taille des ménages. La hausse du niveau de vie et le développement rapide du parc de logements ont facilité ces mutations.



LONGWY

40 226 ménages,
soit 88 902 personnes
Taille moyenne
2020 : 2,21
2014 : 2,24
Evolution 2014-2020
du nombre de ménages : + 5,7 %

BRIEY

32 712 ménages,
soit 72 897 personnes
Taille moyenne
2020 : 2,23
2014 : 2,29
Evolution 2014-2020
du nombre de ménages : + 2,6 %

TERRES DE LORRAINE

41 250 ménages,
soit 95 378 personnes
Taille moyenne
2020 : 2,31
2014 : 2,42
Evolution 2014-2020
du nombre de ménages : + 3,3 %

VAL DE LORRAINE

46 526 ménages,
soit 107 516 personnes
Taille moyenne
2020 : 2,31
2014 : 2,41
Evolution 2014-2020
du nombre de ménages : + 3,5 %

LUNÉVILLOIS

45 888 ménages,
soit 101 653 personnes
Taille moyenne
2020 : 2,22
2014 : 2,32
Evolution 2014-2020
du nombre de ménages : + 1,9 %

GRAND NANCY

131 642 ménages,
soit 247 338 personnes
Taille moyenne
2020 : 1,88
2014 : 1,92
Evolution 2014-2020
du nombre de ménages : + 3,6 %

En 2020	Ménages			Évolution 2014-2020 du nombre de ménages
	Nombre	Population	Taille moyenne*	
Meurthe-et-Moselle	338 243	713 685	2,11	+ 3,5 %
Grand Est	2 515 410	5 432 112	2,16	+ 3,5 %
France métropolitaine	29 453 836	63 835 649	2,17	+ 5,0 %

* en nombre de personnes

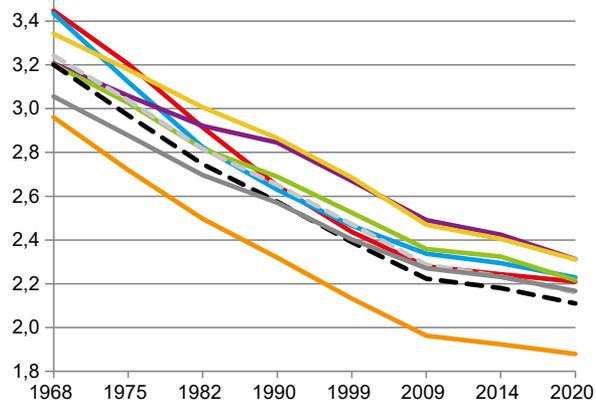
Taille moyenne des ménages en 2020

(en nombre de personnes)

- De 1,88 à 2,00
- De 2,00 à 2,25
- De 2,25 à 2,30
- De 2,30 à 2,40
- De 2,40 à 2,47

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution de la taille moyenne des ménages entre 1968 et 2020



- Longwy
- Briey
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine
- Lunévillois
- Grand Nancy
- Meurthe-et-Moselle
- Grand Est
- France métropolitaine

En comparaison

>> La taille moyenne des ménages varie entre 2,21 et 2,23 personnes dans les territoires de Longwy, Briey et du Lunévillois. La taille moyenne dans le Grand Est et en France métropolitaine est de 2,23 personnes par ménage.

>> Elle est plus élevée (2,31 personnes) dans les territoires Terres de Lorraine et du Val de Lorraine où résident davantage de couples avec enfants.

>> Elle n'est en revanche que de 1,88 personne en moyenne dans le Grand Nancy où les ménages d'une ou deux personnes sont beaucoup plus fréquents du fait d'une importante population étudiante : les ménages composés d'une personne seule de moins de 25 ans y sont notamment surreprésentés.

Taille du ménage

Elle est égale au nombre de personnes qui le composent (nombre d'occupants de la résidence principale). On obtient la taille moyenne des ménages en divisant le nombre total de personnes composant les ménages par le nombre de ménages.

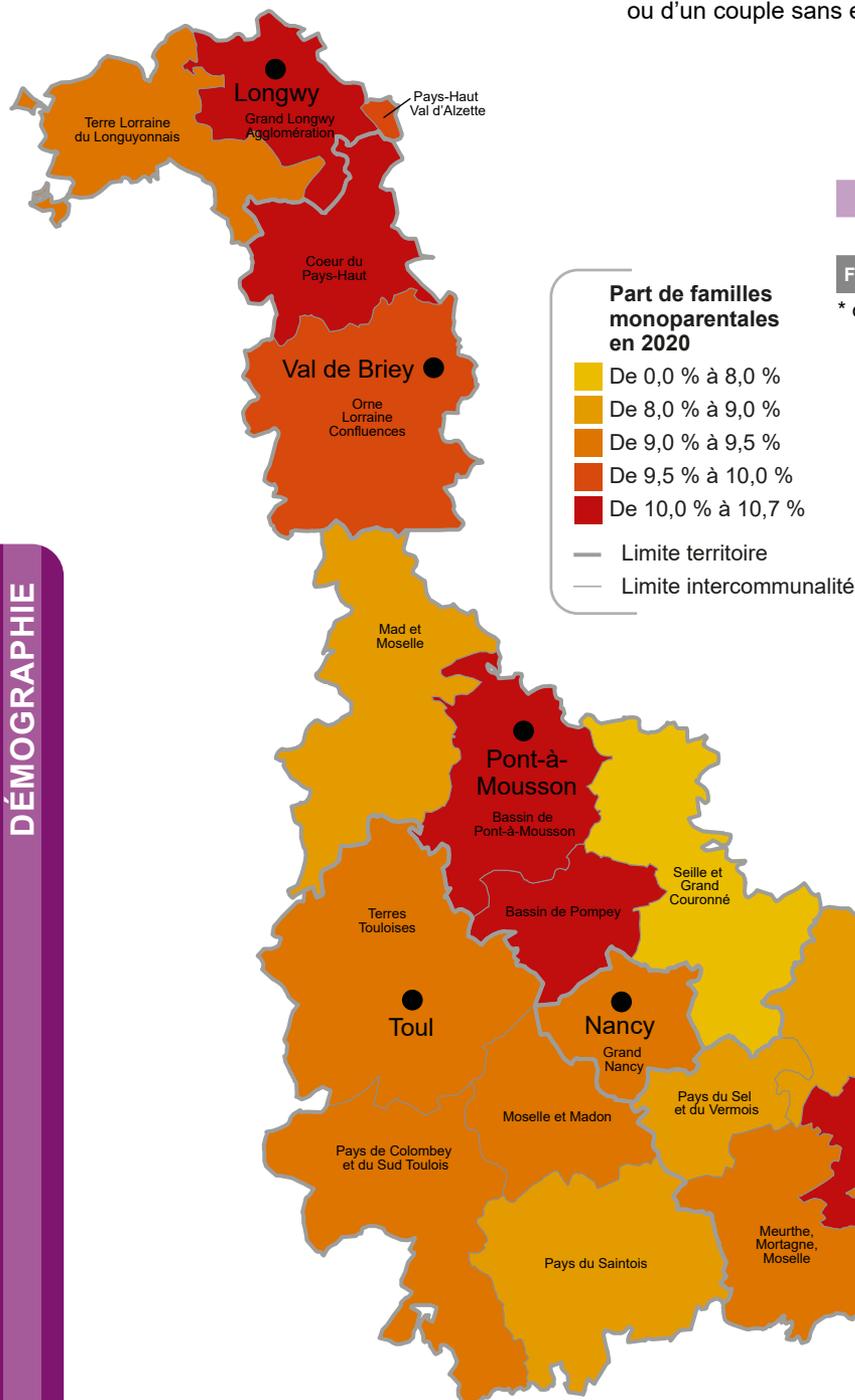
(source : INSEE)

En 2020	Ménages			Taille moyenne en 2014	Évolution 2014-2020 du nombre de ménages
	Intercommunalité	Nombre	Population		
Bassin de Pompey (CC)	17 277	39 014	2,26	2,35	+ 2,2 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	17 558	39 986	2,28	2,37	+ 3,7 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	8 897	20 605	2,32	2,37	+ 2,4 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	28 071	61 724	2,20	2,24	+ 6,8 %
Grand Nancy (Métropole)	131 642	247 338	1,88	1,92	+ 3,6 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	4 092	9 757	2,38	2,50	+ 2,3 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	6 953	16 254	2,34	2,45	+ 3,4 %
Moselle et Madon (CC)	12 065	27 592	2,29	2,39	+ 2,2 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	23 815	52 292	2,20	2,27	+ 2,7 %
Pays de Colombey et du Sud Toulous (CC)	4 428	10 769	2,43	2,56	+ 4,2 %
Pays du Saintois (CC)	5 988	13 923	2,33	2,44	+ 3,0 %
Pays du Sânon (CC)	2 474	5 827	2,36	2,50	+ 3,4 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	12 523	28 280	2,26	2,35	+ 2,8 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	5 436	11 881	2,19	2,13	+ 5,0 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	134	252	1,88	1,99	+ 4,6 %
Seille et Grand Couronné (CC)	7 599	18 759	2,47	2,57	+ 6,5 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	6 720	15 297	2,28	2,35	+ 2,2 %
Terres Toulous (CC)	18 769	43 094	2,30	2,41	+ 4,0 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	18 754	39 797	2,12	2,25	+ 1,0 %
Veuzouze en Piémont (CC)	5 049	11 244	2,23	2,30	0,0 %

Les ménages de plus petite taille se concentrent en secteur urbain, mais également dans l'Est Lunévillois et dans une majeure partie du Pays-Haut en raison d'une part importante de personnes âgées vivant seules.

Composition des ménages

La hausse du nombre de ménages est portée essentiellement par les ménages formés d'une seule personne ou d'un couple sans enfant, en témoigne l'augmentation de leur part dans l'ensemble des ménages.



En 2020	Ménages							
	d'une personne		sans famille		avec famille*		dont familles monoparentales	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Meurthe-et-Moselle	133 579	39,5 %	6 908	2,0 %	197 706	58,5 %	32 179	9,5 %
Grand Est	922 213	36,7 %	39 514	1,6 %	1 553 682	61,8 %	235 949	9,4 %
France métropolitaine	11 060 614	37,6 %	528 951	1,8 %	17 862 013	60,6 %	2 833 735	9,6 %

* couples et familles monoparentales

En 2020

LONGWY

40 191 ménages, dont :
 14 295 ménages d'une personne, soit 35,6 %
 631 ménages sans famille, soit 1,6 %
 25 264 ménages avec famille, soit 62,9 %
 dont 4 144 familles monoparentales, soit 10,3 %

BRIEY

32 729 ménages, dont :
 10 937 ménages d'une personne, soit 33,4 %
 386 ménages sans famille, soit 1,2 %
 21 407 ménages avec famille, soit 65,4 %
 dont 3 274 familles monoparentales, soit 10,0 %

TERRES DE LORRAINE

41 192 ménages, dont :
 12 281 ménages d'une personne, soit 29,8 %
 387 ménages sans famille, soit 0,9 %
 28 524 ménages avec famille, soit 69,2 %
 dont 3 734 familles monoparentales, soit 9,1 %

VAL DE LORRAINE

46 546 ménages, dont :
 13 961 ménages d'une personne, soit 30,0 %
 626 ménages sans famille, soit 1,3 %
 31 959 ménages avec famille, soit 68,7 %
 dont 4 446 familles monoparentales, soit 9,6 %

LUNÉVILLOIS

45 909 ménages, dont :
 15 480 ménages d'une personne, soit 33,7 %
 560 ménages sans famille, soit 1,2 %
 29 869 ménages avec famille, soit 65,1 %
 dont 4 449 familles monoparentales, soit 9,7 %

GRAND NANCY

131 625 ménages, dont :
 66 625 ménages d'une personne, soit 50,6 %
 4 318 ménages sans famille, soit 3,3 %
 60 682 ménages avec famille, soit 46,1 %
 dont 12 132 familles monoparentales, soit 9,2 %

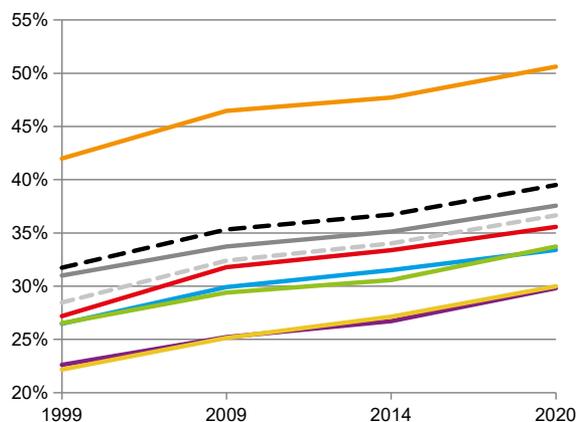
Près de deux ménages sur cinq sont composés d'une seule personne dans le département en 2020 (39,5 %). Leur effectif est en augmentation de 45 % par rapport à 1999 ; ils représentaient alors 31,7 % de l'ensemble des ménages meurthe-et-mosellans. Les seniors sont les personnes vivant le plus souvent seules, surtout les femmes.

En comparaison

>> La part de familles nombreuses diminue en Meurthe-et-Moselle.

>> Les familles avec enfant(s) mineur(s) résident pour l'essentiel dans les principales agglomérations, là où les familles monoparentales sont également surreprésentées.

Évolution de la part de ménages d'une personne



— Longwy
— Briey
— Terres de Lorraine
— Val de Lorraine
— Lunévilleois
— Grand Nancy
- - - Meurthe-et-Moselle
- - - Grand Est
— France métropolitaine

Ménage

Il désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale (nombre de ménages = nombre de résidences principales). Ces personnes ne sont pas nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles ou en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...), les marinières et les sans-abris sont considérés comme vivant hors ménage.

Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes :
 ● soit un couple (deux personnes de sexe différent, mariées ou non), avec le(s) enfant(s) issus du même ménage ;
 ● soit un adulte avec son ou ses enfant(s) (famille monoparentale).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.
 Au sein d'un ménage, un individu peut appartenir à une famille (une seule) ou n'appartenir à aucune famille.

Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage (avec lesquels elle constituerait alors une famille en tant qu'adulte).

(source : INSEE)

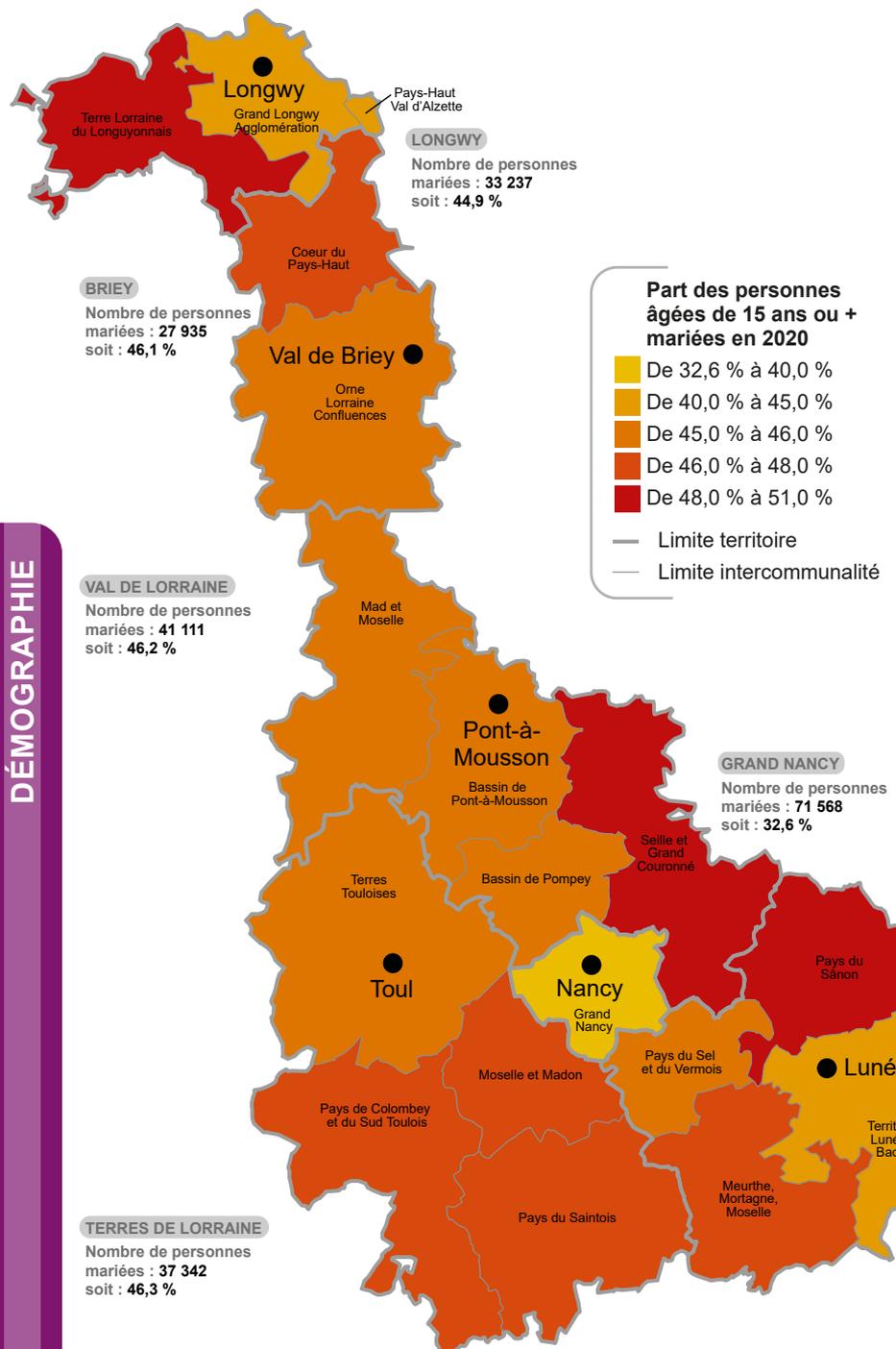
En 2020	Ménages							
	D'une personne		Sans famille		Avec famille*		Dont familles monoparentales	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bassin de Pompey (CC)	5 369	31,1 %	287	1,7 %	11 603	67,2 %	1 779	10,3 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	5 747	32,7 %	219	1,2 %	11 584	66,0 %	1 763	10,0 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	2 683	30,2 %	125	1,4 %	6 080	68,4 %	933	10,5 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	10 281	36,6 %	398	1,4 %	17 373	61,9 %	2 985	10,6 %
Grand Nancy (Métropole)	66 625	50,6 %	4 318	3,3 %	60 682	46,1 %	12 132	9,2 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	1 101	26,8 %	30	0,7 %	2 978	72,5 %	336	8,2 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	2 008	28,9 %	80	1,2 %	4 863	70,0 %	650	9,4 %
Moselle et Madon (CC)	3 496	29,0 %	100	0,8 %	8 459	70,2 %	1 093	9,1 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	8 254	34,6 %	260	1,1 %	15 327	64,3 %	2 342	9,8 %
Pays de Colombey et du Sud Tulois (CC)	1 152	26,0 %	55	1,2 %	3 231	72,8 %	416	9,4 %
Pays du Saintois (CC)	1 709	28,7 %	20	0,3 %	4 233	71,0 %	485	8,1 %
Pays du Sânon (CC)	649	26,1 %	35	1,4 %	1 799	72,5 %	199	8,0 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	3 998	31,9 %	150	1,2 %	8 375	66,9 %	1 060	8,5 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	1 939	35,7 %	147	2,7 %	3 343	61,6 %	538	9,9 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	60	46,1 %	0	0,0 %	71	53,9 %	0	0,0 %
Seille et Grand Couronné (CC)	1 744	22,9 %	90	1,2 %	5 793	76,0 %	569	7,5 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	2 076	30,9 %	86	1,3 %	4 548	67,8 %	621	9,3 %
Terres Tuloises (CC)	5 925	31,6 %	212	1,1 %	12 602	67,3 %	1 740	9,3 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	7 079	37,7 %	224	1,2 %	11 487	61,1 %	2 019	10,7 %
Vezouze en Piémont (CC)	1 685	33,5 %	70	1,4 %	3 275	65,1 %	521	10,4 %

* couples et familles monoparentales

Entre 1999 et 2020, du fait de la hausse des ruptures, la part des personnes vivant en couple a diminué (de 58 % de l'ensemble des ménages en 1999 à 49 % en 2020) et celle des personnes vivant seules s'est accrue. A l'inverse, les personnes d'au moins 80 ans résident plus souvent en couple en 2020 (38,4 % d'entre eux) qu'en 1999 (34,9 %). En effet, les seniors, surtout les femmes, perdent moins souvent leurs conjoints du fait de l'allongement de la durée de vie.

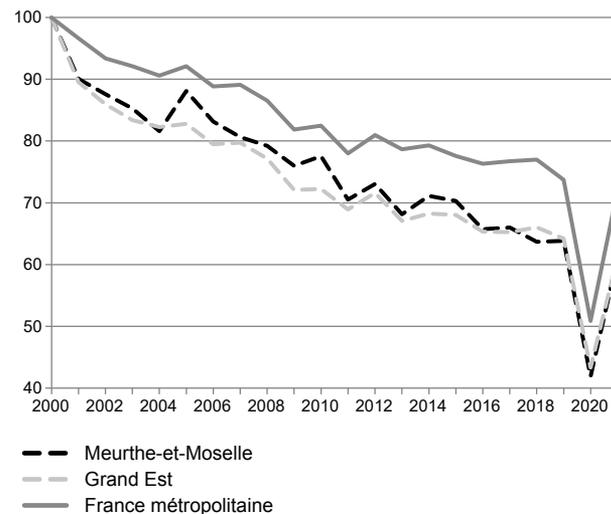
État matrimonial légal

En 2021, 2 331 mariages ont été célébrés en Meurthe-et-Moselle, soit 46 % de plus qu'en 2020.



Évolution du nombre de mariages domiciliés

Base 100 = 2000



En 2020	Part des personnes âgées de 15 ans et +					
	Mariées	Pacsées	Concubinage ou union libre	Veuves	Divorcées	Célibataires
Meurthe-et-Moselle	40,9 %	5,6 %	10,4 %	7,2 %	6,6 %	29,3 %
Grand Est	44,0 %	5,2 %	10,4 %	7,4 %	6,5 %	26,5 %
France métropolitaine	42,7 %	5,3 %	11,1 %	7,0 %	6,6 %	27,4 %

Etat matrimonial légal

Il désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. L'union libre ou le Pacs ne constituent pas un état matrimonial légal.

Au recensement de la population, l'information collectée sur la situation conjugale mêle désormais le statut matrimonial légal, pacs et vie en couple de fait (concubinage, union libre).

(source : INSEE)

Ce rebond est historique mais n'est qu'un retour à la normale après une chute de 34 % en 2020, année marquée par l'épidémie de Covid-19 et les restrictions sanitaires associées. **Le nombre de mariages en 2021 retrouve presque son niveau de 2019 (- 4 %) sans compenser les mariages annulés en 2020.** Il n'y a donc pas eu de rattrapage de l'ensemble des mariages annulés en 2020, peut-être en raison de la poursuite de restrictions sanitaires tout au long de l'année 2021.

A l'exception d'une légère hausse à la fin des années 1990, **le nombre d'unions n'a cessé de diminuer au cours des 50 dernières années**, dans le département comme en France.

Depuis son adoption en 2013, la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe a donné lieu à 666 mariages dans le département entre 2013 et 2021, dont 61 en 2021, soit 2,6 % des unions. Leur part dans l'ensemble des mariages varie entre 2,5 % et 4,0 % chaque année.

249 000 personnes âgées de 15 ans ou plus et résidant en Meurthe-et-Moselle sont mariées, soit 40,9 % de l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus. Leur effectif continue de diminuer puisqu'on en dénombrait 30 000 de plus en 2009 (- 11 %).

En comparaison

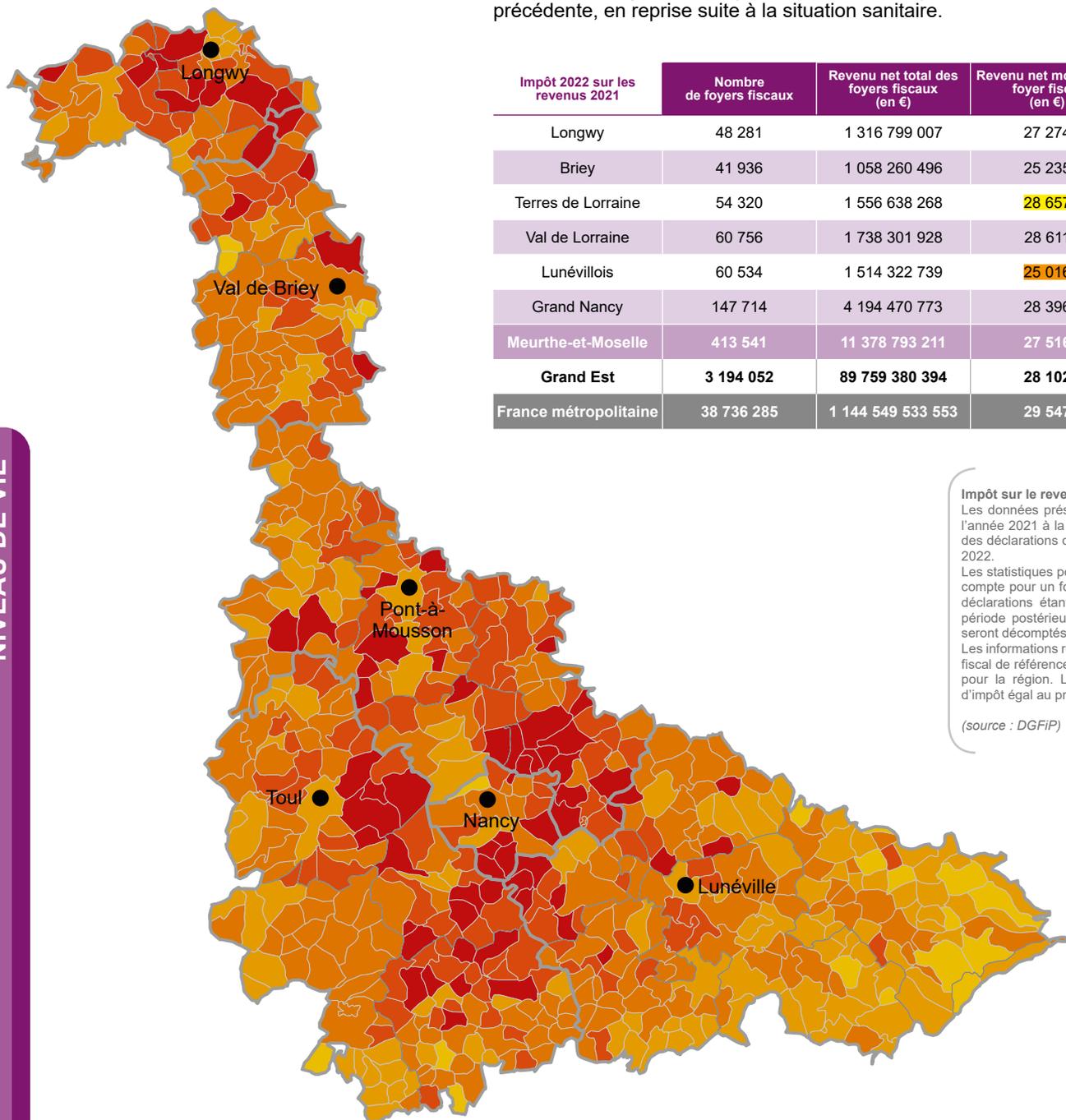
> En France, 218 800 mariages ont été célébrés en 2021, soit 42 % de plus qu'en 2020. La chute a été de 31 % en 2020. Le nombre de mariages en 2021 est inférieur de près de 3 % à celui de 2019. La hausse de près de 12 % attendue en 2022, selon des données provisoires, pourrait constituer un début de rattrapage.

>> Dans le Grand Est, les 17 650 mariages en 2021 constituent une hausse de 41 % par rapport à 2020. Leur nombre demeure inférieur de 5 % au niveau observé en 2019.

En 2020	Part des personnes âgées de 15 ans et +					
	Mariées	Pacsées	En concubinage ou union libre	Veuves	Divorcées	Célibataires
Bassin de Pompey (CC)	45,0 %	6,8 %	10,5 %	8,0 %	6,0 %	23,6 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	45,2 %	6,9 %	9,8 %	7,1 %	6,4 %	24,6 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	47,4 %	4,8 %	11,3 %	8,3 %	6,0 %	22,1 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	44,1 %	3,8 %	10,3 %	8,0 %	7,0 %	26,9 %
Grand Nancy (Métropole)	32,6 %	4,9 %	10,3 %	6,0 %	7,3 %	38,8 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	45,7 %	8,5 %	12,3 %	7,5 %	5,4 %	20,7 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	46,2 %	7,6 %	9,9 %	7,6 %	5,9 %	22,7 %
Moselle et Madon (CC)	47,7 %	6,6 %	10,2 %	7,5 %	5,6 %	22,5 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	45,6 %	4,9 %	10,2 %	9,1 %	7,0 %	23,2 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	47,0 %	8,0 %	11,4 %	6,4 %	4,6 %	22,5 %
Pays du Saintois (CC)	46,3 %	8,3 %	11,8 %	7,3 %	4,9 %	21,3 %
Pays du Sânon (CC)	49,8 %	7,1 %	10,8 %	7,1 %	4,5 %	20,6 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	45,0 %	6,6 %	10,8 %	8,1 %	6,0 %	23,4 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	44,3 %	2,9 %	12,3 %	8,5 %	7,1 %	24,9 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	50,3 %	3,6 %	10,4 %	9,0 %	8,1 %	18,5 %
Seille et Grand Couronné (CC)	51,0 %	8,3 %	11,1 %	5,3 %	4,1 %	20,2 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	48,4 %	4,5 %	11,0 %	8,3 %	6,0 %	21,9 %
Terres Toulaises (CC)	45,3 %	6,5 %	10,0 %	6,4 %	6,2 %	25,5 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	41,5 %	6,2 %	10,1 %	9,0 %	7,3 %	26,0 %
Veuzouze en Piémont (CC)	44,6 %	4,3 %	10,9 %	9,4 %	6,1 %	24,7 %

Revenu net moyen annuel déclaré par foyer fiscal

Le revenu net moyen annuel déclaré par foyer fiscal est de 27 516 € dans le département (impôt 2022 sur les revenus perçus en 2021). Les revenus des foyers fiscaux sont en hausse de 4,7 % par rapport à l'année précédente, en reprise suite à la situation sanitaire.



Impôt 2022 sur les revenus 2021	Nombre de foyers fiscaux	Revenu net total des foyers fiscaux (en €)	Revenu net moyen par foyer fiscal (en €)	Nombre de foyers fiscaux imposables	Part de foyers fiscaux imposables
Longwy	48 281	1 316 799 007	27 274	12 311	25,5 %
Briey	41 936	1 058 260 496	25 235	14 526	34,6 %
Terres de Lorraine	54 320	1 556 638 268	28 657	26 034	47,9 %
Val de Lorraine	60 756	1 738 301 928	28 611	29 279	48,2 %
Lunévilleois	60 534	1 514 322 739	25 016	25 579	42,3 %
Grand Nancy	147 714	4 194 470 773	28 396	69 551	47,1 %
Meurthe-et-Moselle	413 541	11 378 793 211	27 516	177 280	42,9 %
Grand Est	3 194 052	89 759 380 394	28 102	1 421 648	44,5 %
France métropolitaine	38 736 285	1 144 549 533 553	29 547	17 903 126	46,2 %

Impôt sur le revenu des personnes physiques

Les données présentées fournissent une image de la taxation des revenus de l'année 2021 à la date du 31 décembre 2022. Cette situation reflète l'ensemble des déclarations d'impôt sur les revenus de 2021 taxées tout au long de l'année 2022.

Les statistiques portent sur l'ensemble des foyers fiscaux taxés (une déclaration compte pour un foyer fiscal). Ainsi, en cas de décès de l'un des conjoints, deux déclarations étant souscrites (une pour la période commune et une pour la période postérieure au décès pour le conjoint survivant), deux foyers fiscaux seront décomptés.

Les informations relatives aux foyers fiscaux sont ventilées par tranche de revenu fiscal de référence, avec un total pour la commune, pour le département et enfin pour la région. Les données sont présentées après neutralisation du crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire.

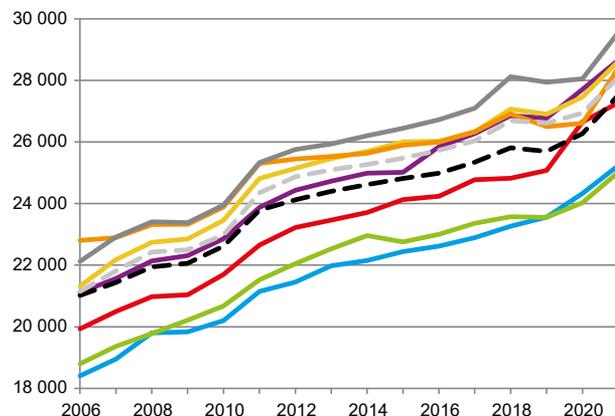
(source : DGFIP)

Revenu net moyen annuel par foyer fiscal (impôt 2022 sur les revenus perçus en 2021)

- Inférieur à 20 000 €
- De 20 000 à 25 000 €
- De 25 000 à 30 000 €
- De 30 000 à 35 000 €
- Supérieur à 35 000 €

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution du revenu net annuel moyen déclaré par foyer fiscal (en €)



- Longwy
- Briey
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine
- Lunévilleois
- Grand Nancy
- Meurthe-et-Moselle
- Grand Est
- France métropolitaine

Les revenus nets moyens annuels des foyers fiscaux des territoires Terres de Lorraine, du Val de Lorraine et du Grand Nancy sont relativement proches en 2021, compris entre 28 400 et 28 700 €. S'intercale ensuite le territoire de Longwy (27 300 €) puis les territoires de Briey et du Lunévilleois dont les revenus moyens sont inférieurs à 25 300 € par foyer fiscal.

En comparaison

> En France métropolitaine, le nombre total de foyers fiscaux ayant déclaré des revenus pour l'année 2021, égal à 38,7 millions, est en hausse de 0,9 % sur un an. 46,2 % des foyers sont imposables, soit 0,5 point de plus qu'en 2020. Le revenu moyen des foyers fiscaux est assez nettement supérieur à celui des foyers fiscaux de Meurthe-et-Moselle (+ 2 000 € par an).

>> En région Grand Est, 44,5 % des foyers sont imposables. Le revenu moyen des foyers fiscaux demeure supérieur de 600 € à celui des foyers meurthe-et-mosellans.

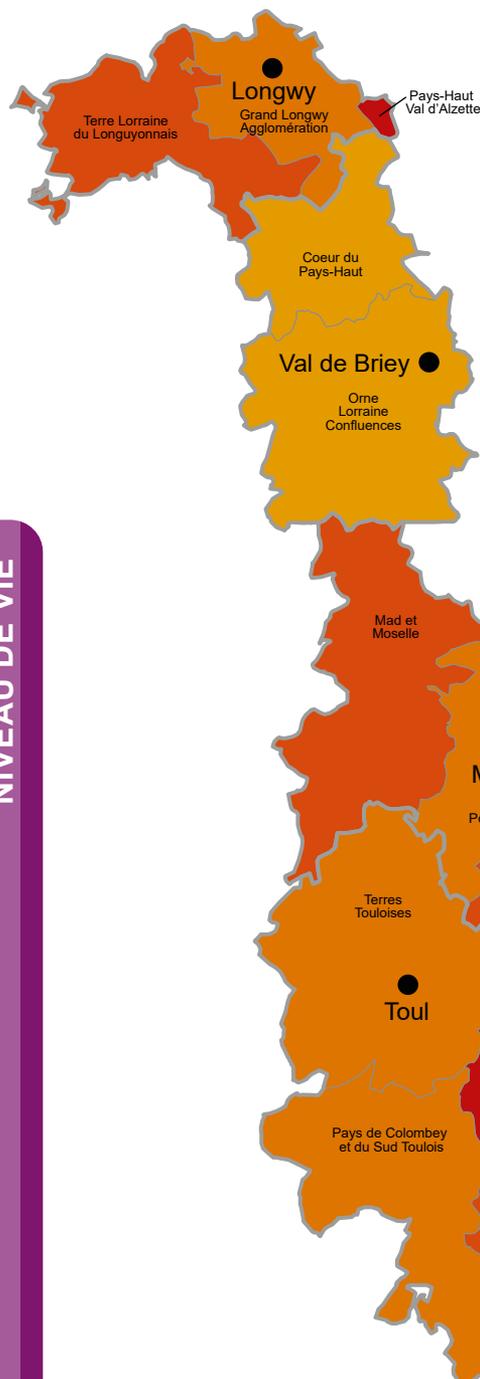
Impôt 2022 sur les revenus 2021

Intercommunalité	Nombre de foyers fiscaux	Revenu net total des foyers fiscaux (en €)	Revenu net moyen par foyer fiscal (en €)	Nombre de foyers fiscaux imposables	Part de foyers fiscaux imposables
Bassin de Pompey (CC)	22 683	637 569 985	28 108	10 951	48,3 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	22 607	613 846 388	27 153	10 340	45,7 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	11 230	301 157 104	26 817	3 018	26,9 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	33 666	924 113 813	27 449	8 588	25,5 %
Grand Nancy (Métropole)	147 714	4 194 470 773	28 396	69 551	47,1 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	5 526	152 040 103	27 514	2 501	45,3 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	9 390	248 866 522	26 503	4 196	44,7 %
Moselle et Madon (CC)	15 758	484 789 202	30 765	8 458	53,7 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	30 706	757 103 392	24 657	11 508	37,5 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	5 936	155 119 082	26 132	2 515	42,4 %
Pays du Saintois (CC)	7 984	235 384 886	29 482	3 865	48,4 %
Pays du Sânon (CC)	3 223	91 430 439	28 368	1 508	46,8 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	16 508	449 999 883	27 260	7 888	47,8 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	6 045	156 744 921	25 930	1 035	17,1 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	167	3 712 514	22 231	62	37,1 %
Seille et Grand Couronné (CC)	9 940	334 845 452	33 687	5 487	55,2 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	8 570	235 940 273	27 531	2 688	31,4 %
Terres Toulaises (CC)	24 642	681 345 098	27 650	11 196	45,4 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	24 528	575 601 090	23 467	9 628	39,3 %
Vezouze en Piémont (CC)	6 718	144 712 291	21 541	2 297	34,2 %

Les trois EPCI de l'Est Lunévilleois détiennent les plus faibles niveaux de revenu moyen dans le département. A l'opposé, la CC de Seille et Grand Couronné possède à la fois les plus hauts revenus moyens par foyer fiscal (33 700 € par an) et la plus forte part de foyers fiscaux imposés (55 %). Les plus faibles taux d'imposition se retrouvent sur le territoire de Longwy du fait d'une partie des foyers fiscaux prélevés à la source dans les pays voisins.

Revenus fiscaux localisés des ménages

En 2020 en Meurthe-et-Moselle, un habitant sur deux vit avec moins de 22 400 € par an. Ce niveau de vie médian correspond à un revenu disponible de 1 870 € par mois pour une personne seule et à 3 900 € par mois pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans. Le niveau de vie médian départemental est égal à celui constaté sur l'ensemble de la France métropolitaine.



En 2020	Indicateurs de distribution (revenus disponibles)			Indicateurs de structure (revenus disponibles)					
	Médiane du niveau de vie (€)	Rapport interdécile des revenus	Part des ménages fiscaux imposés en France	Part des revenus d'activité	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus du patrimoine	Part des prestations sociales	dont part des minimas sociaux	Part des impôts*
Meurthe-et-Moselle	22 400	3,24	46,6 %	70,7 %	29,3 %	8,6 %	6,2 %	2,9 %	- 14,8 %
Grand Est	22 300	3,28	48,5 %	71,3 %	29,1 %	9,1 %	5,8 %	2,7 %	- 15,3 %
France métropolitaine	22 400	3,35	51,1 %	73,3 %	28,4 %	9,2 %	5,9 %	2,7 %	- 16,8 %

* déduits des revenus disponibles.

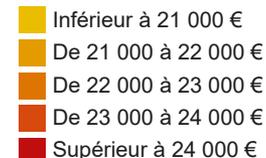
Les disparités de revenus entre territoires sont marquées : de manière générale, **le niveau de vie médian** est plus élevé dans les aires d'attraction des villes les plus peuplées (Luxembourg, Nancy, Metz) et à l'intérieur de ces aires, il est plus élevé dans les couronnes que dans les pôles.

Les disparités peuvent également être approchées en mesurant les contrastes sociaux entre les 10 % des personnes les plus aisées (9^e décile) et les 10 % les plus modestes (1^{er} décile) via **le rapport interdécile**. Comme d'autres départements comprenant une métropole ainsi que les départements d'Île de France, la Meurthe-et-Moselle voit une surreprésentation des populations les plus aisées et une sous-représentation des personnes disposant d'un niveau de vie intermédiaire, sans que les populations défavorisées soient sous-représentées.

Plus le rapport interdécile est important, plus les inégalités de revenus sont conséquentes. Celles-ci sont les plus marquées dans les pôles des aires d'attraction, dont Nancy (rapport interdécile de 4,4 en 2020), Laxou (4,2) et Vandœuvre-lès-Nancy (3,6). Le dynamisme luxembourgeois favorise la hausse des revenus avec un 9^e décile supérieur à 40 000 € pour de nombreuses communes frontalières, tirant les disparités vers le haut et expliquant les rapports interdéciles élevés des EPCI du nord du département.

L'écart entre hauts et bas revenus s'est réduit au cours des dernières années, le niveau de vie des ménages les plus aisés (+ 2,4 % entre 2018 et 2020) ayant moins progressé que celui des ménages les plus modestes (+ 5,3 % en deux ans) en Meurthe-et-Moselle.

Revenu médian disponible par UC en 2020



— Limite territoire
— Limite intercommunalité

Revenu disponible

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Ménage fiscal

Ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Rapport interdéclasse des revenus

Il établit le rapport entre les revenus par UC les plus élevés et les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10 % de personnes aux revenus les plus extrêmes. Cet indicateur mesure la disparité relative entre les plus riches et les plus pauvres, sans être déformé par les revenus les plus extrêmes.

Part des ménages fiscaux imposés

Pourcentage des ménages fiscaux qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). L'impôt à acquitter pour un ménage fiscal correspond à la somme des impôts à acquitter par les foyers fiscaux qui le composent.

Unité de consommation

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par UC à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée, dite de l'OCDE, retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Médiane du niveau de vie

Elle partage les personnes en deux groupes : une moitié avec les ménages déclarant un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié avec un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

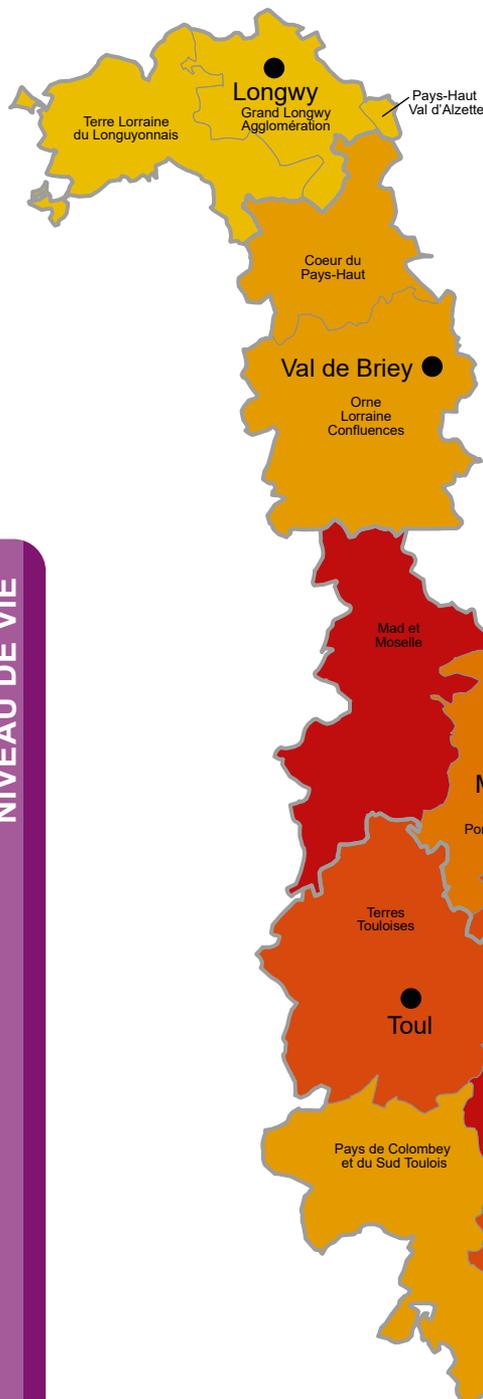
(source : INSEE)

Depuis 2013, les revenus perçus à l'étranger par des résidents en France sont comptabilisés parmi les revenus du patrimoine et autres revenus. Dans les zones frontalières, cela nécessite d'interpréter les résultats avec prudence : la présence dans le Pays-Haut de travailleurs frontaliers dont la déclaration de revenus ne mentionne pas leurs revenus perçus et imposés à l'étranger (bien qu'une rubrique de la déclaration soit spécifiquement prévue pour ces revenus, non imposés en France mais pris en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition) fausse quelque peu les statistiques. Ceci explique également l'importante part des revenus du patrimoine au sein des revenus des ménages du nord du département ainsi que les faibles taux d'imposition constatés.

En 2020	Indicateurs de distribution (revenus disponibles)			Indicateurs de structure (revenus disponibles)					
	Médiane du niveau de vie (€)	Rapport inter-décile des revenus	Part des ménages fiscaux imposés en France	Part des revenus d'activité	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus du patrimoine	Part des prestations sociales	Part des minimas sociaux	Part des impôts*
Bassin de Pompey (CC)	23 120	2,74	52,3 %	71,2 %	32,0 %	5,9 %	5,6 %	2,5 %	- 14,7 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	22 200	2,80	48,8 %	70,4 %	30,7 %	6,9 %	5,9 %	2,6 %	- 13,9 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	21 800	3,67	28,7 %	66,0 %	26,5 %	13,6 %	4,5 %	2,2 %	- 10,6 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	22 460	4,55	28,8 %	66,5 %	24,5 %	15,5 %	4,6 %	2,4 %	- 11,1 %
Grand Nancy (Métropole)	22 190	3,74	51,6 %	72,4 %	29,5 %	8,5 %	7,5 %	3,7 %	- 17,9 %
Mad et Moselle (CC)	23 930	2,63	53,7 %	75,1 %	27,7 %	8,3 %	3,9 %	1,6 %	- 15,0 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	22 530	2,45	48,6 %	72,7 %	28,8 %	6,1 %	5,7 %	2,5 %	- 13,3 %
Moselle et Madon (CC)	24 100	2,56	57,9 %	73,3 %	31,7 %	6,3 %	4,2 %	1,8 %	- 15,5 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	21 420	2,93	41,3 %	68,2 %	30,1 %	7,8 %	6,3 %	3,0 %	- 12,4 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	22 200	2,40	44,9 %	73,3 %	28,5 %	5,4 %	5,4 %	2,1 %	- 12,6 %
Pays du Saintois (CC)	23 370	2,50	50,1 %	75,5 %	26,4 %	7,9 %	4,4 %	1,7 %	- 14,2 %
Pays du Sânon (CC)	22 860	2,46	49,1 %	70,9 %	29,9 %	8,0 %	4,7 %	1,9 %	- 13,5 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	22 970	2,61	51,9 %	71,0 %	31,5 %	5,7 %	5,9 %	2,7 %	- 14,1 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC)	24 260	5,18	19,3 %	64,0 %	25,5 %	17,0 %	3,2 %	1,8 %	- 9,7 %
Saint-Dié des Vosges (CA)	20 270	2,82	40,9 %	62,5 %	36,0 %	6,9 %	7,2 %	3,6 %	- 12,6 %
Seille et Grand Couronné (CC)	24 930	2,56	58,2 %	77,0 %	27,5 %	7,9 %	3,4 %	1,2 %	- 15,8 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	23 220	3,52	33,9 %	66,5 %	26,7 %	14,6 %	3,7 %	1,8 %	- 11,5 %
Terres Toulaises (CC)	22 530	2,85	49,4 %	73,0 %	28,3 %	7,0 %	6,0 %	2,7 %	- 14,3 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	20 850	2,79	42,1 %	65,1 %	33,4 %	6,5 %	8,0 %	4,0 %	- 13,0 %
Veuzouze en Piémont (CC)	20 000	2,77	36,5 %	62,0 %	35,9 %	5,8 %	7,7 %	3,7 %	- 11,4 %

* déduits des revenus disponibles.

En Meurthe-et-Moselle, le salaire net atteint en moyenne 14,8 € de l'heure en 2021. Il est sensiblement égal au salaire net moyen régional mais se situe encore nettement en-deçà de la moyenne nationale (16,4 € de l'heure en France métropolitaine).



En 2021	Salaire net horaire moyen (en €)						
	Ensemble des salariés	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Femmes	Hommes
Meurthe-et-Moselle	14,8	24,5	15,5	11,3	12,1	13,5	15,7
Grand Est	14,7	25,1	15,8	11,3	12,2	13,3	15,8
France métropolitaine	16,4	28,2	16,0	11,7	12,0	14,9	17,4

Le millésime 2021 s'inscrit dans la continuité des millésimes précédents. Le millésime 2017 était le premier mobilisant essentiellement les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) sur le champ privé. Cette nouvelle source de données a remplacé la plupart des déclarations sociales et notamment les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Dans ce contexte de changement progressif des sources d'informations, l'INSEE a refondu ses traitements statistiques à partir du millésime 2016. Ainsi, les données ne sont pas directement comparables à celles des millésimes antérieurs.

Salaires

Le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur au titre du contrat de travail dans le secteur privé et pour les agents contractuels dans la fonction publique, ou de l'emploi pour les fonctionnaires. Il comprend le salaire de base (ou traitement indiciaire dans la fonction publique) mais aussi les primes, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires effectuées, l'épargne salariale (intéressement, participation, abondement), d'autres indemnités et rémunérations annexes (indemnité de résidence, supplément familial, etc.) et les avantages en nature. Le salaire correspond à un « prix ». Rapporté à une unité de volume de travail qui peut être une heure (salaire horaire) ou un équivalent temps plein (salaire en EQTP), il permet de comparer des emplois ou des postes de travail de durée et de temps de travail différents.

Salaire net horaire moyen

Résultat du quotient de la masse des salaires nets rapportée au nombre d'heures salariées calculé sur tous les postes effectués par le salarié au cours de l'année (hors indemnités chômage). Le nombre d'heures salariées prend en compte les heures supplémentaires rémunérées et toutes les périodes au cours desquelles le salarié demeure lié à un établissement du fait du contrat de travail (congrés, période de maladie et d'accident de travail), à l'exception des périodes de congés sans solde.

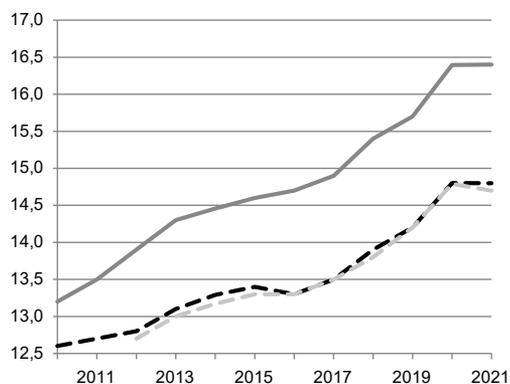
(source : INSEE)

Salaire net horaire moyen de l'ensemble des salariés en 2021 (en €)

- De 12,9 à 13,3
- De 13,3 à 14,0
- De 14,0 à 14,8
- De 14,8 à 15,2
- De 15,2 à 15,8

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution du salaire net horaire moyen (en €)



- - - Meurthe-et-Moselle
 . . . Grand Est
 — France métropolitaine

L'année 2021 se caractérise par une stabilité des salaires horaires moyens en France après une forte augmentation au cours des années précédentes (rupture de série à compter de 2017).

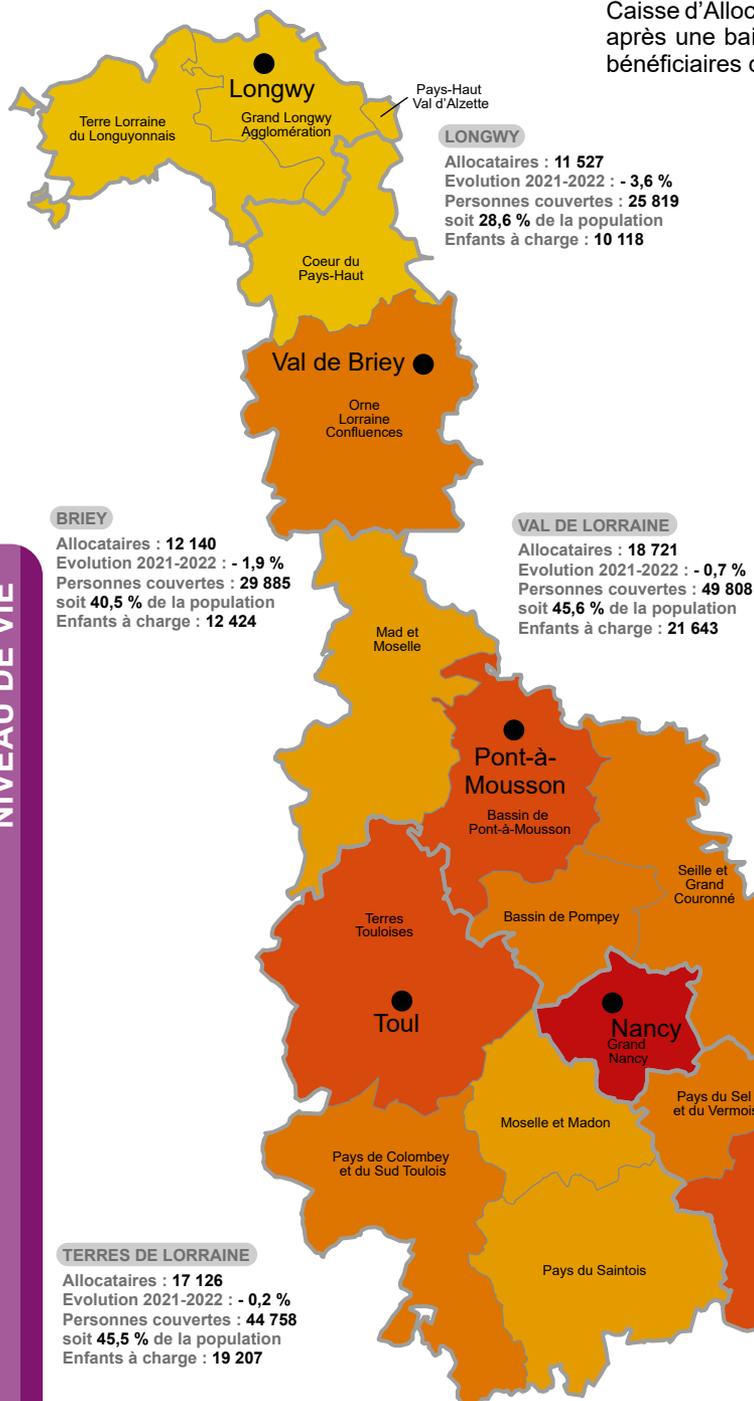
En Meurthe-et-Moselle, les salaires sont les plus élevés dans l'aire d'attraction de Nancy, notamment dans la CC de Seille et Grand Couronné (15,8 € de l'heure). Ils sont les plus faibles dans la CC de Vezouze en Piémont mais également sur le territoire de Longwy du fait de la prise en compte des salaires français uniquement.

En comparaison

>> Les hommes perçoivent en moyenne 2,2 € par heure de plus que les femmes dans le département. Cet écart est le plus marqué dans les EPCI du Cœur du Pays-Haut, de Mad et Moselle et de Seille et Grand Couronné (supérieur à 2,8 € de l'heure). La CA Grand Longwy Agglomération est la plus égalitaire (1,6 € d'écart).

En 2021	Salaire net horaire moyen (€)						
	Ensemble des salariés	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Femmes	Hommes
Bassin de Pompey (CC)	15,0	24,3	15,6	11,5	12,4	13,7	16,0
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	14,7	24,2	15,8	11,2	12,7	13,1	15,7
Cœur du Pays-Haut (CC)	13,5	22,5	15,5	10,9	12,7	12,0	14,9
Grand Longwy Agglomération (CA)	13,1	22,6	15,4	11,1	11,5	12,3	13,9
Grand Nancy (Métropole)	15,5	25,0	15,2	11,3	11,3	14,3	16,3
Mad et Moselle (CC)	15,3	25,3	16,0	11,4	12,6	13,6	16,5
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	14,4	23,8	15,5	11,6	12,5	13,1	15,2
Moselle et Madon (CC)	15,4	25,2	15,9	11,8	12,3	14,0	16,3
Orne Lorraine Confluences (CC)	13,8	23,2	15,7	11,0	12,6	12,2	14,9
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	13,9	23,1	15,5	11,4	12,1	12,5	14,7
Pays du Saintois (CC)	14,8	24,0	15,6	11,7	12,3	13,3	15,8
Pays du Sânon (CC)	14,6	24,6	15,8	11,4	12,5	12,9	15,6
Pays du Sel et du Vermois (CC)	14,7	24,6	15,9	11,5	12,2	13,5	15,5
Pays-Haut Val d'Alzette (CC)	12,9	24,8	15,0	10,6	11,6	11,5	14,2
Saint-Dié des Vosges (CA)	13,5	22,8	15,2	11,1	12,1	12,3	14,3
Seille et Grand Couronné (CC)	15,8	24,5	16,3	11,8	12,8	14,1	16,9
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	13,0	20,6	15,5	10,9	12,1	12,0	14,0
Terres Toulaises (CC)	14,9	25,1	15,8	11,5	12,1	13,4	15,9
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	13,5	22,9	15,1	11,0	12,0	12,4	14,3
Vezouze en Piémont (CC)	12,9	22,0	14,8	10,7	12,0	11,5	13,7

Au 31 décembre 2022, 157 000 allocataires bénéficient d'au moins une prestation légale versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Meurthe-et-Moselle, en recul (- 0,7 %) pour la 2^{de} année consécutive après une baisse de 2,3 % en 2021. Cette diminution s'explique principalement par une forte baisse des bénéficiaires des aides au logement (- 11 % en deux ans).



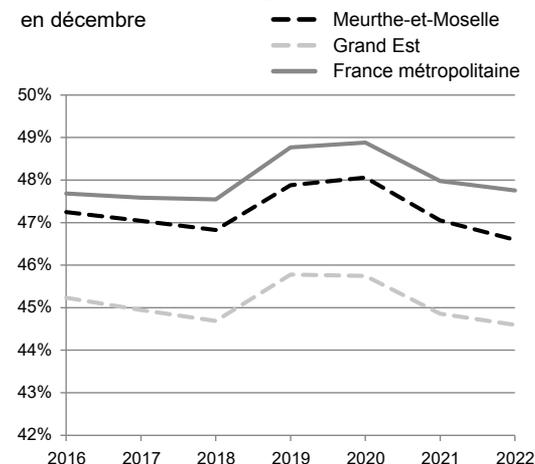
En décembre 2022	Allocataires d'au moins une prestation CAF	soit % de la population	soit évolution 2021-2022 du nombre d'allocataires	Population couverte par au moins une prestation CAF	soit % de la population
Meurthe-et-Moselle	156 982	21,5 %	- 0,7 %	339 905	46,6 %
Grand Est	1 071 115	19,3 %	+ 0,1 %	2 480 388	44,6 %
France métropolitaine	13 292 856	20,2 %	+ 0,5 %	31 438 494	47,8 %

Tous les territoires ont connu une baisse du nombre d'allocataires CAF en 2021 qui s'est poursuivie en 2022. Le taux d'allocataires est plus faible dans le Pays-Haut car les travailleurs frontaliers qui bénéficient de prestations familiales luxembourgeoises ne sont pas nécessairement allocataires en France.

Le département se caractérise par une proportion importante de personnes isolées en raison notamment de la forte présence d'étudiants, dont 20 570 bénéficient d'une aide au logement, soit 13 % des allocataires (6 % au niveau national).

Population couverte par au moins une prestation légale CAF

en décembre



Part de la population couverte par une allocation CAF au 31 décembre 2022



— Limite territoire
 - - Limite intercommunalité

Allocataire CAF

Personne percevant au moins une prestation mensuelle légale. L'allocataire est le titulaire du dossier. Il peut percevoir une ou plusieurs prestations pour son propre compte ainsi que pour les personnes rattachées à son dossier (conjoint, enfant(s) et autres personnes à charge). Toutes ces personnes constituent le foyer allocataire.

Trois catégories de prestations sont versées par les CAF :

- les prestations familiales destinées à l'accueil et à l'entretien des enfants, dont certaines sous conditions de ressources,
- les aides au logement destinées aux ménages locataires ou accédant à la propriété sous conditions de ressources,
- les minima sociaux sous conditions de ressources : Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation aux adultes handicapés (AAH)...

(source : INSEE)

Population couverte par au moins une prestation légale CAF

Le taux de couverture est le rapport entre le nombre de foyers allocataires et de leurs ayants droits sur la population totale du territoire (données du recensement).

(source : CAF)

Principales prestations versées par la CAF de Meurthe-et-Moselle en décembre 2022

- 75 979 allocataires perçoivent une aide au logement, soit 48 % des allocataires CAF. Leur effectif est en forte baisse depuis deux ans (- 11 %) en lien avec le nouveau mode de prise en compte des ressources pour le calcul des aides au logement mis en place en janvier 2021.
- Les allocations familiales sont versées à 44 548 ménages allocataires, en diminution de 1,2 % en un an.
- 17 323 foyers bénéficient de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), en diminution de 3,1 % par rapport à décembre 2021.
- L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée à 28 508 foyers (- 2,7 % en un an).
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est versée à 12 247 foyers (+ 2,1 % en un an).
- Le revenu de solidarité active (RSA) concerne 20 832 foyers allocataires (- 2,7 % en un an).
- 52 084 allocataires perçoivent la prime d'activité, en hausse de 2,0 % en un an après une forte montée en charge de 2016 à 2019.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 17 % des allocataires dont les revenus sont connus en décembre 2022 ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

45 800 foyers allocataires dont les revenus sont connus vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 150 €, soit 36 % des foyers allocataires en décembre 2022.

En décembre 2022

Intercommunalité	Allocataires d'au moins une prestation CAF	soit % de la population	Évolution 2021-2022 du nombre d'allocataires	Population couverte par au moins une prestation CAF	soit % de la population
Bassin de Pompey (CC)	7 114	17,8 %	- 0,8 %	17 977	45,0 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	7 387	18,3 %	- 0,3 %	19 126	47,4 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	2 485	12,0 %	- 5,4 %	6 543	31,6 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	8 470	13,5 %	- 3,1 %	18 796	29,9 %
Grand Nancy (Métropole)	76 744	29,9 %	- 0,9 %	140 214	54,6 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	1 503	14,9 %	- 1,6 %	4 317	42,9 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	2 860	17,3 %	- 1,4 %	7 741	46,7 %
Moselle et Madon (CC)	4 643	16,4 %	+ 0,5 %	12 250	43,2 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	9 655	18,2 %	- 1,0 %	23 342	44,0 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	1 787	16,1 %	- 1,7 %	5 086	45,9 %
Pays du Saintois (CC)	2 281	16,0 %	- 1,3 %	6 164	43,2 %
Pays du Sânon (CC)	798	13,6 %	- 4,8 %	2 324	39,7 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	5 389	18,6 %	- 1,4 %	13 192	45,5 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	1 284	10,6 %	- 6,4 %	2 635	21,8 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	29	11,5 %	- 9,4 %	71	28,2 %
Seille et Grand Couronné (CC)	2 717	14,4 %	- 1,3 %	8 388	44,6 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	1 773	11,5 %	- 3,6 %	4 388	28,5 %
Terres Toulaises (CC)	8 415	18,9 %	0,0 %	21 258	47,6 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	8 753	21,5 %	+ 0,3 %	20 009	49,1 %
Vezouze en Piémont (CC)	1 917	16,5 %	- 0,8 %	4 652	40,0 %

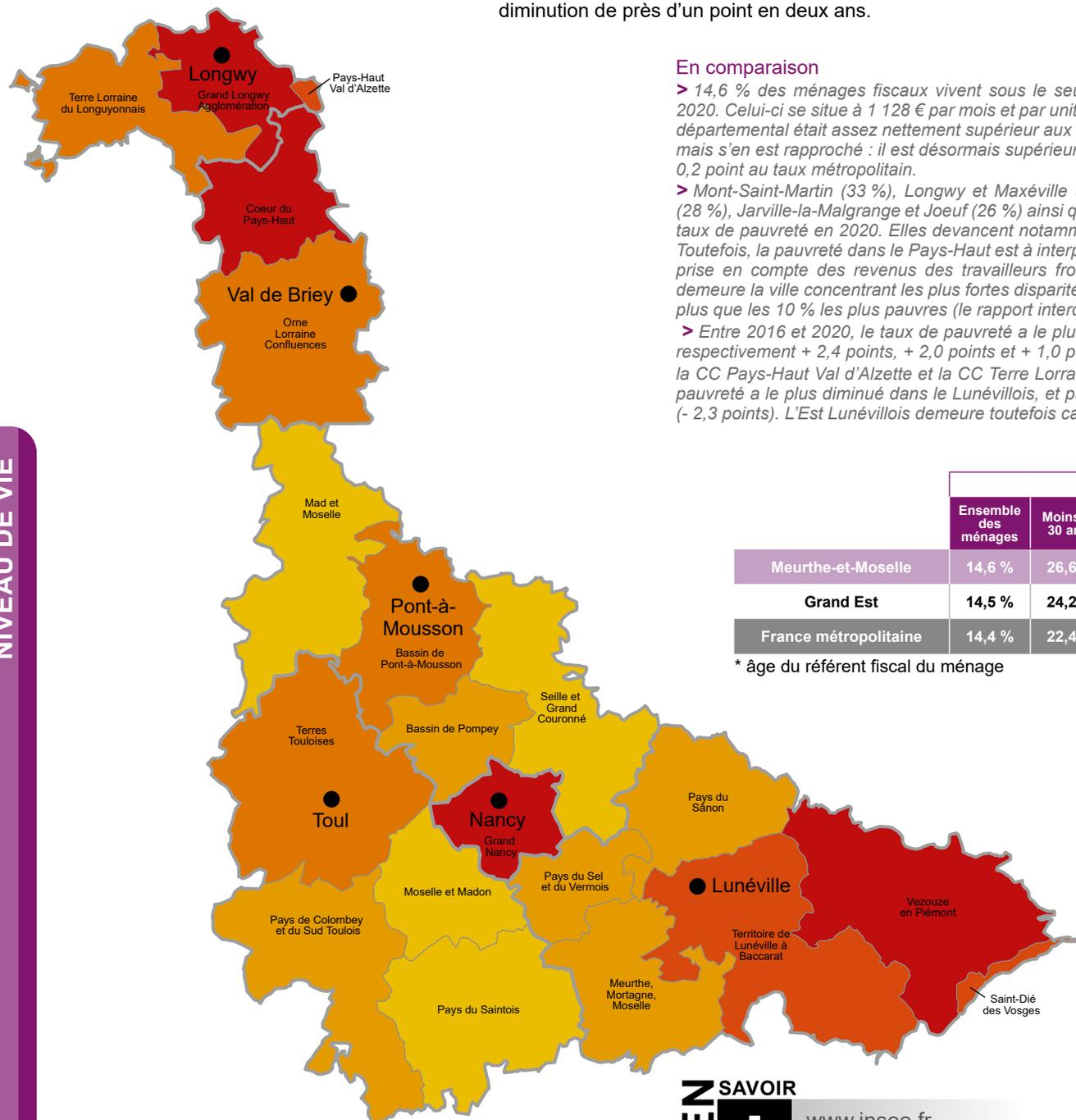
Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine. Il est de 14,6 % en Meurthe-et-Moselle en 2020, en diminution de près d'un point en deux ans.

En comparaison

> 14,6 % des ménages fiscaux vivent sous le seuil de bas revenus en Meurthe-et-Moselle en 2020. Celui-ci se situe à 1 128 € par mois et par unité de consommation (UC). Le taux de pauvreté départemental était assez nettement supérieur aux taux régional et national ces dernières années mais s'en est rapproché : il est désormais supérieur de seulement 0,1 point au taux régional et de 0,2 point au taux métropolitain.

> Mont-Saint-Martin (33 %), Longwy et Maxéville (29 %), Herserange et Vandœuvre-lès-Nancy (28 %), Jarville-la-Malgrange et Jœuf (26 %) ainsi que Piennes (24 %) sont les villes aux plus forts taux de pauvreté en 2020. Elles devançant notamment Lunéville, Nancy et Toul (21 % chacune). Toutefois, la pauvreté dans le Pays-Haut est à interpréter avec prudence du fait de la moins bonne prise en compte des revenus des travailleurs frontaliers. Derrière Villerupt et Longwy, Nancy demeure la ville concentrant les plus fortes disparités, les 10 % les plus riches y gagnant 4,41 fois plus que les 10 % les plus pauvres (le rapport interdécile départemental est de 3,24).

> Entre 2016 et 2020, le taux de pauvreté a le plus progressé dans le territoire de Longwy avec respectivement + 2,4 points, + 2,0 points et + 1,0 point pour la CA Grand Longwy Agglomération, la CC Pays-Haut Val d'Alzette et la CC Terre Lorraine du Longuyonnais. Inversement, le taux de pauvreté a le plus diminué dans le Lunévillois, et particulièrement dans la CC du Pays du Sânon (- 2,3 points). L'Est Lunévillois demeure toutefois caractérisé par une importante pauvreté.



	Taux de pauvreté en 2020					
	Ensemble des ménages	Moins de 30 ans*	de 60 à 74 ans*	75 ans ou plus*	Ménages propriétaires	Ménages locataires
Meurthe-et-Moselle	14,6 %	26,6 %	9,2 %	8,7 %	6,0 %	30,7 %
Grand Est	14,5 %	24,2 %	9,6 %	8,8 %	6,2 %	28,9 %
France métropolitaine	14,4 %	22,4 %	10,6 %	9,9 %	6,4 %	27,5 %

* âge du référent fiscal du ménage

Taux de pauvreté de l'ensemble des ménages fiscaux en 2020

- Inférieur à 8 %
- De 8 % à 11 %
- De 11 % à 14 %
- De 14 % à 17 %
- Supérieur à 17 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Seuil de pauvreté et taux de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

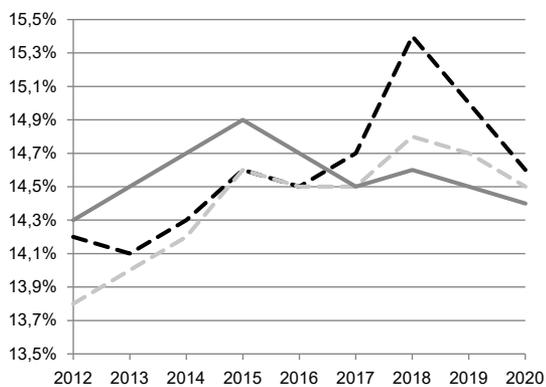
Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Les prestations sociales sont imputées au niveau départemental : le nombre d'allocataires et les montants sont ensuite confrontés aux données fournies par le fichier Filéas des Caisses d'allocations familiales (CAF).

(source : INSEE)

Le taux de pauvreté est particulièrement élevé chez les plus jeunes : + 4,2 points par rapport à la moyenne nationale pour les ménages dont le référent a moins de 30 ans ; les ménages plus âgés sont davantage épargnés, en comparaison avec l'ensemble du territoire métropolitain.

Évolution du taux de pauvreté de l'ensemble des ménages



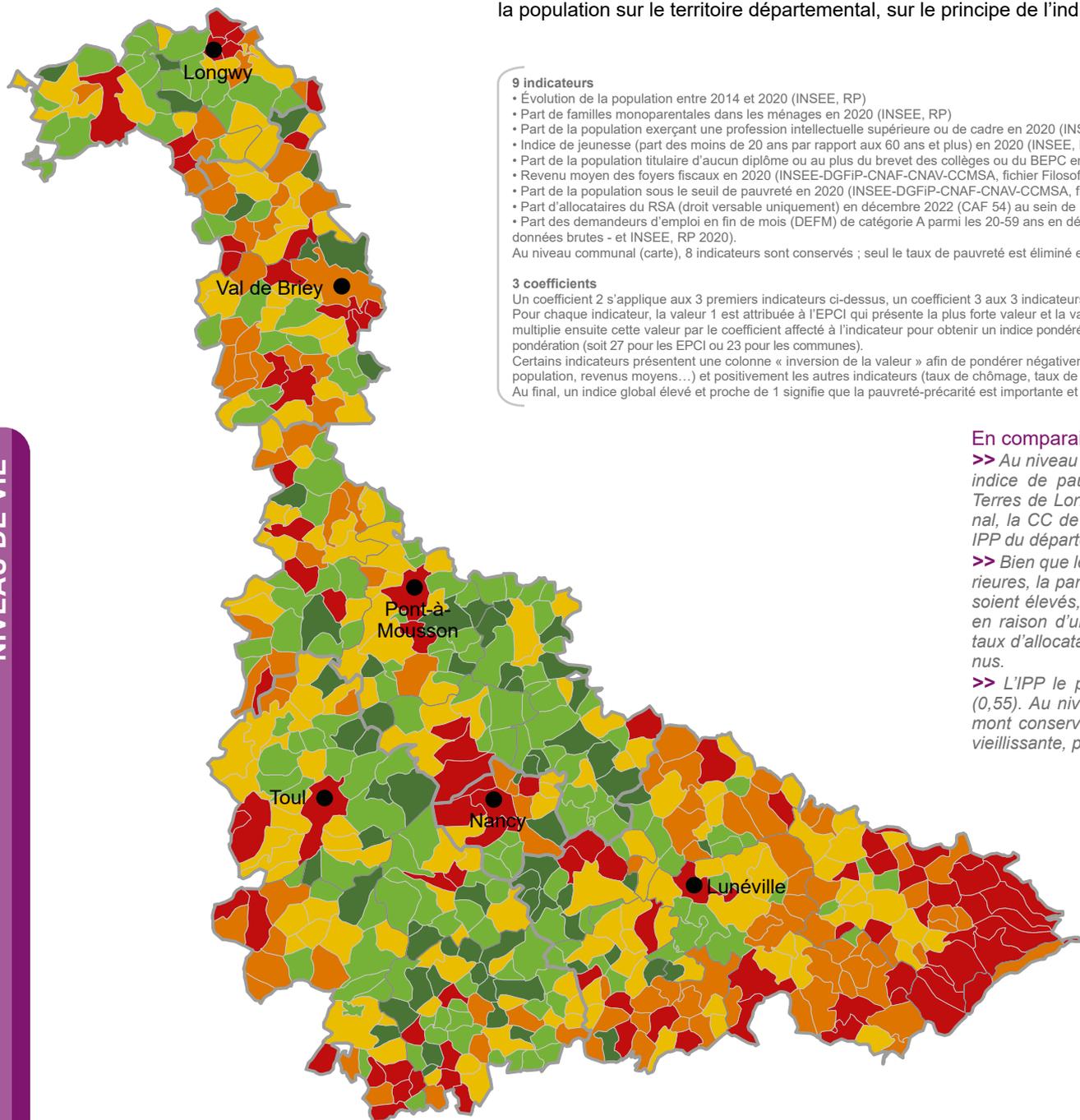
- Meurthe-et-Moselle
- Grand Est
- France métropolitaine

Intercommunalité	Taux de pauvreté en 2020					
	Ensemble des ménages	Moins de 30 ans*	de 60 à 74 ans*	75 ans ou plus*	Ménages propriétaires	Ménages locataires
Bassin de Pompey (CC)	10,2 %	18,2 %	6,4 %	6,0 %	5,0 %	25,7 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	12,1 %	21,4 %	7,5 %	6,6 %	5,3 %	26,8 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	16,5 %	24,0 %	12,0 %	12,8 %	12,1 %	33,0 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	20,5 %	28,1 %	13,6 %	13,3 %	10,2 %	37,9 %
Grand Nancy (Métropole)	18,1 %	32,9 %	10,3 %	8,2 %	5,0 %	32,3 %
Mad et Moselle (CC)	6,9 %	s.	5,2 %	s.	5,0 %	16,3 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	8,7 %	s.	s.	s.	5,0 %	22,6 %
Moselle et Madon (CC)	7,3 %	s.	5,0 %	s.	5,0 %	21,7 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	14,2 %	23,5 %	10,0 %	10,6 %	8,1 %	29,6 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	9,0 %	s.	s.	s.	6,4 %	20,3 %
Pays du Saintois (CC)	7,6 %	s.	s.	s.	5,1 %	19,1 %
Pays du Sânon (CC)	7,8 %	s.	s.	s.	5,0 %	19,5 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	9,6 %	19,6 %	6,5 %	s.	5,0 %	25,9 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC)	18,4 %	25,9 %	14,1 %	15,3 %	11,9 %	33,8 %
Saint-Dié des Vosges (CA)	16,4 %	28,4 %	11,1 %	9,3 %	8,0 %	33,3 %
Seille et Grand Couronné (CC)	5,9 %	s.	s.	s.	5,0 %	15,9 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	14,5 %	s.	12,6 %	s.	9,7 %	33,3 %
Terres Toulaises (CC)	12,2 %	20,7 %	7,8 %	8,6 %	5,4 %	27,5 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	15,2 %	26,7 %	9,4 %	8,5 %	6,2 %	32,3 %
Veuzouze en Piémont (CC)	17,2 %	s.	12,7 %	s.	10,6 %	37,6 %

s. : secret statistique

* âge du référent fiscal du ménage

L'indice de pauvreté - précarité est un indicateur composite qui permet d'appréhender le degré de pauvreté de la population sur le territoire départemental, sur le principe de l'indicateur de développement humain (IDH).



9 indicateurs

- Évolution de la population entre 2014 et 2020 (INSEE, RP)
- Part de familles monoparentales dans les ménages en 2020 (INSEE, RP)
- Part de la population exerçant une profession intellectuelle supérieure ou de cadre en 2020 (INSEE, RP)
- Indice de jeunesse (part des moins de 20 ans par rapport aux 60 ans et plus) en 2020 (INSEE, RP)
- Part de la population titulaire d'aucun diplôme ou au plus du brevet des collèges ou du BEPC en 2020 (INSEE, RP)
- Revenu moyen des foyers fiscaux en 2020 (INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, fichier Filosofi)
- Part de la population sous le seuil de pauvreté en 2020 (INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, fichier Filosofi)
- Part d'allocataires du RSA (droit versable uniquement) en décembre 2022 (CAF 54) au sein de la population âgée de 25 à 59 ans (INSEE, RP 2020)
- Part des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A parmi les 20-59 ans en décembre 2022 (STMT-Pôle Emploi, DREETS Grand Est - données brutes - et INSEE, RP 2020).

Au niveau communal (carte), 8 indicateurs sont conservés ; seul le taux de pauvreté est éliminé en raison d'un secret statistique trop important.

3 coefficients

Un coefficient 2 s'applique aux 3 premiers indicateurs ci-dessus, un coefficient 3 aux 3 indicateurs suivants et un coefficient 4 aux 3 derniers indicateurs.

Pour chaque indicateur, la valeur 1 est attribuée à l'EPCI qui présente la plus forte valeur et la valeur 0 à l'EPCI présentant la plus faible valeur de l'indicateur. On multiplie ensuite cette valeur par le coefficient affecté à l'indicateur pour obtenir un indice pondéré. On divise l'indice global obtenu par la somme des coefficients de pondération (soit 27 pour les EPCI ou 23 pour les communes).

Certains indicateurs présentent une colonne « inversion de la valeur » afin de pondérer négativement les indicateurs valorisants pour un territoire (évolution de la population, revenus moyens...) et positivement les autres indicateurs (taux de chômage, taux de non diplômés...).

Au final, un indice global élevé et proche de 1 signifie que la pauvreté-précarité est importante et inversement pour un indice proche de 0.

En comparaison

>> Au niveau territorial, le Val de Lorraine dispose du meilleur indice de pauvreté-précarité (IPP) avec 0,36, juste devant Terres de Lorraine (0,36 également). Au niveau intercommunal, la CC de Seille et Grand Couronné conserve le meilleur IPP du département (0,12).

>> Bien que le niveau de revenu moyen, la part de CSP supérieures, la part de population diplômée et l'indice de jeunesse soient élevés, le Grand Nancy possède un IPP moyen (0,52) en raison d'une pauvreté importante, d'un chômage et d'un taux d'allocataires RSA élevés et de fortes inégalités de revenus.

>> L'IPP le plus faible est celui du territoire du Lunévillois (0,55). Au niveau intercommunal, la CC de Vezouze en Piémont conserve la dernière place (0,73) avec une population vieillissante, peu diplômée et à faibles revenus.

Indice de pauvreté - précarité

- Inférieur à 0,40
- De 0,40 à 0,45
- De 0,45 à 0,50
- De 0,50 à 0,55
- Supérieur à 0,55

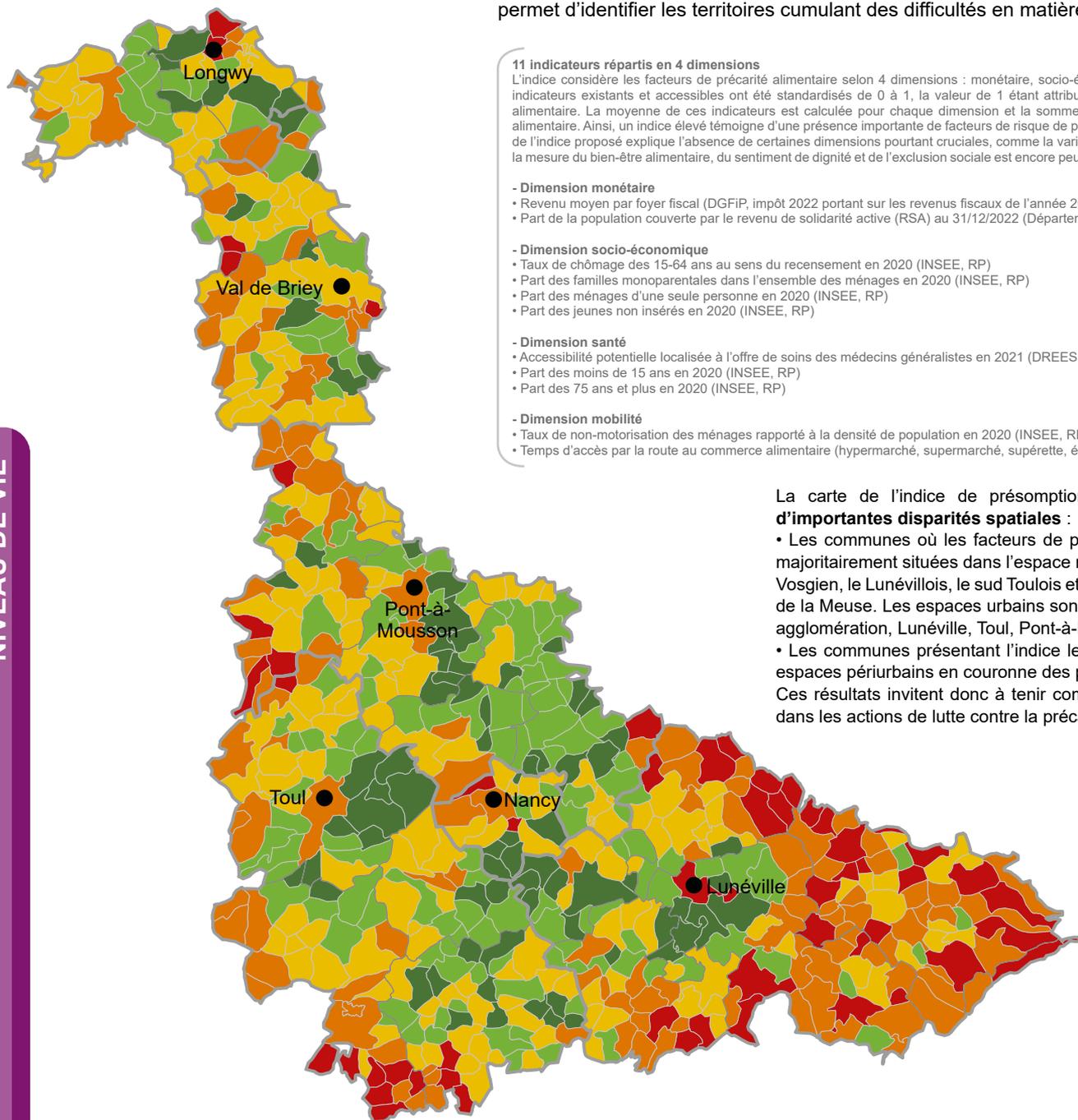
— Limite territoire

— Limite intercommunalité

Intercommunalité	Évolution de la population 2014-2020	Part de familles monoparentales en 2020	Part de cadres et professions intellectuelles supérieures en 2020	Indice de jeunesse en 2020	Part de la population non diplômée en 2020	Revenu fiscal annuel médian en 2020 (en €)	Taux de pauvreté en 2020	Part d'allocataires RSA parmi les 20-59 ans en décembre 2022	Part de DEFMA parmi les 20-59 ans en décembre 2022	Indice global de pauvreté-précarité
Bassin de Pompey (CC)	- 1,7 %	10,3 %	8,1 %	0,80	21,0 %	23 120	10,2 %	5,1 %	7,8 %	0,42
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	- 0,6 %	10,0 %	6,9 %	0,96	21,2 %	22 200	12,0 %	5,0 %	7,5 %	0,43
Cœur du Pays-Haut (CC)	- 0,1 %	10,5 %	3,9 %	0,98	22,5 %	21 800	16,5 %	3,8 %	6,9 %	0,49
Grand Longwy Agglomération (CA)	+ 4,8 %	10,6 %	5,0 %	0,98	25,9 %	22 460	20,5 %	5,7 %	8,1 %	0,55
Grand Nancy (Métropole)	+ 0,8 %	9,2 %	11,9 %	0,97	17,9 %	22 190	18,1 %	9,5 %	8,5 %	0,52
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	- 2,4 %	8,2 %	4,9 %	0,99	19,6 %	23 930	6,9 %	2,2 %	6,1 %	0,27
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	- 1,4 %	9,4 %	5,4 %	0,96	19,9 %	22 530	8,7 %	4,0 %	7,0 %	0,37
Moselle et Madon (CC)	- 2,3 %	9,1 %	8,2 %	0,79	21,0 %	24 100	7,3 %	3,7 %	6,1 %	0,32
Orne Lorraine Confluences (CC)	- 0,3 %	9,8 %	4,2 %	0,81	23,4 %	21 420	14,2 %	5,7 %	8,5 %	0,56
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	- 1,2 %	9,4 %	4,4 %	1,10	20,2 %	22 200	9,0 %	2,5 %	5,6 %	0,32
Pays du Saintois (CC)	- 1,7 %	8,1 %	6,6 %	0,93	18,6 %	23 370	7,6 %	2,6 %	5,9 %	0,28
Pays du Sânon (CC)	- 2,4 %	8,0 %	4,6 %	0,87	19,2 %	22 860	7,8 %	2,5 %	6,5 %	0,33
Pays du Sel et du Vermois (CC)	- 1,7 %	8,5 %	5,5 %	0,83	21,9 %	22 920	9,6 %	5,0 %	7,3 %	0,42
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	+ 8,5 %	9,9 %	3,3 %	0,91	34,5 %	24 260	18,4 %	5,3 %	8,1 %	0,53
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	- 1,2 %	0,0 %	6,8 %	0,37	22,9 %	20 270	16,4 %	5,1 %	16,4 %	0,68
Seille et Grand Couronné (CC)	+ 2,4 %	7,5 %	8,8 %	1,05	15,1 %	24 930	5,9 %	1,8 %	5,3 %	0,12
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	- 1,3 %	9,3 %	3,3 %	0,87	23,6 %	23 220	14,5 %	3,8 %	6,4 %	0,45
Terres Toulaises (CC)	- 0,8 %	9,3 %	6,5 %	0,97	21,7 %	22 530	12,2 %	5,2 %	7,2 %	0,43
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	- 4,3 %	10,7 %	4,5 %	0,78	24,8 %	20 850	15,2 %	8,4 %	10,6 %	0,70
Veuzouze en Piémont (CC)	- 2,6 %	10,4 %	2,9 %	0,71	28,9 %	20 000	17,2 %	6,7 %	10,1 %	0,73

	Évolution de la population 2014-2020	Part de familles monoparentales en 2020	Part de cadres et professions intellectuelles supérieures en 2020	Indice de jeunesse en 2020	Part de la population non diplômée en 2020	Revenu fiscal annuel médian en 2020 (en €)	Taux de pauvreté en 2020	Part d'allocataires RSA parmi les 20-59 ans en décembre 2022	Part de DEFMA parmi les 20-59 ans en décembre 2022	Indice global de pauvreté-précarité
Longwy	+ 4,2 %	10,3 %	4,5 %	0,95	26,7 %	23 039	19,1 %	5,3 %	7,8 %	0,52
Briey	- 0,3 %	10,0 %	4,1 %	0,85	23,2 %	21 530	14,9 %	5,2 %	8,1 %	0,54
Terres de Lorraine	- 1,4 %	9,1 %	6,8 %	0,92	20,9 %	23 080	9,7 %	4,1 %	6,5 %	0,36
Val de Lorraine	- 0,6 %	9,6 %	7,5 %	0,91	20,0 %	23 205	9,7 %	4,2 %	7,1 %	0,36
Lunévillois	- 2,8 %	9,7 %	4,8 %	0,82	23,4 %	21 707	12,5 %	6,2 %	8,8 %	0,55
Grand Nancy	+ 0,8 %	9,2 %	11,9 %	0,97	17,9 %	22 190	18,1 %	9,5 %	8,5 %	0,52
Meurthe-et-Moselle	- 0,5 %	9,5 %	7,9 %	0,91	21,1 %	22 400	14,6 %	6,5 %	8,0 %	0,48
Grand Est	+ 0,1 %	9,4 %	7,4 %	0,86	22,6 %	22 300	14,5 %	5,6 %	8,3 %	0,47
France métropolitaine	+ 1,9 %	9,6 %	9,9 %	0,90	20,7 %	22 400	14,4 %	5,8 %	8,8 %	0,45

L'indice de présomption de la précarité alimentaire prend en compte les multiples dimensions de celle-ci et permet d'identifier les territoires cumulant des difficultés en matière d'accès à une alimentation durable.



11 indicateurs répartis en 4 dimensions

L'indice considère les facteurs de précarité alimentaire selon 4 dimensions : monétaire, socio-économique, de santé et de mobilité. Pour chacune d'elles, des indicateurs existants et accessibles ont été standardisés de 0 à 1, la valeur de 1 étant attribuée à la situation la plus défavorable en matière d'accessibilité alimentaire. La moyenne de ces indicateurs est calculée pour chaque dimension et la somme de ces moyennes donne l'indice de présomption de précarité alimentaire. Ainsi, un indice élevé témoigne d'une présence importante de facteurs de risque de précarité alimentaire sur la commune. L'impératif d'opérationnalité de l'indice proposé explique l'absence de certaines dimensions pourtant cruciales, comme la variété et la qualité de l'offre alimentaire sur le territoire. Par ailleurs, la mesure du bien-être alimentaire, du sentiment de dignité et de l'exclusion sociale est encore peu explorée dans la littérature et introuvable à l'échelle communale.

- Dimension monétaire

- Revenu moyen par foyer fiscal (DGFiP, impôt 2022 portant sur les revenus fiscaux de l'année 2021)
- Part de la population couverte par le revenu de solidarité active (RSA) au 31/12/2022 (Département 54, Direction Action Sociale et Insertion - Phénix)

- Dimension socio-économique

- Taux de chômage des 15-64 ans au sens du recensement en 2020 (INSEE, RP)
- Part des familles monoparentales dans l'ensemble des ménages en 2020 (INSEE, RP)
- Part des ménages d'une seule personne en 2020 (INSEE, RP)
- Part des jeunes non insérés en 2020 (INSEE, RP)

- Dimension santé

- Accessibilité potentielle localisée à l'offre de soins des médecins généralistes en 2021 (DREES - OSAM - BPS)
- Part des moins de 15 ans en 2020 (INSEE, RP)
- Part des 75 ans et plus en 2020 (INSEE, RP)

- Dimension mobilité

- Taux de non-motorisation des ménages rapporté à la densité de population en 2020 (INSEE, RP)
- Temps d'accès par la route au commerce alimentaire (hypermarché, supermarché, supérette, épicerie) le plus proche (INSEE, BPE 2021).

La carte de l'indice de présomption de précarité alimentaire met en évidence d'importantes disparités spatiales :

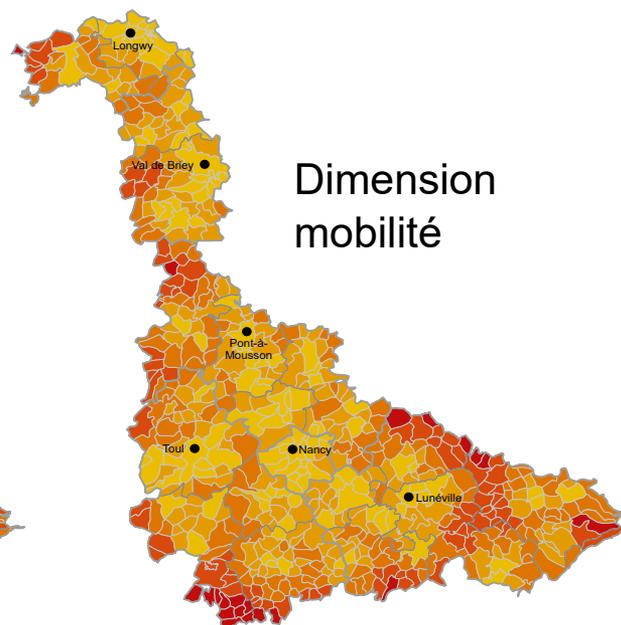
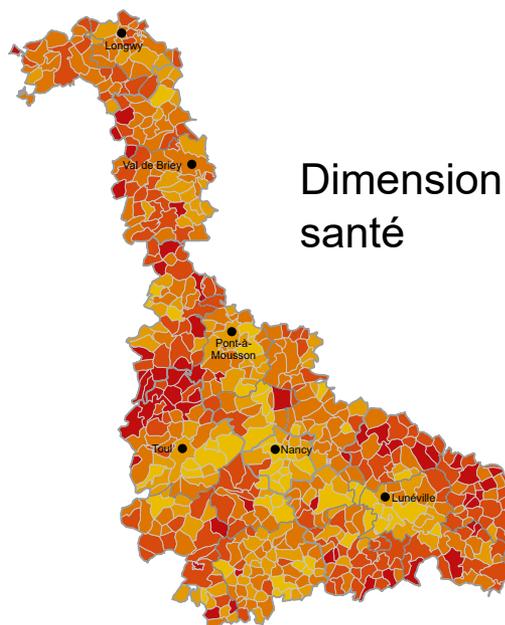
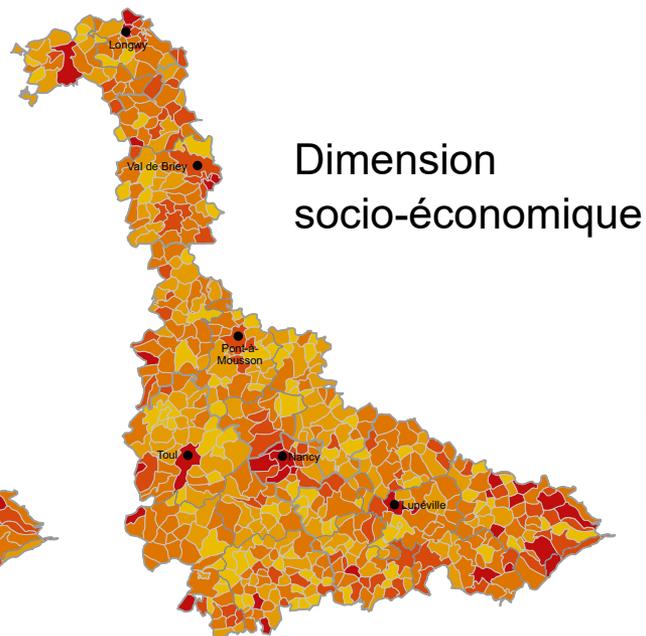
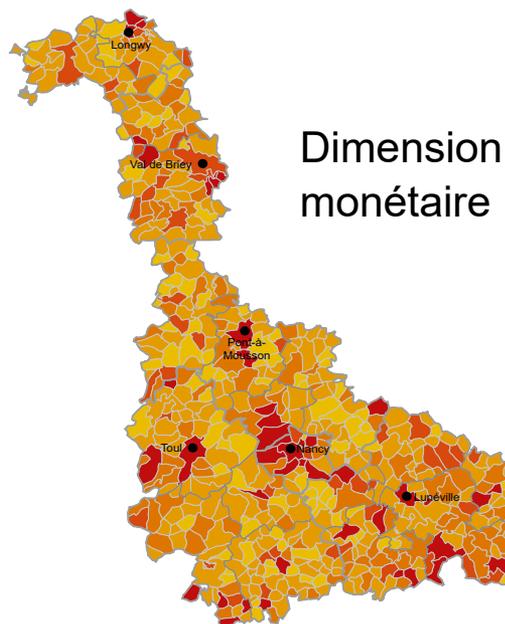
- Les communes où les facteurs de précarité alimentaire sont les plus présents sont majoritairement situées dans l'espace rural isolé, plus particulièrement dans le Piémont Vosgien, le Lunévillois, le sud Tolois et dans les communes limitrophes du département de la Meuse. Les espaces urbains sont également fortement concernés : Nancy et son agglomération, Lunéville, Toul, Pont-à-Mousson, Longwy ou encore la vallée de l'Orne.
- Les communes présentant l'indice le plus faible sont quant à elles situées dans les espaces périurbains en couronne des principales agglomérations du département. Ces résultats invitent donc à tenir compte des spécificités des espaces ruraux isolés dans les actions de lutte contre la précarité alimentaire.

Indice de présomption de précarité alimentaire

- Inférieur à 0,30
- De 0,30 à 0,33
- De 0,33 à 0,37
- De 0,37 à 0,42
- Supérieur à 0,42

— Limite territoire

— Limite intercommunalité



Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire

En France, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire apporte un éclairage permettant d'évaluer la précarité alimentaire des territoires.

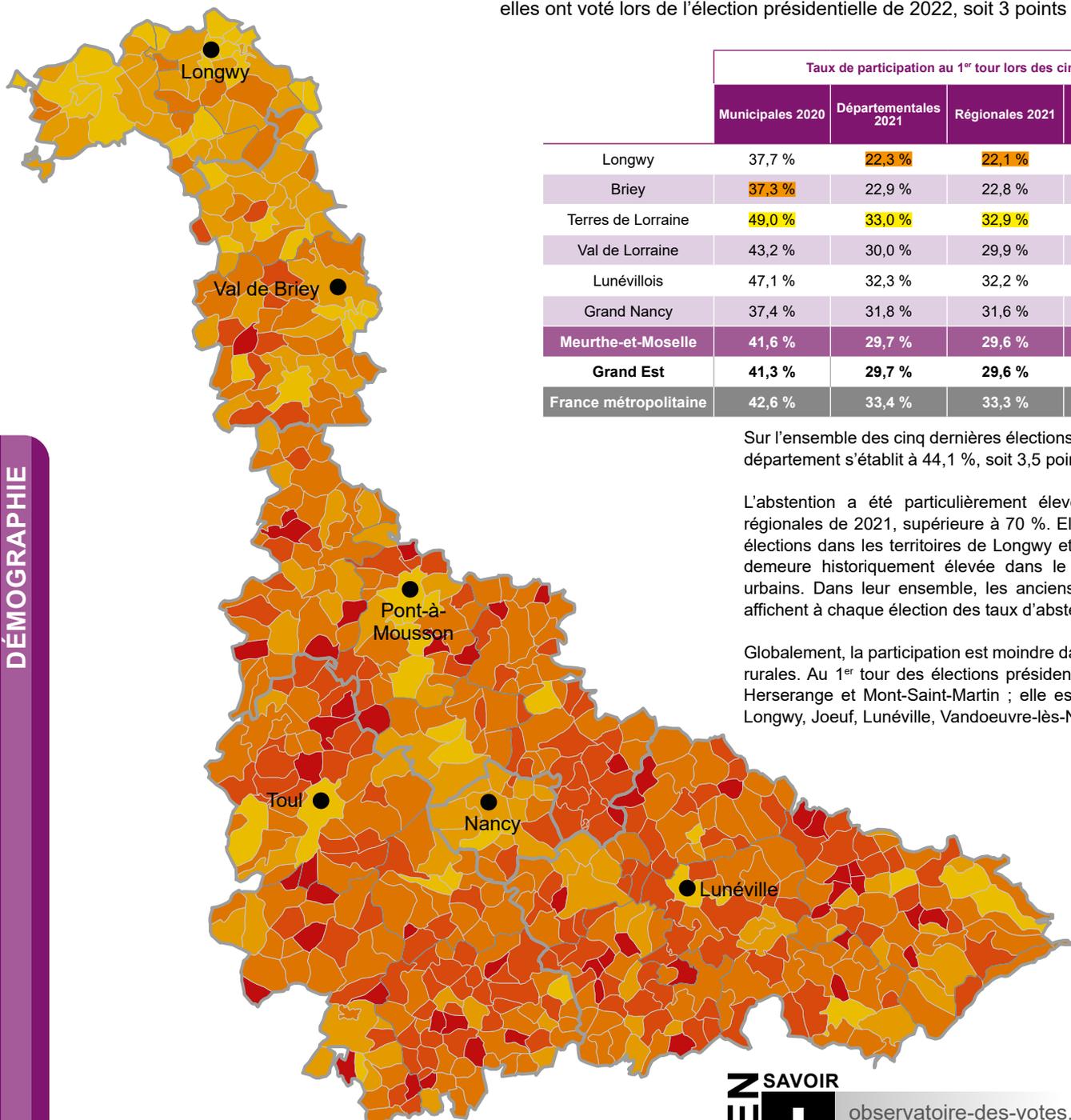
Or, toutes les structures ne fournissent pas des données comparables, certaines n'ayant aucune donnée. De plus, une partie de la population en situation de précarité alimentaire n'a pas recours à ces dispositifs d'aide, par ailleurs inégalement répartis sur les territoires. Ainsi, non seulement les statistiques actuelles éludent une partie de la précarité alimentaire, mais elles ne permettent pas une comparaison entre territoires. Pour l'action publique et pour les structures d'aide, il y a ainsi un fort enjeu à mieux évaluer l'importance de la précarité dans les territoires.

Cet indice composite s'inspire du travail mené dans le cadre de Vobsalim34 (renommé depuis Obsoalim34) sur la création d'un indicateur territorial de présomption de la précarité alimentaire dans le département de l'Hérault. Ce travail s'appuie sur une revue de la littérature scientifique relative aux facteurs de précarité alimentaire et sur une analyse des indices existants.

En Meurthe-et-Moselle, l'observatoire de la précarité alimentaire s'inscrit dans un travail de fond partenarial engagé dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Sud 54 et initié par le Pays Terres de Lorraine dans le cadre de la démarche *De la dignité dans les assiettes*. Il pourrait être porté à l'échelle départementale, en coopération avec le PAT du Pays-Haut Lorrain.

Taux de participation aux élections

Plus de 492 000 personnes sont inscrites sur les listes électorales en Meurthe-et-Moselle. 73,4 % d'entre elles ont voté lors de l'élection présidentielle de 2022, soit 3 points de moins qu'en France métropolitaine.



	Taux de participation au 1 ^{er} tour lors des cinq dernières élections					Taux de participation au 1 ^{er} tour pour l'ensemble des 5 élections
	Municipales 2020	Départementales 2021	Régionales 2021	Présidentielles 2022	Législatives 2022	
Longwy	37,7 %	22,3 %	22,1 %	68,4 %	37,3 %	37,6 %
Briey	37,3 %	22,9 %	22,8 %	70,8 %	39,0 %	38,6 %
Terres de Lorraine	49,0 %	33,0 %	32,9 %	76,6 %	48,7 %	48,1 %
Val de Lorraine	43,2 %	30,0 %	29,9 %	74,7 %	45,9 %	44,8 %
Lunévillois	47,1 %	32,3 %	32,2 %	74,5 %	47,4 %	46,8 %
Grand Nancy	37,4 %	31,8 %	31,6 %	73,3 %	48,4 %	44,6 %
Meurthe-et-Moselle	41,6 %	29,7 %	29,6 %	73,4 %	45,6 %	44,1 %
Grand Est	41,3 %	29,7 %	29,6 %	73,9 %	45,3 %	45,0 %
France métropolitaine	42,6 %	33,4 %	33,3 %	76,2 %	49,0 %	47,6 %

Sur l'ensemble des cinq dernières élections, le taux de participation moyen à l'échelle du département s'établit à 44,1 %, soit 3,5 points de moins qu'au niveau national.

L'abstention a été particulièrement élevée lors des élections départementales et régionales de 2021, supérieure à 70 %. Elle est même proche de 78 % pour ces deux élections dans les territoires de Longwy et Briey. L'abstention aux différentes élections demeure historiquement élevée dans le Pays-Haut, principalement dans les pôles urbains. Dans leur ensemble, les anciens grands bassins industriels du Nord Lorrain affichent à chaque élection des taux d'abstention supérieurs à la moyenne régionale.

Globalement, la participation est moindre dans les centres urbains par rapport aux zones rurales. Au 1^{er} tour des élections présidentielles de 2022, elle est inférieure à 60 % à Herserange et Mont-Saint-Martin ; elle est comprise entre 60 % et 65 % à Villerupt, Longwy, Jarny, Lunéville, Vandœuvre-lès-Nancy et Jarny.

Taux de participation moyen au 1^{er} tour des 5 dernières élections présidentielles

- Inférieur à 75 %
- De 75 % à 80 %
- De 80 % à 84 %
- De 84 % à 88 %
- Supérieur à 88 %

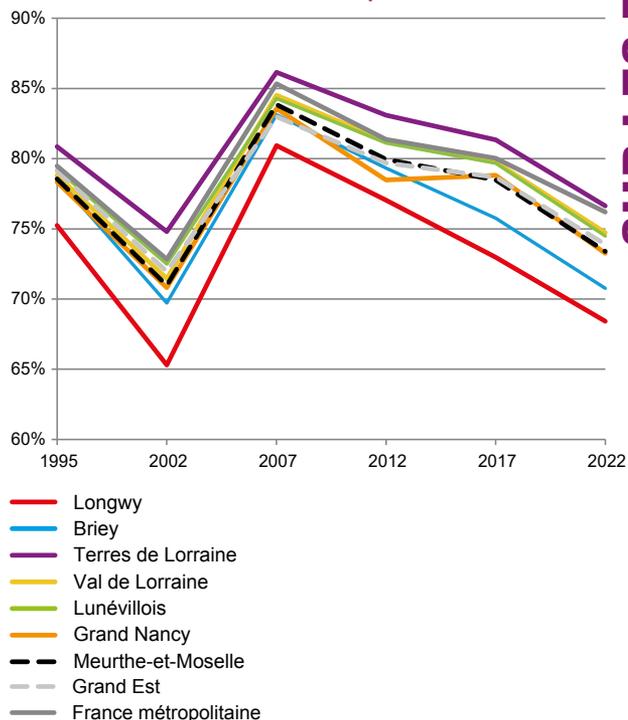
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Taux de participation aux élections

Il est égal à la somme des votants sur la somme des inscrits aux différentes élections.

(source : Observatoire des votes du Ministère de l'Intérieur)

Évolution du taux de participation au 1^{er} tour des élections présidentielles



En comparaison

> Le taux de participation diminue fortement aux élections présidentielles depuis 15 ans dans le département : de 85,3 % en 2007, il est passé à 76,2 % en 2022.

> Les jeunes s'abstiennent davantage. En 2022, l'abstention systématique concerne 24 % des 18-34 ans et même 32 % des 25-34 ans au niveau national. Le vote systématique augmente avec l'âge jusque vers 80 ans. Majoritaire chez les 70-79 ans, il décroît par la suite. Inversement, le vote intermittent diminue avec l'âge : 60 % des 18-24 ans le pratiquent, contre 23,5 % des 90 ans ou plus.

> La participation croît avec le niveau de vie et le diplôme : les titulaires d'un diplôme du supérieur, les catégories socio-professionnelles les plus aisées ainsi que les couples s'abstiennent moins de voter.

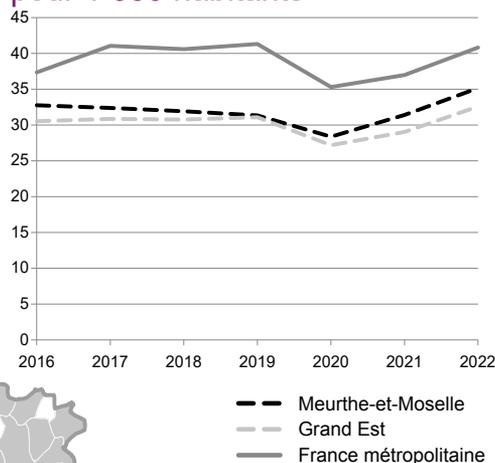
Intercommunalité	Taux de participation au 1 ^{er} tour lors des cinq dernières élections					Taux de participation au 1 ^{er} tour pour l'ensemble des 5 élections
	Municipales 2020	Départementales 2021	Régionales 2021	Présidentielles 2022	Législatives 2022	
Bassin de Pompey (CC)	40,1 %	27,3 %	27,2 %	74,1 %	44,8 %	42,7 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	38,4 %	28,2 %	28,1 %	71,9 %	43,8 %	42,1 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	42,4 %	22,1 %	22,1 %	71,1 %	37,0 %	39,0 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	32,9 %	21,4 %	21,1 %	68,3 %	36,9 %	36,1 %
Grand Nancy (Métropole)	37,4 %	31,8 %	31,6 %	73,3 %	48,4 %	44,6 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	56,8 %	36,7 %	36,7 %	78,8 %	48,8 %	51,6 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	52,6 %	35,2 %	34,9 %	77,1 %	48,4 %	49,7 %
Moselle et Madon (CC)	45,0 %	31,6 %	31,5 %	76,3 %	48,1 %	46,6 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	35,4 %	23,1 %	23,0 %	70,6 %	39,8 %	38,4 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	59,3 %	37,1 %	36,9 %	80,3 %	51,8 %	53,1 %
Pays du Saintois (CC)	60,1 %	38,3 %	38,0 %	79,5 %	52,4 %	53,7 %
Pays du Sânon (CC)	63,1 %	42,4 %	42,3 %	80,6 %	55,1 %	56,8 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	40,6 %	30,1 %	30,1 %	74,2 %	46,9 %	44,5 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	40,1 %	21,5 %	21,5 %	65,2 %	36,4 %	36,9 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	75,2 %	48,2 %	47,4 %	83,0 %	62,8 %	63,3 %
Seille et Grand Couronné (CC)	52,3 %	35,3 %	35,3 %	79,5 %	51,0 %	50,7 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	52,7 %	25,8 %	25,7 %	70,8 %	39,2 %	43,0 %
Terres Toulaises (CC)	45,2 %	31,1 %	31,0 %	74,9 %	46,9 %	45,8 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	42,8 %	29,8 %	29,7 %	71,8 %	44,8 %	43,8 %
Vezeuze en Piémont (CC)	60,8 %	36,5 %	36,4 %	76,9 %	51,8 %	52,4 %

Sur l'ensemble des dernières élections, les plus faibles taux de participation se retrouvent systématiquement dans les territoires de Longwy et de Briey, avec la plus forte abstention dans la CA Grand Longwy Agglomération (élections municipales, départementales et régionales) ou dans la CC Pays-Haut Val d'Alzette (élections présidentielles et législatives). Les taux de participation sont les plus élevés dans les EPCI ruraux et périurbains de l'aire d'attraction de Nancy (Pays du Sânon, Pays du Saintois, Pays de Colombey et du Sud Toulinois...) ainsi que dans le Piémont Vosgien.

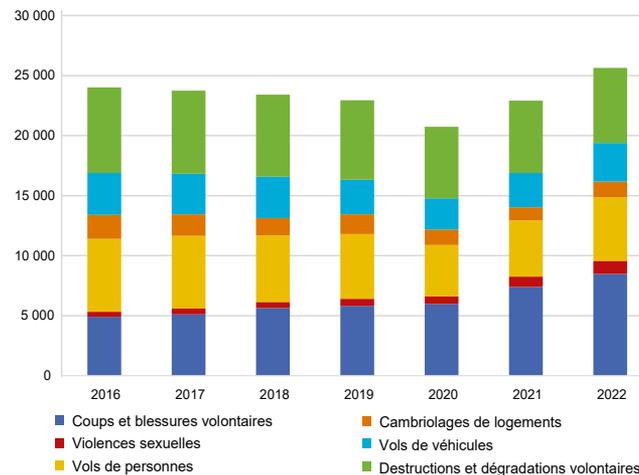
La modernisation des dispositifs statistiques de suivi des phénomènes délinquants et de leur traitement pénal a permis la production de nouveaux indicateurs sur la criminalité et la délinquance.

Si le nombre de cambriolages de logements a diminué depuis la crise sanitaire - avec un taux départemental de 3,4 infractions pour 1 000 logements nettement inférieur à la moyenne nationale -, il n'en va pas de même pour les autres types d'infractions, notamment les violences sexuelles qui ont fortement progressé ces dernières années (+ 156 % en Meurthe-et-Moselle entre 2016 et 2022) ainsi que les coups et blessures volontaires (+ 73 % en six ans). **La crise sanitaire et le confinement ont eu un impact positif sur le nombre d'infractions (- 9,6 % entre 2019 et 2020) mais celui-ci est reparti en forte hausse au cours des années 2021 et 2022.**

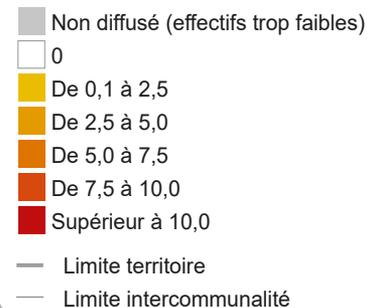
Évolution du nombre total d'infractions pour 1 000 habitants



Évolution du nombre d'infractions par type



Nombre de destructions et dégradations volontaires pour 1 000 habitants en 2022



Nombre d'infractions pour 1 000 habitants dans les 20 communes les plus peuplées en 2022

Commune	Coups et blessures volontaires	Coups et blessures volontaires intrafamiliaux	Autres coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Volts avec armes	Volts violents sans arme	Volts sans violence contre des personnes	Cambriolages de logement *	Volts de véhicules	Volts d'accessoires sur véhicules	Volts dans les véhicules	Destructions et dégradations volontaires
Nancy	10,0	3,9	6,1	2,5	0,2	1,3	20,1	2,7	1,3	1,1	4,8	12,0
Vandœuvre-lès-Nancy	6,7	3,9	2,9	1,4	s.	0,3	8,6	2,0	0,9	2,0	2,1	7,9
Lunéville	11,1	5,0	6,0	3,2	s.	0,4	8,3	3,0	2,1	0,7	1,6	15,7
Toul	9,1	5,5	3,7	2,5	s.	s.	8,3	3,1	0,7	1,3	2,1	14,6
Longwy	14,1	7,1	7,0	1,9	s.	0,9	7,0	4,1	2,1	3,3	2,8	16,4
Laxou	6,4	2,7	3,7	2,2	s.	s.	10,0	2,8	0,9	1,2	3,3	12,3
Pont-à-Mousson	7,2	3,6	3,6	1,3	0,0	s.	10,0	3,5	1,0	s.	2,6	11,1
Villers-lès-Nancy	3,0	2,0	1,0	0,6	s.	s.	4,8	1,3	0,6	1,2	2,6	6,9
Villerupt	7,4	4,6	2,9	s.	s.	s.	3,7	7,4	1,7	s.	1,8	9,1
Saint-Max	4,4	2,2	2,2	s.	s.	s.	5,7	4,0	1,0	1,1	1,9	6,5
Maxéville	7,4	4,0	3,5	1,3	s.	s.	7,3	5,8	1,5	1,5	3,8	9,3
Dombasle-sur-Meurthe	4,6	2,5	2,2	0,9	0,0	s.	4,9	4,2	0,5	0,7	0,6	5,9
Jarville-la-Malgrange	7,8	4,8	3,0	2,4	s.	s.	6,0	1,9	1,0	0,6	1,7	9,4
Mont-Saint-Martin	9,3	4,2	5,1	s.	s.	s.	8,3	6,9	2,0	1,1	2,1	18,4
Tomblaine	5,6	2,8	2,8	1,2	s.	s.	7,2	3,0	s.	s.	3,0	9,4
Essey-lès-Nancy	5,3	3,2	2,1	s.	0,0	s.	10,0	2,6	1,4	2,7	3,1	9,5
Jarny	6,0	2,1	3,9	2,0	s.	s.	4,3	1,6	s.	0,7	1,8	8,8
Val de Briey	5,2	1,9	3,4	s.	s.	s.	5,1	2,5	s.	s.	2,7	10,7
Malzéville	5,2	3,1	2,1	2,5	s.	s.	2,6	3,2	s.	s.	1,4	7,8
Saint-Nicolas-de-Port	6,4	3,8	2,6	1,2	s.	s.	3,9	4,4	s.	s.	s.	8,4
Meurthe-et-Moselle	5,8	3,1	2,7	1,5	0,1	0,4	6,8	3,4	1,1	1,1	2,1	8,5
Grand Est	5,1	2,7	2,4	1,2	0,1	0,4	6,6	4,0	1,1	1,1	2,3	7,6
France métropolitaine	5,2	2,7	2,5	1,2	0,1	0,9	10,0	5,8	2,0	1,5	3,7	8,2

s. : secret statistique (moins de 5 infractions)

* pour 1 000 logements

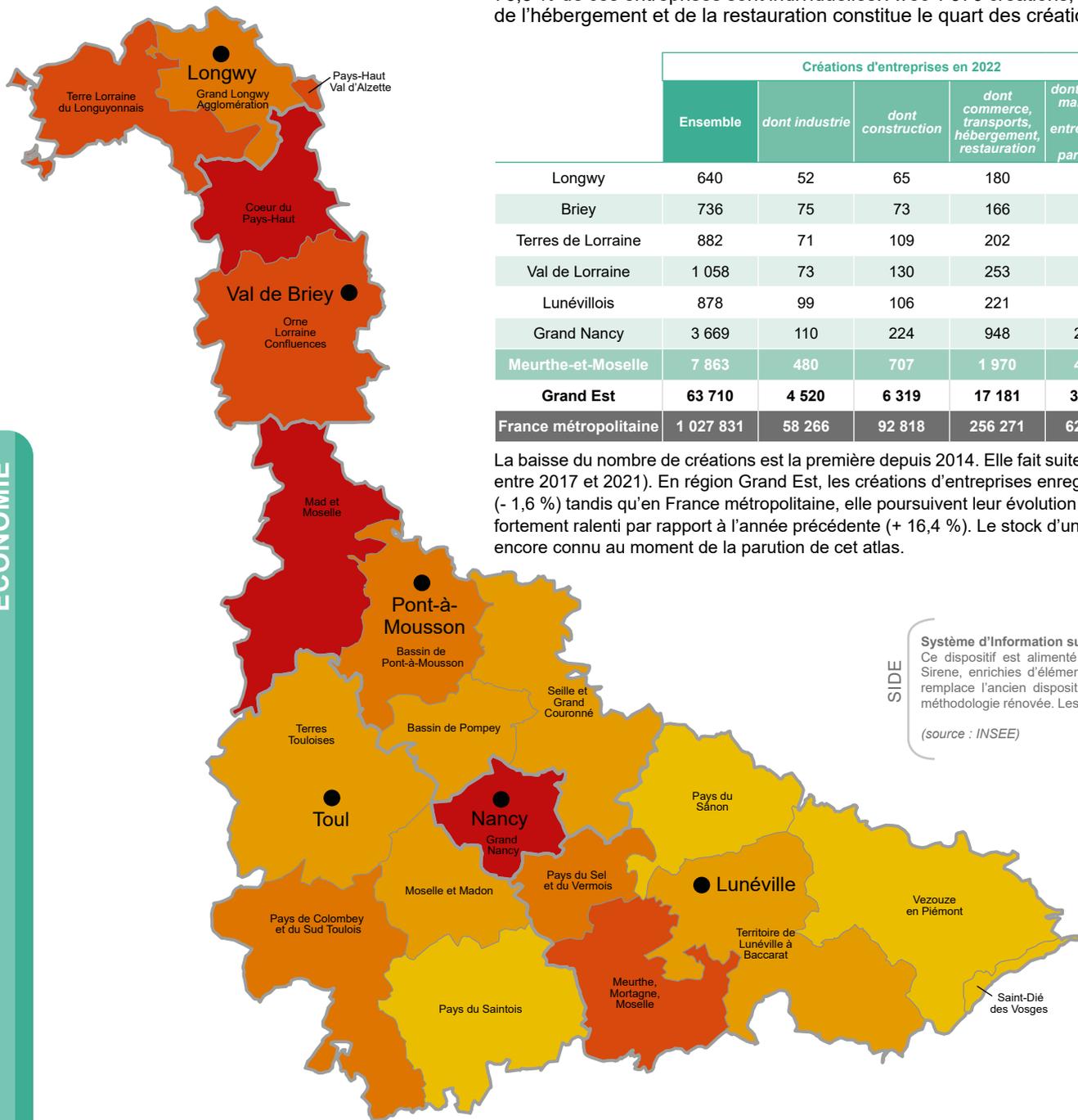
Les valeurs les plus élevées pour chaque type d'infraction ne sont pas toutes attribuées à l'une des 20 communes les plus peuplées.

En 2022, la ville de Longwy se classe en tête concernant la part de coups et blessures volontaires (14,1 pour 1 000 habitants) et la part de coups et blessures volontaires dans le cadre familial (7,1 pour 1 000) avec respectivement 213 et 107 actes. En incluant les autres coups et blessures volontaires, ce sont au total 426 plaintes pour violences physiques qui ont été enregistrées en un an dans la commune.

La commune de Cirey-sur-Vezouze se caractérise par un nombre d'infractions élevé par rapport à sa population concernant les autres coups et blessures volontaires (8,1 pour 1 000), les violences sexuelles (4,4 pour 1 000) et les destructions et dégradations volontaires (29,4 pour 1 000), trois types d'infractions pour lesquelles Cirey se classe en 1^{ère} position.

Si c'est à Nancy que les vols (avec ou sans arme) sont les plus élevés rapportés à la population, c'est dans le Pays-Haut que les cambriolages de logements sont les plus fréquents : les huit plus forts taux d'infractions du département sont tous relevés dans des communes des territoires de Longwy ou de Briey, Villers-la-Montagne en tête avec 14,9 cambriolages pour 1 000 logements en 2022.

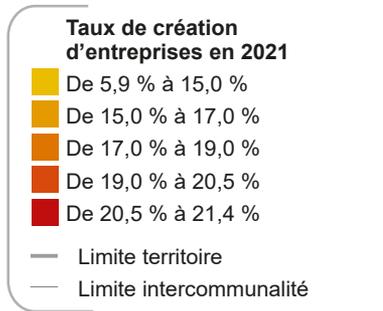
En 2022, 7 863 entreprises ont été créées dans le département, en recul de 3,6 % par rapport à 2021. 76,3 % de ces entreprises sont individuelles. Avec 1 970 créations, le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration constitue le quart des créations en 2022.



	Créations d'entreprises en 2022					Évolution du nombre de créations entre 2021 et 2022	Stock d'unités légales au 31 décembre 2020	Taux de création d'entreprises en 2021
	Ensemble	dont industrie	dont construction	dont commerce, transports, hébergement, restauration	dont services marchands aux entreprises et aux particuliers			
Longwy	640	52	65	180	343	+ 3,9 %	3 240	19,0 %
Briey	736	75	73	166	422	+ 10,8 %	3 215	20,7 %
Terres de Lorraine	882	71	109	202	500	+ 0,6 %	5 582	15,7 %
Val de Lorraine	1 058	73	130	253	602	- 1,4 %	6 030	17,8 %
Lunévillois	878	99	106	221	452	- 1,7 %	5 344	16,7 %
Grand Nancy	3 669	110	224	948	2 387	- 9,1 %	19 250	21,0 %
Meurthe-et-Moselle	7 863	480	707	1 970	4 706	- 3,6 %	42 661	19,1 %
Grand Est	63 710	4 520	6 319	17 181	35 690	- 1,6 %	352 533	18,4 %
France métropolitaine	1 027 831	58 266	92 818	256 271	620 476	+ 0,8 %	5 488 662	18,6 %

La baisse du nombre de créations est la première depuis 2014. Elle fait suite à quatre années de forte croissance (+ 76 % entre 2017 et 2021). En région Grand Est, les créations d'entreprises enregistrent également une décroissance en 2022 (- 1,6 %) tandis qu'en France métropolitaine, elle poursuit leur évolution positive (+ 0,8 % en un an) mais à un rythme fortement ralenti par rapport à l'année précédente (+ 16,4 %). Le stock d'unités légales au 31 décembre 2021 n'était pas encore connu au moment de la parution de cet atlas.

SIDE Système d'Information sur la Démographie d'Entreprises
 Ce dispositif est alimenté principalement à partir de données issues du répertoire Sirene, enrichies d'éléments provenant notamment du répertoire statistique Sirius. Il remplace l'ancien dispositif REE, duquel il diffère par un champ plus large et une méthodologie renouvelée. Les données SIDE ne sont pas comparables aux données REE.
 (source : INSEE)

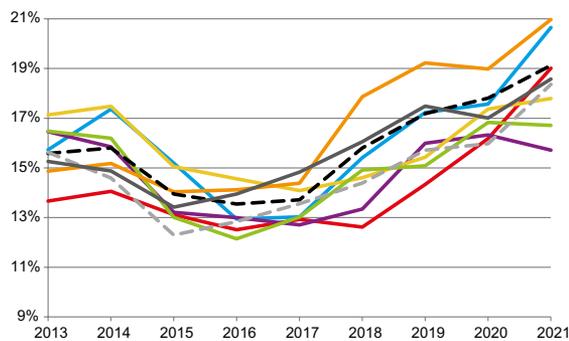


Évolution du taux de création d'entreprises

En 2021, le taux de création départemental (19,1 %) est supérieur au taux métropolitain (18,6 %) et au taux régional (18,4 %).

Cela signifie qu'on recense 19,1 créations d'entreprises au cours de l'année 2021 pour 100 entreprises existantes au 1^{er} janvier 2021 en Meurthe-et-Moselle.

Le taux de création le plus élevé demeure celui du territoire du Grand Nancy avec 21,0 %, mais il risque de chuter en 2022 en raison d'une forte baisse des créations (- 9 %). Le plus faible taux de création d'entreprises demeure celui de Terres de Lorraine, inférieur de 3 points à la moyenne nationale.



— Longwy
— Briey
— Terres de Lorraine
— Val de Lorraine
— Lunévillois
— Grand Nancy
— Meurthe-et-Moselle
— Grand Est
— France métropolitaine

Intercommunalité	Créations d'entreprises en 2022					Évolution du nombre de créations entre 2021 et 2022	Stock d'unités légales au 31 décembre 2020	Taux de création d'entreprises en 2021
	Ensemble	dont industrie	dont construction	dont commerce, transports, hébergement, restauration	dont services marchands aux entreprises et aux particuliers			
Bassin de Pompey (CC)	352	23	43	67	219	- 5,1 %	2 200	16,9 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	420	25	52	130	213	+ 3,4 %	2 177	18,6 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	190	19	22	40	109	+ 13,1 %	786	21,4 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	476	33	48	138	257	+ 8,7 %	2 350	18,6 %
Grand Nancy (Métropole)	3 669	110	224	948	2 387	- 9,1 %	19 250	21,0 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	98	13	11	23	51	- 15,5 %	548	21,2 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	128	13	15	25	75	- 17,9 %	763	20,4 %
Moselle et Madon (CC)	258	17	31	43	167	- 3,7 %	1 621	16,5 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	546	56	51	126	313	+ 10,1 %	2 429	20,4 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	90	9	9	21	51	- 6,3 %	529	18,1 %
Pays du Saintois (CC)	140	12	21	40	67	+ 16,7 %	836	14,4 %
Pays du Sânon (CC)	57	10	9	16	22	+ 42,5 %	269	14,9 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	259	27	31	51	150	- 6,8 %	1 527	18,2 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	55	3	4	16	32	- 16,7 %	326	20,2 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	6	0	1	3	2	-	17	5,9 %
Seille et Grand Couronné (CC)	188	12	24	33	119	+ 4,4 %	1 105	16,3 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	109	16	13	26	54	- 2,7 %	564	19,9 %
Terres Toulaises (CC)	394	33	48	98	215	+ 0,3 %	2 596	15,1 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	342	36	38	98	170	0,0 %	2 246	15,2 %
Vezouze en Piémont (CC)	86	13	12	28	33	+ 13,2 %	522	14,6 %

Secteur d'activité des entreprises

42 661 unités légales sont réparties dans le département au 31 décembre 2020 (+ 6,6 % en un an). Au cours de cette période, la progression du nombre d'unités est la plus forte dans le Piémont Vosgien (+ 10 %) et la plus faible dans les intercommunalités les plus au nord du département.

Intercommunalité	Nombre d'unités légales selon le secteur d'activité au 31 décembre 2020											Évolution du nombre d'unités légales entre 2019 et 2020
	Ensemble	dont industrie		dont construction		dont commerce, transports, hébergement et restauration		dont services aux entreprises		dont services aux particuliers		
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Bassin de Pompey (CC)	2 200	189	8,6 %	410	18,6 %	574	26,1 %	484	22,0 %	543	24,7 %	+ 5,2 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	2 177	156	7,2 %	324	14,9 %	626	28,8 %	526	24,2 %	545	25,0 %	+ 7,3 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	786	73	9,3 %	119	15,1 %	225	28,6 %	142	18,1 %	227	28,9 %	+ 5,4 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	2 350	179	7,6 %	328	14,0 %	778	33,1 %	462	19,7 %	603	25,7 %	+ 3,6 %
Grand Nancy (Métropole)	19 250	910	4,7 %	1 709	8,9 %	5 640	29,3 %	5 915	30,7 %	5 076	26,4 %	+ 8,0 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	548	67	12,2 %	98	17,9 %	160	29,2 %	108	19,7 %	115	21,0 %	+ 9,2 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	763	74	9,7 %	137	18,0 %	189	24,8 %	150	19,7 %	213	27,9 %	+ 3,5 %
Moselle et Madon (CC)	1 621	111	6,8 %	269	16,6 %	397	24,5 %	436	26,9 %	408	25,2 %	+ 5,8 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	2 429	179	7,4 %	421	17,3 %	711	29,3 %	495	20,4 %	623	25,6 %	+ 3,1 %
Pays de Colombey et du Sud Toulais (CC)	529	74	14,0 %	111	21,0 %	129	24,4 %	87	16,4 %	128	24,2 %	+ 6,0 %
Pays du Saintois (CC)	836	100	12,0 %	173	20,7 %	181	21,7 %	192	23,0 %	190	22,7 %	+ 6,0 %
Pays du Sânon (CC)	269	32	11,9 %	50	18,6 %	57	21,2 %	58	21,6 %	72	26,8 %	+ 9,3 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	1 527	117	7,7 %	283	18,5 %	406	26,6 %	343	22,5 %	378	24,8 %	+ 5,3 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	326	15	4,6 %	52	16,0 %	99	30,4 %	71	21,8 %	89	27,3 %	- 4,7 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	17	2	-	3	-	8	-	1	-	3	-	+ 6,3 %
Seille et Grand Couronné (CC)	1 105	97	8,8 %	262	23,7 %	225	20,4 %	281	25,4 %	240	21,7 %	+ 5,2 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	564	46	8,2 %	82	14,5 %	179	31,7 %	118	20,9 %	139	24,6 %	+ 1,8 %
Terres Toulaises (CC)	2 596	217	8,4 %	405	15,6 %	773	29,8 %	558	21,5 %	643	24,8 %	+ 8,2 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	2 246	200	8,9 %	323	14,4 %	699	31,1 %	468	20,8 %	556	24,8 %	+ 7,1 %
Vezouze en Piémont (CC)	522	54	10,3 %	101	19,3 %	162	31,0 %	100	19,2 %	105	20,1 %	+ 10,1 %

Les services aux entreprises et aux particuliers sont surreprésentés dans le Grand Nancy. Inversement, les secteurs de l'industrie et de la construction y sont sous-représentés par rapport à la moyenne départementale.

	Nombre d'unités légales selon le secteur d'activité au 31 décembre 2020											Évolution du nombre d'unités légales entre 2019 et 2020
	Ensemble	dont industrie		dont construction		dont commerce, transports, hébergement et restauration		dont services aux entreprises		dont services aux particuliers		
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Longwy	3 240	240	7,4 %	462	14,3 %	1 056	32,6 %	651	20,1 %	831	25,6 %	+ 2,4 %
Briey	3 215	252	7,8 %	540	16,8 %	936	29,1 %	637	19,8 %	850	26,4 %	+ 3,6 %
Terres de Lorraine	5 582	502	9,0 %	958	17,2 %	1 480	26,5 %	1 273	22,8 %	1 369	24,5 %	+ 7,0 %
Val de Lorraine	6 030	509	8,4 %	1 094	18,1 %	1 585	26,3 %	1 399	23,2 %	1 443	23,9 %	+ 6,3 %
Lunévillois	5 344	479	9,0 %	897	16,8 %	1 521	28,5 %	1 120	21,0 %	1 327	24,8 %	+ 6,4 %
Grand Nancy	19 250	910	4,7 %	1 709	8,9 %	5 640	29,3 %	5 915	30,7 %	5 076	26,4 %	+ 8,0 %
Meurthe-et-Moselle	42 661	2 892	6,8 %	5 660	13,3 %	12 218	28,6 %	10 995	25,8 %	10 896	25,5 %	+ 6,6 %
Grand Est	352 533	27 192	7,7 %	47 639	13,5 %	101 820	28,9 %	91 823	26,0 %	84 059	23,8 %	+ 5,9 %
France métropolitaine	5 488 662	327 876	6,0 %	703 779	12,8 %	1 517 895	27,7 %	1 738 732	31,7 %	1 200 380	21,9 %	+ 6,6 %

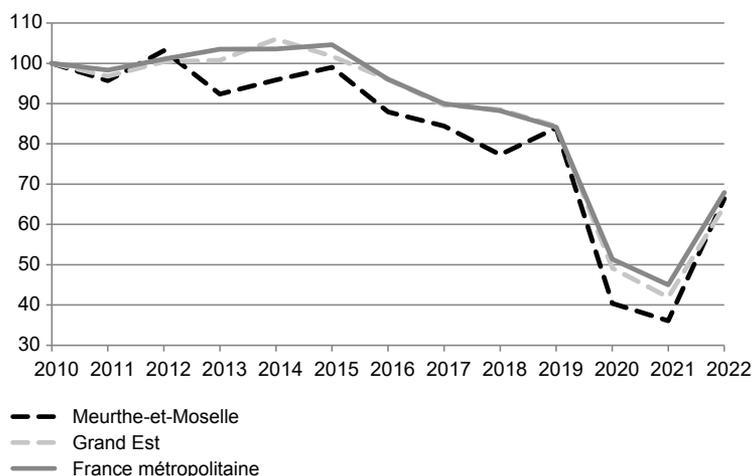
Défaillances d'entreprises

Amorcée à l'automne 2021, la remontée du nombre de défaillances se poursuit. Sur l'ensemble de l'année 2022, on dénombre ainsi 41 000 défaillances en France métropolitaine (+ 51 % par rapport à 2021). Leur nombre annuel demeure toutefois à un niveau inférieur de 20 % à celui enregistré en 2019. Les défaillances ont en effet fortement reculé à compter du début de la crise sanitaire liée au Covid-19, à la suite de la modification temporaire des dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements, puis aux mesures publiques de soutien en trésorerie permettant d'éviter cet état.

En Meurthe-et-Moselle, 401 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en 2022. Leur nombre a fortement augmenté en un an (+ 83 %) après deux années de diminution : une forte baisse en 2020 de 52 % puis une baisse plus modérée en 2021 de 11 %.

Évolution du nombre annuel de défaillances d'entreprises par date de jugement

(données brutes ; en base 100 : 2010)



Entreprise

Unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché et localisée à l'adresse de son établissement siège.

On distingue :

- l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ;
- l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA) ou Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Taux de création d'entreprises

C'est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Répertoire des entreprises et des établissements

Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire SIRENE) dont la gestion est confiée à l'INSEE. Il enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements (quelle que soit leur forme juridique) et pour les activités marchandes hors agriculture.

Activités marchandes hors agriculture

Elles couvrent l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services.

Défaillances d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. L'ouverture de cette procédure intervient quand l'entreprise est en situation de cessation de paiements et qu'elle ne peut donc plus faire face à ses dettes.

L'ouverture de la procédure fait toujours l'objet d'une inscription au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales). Le Bodacc publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

(source : INSEE)

Selon le fichier Flores, la Meurthe-et-Moselle compte 19 706 établissements actifs employeurs fin 2021, en augmentation de 1,9 % en un an.

Le dispositif Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) couvre les établissements ayant employé au moins un salarié pendant l'année. Les données disponibles sont par ailleurs restreintes aux établissements actifs en fin d'année (dernière semaine de décembre), ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.

En comparaison

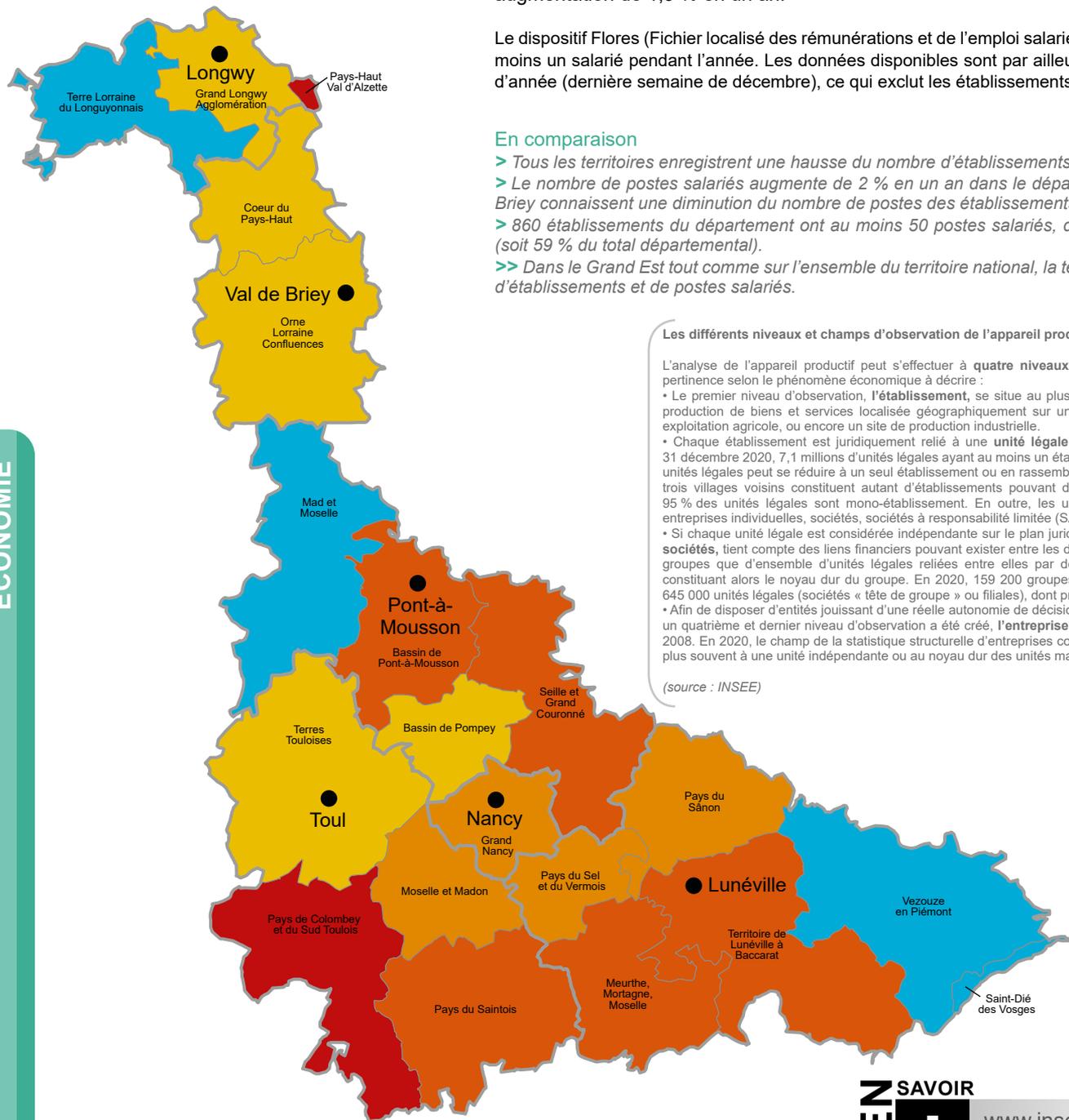
- > Tous les territoires enregistrent une hausse du nombre d'établissements actifs par rapport à décembre 2020.
- > Le nombre de postes salariés augmente de 2 % en un an dans le département. Seuls les territoires de Longwy et de Briey connaissent une diminution du nombre de postes des établissements actifs.
- > 860 établissements du département ont au moins 50 postes salariés, dont 505 sont implantés dans le Grand Nancy (soit 59 % du total départemental).
- >> Dans le Grand Est tout comme sur l'ensemble du territoire national, la tendance est également à la hausse du nombre d'établissements et de postes salariés.

Les différents niveaux et champs d'observation de l'appareil productif en France

L'analyse de l'appareil productif peut s'effectuer à **quatre niveaux d'observation différents**, chacun d'eux pouvant avoir sa pertinence selon le phénomène économique à décrire :

- Le premier niveau d'observation, **l'établissement**, se situe au plus près du lieu de production. En effet, il s'agit d'une unité de production de biens et services localisée géographiquement sur un territoire, par exemple, une boulangerie, un entrepôt, une exploitation agricole, ou encore un site de production industrielle.
- Chaque établissement est juridiquement relié à une **unité légale**, le second niveau d'observation de l'appareil productif. Au 31 décembre 2020, 7,1 millions d'unités légales ayant au moins un établissement actif en France sont répertoriées. Chacune de ces unités légales peut se réduire à un seul établissement ou en rassembler plusieurs : par exemple, des boulangeries localisées dans trois villages voisins constituent autant d'établissements pouvant dépendre juridiquement de la même unité légale. En 2020, 95 % des unités légales sont mono-établissement. En outre, les unités légales peuvent prendre diverses formes juridiques : entreprises individuelles, sociétés, sociétés à responsabilité limitée (SARL), sociétés par actions simplifiées (SAS)...
- Si chaque unité légale est considérée indépendante sur le plan juridique, un troisième niveau d'observation, celui du **groupe de sociétés**, tient compte des liens financiers pouvant exister entre les différentes unités légales. Sur le plan statistique, il y a autant de groupes que d'ensemble d'unités légales reliées entre elles par des participations majoritaires au capital, ces unités légales constituant alors le noyau dur du groupe. En 2020, 159 200 groupes sont répertoriés en France. Au total, ils sont constitués de 645 000 unités légales (sociétés « tête de groupe » ou filiales), dont près de neuf sur dix sont françaises.
- Afin de disposer d'entités jouissant d'une réelle autonomie de décision, notamment en ce qui concerne les décisions stratégiques, un quatrième et dernier niveau d'observation a été créé, **l'entreprise** au sens de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) de 2008. En 2020, le champ de la statistique structurelle d'entreprises compte 4,2 millions d'entreprises. Une entreprise correspond le plus souvent à une unité indépendante ou au noyau dur des unités marchandes et productives de la partie française d'un groupe.

(source : INSEE)



Evolution du nombre d'établissements actifs entre décembre 2020 et décembre 2021

- De - 18,2 % à 0,0 %
- De 0,0 % à + 1,5 %
- De + 1,5 % à + 3,0 %
- De + 3,0 % à + 5,0 %
- De + 5,0 % à + 9,0 %

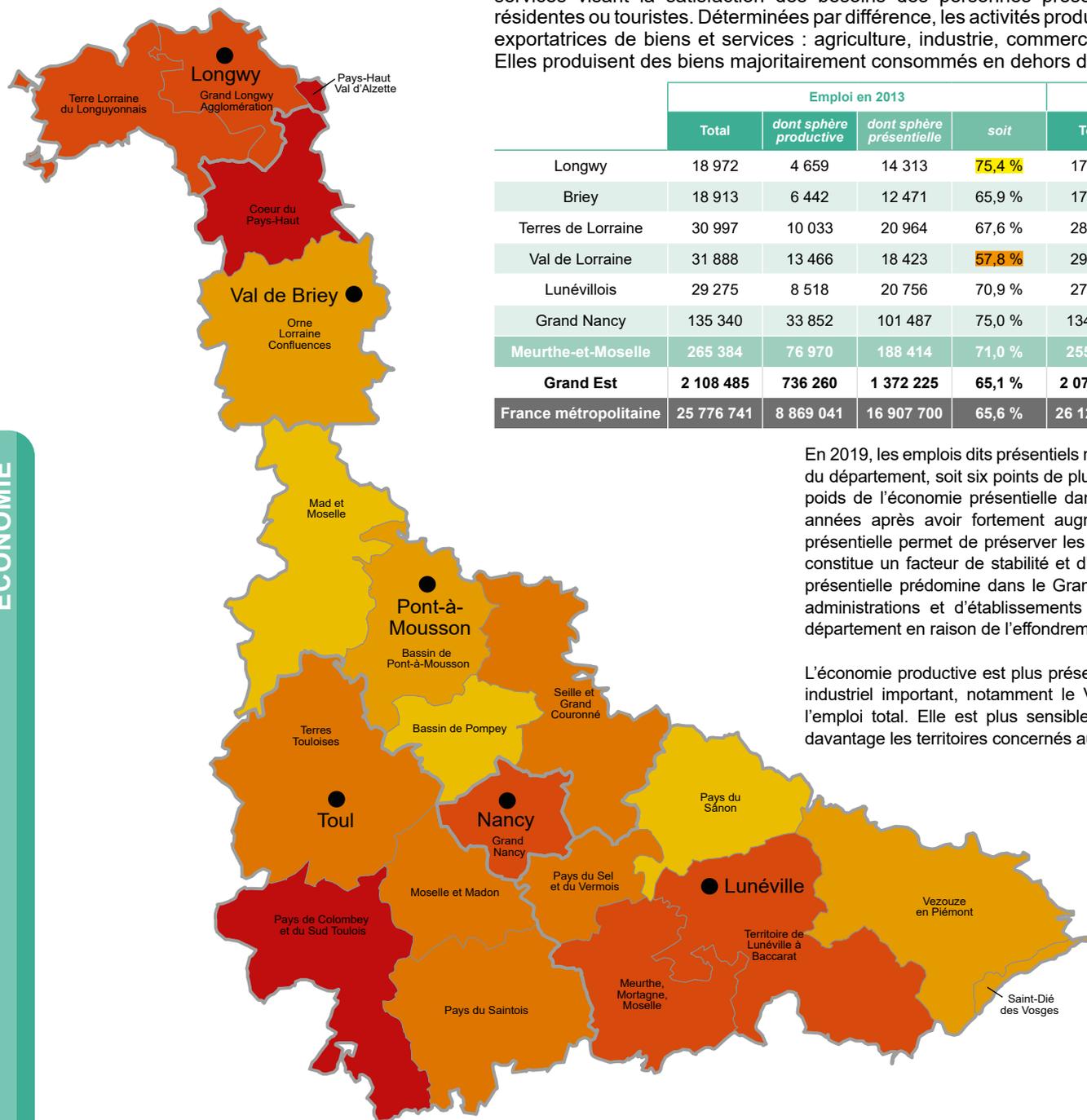
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

	Nombre d'établissements actifs au 31 décembre			Part des établissements actifs au 31 décembre 2021 selon le nombre de salarié					Nombre de postes des établissements actifs au 31 décembre		
	2020	2021	Évolution 2020-2021	sans salarié	de 1 à 9	de 10 à 19	de 20 à 49	50 et plus	2020	2021	Évolution 2020-2021
Longwy	1 533	1 543	+ 0,7 %	114	1 146	154	90	39	14 107	13 895	- 1,5 %
Briey	1 384	1 392	+ 0,6 %	92	1 049	130	79	42	13 738	13 673	- 0,5 %
Terres de Lorraine	2 463	2 531	+ 2,8 %	184	1 907	212	140	88	23 658	24 004	+ 1,5 %
Val de Lorraine	2 669	2 719	+ 1,9 %	213	2 027	239	134	106	27 336	27 591	+ 0,9 %
Lunévillois	2 608	2 664	+ 2,1 %	180	2 038	216	150	80	23 601	24 008	+ 1,7 %
Grand Nancy	8 677	8 857	+ 2,1 %	697	6 028	979	648	505	136 254	140 207	+ 2,9 %
Meurthe-et-Moselle	19 334	19 706	+ 1,9 %	1 480	14 195	1 930	1 241	860	238 694	243 378	+ 2,0 %
Grand Est	170 553	174 635	+ 2,4 %	13 470	128 219	16 335	10 147	6 464	1 875 521	1 914 677	+ 2,1 %
France métropolitaine	2 204 425	2 280 672	+ 3,5 %	215 510	1 652 592	204 520	126 781	81 269	24 490 124	25 143 841	+ 2,7 %

SUR LES TERRITOIRES

Intercommunalité	Nombre d'établissements actifs au 31 décembre			Part des établissements actifs au 31 décembre 2021 selon le nombre de salarié					Nombre de postes des établissements actifs au 31 décembre		
	2020	2021	Évolution 2020-2021	sans salarié	de 1 à 9	de 10 à 19	de 20 à 49	50 et plus	2020	2021	Évolution 2020-2021
Bassin de Pompey (CC)	949	954	+ 0,5 %	65	688	92	55	54	12 732	12 906	+ 1,4 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	1 032	1 069	+ 3,6 %	77	780	109	59	44	11 075	11 197	+ 1,1 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	323	324	+ 0,3 %	25	252	24	18	5	1 885	1 856	- 1,5 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	1 152	1 161	+ 0,8 %	80	841	126	81	33	12 008	11 863	- 1,2 %
Grand Nancy (Métropole)	8 677	8 857	+ 2,1 %	697	6 028	979	648	505	136 254	140 207	+ 2,9 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	271	264	- 2,6 %	33	208	9	8	6	1 579	1 529	- 3,2 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	350	365	+ 4,3 %	28	289	22	18	8	2 205	2 220	+ 0,7 %
Moselle et Madon (CC)	619	635	+ 2,6 %	51	456	68	41	19	6 511	6 408	- 1,6 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	1 061	1 068	+ 0,7 %	67	797	106	61	37	11 853	11 817	- 0,3 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	234	255	+ 9,0 %	18	211	12	6	8	1 385	1 493	+ 7,8 %
Pays du Saintois (CC)	399	417	+ 4,5 %	28	348	19	17	5	2 034	2 007	- 1,3 %
Pays du Sânon (CC)	161	164	+ 1,9 %	10	137	8	8	1	730	716	- 1,9 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	603	614	+ 1,8 %	34	455	59	39	27	7 399	7 631	+ 3,1 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	128	136	+ 6,3 %	8	109	13	2	4	925	918	- 0,8 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	11	9	- 18,2 %	0	8	0	1	0	41	44	+ 7,3 %
Seille et Grand Couronné (CC)	417	432	+ 3,6 %	38	351	29	12	2	1 950	1 959	+ 0,5 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	253	246	- 2,8 %	26	196	15	7	2	1 174	1 114	- 5,1 %
Terres Toulaises (CC)	1 211	1 224	+ 1,1 %	87	892	113	76	56	13 728	14 096	+ 2,7 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	1 148	1 183	+ 3,0 %	75	892	113	63	40	11 375	11 589	+ 1,9 %
Vezouze en Piémont (CC)	335	329	- 1,8 %	33	257	14	21	4	1 851	1 808	- 2,3 %

Les activités présentesielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans une zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Déterminées par différence, les activités productives sont les activités potentiellement exportatrices de biens et services : agriculture, industrie, commerce de gros et services aux entreprises. Elles produisent des biens majoritairement consommés en dehors de la zone.



	Emploi en 2013				Emploi en 2019			
	Total	dont sphère productive	dont sphère présenteielle	soit	Total	dont sphère productive	dont sphère présenteielle	soit
Longwy	18 972	4 659	14 313	75,4 %	17 377	4 222	13 156	75,7 %
Briey	18 913	6 442	12 471	65,9 %	17 396	5 742	11 653	67,0 %
Terres de Lorraine	30 997	10 033	20 964	67,6 %	28 499	9 149	19 349	67,9 %
Val de Lorraine	31 888	13 466	18 423	57,8 %	29 882	12 125	17 757	59,4 %
Lunévillois	29 275	8 518	20 756	70,9 %	27 635	8 018	19 617	71,0 %
Grand Nancy	135 340	33 852	101 487	75,0 %	134 765	34 873	99 892	74,1 %
Meurthe-et-Moselle	265 384	76 970	188 414	71,0 %	255 554	74 129	181 425	71,0 %
Grand Est	2 108 485	736 260	1 372 225	65,1 %	2 070 238	720 394	1 349 844	65,2 %
France métropolitaine	25 776 741	8 869 041	16 907 700	65,6 %	26 126 144	9 125 663	17 000 481	65,1 %

En 2019, les emplois dits présentsiels représentent 71 % de l'ensemble des emplois du département, soit six points de plus qu'en moyenne nationale ou régionale. Le poids de l'économie présenteielle dans l'emploi total est stable depuis quelques années après avoir fortement augmenté à la fin du XX^e siècle. L'économie présenteielle permet de préserver les territoires des effets de la mondialisation et constitue un facteur de stabilité et d'autonomie de l'économie locale. La sphère présenteielle prédomine dans le Grand Nancy avec la présence de nombreuses administrations et d'établissements publics mais également dans le nord du département en raison de l'effondrement des fonctions de production concrète.

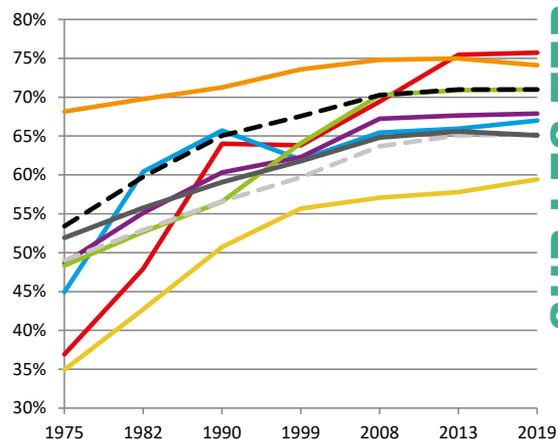
L'économie productive est plus présente dans les territoires ayant gardé un tissu industriel important, notamment le Val de Lorraine où elle constitue 41 % de l'emploi total. Elle est plus sensible à la conjoncture internationale et expose davantage les territoires concernés aux aléas des marchés.

Part des emplois de la sphère présenteielle en 2019

- De 55,7 % à 60,0 %
- De 60,0 % à 65,0 %
- De 65,0 % à 70,0 %
- De 70,0 % à 76,0 %
- De 76,0 % à 83,2 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution de la part des emplois présents parmi l'ensemble des emplois



- Longwy
- Briey
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine
- Lunévilleois
- Grand Nancy
- - - Meurthe-et-Moselle
- - - Grand Est
- France métropolitaine

Sphères présente et productive

La partition de l'économie en deux sphères, présente et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Activités présentes

Activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes résidentes ou touristes.

Activités productives

Activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et les activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

(source : INSEE)

SUR LES TERRITOIRES

Intercommunalité	Emploi en 2013				Emploi en 2019			
	Total	dont sphère productive	dont sphère présente	soit	Total	dont sphère productive	dont sphère présente	soit
Bassin de Pompey (CC)	12 936	5 627	7 310	56,5 %	12 591	5 443	7 148	56,8 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	13 562	5 723	7 839	57,8 %	12 485	4 918	7 567	60,6 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	2 963	705	2 259	76,2 %	2 775	601	2 173	78,3 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	15 224	3 784	11 440	75,1 %	14 095	3 536	10 559	74,9 %
Grand Nancy (Métropole)	135 340	33 852	101 487	75,0 %	134 765	34 873	99 892	74,1 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	2 320	975	1 344	58,0 %	1 800	759	1 041	57,8 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	3 153	791	2 362	74,9 %	2 824	732	2 091	74,1 %
Moselle et Madon (CC)	7 547	2 366	5 180	68,6 %	6 943	2 165	4 778	68,8 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	15 949	5 737	10 212	64,0 %	14 621	5 141	9 480	64,8 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	3 417	658	2 759	80,7 %	3 171	645	2 527	79,7 %
Pays du Saintois (CC)	2 750	1 033	1 717	62,4 %	2 702	935	1 767	65,4 %
Pays du Sânon (CC)	1 013	475	538	53,1 %	1 048	464	584	55,7 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	7 599	2 502	5 097	67,1 %	7 486	2 393	5 093	68,0 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	1 436	187	1 248	86,9 %	1 502	253	1 250	83,2 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	53	31	22	40,8 %	64	25	39	61,1 %
Seille et Grand Couronné (CC)	3 071	1 141	1 930	62,8 %	3 006	1 005	2 001	66,6 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	2 313	688	1 625	70,3 %	1 780	433	1 347	75,7 %
Terres Toulaises (CC)	17 284	5 976	11 308	65,4 %	15 682	5 404	10 278	65,5 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	14 888	3 982	10 906	73,3 %	13 923	3 542	10 381	74,6 %
Veuzouze en Piémont (CC)	2 569	737	1 831	71,3 %	2 290	861	1 429	62,4 %

Principaux employeurs privés

Bien que son effectif soit en diminution (1 900 salariés en décembre 2022), l'usine automobile SOVAB de Batilly demeure le premier employeur privé de Meurthe-et-Moselle.

En 2022, la SOVAB a réalisé le plus fort chiffre d'affaires du département avec 1,96 milliard d'euros. Il est en hausse constante sur la période 2013-2019, avant de connaître deux baisses en 2020 (- 9 %) et 2022 (- 4 %).

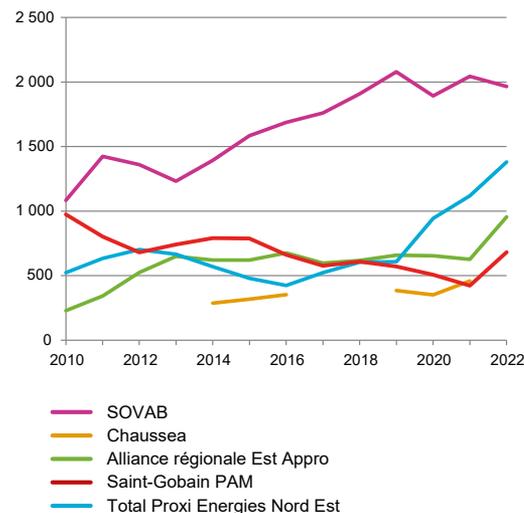
La SOVAB devance l'entreprise Totalenergies Proxi Nord Est (regroupement de fournisseurs multi-énergies) basée à Maxéville (1,38 milliard d'euros en 2022) et Alliance Régionale Est Appro, union de sociétés coopératives agricoles dont le siège est à Nancy (956 millions d'euros). Viennent ensuite Saint-Gobain Pont-à-Mousson Canalisation (682 millions d'euros) et Chaussea (459 millions d'euros).

Établissements privés dont l'effectif est supérieur à 500 salariés

Commune	Dénomination	Secteur d'activité	Tranche d'effectif
Batilly	Société Véhicules Automobiles (SOVAB)	Industrie automobile	Entre 1 000 et 1 999 salariés
Maxéville	ISS Facility Services	Nettoyage des bâtiments	
Pont-à-Mousson	Saint-Gobain PAM	Fonderie de fonte	Entre 500 et 999 salariés
Nancy	Keolis Grand Nancy	Transport de voyageurs	
Vandœuvre-lès-Nancy	Institut de Cancérologie de Lorraine	Activités hospitalières	
Nancy	Immobilière de Nancy (Polyclinique de Gentilly)	Activités hospitalières	
Mont-Saint-Martin	Groupe SOS Santé	Activités hospitalières	
Nancy	SNCF Réseau	Transport de voyageurs	
Essey-lès-Nancy	Clinique Louis Pasteur	Activités hospitalières	
Flavigny-sur-Moselle	Office d'Hygiène Sociale de Lorraine (OHS)	Activités hospitalières	
Houdemont	Cora	Hypermarché	
Frouard	Sofidel France	Fabrication d'articles en papier	
Champigneulle	Derichebourg Propreté	Nettoyage des bâtiments	
Laxou	CRCAM de Lorraine	Banque	

Évolution du chiffre d'affaires des 5 principales entreprises privées

(en millions d'€)



Principaux employeurs publics

Le CHRU de Nancy, principal employeur de Meurthe-et-Moselle, est le second employeur public de la région Grand Est.

Avec 9 250 personnes y travaillant en 2022, le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Nancy est le second employeur du Grand Est en termes d'effectifs salariés - derrière les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - et le premier employeur de Lorraine.

Le CHRU de Nancy se répartit sur plusieurs sites dont les Hôpitaux de Brabois à Vandoeuvre-lès-Nancy, l'Hôpital Central et la Maternité régionale, ces deux derniers à Nancy.

L'Université de Lorraine - dont le siège est à Nancy - emploie quant à elle 7 000 personnes sur toute la Lorraine à travers 49 implantations géographiques.

Les collectivités locales sont parmi les principaux employeurs publics du département : le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (3 320 agents en incluant le Réseau Éducatif de Meurthe-et-Moselle), la ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy (entre 1 000 et 2 000 agents chacune) en tête.

Établissements publics dont l'effectif est supérieur à 500 salariés

Commune	Dénomination	Secteur d'activité	Tranche d'effectif
Vandoeuvre-lès-Nancy	CHRU de Nancy - Hôpitaux de Brabois	Activités hospitalières	Entre 5 000 et 9 999 salariés
Nancy	CHRU de Nancy - Hôpital Central	Activités hospitalières	Entre 2 000 et 4 999 salariés
Nancy	Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle	Administration publique	
Nancy	Université de Lorraine	Enseignement supérieur	Entre 1 000 et 1 999 salariés
Nancy	Commune de Nancy	Administration publique	
Nancy	Métropole du Grand Nancy	Administration publique	
Laxou	Centre Psychothérapique de Nancy (CPN)	Activités hospitalières	
Dombasle-sur-Meurthe	Lycée des Métiers Entre Meurthe et Sânon	Enseignement secondaire	
Nancy	CHRU de Nancy - Maternité régionale	Activités hospitalières	Entre 500 et 999 salariés
Nancy	CHRU de Nancy - Centre chirurgical Émile Gallé	Activités hospitalières	
Vandoeuvre-lès-Nancy	Université de Lorraine - Fac sciences/techniques	Enseignement supérieur	
Vandoeuvre-lès-Nancy	Université de Lorraine - UFR sciences médicales	Enseignement supérieur	
Vandoeuvre-lès-Nancy	Centre national de la recherche scientifique	Recherche & développement	
Essey-lès-Nancy	Service départemental d'incendie et de secours	Services du feu et de secours	
Laxou	Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle	Hébergement social pour enfants	
Lunéville	Centre Hospitalier de Lunéville	Activités hospitalières	
Nancy	Direction départementale de la sécurité publique	Activités d'ordre public et de sécurité	
Nancy	GRETA - CFA Lorraine Centre - Lycée Loritz	Formation continue	
Nancy	Centre Communal d'Action Sociale	Action sociale sans hébergement	
Nancy	CARSAT Nord Est	Sécurité sociale	
Nancy	ADAPA	Action sociale sans hébergement	
Toul	Centre Hospitalier Saint-Charles	Activités hospitalières	
Val de Briey	Hôpital Maillot	Activités hospitalières	
Vandoeuvre-lès-Nancy	Commune de Vandoeuvre-lès-Nancy	Administration publique	
Villers-lès-Nancy	Lycée Stanislas	Enseignement secondaire	

La Meurthe-et-Moselle compte 2 086 exploitations agricoles en 2020, en diminution de 23 % en dix ans et de 78 % en cinquante ans. A la baisse de leur nombre s'associe un vieillissement important des agriculteurs (22,5 % ont 60 ans ou plus), faisant peser des incertitudes sur le devenir des exploitations.

La surface agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables, les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). Elle représente 51,5 % de la superficie totale en 2020 et demeure stable depuis vingt ans. Du fait du déclin du nombre d'exploitations, **la SAU moyenne par exploitation progresse** : de 99,7 ha par exploitation en 2010 à 130,4 ha en 2020.

Seules les plus grandes exploitations - d'une superficie au moins égale à 200 ha - voient leur nombre évoluer positivement : + 16 % entre 2010 et 2020. Elles représentent désormais 21 % de l'ensemble des exploitations contre 14 % en 2010. Les petites exploitations - d'une taille inférieure à 20 hectares - enregistrent en revanche la plus forte baisse : - 56 % en dix ans. Elles ne constituent plus que 18 % des exploitations contre 31 % en 2010.

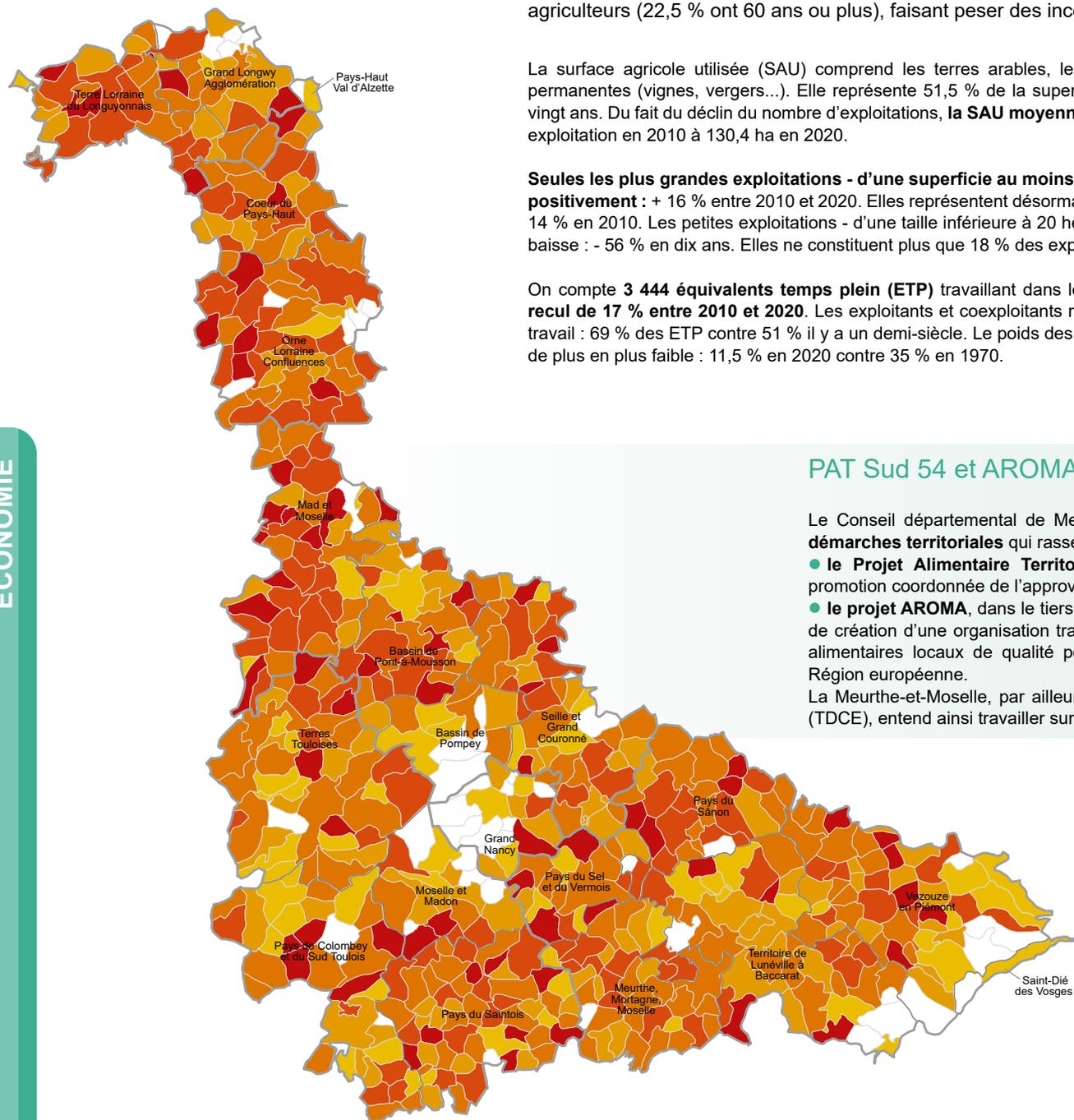
On compte **3 444 équivalents temps plein (ETP)** travaillant dans les exploitations agricoles du département, **en recul de 17 % entre 2010 et 2020**. Les exploitants et coexploitants représentent une part croissante du volume de travail : 69 % des ETP contre 51 % il y a un demi-siècle. Le poids des salariés familiaux permanents est au contraire de plus en plus faible : 11,5 % en 2020 contre 35 % en 1970.

PAT Sud 54 et AROMA

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle assure le pilotage de **deux démarches territoriales** qui rassemblent de nombreux acteurs :

- le **Projet Alimentaire Territorial (PAT) Sud 54**, destiné à assurer une promotion coordonnée de l'approvisionnement de proximité,
- le **projet AROMA**, dans le tiers nord de la Meurthe-et-Moselle, une démarche de création d'une organisation transfrontalière d'approvisionnement en produits alimentaires locaux de qualité pour la restauration hors domicile en Grande Région européenne.

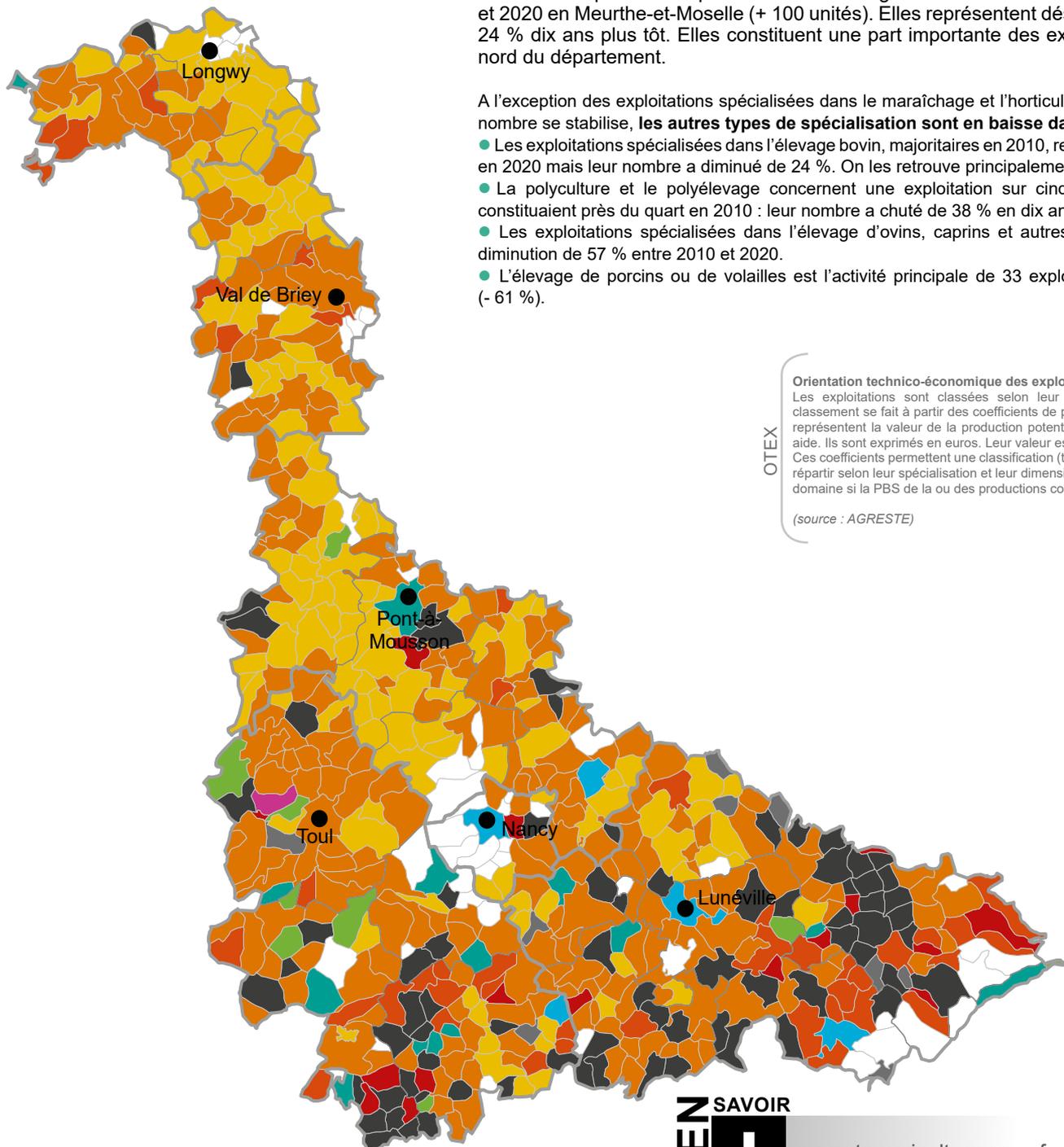
La Meurthe-et-Moselle, par ailleurs labellisée Territoire de commerce équitable (TDCE), entend ainsi travailler sur tous les enjeux du développement durable.



Seules les exploitations spécialisées dans les grandes cultures ont vu leur nombre augmenter entre 2010 et 2020 en Meurthe-et-Moselle (+ 100 unités). Elles représentent désormais 37 % des exploitations contre 24 % dix ans plus tôt. Elles constituent une part importante des exploitations notamment dans la moitié nord du département.

A l'exception des exploitations spécialisées dans le maraîchage et l'horticulture ainsi que dans la viticulture et dont le nombre se stabilise, **les autres types de spécialisation sont en baisse dans le département entre 2010 et 2020** :

- Les exploitations spécialisées dans l'élevage bovin, majoritaires en 2010, représentent toujours 28 % des exploitations en 2020 mais leur nombre a diminué de 24 %. On les retrouve principalement dans le Lunévillois et le Saintois.
- La polyculture et le polyélevage concernent une exploitation sur cinq dans le département alors qu'elles en constituaient près du quart en 2010 : leur nombre a chuté de 38 % en dix ans.
- Les exploitations spécialisées dans l'élevage d'ovins, caprins et autres herbivores sont au nombre de 134, en diminution de 57 % entre 2010 et 2020.
- L'élevage de porcins ou de volailles est l'activité principale de 33 exploitations, contre 84 exploitations en 2010 (- 61 %).



Orientation technico-économique des exploitations

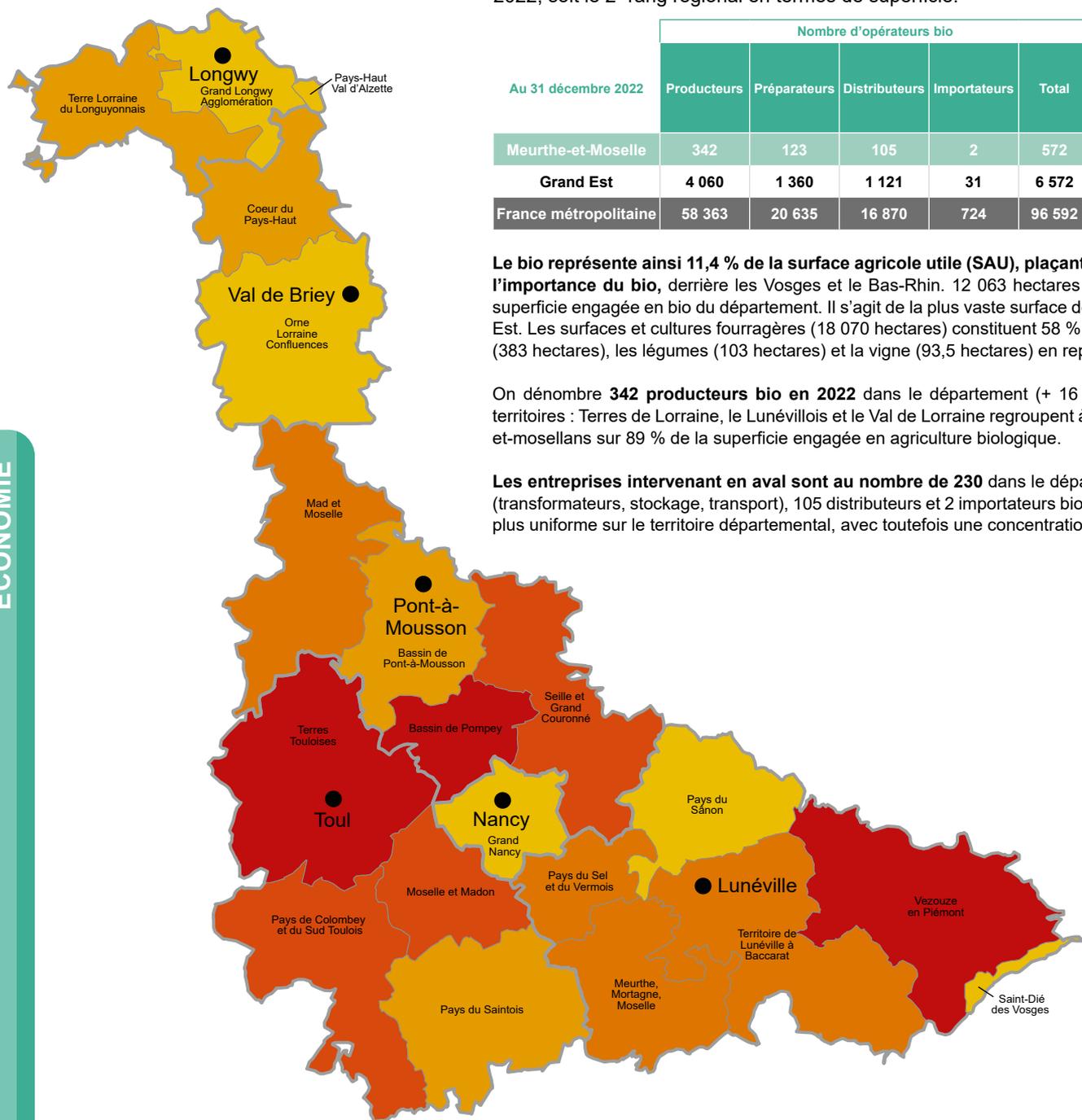
Les exploitations sont classées selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique. Ce classement se fait à partir des coefficients de production brute standard (PBS). Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens. Ces coefficients permettent une classification (typologie) des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation et leur dimension économique. Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

(source : AGRESTE)

Orientation technico-économique des exploitations en 2020

- Sans exploitation
- Grandes cultures
- Maraîchage, horticulture
- Viticulture
- Fruits
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Porcins, volailles
- Polyculture et polyélevage
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

31 000 hectares de terres agricoles sont engagées dans l'agriculture biologique en Meurthe-et-Moselle en 2022, soit le 2^e rang régional en termes de superficie.



Au 31 décembre 2022	Nombre d'opérateurs bio					Surfaces bio (en ha)			
	Producteurs	Préparateurs	Distributeurs	Importateurs	Total	Surfaces en conversion	Surfaces certifiées bio au terme de leur conversion	Surfaces totales engagées en bio	Part de la SAU en agriculture bio
Meurthe-et-Moselle	342	123	105	2	572	3 564	27 432	30 996	11,4 %
Grand Est	4 060	1 360	1 121	31	6 572	36 129	204 963	241 092	8,0 %
France métropolitaine	58 363	20 635	16 870	724	96 592	443 201	2 424 356	2 867 557	10,7 %

Le bio représente ainsi 11,4 % de la surface agricole utile (SAU), plaçant le département au 3^e rang régional selon l'importance du bio, derrière les Vosges et le Bas-Rhin. 12 063 hectares sont des grandes cultures, soit 39 % de la superficie engagée en bio du département. Il s'agit de la plus vaste surface de grandes cultures en bio de la région Grand Est. Les surfaces et cultures fourragères (18 070 hectares) constituent 58 % de la SAU en bio du département. Les fruits (383 hectares), les légumes (103 hectares) et la vigne (93,5 hectares) en représentent moins de 2 %.

On dénombre 342 producteurs bio en 2022 dans le département (+ 16 en un an) principalement répartis sur trois territoires : Terres de Lorraine, le Lunévillois et le Val de Lorraine regroupent à eux trois 86 % des exploitants bio meurthe-et-mosellans sur 89 % de la superficie engagée en agriculture biologique.

Les entreprises intervenant en aval sont au nombre de 230 dans le département. On compte ainsi 123 préparateurs (transformateurs, stockage, transport), 105 distributeurs et 2 importateurs bio. Ces entreprises se répartissent de manière plus uniforme sur le territoire départemental, avec toutefois une concentration dans le Grand Nancy (35 % d'entre elles).

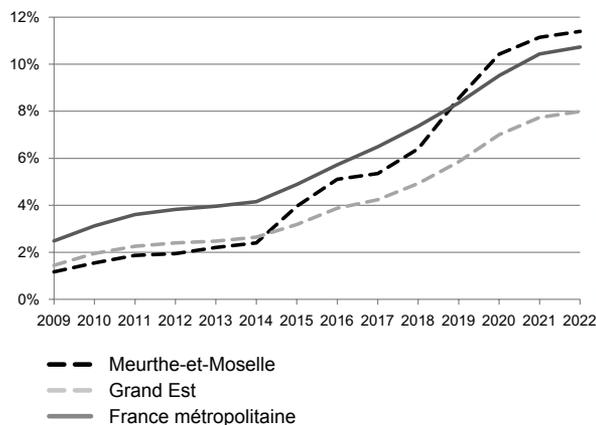
Part de la surface engagée en bio dans la surface agricole utile totale au 31 décembre 2022

- Inférieure à 5 %
- Entre 5 % et 10 %
- Entre 10 % et 13 %
- Entre 13 % et 17 %
- Supérieure à 17 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Part de la SAU totale consacrée à l'agriculture biologique

(au 31 décembre, incluant les surfaces en conversion)



Les surfaces bio dans le département ont progressé à un rythme plus soutenu que dans l'ensemble de la région Grand Est et de la France métropolitaine entre 2017 et 2020.

Cette progression s'est ralentie ces deux dernières années avec une hausse de seulement + 2,2 % en 2022 (+ 3,2 % dans le Grand Est et + 2,8 % en France métropolitaine).

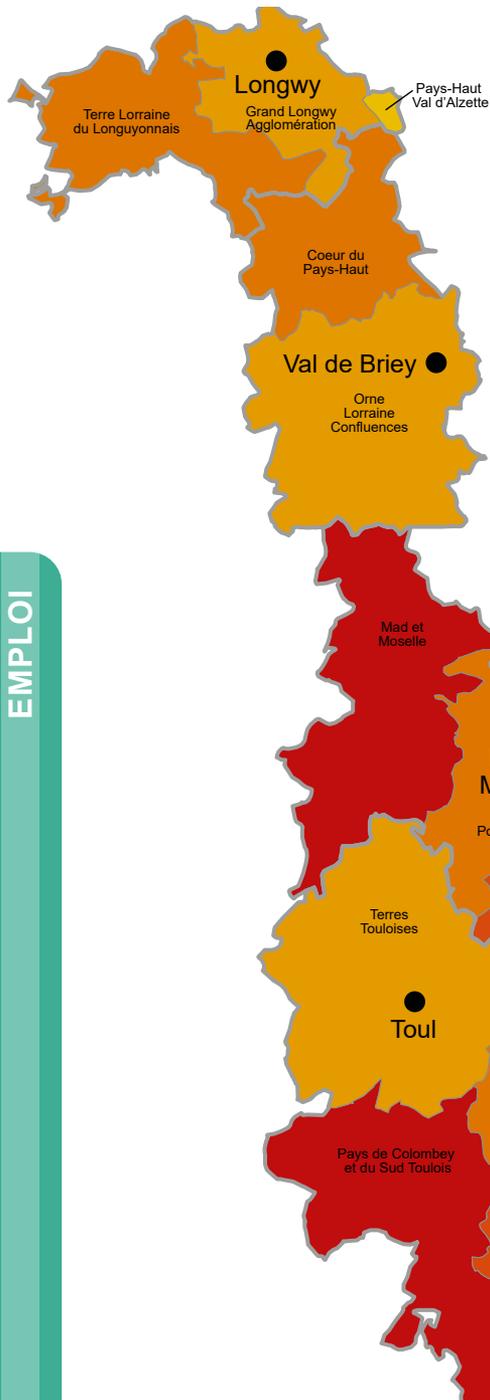
Si l'agriculture biologique continue de susciter des vocations, son marché s'est ralenti notamment avec l'irruption de la crise sanitaire liée au Covid-19 à laquelle s'est ajoutée l'inflation.

Avec 241 000 hectares bio ou en conversion, la région Grand Est figure au sixième rang français pour l'importance de la SAU consacrée au bio. Toutefois, elle ne figure qu'au dixième rang selon la part de la SAU en bio rapportée à la SAU totale, avec 8,0 % de surfaces bio dans la SAU (10,7 % en France métropolitaine).

Au 31 décembre 2022	Nombre d'opérateurs bio					Surfaces bio (en ha)			
	Producteurs	Préparateurs	Distributeurs	Importateurs	Total	Surfaces en conversion	Surfaces certifiées bio au terme de leur conversion	Surfaces totales engagées en bio	Part de la SAU en agriculture bio
Bassin de Pompey (CC)	7	12	9	0	28	0	661	661	21,4%
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	12	10	7	0	29	122	502	624	5,4%
Cœur du Pays-Haut (CC)	11	3	1	0	15	97	1 021	1 118	8,6%
Grand Longwy Agglomération (CA)	5	7	8	0	20	17	111	128	1,7%
Grand Nancy (Métropole)	7	39	40	1	87	79	47	126	4,5%
Mad et Moselle (CC)	26	1	2	0	29	382	2 158	2 540	11,5%
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	27	2	2	0	31	271	1 515	1 786	10,7%
Moselle et Madon (CC)	7	4	1	0	12	233	505	738	13,1%
Orne Lorraine Confluences (CC)	15	5	4	0	24	22	1 007	1 029	4,1%
Pays de Colombey et du Sud Toulousain (CC)	27	3	2	0	32	245	2 083	2 328	15,8%
Pays du Saintois (CC)	23	6	6	0	35	62	1 975	2 037	8,1%
Pays du Sânon (CC)	7	2	0	1	10	202	493	695	3,6%
Pays du Sel et du Vermois (CC)	9	5	3	0	17	6	930	936	11,8%
Pays-Haut Val d'Alzette (CC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Saint-Dié des Vosges (CA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Seille et Grand Couronné (CC)	35	4	2	0	41	680	3 011	3 691	16,0%
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	10	2	1	0	13	3	872	875	5,2%
Terres Toulousaines (CC)	54	10	11	0	75	312	5 457	5 769	30,3%
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	27	5	2	0	34	673	1 469	2 142	11,2%
Vezouze en Piémont (CC)	33	3	4	0	40	158	3 615	3 773	20,3%

La CC des Terres Toulousaines regroupe 54 producteurs bio - soit 16 % des producteurs bio du département - et 19 % des surfaces de Meurthe-et-Moselle engagées dans l'agriculture biologique. 30 % de sa SAU est en bio ou en conversion vers le bio. La part de la surface agricole utile engagée dans le bio est beaucoup plus faible dans l'ensemble du Pays-Haut ainsi que - plus logiquement - dans le Grand Nancy.

Dans le département, parmi les 466 460 personnes âgées de 15 à 64 ans, 291 150 personnes sont en emploi en 2020, soit un taux d'emploi de 62,4 %. On compte également 42 700 chômeurs au sens du recensement. Actifs en emploi et chômeurs forment la population active, soit 333 850 personnes au total.



Les actifs représentent 71,6 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Malgré une diminution de la population active, le taux d'activité augmente depuis quelques décennies du fait d'une baisse plus forte de la population en âge de travailler. Il demeure néanmoins inférieur au taux régional (- 2,4 points) et au taux métropolitain (- 3,0 points).

En 2020

LONGWY

Population totale 15-64 ans : **56 942**
 Population active 15-64 ans : **41 728**, soit **73,3 %**
 dont actifs occupés : **36 168**, soit **63,5 %**
 dont chômeurs : **5 560**, soit **9,8 %**
 Population inactives 15-64 ans : **15 214**, soit **26,7 %**

BRIEY

Population totale 15-64 ans : **45 396**
 Population active 15-64 ans : **33 453**, soit **73,7 %**
 dont actifs occupés : **28 967**, soit **63,8 %**
 dont chômeurs : **4 486**, soit **9,9 %**
 Population inactives 15-64 ans : **11 943**, soit **26,3 %**

TERRES DE LORRAINE

Population totale 15-64 ans : **61 322**
 Population active 15-64 ans : **45 973**, soit **75,0 %**
 dont actifs occupés : **41 558**, soit **67,8 %**
 dont chômeurs : **4 415**, soit **7,2 %**
 Population inactives 15-64 ans : **15 349**, soit **25,0 %**

VAL DE LORRAINE

Population totale 15-64 ans : **66 974**
 Population active 15-64 ans : **51 312**, soit **76,6 %**
 dont actifs occupés : **46 133**, soit **68,9 %**
 dont chômeurs : **5 179**, soit **7,7 %**
 Population inactives 15-64 ans : **15 663**, soit **23,4 %**

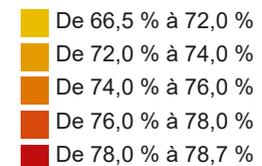
LUNÉVILLOIS

Population totale 15-64 ans : **63 321**
 Population active 15-64 ans : **46 694**, soit **73,7 %**
 dont actifs occupés : **40 875**, soit **64,6 %**
 dont chômeurs : **5 819**, soit **9,2 %**
 Population inactives 15-64 ans : **16 627**, soit **26,3 %**

GRAND NANCY

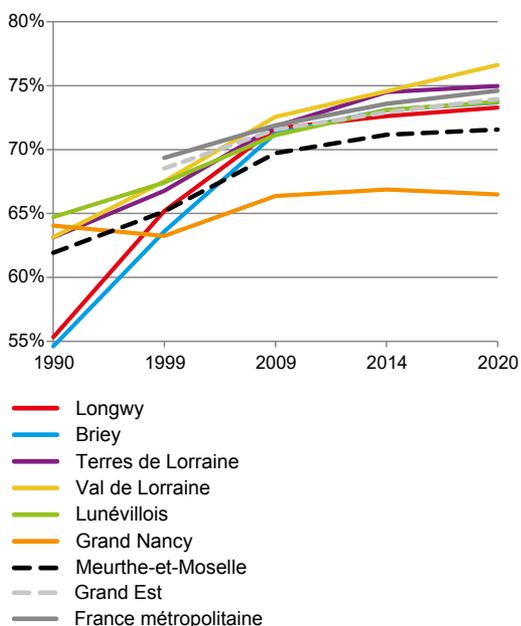
Population totale 15-64 ans : **172 503**
 Population active 15-64 ans : **114 696**, soit **66,5 %**
 dont actifs occupés : **97 454**, soit **56,5 %**
 dont chômeurs : **17 242**, soit **10,0 %**
 Population inactives 15-64 ans : **57 807**, soit **33,5 %**

Taux d'activité des 15-64 ans en 2020



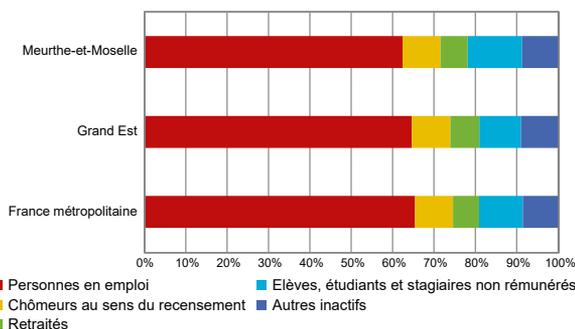
— Limite territoire
 — Limite intercommunalité

Évolution du taux d'activité des 15-64 ans



Le taux d'emploi départemental se situe également en deçà de la moyenne nationale (- 3,0 points), à taux de chômage similaire.

Les plus faibles taux d'activité et taux d'emploi sont observés dans les zones rurales reculées mais également dans les pôles urbains du fait de la présence renforcée d'élèves et étudiants dans ceux-ci : ils représentent un habitant sur cinq âgé de 15 à 64 ans dans le Grand Nancy.



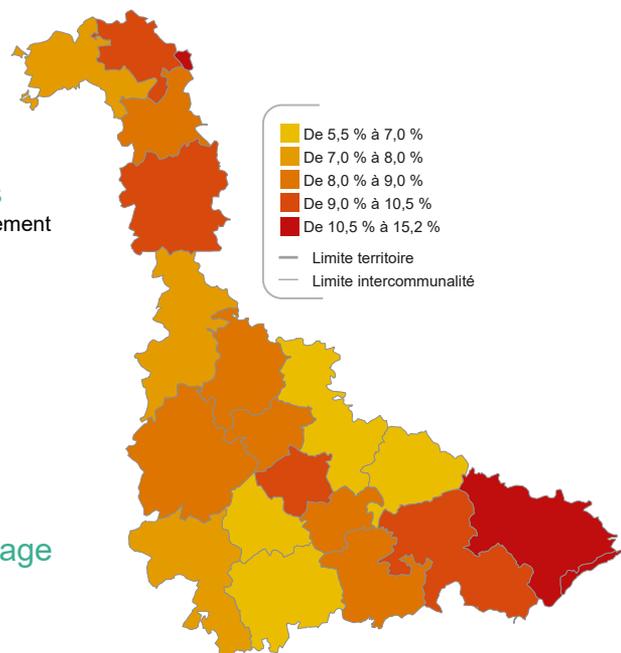
En 2020	Population âgée de 15 à 64 ans							
	Population totale	Population active						Population inactives
		Ensemble	Taux d'activité	dont actifs occupés	Taux d'emploi	dont chômeurs	Part du chômage	
Bassin de Pompey (CC)	24 063	18 400	76,5 %	16 456	68,4 %	1 944	8,1 %	23,5 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	24 863	18 780	75,5 %	16 678	67,1 %	2 102	8,5 %	24,5 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	12 909	9 557	74,0 %	8 411	65,2 %	1 146	8,9 %	26,0 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	39 856	29 181	73,2 %	25 189	63,2 %	3 992	10,0 %	26,8 %
Grand Nancy (Métropole)	172 503	114 696	66,5 %	97 454	56,5 %	17 242	10,0 %	33,5 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	6 283	4 943	78,7 %	4 477	71,3 %	466	7,4 %	21,3 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	10 265	7 826	76,2 %	6 993	68,1 %	834	8,1 %	23,8 %
Moselle et Madon (CC)	17 460	13 073	74,9 %	11 920	68,3 %	1 153	6,6 %	25,1 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	32 487	23 895	73,6 %	20 556	63,3 %	3 339	10,3 %	26,4 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	6 939	5 448	78,5 %	4 955	71,4 %	492	7,1 %	21,5 %
Pays du Saintois (CC)	8 790	6 853	78,0 %	6 370	72,5 %	482	5,5 %	22,0 %
Pays du Sânon (CC)	3 600	2 762	76,7 %	2 523	70,1 %	239	6,6 %	23,3 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	17 788	13 175	74,1 %	11 728	65,9 %	1 447	8,1 %	25,9 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	7 556	5 426	71,8 %	4 604	60,9 %	823	10,9 %	28,2 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	146	104	71,0 %	82	55,8 %	22	15,2 %	29,0 %
Seille et Grand Couronné (CC)	11 766	9 189	78,1 %	8 522	72,4 %	667	5,7 %	21,9 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	9 530	7 121	74,7 %	6 376	66,9 %	745	7,8 %	25,3 %
Terres Toulaises (CC)	28 132	20 599	73,2 %	18 313	65,1 %	2 286	8,1 %	26,8 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	24 732	18 029	72,9 %	15 500	62,7 %	2 529	10,2 %	27,1 %
Veuzouze en Piémont (CC)	6 791	4 797	70,6 %	4 050	59,6 %	747	11,0 %	29,4 %

Activité de la population - suite

La part du chômage mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population. Elle s'établit à 9,2 % en Meurthe-et-Moselle en 2020.

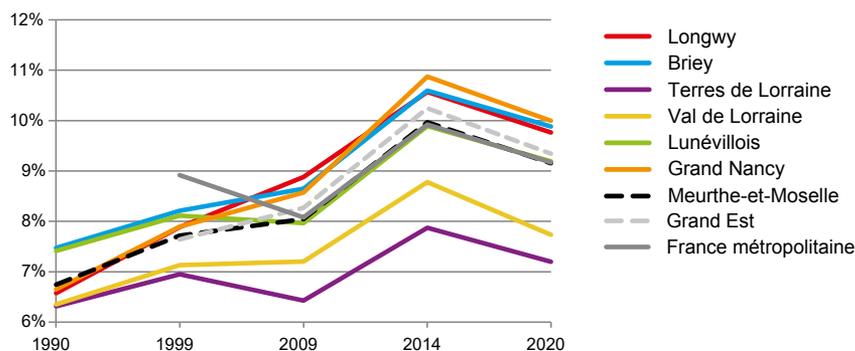
Part du chômage chez les 15-64 ans

en 2020 au sens du recensement de la population



Évolution de la part du chômage des 15-64 ans

au sens du recensement de la population



En comparaison

>> Le chômage voit sa part diminuer dans l'ensemble des territoires entre 2014 et 2020. Il est passé de 10,0 % à 9,2 % dans le département au cours de cette période.

>> Terres de Lorraine (7,2%) est le territoire le moins impacté par le chômage, devant le Val de Lorraine (7,7 %).

>> La part du chômage est supérieure ou égale à 10 % dans l'Est Lunévilleois, dans 3 EPCI du Pays-Haut ainsi que dans le Grand Nancy.

Population active

Elle regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du recensement. La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population et au sens de la Comptabilité nationale.

Population active occupée (ou population active en emploi)

Elle comprend, au sens du recensement, les personnes déclarant :

- exercer une profession, même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Chômeur

Personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition des chômeurs varie selon les critères retenus. La définition la plus couramment utilisée est celle au sens du Bureau international du travail. Elle permet d'effectuer des comparaisons internationales.

Taux d'activité

Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'emploi

Rapport entre le nombre d'individus d'une classe ayant un emploi et le nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans) ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux de chômage

(au sens du recensement de la population)

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Part du chômage

Le taux de chômage diffère de la **part du chômage** qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

(source : INSEE)

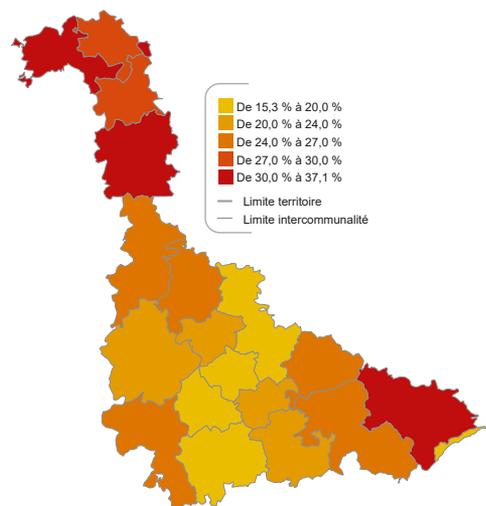
Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) des actifs

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés dans le Grand Nancy et les EPCI périurbains. A l'inverse, ils sont moins présents dans le nord du département où les catégories des ouvriers et employés prédominent.

En 2020	Part de la population active de 15 à 64 ans selon la PCS					
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Longwy	0,5 %	3,9 %	7,9 %	21,2 %	33,5 %	31,4 %
Briey	1,0 %	4,9 %	7,3 %	22,8 %	32,3 %	30,3 %
Terres de Lorraine	1,1 %	5,4 %	11,7 %	28,2 %	30,9 %	21,4 %
Val de Lorraine	1,0 %	5,2 %	12,8 %	27,9 %	28,9 %	22,9 %
Lunévillois	1,4 %	5,5 %	8,7 %	24,4 %	32,9 %	25,1 %
Grand Nancy	0,1 %	4,6 %	22,2 %	27,9 %	27,5 %	15,3 %
Meurthe-et-Moselle	0,7 %	4,9 %	14,2 %	26,1 %	30,1 %	22,2 %
Grand Est	1,3 %	5,1 %	13,0 %	24,7 %	28,7 %	25,8 %
France métropolitaine	1,3 %	6,1 %	17,2 %	25,2 %	27,8 %	21,0 %

Part des ouvriers

en 2020, dans la population active âgée de 15 à 64 ans



En comparaison

>> Entre 30 % et 32 % des actifs sont des ouvriers dans le Pays-Haut et le Piémont Vosgien alors qu'ils constituent 15 % des actifs du Grand Nancy.

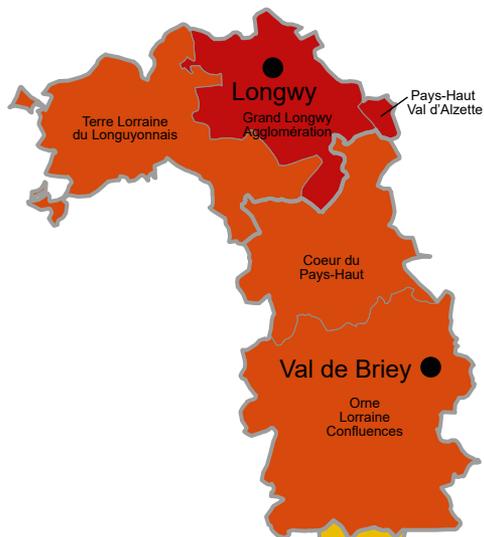
>> Les cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires constituent la moitié des actifs dans le Grand Nancy, soit 10 points de plus qu'en moyenne départementale.

SUR LES TERRITOIRES

En 2020	Part de la population active de 15 à 64 ans selon la PCS					
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Bassin de Pompey (CC)	0,4 %	5,4 %	14,4 %	27,1 %	29,6 %	21,7 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	0,5 %	4,5 %	11,9 %	27,5 %	28,5 %	25,8 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	1,0 %	4,7 %	6,6 %	22,5 %	34,0 %	29,6 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	0,3 %	3,9 %	8,8 %	22,0 %	33,3 %	29,9 %
Grand Nancy (Métropole)	0,1 %	4,6 %	22,2 %	27,9 %	27,5 %	15,3 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	3,5 %	5,7 %	8,2 %	26,5 %	28,5 %	26,5 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	1,5 %	5,4 %	9,4 %	27,1 %	31,6 %	23,7 %
Moselle et Madon (CC)	0,5 %	5,4 %	14,6 %	30,8 %	29,1 %	18,8 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	1,1 %	4,9 %	7,6 %	22,9 %	31,6 %	30,6 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	2,5 %	5,4 %	7,1 %	22,7 %	34,5 %	26,4 %
Pays du Saintois (CC)	3,0 %	7,6 %	11,0 %	30,5 %	27,5 %	20,0 %
Pays du Sânon (CC)	5,0 %	5,0 %	7,8 %	23,0 %	32,0 %	25,6 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	0,3 %	5,7 %	10,0 %	26,3 %	32,6 %	23,2 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	0,1 %	3,1 %	5,8 %	16,5 %	35,7 %	37,1 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0,0 %	5,9 %	17,5 %	29,4 %	29,4 %	17,8 %
Seille et Grand Couronné (CC)	2,0 %	6,2 %	13,9 %	31,0 %	28,5 %	17,8 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	1,5 %	4,2 %	5,8 %	21,6 %	32,6 %	33,2 %
Terres Toulaises (CC)	0,5 %	4,7 %	11,3 %	27,3 %	32,2 %	22,4 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	1,1 %	5,5 %	8,2 %	23,2 %	34,5 %	25,5 %
Vezouze en Piémont (CC)	3,8 %	5,9 %	5,9 %	20,1 %	30,7 %	31,2 %

Statut et condition d'emploi des actifs occupés

Comme en France, la part des salariés continue de reculer en Meurthe-et-Moselle, à l'exception notable du Pays-Haut. Un actif sur dix est non-salarié en 2020.



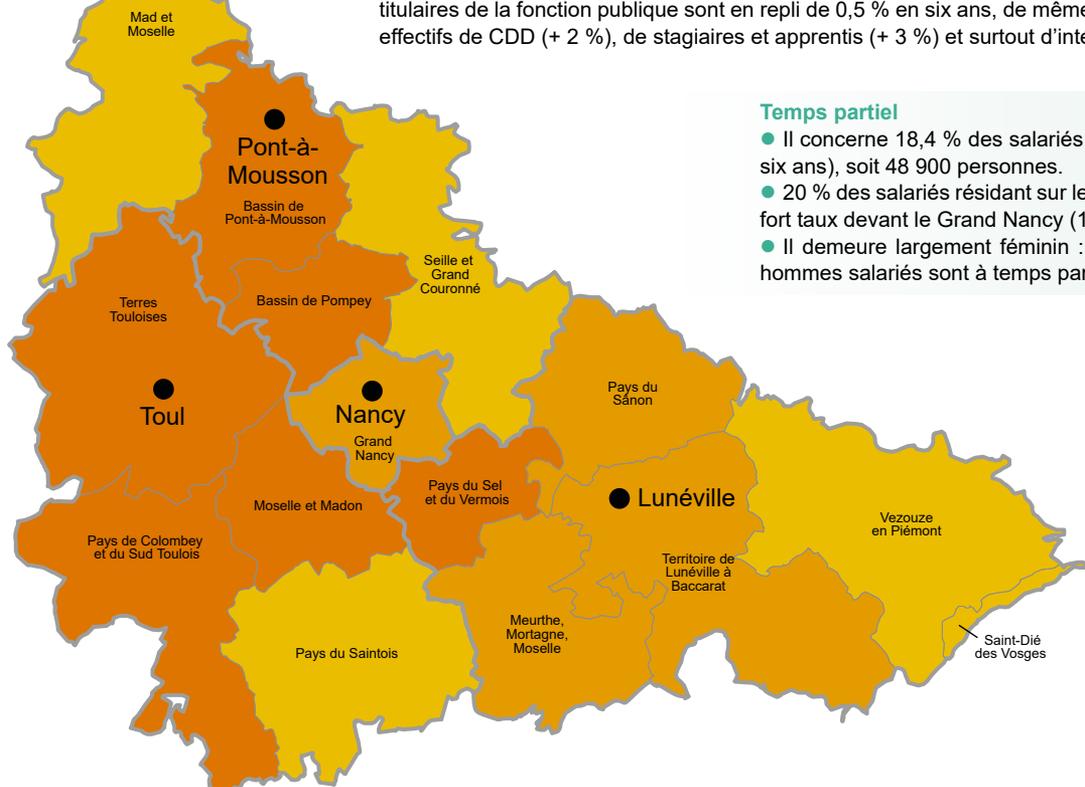
En 2020	Population âgée de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut								
	Salarié					Non-salarié			
	Ensemble	% des 15 ans ou + ayant un emploi	dont titulaires fonction publique et CDI	dont CDD	dont intérim	Ensemble	% des 15 ans ou + ayant un emploi	dont indépendants	dont employeurs
Longwy	34 048	93,1 %	29 909	2 493	1 015	2 534	6,9 %	1 429	1 077
Briey	26 801	91,5 %	23 107	1 982	967	2 500	8,5 %	1 469	992
Terres de Lorraine	37 696	89,7 %	32 499	3 386	619	4 310	10,3 %	2 351	1 899
Val de Lorraine	41 839	89,6 %	36 406	3 106	924	4 839	10,4 %	2 684	2 105
Lunévillois	36 960	89,3 %	31 942	3 116	702	4 406	10,7 %	2 437	1 912
Grand Nancy	88 179	89,0 %	70 751	11 001	1 595	10 921	11,0 %	6 430	4 404
Meurthe-et-Moselle	265 523	90,0 %	224 613	25 084	5 822	29 511	10,0 %	16 800	12 389
Grand Est	2 037 165	89,1 %	1 724 262	187 797	52 050	249 714	10,9 %	135 425	111 406
France métropolitaine	23 331 911	86,8 %	19 706 198	2 252 999	521 530	3 563 421	13,2 %	2 116 015	1 404 682

La part de salariés est en diminution de 0,4 point entre 2014 et 2020 dans le département : l'effectif de salariés a diminué de 0,4 % alors que dans le même temps, l'effectif de non salariés a progressé de 4,3 %. Parmi les salariés, les CDI et titulaires de la fonction publique sont en repli de 0,5 % en six ans, de même que les emplois aidés (- 18 %) tandis que les effectifs de CDD (+ 2 %), de stagiaires et apprentis (+ 3 %) et surtout d'intérimaires (+ 18 %) augmentent.

Temps partiel

- Il concerne 18,4 % des salariés meurthe-et-mosellans en 2020 (- 0,9 point en six ans), soit 48 900 personnes.
- 20 % des salariés résidant sur le territoire de Longwy sont à temps partiel, plus fort taux devant le Grand Nancy (19,5 %).
- Il demeure largement féminin : 28,6 % des femmes salariées et 7,6 % des hommes salariés sont à temps partiel.

EMPLOI



Part des salariés parmi les actifs occupés de 15 ans ou plus en 2020

- De 75,2 % à 87,0 %
- De 87,0 % à 90,0 %
- De 90,0 % à 91,0 %
- De 91,0 % à 93,0 %
- De 93,0 % à 94,6 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Statut d'emploi

La notion de statut ne s'applique qu'à la population active ayant un emploi. Elle permet, pour l'ensemble des actifs ayant un emploi, de distinguer de manière systématique les personnes à leur compte des salariés et, au sein de ceux-ci, ceux qui travaillent respectivement dans les secteurs privé, public ou semi-public :

Salariés

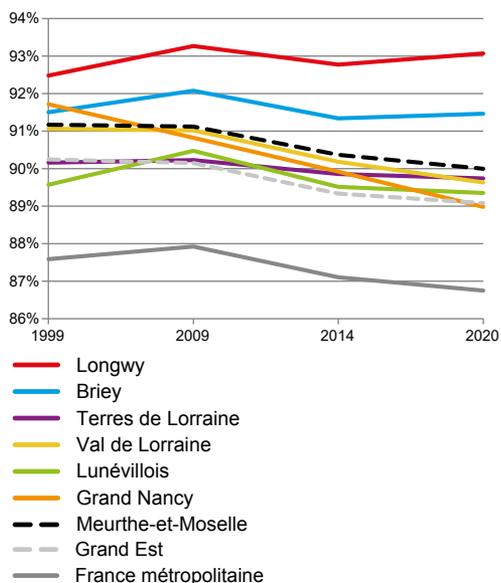
- salariés du secteur privé ;
- salariés de la Fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière) ;
- salariés des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale.

Non-salariés

- indépendants sans salarié ;
- employeurs ;
- aides familiaux.

(source : INSEE)

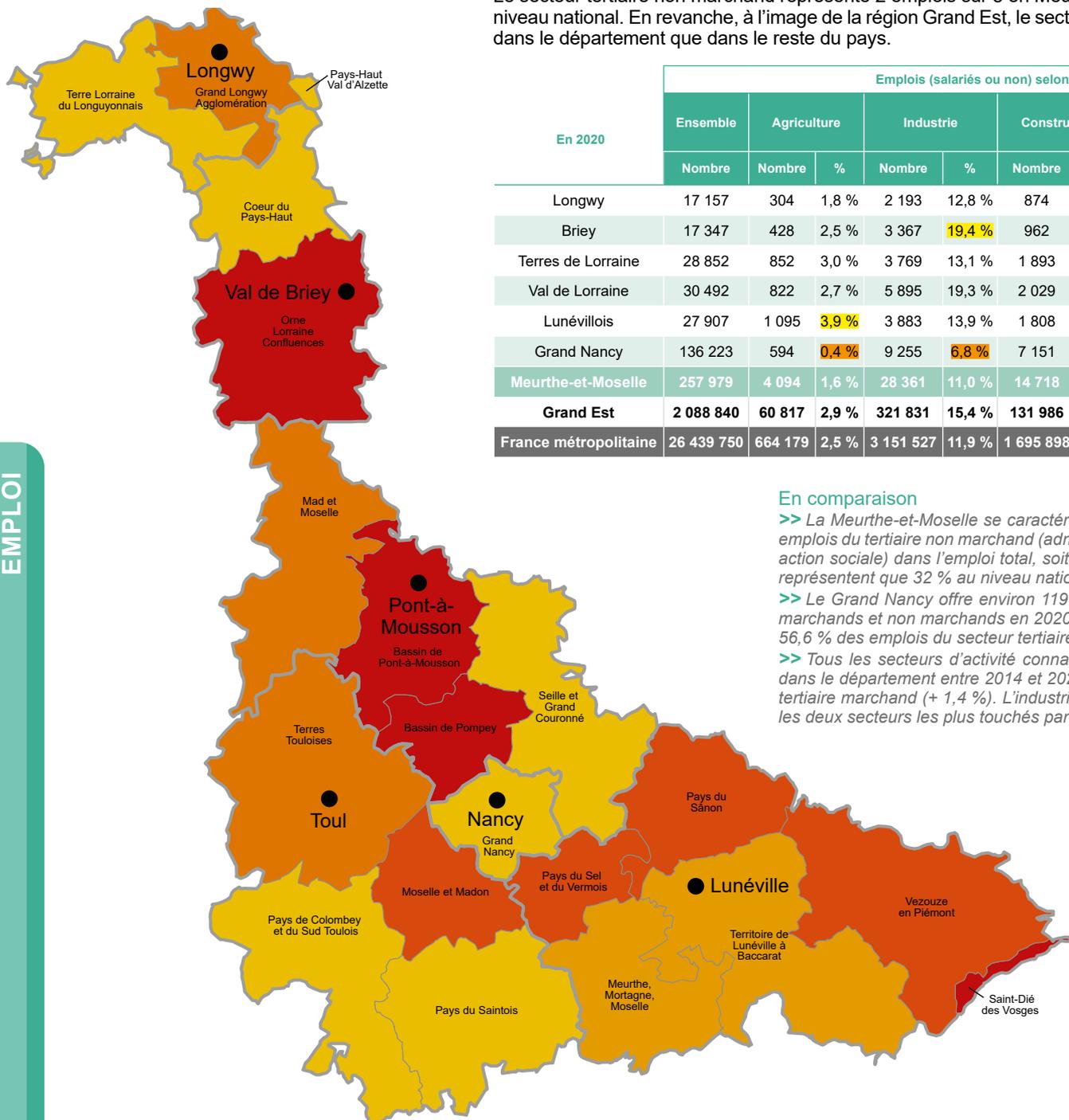
Évolution de la part des salariés parmi les actifs occupés de 15 ans ou plus



La part des salariés en CDI ou titulaires de la fonction publique est plus réduite dans le Grand Nancy (80 % contre près de 85 % en moyenne départementale), les CDD représentant 12,5 % des salariés du territoire (soit trois points de pus qu'en Meurthe-et-Moselle).

En 2020	Population âgée de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut								
	Intercommunalité	Ensemble	Salarié				Non-salarié		
			% des 15 ans ou + ayant un emploi	dont titulaires fonction publique et CDI	dont CDD	dont intérim	Ensemble	% des 15 ans ou + ayant un emploi	dont indépendants
Bassin de Pompey (CC)	15 092	90,6 %	13 050	1 267	279	1 567	9,4 %	883	672
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	15 322	91,0 %	13 248	1 058	468	1 520	9,0 %	811	689
Cœur du Pays-Haut (CC)	7 770	91,3 %	6 775	541	272	743	8,7 %	439	288
Grand Longwy Agglomération (CA)	23 756	93,2 %	20 949	1 748	632	1 722	6,8 %	961	741
Grand Nancy (Métropole)	88 179	89,0 %	70 751	11 001	1 595	10 921	11,0 %	6 430	4 404
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	3 940	86,8 %	3 416	296	89	600	13,2 %	341	250
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	6 310	89,4 %	5 587	455	98	748	10,6 %	431	312
Moselle et Madon (CC)	10 930	90,7 %	9 644	801	163	1 122	9,3 %	608	490
Orne Lorraine Confluences (CC)	19 031	91,5 %	16 332	1 441	695	1 758	8,5 %	1 030	704
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	4 493	90,0 %	3 715	538	73	498	10,0 %	294	191
Pays du Saintois (CC)	5 581	86,6 %	4 983	358	81	865	13,4 %	468	391
Pays du Sânon (CC)	2 215	87,1 %	1 961	158	35	329	12,9 %	176	147
Pays du Sel et du Vermois (CC)	10 754	90,6 %	9 526	730	175	1 113	9,4 %	644	458
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	4 399	94,6 %	3 737	374	201	250	5,4 %	143	103
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	64	75,3 %	55	3	2	21	24,7 %	11	10
Seille et Grand Couronné (CC)	7 484	86,7 %	6 691	485	88	1 152	13,3 %	649	494
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	5 892	91,3 %	5 222	370	182	561	8,7 %	325	233
Terres Toulaises (CC)	16 692	90,1 %	14 157	1 690	302	1 825	9,9 %	980	827
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	14 044	89,5 %	11 801	1 459	309	1 644	10,5 %	882	734
Vezouze en Piémont (CC)	3 572	86,6 %	3 012	311	83	551	13,4 %	294	251

Le secteur tertiaire non marchand représente 2 emplois sur 5 en Meurthe-et-Moselle contre moins du tiers au niveau national. En revanche, à l'image de la région Grand Est, le secteur tertiaire marchand est moins présent dans le département que dans le reste du pays.



En 2020	Emplois (salariés ou non) selon le secteur d'activité										
	Ensemble	Agriculture		Industrie		Construction		Commerce, transports, services divers		Administration publique, enseignement, santé, action sociale	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Longwy	17 157	304	1,8 %	2 193	12,8 %	874	5,1 %	7 032	41,0 %	6 754	39,4 %
Briey	17 347	428	2,5 %	3 367	19,4 %	962	5,5 %	6 261	36,1 %	6 329	36,5 %
Terres de Lorraine	28 852	852	3,0 %	3 769	13,1 %	1 893	6,6 %	10 524	36,5 %	11 815	41,0 %
Val de Lorraine	30 492	822	2,7 %	5 895	19,3 %	2 029	6,7 %	12 351	40,5 %	9 395	30,8 %
Lunévillois	27 907	1 095	3,9 %	3 883	13,9 %	1 808	6,5 %	9 495	34,0 %	11 626	41,7 %
Grand Nancy	136 223	594	0,4 %	9 255	6,8 %	7 151	5,2 %	62 532	45,9 %	56 690	41,6 %
Meurthe-et-Moselle	257 979	4 094	1,6 %	28 361	11,0 %	14 718	5,7 %	108 195	41,9 %	102 609	39,8 %
Grand Est	2 088 840	60 817	2,9 %	3 211 831	15,4 %	1 311 986	6,3 %	8 671 489	41,5 %	7 066 717	33,8 %
France métropolitaine	26 439 750	664 179	2,5 %	3 151 527	11,9 %	1 695 898	6,4 %	12 548 688	47,5 %	8 379 458	31,7 %

En comparaison

>> La Meurthe-et-Moselle se caractérise en effet par la forte part qu'occupent les emplois du tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé et action sociale) dans l'emploi total, soit 40 % des emplois en 2020 alors qu'ils n'en représentent que 32 % au niveau national.

>> Le Grand Nancy offre environ 119 200 emplois dans le domaine des services marchands et non marchands en 2020, soit 87,5 % des emplois de la Métropole et 56,6 % des emplois du secteur tertiaire en Meurthe-et-Moselle.

>> Tous les secteurs d'activité connaissent une diminution du nombre d'emplois dans le département entre 2014 et 2020 (- 1,9 % au total) à l'exception du secteur tertiaire marchand (+ 1,4 %). L'industrie (- 11,9 %) et la construction (- 9,9 %) sont les deux secteurs les plus touchés par la diminution du nombre d'emplois.

Part des emplois dans l'industrie en 2020

- De 6,8 % à 10,0 %
- De 10,0 % à 13,0 %
- De 13,0 % à 15,0 %
- De 15,0 % à 20,0 %
- De 20,0 % à 50,4 %

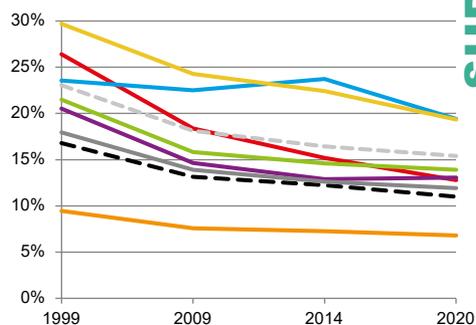
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Secteur d'activité

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de services qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

(source : INSEE)

Évolution de la part des emplois de l'industrie dans l'ensemble des emplois



- Longwy
- Briey
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine
- Lunévilleois
- Grand Nancy
- Meurthe-et-Moselle
- Grand Est
- France métropolitaine

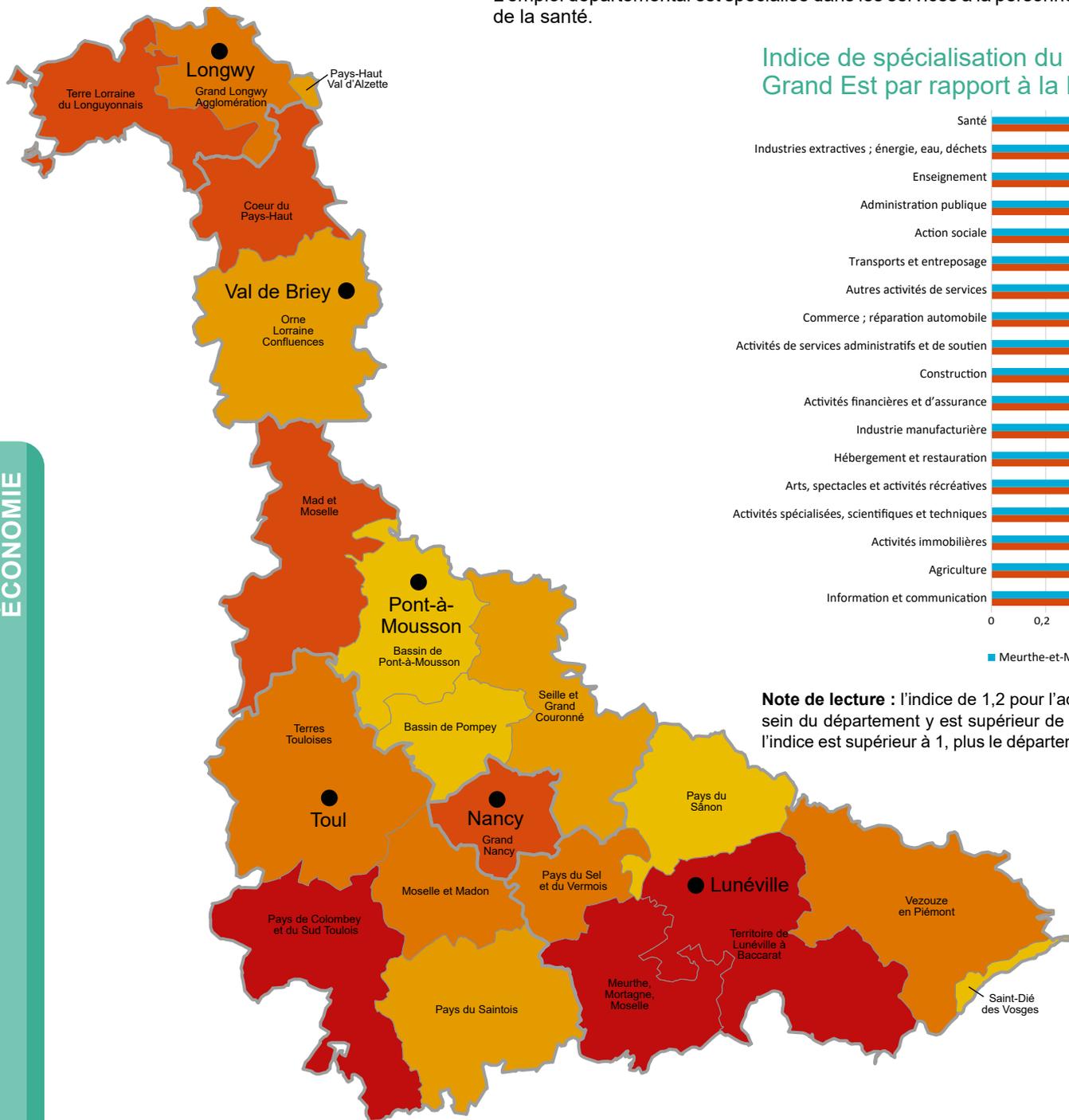
L'industrie demeure donc le secteur le plus concerné par les suppressions d'emploi : entre 1999 et 2020, le nombre d'emplois du secteur secondaire a été réduit d'un tiers (- 33 % contre - 21 % en Grand Est et - 23 % en France métropolitaine).

Le territoire de Longwy a été très fortement impacté par la suppression d'emplois industriels : leur nombre a diminué de 60 % au cours de cette période et leur part dans l'emploi total est passée de 26,4 % en 1999 à 12,8 % en 2020.

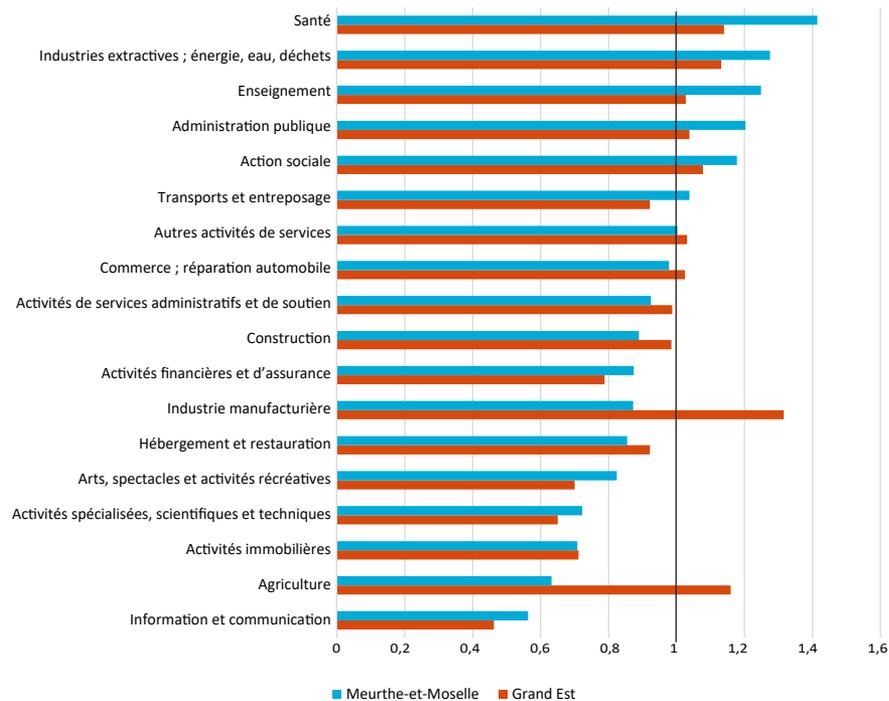
En 2020	Emplois (salariés ou non) selon le secteur d'activité												
	Intercommunalité	Ensemble		Agriculture		Industrie		Construction		Commerce, transports, services divers		Administration publique, enseignement, santé, action sociale	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bassin de Pompey (CC)	12 643		76	0,6 %	2 604	20,6 %	695	5,5 %	5 557	44,0 %	3 710	29,3 %	
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	12 963		133	1,0 %	2 761	21,3 %	850	6,6 %	5 352	41,3 %	3 867	29,8 %	
Cœur du Pays-Haut (CC)	2 693		122	4,5 %	233	8,7 %	178	6,6 %	1 041	38,7 %	1 118	41,5 %	
Grand Longwy Agglomération (CA)	13 906		128	0,9 %	1 954	14,0 %	715	5,1 %	5 618	40,4 %	5 492	39,5 %	
Grand Nancy (Métropole)	136 223		594	0,4 %	9 255	6,8 %	7 151	5,2 %	62 532	45,9 %	56 690	41,6 %	
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	1 920		282	14,7 %	277	14,4 %	145	7,5 %	448	23,3 %	768	40,0 %	
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	2 874		183	6,4 %	327	11,4 %	308	10,7 %	810	28,2 %	1 245	43,3 %	
Moselle et Madon (CC)	7 033		82	1,2 %	1 139	16,2 %	598	8,5 %	2 422	34,4 %	2 792	39,7 %	
Orne Lorraine Confluences (CC)	14 655		306	2,1 %	3 134	21,4 %	784	5,4 %	5 219	35,6 %	5 211	35,6 %	
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	3 263		206	6,3 %	287	8,8 %	119	3,7 %	515	15,8 %	2 135	65,4 %	
Pays du Saintois (CC)	2 697		289	10,7 %	204	7,6 %	245	9,1 %	997	37,0 %	962	35,7 %	
Pays du Sânon (CC)	1 056		206	19,5 %	164	15,6 %	103	9,7 %	267	25,3 %	316	29,9 %	
Pays du Sel et du Vermois (CC)	7 646		83	1,1 %	1 352	17,7 %	451	5,9 %	2 772	36,3 %	2 987	39,1 %	
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	1 478		0	0,0 %	119	8,0 %	72	4,8 %	742	50,2 %	546	36,9 %	
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	80		0	0,0 %	40	50,4 %	5	6,3 %	25	31,1 %	10	12,3 %	
Seille et Grand Couronné (CC)	2 966		329	11,1 %	254	8,5 %	339	11,4 %	994	33,5 %	1 050	35,4 %	
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	1 773		175	9,9 %	121	6,8 %	88	5,0 %	672	37,9 %	717	40,4 %	
Terres Toulaises (CC)	15 860		275	1,7 %	2 138	13,5 %	931	5,9 %	6 590	41,6 %	5 926	37,4 %	
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	13 969		313	2,2 %	1 622	11,6 %	751	5,4 %	5 070	36,3 %	6 213	44,5 %	
Vezeuze en Piémont (CC)	2 283		309	13,5 %	377	16,5 %	191	8,4 %	551	24,1 %	856	37,5 %	

Indice de spécialisation de l'emploi

L'emploi départemental est spécialisé dans les services à la personne, plus particulièrement dans le domaine de la santé.



Indice de spécialisation du département et de la région Grand Est par rapport à la France métropolitaine



Note de lecture : l'indice de 1,2 pour l'administration publique signifie que son poids au sein du département y est supérieur de 20 % à celui de la France métropolitaine. Plus l'indice est supérieur à 1, plus le département est spécialisé dans le secteur en question.

Part des emplois du secteur des services aux particuliers en 2020

- De 12,3 % à 35,0 %
- De 35,0 % à 37,0 %
- De 37,0 % à 40,0 %
- De 40,0 % à 43,0 %
- De 43,0 % à 65,4 %

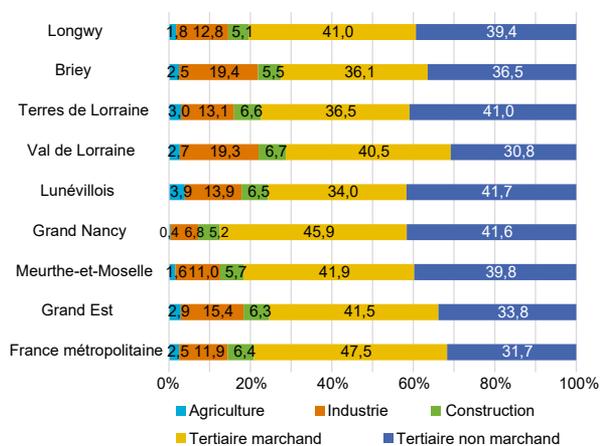
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

En comparaison avec la France métropolitaine, **le département est davantage spécialisé dans les services à la personne et plus particulièrement la santé** (indice de 1,41), mais également l'enseignement (1,25), l'administration publique (1,20) et l'action sociale (1,18).

Au contraire, certains secteurs sont sous-représentés dans l'emploi du département par rapport au niveau national. Il s'agit des secteurs de l'information et de la communication (indice de 0,56) - à l'exception notable du Grand Nancy -, des activités immobilières (0,71), des activités scientifiques et techniques (0,72) ou encore des arts, spectacles et activités récréatives (0,82).

L'économie du département est également sous-dimensionnée dans les secteurs de l'agriculture (0,63), de l'hébergement et de la restauration (0,85), de l'industrie manufacturière (0,87) ou encore dans la construction (0,89). Cette sous-représentation de l'industrie manufacturière s'explique par son faible poids dans le Grand Nancy, car elle est au contraire surreprésentée dans les autres territoires, Briey et le Val de Lorraine nettement en tête.

Emploi par grand secteur d'activité en 2020, en % de l'emploi total



Répartition des emplois selon le secteur d'activité économique (en % du total des emplois)

Secteur d'activité économique	Longwy	Briey	Terres de Lorraine	Val de Lorraine	Lunévilleois	Grand Nancy	Meurthe-et-Moselle	Grand Est	France métro.
Agriculture, sylviculture et pêche	1,8	2,5	3,0	2,7	3,9	0,4	1,6	2,9	2,5
Industries extractives	0,0	0,0	0,2	0,1	0,5	0,0	0,1	0,1	0,1
Industrie manufacturière	11,6	18,1	10,8	17,3	12,2	4,8	9,1	13,7	10,4
Production et distribution d'eau, gaz, électricité ; déchets et assainissement	1,2	1,3	2,0	1,9	1,2	1,9	1,8	1,6	1,4
Construction	5,1	5,5	6,6	6,7	6,5	5,2	5,7	6,3	6,4
Commerce et réparation d'automobiles	18,1	12,3	11,5	14,4	13,2	11,2	12,4	13,0	12,7
Transports et entreposage	2,7	4,9	8,2	6,7	4,8	4,9	5,3	4,7	5,1
Hébergement et restauration	3,8	2,9	2,5	2,5	2,9	4,0	3,5	3,7	4,0
Information et communication	0,8	0,4	0,6	0,9	0,6	2,8	1,8	1,5	3,2
Activités financières et d'assurance	2,3	1,6	1,7	1,4	1,4	4,3	3,0	2,7	3,5
Activités immobilières	1,2	0,5	0,5	0,7	0,7	1,3	1,0	1,0	1,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,8	2,5	2,0	4,1	2,4	6,4	4,7	4,2	6,5
Activités de services administratifs et de soutien	5,3	6,6	5,4	5,9	4,0	5,6	5,5	5,9	6,0
Administration publique	10,2	9,5	17,1	8,7	11,7	11,4	11,5	9,9	9,6
Enseignement	10,3	9,0	7,6	7,4	7,9	10,5	9,4	7,8	7,6
Santé humaine	6,8	8,7	7,4	4,9	8,8	12,5	10,0	8,1	7,1
Action sociale	12,1	9,3	8,9	9,9	13,3	7,2	8,8	8,1	7,5
Arts, spectacles et activités récréatives	1,0	1,1	0,8	1,2	1,1	1,7	1,4	1,2	1,7
Autres activités de services, activités extra-territoriales	3,1	3,2	3,2	2,8	3,0	3,7	3,4	3,6	3,4

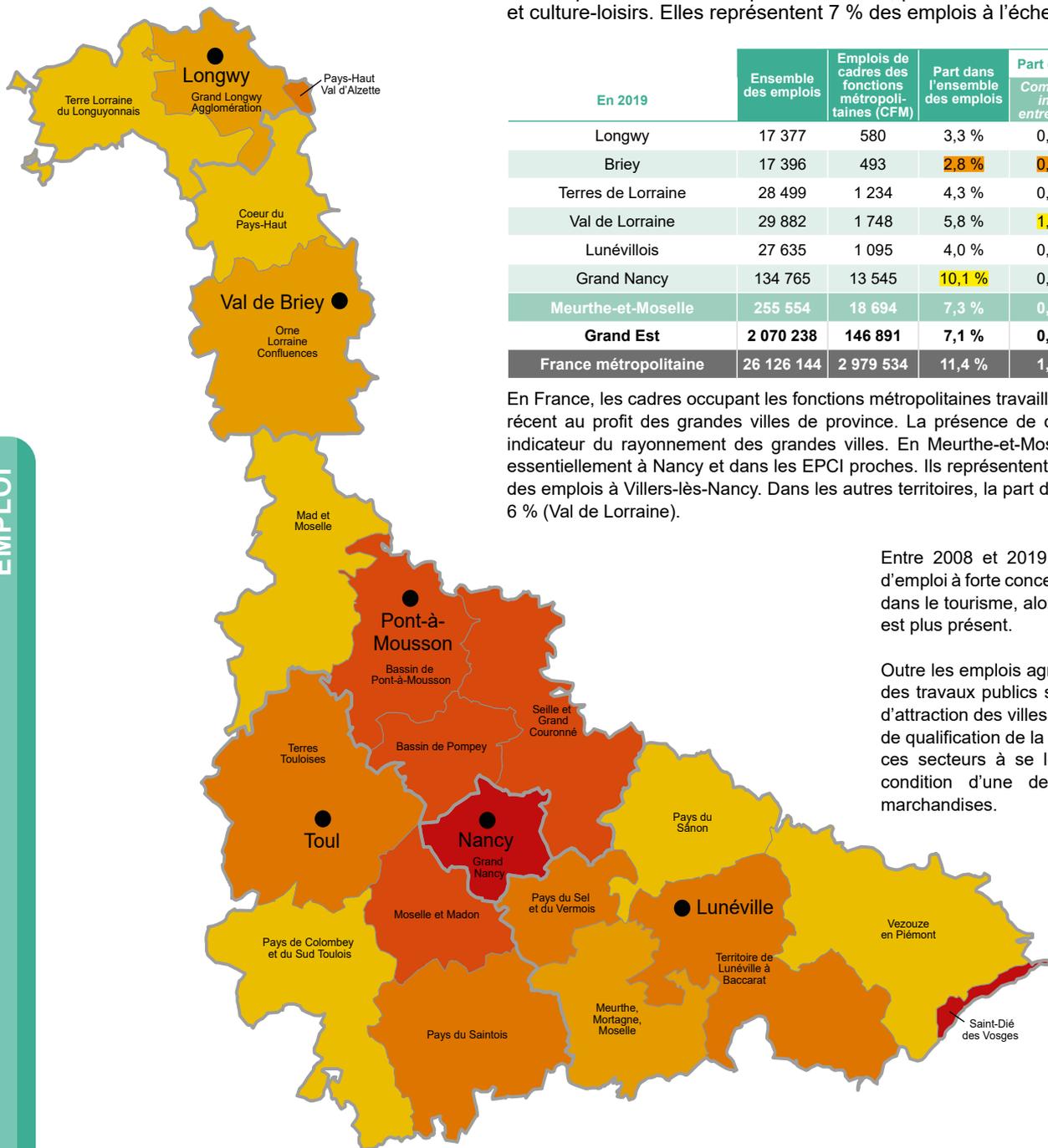
10,3 : surreprésentation supérieure à 3 points par rapport à la France métropolitaine

10,3 : surreprésentation supérieure à 1 point par rapport à la France métropolitaine

10,3 : sous-représentation supérieure à 1 point par rapport à la France métropolitaine

10,3 : sous-représentation supérieure à 3 points par rapport à la France métropolitaine

Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires d'attraction des villes et sont dites « métropolitaines » : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Elles représentent 7 % des emplois à l'échelle du département.



En 2019	Ensemble des emplois	Emplois de cadres des fonctions métropolitaines (CFM)	Part dans l'ensemble des emplois	Part des emplois de CFM par fonction parmi l'ensemble des emplois				
				Commerce inter-entreprises	Conception, recherche	Culture, loisirs	Gestion	Prestations intellectuelles
Longwy	17 377	580	3,3 %	0,4%	0,3%	0,2%	1,9%	0,6%
Briey	17 396	493	2,8 %	0,3%	0,2%	0,5%	1,4%	0,4%
Terres de Lorraine	28 499	1 234	4,3 %	0,7%	0,4%	0,6%	2,1%	0,6%
Val de Lorraine	29 882	1 748	5,8 %	1,0%	1,2%	0,4%	2,4%	0,8%
Lunévillois	27 635	1 095	4,0 %	0,6%	0,3%	0,4%	1,9%	0,7%
Grand Nancy	134 765	13 545	10,1 %	0,9%	2,3%	1,1%	4,0%	1,8%
Meurthe-et-Moselle	255 554	18 694	7,3 %	0,8%	1,5%	0,8%	3,0%	1,3%
Grand Est	2 070 238	146 891	7,1 %	0,9%	1,2%	0,7%	3,0%	1,2%
France métropolitaine	26 126 144	2 979 534	11,4 %	1,3%	2,3%	1,2%	4,4%	2,2%

En France, les cadres occupant les fonctions métropolitaines travaillent essentiellement à Paris, malgré un rééquilibrage récent au profit des grandes villes de province. La présence de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) est un indicateur du rayonnement des grandes villes. En Meurthe-et-Moselle, les cadres occupant ces fonctions travaillent essentiellement à Nancy et dans les EPCI proches. Ils représentent 10 % des emplois du Grand Nancy et jusqu'à 20 % des emplois à Villers-lès-Nancy. Dans les autres territoires, la part de CFM dans l'emploi varie entre 3 % (Pays-Haut) et 6 % (Val de Lorraine).

Entre 2008 et 2019, l'emploi a davantage augmenté dans les zones d'emploi à forte concentration de fonctions métropolitaines ou spécialisées dans le tourisme, alors qu'il a reculé dans les zones où l'emploi industriel est plus présent.

Outre les emplois agricoles, les secteurs de la fabrication, du bâtiment et des travaux publics s'éloignent également peu à peu des grandes aires d'attraction des villes. Le prix de l'immobilier, du foncier et le faible niveau de qualification de la main-d'œuvre recherchée incitent les entreprises de ces secteurs à se localiser à l'écart des grands pôles urbains, sous condition d'une desserte adéquate en réseau de transports de marchandises.

Part des emplois de cadres des fonctions métropolitaines en 2019

- Inférieur à 3 %
- De 3 % à 4 %
- De 4 % à 5 %
- De 5 % à 10 %
- Supérieur à 10 %

— Limite territoire
— Limite intercommunalité

Source : INSEE, RP (exploitation complémentaire)

Analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi dans un territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population.

Cadres des fonctions métropolitaines

La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène dans un territoire. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires d'attraction des villes, ce sont les fonctions métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

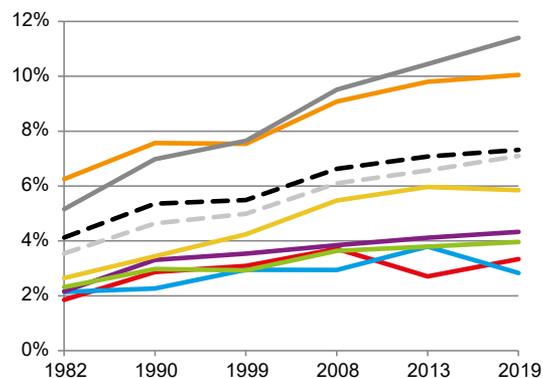
Le concept de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) vise à offrir une notion proche des emplois stratégiques, en assurant la cohérence avec les fonctions. La présence d'emplois stratégiques est utilisée dans l'approche du rayonnement ou de l'attractivité d'un territoire. Ces emplois stratégiques sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus des cinq fonctions métropolitaines.

La notion de cadre des fonctions métropolitaines (CFM) est un concept récent. Elle remplace la notion d'emploi métropolitain supérieur (EMS).

CFM

SUR LES TERRITOIRES

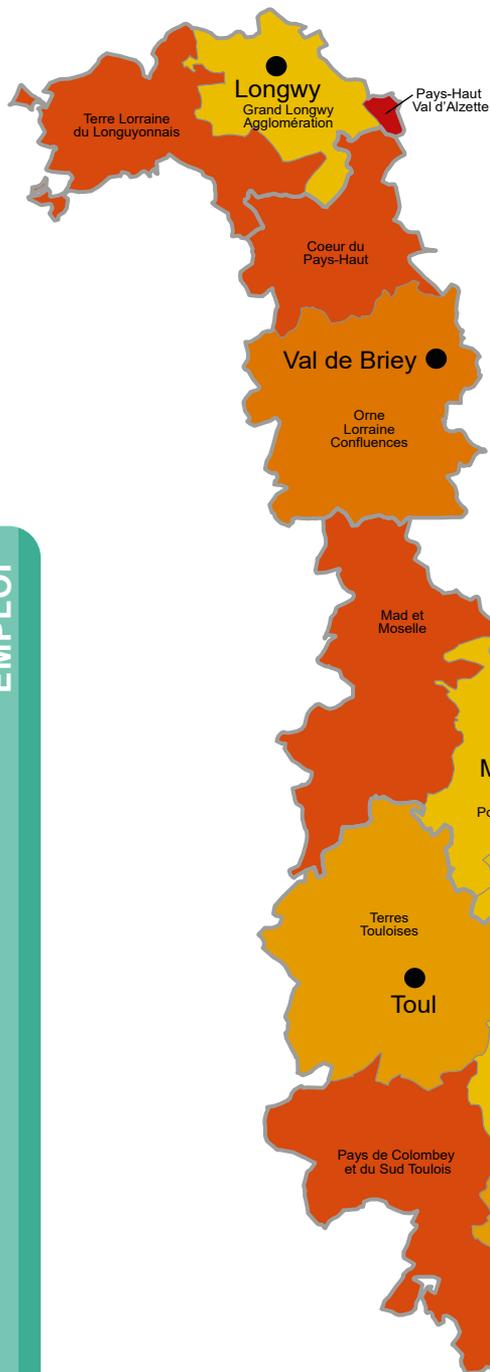
Évolution de la part des emplois de CFM dans l'ensemble des emplois



- Longwy
- Briey
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine
- Lunévilleois
- Grand Nancy
- - - Meurthe-et-Moselle
- - - Grand Est
- France métropolitaine

En 2019	Ensemble des emplois	Emplois de cadres des fonctions métropolitaines (CFM)	Part dans l'ensemble des emplois	% emplois de CFM par fonction parmi l'ensemble des emplois				
				Commerce inter-entreprises	Conception, recherche	Culture, loisirs	Gestion	Prestations intellectuelles
Bassin de Pompey (CC)	12 591	836	6,6 %	1,6 %	1,2 %	0,4 %	2,8 %	0,7 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	12 485	679	5,4 %	0,6 %	0,9 %	0,5 %	2,5 %	1,0 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	2 775	27	1,0 %	0,4 %	0,2 %	0,0 %	0,4 %	0,0 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	14 095	477	3,4 %	0,4 %	0,2 %	0,2 %	2,1 %	0,5 %
Grand Nancy (Métropole)	134 765	13 545	10,1 %	0,9 %	2,3 %	1,1 %	4,0 %	1,8 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	1 800	51	2,8 %	0,0 %	0,6 %	0,3 %	1,7 %	0,3 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	2 824	101	3,6 %	0,6 %	0,0 %	0,5 %	2,0 %	0,5 %
Moselle et Madon (CC)	6 943	350	5,0 %	0,9 %	0,5 %	0,4 %	2,6 %	0,5 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	14 621	466	3,2 %	0,2 %	0,2 %	0,6 %	1,6 %	0,5 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	3 171	88	2,8 %	0,1 %	0,6 %	0,5 %	1,3 %	0,3 %
Pays du Saintois (CC)	2 702	125	4,6 %	0,5 %	0,4 %	1,5 %	1,8 %	0,4 %
Pays du Sânon (CC)	1 048	11	1,1 %	0,0 %	0,3 %	0,0 %	0,7 %	0,0 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	7 486	314	4,2 %	0,5 %	0,4 %	0,5 %	1,9 %	0,9 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	1 502	70	4,7 %	0,0 %	0,7 %	0,5 %	2,4 %	1,1 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	64	10	15,7 %	7,8 %	0,0 %	0,0 %	7,9 %	0,0 %
Seille et Grand Couronné (CC)	3 006	182	6,0 %	0,7 %	3,1 %	0,4 %	1,2 %	0,7 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	1 780	32	1,8 %	0,3 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	0,8 %
Terres Toulaises (CC)	15 682	671	4,3 %	0,7 %	0,4 %	0,5 %	2,0 %	0,7 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	13 923	596	4,3 %	0,6 %	0,4 %	0,4 %	2,1 %	0,7 %
Vezouze en Piémont (CC)	2 290	63	2,7 %	0,9 %	0,0 %	0,4 %	0,9 %	0,5 %

Plus de 63 000 salariés travaillent dans la fonction publique en Meurthe-et-Moselle en 2021, soit 15 % des salariés de la fonction publique dans la région Grand Est.



Au 31 décembre 2020	Nombre d'établissements actifs		Part des établissements actifs du champ public	Nombre de postes des établissements actifs		Part des postes des établissements actifs du champ public
	Total	dont champ public		Total	dont champ public	
Longwy	1 533	182	11,9 %	14 107	3 004	21,3 %
Briey	1 384	207	15,0 %	13 738	3 887	28,3 %
Terres de Lorraine	2 463	337	13,7 %	23 658	4 609	19,5 %
Val de Lorraine	2 669	330	12,4 %	27 336	5 432	19,9 %
Lunévillois	2 608	419	16,1 %	23 601	7 653	32,4 %
Grand Nancy	8 677	461	5,3 %	136 254	44 750	32,8 %
Meurthe-et-Moselle	19 334	1 936	10,0 %	238 694	69 335	29,0 %
Grand Est	170 553	15 541	9,1 %	1 875 521	455 519	24,3 %
France métropolitaine	2 435 968	134 031	5,5 %	27 013 386	6 206 535	23,0 %

En comparaison

> Le taux d'administration civile est défini comme le nombre d'équivalents temps plein (ETP) civils - donc hors militaires - au 31 décembre rapporté à 1 000 habitants. Le taux d'administration civile est supérieur à 77 pour 1 000 dans les aires d'attraction de plus de 200 000 habitants. À l'opposé, dans les aires de moins de 50 000 habitants et les communes hors attraction des villes, ces taux sont inférieurs à la moyenne nationale.

> Le taux d'administration civile est en moyenne de 73 ETP pour 1 000 habitants en France et atteint 144 pour 1 000 à Paris. Il est de 78 ETP pour 1 000 en Meurthe-et-Moselle.

Part des postes des établissements actifs du champ public au 31 décembre 2020

- Inférieure à 20 %
- De 20 % à 25 %
- De 25 % à 30 %
- De 30 % à 35 %
- Supérieure à 35 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Au 31 décembre	2020		2021	
Effectifs	M&M	M&M	Grand Est	France métr.
Fonction publique d'État (hors militaires)	29 189	29 266	173 245	2 149 251
<i>Part de femmes</i>	60,1 %	60,2 %	62,8 %	62,5 %
Éducation, enseignement supérieur et recherche	20 607	20 949	118 954	1 397 233
Économie, finances et industrie	1 249	1 239	9 758	142 905
Intérieur, défense	2 849	2 746	19 488	272 253
Logement, transports et développement durable	972	959	6 052	66 895
Justice	1 599	1 590	7 939	89 196
Affaires sociales, santé, travail	1 283	1 187	6 896	97 889
Autres ministères	630	596	4 158	82 880
Fonction publique territoriale	17 527	17 788	133 258	1 879 325
<i>Part de femmes</i>	60,7 %	60,9 %	60,2 %	61,6 %
Organismes régionaux et départementaux	4 320	4 310	36 112	423 184
Organismes du secteur communal	13 207	13 478	97 146	1 456 141
Fonction publique hospitalière	15 969	16 025	110 591	1 179 402
<i>Part de femmes</i>	76,7 %	76,3 %	79,3 %	78,3 %
Hôpitaux	14 160	14 127	94 351	1 025 467
Établissements médico-sociaux	1 809	1 898	16 240	153 935
Ensemble fonction publique	62 685	63 079	417 094	5 207 978
<i>Part de femmes</i>	64,5 %	64,5 %	66,3 %	65,8 %

Fin 2021, la fonction publique emploie 5,7 millions de salariés en France (y compris les contrats aidés), soit 20 900 de plus qu'un an auparavant (+ 0,4 %), poursuivant la hausse amorcée en 2019. Les effectifs de la fonction publique ont également connu une progression dans le département entre fin 2020 et fin 2021 : + 0,6 %, soit 400 agents supplémentaires.

La fonction publique d'État rassemble 46 % de l'ensemble des fonctionnaires du département (hors militaires), soit 29 300 agents.

La fonction publique hospitalière bénéficie de la présence du CHRU de Nancy, 2^e employeur du Grand Est. Elle représente 25 % de l'emploi dans la fonction publique et se caractérise par une forte majorité de femmes (76 %).

La fonction publique territoriale emploie 17 800 salariés (+ 1,5 % en un an grâce à une hausse des effectifs du secteur communal), soit 28 % des fonctionnaires du département.

Au 31 décembre 2020	Nombre d'établissements actifs		Part des établissements actifs du champ public	Nombre de postes des établissements actifs		Part des postes du champ public
	Total	dont champ public		Total	dont champ public	
Intercommunalité						
Bassin de Pompey (CC)	949	85	9,0 %	12 732	1 916	15,0 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	1 032	105	10,2 %	11 075	2 194	19,8 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	323	61	18,9 %	1 885	653	34,6 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	1 152	108	9,4 %	12 008	2 268	18,9 %
Grand Nancy (Métropole)	8 677	461	5,3 %	136 254	44 750	32,8 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	271	64	23,6 %	1 579	539	34,1 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	350	72	20,6 %	2 205	751	34,1 %
Moselle et Madon (CC)	619	61	9,9 %	6 511	920	14,1 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	1 061	146	13,8 %	11 853	3 234	27,3 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	234	62	26,5 %	1 385	426	30,8 %
Pays du Saintois (CC)	399	94	23,6 %	2 034	485	23,8 %
Pays du Sânon (CC)	161	48	29,8 %	730	210	28,8 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	603	68	11,3 %	7 399	2 974	40,2 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	128	12	9,4 %	925	330	35,7 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	11	3	27,3 %	41	11	26,8 %
Seille et Grand Couronné (CC)	417	76	18,2 %	1 950	783	40,2 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	253	62	24,5 %	1 174	406	34,6 %
Terres Toulaises (CC)	1 211	120	9,9 %	13 728	2 778	20,2 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	1 148	131	11,4 %	11 375	3 068	27,0 %
Vezouze en Piémont (CC)	335	97	29,0 %	1 851	639	34,5 %

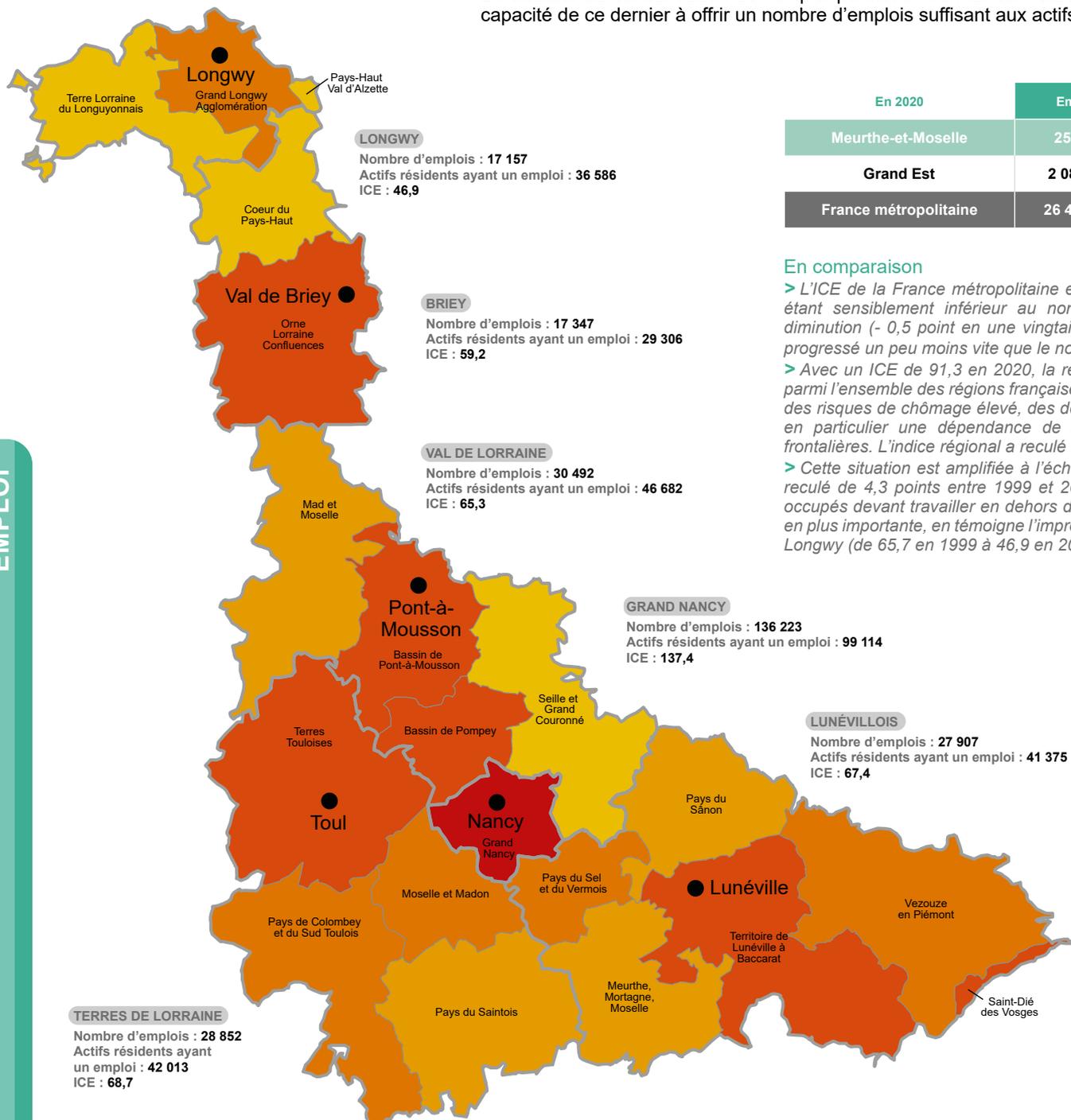
Fonction publique

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en 3 versants : la fonction publique d'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Il existe une notion plus large : l'emploi public, qui renvoie à une approche économique utilisée par la comptabilité nationale. L'emploi public comptabilise les personnes travaillant à titre principal dans des administrations publiques (administrations, organismes publics et organismes privés financés majoritairement par prélèvements obligatoires).

(source : INSEE)

Indicateur de concentration de l'emploi (ICE)

L'indicateur de concentration de l'emploi permet d'informer sur l'attractivité d'un territoire, en mesurant la capacité de ce dernier à offrir un nombre d'emplois suffisant aux actifs y résidant.



En 2020	Emplois	Actifs résidents ayant un emploi	ICE
Meurthe-et-Moselle	257 979	295 076	87,4
Grand Est	2 088 840	2 287 301	91,3
France métropolitaine	26 439 750	26 901 342	98,3

En comparaison

> L'ICE de la France métropolitaine est de 98,3 en 2020, le nombre d'emplois étant sensiblement inférieur au nombre d'actifs occupés. Il est en légère diminution (- 0,5 point en une vingtaine d'années), le nombre d'emplois ayant progressé un peu moins vite que le nombre d'actifs occupés.

> Avec un ICE de 91,3 en 2020, la région Grand Est occupe la dernière place parmi l'ensemble des régions françaises. Cela traduit la fragilité du territoire avec des risques de chômage élevé, des déplacements domicile-travail importants et en particulier une dépendance de la dynamique d'emploi dans les zones frontalières. L'indice régional a reculé de près de 2 points entre 1999 et 2020.

> Cette situation est amplifiée à l'échelle de la Meurthe-et-Moselle, l'ICE ayant reculé de 4,3 points entre 1999 et 2020 pour s'établir à 87,4. La part d'actifs occupés devant travailler en dehors des frontières départementales est de plus en plus importante, en témoigne l'impressionnante baisse de l'ICE du territoire de Longwy (de 65,7 en 1999 à 46,9 en 2020).

Indicateur de concentration de l'emploi en 2020

- De 27,5 à 40,0
- De 40,0 à 50,0
- De 50,0 à 70,0
- De 70,0 à 100,0
- De 100,0 à 137,4

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

TERRES DE LORRAINE
 Nombre d'emplois : 28 852
 Actifs résidents ayant un emploi : 42 013
 ICE : 68,7

LONGWY
 Nombre d'emplois : 17 157
 Actifs résidents ayant un emploi : 36 586
 ICE : 46,9

BRIEY
 Nombre d'emplois : 17 347
 Actifs résidents ayant un emploi : 29 306
 ICE : 59,2

VAL DE LORRAINE
 Nombre d'emplois : 30 492
 Actifs résidents ayant un emploi : 46 682
 ICE : 65,3

GRAND NANCY
 Nombre d'emplois : 136 223
 Actifs résidents ayant un emploi : 99 114
 ICE : 137,4

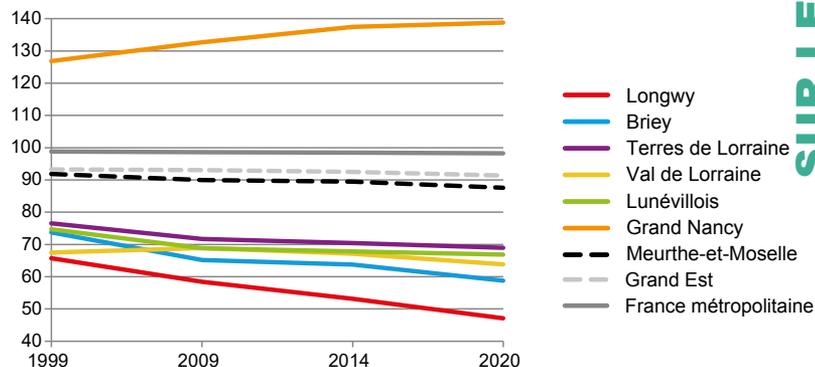
LUNÉVILLOIS
 Nombre d'emplois : 27 907
 Actifs résidents ayant un emploi : 41 375
 ICE : 67,4

Source : INSEE, RP (exploitation principale)

Indicateur de concentration de l'emploi

C'est le rapport entre le nombre d'emplois présents sur un territoire et le nombre de résidents y ayant un emploi. Il est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Quand le nombre d'emplois est inférieur au nombre de résidents ayant un emploi, le territoire est qualifié de résidentiel. (source : INSEE)

Évolution de l'indicateur de concentration de l'emploi



Sur l'ensemble des territoires, l'ICE diminue à l'exception notable du Grand Nancy où il a gagné 12 points entre 1999 et 2020, s'établissant à 137,4 emplois pour 100 actifs résidant au sein du territoire.

Si l'ICE a progressé dans l'agglomération nancéienne ces dernières décennies, c'est en raison d'une forte diminution du nombre d'actifs occupés (- 6 150, soit - 5,8 % entre 2009 et 2020). En effet, le nombre d'emplois proposés est lui aussi en diminution, mais moins forte (- 1,5 % au cours de cette période). Le Grand Nancy renforce ainsi son attractivité en matière d'emploi sur les autres territoires, notamment les secteurs périurbains proches.

Derrière le Grand Nancy, les EPCI ayant un ou plusieurs pôles d'emploi importants (Territoire de Lunéville à Baccarat, Terres Toulaises, Bassin de Pont-à-Mousson, Bassin de Pompey...) ont ensuite les ICE les plus élevés.

Dans le nord du département, les ICE sont très faibles du fait d'une forte dépendance vis-à-vis du Luxembourg, de la Belgique et du département de la Moselle principalement. Le nombre d'emplois proposés a chuté respectivement de 15 % et 10 % entre 2009 et 2020 dans les territoires de Longwy et de Briey alors qu'au cours de la même période, le nombre d'actifs occupés a augmenté de 5,5 % sur Longwy et diminué de 0,4 % sur Briey, d'où des indices de concentration de l'emploi qui diminuent très fortement.

En 2020

Intercommunalité	Emplois	Actifs résidents ayant un emploi	ICE
Bassin de Pompey (CC)	12 643	16 660	75,9
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	12 963	16 844	77,0
Cœur du Pays-Haut (CC)	2 693	8 514	31,6
Grand Longwy Agglomération (CA)	13 906	25 479	54,6
Grand Nancy (Métropole)	136 223	99 114	137,4
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	1 920	4 541	42,3
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	2 874	7 060	40,7
Moselle et Madon (CC)	7 033	12 054	58,3
Orne Lorraine Confluences (CC)	14 655	20 792	70,5
Pays de Colombey et du Sud Toulais (CC)	3 263	4 992	65,4
Pays du Saintois (CC)	2 697	6 446	41,8
Pays du Sânon (CC)	1 056	2 544	41,5
Pays du Sel et du Vermois (CC)	7 646	11 868	64,4
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	1 478	4 653	31,8
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	80	86	93,7
Seille et Grand Couronné (CC)	2 966	8 637	34,3
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	1 773	6 454	27,5
Terres Toulaises (CC)	15 860	18 521	85,6
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	13 969	15 694	89,0
Vezouze en Piémont (CC)	2 283	4 123	55,4

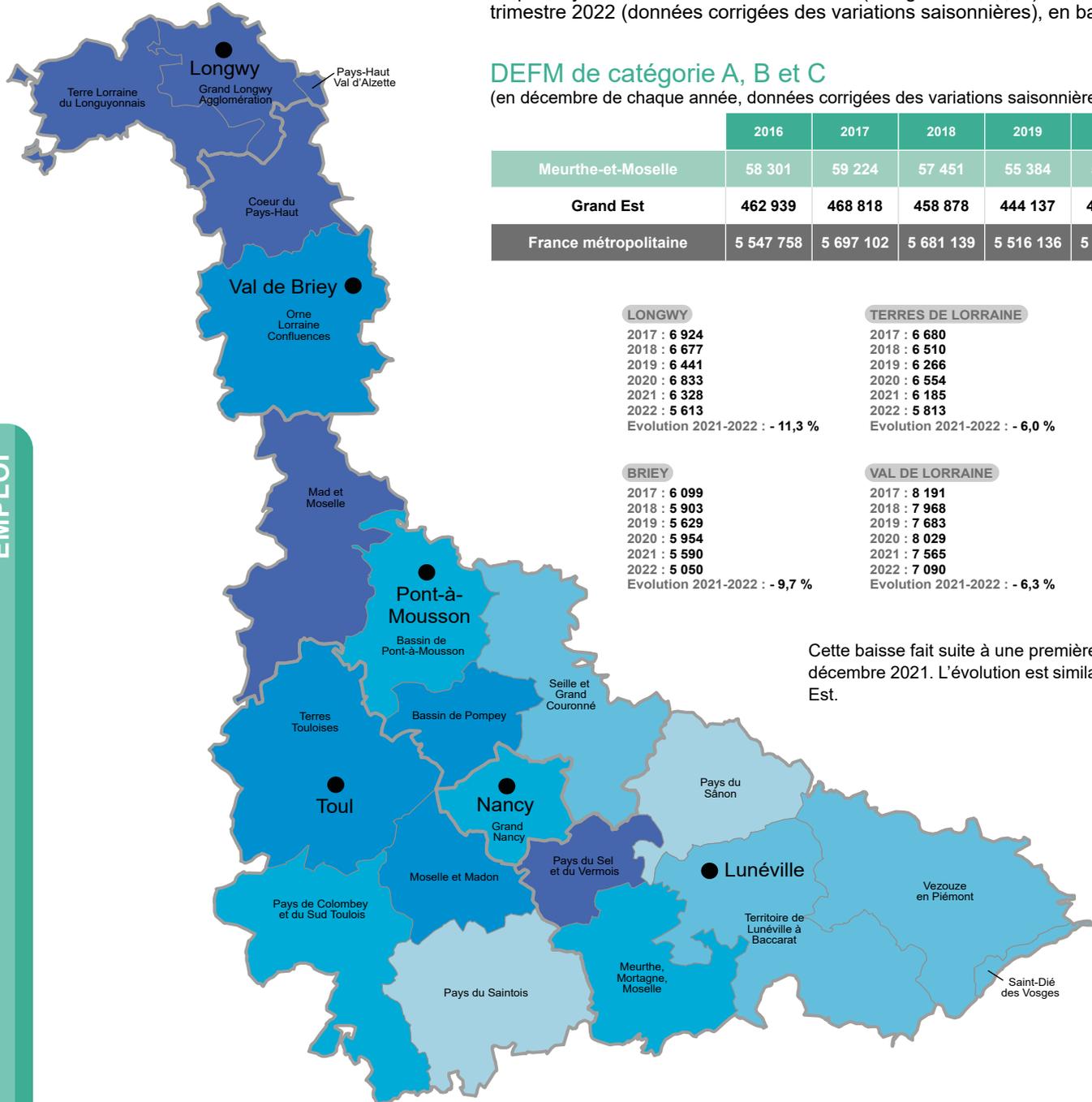
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi

En Meurthe-et-Moselle, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 50 900 au dernier trimestre 2022 (données corrigées des variations saisonnières), en baisse de 6 % en un an.

DEFM de catégorie A, B et C

(en décembre de chaque année, données corrigées des variations saisonnières)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
Meurthe-et-Moselle	58 301	59 224	57 451	55 384	57 494	54 127	50 881	- 6,0 %
Grand Est	462 939	468 818	458 878	444 137	465 359	441 257	414 833	- 6,0 %
France métropolitaine	5 547 758	5 697 102	5 681 139	5 516 136	5 781 757	5 432 676	5 146 209	- 5,3 %



LONGWY

2017 : 6 924
 2018 : 6 677
 2019 : 6 441
 2020 : 6 833
 2021 : 6 328
 2022 : 5 613
 Evolution 2021-2022 : - 11,3 %

TERRES DE LORRAINE

2017 : 6 680
 2018 : 6 510
 2019 : 6 266
 2020 : 6 554
 2021 : 6 185
 2022 : 5 813
 Evolution 2021-2022 : - 6,0 %

LUNÉVILLOIS

2017 : 8 485
 2018 : 8 397
 2019 : 7 934
 2020 : 8 126
 2021 : 7 768
 2022 : 7 296
 Evolution 2021-2022 : - 6,1 %

BRIEY

2017 : 6 099
 2018 : 5 903
 2019 : 5 629
 2020 : 5 954
 2021 : 5 590
 2022 : 5 050
 Evolution 2021-2022 : - 9,7 %

VAL DE LORRAINE

2017 : 8 191
 2018 : 7 968
 2019 : 7 683
 2020 : 8 029
 2021 : 7 565
 2022 : 7 090
 Evolution 2021-2022 : - 6,3 %

GRAND NANCY

2017 : 22 647
 2018 : 21 970
 2019 : 21 413
 2020 : 21 989
 2021 : 20 682
 2022 : 19 475
 Evolution 2021-2022 : - 5,8 %

(données brutes)

Cette baisse fait suite à une première baisse de 5,9 % entre décembre 2020 et décembre 2021. L'évolution est similaire à celle constatée dans la région Grand Est.

Evolution du nombre de DEFM de catégorie A, B et C entre décembre 2021 et décembre 2022 (données brutes)

- Inférieure à - 10 %
- Entre - 10 % et - 6 %
- Entre - 6 % et - 5 %
- Entre - 5 % et - 4 %
- Entre - 4 % et - 2 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Demandeurs d'emploi en fin de mois

Personnes inscrites à Pôle Emploi ayant une demande en cours au dernier jour du mois.
(Source : INSEE)

Catégories de demandeurs d'emploi (DE)

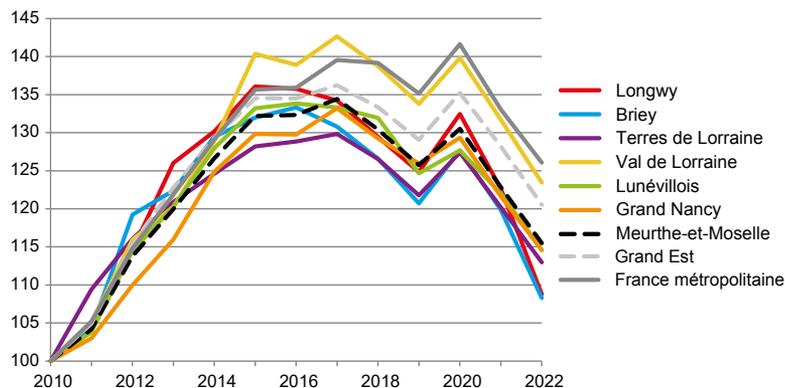
La publication des effectifs de DE inscrits à Pôle Emploi se fait selon 5 catégories statistiques :

- catégorie A : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris ceux en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;
- catégorie E : DE non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

(Source : INSEE, d'après Pôle Emploi)

Évolution du nombre de DEFM de catégorie A, B et C

(en décembre de chaque année, données brutes ; en base 100 : 2010)



Faisant suite à une forte progression consécutive à la crise économique entre 2008 et 2017, le nombre de demandeurs en recherche active d'emploi avait diminué au cours des deux années suivantes, avant une reprise en 2020, année marquant le début de la crise sanitaire.

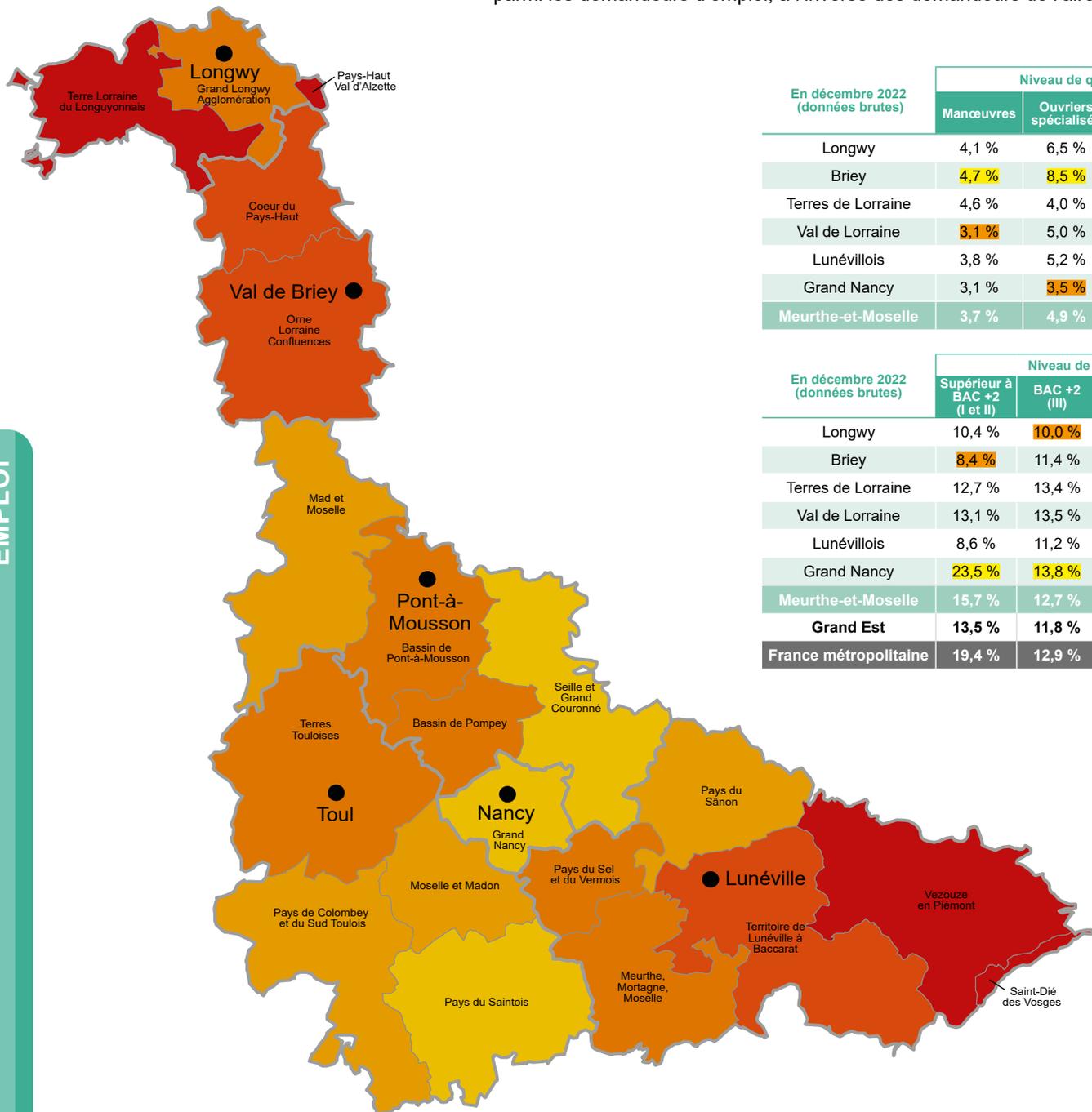
Alors qu'il avait été le plus impacté par l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en lien avec la crise sanitaire, le Pays-Haut connaît la plus forte diminution du nombre de DEFM ABC entre décembre 2021 et décembre 2022, avec respectivement - 11,3 % et - 9,7 % pour les territoires de Longwy et de Briey.

Intercommunalité	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
Bassin de Pompey (CC)	3 017	2 922	3 088	2 878	2 686	- 6,7 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	3 207	3 100	3 233	3 012	2 839	- 5,7 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	1 431	1 353	1 451	1 407	1 223	- 13,1 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	4 801	4 613	4 843	4 452	3 989	- 10,4 %
Grand Nancy (Métropole)	21 970	21 413	21 989	20 682	19 475	- 5,8 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	668	660	676	655	589	- 10,1 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	1 188	1 124	1 145	1 060	999	- 5,8 %
Moselle et Madon (CC)	1 730	1 678	1 751	1 623	1 524	- 6,1 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	4 472	4 276	4 503	4 183	3 827	- 8,5 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	710	629	687	644	608	- 5,6 %
Pays du Saintois (CC)	799	761	803	801	778	- 2,9 %
Pays du Sânon (CC)	385	323	361	361	351	- 2,8 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	2 024	1 938	2 046	1 904	1 710	- 10,2 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	893	903	980	916	790	- 13,8 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	23	22	19	23	22	- 4,3 %
Seille et Grand Couronné (CC)	1 076	1 001	1 032	1 020	976	- 4,3 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	983	925	1 010	960	834	- 13,1 %
Terres Toulaises (CC)	3 271	3 198	3 313	3 117	2 903	- 6,9 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	3 772	3 584	3 621	3 542	3 379	- 4,6 %
Vezouze en Piémont (CC)	1 005	943	934	878	835	- 4,9 %

en décembre de chaque année ; données brutes

Qualification et niveau de formation des demandeurs d'emploi

Le Piémont Vosgien et le Pays-Haut font face à une surreprésentation des plus bas niveaux de formation parmi les demandeurs d'emploi, à l'inverse des demandeurs de l'aire d'attraction de Nancy, surqualifiés.



En décembre 2022 (données brutes)	Niveau de qualification des DEFM de catégorie ABC					
	Manœuvres	Ouvriers spécialisés	Ouvriers qualifiés	Employés	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres
Longwy	4,1 %	6,5 %	13,6 %	66,5 %	3,1 %	6,1 %
Briey	4,7 %	8,5 %	13,1 %	63,7 %	4,6 %	5,4 %
Terres de Lorraine	4,6 %	4,0 %	8,3 %	68,9 %	6,3 %	7,9 %
Val de Lorraine	3,1 %	5,0 %	10,3 %	66,0 %	8,9 %	6,6 %
Lunévillois	3,8 %	5,2 %	10,1 %	70,6 %	5,2 %	5,2 %
Grand Nancy	3,1 %	3,5 %	6,9 %	67,1 %	7,6 %	11,8 %
Meurthe-et-Moselle	3,7 %	4,9 %	9,4 %	67,2 %	6,5 %	8,4 %

En décembre 2022 (données brutes)	Niveau de formation des DEFM de catégorie ABC					
	Supérieur à BAC +2 (I et II)	BAC +2 (III)	BAC (IV)	BEP CAP (V)	CEP BEPC (V bis)	Inférieur au CEP BEPC (VI)
Longwy	10,4 %	10,0 %	23,1 %	36,6 %	5,0 %	14,9 %
Briey	8,4 %	11,4 %	24,2 %	43,1 %	4,3 %	8,5 %
Terres de Lorraine	12,7 %	13,4 %	24,8 %	35,6 %	4,2 %	9,3 %
Val de Lorraine	13,1 %	13,5 %	24,0 %	35,7 %	4,7 %	9,0 %
Lunévillois	8,6 %	11,2 %	24,1 %	40,0 %	4,7 %	11,4 %
Grand Nancy	23,5 %	13,8 %	22,8 %	26,4 %	3,8 %	9,6 %
Meurthe-et-Moselle	15,7 %	12,7 %	23,6 %	33,6 %	4,3 %	10,2 %
Grand Est	13,5 %	11,8 %	22,4 %	35,4 %	5,1 %	11,9 %
France métropolitaine	19,4 %	12,9 %	32,9 %	23,9 %	4,2 %	6,7 %

Part de DEFM de niveau de formation V, V bis ou VI en décembre 2022

- Inférieure à 45 %
- De 45 % à 50 %
- De 50 % à 55 %
- De 55 % à 60 %
- Supérieure à 60 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

En comparaison

> Au 4^e trimestre 2022, 11,8 % des DEFM de catégorie A, B et C (en recherche active d'emploi) au sein de la Métropole du Grand Nancy sont des ingénieurs ou cadres, contre 8,4 % en moyenne départementale. Les ouvriers et manoeuvres constituent 13,5 % des DEFM ABC du territoire contre 18,0 % en Meurthe-et-Moselle. On retrouve en effet davantage de cadres et professions intellectuelles supérieures au sein de la population active du Grand Nancy par rapport aux autres territoires.

>> Cette surqualification de la population active dans l'agglomération nancéienne se retrouve dans le niveau de formation des demandeurs d'emploi avec 37,3 % des DEFM ayant un diplôme de niveau I, II ou III en décembre 2022, c'est à dire supérieur ou égal à BAC+2. La moyenne départementale se situe à 28,4 %.

>> 40 % des DEFM du Grand Nancy et 41 % des DEFM de la CC de Seille et Grand Couronné sont de niveau V, V bis ou VI (les moins qualifiés) contre près de deux DEFM sur trois dans la CC de Vezouze en Piémont où la faible qualification de la population se retrouve dans le niveau de formation des demandeurs d'emploi.

Niveaux de formation

- **Niveau VI et V bis** : sorties en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6^e à 3^e) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.
- **Niveau V** : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2^e cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).
- **Niveau IV** : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat) ou abandons des études supérieures sans diplôme.
- **Niveau III** : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).
- **Niveaux II et I** : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à Bac + 2 (licence, master, doctorat, diplôme de grande école...).

(source : INSEE)

Données corrigées des variations saisonnières

L'évolution d'une série statistique se décompose en général en trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La CVS est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière) ; elles s'opposent aux données brutes.

Données brutes

Données non corrigées des variations saisonnières mais disponibles à un niveau géographique plus fin (commune, EPCI, territoire) que les données CVS.

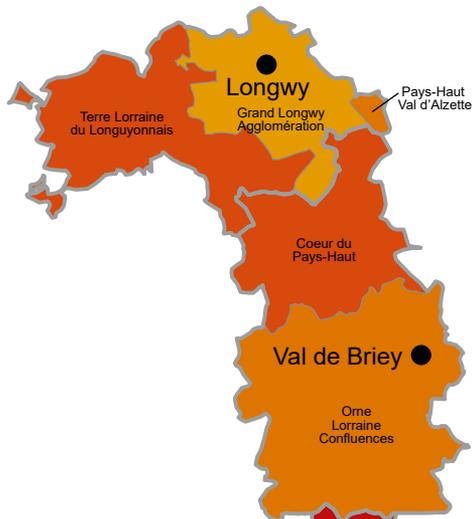
(source : INSEE)

Intercommunalité	Niveau de formation des DEFM de catégorie ABC						Part des DEFM de niveau V, V bis ou VI (les moins qualifiés)
	Supérieur à BAC +2 (I et II)	BAC +2 (III)	BAC (IV)	BEP CAP (V)	CEP BEPC (V bis)	Inférieur au CEP BEPC (VI)	
Bassin de Pompey (CC)	330	343	615	958	140	295	52,0 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	369	379	669	1 025	139	258	50,1 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	99	134	300	532	56	102	56,4 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	467	408	939	1 430	192	550	54,5 %
Grand Nancy (Métropole)	4 580	2 682	4 430	5 134	747	1 876	39,9 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	70	83	150	233	15	38	48,6 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	87	132	242	401	45	91	53,8 %
Moselle et Madon (CC)	230	206	369	541	62	116	47,2 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	327	441	924	1 646	162	325	55,8 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	53	91	160	220	26	57	49,9 %
Pays du Saintois (CC)	108	108	219	264	27	52	44,1 %
Pays du Sânon (CC)	31	51	99	137	s.	23	48,3 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	176	236	428	634	70	163	50,8 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	54	65	181	250	42	196	61,9 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	s.	s.	s.	11	s.	s.	s.
Seille et Grand Couronné (CC)	160	149	265	313	39	48	41,1 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	62	90	173	374	44	89	60,9 %
Terres Toulaises (CC)	347	376	694	1 043	128	313	51,2 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	268	328	818	1 365	172	422	58,1 %
Vezouze en Piémont (CC)	62	65	169	369	48	122	64,6 %

s. : secret statistique (donnée non communicable car moins de 10 individus)

Ancienneté des demandeurs d'emploi

Le chômage de longue durée recule, que ce soit en Meurthe-et-Moselle ou sur l'ensemble du territoire national.



En décembre 2022 (données brutes)	Ancienneté au chômage des DEFM de catégorie A, B et C			soit DEFM ABC de longue durée	soit DEFM ABC de très longue durée
	moins d'1 an	de 1 an à moins de 2 ans	2 ans et plus		
Longwy	3 049	1 005	1 559	45,7 %	27,8 %
Briey	2 575	957	1 518	49,0 %	30,1 %
Terres de Lorraine	3 103	1 139	1 571	46,6 %	27,0 %
Val de Lorraine	3 657	1 335	2 098	48,4 %	29,6 %
Lunévillois	3 702	1 282	2 312	49,3 %	31,7 %
Grand Nancy	10 969	3 306	5 200	43,7 %	26,7 %
Meurthe-et-Moselle	27 055	9 024	14 258	46,3 %	28,3 %
Grand Est	223 320	76 030	114 190	46,0 %	27,6 %
France métropolitaine	2 846 670	923 240	1 355 730	44,5 %	26,4 %

23 300 demandeurs d'emploi de catégories ABC cherchent un travail depuis au moins un an en décembre 2022 dans le département, soit 46,3 % des DEFM ABC. Parmi eux, 14 260 sont au chômage depuis au moins deux ans, soit 28,3 % de l'ensemble des DEFM ABC.

DEFM de longue durée
D'une durée supérieure ou égale à 1 an

DEFM de très longue durée
D'une durée supérieure ou égale à 2 ans

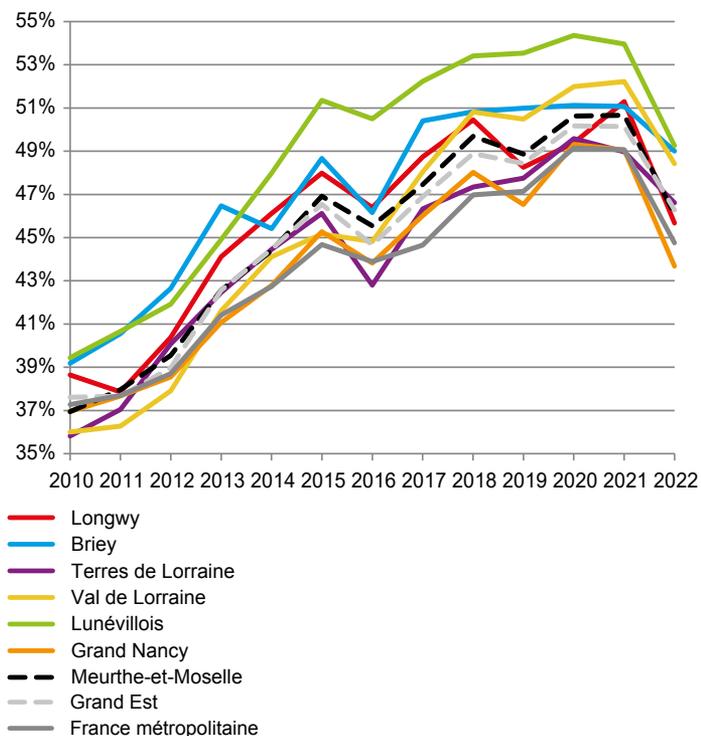
(source : Pôle emploi)

Part de DEFM de catégorie ABC de très longue durée (> 2 ans) en décembre 2022

- Inférieure à 26 %
- De 26 % à 28 %
- De 28 % à 30 %
- De 30 % à 31 %
- Supérieure à 31 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution de la part des DEFM de catégorie A, B et C de longue durée (en décembre de chaque année)



Lorsque la conjoncture économique s'améliore, la part de chômage de longue durée évolue souvent en sens inverse : les chômeurs de courte durée sont les premiers à retrouver un emploi et la part de chômage de longue durée (et surtout de très longue durée) augmente. Ainsi, **l'amélioration de la conjoncture débutée au 3^e trimestre 2020 et toujours en cours au 1^{er} trimestre 2023 (baisse du nombre de DEFM ABC de 13,8 % au cours de cette période) n'a eu des répercussions positives sur le chômage de longue durée qu'à partir du 2^e trimestre de l'année 2021.**

De même, le nombre de DEFM ABC de très longue durée a connu son maximum au 3^e trimestre de l'année 2021 (17 300 DEFM) avant de connaître un important fléchissement au cours des trimestres suivants puisqu'au 1^{er} trimestre 2023, ils ne sont plus que 13 650 à être à la recherche d'un emploi depuis deux ans ou plus, soit une baisse de 21 % en 18 mois. C'est dans le Lunévilleois qu'ils représentent la plus forte part des demandeurs d'emploi : 32 % du total et jusqu'à 34 % dans la CC de Vezeuze en Piémont.

Intercommunalité	Ancienneté au chômage des DEFM de catégorie A, B et C			soit DEFM ABC de longue durée	soit DEFM ABC de très longue durée
	En décembre 2022 (données brutes)	moins d'1 an	de 1 an à moins de 2 ans		
Bassin de Pompey (CC)	1 380	489	817	49 %	30 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	1 515	515	809	47 %	28 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	591	260	372	52 %	30 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	2 211	699	1 079	45 %	27 %
Grand Nancy (Métropole)	10 969	3 306	5 200	44 %	27 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	282	123	184	52 %	31 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	508	188	303	49 %	30 %
Moselle et Madon (CC)	814	304	406	47 %	27 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	1 984	697	1 146	48 %	30 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	321	130	157	47 %	26 %
Pays du Saintois (CC)	402	168	208	48 %	27 %
Pays du Sânon (CC)	189	52	110	46 %	31 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	848	320	542	50 %	32 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	417	151	222	47 %	28 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	13	s.	s.	s.	s.
Seille et Grand Couronné (CC)	480	208	288	51 %	30 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	421	155	258	50 %	31 %
Terres Toulaises (CC)	1 566	537	800	46 %	28 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	1 731	583	1 065	49 %	32 %
Vezeuze en Piémont (CC)	413	135	287	51 %	34 %

s. : secret statistique (donnée non communicable car moins de 10 individus)

Taux de chômage localisé

Chaque trimestre, l'INSEE estime le taux de chômage par région, département et zone d'emploi.

Numérateur et dénominateur du taux de chômage ne sont pas directement observés : ces grandeurs font donc l'objet d'estimations. Au numérateur du taux de chômage figure l'estimation du nombre de chômeurs, en moyenne trimestrielle (données CVS) ; au dénominateur, la population active, en moyenne trimestrielle, estimée au lieu de résidence (actifs ayant un emploi et chômeurs). La population active au lieu de résidence est obtenue en additionnant d'une part l'emploi mesuré au lieu de résidence, d'autre part les chômeurs (calculés au numérateur).

Pour évaluer le chômage localisé par zone d'emploi, la méthode consiste à répartir, entre les zones ou fractions de zones d'emploi, le nombre de chômeurs brut retenu au numérateur du taux de chômage national. Cette ventilation se fait au prorata des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A, calculées en moyenne sur le trimestre. Les données sont ensuite corrigées des fluctuations saisonnières propres à chaque zone d'emploi et calées sur le nombre de chômeurs CVS des zones englobantes.

(Source : INSEE)

Lors de la crise sanitaire, le chômage avait fortement rebondi dans le département comme sur l'ensemble du territoire national, progressant de 7,0 % à 8,8 % entre le 2^e et le 3^e trimestre 2020, avant de diminuer entre 2021 et le 1^{er} trimestre 2023.

Les écarts entre les différentes zones d'emploi du département demeurent quasi-inchangés : la zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges - qui regroupe l'est du département des Vosges ainsi que les communes aux alentours de Baccarat et Badonviller - possède toujours le taux de chômage le plus élevé : 10,2 % au 1^{er} trimestre 2023.

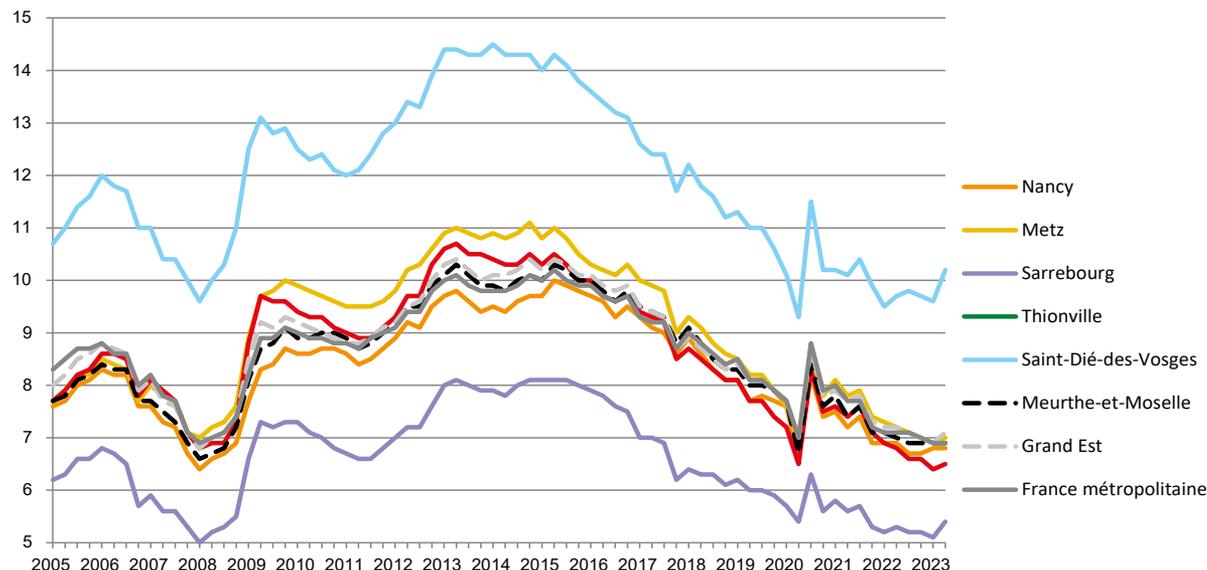
A l'inverse, la zone d'emploi de Sarrebourg - qui couvre le sud-est du département de la Moselle ainsi que les communes aux alentours de Cirey-sur-Vecouze - possède le taux le plus faible (5,4 %).

Les zones d'emploi de Nancy et Metz ont des taux proches de la moyenne nationale (6,9 %).

Au 2^e trimestre 2023, le chômage s'établit à 6,9 % en Meurthe-et-Moselle, en baisse de 0,1 point en un an.

Évolution du taux de chômage localisé trimestriel

(en %, par zone d'emploi ; données corrigées des variations saisonnières)



	Taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle par zone d'emploi					Évolution annuelle (en points)
	2 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2022	1 ^{er} trimestre 2023	2 ^e trimestre 2023	
Nancy	6,9 %	6,7 %	6,7 %	6,8 %	6,8 %	- 0,1
Metz	7,2 %	7,1 %	7,0 %	6,9 %	7,0 %	- 0,2
Sarrebourg	5,3 %	5,2 %	5,2 %	5,1 %	5,4 %	+ 0,1
Thionville	6,8 %	6,6 %	6,6 %	6,4 %	6,5 %	- 0,3
Saint-Dié-des-Vosges	9,7 %	9,8 %	9,7 %	9,6 %	10,2 %	+ 0,5
Meurthe-et-Moselle	7,0 %	6,9 %	6,9 %	6,9 %	6,9 %	- 0,1
Grand Est	7,2 %	7,1 %	7,0 %	6,9 %	7,1 %	- 0,1
France métropolitaine	7,1 %	7,1 %	7,0 %	6,9 %	6,9 %	- 0,2

Données semi-définitives pour le 2^e trimestre 2023

Voir page 32 pour la carte des zones d'emploi du département.

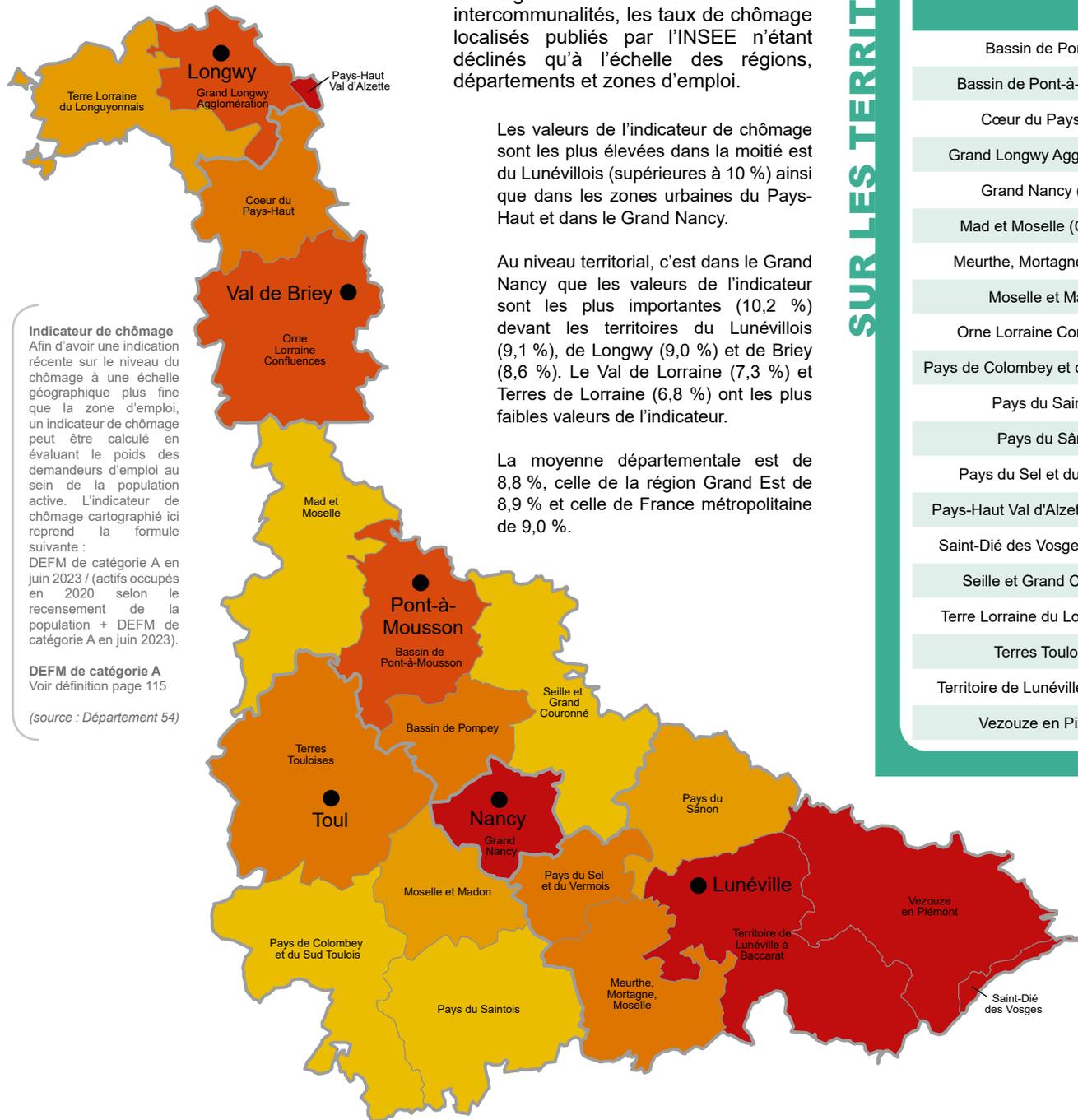
Indicateur de chômage

Cet indicateur permet d'appréhender le chômage à l'échelle des communes et intercommunalités, les taux de chômage localisés publiés par l'INSEE n'étant déclinés qu'à l'échelle des régions, départements et zones d'emploi.

Les valeurs de l'indicateur de chômage sont les plus élevées dans la moitié est du Lunévillois (supérieures à 10 %) ainsi que dans les zones urbaines du Pays-Haut et dans le Grand Nancy.

Au niveau territorial, c'est dans le Grand Nancy que les valeurs de l'indicateur sont les plus importantes (10,2 %) devant les territoires du Lunévillois (9,1 %), de Longwy (9,0 %) et de Briey (8,6 %). Le Val de Lorraine (7,3 %) et Terres de Lorraine (6,8 %) ont les plus faibles valeurs de l'indicateur.

La moyenne départementale est de 8,8 %, celle de la région Grand Est de 8,9 % et celle de France métropolitaine de 9,0 %.



Indicateur de chômage
Afin d'avoir une indication récente sur le niveau du chômage à une échelle géographique plus fine que la zone d'emploi, un indicateur de chômage peut être calculé en évaluant le poids des demandeurs d'emploi au sein de la population active. L'indicateur de chômage cartographié ici reprend la formule suivante :

DEFM de catégorie A
Voir définition page 115

(source : Département 54)

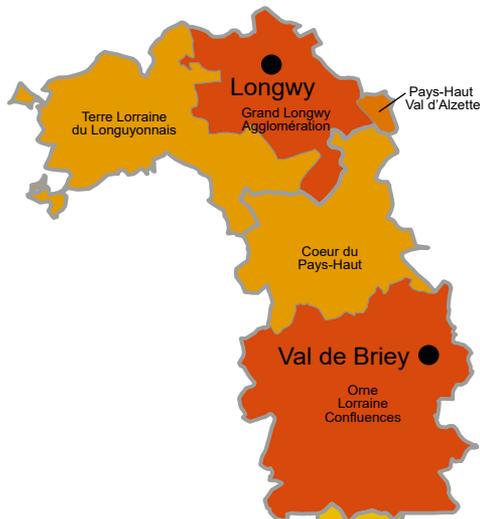
Intercommunalité	DEFM de catégorie A en juin 2023	Actifs occupés âgés de 15 ans ou plus en 2020	Indicateur de chômage en juin 2023
Bassin de Pompey (CC)	1 429	16 659	7,9 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	1 500	16 843	8,2 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	700	8 513	7,6 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	2 601	25 478	9,3 %
Grand Nancy (Métropole)	11 264	99 100	10,2 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	283	4 540	5,9 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	540	7 059	7,1 %
Moselle et Madon (CC)	797	12 052	6,2 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	2 063	20 789	9,0 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	293	4 992	5,5 %
Pays du Saintois (CC)	371	6 446	5,4 %
Pays du Sânon (CC)	166	2 544	6,1 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	931	11 867	7,3 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	525	4 650	10,1 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	14	86	14,1 %
Seille et Grand Couronné (CC)	437	8 636	4,8 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	476	6 453	6,9 %
Terres Toulaises (CC)	1 580	18 517	7,9 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	1 989	15 688	11,3 %
Veuzouze en Piémont (CC)	489	4 123	10,6 %

Indicateur de chômage au 30 juin 2023

- De 4,8 % à 6,0 %
- De 6,0 % à 7,0 %
- De 7,0 % à 8,0 %
- De 8,0 % à 10,0 %
- De 10,0 % à 14,1 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

En décembre 2022, 32 330 foyers d'allocataires ont un droit ouvert au RSA auprès de la CAF de Meurthe-et-Moselle. Parmi ces foyers, 20 830 ont un droit payable, effectif en régression de 2,7 % par rapport à décembre 2021.



En décembre	Allocataires ayant un droit payable					Allocataires en droit payable ou suspendu en décembre 2022	Allocataires en droit payable	
	2018	2019	2020	2021	2022		Évolution 2021-2022	Taux pour 1 000 personnes de 15-64 ans
Longwy	2 369	2 333	2 515	2 376	2 253	3 194	- 5,2 %	39,6
Briey	1 836	1 818	1 934	1 813	1 715	2 761	- 5,4 %	37,8
Terres de Lorraine	1 807	1 817	1 948	1 816	1 795	3 008	- 1,2 %	29,3
Val de Lorraine	2 114	2 089	2 175	2 095	2 050	3 464	- 2,1 %	30,6
Lunévillois	2 776	2 752	2 881	2 813	2 783	4 288	- 1,1 %	44,0
Grand Nancy	10 954	10 925	11 084	10 502	10 151	15 613	- 3,3 %	58,8
Meurthe-et-Moselle	21 889	21 751	22 505	21 401	20 832	32 328	- 2,7 %	44,7
Grand Est	143 032	144 215	152 911	141 879	137 277	nc	- 3,2 %	39,3
France métropolitaine	1 670 062	1 680 561	1 816 871	1 699 249	1 658 399	nc	- 2,4 %	41,0

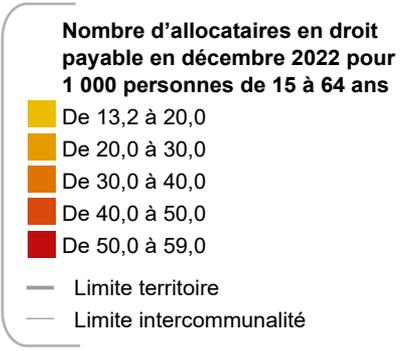
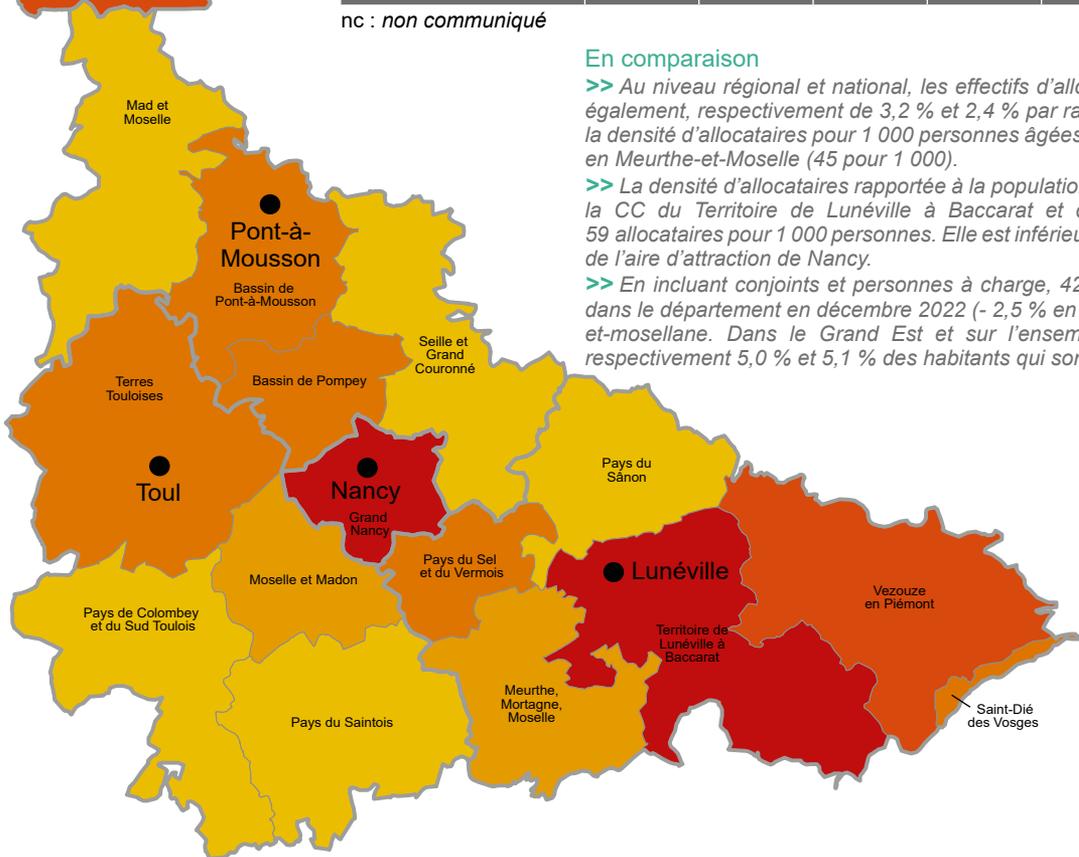
nc : non communiqué

En comparaison

>> Au niveau régional et national, les effectifs d'allocataires en décembre 2022 sont en baisse également, respectivement de 3,2 % et 2,4 % par rapport à décembre 2021. Dans les deux cas, la densité d'allocataires pour 1 000 personnes âgées de 15 à 64 ans est inférieure à celle relevée en Meurthe-et-Moselle (45 pour 1 000).

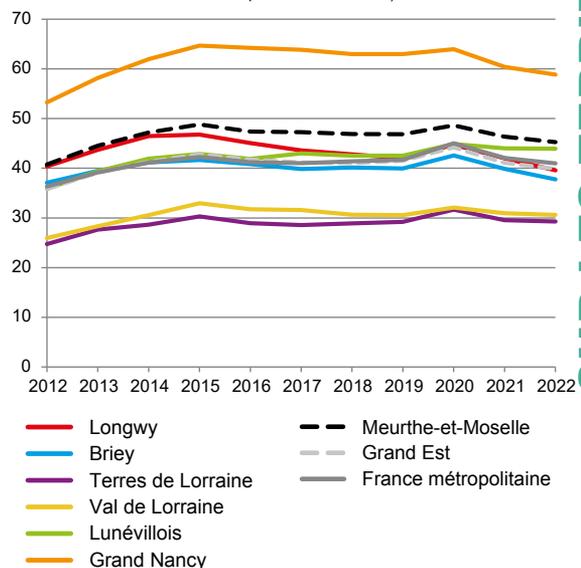
>> La densité d'allocataires rapportée à la population en âge de travailler est la plus élevée dans la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat et dans la Métropole du Grand Nancy avec 59 allocataires pour 1 000 personnes. Elle est inférieure à 20 pour 1 000 dans les EPCI périurbains de l'aire d'attraction de Nancy.

>> En incluant conjoints et personnes à charge, 42 130 personnes sont couvertes par le RSA dans le département en décembre 2022 (- 2,5 % en un an), soit 5,8 % de la population meurthe-et-mosellane. Dans le Grand Est et sur l'ensemble de la France métropolitaine, ce sont respectivement 5,0 % et 5,1 % des habitants qui sont couverts.



Évolution du nombre d'allocataires ayant un droit payable au RSA

(en décembre, pour 1 000 personnes âgées de 15 à 64 ans ; RSA socle et socle+activité uniquement avant 2016)



Revenu de Solidarité Active

Le RSA est une allocation visant à garantir un revenu minimum de ressources aux bénéficiaires, mais c'est aussi un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de ceux qui sont sans activité, ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées. Le RSA dit « socle », financé par les départements, est un revenu minimum qui s'adresse aux personnes dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire révisé chaque année et dépendant de la composition du ménage. Le RSA socle peut être majoré pour les personnes élevant seules de jeunes enfants.

Jusqu'en 2015, le RSA « activité », financé par l'État, s'adressait aux foyers ayant des revenus compris entre le montant forfaitaire et un revenu garanti. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le RSA activité a fusionné avec la prime pour l'emploi pour devenir la prime d'activité.

Foyer RSA

Le foyer se compose du demandeur et éventuellement de son conjoint et de ses enfants sous certaines conditions.

Les personnes couvertes par le dispositif RSA sont l'allocataire, son conjoint/concubin/pacsé éventuel et l'ensemble des enfants et autres personnes à charge au sens du RSA (c'est-à-dire remplissant les conditions précises d'éligibilité).

On distingue :

- les foyers d'allocataires en droit versable (ou droit payable) qui remplissent toutes les conditions nécessaires au calcul du montant de la prestation : le RSA est effectivement versé.
- Les foyers d'allocataires en droit suspendu qui possèdent un droit au RSA mais pour lesquels la prestation n'est pas versée pour divers motifs : absence de déclaration de ressources, décision du Département, montant de ressources supérieur au revenu garanti...

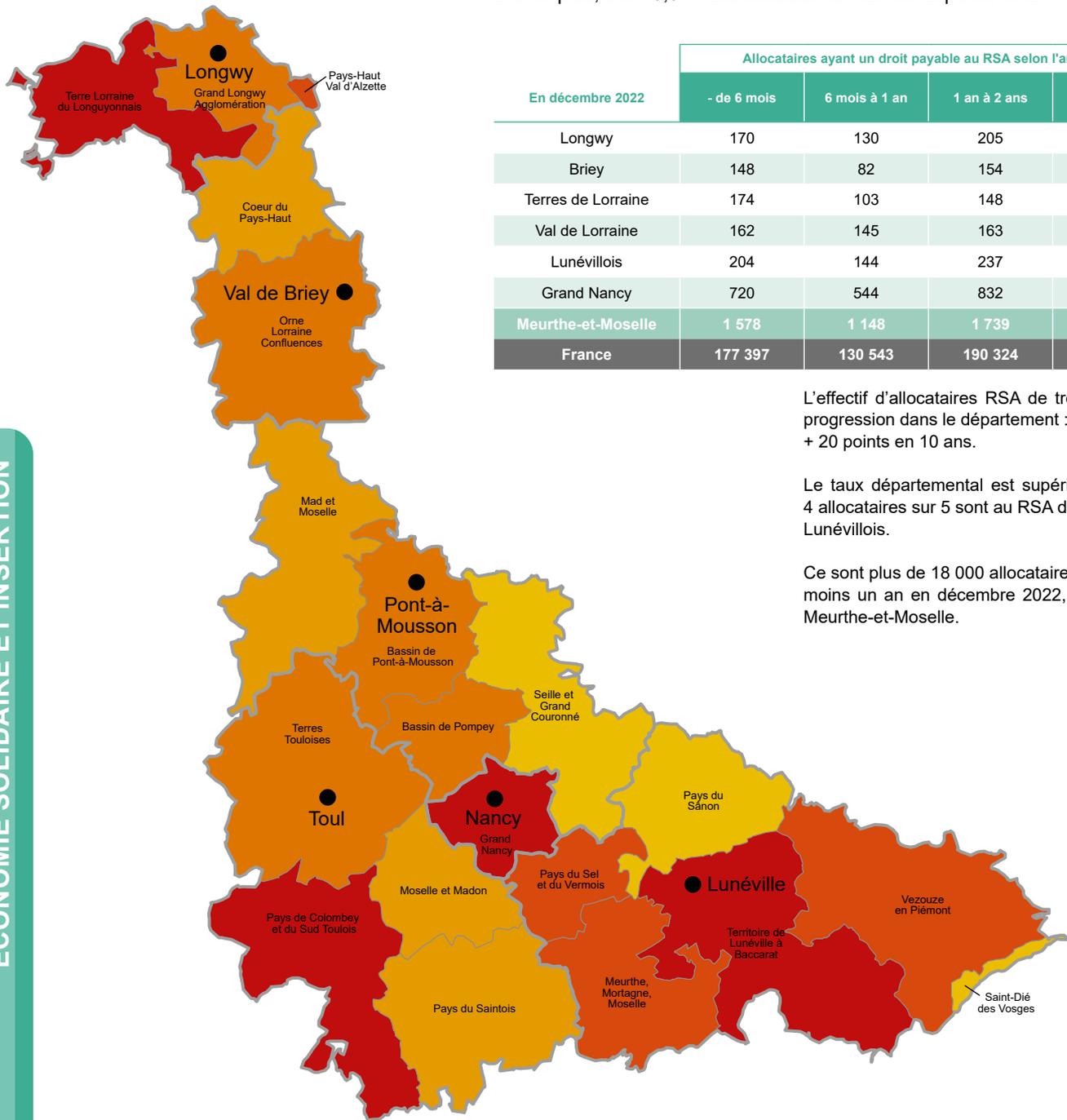
Les foyers en droit payable et foyers en droit suspendu constituent l'ensemble des foyers bénéficiaires.

(sources : DREES et CAF 54)

Intercommunalité	Allocataires ayant un droit payable					Alloca-taires en droit payable ou suspendu en décembre 2022	Allocataires en droit payable	
	2018	2019	2020	2021	2022		Évolution 2021-2022	Taux pour 1 000 personnes de 15-64 ans
Bassin de Pompey (CC)	875	883	944	904	886	1 471	- 2,0 %	36,8
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	943	934	952	932	905	1 533	- 2,9 %	36,4
Cœur du Pays-Haut (CC)	424	406	426	394	361	567	- 8,4 %	28,0
Grand Longwy Agglomération (CA)	1 717	1 707	1 824	1 756	1 685	2 403	- 4,0 %	42,3
Grand Nancy (Métropole)	10 954	10 925	11 084	10 502	10 151	15 613	- 3,3 %	58,8
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	114	109	102	101	104	191	+ 3,0 %	16,6
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	252	262	288	287	299	475	+ 4,2 %	29,1
Moselle et Madon (CC)	434	423	469	449	452	779	+ 0,7 %	25,9
Orne Lorraine Confluences (CC)	1 412	1 412	1 508	1 419	1 354	2 194	- 4,6 %	41,7
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	145	131	151	134	125	241	- 6,7 %	18,0
Pays du Saintois (CC)	164	164	177	154	167	281	+ 8,4 %	19,0
Pays du Sânon (CC)	65	55	56	61	66	127	+ 8,2 %	18,3
Pays du Sel et du Vermois (CC)	678	677	686	661	637	998	- 3,6 %	35,8
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	339	329	345	316	301	406	- 4,7 %	39,8
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	8	8	6	5	5	5	0,0 %	34,2
Seille et Grand Couronné (CC)	182	163	177	158	155	269	- 1,9 %	13,2
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	313	297	346	304	267	385	- 12,2 %	28,0
Terres Toulaises (CC)	1 064	1 099	1 151	1 079	1 051	1 707	- 2,6 %	37,4
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	1 444	1 441	1 489	1 469	1 459	2 195	- 0,7 %	59,0
Veuzouze en Piémont (CC)	329	309	356	330	317	488	- 3,9 %	46,7

Ancienneté dans le dispositif RSA

En décembre 2022, 16 280 allocataires ayant un droit payable au RSA perçoivent l'allocation depuis deux ans ou plus, soit 78,5 % des allocataires RSA du département.



En décembre 2022	Allocataires ayant un droit payable au RSA selon l'ancienneté dans le dispositif					% + 2 ans en décembre 2021
	- de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 2 ans	+ 2 ans	soit % + 2 ans	
Longwy	170	130	205	1 748	77,6 %	74,8 %
Briey	148	82	154	1 331	77,6 %	76,5 %
Terres de Lorraine	174	103	148	1 370	76,3 %	75,0 %
Val de Lorraine	162	145	163	1 580	77,1 %	74,2 %
Lunévillois	204	144	237	2 198	79,0 %	77,7 %
Grand Nancy	720	544	832	8 055	79,4 %	77,9 %
Meurthe-et-Moselle	1 578	1 148	1 739	16 282	78,5 %	76,8 %
France	177 397	130 543	190 324	1 360 667	73,2 %	71,2 %

L'effectif d'allocataires RSA de très longue durée (2 ans ou plus) poursuit sa progression dans le département : + 1,7 point en un an, + 10 points en six ans et + 20 points en 10 ans.

Le taux départemental est supérieur de 5 points au niveau national. Près de 4 allocataires sur 5 sont au RSA depuis 2 ans ou plus dans le Grand Nancy et le Lunévillois.

Ce sont plus de 18 000 allocataires du RSA qui sont dans le dispositif depuis au moins un an en décembre 2022, soit 87 % d'allocataires de longue durée en Meurthe-et-Moselle.

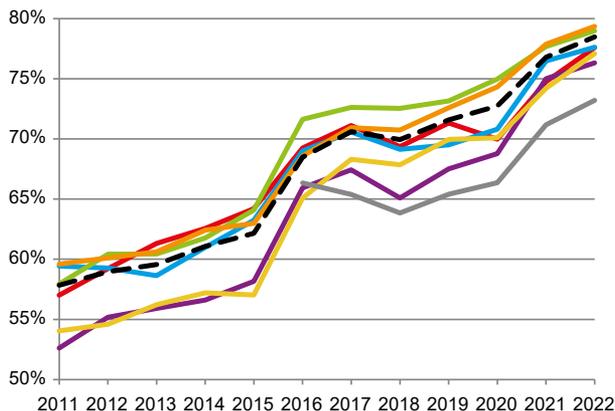
Part d'allocataires ayant un droit payable au RSA dans le dispositif depuis 2 ans ou plus en décembre 2022

- De 60,0 % à 72,0 %
- De 72,0 % à 77,0 %
- De 77,0 % à 78,0 %
- De 78,0 % à 79,0 %
- De 79,0 % à 80,8 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution de la part d'allocataires en droit payable percevant le RSA depuis 2 ans ou plus

au 31 décembre de chaque année



- Briey
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine
- Lunévillois
- Grand Nancy
- Meurthe-et-Moselle
- France

L'importante progression du RSA de très longue durée entre décembre 2015 et décembre 2016 est due en majeure partie à la réforme du RSA qui a eu lieu à partir de janvier 2016. En effet, l'allocation ne comprend désormais plus que la composante socle. Or, c'est justement cette dernière qui concentrait les plus fortes anciennetés puisque s'adressant aux foyers les plus précaires et les plus éloignés de l'emploi.

SUR LES TERRITOIRES

En décembre 2022	Allocataires ayant un droit payable au RSA selon l'ancienneté dans le dispositif					% + 2 ans en décembre 2021
	Intercommunalité	- de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 2 ans	+ 2 ans	
Bassin de Pompey (CC)	64	62	69	691	78,0 %	75,1 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	72	57	72	704	77,8 %	77,1 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	30	27	29	275	76,2 %	77,1 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	128	97	160	1 300	77,2 %	75,7 %
Grand Nancy (Métropole)	720	544	832	8 055	79,4 %	79,3 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	9	9	10	76	73,1 %	72,9 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	21	18	26	234	78,3 %	79,3 %
Moselle et Madon (CC)	43	32	39	338	74,8 %	76,4 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	118	55	125	1 056	78,0 %	77,5 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	15	5	s.	101	80,8 %	74,6 %
Pays du Saintois (CC)	26	9	11	121	72,5 %	74,6 %
Pays du Sânon (CC)	10	s.	6	46	69,7 %	70,2 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	48	30	61	498	78,2 %	78,8 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	19	20	27	235	78,1 %	81,1 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	s.	s.	s.	s.	s.	s.
Seille et Grand Couronné (CC)	17	17	12	109	70,3 %	75,5 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	23	13	18	213	79,8 %	76,6 %
Terres Toulaises (CC)	90	57	94	810	77,1 %	77,2 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	105	65	121	1 168	80,1 %	79,0 %
Vezouze en Piémont (CC)	19	27	22	249	78,5 %	77,8 %

s. : secret statistique (donnée non communicable car moins de 5 individus)



La Meurthe-et-Moselle est le lieu d'implantation de 75 structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) en 2022.

48 ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

- dont 2 créations d'ACI en 2022 dans le Grand Nancy
- soit 36 ACI associatifs et 12 ACI portés par des collectivités.

7 associations intermédiaires (AI)

- au moins une par territoire, 2 dans le Grand Nancy
- 54 AI au total dans le Grand Est.

14 entreprises d'insertion (EI)

- dont une EI créée en 2022 œuvrant sur le territoire de Briey
- seul le Val de Lorraine ne dispose d'aucune EI.

6 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

- dont une ETTI créée en 2022 à Ludres
- 33 ETTI au total dans la région Grand Est.

Insertion par l'activité économique

L'IAE permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité), de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertion signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

(source : DREES)

4 types de structures d'IAE (SIAE)

- 2 types mettent à disposition des salariés :
 - Les associations intermédiaires (AI)
 - Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- 2 types produisent directement des biens et services :
 - Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
 - Les entreprises d'insertion (EI)

NB : les structures sont localisées à leur siège administratif ; elles ne sont donc pas forcément situées dans leur territoire d'intervention

Type de structures en 2022

- ACI
- ▲ AI
- EI
- ◆ ETTI

Secteur d'activité

- Agriculture, entretien espaces verts
- Rénovation (bâtiment, véhicules)
- Restauration
- Collecte, revalorisation, nettoyage
- Services, soutien aux entreprises
- Mise à disposition de personnel
- Limite territoire
- Limite intercommunalité



AI	commune du siège	salariés accueillis*				dont allocataires RSA			
		2020	2021	2022	2021-2022	2020	2021	2022 (nombre et % des salariés)	
FRS	Nancy	276	322	303	- 6 %	56	61	69	23 %
ECOVAL	Vandoeuvre-lès-N.	135	153	182	+ 19 %	52	57	54	30 %
INES Interm' Services	Lunéville	77	101	91	- 10 %	12	34	47	52 %
ACTIE Services	Toul	115	115	87	- 24 %	22	30	33	38 %
Intervention	Labry	46	44	40	- 9 %	11	8	9	23 %
Solidarité Services	Pont-à-Mousson	69	93	101	+ 9 %	18	17	29	29 %
AIPH	Villers-la-Montagne	128	93	100	+ 8 %	36	43	54	54 %
Meurthe-et-Moselle		846	921	904	- 2 %	207	250	295	33 %

ETTI	commune du siège	salariés accueillis*				dont allocataires RSA			
		2020	2021	2022	2021-2022	2020	2021	2022 (nombre et % des salariés)	
Id'ées Intérim C	Vandoeuvre-lès-N.	104	98	111	+ 13 %	53	46	49	44 %
Id'ées Intérim C	Pont-à-Mousson	64	72	68	- 6 %	16	13	8	12 %
Aide Intérim	Auboué	91	100	68	- 32 %	17	13	8	12 %
FR'2I Intérim	Nancy	281	259	292	+ 13 %	70	92	96	33 %
Valo'TTI	Ludres	0	40	131	+ 228 %	0	7	10	8 %
Valo'TTI	Villers-la-Montagne	52	54	29	- 46 %	15	10	9	31 %
Meurthe-et-Moselle		592	623	699	+ 12 %	171	181	180	26 %

ACI	structures			salariés accueillis*				dont allocataires RSA			
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2021-2022	2020	2021	2022 (nombre et % des salariés)	
Longwy	4	4	4	157	159	157	- 1 %	53	68	65	41 %
Briey	5	5	5	109	130	123	- 5 %	71	85	79	64 %
Terres de Lorraine	8	8	8	183	215	220	+ 2 %	72	99	98	45 %
Val de Lorraine	7	7	7	291	303	328	+ 8 %	107	111	132	40 %
Lunévillois	6	6	7	226	276	277	0 %	121	149	149	54 %
Grand Nancy	16	17	17	918	1 084	1 174	+ 8 %	497	590	615	52 %
Meurthe-et-Moselle	46	47	48	1 884	2 167	2 279	+ 5 %	921	1 102	1 138	50 %

EI	structures			salariés accueillis*				dont allocataires RSA			
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2021-2022	2020	2021	2022 (nombre et % des salariés)	
Longwy	1	1	1	10	13	7	- 46 %	s.	s.	s.	
Briey	0	0	1	0	0	10	-	s.	s.	s.	
Terres de Lorraine	5	5	5	148	161	191	+ 19 %	25	33	41	21 %
Val de Lorraine	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0	
Lunévillois	1	1	1	7	9	13	+ 44 %	s.	s.	s.	
Grand Nancy	6	6	6	158	177	188	+ 6 %	48	51	54	29 %
Meurthe-et-Moselle	13	13	14	323	360	409	+ 14 %	77	85	98	24 %

* Ensemble des salariés accueillis en structure, quel que soit le temps passé ou le nombre d'heures travaillées
s. : secret statistique (effectif inférieur à 5)

Attention, la localisation des structures est faite selon leur siège et ne correspond pas forcément à leur territoire d'intervention.

Les structures de l'IAE en Meurthe-et-Moselle ont accompagné 4 291 personnes en 2022, en augmentation pour la seconde année consécutive : + 5 % par rapport à 2021, après une première hausse de 12 % l'année précédente. L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, constitue la seule année de baisse (- 8 % par rapport à 2019) au cours des dernières années.

A noter que cette donnée comprend l'ensemble des personnes accompagnées par les SIAE, dont celles non comptabilisées par l'État au titre de son suivi de financement (aide aux postes, modulation). Avec 2 279 personnes accueillies en 2022, **les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) représentent 53 % de l'ensemble des accompagnements.**

Les femmes représentent 38 % de l'ensemble des salariés accueillis. 22 % des salariés ont moins de 26 ans et 11 % ont 55 ans ou plus. 32 % ont un niveau de formation équivalent au 1^{er} cycle (arrêt avant le collège), 45 % un niveau collège ou lycée, 14 % un BAC ou équivalent et 9 % ont fait des études supérieures.

Le volume de public accompagné a augmenté pour chaque type de structure en 2022, à l'exception des AI (- 2 %). Les EI (+ 14 % entre 2021 et 2022), les ETTI (+ 12 %) et les ACI (+ 5 %) ont toutes retrouvé un niveau d'accompagnement supérieur à 2019, avant la crise liée au Covid-19.

1 711 allocataires du RSA ont été accompagnés par les SIAE en 2022, effectif en nette hausse ces deux dernières années (+ 18 % en 2021 et + 6 % en 2022) après une baisse marquée en 2020. Ils représentent 40 % du public accompagné, tous types de structures confondus. Ils sont davantage présents dans les ACI où ils constituent la moitié des salariés accueillis, tandis qu'ils représentent le quart des salariés des EI et ETTI et le tiers des salariés des AI.

Les 154 personnes âgées de 55 ans et plus constituent 9 % de l'ensemble des allocataires du RSA accueillis dans les SIAE en 2022. Leur part est en constante augmentation ces dernières années dans l'ensemble des allocataires accueillis. Elles en représentaient 5 % en 2018 et 7 % en 2021.

Avec 2 120 établissements, l'économie sociale et solidaire représente 10,6 % des établissements employeurs du département. Elle y conserve une représentativité supérieure à la place qu'elle occupe en région Grand Est (8,8 %) ou en France métropolitaine (8,9 %).

Au 31 décembre 2019	Établissements employeurs de l'ESS					Effectifs salariés de l'ESS		
	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Ensemble	% ESS	Ensemble	% ESS
Longwy	18	15	135	1	169	10,9 %	2 901	20,4 %
Briey	16	8	92	1	117	8,4 %	1 430	10,3 %
Terres de Lorraine	34	9	211	1	255	10,3 %	3 055	13,0 %
Val de Lorraine	36	7	173	3	219	8,2 %	2 394	8,7 %
Lunévillois	35	9	207	0	251	9,7 %	3 297	14,1 %
Grand Nancy	82	65	956	6	1 109	12,9 %	17 123	12,5 %
Meurthe-et-Moselle	221	113	1 774	12	2 120	10,6 %	30 200	12,6 %
Grand Est	2 432	649	12 313	168	15 562	8,8 %	215 793	11,3 %
France métropolitaine	23 568	8 251	175 703	2 141	209 663	8,9 %	2 590 960	10,2 %

1 641 des établissements de l'ESS sont des micro-entreprises en Meurthe-et-Moselle, soit 77 % des établissements de l'ESS (77 % au niveau régional et 80 % au niveau national) ; on dénombre également 372 petites entreprises, 102 moyennes entreprises et 5 grandes entreprises œuvrant dans l'ESS dans le département. 84 % des établissements employeurs de l'ESS sont des associations ; elles emploient 86 % des effectifs salariés de l'ESS du département.

10,6 % des établissements sont du ressort de l'ESS en Meurthe-et-Moselle.

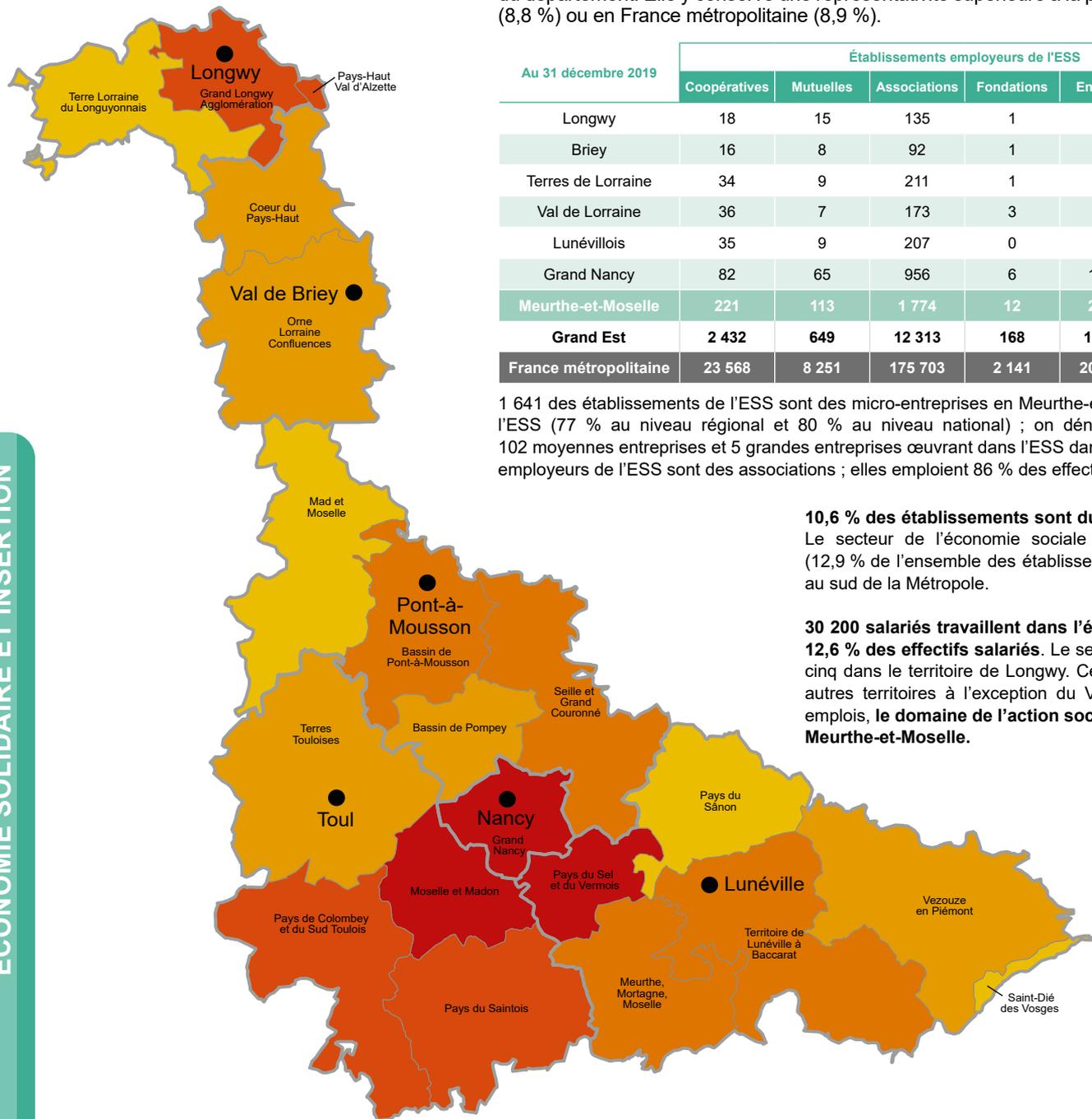
Le secteur de l'économie sociale est surreprésenté dans le Grand Nancy (12,9 % de l'ensemble des établissements) ainsi que dans les EPCI limitrophes au sud de la Métropole.

30 200 salariés travaillent dans l'économie sociale dans le département, soit **12,6 % des effectifs salariés**. Le secteur de l'ESS emploie plus d'un salarié sur cinq dans le territoire de Longwy. Cette part varie entre 10 % et 15 % dans les autres territoires à l'exception du Val de Lorraine (8,7 %). Avec 49,3 % des emplois, **le domaine de l'action sociale est le premier employeur de l'ESS en Meurthe-et-Moselle.**

Part des établissements employeurs de l'ESS au 31 décembre 2019

- De 0,0 % à 7,0 %
- De 7,0 % à 9,0 %
- De 9,0 % à 11,0 %
- De 11,0 % à 12,0 %
- De 12,0 % à 12,9 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité



Économie sociale et solidaire (ESS)

Le périmètre de l'économie sociale couvre les **quatre familles traditionnelles** suivantes : coopératives, mutuelles, associations et fondations. Le périmètre statistique inclut désormais une **cinquième famille**, qui regroupe des unités à caractère non-lucratif indépendantes des administrations publiques (autres organismes privés à but non-lucratif). Les nouvelles formes de sociétés commerciales d'utilité sociale mises en place par la loi du 31 juillet 2014 (ou entreprises commerciales de l'ESS) ne sont pas comptabilisées. Le nombre de sociétés ayant déclaré ce nouveau statut au répertoire Sirene est trop faible pour que ces sociétés constituent une catégorie statistique significative.

- **Les coopératives** sont des groupements de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs. Elles sont gérées par leurs propres membres, à leurs risques et sur la base de l'égalité des droits et obligations entre chaque sociétaire. Acteurs essentiels de la banque et de la filière agroalimentaire, elles prolongent leur activité avec des filiales situées hors de l'ESS.

- **Les mutuelles** regroupent des personnes qui ont choisi de répartir collectivement les coûts de la prévention et de la réparation des risques auxquels elles sont soumises. Leur principe fondateur est la solidarité. Elles concentrent leur intervention dans les complémentaires santé et l'assurance des biens et des personnes.

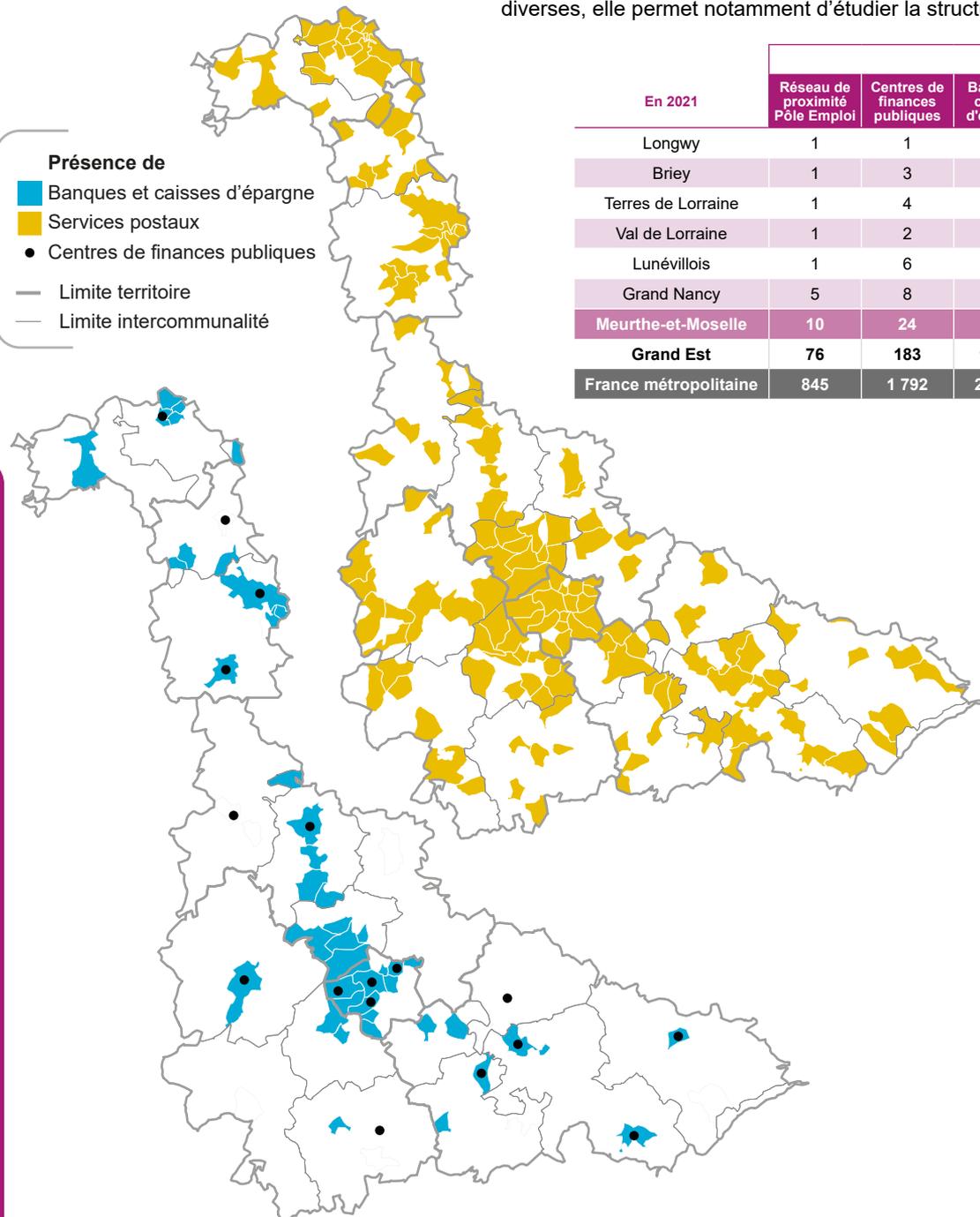
- **Les associations** sont présentes partout, dans le monde sportif, culturel, éducatif, familial, sanitaire et social, environnemental... Elles recourent davantage dans certains secteurs aux contrats aidés et au temps partiel. La loi de 1901 définit une association comme « *une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices* ».

- **Les fondations** sont définies par la loi du 23 juillet 1987 comme « *l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général à but non lucratif* ». Les fondations interviennent surtout dans l'action sociale, la santé et l'enseignement.

Au 31 décembre 2019	Établissements employeurs de l'ESS						Effectifs salariés de l'ESS	
	Intercommunalité	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Ensemble	% ESS	Ensemble
Bassin de Pompey (CC)	12	0	52	3	67	7,0 %	1 092	8,5 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	15	5	77	0	97	9,4 %	901	8,1 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	4	1	19	0	24	7,5 %	245	12,6 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	11	12	112	1	136	11,7 %	2 682	22,1 %
Grand Nancy (Métropole)	82	65	956	6	1 109	12,9 %	17 123	12,5 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	5	1	11	0	17	6,3 %	246	15,2 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	6	1	27	0	34	9,7 %	409	17,7 %
Moselle et Madon (CC)	10	0	65	0	75	12,1 %	1 411	22,2 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	12	7	73	1	93	8,7 %	1 185	9,9 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	5	0	22	0	27	11,4 %	171	11,7 %
Pays du Saintois (CC)	8	1	37	1	47	11,8 %	453	22,5 %
Pays du Sânon (CC)	1	0	6	0	7	4,4 %	83	11,3 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	13	1	61	0	75	12,4 %	857	12,1 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	4	2	10	0	16	11,8 %	143	15,1 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Seille et Grand Couronné (CC)	4	1	33	0	38	9,1 %	155	8,0 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	3	1	13	0	17	6,5 %	76	6,5 %
Terres Toulaises (CC)	11	8	87	0	106	8,7 %	1 020	7,5 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	11	7	93	0	111	9,8 %	1 663	14,6 %
Vezouze en Piémont (CC)	4	0	20	0	24	7,3 %	285	15,7 %

Gérée par l'INSEE, la base permanente des équipements (BPE) répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public. Construite à partir de sources administratives diverses, elle permet notamment d'étudier la structure de l'offre de services sur un territoire.

En 2021	Services aux particuliers							
	Réseau de proximité Pôle Emploi	Centres de finances publiques	Banques, caisses d'épargne	Bureaux de poste	Relais poste	Agences postales	Agences de travail temporaire	Agences immobilières
Longwy	1	1	24	17	2	7	4	36
Briey	1	3	20	15	1	5	3	41
Terres de Lorraine	1	4	18	14	4	16	3	37
Val de Lorraine	1	2	25	16	5	10	9	43
Lunéville	1	6	29	14	2	16	2	37
Grand Nancy	5	8	101	27	9	2	42	216
Meurthe-et-Moselle	10	24	217	103	23	56	63	410
Grand Est	76	183	1 872	605	358	596	854	4 429
France métropolitaine	845	1 792	22 002	7 371	2 813	6 517	8 951	87 810



Dans les territoires

- Avec la dématérialisation de l'offre de services publics, l'année 2023 a vu **la fermeture au 1^{er} janvier des trésoreries de Bayon-Blainville, Colombey-lès-Belles, Maxéville, Neuves-Maisons et Saint-Nicolas-de-Port.**
- **Des services bancaires ont également été supprimés ces dernières années**, notamment dans les communes d'Auboué et Audun-le-Roman sur le territoire de Briey, Nomeny et Thiaucourt-Regniéville dans le Val de Lorraine, Colombey-les-Belles et Xirocourt sur Terres de Lorraine ou encore Badonviller et Gerbéviller dans le Lunévillois. On compte 217 établissements bancaires dans 43 communes en 2021.
- **Les services postaux** se répartissent sur l'ensemble des territoires par le biais de bureaux de poste, relais postaux et agences postales, soit au total 182 lieux d'accueil dans 150 communes.
- **Les espaces France Services** permettent par ailleurs de maintenir une présence du service public (voir en page 139).

Base permanente des équipements

Elle est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus sur un territoire à la population. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants, toutes ces données étant rapportées à une zone géographique qui peut être infra-communale.

Étant donné le caractère évolutif de la BPE, celle-ci fait l'objet d'améliorations constantes (élargissement des types d'équipement, opérations qualité, évolution des nomenclatures etc.). De ce fait, il est déconseillé d'utiliser ces données en évolution d'une année sur l'autre.

En 2021, la BPE se compose de 188 types d'équipements répartis en 7 grands domaines :

- services aux particuliers
- commerces
- enseignement
- santé et action sociale
- transports et déplacements
- sports, loisirs et culture
- tourisme.

(source : INSEE)

NB : ne sont traités dans ce chapitre que les équipements relatifs aux services aux particuliers. Les équipements relatifs aux autres grands domaines sont abordés dans leurs parties respectives.

Intercommunalité	Nombre de services aux particuliers								
	En 2021	Réseau de proximité Pôle Emploi	Centres de finances publiques	Banques, caisses d'épargne	Bureaux de poste	Relais poste	Agences postales	Agences de travail temporaire	Agences immobilières
Bassin de Pompey (CC)		0	0	12	7	2	3	1	13
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)		1	1	13	5	1	2	8	21
Cœur du Pays-Haut (CC)		0	1	4	6	0	3	0	7
Grand Longwy Agglomération (CA)		1	1	14	12	2	6	4	26
Grand Nancy (Métropole)		5	8	101	27	9	2	42	216
Mad et Moselle (CC) (partie 54)		0	1	0	2	1	2	0	5
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)		0	1	3	3	0	4	0	7
Moselle et Madon (CC)		0	1	7	4	0	8	0	15
Orne Lorraine Confluences (CC)		1	2	16	9	1	2	3	34
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)		0	1	0	3	0	3	0	1
Pays du Saintois (CC)		0	1	3	3	3	0	0	4
Pays du Sânon (CC)		0	1	0	1	1	0	0	1
Pays du Sel et du Vermois (CC)		0	1	12	3	0	0	0	8
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)		0	0	5	3	0	0	0	4
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)		0	0	0	0	0	0	0	0
Seille et Grand Couronné (CC)		0	0	0	2	1	3	0	4
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)		0	0	5	2	0	1	0	6
Terres Toulaises (CC)		1	1	8	4	1	5	3	17
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)		1	2	12	4	1	7	2	18
Vezeuze en Piémont (CC)		0	1	2	3	0	5	0	3

La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes. Ces regroupements permettent d'élaborer des indicateurs synthétiques reflétant l'organisation hiérarchisée des territoires en termes de services à la population.

La Base permanente des équipements (BPE) 2021 retient 110 équipements répartis en trois gammes :

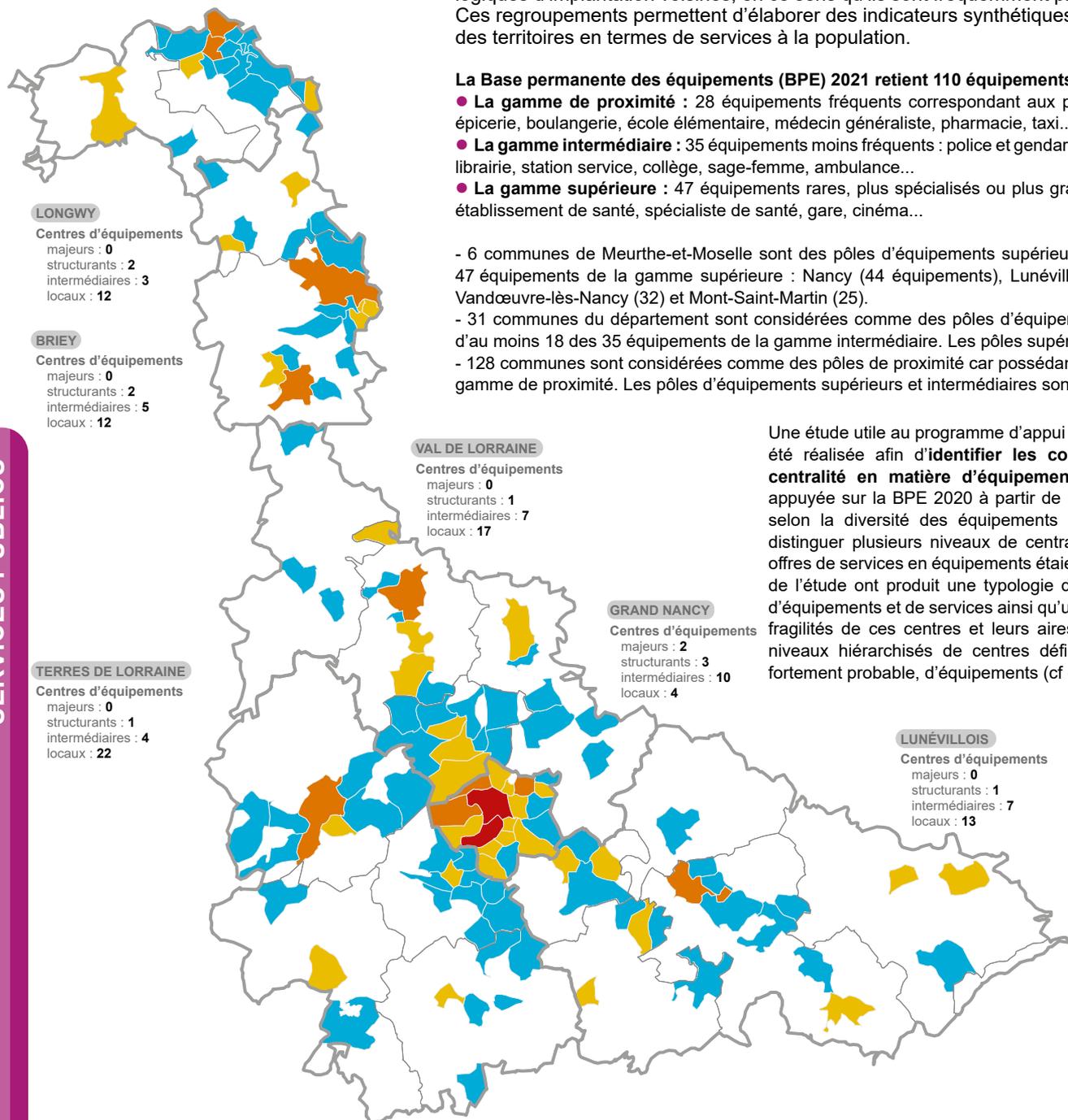
- **La gamme de proximité** : 28 équipements fréquents correspondant aux premières nécessités : bureau de poste, épicerie, boulangerie, école élémentaire, médecin généraliste, pharmacie, taxi...
- **La gamme intermédiaire** : 35 équipements moins fréquents : police et gendarmerie, banque, vétérinaire, supermarché, librairie, station service, collège, sage-femme, ambulance...
- **La gamme supérieure** : 47 équipements rares, plus spécialisés ou plus grands : Pôle Emploi, hypermarché, lycée, établissement de santé, spécialiste de santé, gare, cinéma...

- 6 communes de Meurthe-et-Moselle sont des pôles d'équipements supérieurs car elles possèdent au moins 24 des 47 équipements de la gamme supérieure : Nancy (44 équipements), Lunéville (37), Pont-à-Mousson (34), Toul (32), Vandœuvre-lès-Nancy (32) et Mont-Saint-Martin (25).

- 31 communes du département sont considérées comme des pôles d'équipements intermédiaires car elles disposent d'au moins 18 des 35 équipements de la gamme intermédiaire. Les pôles supérieurs sont inclus dans cet effectif.

- 128 communes sont considérées comme des pôles de proximité car possédant au moins 14 des 28 équipements de la gamme de proximité. Les pôles d'équipements supérieurs et intermédiaires sont inclus dans cet effectif.

Une étude utile au programme d'appui de l'ANCT « Petites Villes de demain » a été réalisée afin d'**identifier les communes exerçant des fonctions de centralité en matière d'équipements et de services**. Cette étude s'est appuyée sur la BPE 2020 à partir de laquelle les communes ont été classées selon la diversité des équipements présents. Ce classement a permis de distinguer plusieurs niveaux de centralité en regroupant les centres dont les offres de services en équipements étaient comparables. Les principaux résultats de l'étude ont produit une typologie des communes en fonction de leur offre d'équipements et de services ainsi qu'une analyse précise du dynamisme et des fragilités de ces centres et leurs aires de dessertes. L'étude propose quatre niveaux hiérarchisés de centres définis par la co-présence, simultanée ou fortement probable, d'équipements (cf carte ci-contre).



LONGWY

Centres d'équipements
majeurs : 0
structurants : 2
intermédiaires : 3
locaux : 12

BRIEY

Centres d'équipements
majeurs : 0
structurants : 2
intermédiaires : 5
locaux : 12

VAL DE LORRAINE

Centres d'équipements
majeurs : 0
structurants : 1
intermédiaires : 7
locaux : 17

GRAND NANCY

Centres d'équipements
majeurs : 2
structurants : 3
intermédiaires : 10
locaux : 4

LUNÉVILLOIS

Centres d'équipements
majeurs : 0
structurants : 1
intermédiaires : 7
locaux : 13

TERRES DE LORRAINE

Centres d'équipements
majeurs : 0
structurants : 1
intermédiaires : 4
locaux : 22

Niveau de centres d'équipements et de services des communes en 2021

- Commune non centre
- Centre local
- Centre intermédiaire
- Centre structurant
- Centre majeur
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Niveaux de centres d'équipements et de services

L'indicateur des niveaux de centres d'équipements et de services est issu des travaux de l'étude « Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ? » réalisée par l'INRAE-CESAER en partenariat avec l'ANCT en 2019.

La méthode utilisée pour identifier les centres à partir de la diversité des commerces et services est celle de la classification automatique mixte. Cette typologie a été réalisée sur les communes de France métropolitaine 2020 et à partir de la Base permanente des équipements de l'Insee 2020.

Ce classement a permis de distinguer plusieurs niveaux de centralités en regroupant les centres dont les offres de services en équipements étaient comparables :

- **les communes non pôles** : ces communes possèdent des équipements et des services mais leur offre est insuffisante par rapport à celle des communes identifiées comme centres ;

- **des centres locaux** d'équipements et de services : leur offre est restreinte autour d'une douzaine d'équipements du quotidien et/ou de proximité : coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisan du bâtiment...

- **des centres intermédiaires** d'équipements et de services : l'offre s'enrichit d'une trentaine de commerces et services, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du quotidien (offre de soin de premier recours complète, activité commerciale renforcée...);

- **des centres structurants** qui proposent une quarantaine d'équipements supplémentaires, certains essentiels, mais dont le recours n'est pas quotidien : équipements commerciaux plus spécialisés (librairie, épicerie, magasin de chaussures, de sports, d'électroménager, de meubles), hôtels, agences de travail temporaire ; mais aussi des services de santé plus spécialisés : laboratoire d'analyse, ophtalmologie, cardiologie, gynécologie...

- **des centres majeurs** qui offrent des services les plus rares comme certaines spécialités médicales hospitalières, des services de l'aide sociale aux personnes fragiles, des tribunaux, des établissements universitaires, des grands équipements sportifs et culturels et de grande distribution.

(source : INRAE-CESAER, ANCT 2020)

Les intercommunalités les mieux dotées en équipements et services sont celles ayant un ou plusieurs pôles d'équipements supérieurs : la Métropole du Grand Nancy, la CA Grand Longwy Agglomération, la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat, la CC Terres Toulouses et la CC du Bassin de Pont-à-Mousson, auxquelles on peut ajouter la CC Orne Lorraine Confluences et ses trois pôles d'équipements intermédiaires (Val de Briey, Jarny et Joëuf). Ces EPCI disposent tous sur leurs territoires respectifs de l'ensemble des équipements de proximité et intermédiaires et d'au moins 36 des 47 équipements supérieurs (la totalité pour le Grand Nancy).

Les EPCI périurbains articulés autour d'une ou plusieurs petites villes (Bassin de Pompey, Sel et Vermois, Moselle et Madon...) disposent quant à eux de l'ensemble des équipements de proximité, d'une offre conséquente d'équipements intermédiaires et d'une vingtaine d'équipements supérieurs.

Dans les EPCI les plus ruraux, articulés autour d'un ou plusieurs bourgs-centre (Nomeny, Vézelize, Gerbéviller, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze...), l'offre de proximité est complète mais l'offre d'équipements intermédiaires souffre de plusieurs manques, tandis que le nombre d'équipements supérieurs ne dépasse pas la dizaine parmi les 47 équipements que compte la gamme.

En 2021	Types d'équipements présents par gamme		
	de proximité (sur 28 équipements)	intermédiaire (sur 35 équipements)	supérieure (sur 47 équipements)
Bassin de Pompey (CC)	28	34	21
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	28	35	36
Cœur du Pays-Haut (CC)	28	27	10
Grand Longwy Agglomération (CA)	28	35	42
Grand Nancy (Métropole)	28	35	47
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	27	17	6
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	28	29	6
Moselle et Madon (CC)	28	34	21
Orne Lorraine Confluences (CC)	28	35	35
Pays de Colombey et du Sud Toulousain (CC)	28	19	6
Pays du Saintois (CC)	27	27	6
Pays du Sânon (CC)	28	9	3
Pays du Sel et du Vermois (CC)	28	34	18
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	28	22	5
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	5	1	0
Seille et Grand Couronné (CC)	28	23	5
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	27	31	4
Terres Toulouses (CC)	28	35	36
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	28	35	43
Vezouze en Piémont (CC)	27	20	10

Note de lecture : sur l'ensemble des communes de la CC du Bassin de Pompey, on trouve la totalité des équipements de la gamme de proximité (soit 28 équipements sur 28) ainsi que 34 des 35 équipements composant la gamme intermédiaire et 21 des 47 équipements composant la gamme supérieure.

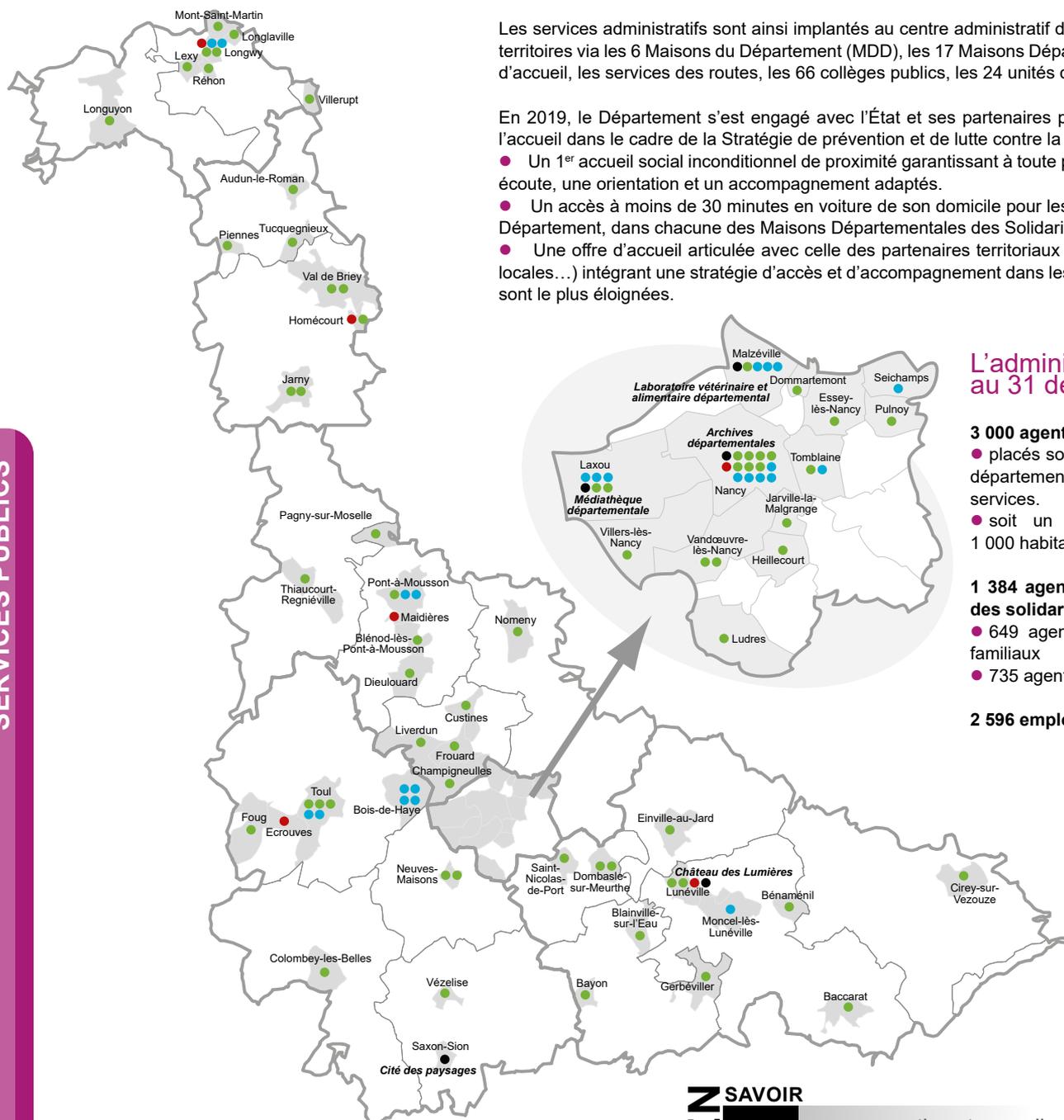
Services de proximité du Département

Depuis 2009, le Département a déployé ses services en matière de solidarités, de soutien aux territoires et de ressources sur ses 6 territoires de contractualisation.

Les services administratifs sont ainsi implantés au centre administratif départemental à Nancy mais également dans les territoires via les 6 Maisons du Département (MDD), les 17 Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et leurs lieux d'accueil, les services des routes, les 66 collèges publics, les 24 unités du REMM...

En 2019, le Département s'est engagé avec l'État et ses partenaires pour organiser et renforcer son accessibilité sur l'accueil dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes pour :

- Un 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité garantissant à toute personne exprimant un besoin d'ordre social une écoute, une orientation et un accompagnement adaptés.
- Un accès à moins de 30 minutes en voiture de son domicile pour les habitants à tous les services des solidarités du Département, dans chacune des Maisons Départementales des Solidarités.
- Une offre d'accueil articulée avec celle des partenaires territoriaux (CCAS, Maisons France Services, associations locales...) intégrant une stratégie d'accès et d'accompagnement dans les démarches numériques des populations qui en sont le plus éloignées.



L'administration départementale au 31 décembre 2021

3 000 agents

- placés sous la responsabilité de la Présidente du Conseil départemental et sous l'autorité de la Directrice générale des services.
- soit un taux d'administration de 4,1 agents pour 1 000 habitants.

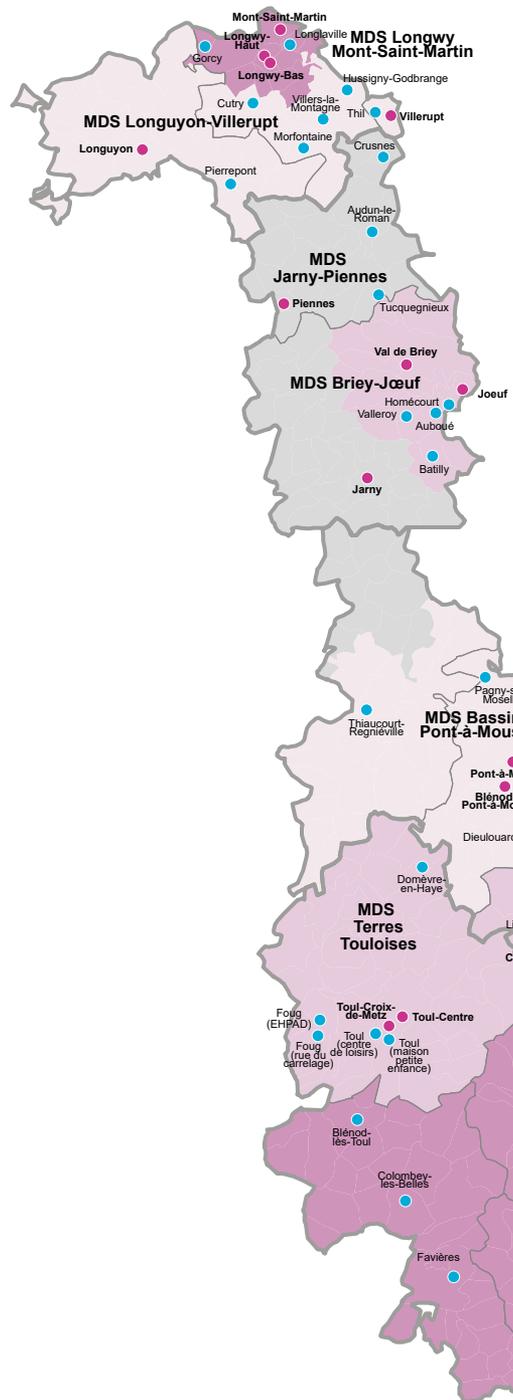
1 384 agents départementaux œuvrent dans le champ des solidarités sur l'ensemble du département :

- 649 agents à la DGA Solidarités, dont 303 assistants familiaux
- 735 agents dans les 6 directions de territoire.

2 596 emplois permanents

- Maisons du Département (MDD)
- Unités du REMM
- Collèges publics
- Autres sites
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Mises en place en 2015, les 17 Maisons départementales des solidarités (MDS) recouvrent 79 lieux d'accueil du public dans tout le département.

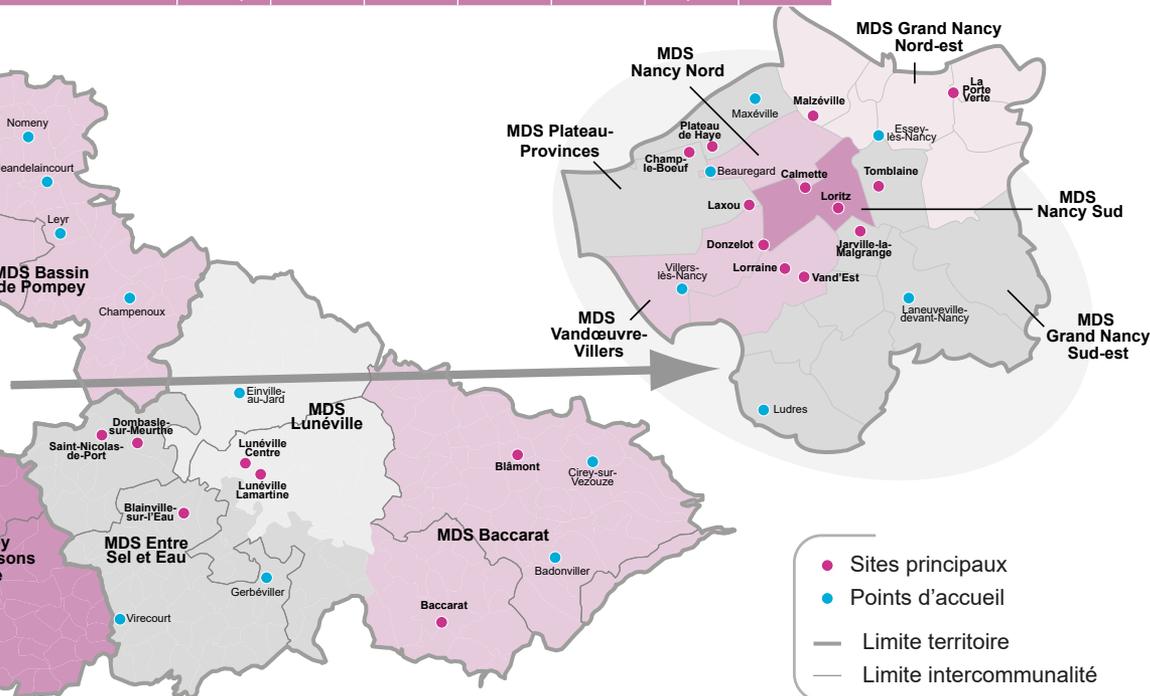


MDS	Superficie (km ²)	Nombre de sites principaux	Nombre de points d'accueil	Population 2014	Population 2020	Évolution 2014 - 2020	Densité de population en 2020 (hab/km ²)
Baccarat	641,3	2	2	22 372	21 688	- 3,1 %	34
Bassin de Pompey	325,4	2	5	58 979	58 752	- 0,4 %	181
Bassin de Pont-à-Mousson	699,1	2	4	47 474	47 117	- 0,8 %	67
Briey - Jœuf	170,4	2	4	34 318	34 402	+ 0,2 %	202
Colombey - N.M. - Vézelize	903,1	2	3	54 690	53 659	- 1,9 %	59
Entre Sel et Eau	512,0	3	2	49 951	49 190	- 1,5 %	96
Grand Nancy Nord-est	31,5	2	1	40 466	41 961	+ 3,7 %	1 330
Grand Nancy Sud-est	54,8	2	2	41 636	42 275	+ 1,5 %	772
Jarny - Piennes	529,5	2	3	43 049	42 653	- 0,9 %	81
Longuyon - Villerupt	358,8	2	6	37 108	38 187	+ 2,9 %	106
Longwy - Mont-Saint-Martin	67,3	3	2	49 645	52 201	+ 5,1 %	776
Lunéville	422,4	2	1	34 782	33 191	- 4,6 %	79
Nancy Nord	7,1	1	1	50 544	50 516	- 0,1 %	7 135
Nancy Sud	6,6	2	0	48 376	48 521	+ 0,3 %	7 363
Plateau et Provinces	22,9	3	1	29 821	29 627	- 0,7 %	1 293
Terres Toulaises	474,3	2	5	44 997	44 622	- 0,8 %	94
Vandœuvre-lès-Nancy	19,4	2	1	43 945	44 028	+ 0,2 %	2 268
Meurthe-et-Moselle	5 245,9	36	43	732 153	732 590	+ 0,1 %	140

Pour chacune des MDS, le public est accueilli dans des sites principaux et des points d'accueil :

● les **36 sites principaux** sont implantés dans les communes ou bourgs centres disposant d'une fonction d'accueil médico-social et d'une offre de services complète.

● les **43 points d'accueil** sont des lieux de proximité où les travailleurs sociaux sont présents de façon ponctuelle (permanences ou sur rendez-vous).



Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

68 centres d'incendie et de secours sont répartis dans tout le département à travers quatre groupements territoriaux.

Au 31 décembre 2022, 528 sapeurs-pompiers professionnels, 1 911 sapeurs-pompiers volontaires et 97 personnels administratifs, techniques et spécialisés constituent les effectifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle.

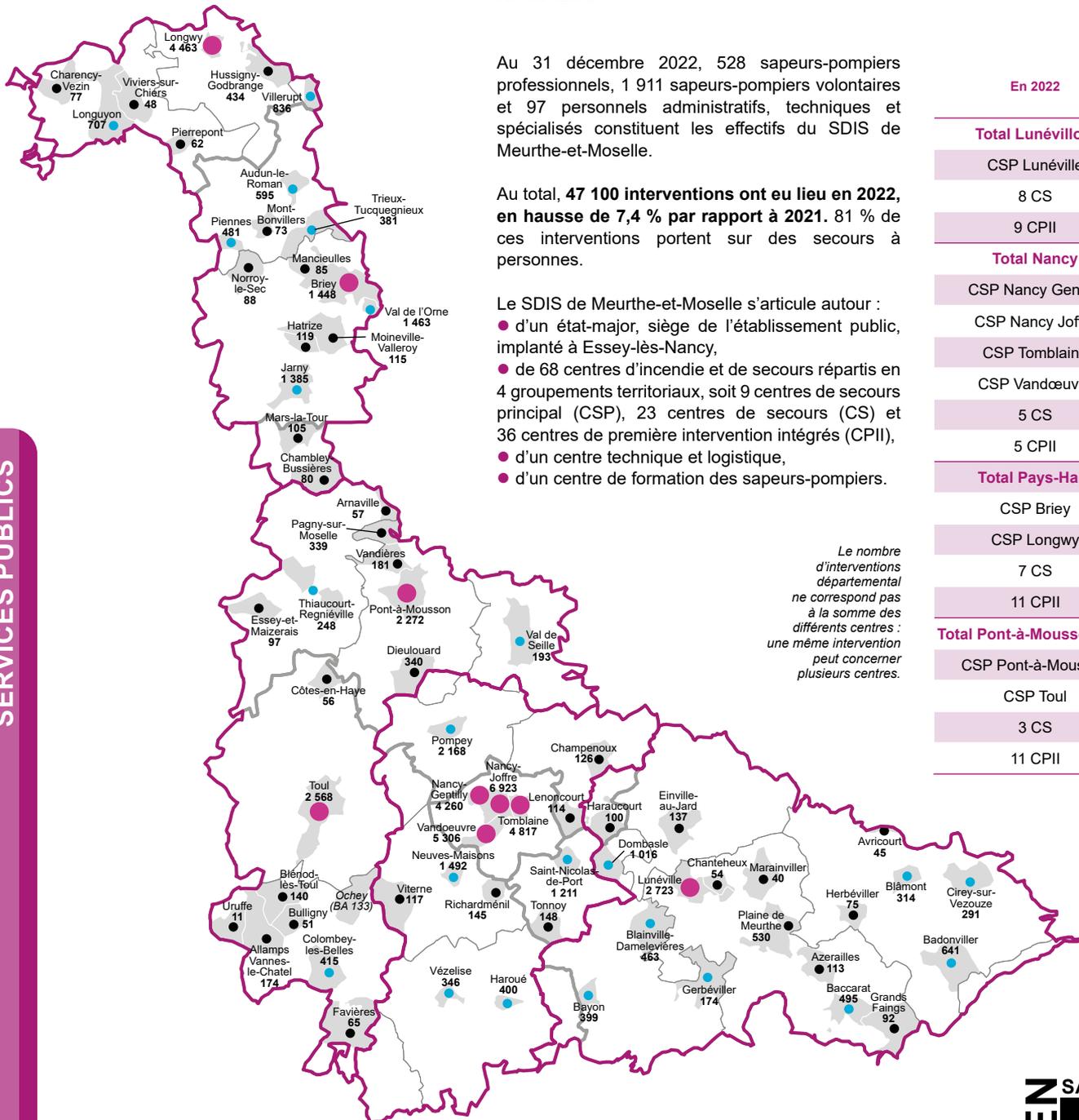
Au total, **47 100 interventions ont eu lieu en 2022, en hausse de 7,4 % par rapport à 2021.** 81 % de ces interventions portent sur des secours à personnes.

- Le SDIS de Meurthe-et-Moselle s'articule autour :
- d'un état-major, siège de l'établissement public, implanté à Essey-lès-Nancy,
 - de 68 centres d'incendie et de secours répartis en 4 groupements territoriaux, soit 9 centres de secours principal (CSP), 23 centres de secours (CS) et 36 centres de première intervention intégrés (CPII),
 - d'un centre technique et logistique,
 - d'un centre de formation des sapeurs-pompiers.

Le nombre d'interventions départemental ne correspond pas à la somme des différents centres : une même intervention peut concerner plusieurs centres.

En 2022	Nombre d'interventions	Effectifs	
		professionnels	volontaires
Total Lunévillois	7 702	39	508
CSP Lunéville	2 723	36	62
8 CS	3 793	3	267
9 CPII	1 186	0	179
Total Nancy	27 573	239	512
CSP Nancy Gentilly	4 260	49	47
CSP Nancy Joffre	6 923	58	47
CSP Tomblaine	4 817	47	50
CSP Vandœuvre	5 306	54	59
5 CS	5 617	31	228
5 CPII	650	0	81
Total Pays-Haut	13 045	64	531
CSP Briey	1 448	13	50
CSP Longwy	4 463	48	46
7 CS	5 848	3	275
11 CPII	1 286	0	160
Total Pont-à-Mousson-Toul	7 207	55	360
CSP Pont-à-Mousson	2 272	26	62
CSP Toul	2 568	29	74
3 CS	856	0	67
11 CPII	1 511	0	157

SERVICES PUBLICS



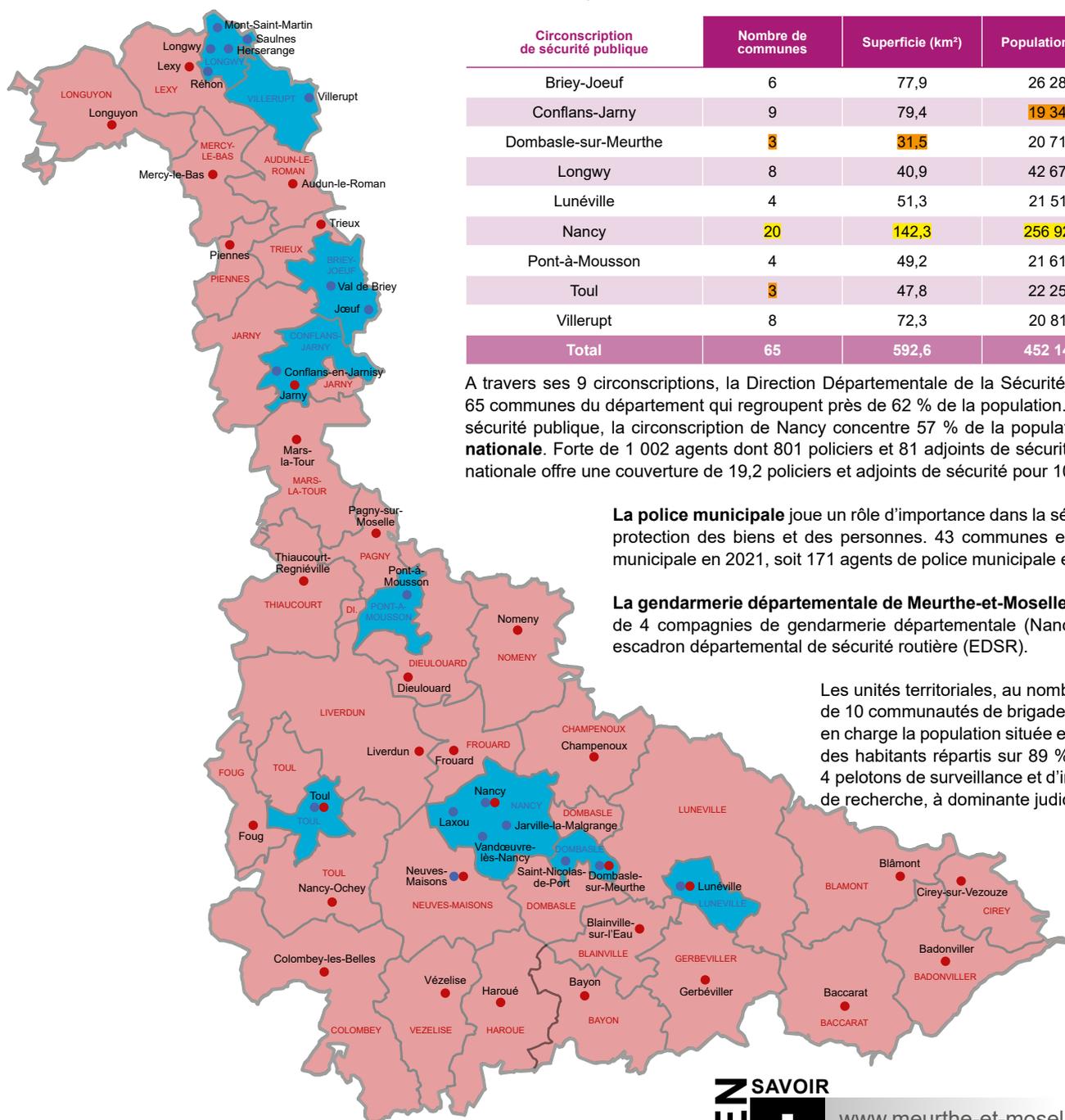
Nombre d'interventions par centre en 2022

- Centre de secours principal
- Centre de secours
- Centre de 1^{re} intervention intégré
- Limite de groupement SDIS
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Source : SDIS 54

Fonctions de sécurité publique

La direction départementale de la sécurité publique (DDSP) couvre les zones urbaines du département tandis que la gendarmerie nationale a compétence sur les zones rurales.



Circonscription de sécurité publique	Nombre de communes	Superficie (km ²)	Population 2020	Évolution population 2014-2020	Densité de population en 2020 (hab/km ²)
Briey-Joeuf	6	77,9	26 280	+ 0,6 %	337
Conflans-Jarny	9	79,4	19 349	- 1,2 %	244
Dombasle-sur-Meurthe	3	31,5	20 716	- 2,6 %	658
Longwy	8	40,9	42 676	+ 4,3 %	1 042
Lunéville	4	51,3	21 511	- 6,4 %	420
Nancy	20	142,3	256 928	+ 0,8 %	1 806
Pont-à-Mousson	4	49,2	21 616	- 1,9 %	440
Toul	3	47,8	22 254	- 0,6 %	466
Villerupt	8	72,3	20 811	+ 6,8 %	288
Total	65	592,6	452 141	+ 0,6 %	763

A travers ses 9 circonscriptions, la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Meurthe-et-Moselle veille sur 65 communes du département qui regroupent près de 62 % de la population. Siège de la direction départementale de la sécurité publique, la circonscription de Nancy concentre 57 % de la population située en zone de compétence **police nationale**. Forte de 1 002 agents dont 801 policiers et 81 adjoints de sécurité (ADS) au 1^{er} janvier 2022, la zone police nationale offre une couverture de 19,2 policiers et adjoints de sécurité pour 10 000 habitants.

La police municipale joue un rôle d'importance dans la sécurisation du territoire communal et dans la protection des biens et des personnes. 43 communes et 2 EPCI disposent d'un service de police municipale en 2021, soit 171 agents de police municipale et 28 agents de sécurité de la voie publique.

La gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle se compose d'un état-major basé à Nancy, de 4 compagnies de gendarmerie départementale (Nancy, Val de Brie, Lunéville et Toul) et d'un escadron départemental de sécurité routière (EDSR).

Les unités territoriales, au nombre de 5 brigades territoriales autonomes et de 10 communautés de brigades comprenant 25 brigades de proximité, ont en charge la population située en zone de gendarmerie nationale, soit 38 % des habitants répartis sur 89 % de la superficie. Elles sont appuyées par 4 pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie et 4 brigades de recherche, à dominante judiciaire.

- Commissariat de police et nom de la circonscription
- Brigade de gendarmerie et nom de la circonscription
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

La réforme de la carte judiciaire, si elle a supprimé plusieurs implantations de juridictions dans le département, n'a en revanche pas modifié leur répartition géographique.



En Meurthe-et-Moselle

- 1 cour d'appel (CA) (couvre 54, 55 et 88)
- 2 tribunaux judiciaires (TJ)
- 1 tribunal de proximité (TP)
- 2 tribunaux pour enfants (TE)
- 2 tribunaux de commerce (TC)
- 2 conseils de prud'hommes (CPH)
- 3 tribunaux paritaires des baux ruraux
- 1 cour administrative d'appel (CAA) (couvre tout le Grand Est)
- 1 tribunal administratif (TA) (couvre 54, 55 et 88)

Administration pénitentiaire

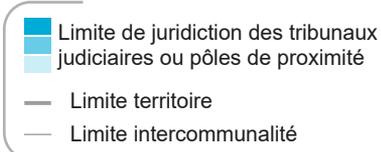
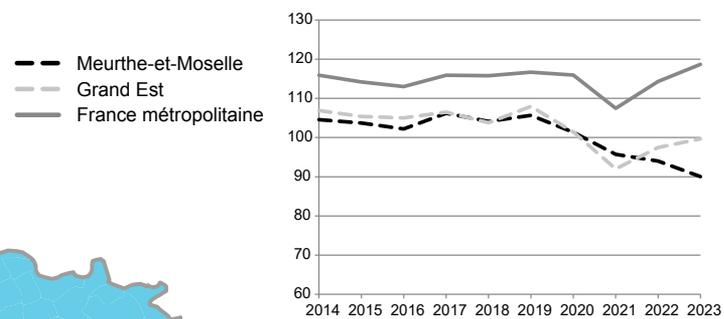
5 établissements pour 1 435 places

- Créé en 2009, Maxéville est l'un des 50 centres pénitentiaires de France. Cet établissement mixte regroupe deux quartiers : maison d'arrêt et centre de détention (663 places au total).
- 2 autres centres de détention à Écrouves et Toul accueillent les détenus condamnés à une peine supérieure à 2 ans.
- 2 centres de semi-liberté à Val de Briey et Maxéville reçoivent des condamnés admis au régime de la semi-liberté ou du placement à l'extérieur.

Au 1 ^{er} janvier 2023	Nombre de tribunaux (au lieu d'implantation)							
	Ordre judiciaire						Ordre administratif	
	CA	TJ	TP	TE	TC	CPH	CAA	TA
Meurthe-et-Moselle	1	2	1	2	2	2	1	1
Grand Est	4	17	13	16	16	21	1	3
France métropolitaine	30	157	120	144	148	203	8	31

Au 1 ^{er} janvier 2023	Capacité	Personnes écrouées détenues	Densité pour 100 places
Maison d'arrêt Nancy-Maxéville	663	605	91,3
Centre de détention Écrouves	268	243	90,7
Centre de détention Toul	427	403	94,4
Centre de semi-liberté Val de Briey	25	7	28,0
Centre de semi-liberté Maxéville	52	34	65,4
Meurthe-et-Moselle	1 435	1 292	90,0
Grand Est	5 797	5 778	99,7
France métropolitaine	60 670	72 173	119,0

Évolution de la densité carcérale pour 100 places, au 1^{er} janvier



SERVICES PUBLICS

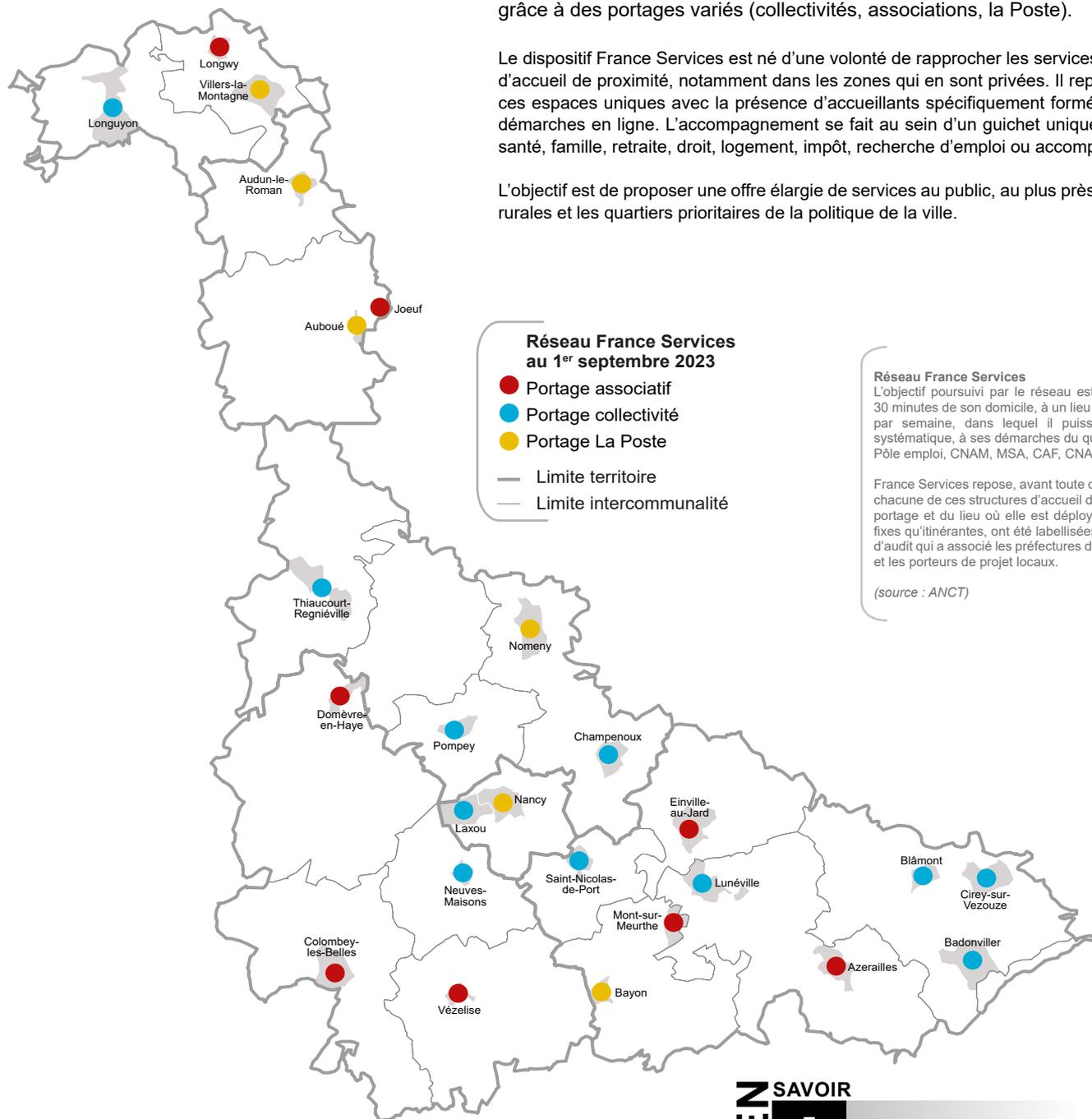


Source : Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, SDME

Au 1^{er} septembre 2023, on dénombre 25 structures labellisées France Services en Meurthe-et-Moselle. L'ensemble des cantons à dominante rurale et quartiers prioritaires d'intérêt national sont désormais couverts grâce à des portages variés (collectivités, associations, la Poste).

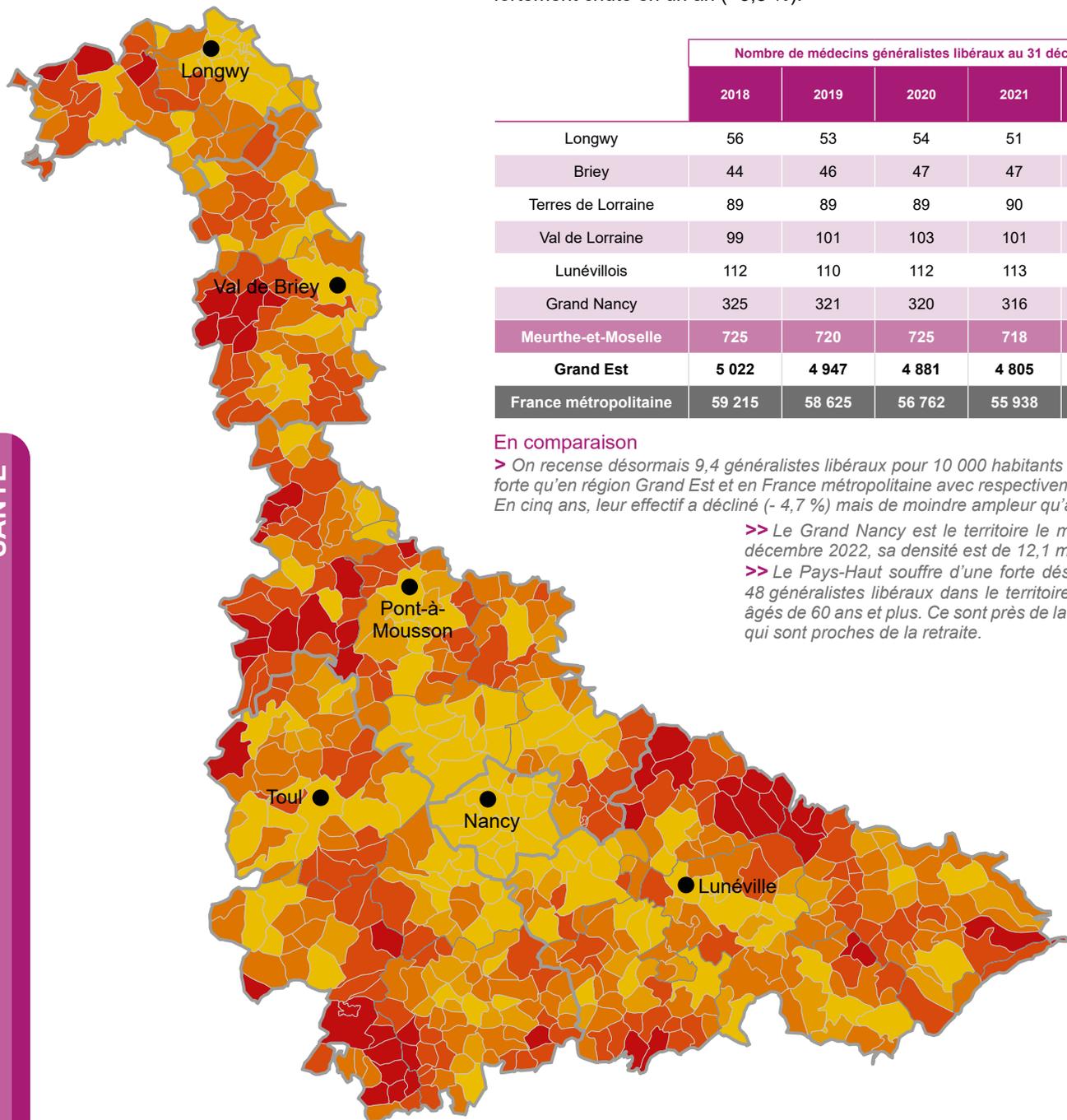
Le dispositif France Services est né d'une volonté de rapprocher les services administratifs du grand public, en des lieux d'accueil de proximité, notamment dans les zones qui en sont privées. Il repose sur une concentration de services dans ces espaces uniques avec la présence d'accueillants spécifiquement formés et équipés d'outils informatiques pour les démarches en ligne. L'accompagnement se fait au sein d'un guichet unique et concerne les démarches en matière de santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi ou accompagnement au numérique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Médecins généralistes libéraux

Au 31 décembre 2022, 691 médecins généralistes exercent en libéral en Meurthe-et-Moselle. Leur effectif a fortement chuté en un an (- 3,8 %).



	Nombre de médecins généralistes libéraux au 31 décembre					Densité de généralistes libéraux (pour 10 000 habitants)	Part de généralistes libéraux âgés de 60 ans et plus	Évolution du nombre de généralistes libéraux sur 5 ans
	2018	2019	2020	2021	2022			
Longwy	56	53	54	51	48	5,3	64,6 %	- 14,3 %
Briey	44	46	47	47	44	6,0	45,5 %	0,0 %
Terres de Lorraine	89	89	89	90	91	9,3	17,6 %	+ 2,2 %
Val de Lorraine	99	101	103	101	94	8,6	25,5 %	- 5,1 %
Lunévillois	112	110	112	113	103	9,9	35,0 %	- 8,0 %
Grand Nancy	325	321	320	316	311	12,1	27,0 %	- 4,3 %
Meurthe-et-Moselle	725	720	725	718	691	9,4	30,5 %	- 4,7 %
Grand Est	5 022	4 947	4 881	4 805	4 732	8,5	32,2 %	- 5,8 %
France métropolitaine	59 215	58 625	56 762	55 938	54 713	8,4	31,9 %	- 7,6 %

En comparaison

> On recense désormais 9,4 généralistes libéraux pour 10 000 habitants dans le département. La densité demeure plus forte qu'en région Grand Est et en France métropolitaine avec respectivement 8,5 et 8,4 médecins pour 10 000 habitants. En cinq ans, leur effectif a décliné (- 4,7 %) mais de moindre ampleur qu'au niveau national (- 7,6 %).

>> Le Grand Nancy est le territoire le mieux doté : avec 311 généralistes libéraux en décembre 2022, sa densité est de 12,1 médecins pour 10 000 habitants.

>> Le Pays-Haut souffre d'une forte désertification médicale : on ne compte plus que 48 généralistes libéraux dans le territoire de Longwy, dont près de deux sur trois sont âgés de 60 ans et plus. Ce sont près de la moitié des 44 généralistes du territoire de Briey qui sont proches de la retraite.

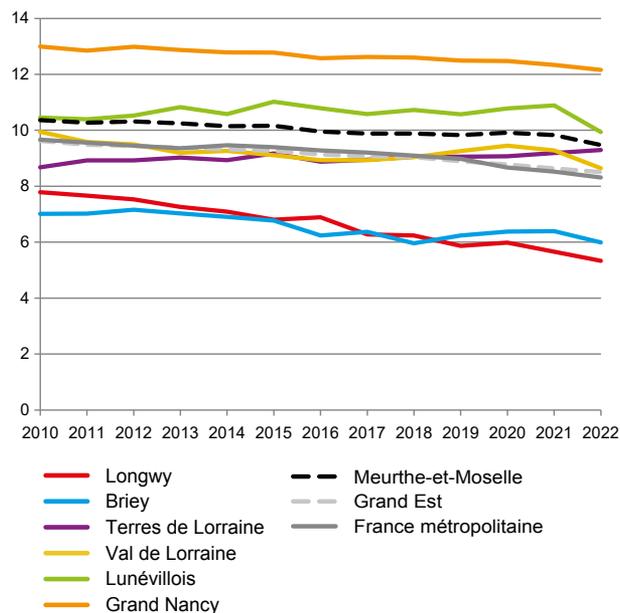
Temps d'accès au généraliste libéral le plus proche en 2022 (en minutes)

- Inférieur à 2
- De 2 à 5
- De 5 à 8
- De 8 à 12
- Supérieur à 12

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution de la densité de médecins généralistes libéraux

(au 31 décembre - pour 10 000 habitants)



Afin d'apprécier l'adéquation entre l'offre et la demande de soins de premier recours, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) ont élaboré un indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL). Cet indicateur tient compte de l'offre de soins et de la demande adressée aux médecins généralistes dans une commune et les communes environnantes, de leur niveau d'activité en exercice, ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune.

Avec 5,2 consultations en moyenne par habitant en 2021, **les Meurthe-et-Mosellans ont davantage recours aux médecins généralistes qu'en France** (en moyenne 4,3 par habitant). Cette forte consommation de soins s'observe dans une grande partie de la région Grand Est, dans les Hauts de France et dans une moindre mesure dans le Sud-Ouest et sur le pourtour méditerranéen.

Les habitants des communes de certaines zones rurales (Pays du Sânon, Pays de Colombey, Mad et Moselle, ouest du territoire de Briey) sont éloignés de l'offre de soins généralistes, avec des temps d'accès au plus proche médecin pouvant dépasser le quart d'heure dans certaines communes.

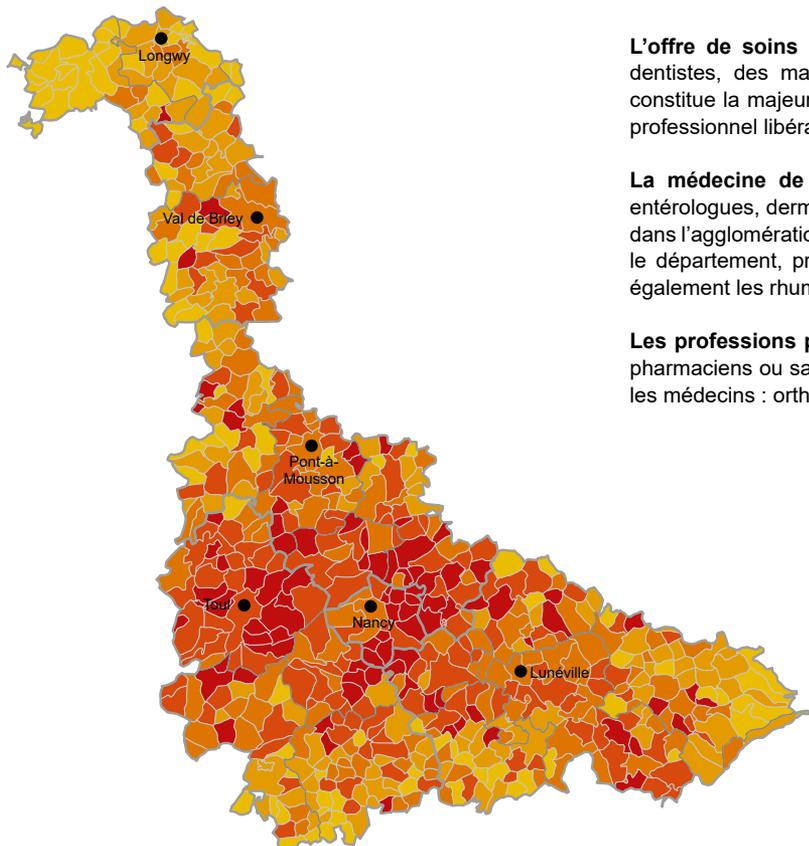
SUR LES TERRITOIRES

Intercommunalité	Nombre de médecins généralistes libéraux au 31 décembre					Densité de généralistes libéraux (pour 10 000 habitants)	Part de généralistes libéraux âgés de 60 ans et plus	Évolution du nombre de généralistes libéraux sur 5 ans
	2018	2019	2020	2021	2022			
Bassin de Pompey (CC)	44	43	44	42	40	10,0	15,0 %	- 9,1 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	36	38	39	39	36	8,9	27,8 %	0,0 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	12	14	13	14	13	6,3	38,5 %	+ 8,3 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	42	39	40	36	35	5,6	65,7 %	- 16,7 %
Grand Nancy (Métropole)	325	321	320	316	311	12,1	27,0 %	- 4,3 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	5	5	5	5	5	5,0	20,0 %	0,0 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	16	15	15	15	14	8,5	35,7 %	- 12,5 %
Moselle et Madon (CC)	29	28	28	29	28	9,9	21,4 %	- 3,4 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	32	32	34	33	31	5,8	48,4 %	- 3,1 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	10	10	10	10	12	10,8	16,7 %	+ 20,0 %
Pays du Saintois (CC)	12	13	14	14	14	9,8	14,3 %	+ 16,7 %
Pays du Sânon (CC)	3	3	3	3	3	5,1	33,3 %	0,0 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	38	38	40	40	37	12,8	29,7 %	- 2,6 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	8	8	8	7	6	5,0	83,3 %	- 25,0 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0	0	0	0,0	-	-
Seille et Grand Couronné (CC)	14	15	15	15	13	6,9	53,8 %	- 7,1 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	6	6	6	8	7	4,5	42,9 %	+ 16,7 %
Terres Toulaises (CC)	38	38	37	37	37	8,3	16,2 %	- 2,6 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	46	46	46	46	40	9,8	42,5 %	- 13,0 %
Veuzouze en Piémont (CC)	9	8	8	9	9	7,7	22,2 %	0,0 %

Autres professions de santé libérales

Si les inégalités territoriales dans l'accès aux soins restent marquées pour la médecine générale en Meurthe-et-Moselle, elles le sont encore davantage pour la médecine de spécialité et les professions paramédicales.

Nombre de professionnels de santé libéraux au 31 décembre 2022													
	Infirmiers	Masseurs - kinés	Dentistes	Orthophonistes	Sages-femmes	Pharmaciens	Dermatologues	Gastro-entérologues	Cardiologues	Gynécologues obstétriciens	Ophthalmologues	Pédiatres	Psychiatres
Longwy	88	42	31	26	4	32	3	2	9	1	1	2	1
Briey	103	41	24	20	14	26	2	0	7	1	2	1	0
Terres de Lorraine	139	96	52	43	14	27	3	3	7	3	5	1	2
Val de Lorraine	145	91	63	40	11	36	2	1	22	4	3	6	3
Lunévillois	152	79	54	24	18	34	4	5	24	2	2	1	1
Grand Nancy	291	334	230	110	34	100	36	87	101	40	52	28	83
Meurthe-et-Moselle	918	683	454	263	95	255	50	98	170	51	65	39	90
Grand Est	7 712	5 829	3 169	1 618	630	807	271	362	1 593	492	553	251	522
France métropolitaine	98 359	74 515	35 129	20 630	7 453	9 058	2 880	3 874	20 334	6 072	8 214	3 099	9 054

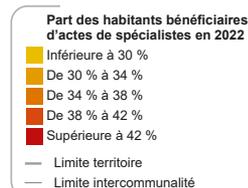


L'offre de soins de proximité se compose des médecins généralistes, des pharmacies, des chirurgiens-dentistes, des masseurs-kinésithérapeutes et des infirmiers. Elle est abondante en Meurthe-et-Moselle et constitue la majeure partie de l'offre de soins. Les infirmiers forment la profession la plus représentée avec un professionnel libéral pour 800 habitants.

La médecine de spécialité regroupe des professions telles que les gynécologues obstétriciens, gastro-entérologues, dermatologues, ophtalmologues, pédiatres, sages-femmes... Ils sont peu nombreux et concentrés dans l'agglomération nancéienne. Plusieurs professions voient leurs effectifs diminuer ces dernières années dans le département, principalement les gynécologues-obstétriciens (de 73 libéraux en 2012 à 51 en 2022) mais également les rhumatologues (de 24 à 20 en dix ans) et les pédiatres (de 44 à 39).

Les professions paramédicales comprennent les professionnels de santé non formés comme les médecins, pharmaciens ou sages-femmes mais qui se consacrent aux soins et au traitement, en étroite collaboration avec les médecins : orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, psychologues, ergothérapeutes ...

38,2 % des français ont bénéficié d'actes de spécialistes en 2021. Dans le Grand Est (40,1 % de bénéficiaires), ce taux est le plus élevé dans les grandes aires d'attraction dont celle de Nancy. Les CC Terres Toulouses (43,7 %) et du Bassin de Pompey (42,5 %) ont les meilleurs taux de couverture. A contrario, les espaces ruraux isolés ont une consommation d'actes de soins largement inférieure du fait de l'éloignement des médecins spécialistes, ainsi que les communes proches des frontières en raison d'un fort taux de consommateurs de soins à l'étranger. La moyenne départementale (38,3 %) est similaire à la moyenne nationale.



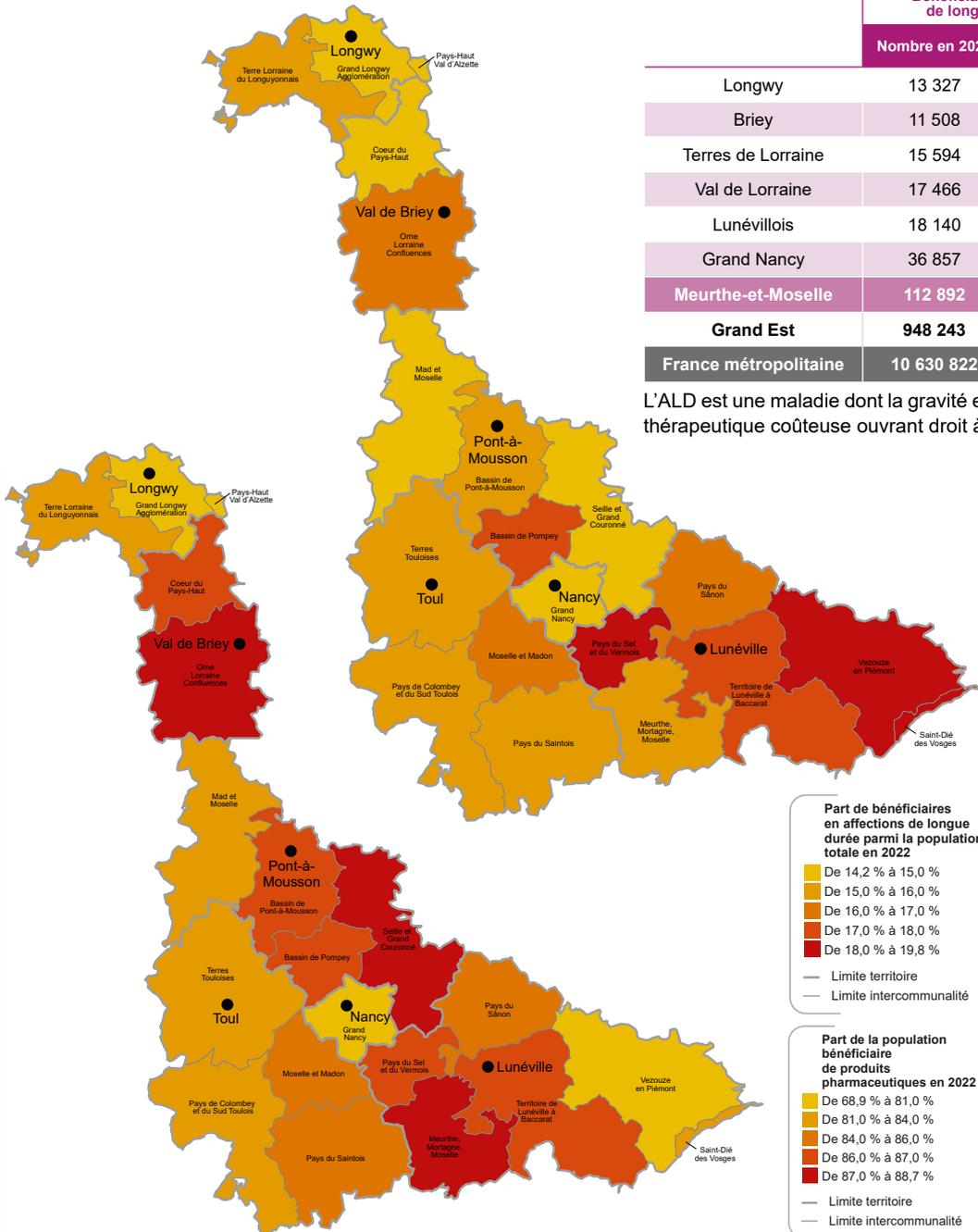
Intercommunalité	Nombre de professionnels de santé libéraux au 31 décembre 2022												
	Infirmiers	Masseurs - kinés	Dentistes	Orthopho- nistes	Sages- femmes	Pharma- ciens	Dermato- logues	Gastro-en- térologues	Cardiolo- gues	Gynécolo- gues obstéri- ciens	Ophtalmo- logues	Pédiatres	Psy- chiatres
Bassin de Pompey (CC)	52	44	30	17	5	17	0	0	11	1	0	3	1
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	58	33	22	17	5	13	2	1	11	3	3	3	1
Cœur du Pays-Haut (CC)	29	12	5	7	8	7	0	0	0	0	0	0	0
Grand Longwy Agglomération (CA)	59	32	24	17	3	23	3	2	8	1	1	1	1
Grand Nancy (Métropole)	291	334	230	110	34	100	36	87	101	40	52	28	83
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	11	4	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	1
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	29	13	9	5	2	5	0	0	0	0	0	0	0
Moselle et Madon (CC)	46	37	13	15	5	8	1	0	4	0	2	0	0
Orne Lorraine Confluences (CC)	74	29	19	13	6	19	2	0	7	1	2	1	0
Pays de Colombey et du Sud Toulais (CC)	12	7	3	5	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Pays du Saintois (CC)	20	13	6	7	2	3	0	0	0	0	0	0	1
Pays du Sânon (CC)	5	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Pays du Sel et du Vermois (CC)	42	29	16	11	4	8	3	0	3	0	0	0	0
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	13	3	3	6	0	6	0	0	0	0	0	1	0
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Seille et Grand Couronné (CC)	24	10	10	5	1	4	0	0	0	0	0	0	0
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	16	7	4	3	1	3	0	0	1	0	0	0	0
Terres Toulaises (CC)	61	39	30	16	7	14	2	3	3	3	3	1	1
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	61	30	25	8	9	17	1	4	21	2	2	1	1
Veuzouze en Piémont (CC)	15	6	3	0	2	3	0	1	0	0	0	0	0

État de santé de la population

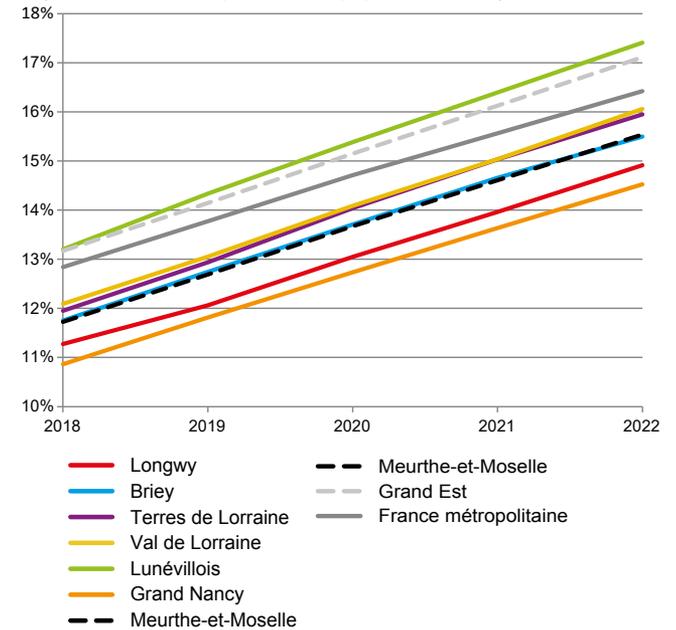
La part de bénéficiaires en affections de longue durée (ALD) au sein de la population totale progresse. Elle est particulièrement élevée dans la moitié est du territoire du Lunévillois.

	Bénéficiaires en affections de longue durée (ALD)		Part de bénéficiaires d'actes de spécialistes en 2022	Part de bénéficiaires d'actes de biologie en 2022	Part de bénéficiaires de produits pharmaceutiques en 2022
	Nombre en 2022	Part dans la population en 2022			
Longwy	13 327	14,7 %	29,6 %	64,3 %	79,3 %
Briey	11 508	15,6 %	34,5 %	72,2 %	86,8 %
Terres de Lorraine	15 594	15,9 %	39,6 %	69,6 %	84,0 %
Val de Lorraine	17 466	16,0 %	38,4 %	72,3 %	86,2 %
Lunévillois	18 140	17,4 %	36,8 %	71,9 %	85,8 %
Grand Nancy	36 857	14,3 %	38,3 %	68,0 %	79,4 %
Meurthe-et-Moselle	112 892	15,4 %	36,8 %	69,4 %	82,7 %
Grand Est	948 243	17,0 %	38,6 %	70,6 %	85,5 %
France métropolitaine	10 630 822	16,3 %	37,4 %	65,5 %	86,2 %

L'ALD est une maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapie coûteuse ouvrant droit à la prise en charge à 100 % pour les soins liés à cette pathologie.



Évolution de la part de bénéficiaires en affections de longue durée (au 31 décembre - part dans la population totale)

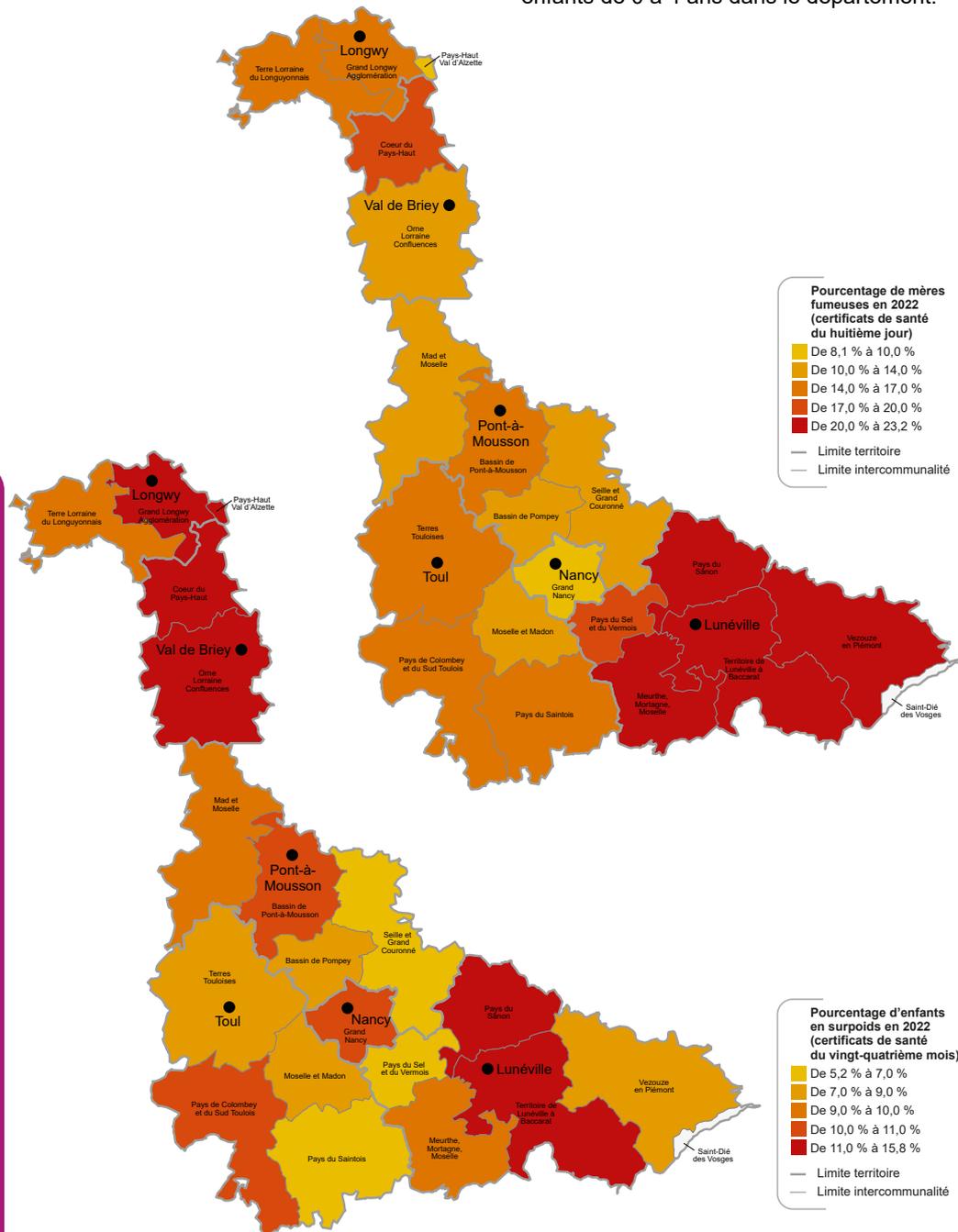


Sources : Cartosanté, d'après SNDS (ALD et consommation d'actes de soins) ; ORS Grand Est, d'après CNAMTS, MSA, RSI (ALD par type de maladie) ; INSEE, RP

Intercommunalité	Bénéficiaires en affections de longue durée (ALD)		Part de bénéficiaires d'actes de spécialistes en 2022	Part de bénéficiaires d'actes de biologie en 2022	Part de bénéficiaires de produits pharmaceutiques en 2022	Taux d'affections de longue durée (ALD) en 2020 pour 100 000 habitants *				
	Nombre en 2022	Part dans la population en 2022				ALD pour diabète (type 1 et 2)	ALD pour maladies cardiovasculaires (hors AVC)	ALD pour tumeurs	ALD psychiatriques	ALD pour AVC
Bassin de Pompey (CC)	7 050	17,7 %	40,7 %	72,3 %	86,2 %	6 527	5 242	4 833	1 325	885
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	6 287	15,6 %	36,7 %	73,0 %	86,3 %	6 635	5 401	4 440	1 180	937
Cœur du Pays-Haut (CC)	2 959	14,3 %	33,8 %	71,5 %	86,3 %	5 971	4 795	3 799	1 066	832
Grand Longwy Agglomération (CA)	9 199	14,6 %	31,2 %	65,5 %	80,4 %	6 558	4 869	4 156	1 028	797
Grand Nancy (Métropole)	36 857	14,3 %	38,3 %	68,0 %	79,4 %	5 842	4 384	4 293	2 446	803
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	1 454	14,5 %	33,2 %	68,8 %	83,4 %	5 315	5 084	4 401	1 181	953
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	2 487	15,0 %	36,5 %	73,3 %	88,7 %	5 559	4 709	3 907	1 054	908
Moselle et Madon (CC)	4 741	16,7 %	39,7 %	70,3 %	84,9 %	6 407	4 938	4 257	1 258	761
Orne Lorraine Confluences (CC)	8 549	16,1 %	34,8 %	72,5 %	87,0 %	5 962	4 599	3 871	1 558	699
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	1 688	15,2 %	37,3 %	67,2 %	83,4 %	6 102	5 395	4 255	1 398	845
Pays du Saintois (CC)	2 167	15,2 %	35,3 %	66,6 %	85,8 %	6 102	4 750	4 432	1 354	896
Pays du Sânon (CC)	990	16,9 %	37,4 %	71,5 %	84,8 %	6 640	5 411	5 071	1 231	1 030
Pays du Sel et du Vermois (CC)	5 257	18,1 %	38,5 %	75,0 %	86,3 %	6 657	5 147	4 354	2 344	828
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	1 795	14,9 %	23,1 %	56,0 %	68,9 %	5 652	4 804	4 322	1 119	743
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	50	19,8 %	32,1 %	68,3 %	82,5 %	6 151	5 156	4 363	1 677	864
Seille et Grand Couronné (CC)	2 675	14,2 %	40,1 %	72,7 %	87,5 %	5 790	5 795	4 626	862	913
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	2 333	15,2 %	28,0 %	65,8 %	83,1 %	5 990	5 629	3 840	792	780
Terres Toulaises (CC)	6 998	15,7 %	41,4 %	70,7 %	83,1 %	6 237	5 112	4 683	1 376	757
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	7 125	17,5 %	36,9 %	70,4 %	86,2 %	6 521	5 209	4 359	1 551	771
Veuzouze en Piémont (CC)	2 231	19,2 %	32,8 %	68,0 %	80,2 %	6 862	6 019	3 926	1 459	787

* Les taux d'ALD calculés au 31/12/2020 sont standardisés selon l'âge afin d'éviter les biais liés aux différences de structure par âge des EPCI. Ils portent sur l'ensemble de l'EPCI, incluant les communes d'autres départements.

Les certificats de santé du 8^e jour, du 9^e mois et du 24^e mois ainsi que les bilans de santé en écoles maternelles - réalisés de manière exhaustive - permettent de dresser un tableau de l'état de santé des enfants de 0 à 4 ans dans le département.



En comparaison (en 2022)

- **L'âge moyen à la première grossesse est de 28,5 ans en Meurthe-et-Moselle. Il a augmenté de manière progressive au cours des dernières années. Il demeure le plus élevé dans le Grand Nancy (29,1 ans) et le plus faible dans le Lunévillois (26,9 ans).**
- **24 mères étaient mineures lors de l'accouchement, effectif en diminution. 56 étaient mineures en début de grossesse. 175 mères étaient âgées de plus de 40 ans lors de l'accouchement.**
- **Le taux de tabagisme chez les femmes enceintes est particulièrement élevé dans le Lunévillois où 21,7 % des femmes sont fumeuses. A l'échelle du département, ce taux est de 13,9 % en 2022. Il est inférieur à 10 % dans le Grand Nancy (9,6 %).**
- **3,1 % des enfants de 24 mois présentent des troubles de l'audition et 5,0 % présentent des troubles de la vue. Dans les deux cas, les taux sont plus élevés dans le Val de Lorraine et plus faibles dans le territoire de Longwy.**
- **Concernant les troubles du langage, 10,9 % des enfants âgés de 2 ans ne nomment pas au moins une image et 14,8 % n'associent pas deux mots.**
- **Le pourcentage d'enfants en surpoids lors des bilans de santé en école maternelle est de 11,3 % chez les filles et de 9,2 % chez les garçons. Ce sont au total 10,2 % des enfants examinés qui sont en surpoids. Le Pays-Haut est le plus touché, avec respectivement 12,4 % et 11,7 % des enfants examinés dans les territoires de Longwy et de Briey concernés.**

Certificats de santé (CS8, CS9 et CS24)

La loi du 15 juillet 1970 a rendu obligatoire la délivrance de certificats de santé lors des trois examens médicaux des enfants : l'examen préventif obligatoire effectué dans les 8 jours suivant toute naissance (CS8), ainsi que les examens effectués au cours du 9^e mois (CS9) et du 24^e mois (CS24), âges clés dans le développement de l'enfant. Le recueil de ces certificats de santé poursuit un double objectif. Pour les équipes médicales, il s'agit avant tout d'assurer le suivi individuel de la santé des jeunes enfants et d'identifier, à partir de critères médico-sociaux, les familles susceptibles de recevoir une aide personnalisée.

Les certificats de santé jouent aussi un rôle important de surveillance sanitaire et sociale puisqu'ils permettent de produire tous les ans des données statistiques et épidémiologiques aux niveaux national et départemental. La DREES réalise notamment des exploitations statistiques à partir d'informations administratives (professions des parents, âge de la mère, etc.) et médicales (poids, taille, âge gestationnel, césarienne, pathologies, couverture vaccinale...). (source : DREES)

Bilan de santé en école maternelle (BSEM)

Ce bilan de santé s'adresse à tous les enfants et donne de précieuses informations sur l'état de santé d'une population d'enfants, à un âge où il est fondamental d'intervenir pour éviter les pertes de chances liées à un problème non dépisté, à un moment où il est possible d'y remédier efficacement. (source : Département 54, DGA Solidarités-DEFSP-PMI)

En 2022	Certificats de santé du 8 ^e jour (CS8)		Certificats de santé du 24 ^e mois (CS24)							Bilans de santé en école maternelle
	Intercommunalité	Age moyen lors de la première grossesse (en années)	Taux de tabagisme chez les femmes enceintes	Taux de réception des CS24*	% des enfants de 24 mois avec troubles de la vue	% des enfants de 24 mois avec troubles du langage "nommer au moins une image"	% des enfants de 24 mois avec troubles du langage "associer deux mots"	% des enfants de 24 mois avec troubles de l'audition	% d'enfants vaccinés DT Polio	
Bassin de Pompey (CC)	28,9	13,4 %	75,2 %	5,8 %	13,3 %	14,4 %	2,9 %	99,3 %	19,3 %	8,8 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	29,0	14,9 %	60,4 %	7,4 %	18,6 %	20,5 %	4,7 %	99,2 %	11,1 %	10,9 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	28,9	18,8 %	53,1 %	1,2 %	3,9 %	13,9 %	2,4 %	98,1 %	4,1 %	12,8 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	28,1	15,4 %	40,5 %	1,4 %	7,8 %	10,2 %	1,4 %	99,0 %	13,4 %	12,5 %
Grand Nancy (Métropole)	29,1	9,6 %	55,4 %	6,3 %	12,8 %	16,6 %	2,9 %	99,3 %	29,4 %	10,4 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	29,4	12,5 %	53,7 %	4,0 %	19,0 %	19,0 %	2,0 %	98,3 %	4,0 %	9,8 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	27,2	20,0 %	62,7 %	2,4 %	10,9 %	13,0 %	1,3 %	98,9 %	3,5 %	9,2 %
Moselle et Madon (CC)	28,6	13,3 %	77,5 %	4,2 %	6,8 %	10,3 %	0,6 %	98,5 %	16,8 %	8,0 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	28,0	13,6 %	43,2 %	2,1 %	7,4 %	10,8 %	2,3 %	98,1 %	3,2 %	11,2 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	28,0	16,7 %	62,4 %	3,6 %	8,1 %	14,5 %	8,2 %	100,0 %	6,8 %	10,8 %
Pays du Saintois (CC)	29,3	14,2 %	64,9 %	3,5 %	8,2 %	20,4 %	3,8 %	100,0 %	7,4 %	6,3 %
Pays du Sânon (CC)	27,6	21,6 %	63,5 %	4,3 %	3,0 %	9,1 %	0,0 %	100,0 %	3,2 %	15,8 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	26,9	19,8 %	62,7 %	4,3 %	9,8 %	11,7 %	4,7 %	100,0 %	11,7 %	5,2 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	23,6	8,1 %	62,0 %	0,0 %	2,4 %	11,9 %	0,0 %	97,7 %	7,1 %	15,8 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seille et Grand Couronné (CC)	29,6	10,1 %	69,2 %	7,0 %	5,9 %	6,7 %	4,5 %	100,0 %	7,9 %	6,1 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	29,2	14,9 %	36,4 %	2,9 %	2,5 %	12,2 %	3,2 %	97,7 %	9,8 %	9,4 %
Terres Toulaises (CC)	28,9	15,8 %	59,6 %	5,5 %	9,7 %	15,1 %	4,8 %	98,6 %	16,7 %	8,3 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	26,4	23,2 %	51,6 %	4,8 %	10,8 %	16,1 %	3,8 %	99,5 %	8,8 %	12,6 %
Vezouze en Piémont (CC)	27,4	23,2 %	52,8 %	2,8 %	13,5 %	16,2 %	2,9 %	97,4 %	2,8 %	7,7 %

* Le taux de réception des CS24 calcule le nombre de certificats de santé du 24^e mois (CS24) au cours de l'année 2022 par rapport au nombre d'enfants âgés de 2 ans (naissances en 2020, source INSEE) au cours de l'année 2022.

Santé de la mère et de l'enfant - suite

1 460 séances de consultation de la petite enfance ont été réalisées par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) en 2022, en forte augmentation par rapport à 2021 (+ 78 %).

	2022			2021	
	Naissances	Norme minimale de consultations	Séances de consultation effectives	Séances par rapport à la norme	
Longwy	600	156	121	78 %	59 %
Briey	675	176	110	63 %	25 %
Terres de Lorraine	873	227	177	78 %	37 %
Val de Lorraine	986	256	141	55 %	30 %
Lunévillois	884	230	194	84 %	39 %
Grand Nancy	2 152	560	717	128 %	72 %
Meurthe-et-Moselle	6 170	1 604	1 460	91 %	50 %

Alors qu'elle était déjà en diminution depuis quelques années, l'offre en consultations avait fortement fléchi en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire (respectivement 70 % et 50 % de séances par rapport à la norme). L'année 2022 marque une forte reprise avec un nombre de séances proche de la norme (91 %) et même nettement supérieur dans le Grand Nancy (128 %).

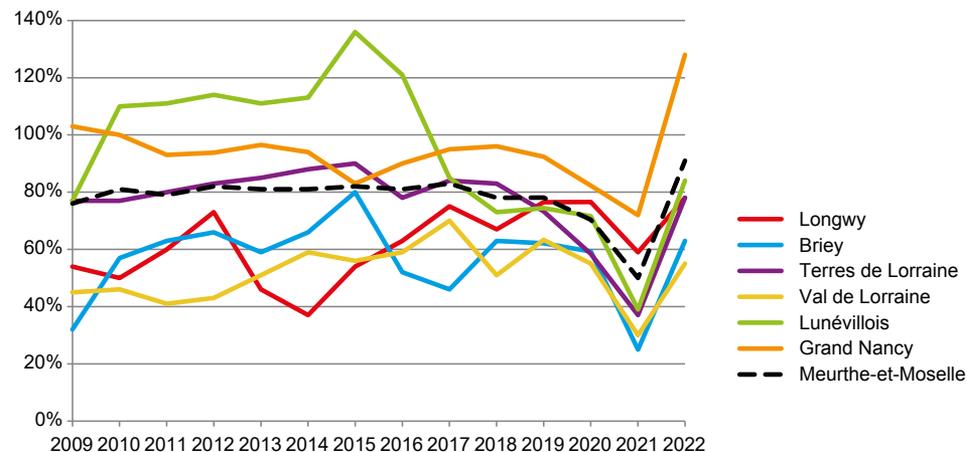
Le calcul de la norme réglementaire minimale est le suivant :
 (Nombre de séances effectives / X) x 100
 où X = (Nombre de naissances / 200) x 52 semaines

Les centres de santé sexuelle

Anciennement centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), **six centres de santé sexuelles** financés par le Département sont intégrés aux établissements hospitaliers. Ils accompagnent les personnes en leur proposant des consultations médicales, des entretiens individuels pour parler sexualité, contraception, diagnostic de grossesse et interruption volontaire de grossesse (IVG), infections sexuellement transmissibles (IST) et Sida.

22 heures de consultations de médecins hebdomadaires ont été effectuées en 2021 (contre 18 heures en 2020) et 1 136 heures de consultations médicales annuelles financées par le Conseil départemental, tous centres de santé sexuelle confondus (911 heures en 2020).

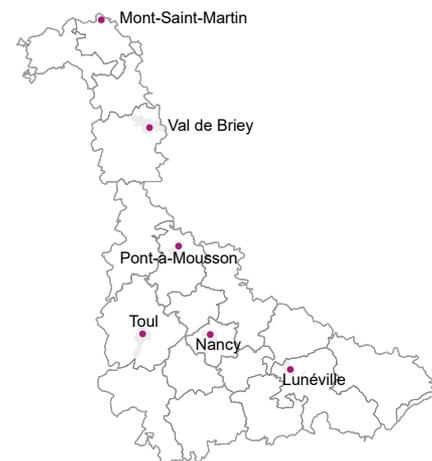
Évolution du pourcentage de consultations de la petite enfance par rapport à la norme minimale



Le médecin de PMI effectue des consultations médicales de la petite enfance jusqu'à 6 ans. Le suivi préventif comprend la surveillance de la croissance et du développement de l'enfant, le dépistage des handicaps et les vaccinations. Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants et des parents, à la santé, l'éveil, l'éducation et la socialisation des enfants.

Norme réglementaire minimale

Elle équivaut à une demi-journée de consultation hebdomadaire pour 200 enfants nés au cours de l'année civile.



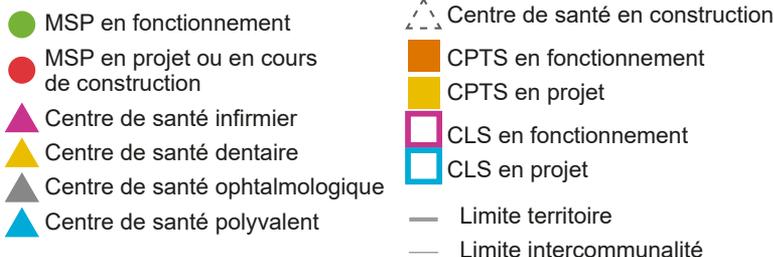
Regroupement des professionnels de santé et coordination médicale

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et les centres de santé pluri-professionnels (CDS) sont des structures de soins de proximité regroupant des professionnels de santé, autour d'un projet de santé et dotées d'un système d'information partagé.

Les maisons de santé rassemblent des professionnels de santé en majorité libéraux ayant opté pour un exercice collaboratif et coordonné des soins, formalisé dans un projet de santé commun. En décembre 2022, on dénombre **26 maisons de santé dans le département**, leur nombre ayant plus que doublé en cinq ans.

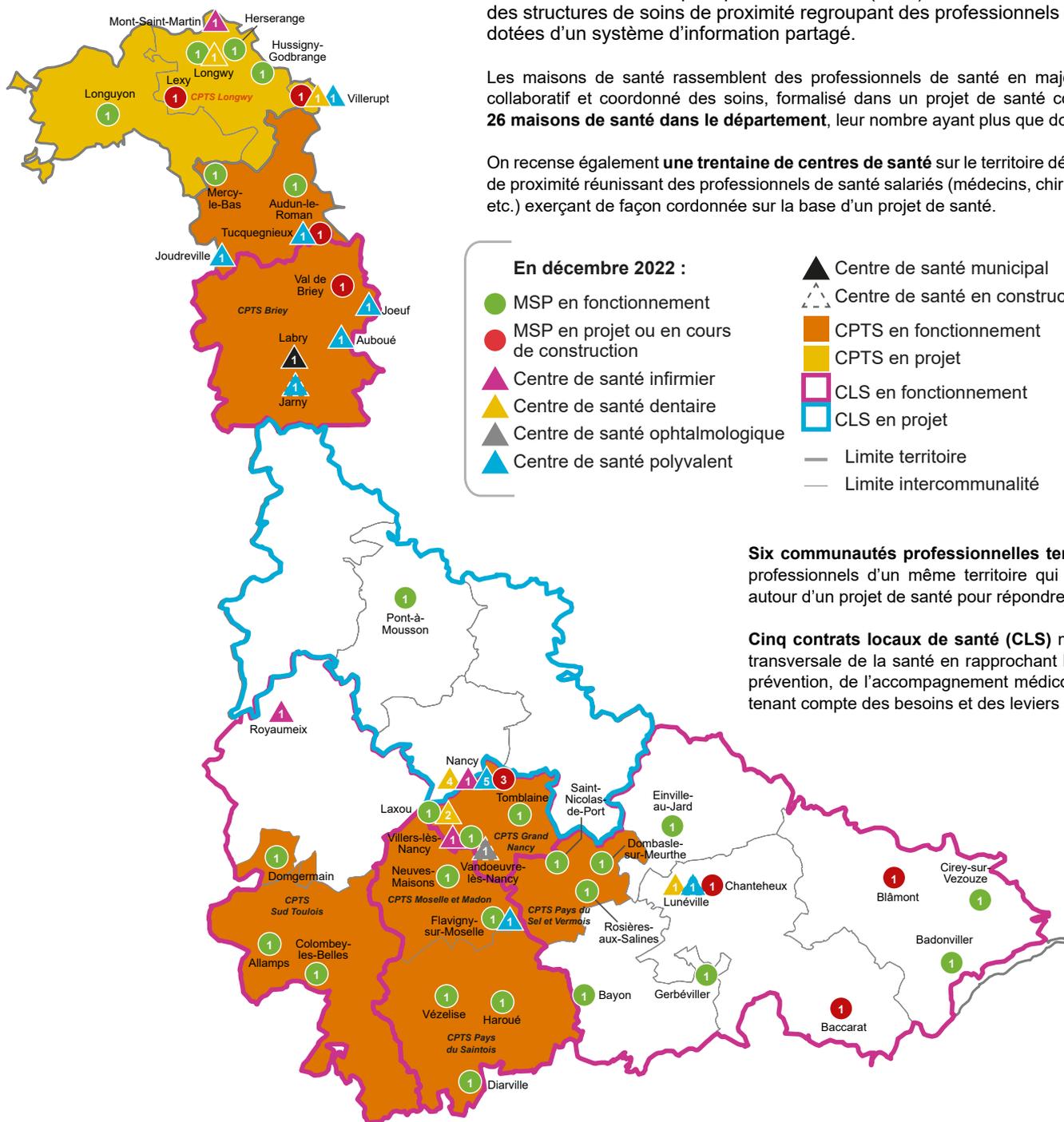
On recense également **une trentaine de centres de santé** sur le territoire départemental. Il s'agit de structures sanitaires de proximité réunissant des professionnels de santé salariés (médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, sages-femmes, etc.) exerçant de façon coordonnée sur la base d'un projet de santé.

En décembre 2022 :



Six communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

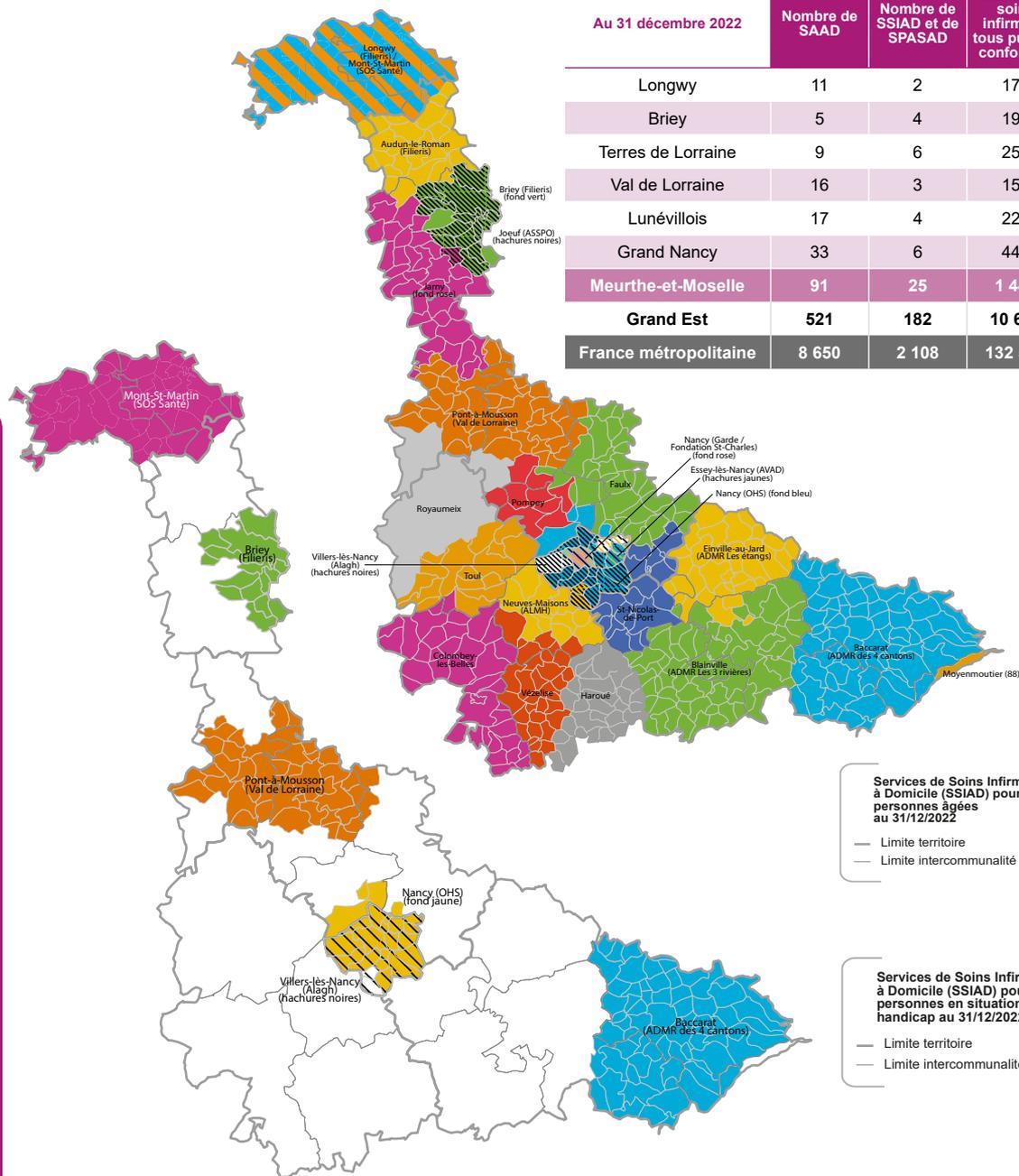
Cinq contrats locaux de santé (CLS) mettent en œuvre localement une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion, de la prévention, de l'accompagnement médico-social et de la santé environnementale en tenant compte des besoins et des leviers existants dans les territoires.



Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD, SSIAD et SPASAD)

Ces trois types de services d'aide et d'accompagnement à domicile sont proposés aux publics vulnérables que sont les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les familles fragilisées. Ils apportent à ces publics des prestations favorisant le maintien à domicile.

Au 31 décembre 2022	Nombre de SAAD	Nombre de SSIAD et de SPASAD	Places de soins infirmiers tous publics confondus	Taux d'équipement global	Places Personnes Âgées	Taux d'équipement en places Personnes Âgées	Places Personnes en situation de handicap	Places Alzheimer
Longwy	11	2	170	20,2	165	19,6	5	0
Briey	5	4	191	25,5	171	22,9	5	15
Terres de Lorraine	9	6	250	29,8	250	29,8	0	0
Val de Lorraine	16	3	159	16,3	140	14,4	6	13
Lunévilleois	17	4	228	20,8	207	18,9	6	15
Grand Nancy	33	6	443	20,1	395	17,9	31	17
Meurthe-et-Moselle	91	25	1 441	20,5	1 328	18,9	53	60
Grand Est	521	182	10 662	19,3	9 517	17,2	661	484
France métropolitaine	8 650	2 108	132 515	19,7	119 199	17,8	7 064	6 089



En comparaison

>> Les SSIAD du département proposent 1 328 places pour personnes âgées, 53 places pour personnes en situation de handicap et 60 places pour personnes atteintes d'Alzheimer.

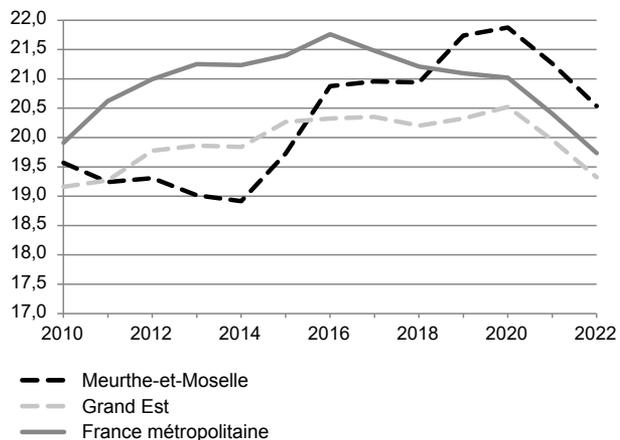
>> Il existe 4 SPASAD expérimentaux dans le département dont 3 dans le Grand Nancy :

- Le SPASAD ALAGH - Ville et Services regroupe un SSIAD et un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sur Laxou, Vandoeuvre et Villers ;
- Le SPASAD ADMR - Garde regroupe un SSIAD et trois SAAD sur l'ouest de Nancy ;
- Le SPASAD OHS regroupe un SSIAD et deux SAAD sur 9 communes du nord et du sud-est de l'agglomération nancéienne ;
- Le SPASAD de l'ADMR du Lunévilleois couvre l'ensemble des communes de la MDS de Baccarat.

>> 91 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) interviennent dans le département.

Évolution du taux d'équipement en places de soins infirmiers en SSIAD et SPASAD (tous types de publics)

au 31 décembre, pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus



En comparaison

>> Le taux d'équipement (tous types de publics confondus) a connu une forte progression entre 2014 et 2020 due à un accroissement progressif du nombre de places. Il a régressé ces dernières années en raison d'une stabilisation de la capacité des SSIAD et d'une progression du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus.

>> Le taux d'équipement départemental (20,5 places pour 1 000 seniors) demeure néanmoins supérieur aux taux de la région et de France métropolitaine avec respectivement 19,3 et 19,7 places pour 1 000.

SUR LES TERRITOIRES

Au 31 décembre 2022

Intercommunalité	Nombre de SAAD	Nombre de SSIAD	Places de soins infirmiers tous publics confondus	Taux d'équipement global	Places Personnes Âgées	Taux d'équipement en places Personnes Âgées	Places Personnes en situation de handicap	Places Alzheimer
Bassin de Pompey (CC)	4	2	98	23,7	85	20,6	0	13
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	10	1	61	17,3	55	15,6	6	0
Cœur du Pays-Haut (CC)	0	1	60	33,0	45	24,8	0	15
Grand Longwy Agglomération (CA)	11	2	170	29,5	165	28,6	5	0
Grand Nancy (Métropole)	33	6	443	20,1	395	17,9	31	17
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	3	1	62	40,0	62	40,0	0	0
Moselle et Madon (CC)	2	1	56	20,5	56	20,5	0	0
Orne Lorraine Confluences (CC)	5	3	131	23,1	126	22,2	5	0
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	1	1	28	34,2	28	34,2	0	0
Pays du Saintois (CC)	2	2	70	56,0	70	56,0	0	0
Pays du Sânon (CC)	1	1	53	96,4	53	96,4	0	0
Pays du Sel et du Vermois (CC)	2	1	50	16,7	50	16,7	0	0
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0
Seille et Grand Couronné (CC)	2	0	0	0,0	0	0,0	0	0
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0
Terres Toulaises (CC)	4	2	96	26,6	96	26,6	0	0
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	8	1	63	14,2	42	9,4	6	15
Veuzouze en Piémont (CC)	3	0	0	0,0	0	0,0	0	0

Services d'aide et d'accompagnement à domicile

Ils désignent les organismes privés ou publics qui interviennent en qualité de prestataires, pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Services de soins infirmiers à domicile

Ils dispensent, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers (soins techniques ou soins de base et relationnels) auprès de personnes malades ou dépendantes âgées de 60 ans ou plus, mais aussi d'adultes de moins de 60 ans qui présentent un handicap ou sont atteints de certaines pathologies chroniques. Ces services interviennent à domicile ou dans les établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap non médicalisées.

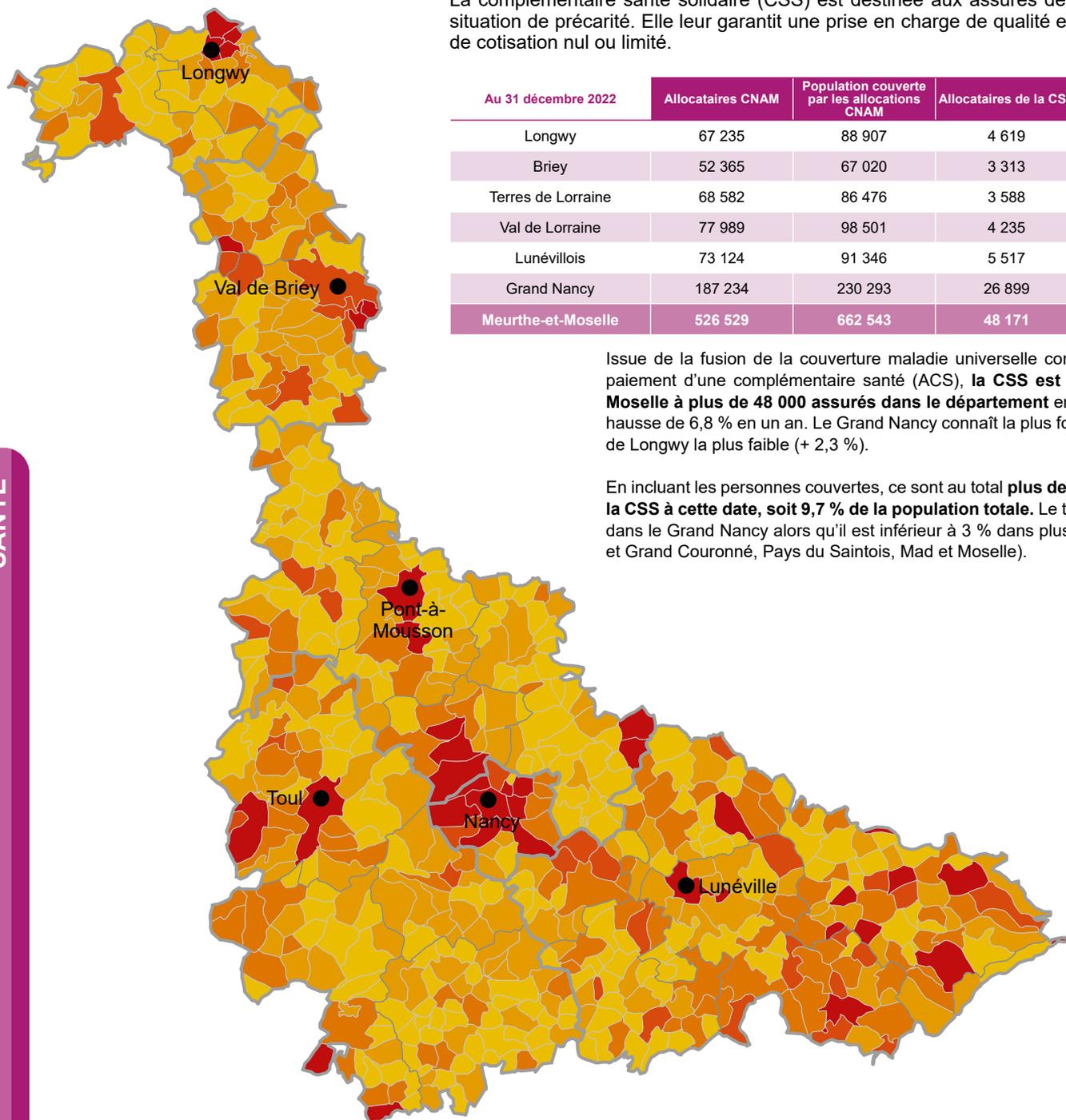
Services polyvalents d'aide et de soins à domicile

Ils assurent à la fois les missions d'un SSIAD et celles d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) puisqu'ils proposent à la fois des soins infirmiers et des aides à domicile. Les services rendus par les SPASAD présentent de nombreux intérêts pour les personnes âgées qui ne sont plus obligées de faire appel à deux services, ni de coordonner leurs interventions.

(source : Ministère des Solidarités et de la Santé)

Complémentaire santé solidaire (CSS)

La complémentaire santé solidaire (CSS) est destinée aux assurés des caisses d'assurance maladie en situation de précarité. Elle leur garantit une prise en charge de qualité en matière de soins avec un niveau de cotisation nul ou limité.



Au 31 décembre 2022	Allocataires CNAM	Population couverte par les allocations CNAM	Allocataires de la CSS	Population couverte par la CSS	soit % de la population totale couverte par la CSS
Longwy	67 235	88 907	4 619	6 790	7,5 %
Briey	52 365	67 020	3 313	5 010	6,8 %
Terres de Lorraine	68 582	86 476	3 588	5 492	5,6 %
Val de Lorraine	77 989	98 501	4 235	6 650	6,1 %
Lunéillois	73 124	91 346	5 517	8 491	8,2 %
Grand Nancy	187 234	230 293	26 899	38 794	15,1 %
Meurthe-et-Moselle	526 529	662 543	48 171	71 227	9,7 %

Issue de la fusion de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), **la CSS est versée par la CPAM de Meurthe-et-Moselle à plus de 48 000 assurés dans le département** en décembre 2022. Cela représente une hausse de 6,8 % en un an. Le Grand Nancy connaît la plus forte augmentation (+ 8,4 %), le territoire de Longwy la plus faible (+ 2,3 %).

En incluant les personnes couvertes, ce sont au total **plus de 71 000 personnes qui bénéficient de la CSS à cette date, soit 9,7 % de la population totale**. Le taux de couverture est supérieur à 15 % dans le Grand Nancy alors qu'il est inférieur à 3 % dans plusieurs intercommunalités rurales (Seille et Grand Couronné, Pays du Saintois, Mad et Moselle).

Part de la population couverte par la C2S au 31 décembre 2022

- Inférieure à 2 %
- De 2 % à 4 %
- De 4 % à 7 %
- De 7 % à 10 %
- Supérieure à 10 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Les bénéficiaires de la CSS se concentrent en milieu urbain : les plus forts taux de couverture en Meurthe-et-Moselle sont relevés dans le Grand Nancy (24 % à Maxéville, 22 % à Jarville-la-Malgrange, 20 % à Vandoeuvre-lès-Nancy, 18 % à Nancy) et dans les principales agglomérations du département (18 % à Lunéville, 17 % à Mont-Saint-Martin, 14 % à Toul et Longwy).

L'Est Lunévillois est également très touché par un fort taux de couverture de la population, notamment dans les pôles ruraux de Blâmont (18,5 %), Cirey-sur-Vezouze (14 %) et Baccarat (12 %).

En comparaison

>> Au niveau national, les bénéficiaires de la CSS gratuite sont composés majoritairement d'enfants ou de jeunes de moins de 20 ans (42 %) et de jeunes adultes (29 % pour les 20-40 ans). Les personnes âgées de plus de 60 ans sont très minoritaires (6,8 %) car, après 60 ans, les allocataires du RSA ou de faibles allocations chômage sont orientés vers des minima sociaux liés à la retraite (ASPA, ASI), dont les montants relèvent du plafond d'attribution du volet participatif du dispositif.

>> Fin septembre 2022, 7,2 millions de personnes sont protégées par la CSS en France. Leur nombre a augmenté de 1,6 % depuis décembre 2021. Trois facteurs peuvent expliquer l'accroissement des effectifs de la CSS gratuite :

- l'attribution automatique du dispositif aux nouveaux bénéficiaires du RSA ;
- la simplification de l'étude des ressources des demandeurs via la consultation du dispositif de ressources mensuelles ;
- les deux augmentations successives en 2022 du plafond de ressources à ne pas dépasser pour l'ouverture des droits en avril et en juillet.

CSS

Complémentaire santé solidaire

La CSS a été mise en place au 1^{er} novembre 2019 en remplacement de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'Aide à la complémentaire santé (ACS). Les bénéficiaires de la CMU-C ont basculé automatiquement dans ce nouveau dispositif, alors que les bénéficiaires de l'ACS l'intègrent progressivement au fur et à mesure de l'arrivée à terme de leur contrat ACS (contrats d'un an).
(source : CNAM)

au 31 décembre 2022

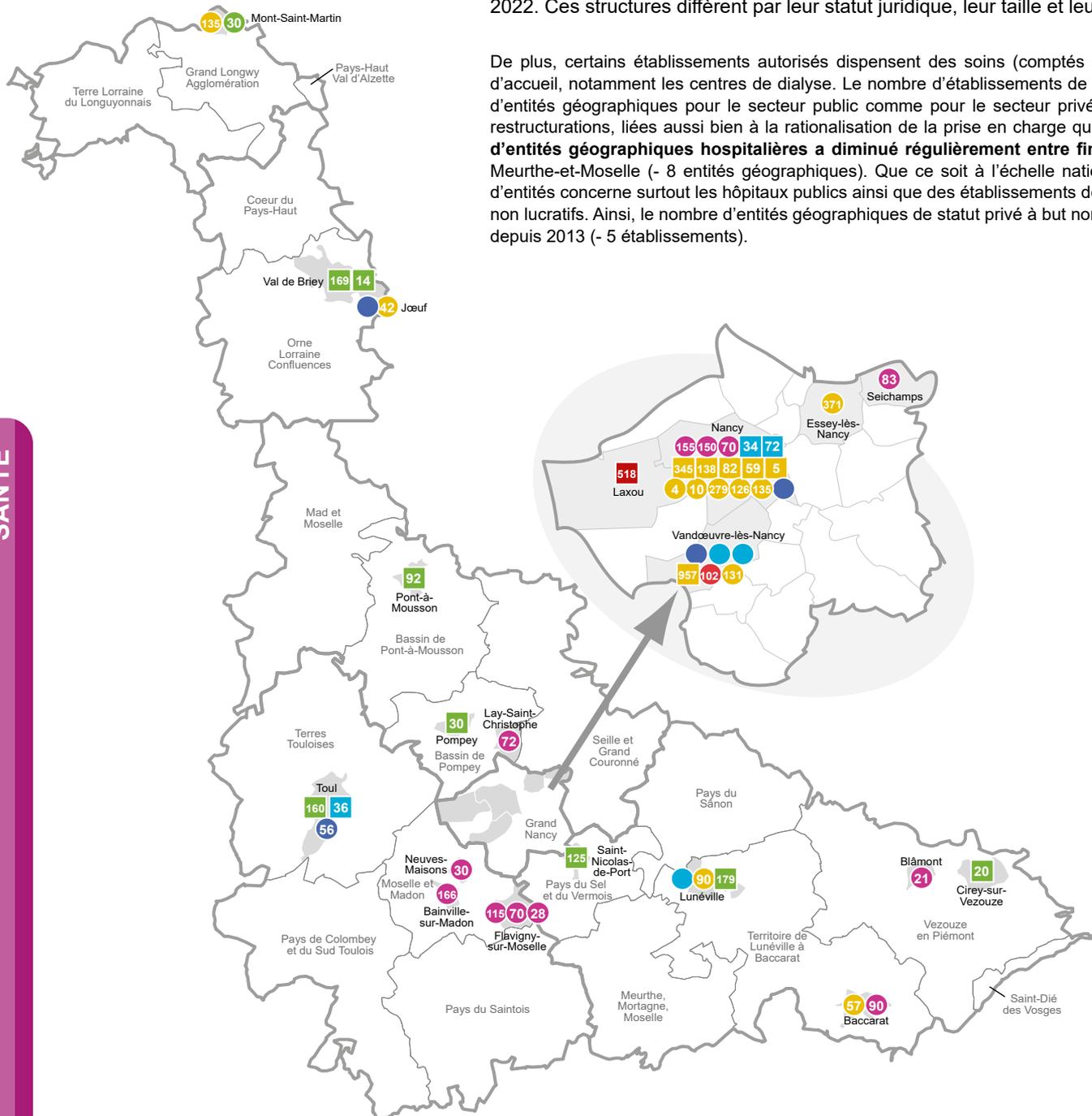
Intercommunalité	Allocataires CNAM	Population couverte par les allocations CNAM	Allocataires de la CSS	Population couverte par la CSS	soit % de la population totale couverte par la CSS
Bassin de Pompey (CC)	29 545	36 870	1 907	2 958	7,4 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	28 990	36 716	1 889	3 009	7,5 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	14 372	18 981	736	1 115	5,4 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	47 394	62 860	3 651	5 436	8,6 %
Grand Nancy (Métropole)	187 234	230 293	26 899	38 794	15,1 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	6 330	8 141	172	289	2,9 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	11 219	14 290	560	890	5,4 %
Moselle et Madon (CC)	20 684	25 607	831	1 229	4,3 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	37 993	48 039	2 577	3 895	7,3 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	7 298	9 328	274	434	3,9 %
Pays du Saintois (CC)	9 664	12 221	267	374	2,6 %
Pays du Sânon (CC)	3 780	4 773	124	196	3,3 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	21 211	26 317	1 324	1 989	6,9 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	8 611	11 575	513	690	5,7 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	168	197	s.	s.	4,0 %
Seille et Grand Couronné (CC)	13 124	16 774	267	394	2,1 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	11 230	14 472	455	664	4,3 %
Terres Toulaises (CC)	30 936	39 320	2 216	3 455	7,7 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	29 293	36 540	2 883	4 436	10,9 %
Vezouze en Piémont (CC)	7 453	9 229	619	970	8,3 %

s. : secret statistique (donnée non communicable car moins de 10 individus)

Établissements hospitaliers

En Meurthe-et-Moselle, 50 établissements de santé assurent le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades. Ils offrent 4 570 lits d'hospitalisation complète et 1 080 places d'hospitalisation partielle en 2022. Ces structures diffèrent par leur statut juridique, leur taille et leurs missions.

De plus, certains établissements autorisés dispensent des soins (comptés en séances) sans disposer de capacités d'accueil, notamment les centres de dialyse. Le nombre d'établissements de santé recensés ici correspond au nombre d'entités géographiques pour le secteur public comme pour le secteur privé. Conséquence de réorganisations et de restructurations, liées aussi bien à la rationalisation de la prise en charge qu'à l'amélioration de sa qualité, **le nombre d'entités géographiques hospitalières a diminué régulièrement entre fin 2013 et fin 2022** en France comme en Meurthe-et-Moselle (- 8 entités géographiques). Que ce soit à l'échelle nationale ou locale, la diminution du nombre d'entités concerne surtout les hôpitaux publics ainsi que des établissements de soins de longue durée, publics ou privés non lucratifs. Ainsi, le nombre d'entités géographiques de statut privé à but non lucratif a également sensiblement reculé depuis 2013 (- 5 établissements).



Nombre de lits et places des établissements de santé en 2022

Etablissements publics

- Centre hospitalier régional universitaire (CHRU)
- Centre hospitalier (CH)
- Centre hospitalier spécialisé en psychiatrie
- Etablissement de soins de longue durée

Etablissements privés

- Etablissement de soins de courte durée ou pluridisciplinaires
- Etablissement de soins de longue durée
- Centre de lutte contre le cancer
- Centre de dialyse
- Etablissement de soins de suite et de réadaptation
- Autre

— Limite territoire
— Limite intercommunalité

Sources : SAE données administratives - Ministère des Solidarités et de la Santé, DREES, enquêtes 2013 et 2022

	Nombre d'entités juridiques		Nombre de lits en hospitalisation complète		Nombre de places en hospitalisation partielle	
	2013	2022	2013	2022	2013	2022
Secteur public	24	18	3 233	2 604	435	431
dont CHRU	5	6	1 659	1 391	163	195
dont CH, hors anciens hôpitaux locaux	6	6	611	665	62	74
dont CH, anciens hôpitaux locaux	2	2	70	50	0	0
dont CH spécialisés en psychiatrie	3	1	541	356	190	162
dont autres établissements publics	8	3	352	142	20	0
Secteur privé non lucratif	25	20	1 270	1 104	201	209
dont centres de lutte contre le cancer	1	1	146	82	34	20
dont établissements de soins de courte durée ou pluridisciplinaires	5	4	330	321	26	48
dont établissements de soins de suite et de réadaptation	10	10	605	671	141	141
dont autres établissements à but non lucratif	9	5	189	30	0	0
Secteur privé à but lucratif	9	12	975	865	178	440
dont établissements de soins de courte durée ou pluridisciplinaires	6	7	871	621	178	390
dont établissements de soins de suite et de réadaptation	2	2	104	208	0	30
dont établissements de lutte contre les maladies mentales	0	1	0	36	0	20
dont autres établissements à but lucratif	1	2	0	0	0	0
Ensemble	58	50	5 478	4 573	814	1 080

Parmi les **18 établissements publics**, quatre types d'établissements coexistent. Ils se différencient selon leurs missions :

- les **6 sites du centre hospitalier régional et universitaire (CHRU de Nancy)** dispensent les soins les plus spécialisés à la population de la région ainsi que les soins courants à la population la plus proche : Hôpitaux de Brabois (957 lits et places), Hôpital Central (345), Maternité (138), Centre Émile Gallé (82), Hôpital Saint-Julien (59) et Centre de Basse vision (5) constituent une capacité totale d'accueil de **1 586 lits et places**.
- les **8 centres hospitaliers** (dont 2 anciens hôpitaux locaux), catégorie intermédiaire d'établissements, assurent la majeure partie des prises en charge de court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie - MCO) ainsi que la prise en charge et les soins pour personnes âgées. Ils offrent une capacité d'accueil totale de **789 lits et places**.
- le **Centre Psychothérapique de Nancy (CPN)** à Laxou propose 356 lits et 162 places en psychiatrie.
- enfin, les 3 autres établissements publics sont des établissements de soins de longue durée (142 lits).

Parmi les **structures hospitalières privées, deux types d'établissements cohabitent** :

- les **établissements privés à but lucratif**, au nombre de 12 dans le département, regroupent 7 établissements de soins de courte durée (MCO) ou pluridisciplinaires pour une capacité totale de 1 011 lits et places, 2 établissements de moyen séjour - dits « de soins de suite et de réadaptation » -, une maison de santé pour maladies mentales à Toul, le Centre d'oncologie de Gentilly et l'unité de dialyse médicalisée du Centre hospitalier de Lunéville.
- les **établissements privés à but non lucratif** (20 dans le département) regroupent le centre de lutte contre le cancer Alexis Vautrin à Vandoeuvre-lès-Nancy, 4 établissements de soins de courte durée (MCO) ou pluridisciplinaires, 10 établissements de soins de suite et de réadaptation et 5 autres établissements que sont l'unité de soins de longue durée (USLD) de Mont-Saint-Martin, deux centres de dialyse médicale à Vandoeuvre-lès-Nancy et deux établissements d'hospitalisation à domicile intervenant dans l'Agglomération Nancéienne et sur le secteur de Joëuf.

Au niveau national, les établissements de santé publics concentrent 60 % des lits et des places, les établissements privés à but non lucratif 15 % et les cliniques privées à but lucratif 25 %. Cette répartition s'avère cependant très inégale suivant les départements. En Meurthe-et-Moselle, le secteur public concentre 54 % des lits et places, les secteurs privés lucratif et non lucratif chacun 23 %.

3 169 lits et places de court séjour se répartissent dans le département. Le Grand Nancy concentre 80 % de la capacité d'accueil.

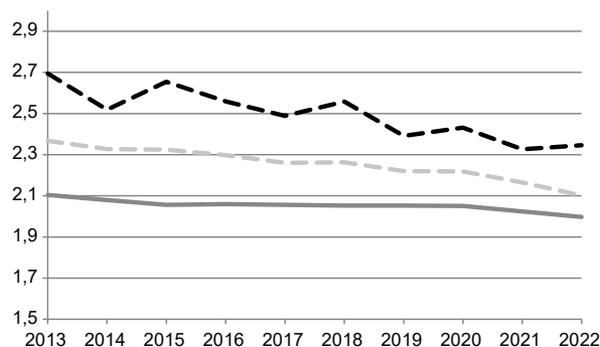
Entre 2013 et 2022, la capacité en médecine-chirurgie-obstétrique (MCO) a diminué, quel que soit le type d'activité :

- 1 711 lits et places en médecine (- 13 % en 9 ans) ;
- 1 271 lits et places en chirurgie (- 17 %) ;
- 187 lits et places en gynécologie-obstétrique (- 36 %).

Au cours de cette période, la capacité en lits et place de MCO a également diminué en France métropolitaine et dans la région Grand Est, à des rythmes différents suivant la discipline.

Évolution du taux d'équipement en lits et places de médecine

(au 31 décembre, pour 1 000 habitants)



La capacité d'hospitalisation en médecine a diminué dans le département en neuf ans avec 262 lits et places de moins, malgré l'augmentation de la capacité de prise en charge des patients à domicile.

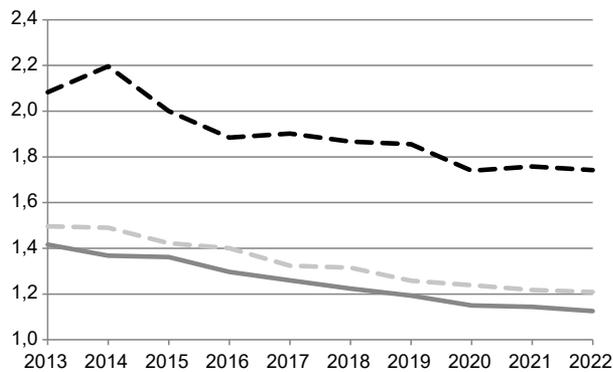
En comparaison

> Le taux d'équipement est de 2,35 lits et places pour 1 000 habitants en Meurthe-et-Moselle, hors hospitalisation à domicile. Les taux de la région Grand Est (2,10 pour 1 000) et de la France métropolitaine (2,00 pour 1 000) demeurent inférieurs malgré une baisse moindre de la capacité au niveau régional (- 11 % en neuf ans) et au niveau métropolitain (- 2 %).

— — — Meurthe-et-Moselle
 - - - Grand Est
 — France métropolitaine

Évolution du taux d'équipement en lits et places de chirurgie

(au 31 décembre, pour 1 000 habitants)



La capacité en chirurgie diminue depuis une vingtaine d'années en Meurthe-et-Moselle, à l'image de la tendance nationale. On compte 1 271 lits et places dans le département en 2022, soit 254 lits et places supprimés en neuf ans.

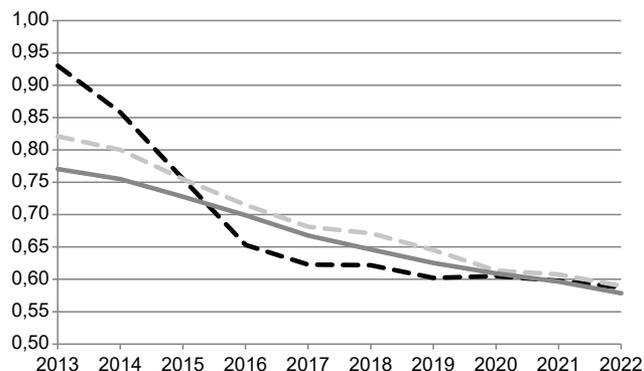
En comparaison

> Le taux d'équipement départemental est de 1,74 lits et places pour 1 000 personnes (hors hospitalisation à domicile). Il demeure nettement supérieur aux taux constatés en région Grand Est (1,21) et en France métropolitaine (1,13).

— — — Meurthe-et-Moselle
 - - - Grand Est
 — France métropolitaine

Évolution du taux d'équipement en lits et places de gynécologie-obstétrique

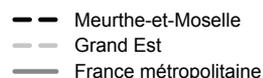
(au 31 décembre, pour 1 000 femmes âgées de 15 ans et plus)



La capacité départementale en lits et places de gynécologie-obstétrique a fortement diminué dans le département, avec toutefois un ralentissement de cette tendance à partir de 2017 : - 105 places en neuf ans mais - 10 places entre 2017 et 2022.

En comparaison

> Le taux d'équipement est de 0,59 lits et places pour 1 000 femmes âgées de 15 ans et plus (hors hospitalisation à domicile), un taux similaire aux taux observés en Grand Est (0,59) et dans l'ensemble de la France métropolitaine (0,58).



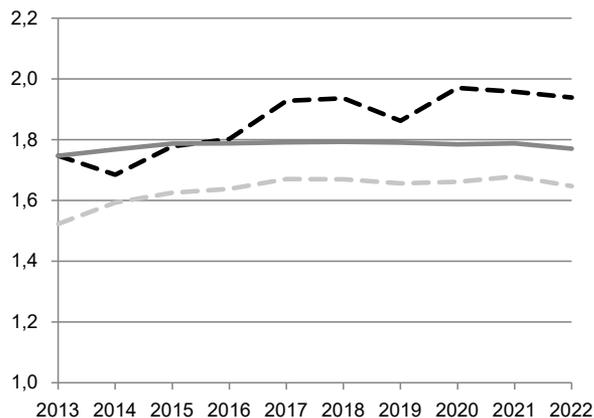
Moyen séjour

Le département compte 1 414 lits et places de soins de suite et de réadaptation (ou moyen séjour) en 2022. Cette capacité se répartit en 1 167 lits d'hospitalisation complète et 247 places d'hospitalisation à temps partiel.

Avec 626 lits et places, le Grand Nancy représente 44 % de la capacité départementale en moyen séjour, devant la CC Moselle et Madon (353 lits et places, soit 25 % du total). Tous les territoires disposent d'au moins un établissement de soins de suite et de réadaptation, mais certains territoires sont peu équipés : Longwy (30 lits et places) et Briey (26 lits et places) ne constituent que 4 % du total départemental à eux deux.

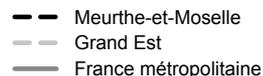
Évolution du taux d'équipement global en lits et places de moyen séjour

(au 31 décembre, pour 1 000 habitants)

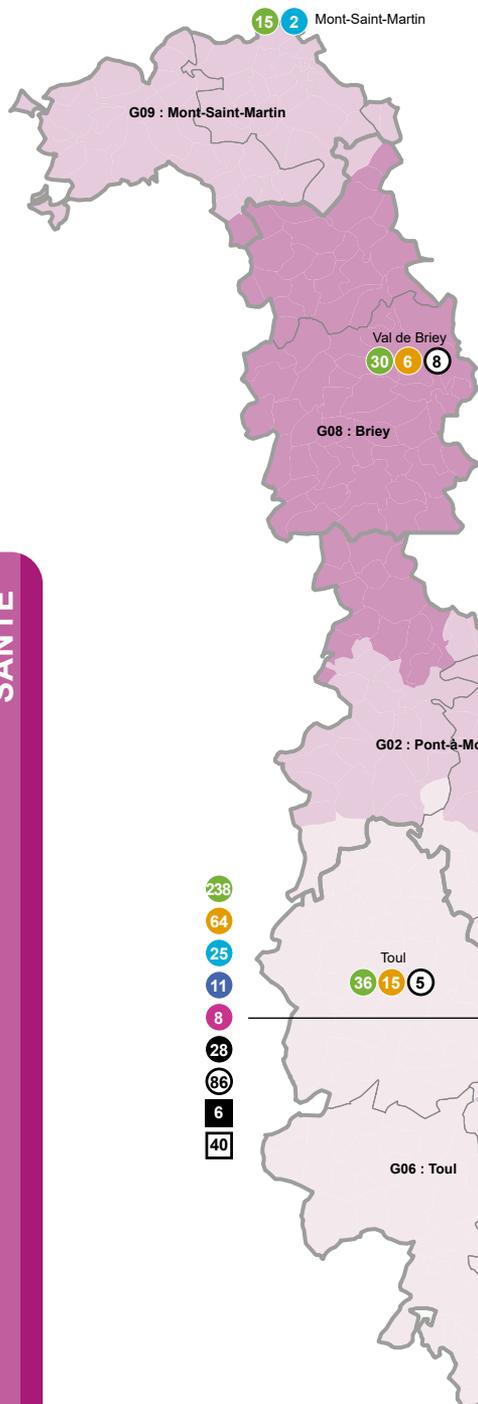


En comparaison

> Depuis 2016, le taux d'équipement départemental est supérieur au taux national. Il est actuellement de 1,94 lits et places pour 1 000 habitants contre respectivement 1,65 pour 1 000 et 1,77 pour 1 000 dans le Grand Est et en France métropolitaine.



Le taux d'équipement en psychiatrie générale de la Meurthe-et-Moselle demeure le plus faible de la région Grand Est, que ce soit en hospitalisation à temps plein ou à temps partiel. En revanche, le taux d'équipement en matière de psychiatrie infantile-juvénile est proche de la moyenne nationale.



En 2022	Lits et places en psychiatrie générale				Lits et places en psychiatrie infantile-juvénile				Lits et places en psychiatrie pénitentiaire	
	Hosp. à temps plein	Hosp. à temps partiel	Autres types d'accueil *	Taux d'équipement global pour 1 000 habitants de plus de 16 ans	Hosp. à temps plein	Hosp. à temps partiel	Autres types d'accueil *	Taux d'équipement global pour 1 000 enfants de 0 à 16 ans	Hosp. à temps plein	Hosp. de jour
Longwy	15	0	2	0,24	0	0	0	0,00	0	0
Briey	30	6	0	0,61	0	8	0	0,53	0	0
Grand Nancy	238	64	44	1,62	28	86	6	2,81	40	0
Terres de Lorraine	36	15	0	0,62	0	5	0	0,29	0	0
Meurthe-et-Moselle	319	85	46	0,76	28	99	6	0,95	40	0
Grand Est	3 556	1 226	298	1,13	223	828	39	1,01	40	45
France métropolitaine	49 804	19 543	5 730	1,44	2 309	9 372	781	0,95	425	345

* Autres types d'accueil : accueil familial thérapeutique, accueil en appartement thérapeutique, accueil en centre de post-cure, accueil en centre de crise / structure d'accueil des urgences, hospitalisation à domicile.

Par ailleurs, et bien que leur nombre soit en augmentation (+ 12 en cinq ans), le département souffre toujours d'un **déficit en matière de psychiatres libéraux hors agglomération nancéienne** : parmi les 70 spécialistes libéraux exerçant en psychiatrie générale en Meurthe-et-Moselle au 31 décembre 2022, un seul est établi en dehors du Grand Nancy, à Bouxières-aux-Dames.

Lits et places installés au 31 décembre 2022

En psychiatrie générale

- ? Hospitalisation complète
- ? Hospitalisation partielle
- ? Accueil familial thérapeutique
- ? Accueil en centre de post cure
- ? Accueil en centre de crise et structure d'accueil des urgences

G0x Limite de secteur

En psychiatrie infantile-juvénile

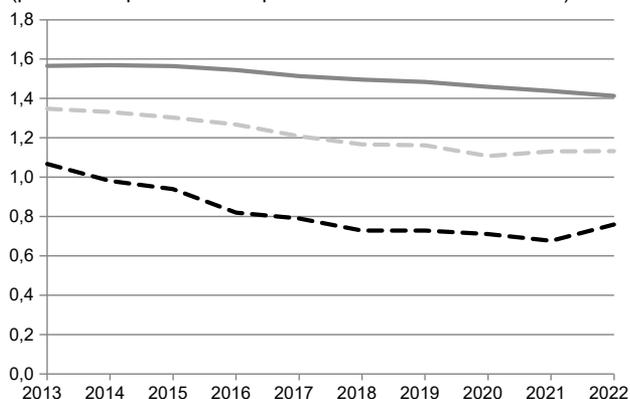
- ? Hospitalisation complète
- ? Hospitalisation partielle
- ? Accueil familial thérapeutique

En milieu pénitentiaire

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution du taux d'équipement global en psychiatrie générale

(pour 1 000 personnes de plus de 16 ans au 31 décembre)



La capacité départementale en psychiatrie générale n'a cessé de diminuer ces dernières années, passant de 627 lits et places au 31 décembre 2013 à 401 lits et places huit ans plus tard (- 36 %), avant un rebond en 2022 avec l'ouverture de places à Toul (+ 12 %).

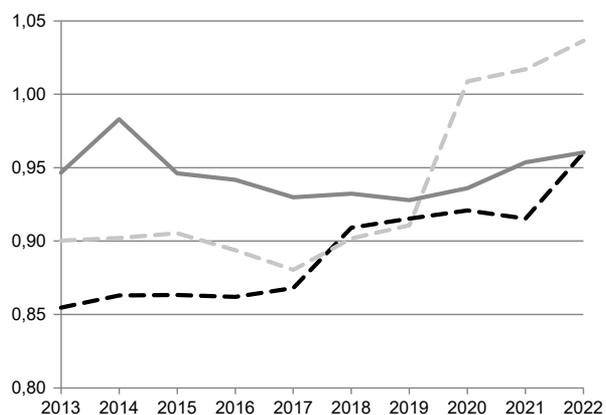
En comparaison

> Au 31 décembre 2022, le taux d'équipement départemental est de 0,76 lits et places pour 1 000 habitants de plus de 16 ans, nettement inférieur aux taux de la région Grand Est (1,13) et de la France métropolitaine (1,41), eux-mêmes en diminution ces dernières années.

— Meurthe-et-Moselle
 - - Grand Est
 — France métropolitaine

Évolution du taux d'équipement global en psychiatrie infantile-juvénile

(pour 1 000 enfants âgés de 0 à 16 ans au 31 décembre)



Le Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou (CPN) concentre 120 des 133 lits et places du département.

En comparaison

> Le taux d'équipement en psychiatrie infantile-juvénile a légèrement augmenté depuis cinq ans pour s'établir à 0,96 lits et places pour 1 000 enfants de 0 à 16 ans en 2022. Il est désormais égal à la moyenne métropolitaine. Ce taux a fortement progressé dans la région Grand Est avec l'ouverture récente de lits et places, pour atteindre un taux de 1,04 pour 1 000.

— Meurthe-et-Moselle
 - - Grand Est
 — France métropolitaine

Selon le principe de la sectorisation, chaque département français est découpé en secteurs géographiques. Toute personne nécessitant des soins psychiatriques sera prise en charge par le secteur dont elle dépend, en fonction de son adresse.

La Meurthe-et-Moselle est découpée en 9 secteurs de psychiatrie générale pour adultes dont 7 sont gérés par le Centre Psychothérapique de Nancy (CPN) à travers 4 pôles :

- le Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie d'Adultes du Grand Nancy (secteurs G01, G04 et G05),
- le Pôle de Lunéville (G03),
- le Pôle de Psychiatrie et de Psychologie Clinique de Pont-à-Mousson et de Toul (G02 et G06),
- le Pôle de Saint-Nicolas-de-Port (G07).

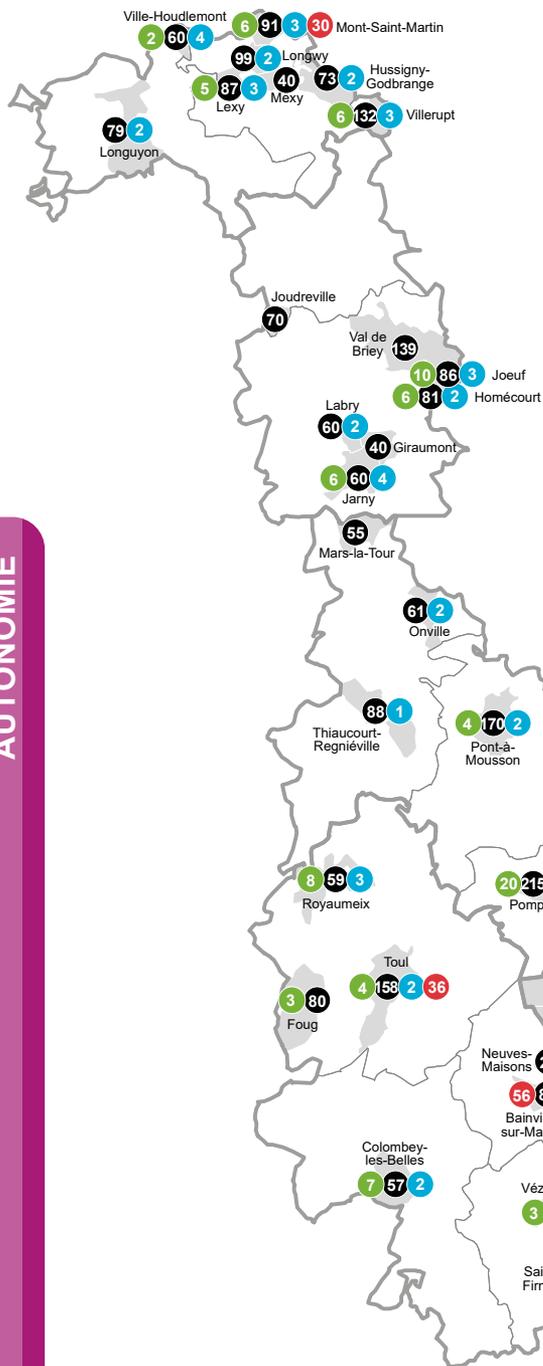
Les secteurs G08 et G09 sont gérés respectivement par les centres hospitaliers de Val de Briey et de Mont-Saint-Martin.

Le département est découpé en 4 secteurs de psychiatrie infantile-juvénile dont 3 sont gérés par le CPN, le Centre Hospitalier de Val de Briey ayant en charge le dernier.

Les établissements psychiatriques du département gèrent également des **unités de soins ambulatoires** : 27 Centres médico-psychologiques (CMP), 17 unités de consultation des services de psychiatrie et 25 Centres d'activités thérapeutiques à temps partiel (CATTP) sont répartis sur l'ensemble du département fin 2022.

Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

La capacité d'accueil des EHPAD se stabilise dans le département depuis quelques années. On compte 6 500 places au 31 décembre 2022 dont 95 % sont des places d'hébergement permanent.



6 172 lits d'accueil permanent constituent 69 % de la capacité en hébergement permanent du département, les résidences autonomie et les USLD formant les 31 % restants.

L'accueil de jour (218 places, + 25 % en 10 ans) et l'accueil temporaire (113 places, + 36 %) forment les autres modalités d'accueil en EHPAD.

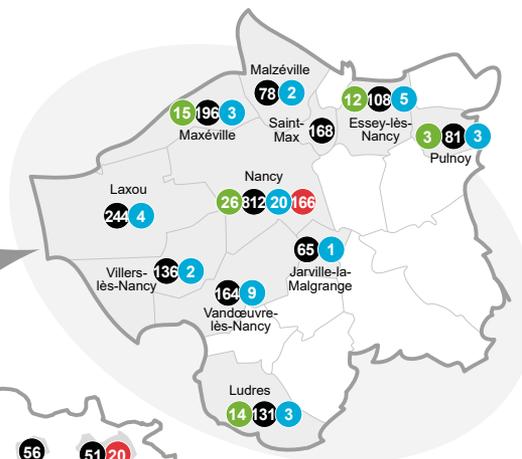
Le nombre de places Alzheimer et maladies apparentées est désormais de 916 en EHPAD, en hausse de 55 % en dix ans.

Au 31 décembre 2022	EHPAD / EHPA	Capacité d'accueil totale	dont capacité en unité Alzheimer	Capacité d'accueil en :				Capacité des USLD
				accueil permanent	soit taux d'équip ¹	accueil temporaire	accueil de jour	
Longwy	8	699	118	661	78,4	19	19	30
Briey	9	569	154	536	71,6	11	22	0
Terres de Lorraine	9	719	125	685	81,6	9	25	92
Val de Lorraine	11	986	121	937	96,2	11	38	0
Lunévillois	12	1 225	113	1 170	106,8	11	44	123
Grand Nancy	25	2 305	285	2 183	98,9	52	70	166
Meurthe-et-Moselle	74	6 503	916	6 172	88,0	113	218	411
Grand Est	633	52 818	6 736	50 489	91,5	1 122	1 207	2 941
France métropolitaine	7 601	614 293	66 198	589 452	87,8	12 710	12 131	29 306

En comparaison

> Au 31 décembre 2022, le taux d'équipement départemental est de 88 places d'accueil permanent pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, en baisse de cinq points en deux ans. Il est égal au taux national mais demeure inférieur au taux régional.

>> Le Lunévillois possède le meilleur taux d'équipement du département tandis que le Pays-Haut est sous-équipé.



Nombre de lits et places au 31 décembre 2022

- Accueil permanent
- Accueil temporaire
- Accueil de jour
- Soins de longue durée
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Les EHPAD sont des lieux d'hébergement médicalisé et collectif s'adressant à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien. Ils ont pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin. Les EHPAD signent une convention avec le conseil départemental et l'agence régionale de santé (ARS) qui leur apportent des financements en contrepartie d'objectifs de qualité de prise en charge.

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées

Les EHPA sont des établissements collectifs non médicalisés destinés à héberger des personnes âgées disposant encore d'une bonne autonomie physique.

Accueil permanent

Lorsqu'elles le souhaitent ou lorsque cela devient nécessaire, voire incontournable, les personnes âgées peuvent vivre dans des structures d'accueil permanent. Par opposition à l'accueil temporaire, qui constitue une solution transitoire, l'accueil permanent propose un accompagnement 24h/24h et 365 jours par an.

Taux d'équipement en accueil permanent

Nombre de places d'hébergement complet en EHPAD au 1^{er} janvier pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus (données de population INSEE, RP 2020 et estimations INSEE au 1^{er} janvier 2023).

Unité de soins de longue durée

Établissement sanitaire de type EHPAD spécifiquement adapté et destiné aux personnes âgées ne disposant plus de leur propre autonomie et dont l'état de santé nécessite des soins quotidiens ou une surveillance constante.

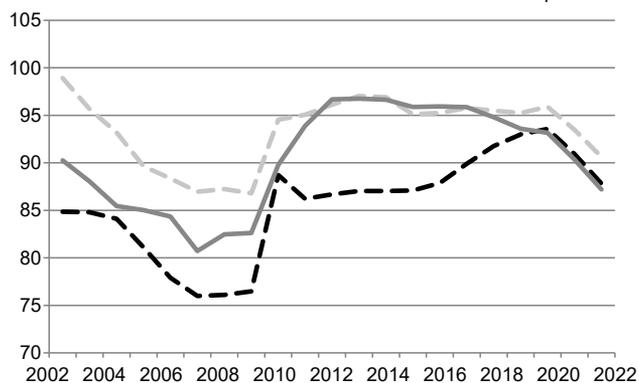
(sources : Département 54 et DREES)

Le nombre de seniors étant en nette progression ces dernières années, le taux d'équipement en places d'accueil permanent diminue dans le département depuis 2019.

Évolution du taux d'équipement en accueil permanent en EHPAD

(au 31 décembre)

- Meurthe-et-Moselle
- Grand Est
- France métropolitaine



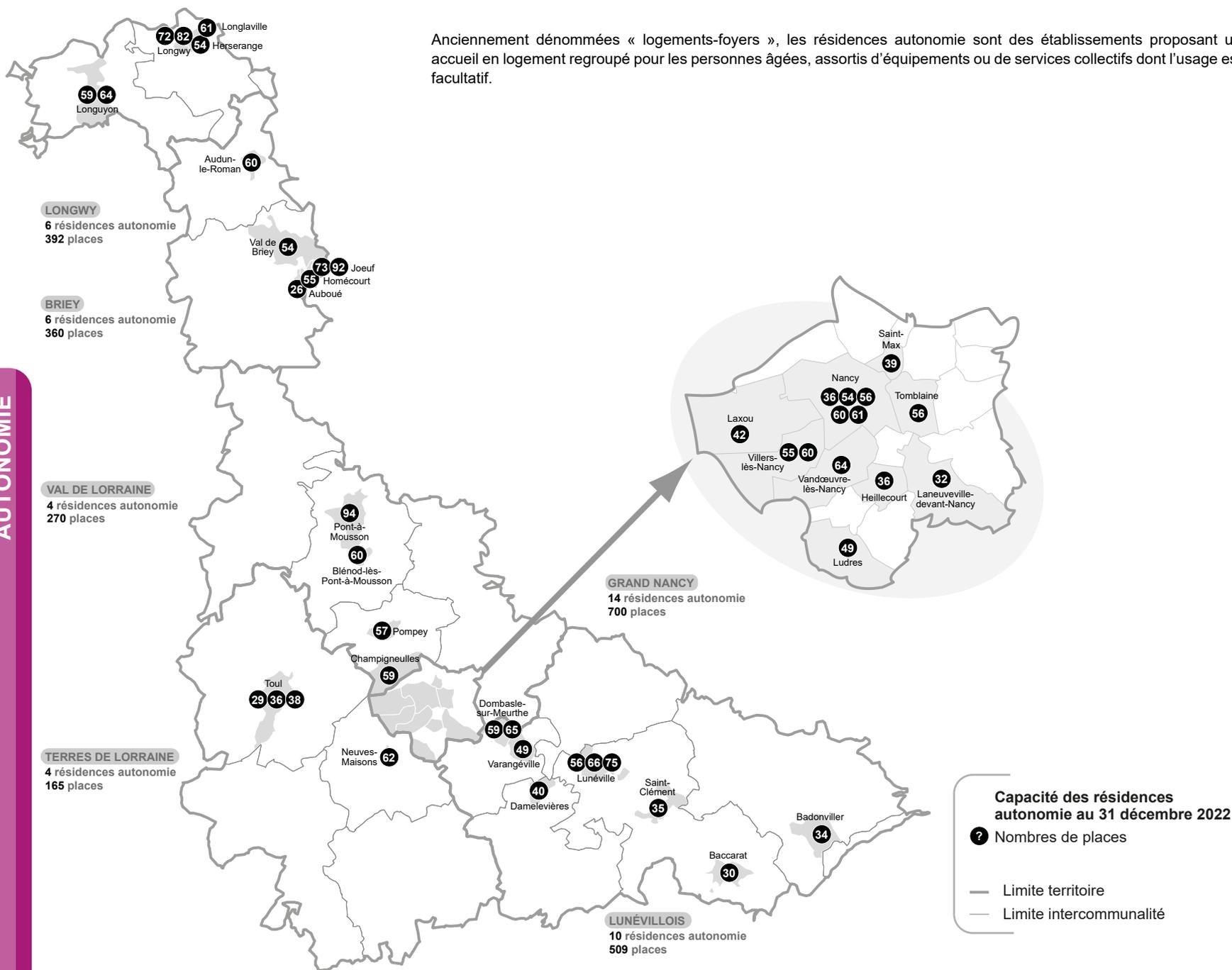
Au 31 décembre 2022

Intercommunalité	EHPAD / EHPA	Capacité d'accueil totale	dont capacité en unité Alzheimer	Capacité d'accueil en :				Capacité des USLD
				accueil permanent	soit taux d'équip ¹	accueil temporaire	accueil de jour	
Bassin de Pompey (CC)	6	603	91	563	136	6	34	0
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	2	176	18	170	48	2	4	0
Cœur du Pays-Haut (CC)	1	70	12	70	39	0	0	0
Grand Longwy Agglomération (CA)	5	411	56	390	68	10	11	30
Grand Nancy (Métropole)	25	2 305	285	2 183	99	52	70	166
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	3	207	12	204	245	3	0	0
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	3	305	51	275	177	9	21	0
Moselle et Madon (CC)	2	111	27	111	41	0	0	56
Orne Lorraine Confluences (CC)	8	499	142	466	82	11	22	0
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	1	66	19	57	70	2	7	0
Pays du Saintois (CC)	3	225	29	220	176	2	3	0
Pays du Sânon (CC)	1	33	2	31	56	0	2	0
Pays du Sel et du Vermois (CC)	3	374	18	367	122	1	6	30
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	1	141	48	132	105	3	6	0
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0	0	0	0	0	0
Seille et Grand Couronné (CC)	0	0	0	0	0	0	0	0
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	2	147	14	139	99	6	2	0
Terres Toulaises (CC)	3	317	50	297	82	5	15	36
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	2	343	25	330	74	1	12	73
Vezouze en Piémont (CC)	3	170	17	167	120	0	3	20

Les 74 établissements d'accueil pour personnes âgées sont répartis dans l'ensemble du département, seule la CC de Seille et Grand Couronné n'en possédant pour l'instant aucun.

Les 44 résidences autonomie peuvent accueillir 2 400 personnes au total. Leur nombre et leur capacité demeurent inchangés depuis 2017.

Anciennement dénommées « logements-foyers », les résidences autonomie sont des établissements proposant un accueil en logement regroupé pour les personnes âgées, assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif.

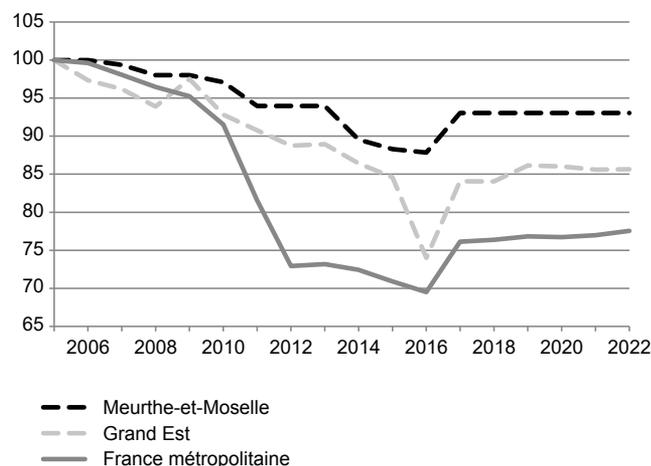


Source : Ministère des Solidarités et de la Santé, DREES, FINSS

Au 31 décembre 2022	Nombre de résidences autonomie	Capacité des résidences autonomie
Meurthe-et-Moselle	44	2 396
Grand Est	200	11 362
France métropolitaine	2 318	120 991

Évolution du nombre de places des résidences autonomie

(au 31 décembre, en base 100 : 2005)



En comparaison

> L'évolution marquée des capacités d'accueil en résidences autonomie en 2016 s'explique par la mise en application cette année-là des mesures sur les résidences autonomie de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. La loi renforce leur place comme solution d'habitat intermédiaire pour personnes âgées en instaurant notamment le forfait autonomie, leur permettant de bénéficier d'un financement spécifique pour les actions de prévention.

Au 31 décembre 2022

Intercommunalité	Nombre de résidences autonomie	Capacité des résidences autonomie
Bassin de Pompey (CC)	2	116
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	2	154
Cœur du Pays-Haut (CC)	1	60
Grand Longwy Agglomération (CA)	4	269
Grand Nancy (Métropole)	14	700
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	1	40
Moselle et Madon (CC)	1	62
Orne Lorraine Confluences (CC)	5	300
Pays du Sel et du Vermois (CC)	3	173
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	2	123
Terres Toulousaises (CC)	3	103
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	5	262
Veuzouze en Piémont (CC)	1	34

NB : seules figurent dans ce tableau les intercommunalités concernées.

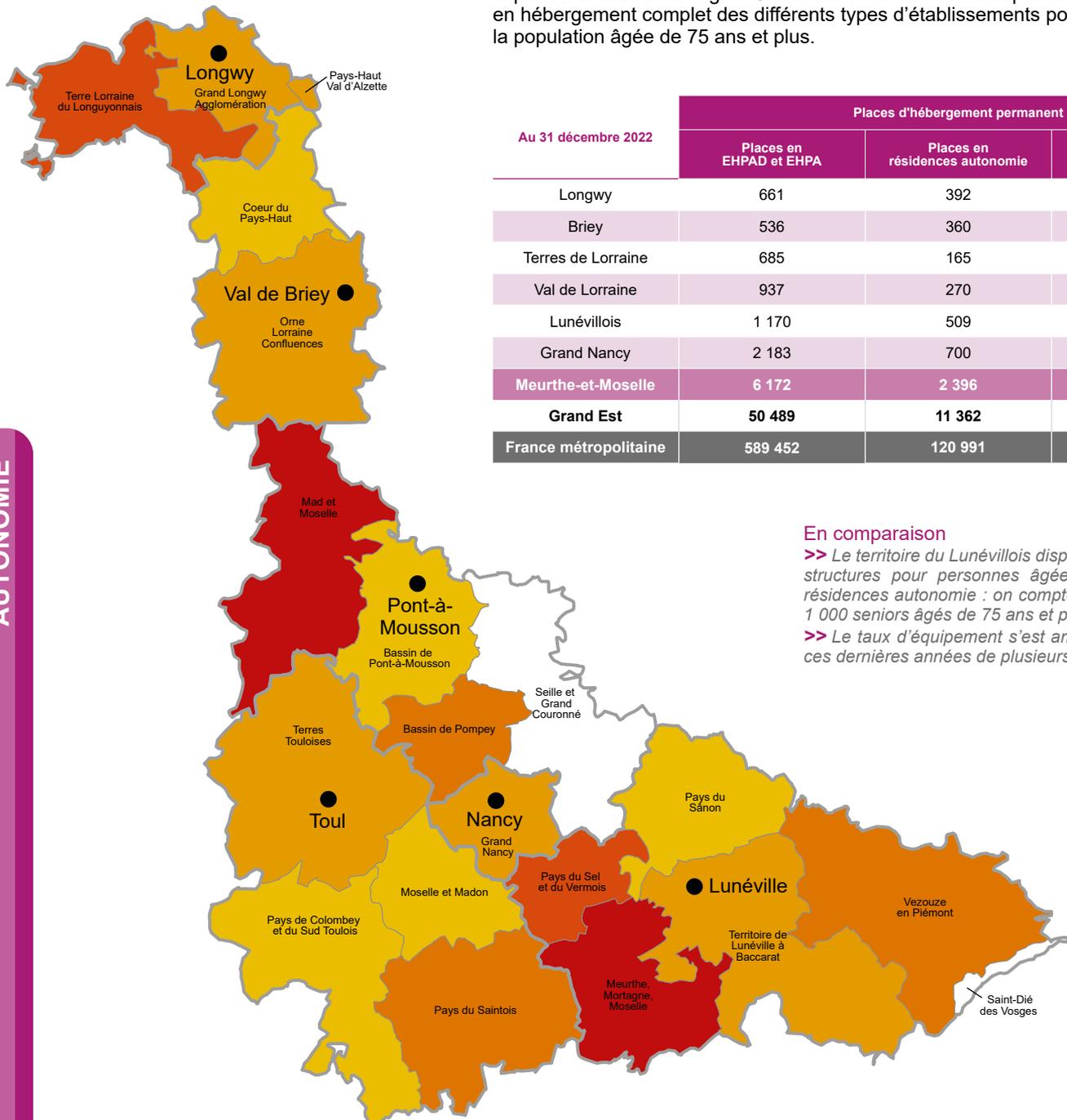
Résidence autonomie

Les résidences autonomie sont des ensembles de logements pour les personnes âgées associés à des services collectifs. Elles sont souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services. Elles sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif. Le coût du logement y est modéré. Elles étaient dénommées « logements-foyers » jusqu'à la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

(source : DREES)

Taux d'équipement en accueil permanent pour personnes âgées

Le taux d'équipement en places d'accueil permanent pour personnes âgées en Meurthe-et-Moselle est supérieur à ceux de la région Grand Est et de France métropolitaine. Il s'obtient en additionnant la capacité en hébergement complet des différents types d'établissements pour personnes âgées et en la rapportant à la population âgée de 75 ans et plus.



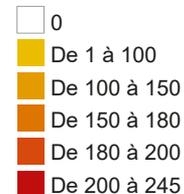
Au 31 décembre 2022	Places d'hébergement permanent			Taux d'équipement en structures d'hébergement permanent pour 1 000 habitants âgés de 75 ans et plus
	Places en EHPAD et EHPA	Places en résidences autonomie	Places en USLD	
Longwy	661	392	30	128,4
Briey	536	360	0	119,8
Terres de Lorraine	685	165	92	112,2
Val de Lorraine	937	270	0	123,9
Lunévillois	1 170	509	123	164,5
Grand Nancy	2 183	700	166	138,2
Meurthe-et-Moselle	6 172	2 396	411	128,0
Grand Est	50 489	11 362	2 927	117,4
France métropolitaine	589 452	120 991	29 850	110,2

En comparaison

>> Le territoire du Lunévillois dispose toujours du meilleur taux d'équipement en structures pour personnes âgées grâce à un bon maillage en EHPAD et résidences autonomie : on compte 164,5 places en hébergement complet pour 1 000 seniors âgés de 75 ans et plus sur le territoire.

>> Le taux d'équipement s'est amélioré dans le Pays-Haut grâce à l'ouverture ces dernières années de plusieurs établissements.

Taux d'équipement en accueil permanent pour 1 000 habitants de 75 ans et + au 31 décembre 2020



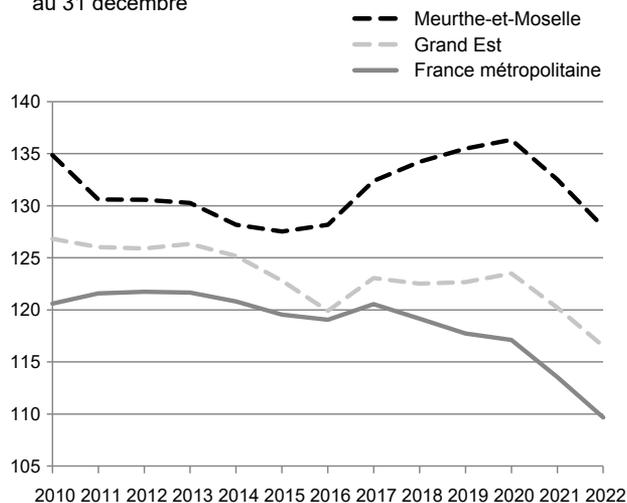
— Limite territoire
 — Limite intercommunalité

Entre 2015 et 2019, la capacité des établissements dans le département s'est accrue de près de 500 places supplémentaires (+ 5,6 %) alors que dans le même temps, la démographie des seniors âgés de 75 ans et plus était légèrement déclinante (- 0,6 %), expliquant l'évolution positive du taux d'équipement en Meurthe-et-Moselle.

Depuis 2019, la capacité en hébergement permanent s'est stabilisée autour de 9 000 places tandis que le nombre de seniors a progressé de 5,9 %, d'où un taux d'équipement en baisse. Celui-ci est passé de 136 places pour 1 000 à 128 places pour 1 000 en trois ans. L'évolution régionale et nationale est similaire au cours de cette période.

Évolution du taux d'équipement en accueil permanent pour personnes âgées (tous types de structures)

au 31 décembre

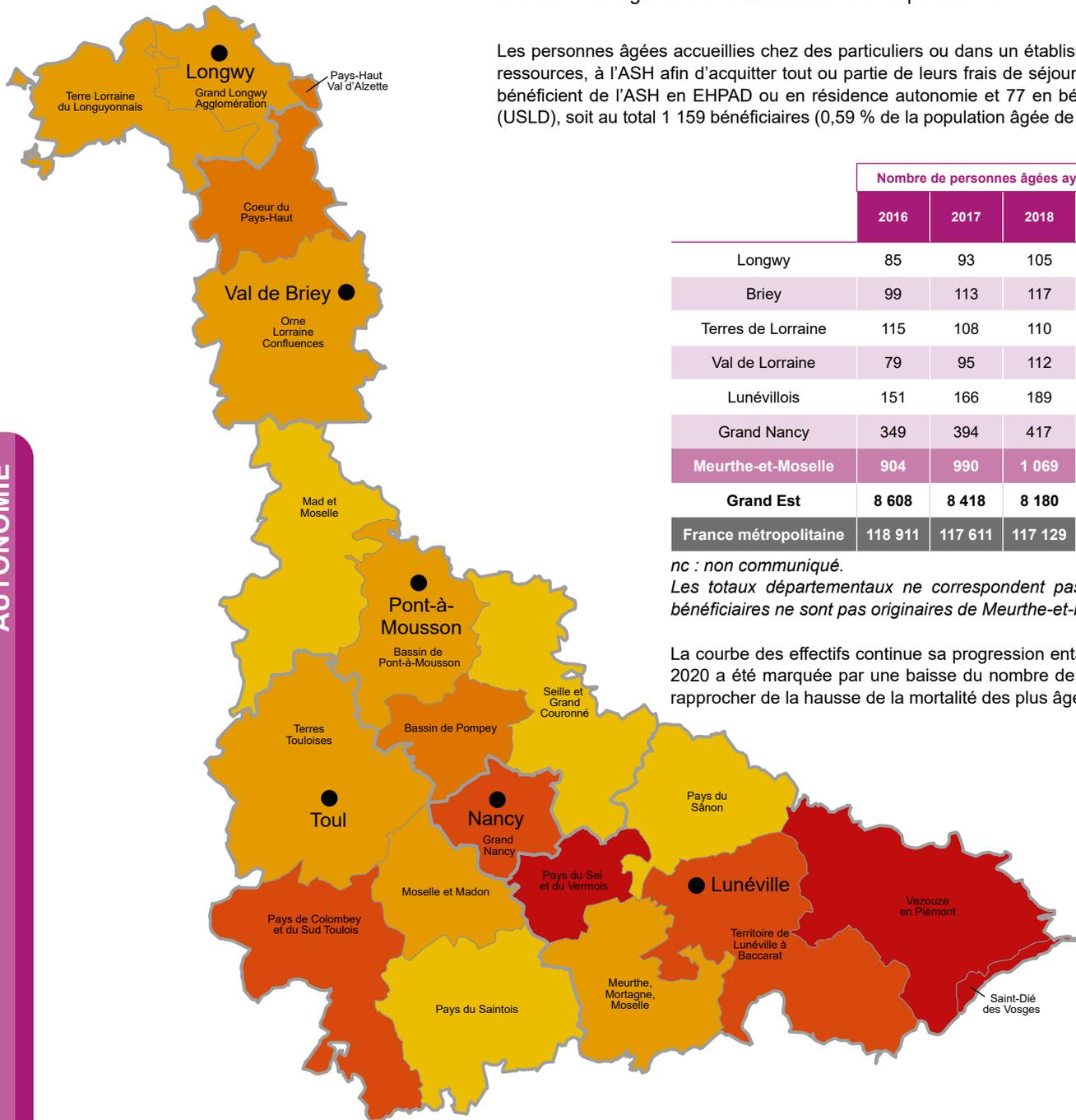


Intercommunalité	Places d'hébergement permanent			Taux d'équipement en structures d'hébergement permanent pour 1 000 habitants âgés de 75 ans et +
	Places en EHPAD et EHPA	Places en résidences autonomie	Places en USLD	
Bassin de Pompey (CC)	563	116	0	164
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	170	154	0	92
Cœur du Pays-Haut (CC)	70	60	0	72
Grand Longwy Agglomération (CA)	390	269	0	114
Grand Nancy (Métropole)	2 183	700	166	138
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	204	0	0	245
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	275	40	0	203
Moselle et Madon (CC)	111	62	56	84
Orne Lorraine Confluences (CC)	466	300	0	135
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	57	0	0	70
Pays du Saintois (CC)	220	0	0	176
Pays du Sânon (CC)	31	0	0	56
Pays du Sel et du Vermois (CC)	367	173	30	190
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	132	0	30	129
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0	0
Seille et Grand Couronné (CC)	0	0	0	0
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	139	123	0	186
Terres Toulaises (CC)	297	103	36	121
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	330	262	73	150
Veuzouze en Piémont (CC)	167	34	20	159

Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées (ASH)

Fin 2022, 1 159 personnes âgées de 60 ans ou plus bénéficient de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) au titre d'un hébergement en établissement du département.

Les personnes âgées accueillies chez des particuliers ou dans un établissement peuvent accéder, en fonction de leurs ressources, à l'ASH afin d'acquitter tout ou partie de leurs frais de séjour. En décembre 2022, 1 082 personnes âgées bénéficient de l'ASH en EHPAD ou en résidence autonomie et 77 en bénéficient en unités de soins de longue durée (USLD), soit au total 1 159 bénéficiaires (0,59 % de la population âgée de 60 ans ou plus).



	Nombre de personnes âgées ayant un droit ouvert à l'ASH au 31 décembre							% en 2022 parmi les 60 ans et +
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Longwy	85	93	105	101	98	89	98	0,44 %
Briey	99	113	117	117	102	103	98	0,48 %
Terres de Lorraine	115	108	110	118	117	111	113	0,44 %
Val de Lorraine	79	95	112	110	111	122	131	0,45 %
Lunévillois	151	166	189	191	193	209	212	0,71 %
Grand Nancy	349	394	417	446	437	456	470	0,77 %
Meurthe-et-Moselle	904	990	1 069	1 105	1 084	1 136	1 159	0,59 %
Grand Est	8 608	8 418	8 180	8 166	7 893	8 321	nc	0,53 %*
France métropolitaine	118 911	117 611	117 129	116 910	112 304	112 206	nc	0,62 %*

nc : non communiqué.

* en 2021 (données 2022 non disponibles)

Les totaux départementaux ne correspondent pas à la somme des six territoires car certains bénéficiaires ne sont pas originaires de Meurthe-et-Moselle.

La courbe des effectifs continue sa progression entamée en 2016 (+ 2 % en un an). Seule l'année 2020 a été marquée par une baisse du nombre de bénéficiaires dans le département, évolution à rapprocher de la hausse de la mortalité des plus âgés dans le contexte sanitaire lié au Covid-19.

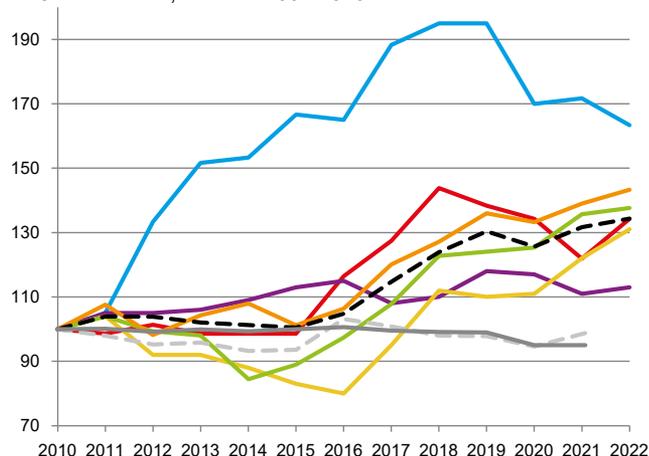
Part de personnes âgées de 60 ans ou plus bénéficiaires de l'ASH en établissement au 31 décembre 2022

- Inférieure à 0,4 %
- De 0,4 % à 0,5 %
- De 0,5 % à 0,6 %
- De 0,6 % à 0,8 %
- Supérieure à 0,8 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution du nombre de personnes âgées ayant un droit ouvert à l'ASH

au 31 décembre ; en base 100 : 2010



ASH
Aide sociale à l'hébergement
L'ASH sert à acquitter tout ou partie du tarif « hébergement » des établissements pour les personnes handicapées ou les personnes âgées à faibles ressources. Elle peut également servir à rémunérer des accueillants familiaux et est cumulable avec l'APA.
(source : DREES)

— Longwy
— Brie y
— Terres de Lorraine
— Val de Lorraine
— Lunévillois
— Grand Nancy
— Meurthe-et-Moselle
— Grand Est
— France métropolitaine

Coordination des professionnels

La pluralité des acteurs institutionnels et des professionnels au contact des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap nécessite leur coordination pour une réponse globale et sans rupture aux besoins des personnes.

Les services territoriaux autonomie (STA) du Conseil Départemental participent à cette coordination, notamment autour des titulaires de l'APA et de la PCH. 10 717 personnes âgées et 4 023 personnes en situation de handicap ont été accueillies par les STA en 2021, en augmentation par rapport à 2020. Les STA sont labellisés **Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)** et sont également antennes locales de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**. Les STA ont vocation à écouter, informer sur les aides existantes, accompagner dans les démarches, orienter vers les organismes et professionnels compétents, évaluer les besoins des personnes et élaborer avec elles un plan d'aide personnalisé.

En 2021, a débuté, sous l'égide de l'ARS Grand Est, la démarche de déploiement des **Dispositifs d'appui à la coordination (DAC)** des situations complexes. Ces derniers ont vocation à réunir, au sein d'une seule entité juridique, l'ensemble des dispositifs de coordination (réseaux de santé, MAIA, CTA, PTA) pour mettre en place un dispositif de coordination autour des personnes identifiées comme étant en parcours complexe de santé.

Ainsi, le **Dispositif d'Appui à la Coordination 54 (DAC 54)** a été créé le 1^{er} janvier 2023, porté par une nouvelle association. Il est organisé en un siège (à Nancy) et en six antennes de proximité, suivant l'organisation départementale du Département : Lunéville, Maldières, Écrouves, Homécourt, Longwy et Nancy. Les équipes de proximité DAC sur les six territoires sont constituées avec les équipes MAIA Nord, Centre et Sud ainsi qu'avec les équipes des anciens réseaux gérontologiques.

Les trois missions socles du DAC54 sont :

- d'apporter une réponse globale aux demandes d'appui des professionnels, en concertation avec le médecin traitant ;
- de mettre en relation / d'orienter vers les structures et services ad hoc du territoire et de suivre la demande ;
- de participer à la coordination territoriale entre les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux ainsi que les structures.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Fin 2022, 12 870 personnes de 60 ans ou plus perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en Meurthe-et-Moselle, un chiffre en baisse pour la troisième année consécutive.



Territoire	Nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'APA à domicile au 31 décembre						Évolution 2021-2022	Taux au 31 décembre 2022 pour 100 habitants âgés de 75 ans et +
	2018	2019	2020	2021	2022			
Longwy	1 459	1 415	1 306	1 185	1 080	- 8,9 %	12,8	
Briey	1 074	1 034	933	933	879	- 5,8 %	11,7	
Terres de Lorraine	1 198	1 194	1 137	1 115	1 055	- 5,4 %	12,6	
Val de Lorraine	1 362	1 444	1 398	1 346	1 283	- 4,7 %	13,2	
Lunévillois	1 596	1 614	1 599	1 602	1 553	- 3,1 %	14,2	
Grand Nancy	2 206	2 163	2 060	2 015	1 950	- 3,2 %	8,8	

Bénéficiaires APA payés	En décembre 2020		En décembre 2021		En décembre 2022		Taux de bénéficiaires payés pour 100 habitants de 75 ans et + *
	A domicile	En établissement	A domicile	En établissement	A domicile	En établissement	
Meurthe-et-Moselle	7 443	6 526	7 073	6 070	6 878	5 992	18,3
Grand Est	57 225	47 440	57 981	47 298	nc	nc	19,1
France métropolitaine	752 310	532 516	761 145	532 470	nc	nc	19,3

* taux de bénéficiaires payés de l'APA à domicile ou en établissement, en décembre 2022 pour la Meurthe-et-Moselle et en décembre 2021 pour le Grand Est et la France métropolitaine (données 2022 non disponibles) nc : non communiqué

Cette évolution à la baisse est à mettre en relation notamment avec la hausse de la mortalité des plus âgés et au tassement des demandes d'APA dans le contexte sanitaire que le pays a connu en 2020. Depuis fin 2013, la diminution du nombre de bénéficiaires à domicile était compensée par la hausse du nombre de bénéficiaires en établissement, ce qui n'est plus le cas depuis 2020. Les effectifs à domicile ont diminué de 2,8 % en 2022, ceux en établissement de 1,3 %.

Le territoire de Longwy a connu la plus forte baisse du nombre de bénéficiaires à domicile entre décembre 2021 et décembre 2022 (- 8,9 %). Dans le Lunévillois, la diminution est la moins marquée (- 3,1 %) et le territoire possède toujours le plus fort taux de bénéficiaires : on y compte 14,2 habitants ayant un droit ouvert fin 2022 pour 100 seniors âgés de 75 ans ou plus. Le Grand Nancy se caractérise au contraire par un faible taux de bénéficiaires par rapport à sa population âgée (inférieur à 9 pour 100).

Nombre de bénéficiaires payés de l'APA à domicile pour 100 personnes âgées de 75 ans et + en décembre 2022

- De 8,8 à 10,0
- De 10,0 à 12,0
- De 12,0 à 13,5
- De 13,5 à 16,0
- De 16,0 à 24,0

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

APA

Allocation personnalisée d'autonomie

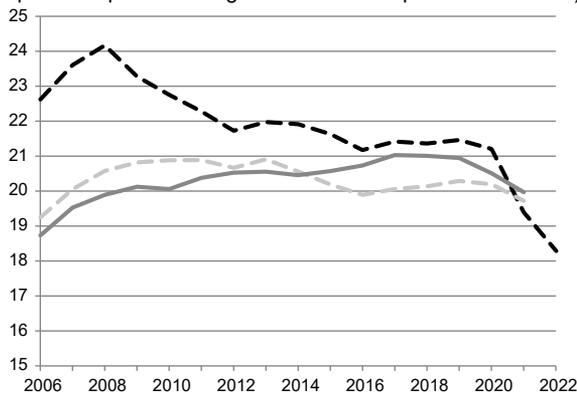
L'APA est une prestation attribuée par les départements. Elle se décline à domicile ou en établissement et concerne les personnes évaluées en GIR 1 à 4. Pour les personnes résidant en logement ordinaire ou en résidence autonomie – APA dite « à domicile » –, l'APA est une aide en nature permettant la prise en charge d'une partie des frais issus d'un plan d'aide établi par une équipe médico-sociale du département après évaluation de l'état de la personne bénéficiaire. L'APA en établissement sert à couvrir une partie du tarif « dépendance » facturé aux résidents.

Groupes iso-ressources

La grille nationale AGGIR (Autonomie gérontologique et groupes iso-ressources) permet de mesurer les degrés de perte d'autonomie des demandeurs de l'APA à partir des besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Ces différents degrés de perte d'autonomie sont classés en groupes iso-ressources, allant du GIR 1 pour les personnes les plus dépendantes au GIR 6 pour les personnes les plus autonomes. Les personnes éligibles à l'APA sont celles relevant des GIR 1 à 4.

(source : DREES)

Évolution du nombre de bénéficiaires payés de l'APA (à domicile ou en établissement, pour 100 personnes âgées de 75 ans et plus en décembre)



--- Meurthe-et-Moselle
 ... Grand Est
 — France métropolitaine

En comparaison

> En décembre 2022, 4 242 personnes âgées de 85 ans ou plus ont un droit ouvert à l'APA à domicile, soit 18 % de l'ensemble des personnes de cette tranche d'âge résidant dans le département.

> Parmi les bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'APA à domicile, 21 % sont très dépendants (catégorisés en GIR 1 ou 2). Les territoires de Longwy et du Val de Lorraine ont les taux les plus élevés de forte dépendance, compris entre 26 % et 27 %. Terres de Lorraine possède le plus faible taux (inférieur à 16 %).

Intercommunalité	Bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'APA à domicile au 31/12						Taux en 2022 pour 100 habitants âgés de 75 ans et +
	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022	
Bassin de Pompey (CC)	520	568	539	503	480	- 4,6 %	11,6
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	525	561	553	541	531	- 1,8 %	15,1
Cœur du Pays-Haut (CC)	271	274	245	241	205	- 14,9 %	11,3
Grand Longwy Agglomération (CA)	970	953	871	778	708	- 9,0 %	12,3
Grand Nancy (Métropole)	2 206	2 163	2 060	2 015	1 950	- 3,2 %	8,8
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	128	119	118	121	104	- 14,0 %	12,5
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	220	233	216	211	202	- 4,3 %	13,0
Moselle et Madon (CC)	347	344	326	322	300	- 6,8 %	11,0
Orne Lorraine Confluences (CC)	803	760	688	692	674	- 2,6 %	11,9
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	154	149	124	125	115	- 8,0 %	14,0
Pays du Saintois (CC)	157	159	158	143	138	- 3,5 %	11,0
Pays du Sânon (CC)	87	85	81	87	92	+ 5,7 %	16,7
Pays du Sel et du Vermois (CC)	373	373	400	395	365	- 7,6 %	12,2
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	225	210	185	185	162	- 12,4 %	12,9
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	5	s.	s.	s.	6	s.	s.
Seille et Grand Couronné (CC)	189	196	188	181	168	- 7,2 %	13,4
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	264	252	250	222	210	- 5,4 %	14,9
Terres Toulaises (CC)	540	542	529	525	502	- 4,4 %	13,9
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	649	659	643	645	636	- 1,4 %	14,3
Vezouze en Piémont (CC)	262	260	255	261	252	- 3,4 %	18,2

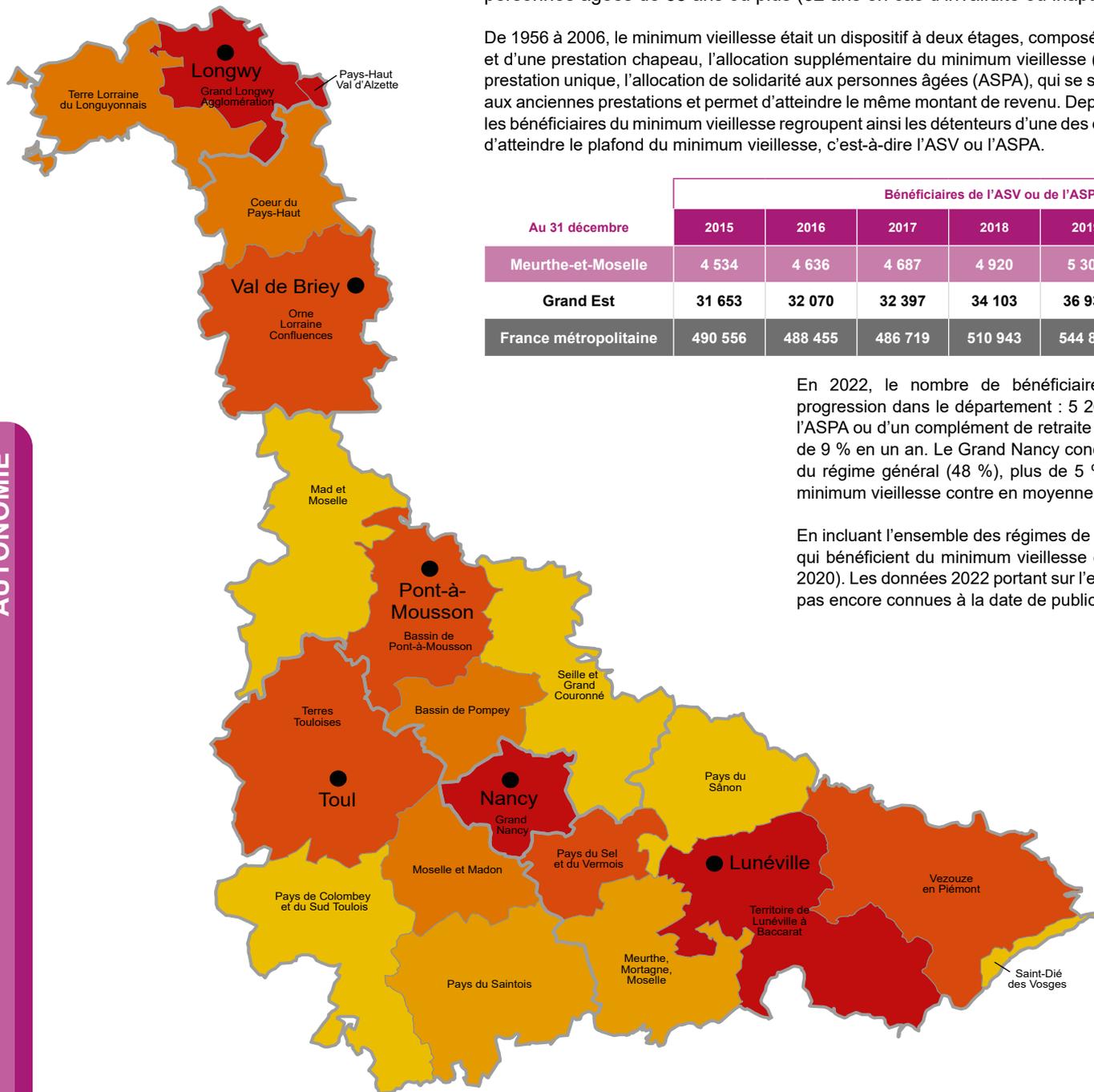
s. : secret statistique (donnée non communicable car moins de 5 individus)

Au 31 décembre 2022	Nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'APA à domicile								Ensemble
	GIR 1		GIR 2		GIR 3		GIR 4		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Longwy	19	1,8 %	200	18,5 %	216	20,0 %	645	59,7 %	1 080
Briey	32	3,6 %	202	23,0 %	184	20,9 %	461	52,4 %	879
Terres de Lorraine	15	1,4 %	152	14,4 %	228	21,6 %	660	62,6 %	1 055
Val de Lorraine	31	2,4 %	305	23,8 %	302	23,5 %	645	50,3 %	1 283
Lunévillois	37	2,4 %	263	16,9 %	314	20,2 %	939	60,5 %	1 553
Grand Nancy	54	2,8 %	321	16,5 %	425	21,8 %	1 150	59,0 %	1 950
Meurthe-et-Moselle	187	2,4 %	1 454	18,5 %	1 686	21,5 %	4 527	57,6 %	7 854

Allocations du minimum vieillesse

Plus ancien minima social, le minimum vieillesse vise à garantir un niveau minimal de ressources aux personnes âgées de 65 ans ou plus (62 ans en cas d'invalidité ou inaptitude) disposant de faibles revenus.

De 1956 à 2006, le minimum vieillesse était un dispositif à deux étages, composé d'allocations dites « de premier étage » et d'une prestation chapeau, l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV). La réforme de 2006 instaure une prestation unique, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), qui se substitue pour les nouveaux bénéficiaires aux anciennes prestations et permet d'atteindre le même montant de revenu. Depuis 2007, les deux systèmes coexistent : les bénéficiaires du minimum vieillesse regroupent ainsi les détenteurs d'une des deux allocations vieillesse qui permettent d'atteindre le plafond du minimum vieillesse, c'est-à-dire l'ASV ou l'ASPA.



Au 31 décembre	Bénéficiaires de l'ASV ou de l'ASPA							Évolution 2020 - 2021
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Meurthe-et-Moselle	4 534	4 636	4 687	4 920	5 301	5 525	5 693	+ 3,0 %
Grand Est	31 653	32 070	32 397	34 103	36 939	38 894	41 085	+ 5,6 %
France métropolitaine	490 556	488 455	486 719	510 943	544 831	577 429	606 527	+ 5,0 %

En 2022, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse poursuit sa progression dans le département : 5 200 retraités sont détenteurs de l'ASV, de l'ASPA ou d'un complément de retraite (régime général uniquement), en hausse de 9 % en un an. Le Grand Nancy concentre près de la moitié des bénéficiaires du régime général (48 %), plus de 5 % des retraités du territoire percevant le minimum vieillesse contre en moyenne 3,5 % dans le département.

En incluant l'ensemble des régimes de retraite, ce sont près de 5 700 personnes qui bénéficient du minimum vieillesse en décembre 2021 (+ 3 % par rapport à 2020). Les données 2022 portant sur l'ensemble des régimes de retraite n'étaient pas encore connues à la date de publication de l'atlas.

Part de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou d'un complément de retraite en 2022 (régime général uniquement)

- De 0,9 % à 1,5 %
- De 1,5 % à 2,0 %
- De 2,0 % à 2,5 %
- De 2,5 % à 3,0 %
- De 3,0 % à 5,2 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Minimum vieillesse

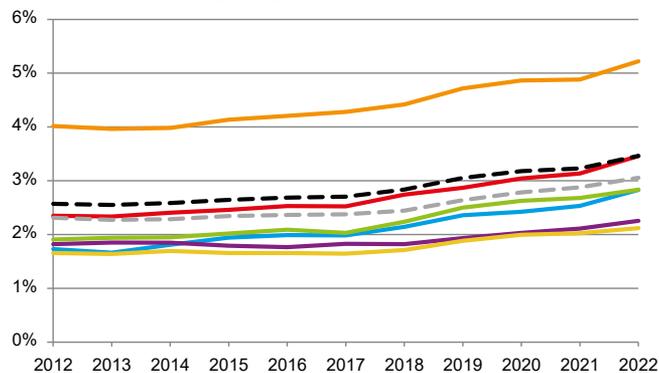
Il comporte plusieurs allocations :

- l'Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) permet d'atteindre le seuil du minimum vieillesse. Elle est encore versée aux bénéficiaires du minimum vieillesse qui ont choisi de ne pas recevoir l'ASPA. Il n'est plus possible de commencer à percevoir l'ASV depuis la mise en place de l'ASPA en 2007.
 - l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) permet aux personnes âgées de 65 ans ou plus (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité au travail) et disposant de faibles ressources d'atteindre un seuil minimal de ressources.
 - l'Allocation supplémentaire invalidité (ASI) est une prestation mensuelle accordée à certaines personnes invalides ayant de faibles ressources et ne remplissant pas les conditions d'âge pour percevoir l'ASPA.
- L'attribution de ces allocations est subordonnée à condition de ressources et de résidence en France.

(source : DREES).

Part de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse ou d'un complément de retraite

(au 31 décembre, régime général uniquement)



— Longwy — Val de Lorraine - - Meurthe-et-Moselle
— Briey — Lunéillois - - Grand Est
— Terres de Lorraine — Grand Nancy

Intercommunalité	Nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse (MV) et/ou d'un complément de retraite en décembre (régime général uniquement)					Nombre de retraités du régime général (RG) en 2022	Part des retraités bénéficiaires du MV et/ou d'un complément de retraite en 2022 (RG)
	2018	2019	2020	2021	2022		
Bassin de Pompey (CC)	180	191	202	211	219	9 567	2,3 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	185	208	222	220	237	8 909	2,7 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	76	78	81	77	93	3 818	2,4 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	352	370	391	401	438	12 092	3,6 %
Grand Nancy (Métropole)	2 035	2 182	2 263	2 276	2 473	47 375	5,2 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	11	16	20	21	23	1 846	1,2 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	59	61	64	60	65	3 486	1,9 %
Moselle et Madon (CC)	95	107	113	124	141	6 902	2,0 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	245	279	287	311	350	11 824	3,0 %
Pays de Colombey et du Sud Toulois (CC)	19	24	30	25	27	2 087	1,3 %
Pays du Saintois (CC)	42	45	41	43	50	2 967	1,7 %
Pays du Sânon (CC)	13	12	12	12	15	1 288	1,2 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	138	162	174	178	189	6 761	2,8 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	72	78	84	83	88	2 197	4,0 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0	s.	s.	96	1,0 %
Seille et Grand Couronné (CC)	26	30	30	31	34	3 863	0,9 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	65	64	64	65	79	3 193	2,5 %
Terres Toulaises (CC)	205	214	229	244	257	9 100	2,8 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	236	273	293	315	337	9 851	3,4 %
Vezouze en Piémont (CC)	80	85	84	80	86	2 967	2,9 %

s. : secret statistique (donnée non communicable car moins de 5 bénéficiaires)

	Nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse (MV) et/ou d'un complément de retraite en décembre (régime général uniquement)					Nombre de retraités du régime général (RG) en 2022	Part des retraités bénéficiaires du MV et/ou d'un complément de retraite en 2022 (RG)
	2018	2019	2020	2021	2022		
Longwy	489	512	539	549	605	17 482	3,5 %
Briey	321	357	368	388	443	15 642	2,8 %
Terres de Lorraine	361	390	413	436	475	21 056	2,3 %
Val de Lorraine	402	445	474	483	513	24 185	2,1 %
Lunéillois	526	593	627	646	693	24 449	2,8 %
Grand Nancy	2 035	2 182	2 263	2 276	2 473	47 375	5,2 %
Meurthe-et-Moselle	4 134	4 479	4 684	4 778	5 202	150 189	3,5 %
Grand Est	27 887	30 390	32 251	33 643	36 335	1 189 629	3,1 %

Établissements et services pour adultes en situation de handicap

Au 31 décembre 2022, le département compte 57 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap, 27 établissements et services d'aide par le travail (ESAT et entreprises adaptées), 2 services d'accueil et d'orientation et 16 services de soins et d'accompagnement pour personnes en situation de handicap, soit au total plus de 4 500 places installées.

57 établissements d'hébergement

- 1 716 places au total
 - 11 MAS : 510 places
 - 5 FAM : 90 places
 - 19 foyers de vie : 537 places
 - 14 foyers d'hébergement : 341 pl.
 - 6 étab. médicalisés : 193 places
 - 2 étab. non médicalisés : 45 pl.
- Taux d'équipement : 4,68 places pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans

20 ESAT et 7 entreprises adaptées

- 1 821 places au total

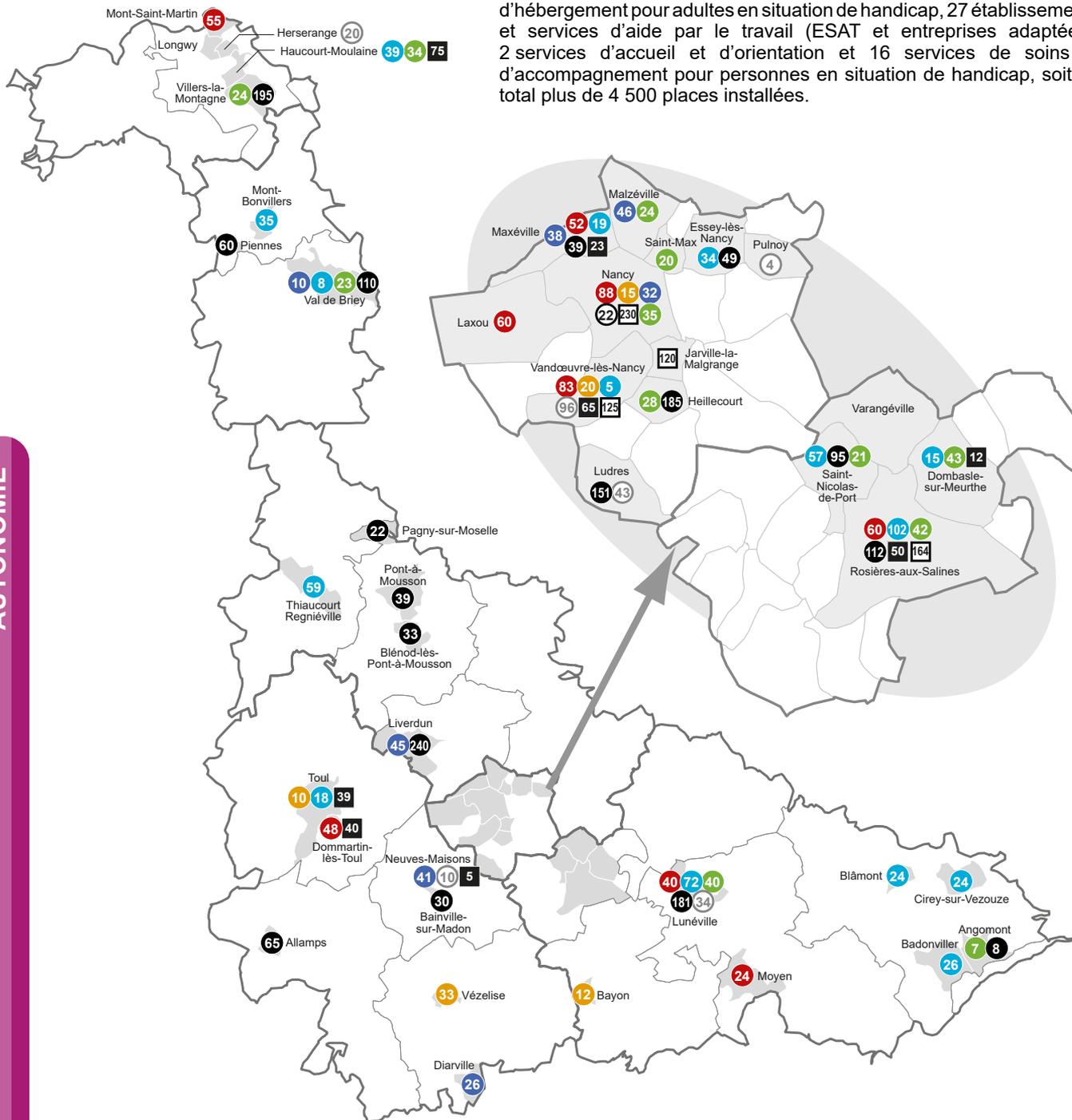
2 structures d'orientation à Nancy

- 1 CPO de 15 places
- 1 UEROS de 7 places

16 services de soins et d'accompagnement

- 7 SAVS : 639 places
 - 9 SAMSAH : 309 places
- Taux d'équipement : 2,59 places pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans

A noter également l'existence de six SSIAD pour personnes en situation de handicap d'une capacité totale de 53 places (voir page 150).



Places en établissements d'hébergement

- MAS
- FAM
- Foyer de vie
- Foyer d'hébergement
- Autre établissement d'accueil

Places en établissements de travail et d'orientation

- ESAT
- Entreprise adaptée
- CPO, UEROS

Places en établissements de maintien à domicile

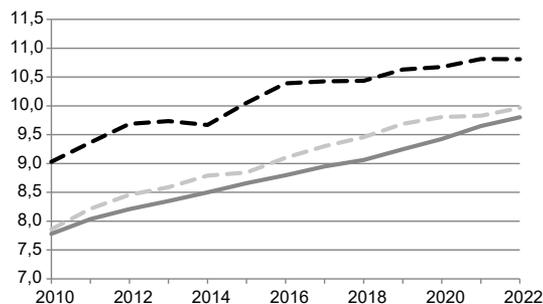
- SAMSAH
- SAVS

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution du taux d'équipement en structures d'hébergement pour adultes en situation de handicap

au 31 décembre.

Nombre de places pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans. Ne sont pas pris en compte les foyers d'hébergement dont la quasi-totalité des occupants sont travailleurs en ESAT.



--- Meurthe-et-Moselle
 ... Grand Est
 — France métropolitaine

Foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés en ESAT

Dénommés antérieurement CAT (centres d'aide par le travail), ils accueillent les adultes en situation de handicap après leur journée de travail.

Foyers de vie (Foyers occupationnels et Foyers d'accueil spécialisé)

Pour les personnes relativement autonomes pour les actes essentiels de la vie et ne pouvant exercer d'activité à caractère professionnel.

Foyers d'accueil médicalisé

Pour les personnes ne pouvant exercer d'activité à caractère professionnel, dépendantes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et nécessitant une surveillance et des soins quasi-constants.

Maisons d'accueil spécialisées

Structures d'accueil et de soins pour les personnes dont la dépendance ne permet pas d'activité à caractère professionnel et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

Établissements et services d'aide par le travail

Proposent des activités à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif.

Services d'accompagnement à la vie sociale

Accompagnement adapté pour la réalisation des actes quotidiens de la vie et l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale.

Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Accompagnement à la vie sociale et dans les soins.

Centres de pré-orientation

Accueillent toute personne en situation de handicap et rencontrant des difficultés d'orientation professionnelle.

Unités d'évaluation, réentraînement et d'orientation socio-pro.

Accueillent les personnes présentant une lésion cérébrale acquise. Le stage en UEROS dure de 1 à 24 semaines. A son terme, le stagiaire est conseillé sur une orientation sociale et professionnelle.

SUR LES TERRITOIRES

Places au 31 décembre 2022	Établissements pour adultes en situation de handicap						ESAT	Entreprises adaptées	Services d'accompagnement		
	MAS	FAM	Foyers de vie	Foyers d'hébergement ou polyvalents	EAM / EANM	Taux d'équip**			SAVS	SAMSAH	Taux d'équip**
Longwy	55	0	39	58	0	4,67	195	20	0	75	2,30
Briey	0	0	43	23	10	2,09	170	0	0	0	0,00
Terres de Lorraine	48	43	18	0	67	3,61	95	10	0	84	1,72
Val de Lorraine	0	0	59	0	45	2,35	334	0	0	0	0,00
Lunévillois	124	12	320	153	0	13,02	396	34	164	62	4,83
Grand Nancy	283	35	58	107	116	4,38	424	143	475	88	4,12
Meurthe-et-Moselle	510	90	537	341	238	4,68	1 614	207	639	309	2,59
Grand Est	3 319	1 866	4 464	3 028	912	4,97	11 524	1 137	3 128	867	1,46
France métropolitaine	30 623	14 779	38 756	28 104	45 275	4,88	116 755	16 711	43 134	12 129	1,71

Places au 31 décembre 2022	Établissements pour adultes en situation de handicap						ESAT	Entreprises adaptées	Services d'accompagnement		
	Intercommunalité	MAS	FAM	Foyers de vie	Foyers d'héberg.	EAM			Taux d'équip**	SAVS	SAMSAH
Bassin de Pompey (CC)	0	0	0	0	45	2,35	240	0	0	0	0,00
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	0	0	0	0	0	0,00	94	0	0	0	0,00
Cœur du Pays-Haut (CC)	0	0	35	0	0	3,38	60	0	0	0	0,00
Grand Longwy Agglomération (CA)	55	0	39	58	0	4,67	195	20	0	75	2,30
Grand Nancy (Métropole)	283	35	58	107	116	4,38	424	143	475	88	4,12
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	0	0	59	0	0	11,59	0	0	0	0	0,00
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	0	12	0	0	0	1,48	0	0	0	0	0,00
Moselle et Madon (CC)	0	0	0	0	41	3,01	30	10	0	5	0,37
Orne Lorraine Confluences (CC)	0	0	8	23	10	1,58	110	0	0	0	0,00
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	0	0	0	0	0	0,00	65	0	0	0	0,00
Pays du Saintois (CC)	0	33	0	0	26	8,45	0	0	0	0	0,00
Pays du Sel et du Vermois (CC)	60	0	174	106	0	24,12	207	0	164	62	16,03
Terres Toulaises (CC)	48	10	18	0	0	3,36	0	0	0	79	3,49
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	64	0	72	40	0	9,07	181	34	0	0	0,00
Vezouze en Piémont (CC)	0	0	74	7	0	15,70	8	0	0	0	0,00

NB : seuls figurent dans ce tableau les EPCI concernés par au moins un établissement ou service d'accompagnement.
 * capacité totale (en nombre de places) pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans.

Le Grand Nancy et la CC des Pays du Sel et du Vermois sont les EPCI les mieux équipés du département.



Établissements et services pour enfants en situation de handicap

Au 31 décembre 2022, les établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap en Meurthe-et-Moselle ont une capacité totale de 2 000 places, soit un taux d'équipement de 12 places pour 1 000 jeunes âgés de moins de 20 ans. Ce taux est nettement supérieur aux taux moyens de la région Grand Est et de la France métropolitaine.

32 établissements

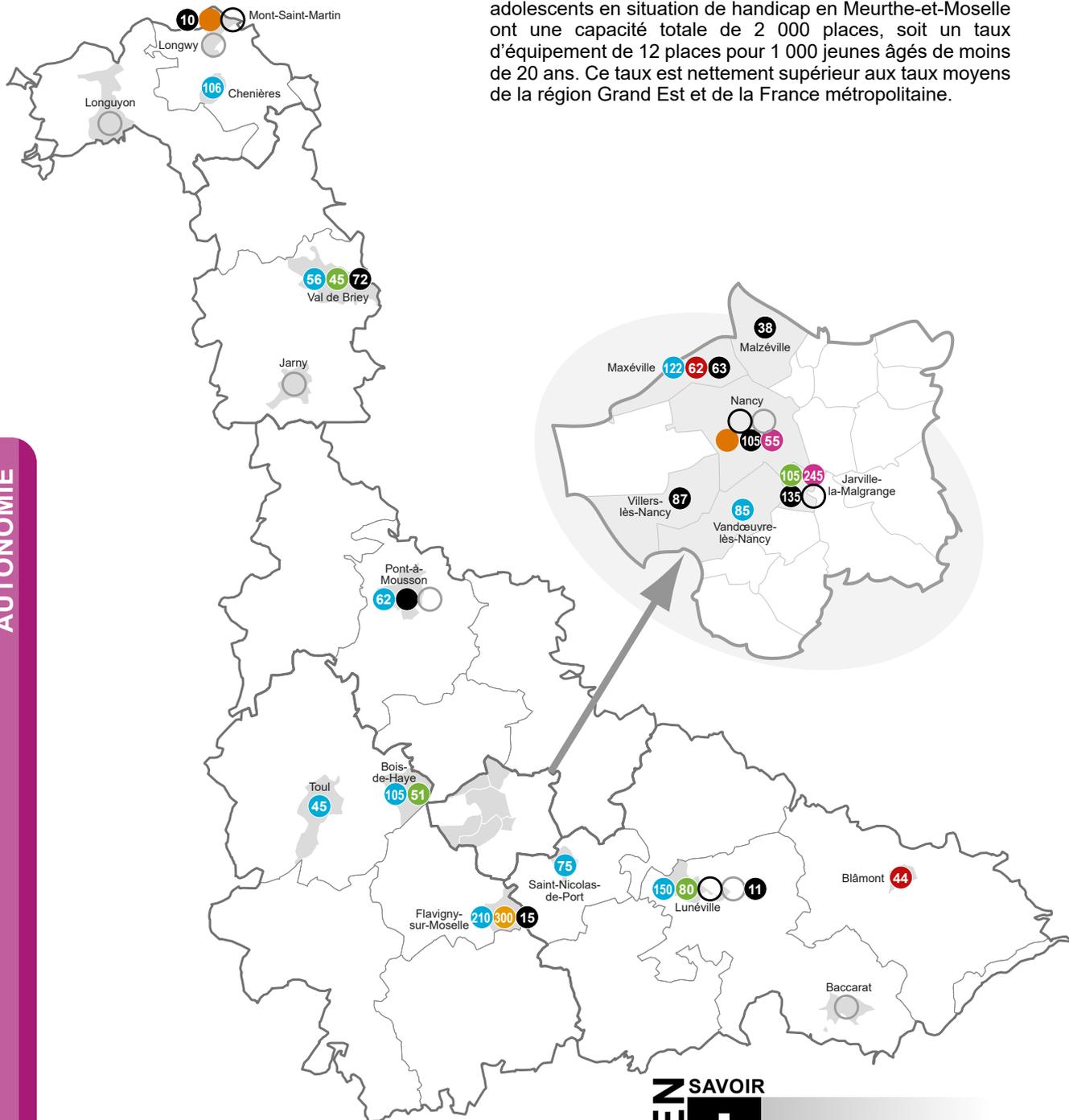
- 13 IME : 1 016 places
- 11 ITEP : 281 places
- 2 établissements pour enfants ou ados en situation de polyhandicap : 106 places
- 2 instituts d'éducation motrice (IEM) à Flavigny-sur-Moselle : 300 places
- 2 établissements pour déficients sensoriels à Jarville-la-Malgrange et Nancy : 300 places
- 2 équipes pluridisciplinaires pour le diagnostic précoce de l'autisme à Mont-Saint-Martin et Nancy.

25 services pour enfants en situation de handicap

- 14 SESSAD : 536 places
- 7 CMPP
- 4 CAMSP

Places installées en établissements et services par type de handicap

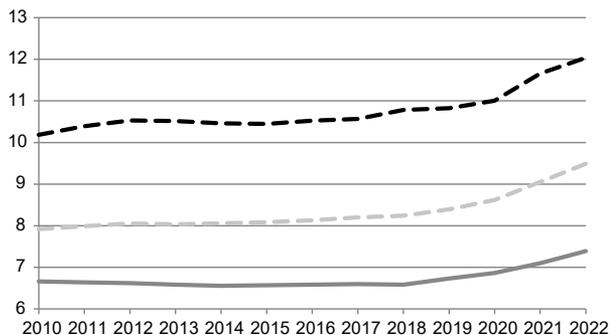
- tous types de déficiences : 183 places
- déficiences intellectuelles : 1 035 places
- déficiences motrices : 305 places
- déficiences sensorielles : 370 places
- polyhandicaps : 175 places
- troubles du comportement, handicaps psychiques ou cognitifs : 471 places



Évolution du taux d'équipement en places en établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap

au 31 décembre.

Nombre de places pour 1 000 jeunes âgés de moins de 20 ans. Ne sont pas pris en compte les SESSAD, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire.



— Meurthe-et-Moselle
 - - Grand Est
 — France métropolitaine

IME

Instituts médico-éducatifs

Ils s'adressent aux enfants atteints de déficience à prédominance intellectuelle et proposent une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique équilibrée.

ITEP

Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

Ils accueillent des enfants présentant des troubles du comportement qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. Leur objectif est de favoriser le retour à un dispositif éducatif ordinaire ou adapté.

IEM

Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés

Ils accueillent les enfants polyhandicapés, présentant un handicap grave à expressions multiples associant déficiences motrices et déficiences mentales et entraînant une restriction de leur autonomie, nécessitant une assistance constante pour les actes de la vie quotidienne.

CMPP

Instituts d'éducation motrice

Pour les enfants déficients moteurs, déficients moteurs-cérébraux ou déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

CAMSP

Établissements pour jeunes déficients sensoriels

Pour les enfants ou adolescents présentant une déficience auditive, une déficience visuelle ou sourds et aveugles.

SESSAD

Centres médico-psycho-pédagogiques

Pour les enfants de 0 à 20 ans (selon l'agrément). Ce sont des services médico-sociaux dont l'objectif est le maintien de l'enfant dans sa famille et dans le milieu scolaire ordinaire.

Centres d'action médico-sociale précoce

Établissements de prévention et de soins pour les enfants de 0 à 6 ans atteints d'un handicap mental, moteur ou sensoriel ou présentant un risque de handicap. Ils se situent à l'interface du secteur sanitaire et du secteur médico-social, tout en orientant leur action vers l'accueil de l'enfant dans les structures ordinaires (crèches, écoles maternelles).

Services d'éducation spéciale et de soins à domicile

Services médico-sociaux autonomes ou rattachés aux établissements d'éducation spéciale.

(source : DREES)

Au 31 décembre 2022	Établissements pour enfants en situation de handicap						SESSAD		
	Nombre de places						Taux d'équip ^{1*}	Nombre de places	Taux d'équip ^{1*}
	IME	ITEP	Polyhandicap	IEM	Déficients sensoriels	Autres établissements**			
Longwy	106	0	0	0	0	0	4,96	10	0,47
Briey	56	45	0	0	0	0	5,85	72	4,17
Terres de Lorraine	360	51	0	300	0	0	29,96	15	0,63
Val de Lorraine	62	0	0	0	0	0	2,34	0	0,00
Lunévillois	225	80	44	0	0	0	14,29	11	0,45
Grand Nancy	207	105	62	0	300	0	11,41	428	7,25
Meurthe-et-Moselle	1 016	281	106	300	300	0	12,04	536	3,22
Grand Est	7 660	1 888	562	926	792	24	9,49	3 589	2,87
France métropolitaine	73 933	18 976	5 526	7 695	6 409	1 026	7,41	54 105	3,53

* capacité totale (en nombre de places) pour 1 000 enfants âgés de 0 à 19 ans.

** établissements expérimentaux et foyers d'hébergement pour enfants et adolescents en situation de handicap.

Le nombre de places en établissements d'accueil pour enfants et adolescents handicapés est demeuré stable autour de 1 845 places entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2019. Il a progressé au cours des trois dernières années pour atteindre **2 003 places, soit 158 places supplémentaires en trois ans (+ 8,6 %)**. 2 IME supplémentaires (+ 40 places) ainsi que 3 nouveaux ITEP (+ 111 places) sont à l'origine de l'évolution de la capacité.

Au cours de cette période, la population âgée de moins de 20 ans a diminué dans le département : - 4 000 personnes entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2023. Le taux d'équipement est ainsi passé de 10,8 places pour 1 000 enfants de 0 à 19 ans fin 2019 à 12,0 places pour 1 000 fin 2022.

Le nombre de places en SESSAD est en revanche à la baisse : leur nombre a chuté de deux unités entre fin 2020 et fin 2022, leur capacité diminuant de 630 à 536 places (- 15 %).

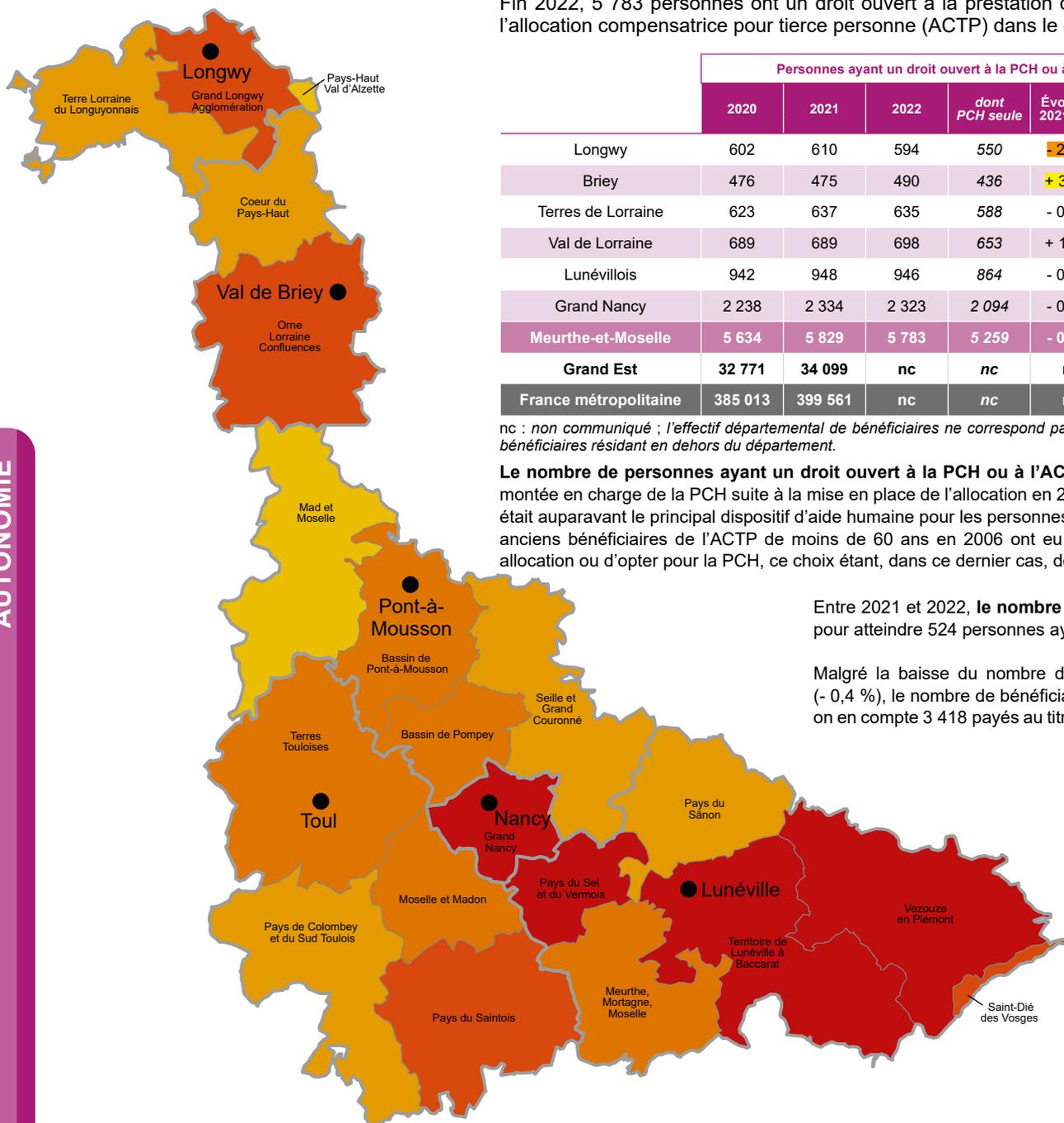
SUR LES TERRITOIRES

Au 31 décembre 2022	Établissements pour enfants en situation de handicap						SESSAD		
	Nombre de places						Taux d'équip ^{1*}	Nombre de places	Taux d'équip ^{1*}
	Intercommunalité	IME	ITEP	Polyhandicap	IEM	Déficients sensoriels			
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	62	0	0	0	0	0	6,22	0	0,00
Grand Longwy Agglomération (CA)	106	0	0	0	0	0	7,05	10	0,66
Grand Nancy (Métropole)	207	105	62	0	300	0	11,41	428	7,25
Moselle et Madon (CC)	210	0	0	300	0	0	78,53	15	2,31
Orne Lorraine Confluences (CC)	56	45	0	0	0	0	8,34	72	5,95
Pays du Sel et du Vermois (CC)	75	0	0	0	0	0	11,08	0	0,00
Terres Toulouses (CC)	150	51	0	0	0	0	18,56	0	0,00
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	150	80	0	0	0	0	24,58	11	1,18
Veuzouze en Piémont (CC)	0	0	44	0	0	0	16,36	0	0,00

NB : seules figurent dans ce tableau les intercommunalités concernées.

Prestation de compensation du handicap (PCH) et Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)

Fin 2022, 5 783 personnes ont un droit ouvert à la prestation de compensation du handicap (PCH) ou à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) dans le département.



	Personnes ayant un droit ouvert à la PCH ou à l'ACTP en décembre						Bénéficiaires PCH payés en décembre		
	2020	2021	2022	dont PCH seule	Évolution 2021-2022	Taux pour 1 000 personnes 2021	Taux pour 1 000 personnes 2022	2022	Taux pour 1 000 personnes
Longwy	602	610	594	550	- 2,6 %	6,8	6,6	366	4,0
Briey	476	475	490	436	+ 3,2 %	6,4	6,6	257	3,5
Terres de Lorraine	623	637	635	588	- 0,3 %	6,5	6,5	365	3,7
Val de Lorraine	689	689	698	653	+ 1,3 %	6,3	6,4	400	3,7
Lunévillois	942	948	946	864	- 0,2 %	9,1	9,1	584	5,6
Grand Nancy	2 238	2 334	2 323	2 094	- 0,5 %	9,0	9,0	1 410	5,5
Meurthe-et-Moselle	5 634	5 829	5 783	5 259	- 0,8 %	7,9	7,9	3 418	4,7
Grand Est	32 771	34 099	nc	nc	nc	6,1	nc	nc	nc
France métropolitaine	385 013	399 561	nc	nc	nc	6,1	nc	nc	nc

nc : non communiqué ; l'effectif départemental de bénéficiaires ne correspond pas à la somme des effectifs des six territoires, certains bénéficiaires résidant en dehors du département.

Le nombre de personnes ayant un droit ouvert à la PCH ou à l'ACTP fléchit (- 0,8 % en un an) après 15 ans de montée en charge de la PCH suite à la mise en place de l'allocation en 2006. La PCH a vocation à remplacer l'ACTP, qui était auparavant le principal dispositif d'aide humaine pour les personnes handicapées délivré par les départements. Les anciens bénéficiaires de l'ACTP de moins de 60 ans en 2006 ont eu la possibilité de conserver leurs droits à cette allocation ou d'opter pour la PCH, ce choix étant, dans ce dernier cas, définitif.

Entre 2021 et 2022, le nombre de bénéficiaires de l'ACTP diminue de 4,2 % pour atteindre 524 personnes ayant un droit ouvert fin 2022.

Malgré la baisse du nombre de personnes en droit ouvert de la PCH seule (- 0,4 %), le nombre de bénéficiaires payés de la PCH continue sa progression : on en compte 3 418 payés au titre du mois de décembre 2022 (+ 0,1 % en un an).

Nombre de personnes ayant un droit ouvert à l'ACTP ou la PCH en décembre 2022 pour 1 000 habitants

- De 4,9 à 5,5
- De 5,5 à 6,0
- De 6,0 à 7,0
- De 7,0 à 8,0
- De 8,0 à 10,6

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

PCH

ACTP

Prestation de compensation du handicap

La PCH est une aide en nature, permettant de financer un ou plusieurs types de prise en charge pour les personnes en situation de handicap : aides humaines, aides techniques, aménagements du logement et du véhicule, charges spécifiques ou exceptionnelles, aides animalières. Elle remplace progressivement (depuis 2006) l'ACTP. Depuis 2008, la PCH est ouverte aux personnes de moins de 20 ans et elle peut se substituer au complément de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

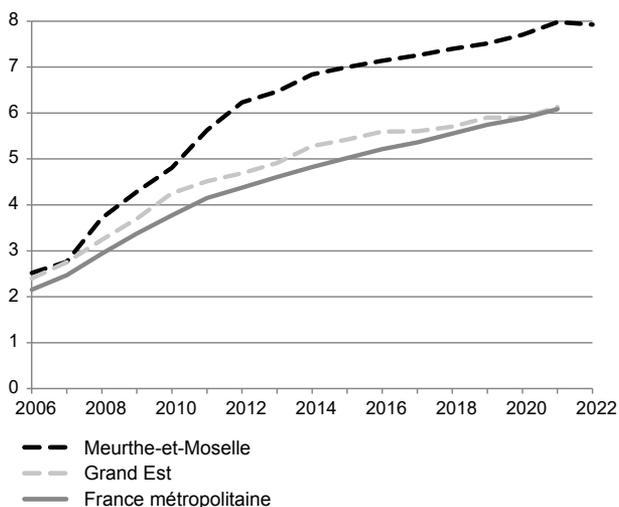
Allocation compensatrice pour tierce personne

L'ACTP permet d'assumer les frais occasionnés par l'emploi d'une tierce personne pour aider le bénéficiaire en situation de handicap dans les actes du quotidien. Cette allocation a été remplacée le 1^{er} janvier 2006 par la Prestation de compensation du handicap (PCH), mais les personnes disposant avant cette date de l'ACTP peuvent continuer à en bénéficier au moment du renouvellement de leurs droits.

(source : DREES)

Évolution du nombre de personnes ayant un droit ouvert à la PCH ou à l'ACTP

(en décembre, pour 1 000 habitants)



7,9 personnes sur 1 000 ont un droit ouvert à l'une des deux prestations en décembre 2022, bien au-delà du taux constaté dans le Grand Est et en métropole (6,1 pour 1 000 en décembre 2021). **Le taux de couverture est le plus élevé dans le Lunévillois et le Grand Nancy** où il dépasse 9 pour 1 000. Il est de 10,6 pour 1 000 dans la CC des Pays du Sel et du Vermois, le plus fort taux parmi les intercommunalités du département. Ceci s'explique notamment par la présence de nombreux établissements pour personnes en situation de handicap dans l'EPCI.

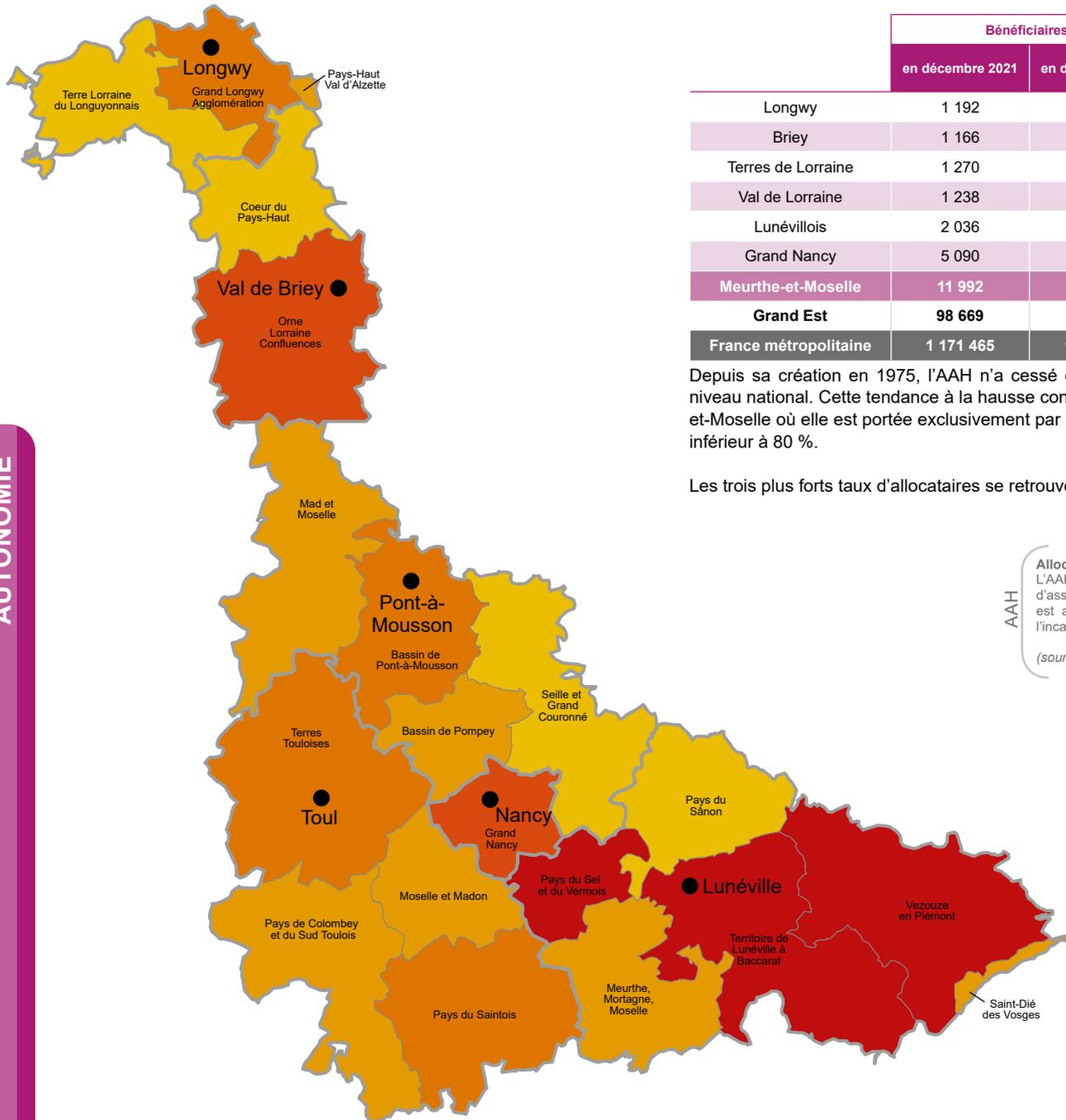
SUR LES TERRITOIRES

Intercommunalité	Personnes ayant un droit ouvert à la PCH ou à l'ACTP en décembre					Taux pour 1 000 personnes		Bénéficiaires PCH payés en décembre	
	2020	2021	2022	dont PCH seule	Évolution 2021-2022	2021	2022	2022	Taux pour 1 000 personnes
Bassin de Pompey (CC)	260	261	270	252	+ 3,4 %	6,5	6,8	163	4,1
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	272	276	273	253	- 1,1 %	6,8	6,8	161	4,0
Cœur du Pays-Haut (CC)	113	113	116	108	+ 2,7 %	5,4	5,6	64	3,1
Grand Longwy Agglomération (CA)	445	456	444	411	- 2,6 %	7,3	7,1	280	4,4
Grand Nancy (Métropole)	2 238	2 334	2 323	2 094	- 0,5 %	9,0	9,0	1 410	5,5
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	58	54	51	49	- 5,6 %	5,4	5,1	26	2,6
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	99	99	101	95	+ 2,0 %	5,9	6,1	64	3,9
Moselle et Madon (CC)	194	186	185	177	- 0,5 %	6,5	6,5	103	3,6
Orne Lorraine Confluences (CC)	363	362	374	328	+ 3,3 %	6,8	7,1	193	3,6
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	53	62	61	56	- 1,6 %	5,6	5,5	37	3,3
Pays du Saintois (CC)	97	103	101	88	- 1,9 %	7,2	7,1	59	4,1
Pays du Sânon (CC)	35	38	34	32	- 10,5 %	6,4	5,8	24	4,1
Pays du Sel et du Vermois (CC)	296	305	308	272	+ 1,0 %	10,5	10,6	160	5,5
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	61	56	59	54	+ 5,4 %	4,7	4,9	38	3,1
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	s.	s.	s.	s.	0,0 %	8,0	7,9	s.	4,0
Seille et Grand Couronné (CC)	99	98	104	99	+ 6,1 %	5,2	5,5	50	2,7
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	96	98	91	85	- 7,1 %	6,4	5,9	48	3,1
Terres Toulaises (CC)	279	286	288	267	+ 0,7 %	6,4	6,5	166	3,7
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	409	394	396	367	+ 0,5 %	9,6	9,7	265	6,5
Vezouze en Piémont (CC)	101	110	105	96	- 4,5 %	9,4	9,0	70	6,0

s. : secret statistique (donnée non communicable car moins de 5 individus)

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

En décembre 2022, 12 250 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources financières faibles voire nulles bénéficient de l'AAH dans le département, en augmentation de 2 % en un an.



	Bénéficiaires d'un droit payable à l'AAH (CAF uniquement)			
	en décembre 2021	en décembre 2022	Évolution 2021 - 2022	Taux pour 100 personnes de 20 à 64 ans en 2022
Longwy	1 192	1 208	+ 1,3 %	2,33
Briey	1 166	1 164	-0,2 %	2,82
Terres de Lorraine	1 270	1 299	+ 2,3 %	2,35
Val de Lorraine	1 238	1 282	+ 3,6 %	2,12
Lunévillois	2 036	2 076	+ 2,0 %	3,66
Grand Nancy	5 090	5 187	+ 1,9 %	3,43
Meurthe-et-Moselle	11 992	12 247	+ 2,1 %	2,97
Grand Est	98 669	101 947	+ 3,3 %	3,29
France métropolitaine	1 171 465	1 211 813	+ 3,4 %	3,33

Depuis sa création en 1975, l'AAH n'a cessé de voir son nombre de bénéficiaires croître au niveau national. Cette tendance à la hausse concerne également le département de la Meurthe-et-Moselle où elle est portée exclusivement par les bénéficiaires présentant un taux d'incapacité inférieur à 80 %.

Les trois plus forts taux d'allocataires se retrouvent dans des EPCI du Lunévillois.

AAH
 Allocation aux adultes handicapés
 L'AAH est une aide financière versée par les CAF et qui permet d'assurer un revenu minimum aux personnes handicapées. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter quatre critères relatifs à l'incapacité, à l'âge, à la nationalité et au niveau de ressources.
 (source : DREES)

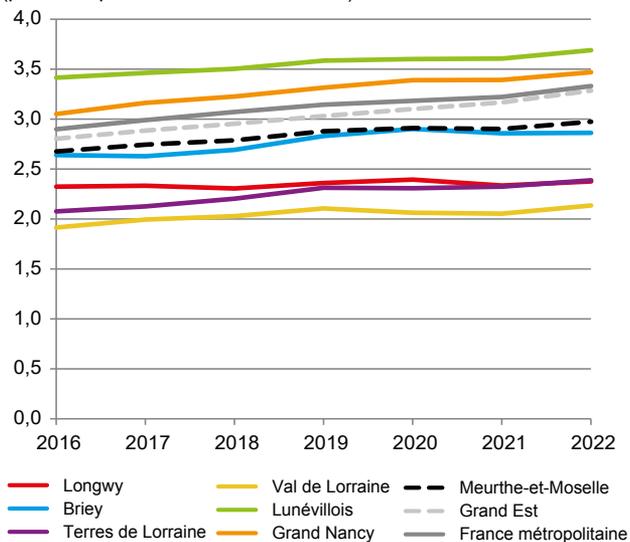
Nombre de bénéficiaires d'un droit payable à l'AAH (CAF) en décembre 2022 pour 100 personnes de 20 à 64 ans

- De 1,28 à 2,00
- De 2,00 à 2,30
- De 2,30 à 3,00
- De 3,00 à 4,00
- De 4,00 à 4,26

— Limite territoire
 — Limite intercommunalité

Évolution du nombre de bénéficiaires d'un droit payable à l'AAH (CAF uniquement)

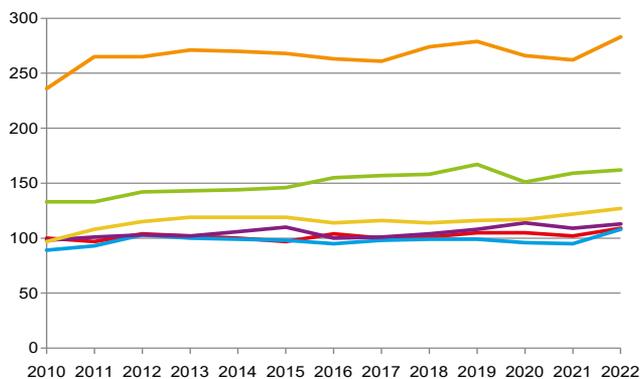
(pour 100 personnes de 20 à 64 ans)



Aide sociale à l'hébergement pour personnes en situation de handicap

Évolution du nombre de personnes ayant un droit ouvert à l'ASH

au 31 décembre



974 personnes en situation de handicap perçoivent l'ASH en établissement fin 2022 (+ 0,6 % en un an).

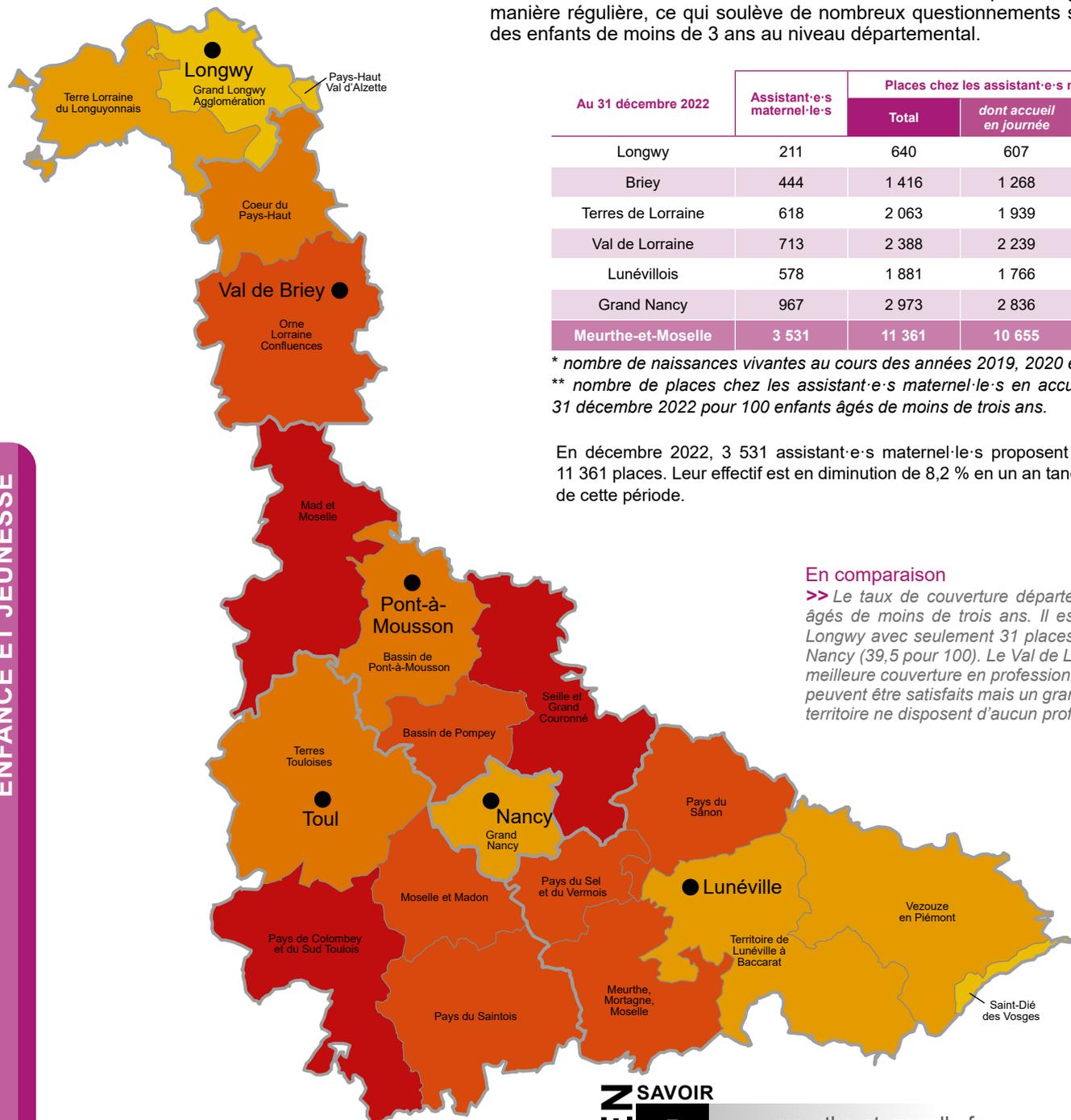
SUR LES TERRITOIRES

Bénéficiaires d'un droit payable à l'AAH (CAF uniquement)

Intercommunalité	Bénéficiaires d'un droit payable à l'AAH (CAF uniquement)			Taux pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans en 2022
	en décembre 2021	en décembre 2022	Évolution 2021 - 2022	
Bassin de Pompey (CC)	486	495	+ 1,9 %	2,28
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	503	521	+ 3,6 %	2,32
Cœur du Pays-Haut (CC)	239	228	- 4,6 %	1,95
Grand Longwy Agglomération (CA)	890	917	+ 3,0 %	2,53
Grand Nancy (Métropole)	5 090	5 187	+ 1,9 %	3,43
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	122	130	+ 6,6 %	2,27
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	197	199	+ 1,0 %	2,17
Moselle et Madon (CC)	313	316	+ 1,0 %	2,02
Orne Lorraine Confluences (CC)	927	936	+ 1,0 %	3,16
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	115	127	+ 10,4 %	2,04
Pays du Saintois (CC)	183	192	+ 4,9 %	2,42
Pays du Sânon (CC)	51	50	- 2,0 %	1,54
Pays du Sel et du Vermois (CC)	643	643	0,0 %	4,03
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	150	144	- 4,0 %	2,06
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	s.	s.	s.	2,22
Seille et Grand Couronné (CC)	127	136	+ 7,1 %	1,28
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	152	147	- 3,3 %	1,69
Terres Toulaises (CC)	659	664	+ 0,8 %	2,61
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	893	923	+ 3,4 %	4,16
Veuzouze en Piémont (CC)	252	258	+ 2,4 %	4,26

s. : secret statistique (donnée non communicable car moins de 5 individus)

L'effectif d'assistant·e·s maternel·le·s et le nombre de places agréées poursuivent leur diminution de manière régulière, ce qui soulève de nombreux questionnements sur la couverture des besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans au niveau départemental.



Au 31 décembre 2022	Assistant·e·s maternel·le·s	Places chez les assistant·e·s maternel·le·s			Enfants âgés de moins de 3 ans *	Taux de couverture **
		Total	dont accueil en journée	dont accueil jour-nuit		
Longwy	211	640	607	32	2 075	30,8
Briey	444	1 416	1 268	146	2 090	67,7
Terres de Lorraine	618	2 063	1 939	119	2 931	70,2
Val de Lorraine	713	2 388	2 239	154	3 161	75,7
Lunévillois	578	1 881	1 766	115	2 824	66,6
Grand Nancy	967	2 973	2 836	135	7 526	39,5
Meurthe-et-Moselle	3 531	11 361	10 655	701	20 607	55,1

* nombre de naissances vivantes au cours des années 2019, 2020 et 2021 (source : INSEE).

** nombre de places chez les assistant·e·s maternel·le·s en accueil de journée ou en accueil jour - nuit au 31 décembre 2022 pour 100 enfants âgés de moins de trois ans.

En décembre 2022, 3 531 assistant·e·s maternel·le·s proposent une capacité d'accueil théorique totale de 11 361 places. Leur effectif est en diminution de 8,2 % en un an tandis que la capacité baisse de 7,6 % au cours de cette période.

En comparaison

>> Le taux de couverture départemental est de 55 places pour 100 enfants âgés de moins de trois ans. Il est particulièrement bas dans le territoire de Longwy avec seulement 31 places pour 100 enfants, ainsi que dans le Grand Nancy (39,5 pour 100). Le Val de Lorraine et Terres de Lorraine disposent de la meilleure couverture en professionnels. Les 2/3 des besoins dans le Lunévillois peuvent être satisfaits mais un grand nombre de communes à l'est et au sud du territoire ne disposent d'aucun professionnel.

Taux de couverture par les assistants maternels en décembre 2022 (pour 100 enfants de - de 3 ans)

- De 0 à 40
- De 40 à 65
- De 65 à 70
- De 70 à 80
- De 80 à 96

— Limite territoire

— Limite intercommunalité

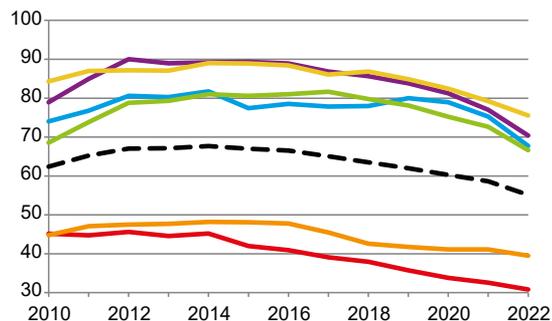
Assistant-e maternel-le

Le métier consiste à accueillir à son domicile de manière non permanente des enfants confiés par leurs parents durant leur temps de travail. L'employeur peut être un particulier ou une crèche familiale.

Pour exercer son métier, l'assistant-e maternel-le doit obtenir l'agrément du service PMI du conseil départemental et suivre la première partie de la formation obligatoire avant tout accueil d'enfant. L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans. Des limites d'âge des enfants accueillis peuvent être précisées.

(source : Département 54, DGA Solidarités-DEFSP-PMI)

Évolution du taux de couverture des enfants âgés de moins de 3 ans par des assistant-e-s maternel-le-s au 31 décembre, ensemble des places agréées



- Longwy
- Briey
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine
- Lunévillois
- Grand Nancy
- Meurthe-et-Moselle
- France

La diminution du nombre et de la capacité des assistant-e-s maternel-le-s s'effectue à un rythme supérieur à la baisse démographique. Les taux de couverture du département et de ses territoires continuent donc de fléchir.

Intercommunalité	Assistant-e-s maternel-le-s	Places chez les assistant-e-s maternel-le-s			Enfants âgés de moins de 3 ans *	Taux de couverture **
		Total	dont accueil en journée	dont accueil jour-nuit		
Bassin de Pompey (CC)	246	773	741	38	1 083	71,9
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	249	843	790	53	1 156	72,9
Cœur du Pays-Haut (CC)	107	344	305	39	556	61,9
Grand Longwy Agglomération (CA)	149	438	414	23	1 513	28,9
Grand Nancy (Métropole)	967	2 973	2 836	135	7 526	39,5
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	73	263	240	22	323	81,1
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	92	308	285	23	454	67,8
Moselle et Madon (CC)	154	529	493	36	757	69,9
Orne Lorraine Confluences (CC)	337	1 072	963	107	1 534	69,8
Pays de Colombey et du Sud Toullois (CC)	92	310	295	14	322	96,0
Pays du Saintois (CC)	84	288	266	19	445	64,0
Pays du Sânon (CC)	46	154	150	4	162	95,1
Pays du Sel et du Vermois (CC)	177	583	550	33	801	72,8
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	13	42	41	1	201	20,9
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0	0	5	0,0
Seille et Grand Couronné (CC)	145	509	468	41	599	85,0
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	49	160	152	8	361	44,3
Terres Toulloises (CC)	288	936	885	50	1 407	66,5
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	223	698	644	54	1 138	61,3
Vezouze en Piémont (CC)	40	138	137	1	264	52,3

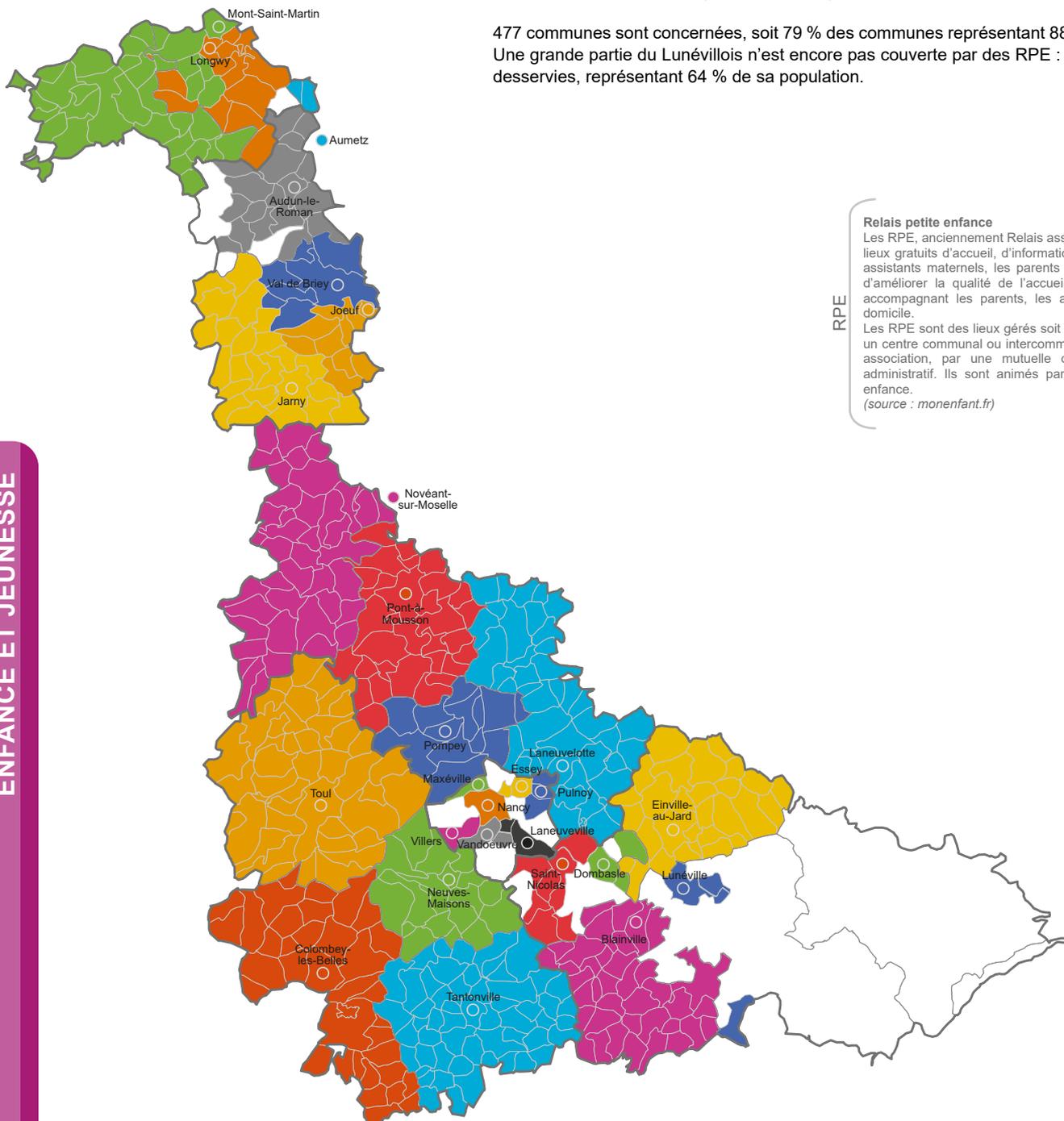
* nombre de naissances vivantes au cours des années 2019, 2020 et 2021 (source : INSEE).

** nombre de places chez les assistant-e-s maternel-le-s en accueil de journée ou en accueil jour - nuit au 31 décembre 2022 pour 100 enfants âgés de moins de trois ans.

Relais petite enfance (RPE)

27 relais petite enfance (RPE, ex-RAM) couvrent le département début 2023.

477 communes sont concernées, soit 79 % des communes représentant 88 % de la population de la Meurthe-et-Moselle. Une grande partie du Lunévillois n'est encore pas couverte par des RPE : seules 44 % des communes du territoire sont desservies, représentant 64 % de sa population.



RPE

Relais petite enfance

Les RPE, anciennement Relais assistants maternels (RAM), sont des lieux gratuits d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Ils ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents, les assistants maternels et gardes à domicile.

Les RPE sont des lieux gérés soit par une collectivité locale, soit par un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit par une association, par une mutuelle ou par un établissement public administratif. Ils sont animés par des professionnels de la petite enfance.

(source : monenfant.fr)

Communes couvertes par un RPE au 1^{er} janvier 2023

- Siège du RPE
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Lieux d'éveil et lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)

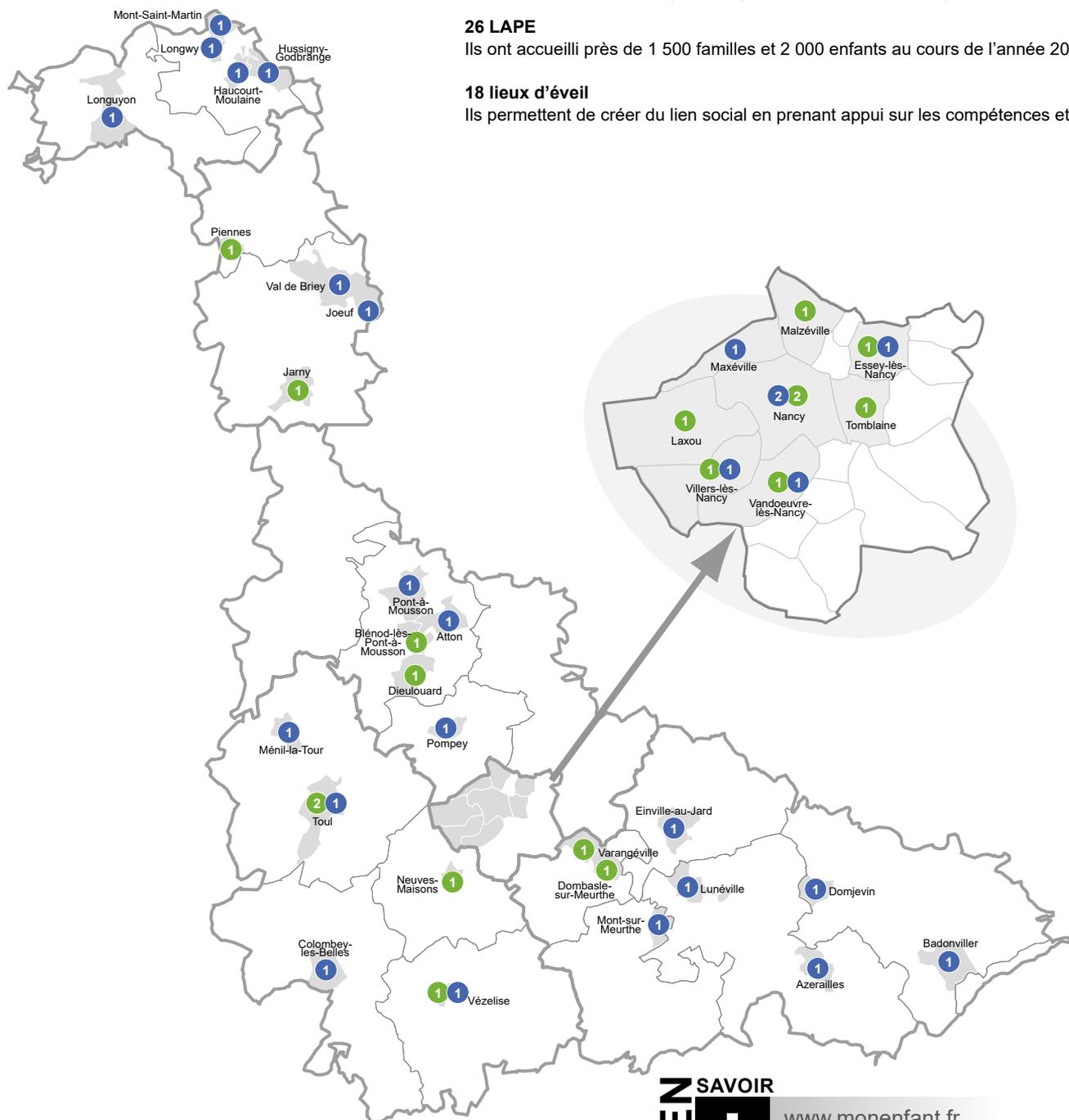
Répartis dans les six territoires, une vingtaine de lieux d'éveil et 26 LAPE conventionnés avec la Caisse d'allocations familiales (CAF 54) sont en activité au 1^{er} janvier 2023 dans le département.

26 LAPE

Ils ont accueilli près de 1 500 familles et 2 000 enfants au cours de l'année 2022.

18 lieux d'éveil

Ils permettent de créer du lien social en prenant appui sur les compétences et les capacités des personnes.



Lieux d'accueil parents - enfants

Ils sont ouverts aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit. La fréquentation d'un LAPE est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité. Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles. Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels : tels sont les principaux objectifs de ces lieux. (source : CNAF)

Lieux d'éveil

Ils sont animés par les personnels du Conseil départemental : puéricultrices, sages-femmes et éducateurs de jeunes enfants de Protection maternelle et infantile (PMI), conseillers en économie sociale et familiale, assistants sociaux, éducateurs de l'Aide sociale à l'enfance) et leurs partenaires (animateurs de bibliothèques, ludothèques, centres médico-psychologiques...). (source : Département 54, DGA Solidarités-DEFSP-PMI)

● LAPE

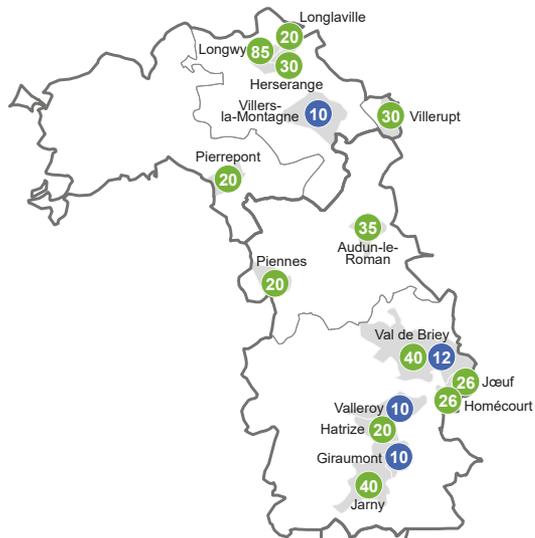
● Lieu d'éveil

— Limite territoire

— Limite intercommunalité

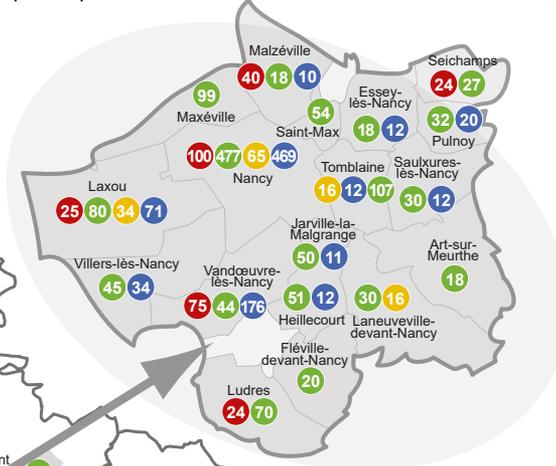
Structures d'accueil de la petite enfance

Au 31 décembre 2022, la Meurthe-et-Moselle compte 4 250 places (accueil familial inclus) réparties dans 148 structures d'accueil collectif destinées à la petite enfance. Cela représente un taux d'équipement de 191 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans.



Au 31 décembre 2022	Nombre de structures	Accueil collectif					Taux d'équipement *	Évolution du nombre de places 2021-2022	Places en accueil familial
		Total des places (hors accueil familial)	dont accueil occasionnel	dont accueil régulier	dont accueil polyvalent				
Longwy	6	195	0	10	185	94	0,0 %	0	
Briey	10	239	0	32	207	114	+ 0,8 %	0	
Terres de Lorraine	14	386	0	0	386	132	0,0 %	0	
Val de Lorraine	19	393	0	24	369	124	+ 3,7 %	29	
Lunévilleois	18	480	12	22	446	170	+ 3,0 %	0	
Grand Nancy	87	2 240	131	839	1 270	298	+ 3,3 %	288	
Meurthe-et-Moselle	154	3 933	143	927	2 863	191	+ 2,6 %	317	

* nombre de places pour 1 000 naissances au cours des années 2019, 2020 et 2021, hors places en accueil familial.



EAUJE

Établissements d'accueil du jeune enfant

Regroupant plusieurs catégories de lieux, ces établissements assurent la prise en charge des enfants par une équipe pluridisciplinaire comprenant un directeur et des professionnels de la petite enfance (auxiliaires de puériculture et éducateurs de jeunes enfants) directement impliqués dans la vie quotidienne de l'enfant : soins, repas, activités, bien-être.

Il s'agit des crèches collectives, des crèches parentales, du multi-accueil, des micro-crèches, des jardins d'enfants et des haltes-garderies.

(source : monenfant.fr)

La capacité des structures a augmenté de 100 places en un an (+ 2,6 %), avec 6 créations d'établissements dont 5 micro-crèches de 12 places chacune à Nancy (2 micro-crèches), Heillecourt, Tomblaine et Pont-à-Mousson ainsi qu'un multi-accueil de 20 places à Fléville-devant-Nancy.

Nombre de places au 31 décembre 2022 selon le type d'accueil

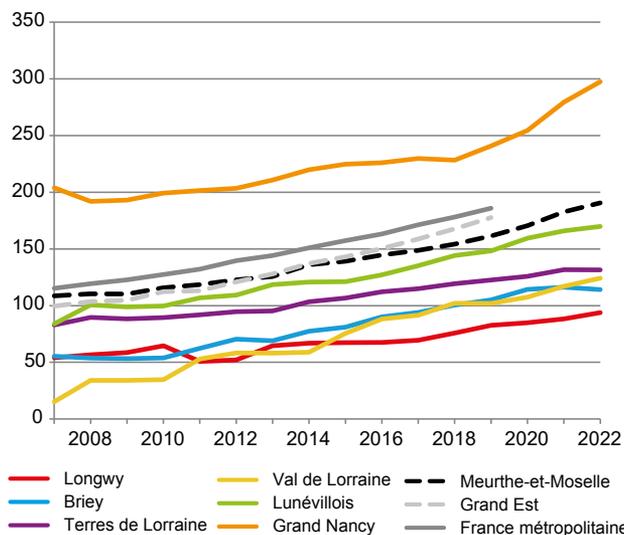
- ? Occasionnel
- ? Régulier
- ? Polyvalent
- ? Familial

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

- **8 halte-garderies** (143 places)
- **41 crèches collectives** (1 017 places), soit :
 - 5 crèches de quartier (400 places)
 - 5 crèches de personnel (267 places)
 - 31 micro-structures (350 places)
- **99 structures multi-accueil** (3 090 places), soit :
 - 87 multi-accueil traditionnels (2 652 places)
 - 5 multi-accueil à gestion parentale (94 places)
 - 6 crèches familiales (293 places)
 - 1 multi-accueil collectif / familial (51 places)

Évolution du taux d'équipement en accueil collectif

nombre de places en établissements d'accueil collectif au 31/12 pour 1 000 enfants âgés de moins de 3 ans, hors places en accueil familial (sources : CD54, DREES et INSEE)



En comparaison

>> Le taux d'équipement en accueil collectif du Grand Nancy demeure largement supérieur au taux départemental (298 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans contre 191 places pour 1 000).

>> Le taux d'équipement du territoire de Longwy demeure le plus faible du département. S'il progresse au fil des ans, c'est uniquement en raison d'un nombre de naissances en baisse.

> Au 31 décembre 2020, date des dernières données disponibles aux niveaux national et régional, le taux d'équipement meurthe-et-mosellan (162 places pour 1 000) est toujours plus faible que le taux d'équipement de la France métropolitaine (186 pour 1 000) et que celui de la région Grand Est (178 pour 1 000), hors places d'accueil familial.

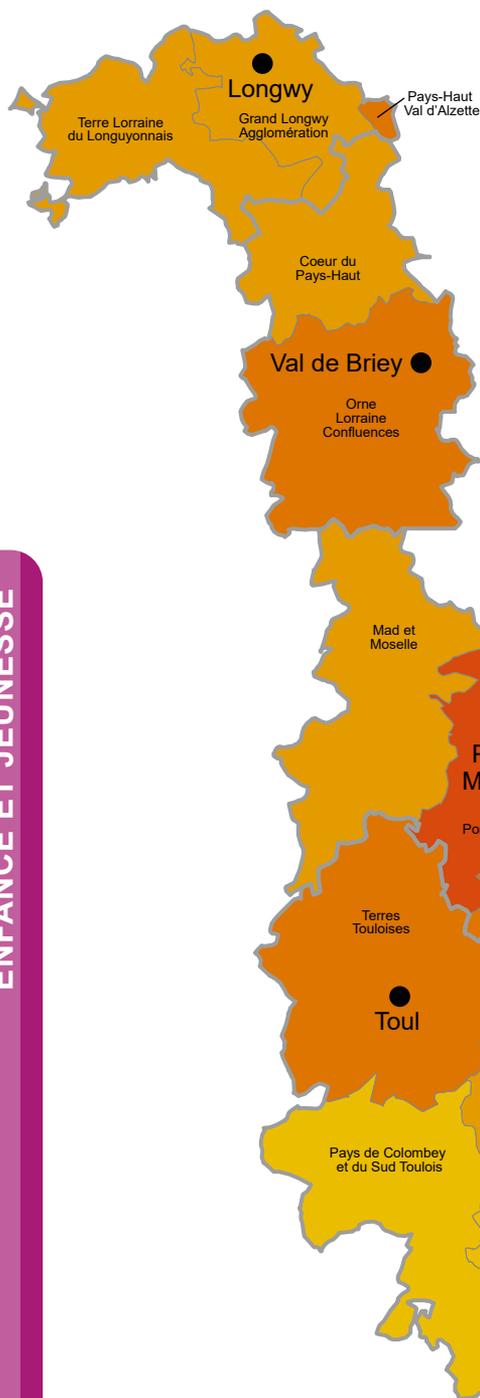
Intercommunalité	Nombre de structures	Places en structures d'accueil collectif				Taux d'équipement en accueil collectif *	Places en accueil familial
		Total	dont accueil occasionnel	dont accueil régulier	dont accueil polyvalent		
Bassin de Pompey (CC)	6	133	0	12	121	123	29
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	7	167	0	12	155	144	0
Cœur du Pays-Haut (CC)	2	55	0	0	55	99	0
Grand Longwy Agglomération (CA)	4	145	0	10	135	96	0
Grand Nancy (Métropole)	82	2 240	131	839	1 270	298	288
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	1	25	0	0	25	77	0
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	5	104	0	0	104	229	0
Moselle et Madon (CC)	4	97	0	0	97	128	0
Orne Lorraine Confluences (CC)	8	184	0	32	152	120	0
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	3	49	0	0	49	152	0
Pays du Saintois (CC)	3	77	0	0	77	173	0
Pays du Sânon (CC)	0	0	0	0	0	0	0
Pays du Sel et du Vermois (CC)	6	205	0	12	193	256	0
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	1	30	0	0	30	149	0
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0	0	0	0	0
Seille et Grand Couronné (CC)	4	68	0	0	68	114	0
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	1	20	0	0	20	55	0
Terres Toulaises (CC)	4	163	0	0	163	116	0
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	5	128	12	10	106	112	0
Vezouze en Piémont (CC)	2	43	0	0	43	163	0

* Taux d'équipement en accueil collectif : nombre de places en établissements d'accueil collectif pour 1 000 naissances au cours des années 2019, 2020 et 2021, hors places en accueil familial.

Avec ses 82 structures pouvant accueillir 2 528 enfants (accueil collectif inclus), le Grand Nancy concentre 55 % des EAJE du département pour 59 % de la capacité totale d'accueil.

Mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE)

Au 31 décembre 2022, les mineurs et majeurs de moins de 21 ans présents dans le département bénéficient de près de 5 300 mesures d'aide sociale à l'enfance.



Au 31 décembre 2022	Bénéficiaires de mesures éducatives		Bénéficiaires de mesures de placement			Tous les bénéficiaires de mesures	soit nombre pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans
	AED	AEMO	Mesures administratives	Mesures judiciaires	Placements directs		
Longwy	80	172	15	125	32	424	19,9
Briey	77	141	21	117	15	371	21,5
Terres de Lorraine	31	186	33	143	45	438	18,5
Val de Lorraine	52	291	30	150	36	559	21,1
Lunévillois	127	362	36	282	60	867	35,5
Grand Nancy	145	584	345	537	119	1 730	29,3
Hors département / non renseigné	2	175	273	415	24	798	-
Meurthe-et-Moselle	514	1 911	753	1 769	331	5 278	31,7

Ces mesures sont composées pour 54 % de mesures d'accueil à l'ASE (administratives, judiciaires ou placements directs) et pour 46 % de mesures éducatives (actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert). Afin de pouvoir comparer les taux de couverture avec le Grand Est et la France métropolitaine, ne sont pas inclus dans ce total certains types de mesures : aides à domicile, aides financières ou encore accompagnement en économie sociale et familiale.

Le taux de bénéficiaires fin 2022 est de 31,7 bénéficiaires de mesures éducatives ou de placement pour 1 000 jeunes âgés de moins de 20 ans, soit 1,1 point de plus qu'en décembre 2021 (30,6 pour 1 000). L'écart avec les taux constatés en région Grand Est (25,8 pour 1 000 fin 2021) et en France métropolitaine (23,7 pour 1 000 fin 2021) a augmenté ces dix dernières années, les taux respectifs étant encore relativement proches fin 2013.

Nombre de bénéficiaires de mesures ASE au 31 décembre 2022 pour 1 000 jeunes âgés de 0 à 19 ans

- De 5,9 à 15,0
- De 15,0 à 20,0
- De 20,0 à 25,0
- De 25,0 à 30,0
- De 30,0 à 57,5

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

ASE

AED

AEMO

Aide sociale à l'enfance

L'ASE est une compétence confiée aux départements. Les missions du service de l'ASE s'exercent dans le cadre des orientations décidées par l'assemblée départementale.

Lorsque la santé d'un enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent, trois dispositifs de protection de l'enfance peuvent être mobilisés :

- des aides financières : allocations mensuelles et de secours,
- des actions éducatives,
- des mesures de placement.

Actions éducatives

• L'action éducative à domicile (AED) est une décision administrative d'aide sociale à l'enfance prise par le président du conseil départemental, à la demande ou en accord avec les parents. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille, lorsque les parents sont confrontés à d'importantes difficultés sur le plan éducatif.

• L'action éducative en milieu ouvert (AEMO), exercée en vertu d'un mandat judiciaire, poursuit le même but que l'AED, mais contrairement à cette dernière, elle est contraignante à l'égard des familles puisqu'elle s'impose à elles (ces dernières peuvent faire appel de la décision).

Mesures de placement (enfants accueillis à l'ASE)

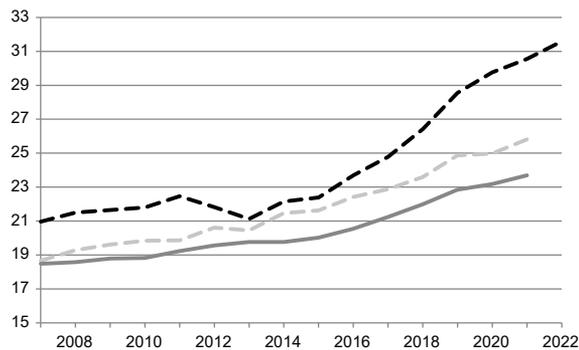
• Les mesures administratives (ou accueil provisoires) sont décidées par le président du conseil départemental sur demande ou en accord avec la famille. Ce sont les accueils provisoires de mineurs, de jeunes majeurs et des pupilles de l'État.

• Les mesures judiciaires sont décidées par le juge des enfants. L'enfant est alors confié au service de l'ASE qui détermine les modalités de son placement. Elles comprennent la délégation de l'autorité parentale à l'ASE, le retrait partiel de l'autorité parentale, la tutelle d'État déferée à l'ASE et le placement à l'ASE par le juge au titre de l'assistance éducative ou de l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante.

• Les placements directs comprennent le placement par un juge auprès d'un établissement ou d'un tiers digne de confiance et la délégation de l'autorité parentale à un particulier ou à un établissement.

(source : DREES)

Évolution du nombre de bénéficiaires de mesures ASE (mesures éducatives et mesures de placement) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre



- Meurthe-et-Moselle
- ... Grand Est
- France métropolitaine

Au 31 décembre 2022	Bénéficiaires de mesures éducatives		Bénéficiaires de mesures de placement			Tous les bénéficiaires de mesures	soit pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans
	Intercommunalité	AED	AEMO	Mesures administratives	Mesures judiciaires		
Bassin de Pompey (CC)	15	111	12	63	16	217	23,5
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	25	133	14	65	15	252	25,3
Cœur du Pays-Haut (CC)	56	121	7	90	22	296	17,3
Grand Longwy Agglomération (CA)	11	31	s.	39	s.	89	19,7
Grand Nancy (Métropole)	145	584	345	537	119	1 730	29,3
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	s.	33	0	8	s.	45	18,2
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	19	45	5	37	8	114	27,5
Moselle et Madon (CC)	11	63	8	32	10	124	19,1
Orne Lorraine Confluences (CC)	66	110	18	78	10	282	23,3
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	6	17	s.	6	s.	35	12,1
Pays du Saintois (CC)	s.	21	s.	11	6	44	12,5
Pays du Sânon (CC)	s.	12	0	6	s.	21	14,9
Pays du Sel et du Vermois (CC)	21	96	12	74	21	224	33,1
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	8	32	s.	12	s.	61	22,2
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	s.	0	0	0	0	s.	25,0
Seille et Grand Couronné (CC)	10	14	s.	14	s.	45	9,3
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	16	19	s.	23	s.	67	18,8
Terres Toulaises (CC)	10	85	18	94	28	235	21,7
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	64	163	16	128	26	397	42,4
Vezouze en Piémont (CC)	21	46	s.	37	s.	110	40,9

s. : secret statistique (donnée non communicable car moins de 5 individus)

Avec en moyenne 35,5 bénéficiaires de mesures ASE pour 1 000 habitants au 31 décembre 2022, le territoire de Lunéville détient le taux de bénéficiaires le plus élevé du département. Les taux sont particulièrement préoccupants dans les EPCI du Territoire de Lunéville à Baccarat et de Vezouze en Piémont avec plus de 4 bénéficiaires pour 100 jeunes y résidant.

Au 31 décembre 2022, 436 assistants familiaux exercent en Meurthe-et-Moselle, tous employeurs confondus. Leur capacité d'accueil totale est de 825 places (- 5,5 % en un an).

Au 31 décembre 2022	Nombre d'assistants familiaux	Capacité d'accueil	Population âgée de 0 à 21 ans en 2020	Taux de couverture*
Longwy	20	35	22 986	1,5
Briey	87	177	18 463	9,6
Terres de Lorraine	94	184	25 642	7,2
Val de Lorraine	76	141	28 619	4,9
Lunévillois	114	213	26 414	8,1
Grand Nancy	45	75	73 209	1,0
Meurthe-et-Moselle	436	825	195 333	4,2

* nombre de places chez les assistants familiaux pour 1 000 jeunes âgés de 0 à 21 ans inclus.

Parmi les 436 assistants familiaux, 277 sont employés par le Département. Les plus faibles densités s'observent sur les territoires de Longwy et du Grand Nancy avec respectivement 35 et 75 places d'accueil. Le territoire du Lunévillois possède la meilleure offre et le territoire de Briey la plus forte densité rapportée à la population âgée de 0 à 21 ans.

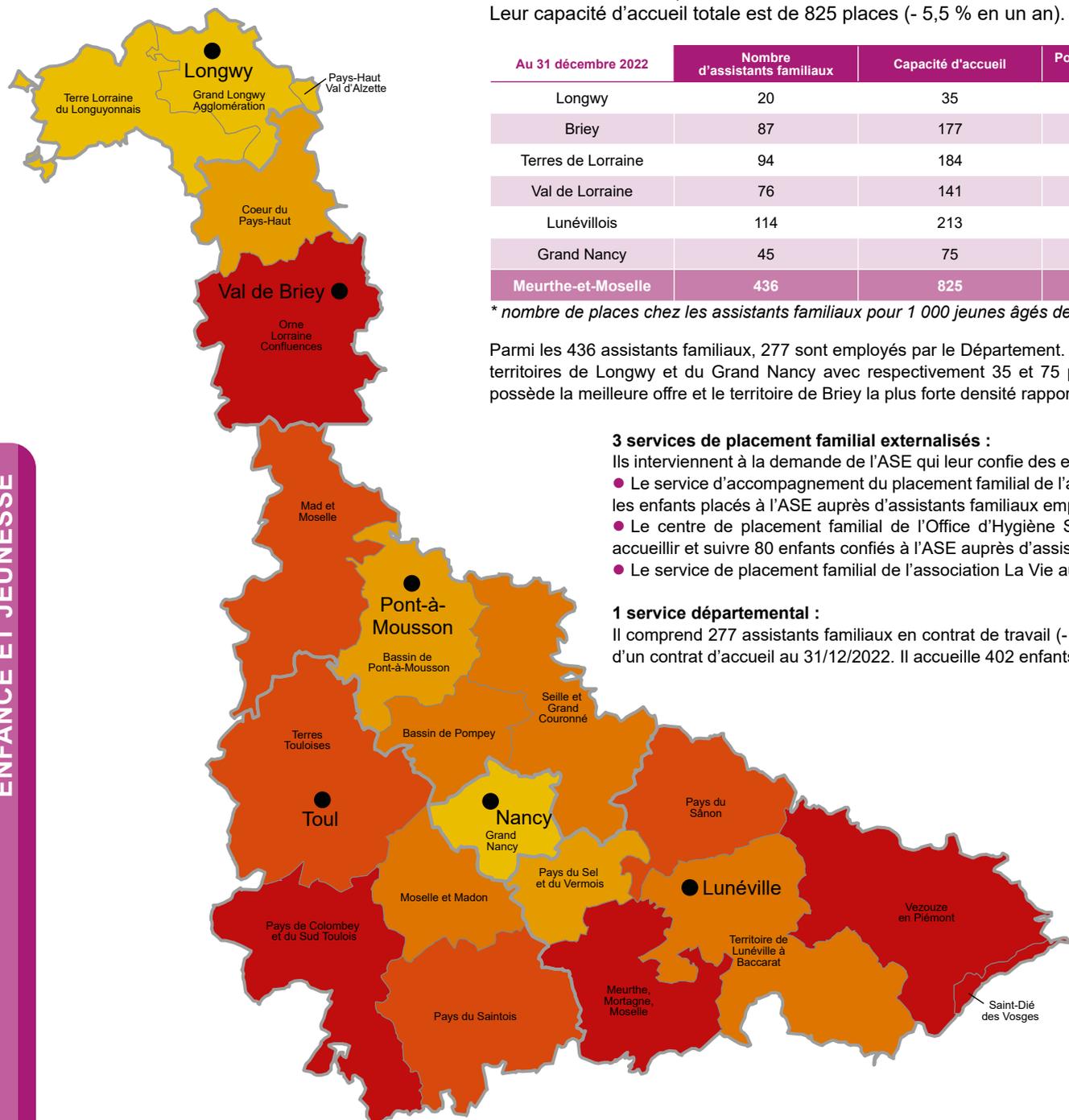
3 services de placement familial externalisés :

Ils interviennent à la demande de l'ASE qui leur confie des enfants avec des problématiques spécifiques.

- Le service d'accompagnement du placement familial de l'association Réalise (SAPFR) à Maxéville suit les enfants placés à l'ASE auprès d'assistants familiaux employés par le Département (4 places).
- Le centre de placement familial de l'Office d'Hygiène Social (OHS) à Vandœuvre-lès-Nancy peut accueillir et suivre 80 enfants confiés à l'ASE auprès d'assistants familiaux employés par l'association.
- Le service de placement familial de l'association La Vie au Grand Air à Val de Briey (15 places).

1 service départemental :

Il comprend 277 assistants familiaux en contrat de travail (- 8 % en un an) dont 266 disposent au moins d'un contrat d'accueil au 31/12/2022. Il accueille 402 enfants en continu et 95 en accueil intermittent.



Taux de couverture en assistants familiaux au 31 décembre 2022 pour 1 000 jeunes de 0 à 21 ans

- De 0,7 à 3,0
- De 3,0 à 5,0
- De 5,0 à 6,0
- De 6,0 à 10,0
- De 10,0 à 110,0

— Limite territoire

— Limite intercommunalité

Assistant familial

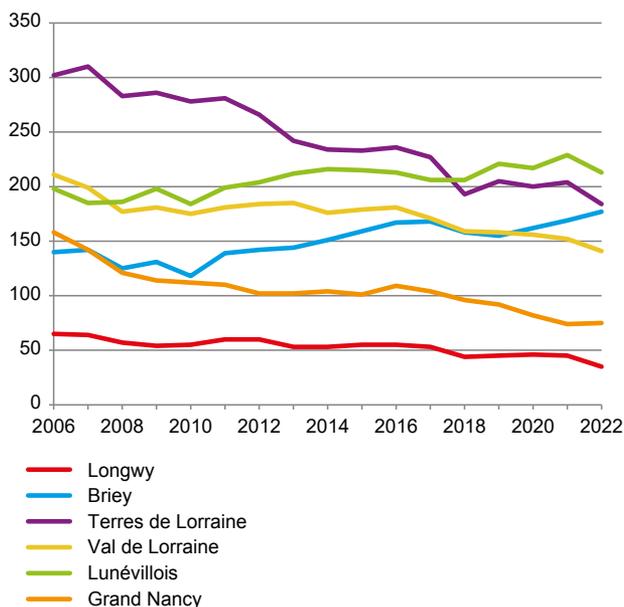
Il exerce une profession d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le président du conseil départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis. En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, l'assistant familial doit procurer à l'enfant ou à l'adolescent confié par le service qui l'emploi des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.

(source : Département 54)

Évolution du nombre de places chez les assistants familiaux

au 31 décembre



En comparaison

>> La capacité d'accueil des assistants familiaux du département a connu une importante diminution en 2022. Celle-ci fait suite à une stabilisation de la capacité depuis 2018.

>> Seuls les territoires de Briey (+ 9 places en cinq ans) et du Lunévilleois (+ 7 places) ont connu une évolution positive du nombre de places offertes par les assistants familiaux au cours des dernières années.

Au 31 décembre 2022

Intercommunalité	Nombre d'assistants familiaux	Capacité d'accueil	Population âgée de 0 à 21 ans en 2020	Taux de couverture*
Bassin de Pompey (CC)	24	53	10 023	5,3
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	23	39	10 779	3,6
Cœur du Pays-Haut (CC)	15	27	5 446	5,0
Grand Longwy Agglomération (CA)	15	27	16 204	1,7
Grand Nancy (Métropole)	45	75	73 209	1,0
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	12	21	2 632	8,0
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	32	54	4 437	12,2
Moselle et Madon (CC)	20	40	7 020	5,7
Orne Lorraine Confluences (CC)	72	150	13 016	11,5
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	16	36	3 105	11,6
Pays du Saintois (CC)	18	36	3 737	9,6
Pays du Sânon (CC)	4	10	1 504	6,6
Pays du Sel et du Vermois (CC)	15	28	7 304	3,8
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	1	2	2 945	0,7
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	2	5	45	109,9
Seille et Grand Couronné (CC)	17	28	5 185	5,4
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	4	6	3 837	1,6
Terres Toulaises (CC)	40	72	11 780	6,1
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	32	58	10 220	5,7
Vezouze en Piémont (CC)	29	58	2 903	20,0

* nombre de places chez les assistants familiaux pour 1 000 jeunes âgés de 0 à 21 ans inclus.

Structures d'aide sociale à l'enfance

Près d'une centaine d'établissements et services concourent à la protection de l'enfance en Meurthe-et-Moselle pour une capacité totale de 1 380 places d'hébergement ou d'accueil de mineurs et jeunes adultes de moins de 21 ans.

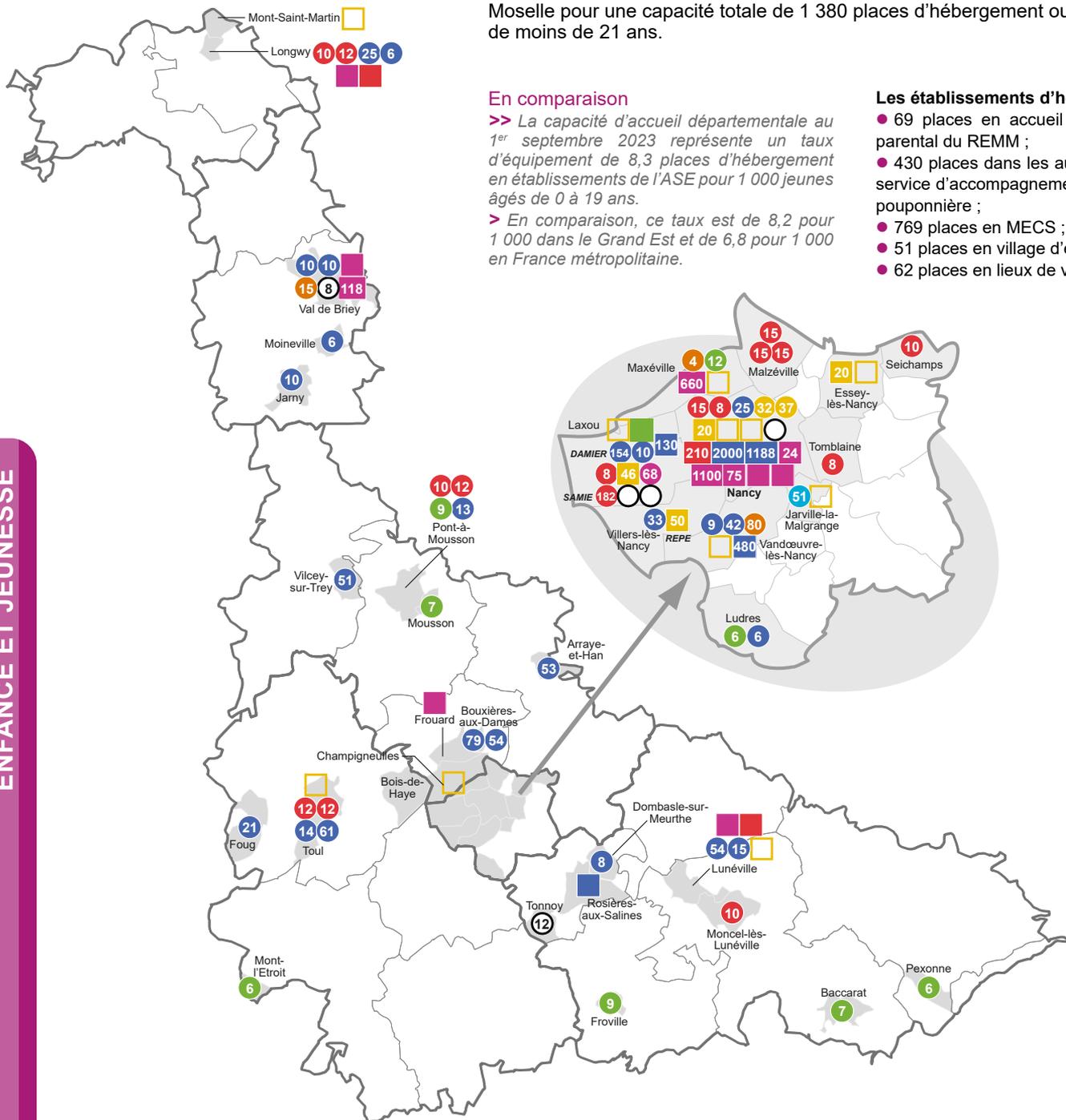
En comparaison

>> La capacité d'accueil départementale au 1^{er} septembre 2023 représente un taux d'équipement de 8,3 places d'hébergement en établissements de l'ASE pour 1 000 jeunes âgés de 0 à 19 ans.

> En comparaison, ce taux est de 8,2 pour 1 000 dans le Grand Est et de 6,8 pour 1 000 en France métropolitaine.

Les établissements d'hébergement

- 69 places en accueil mères-enfants dont le centre maternel et parental du REMM ;
- 430 places dans les autres unités du REMM : foyers de l'enfance, service d'accompagnement des mineurs isolés étrangers (SAMIE) et pouponnière ;
- 769 places en MECS ;
- 51 places en village d'enfants ;
- 62 places en lieux de vie et d'accueil.



Capacité au 1^{er} septembre 2023

• Établissements de l'ASE

- Établissements d'accueil mère-enfant
- Pouponnières à caractère social
- Foyers de l'enfance
- Villages d'enfants
- Maisons d'enfants à caractère social
- Lieux de vie / séjours de remobilisation
- Centres placement familial (CPFSE)

• Établissements du Ministère de la Justice pour mineurs

- Foyers ou centres d'action éducative

• Services concourant à la protection de l'enfance

- Équipes de prévention spécialisée
- Services AEMO (nombre de mesures)
- Services d'accueil de jour
- Services délégués prestations famil.
- Services judiciaires protection majeurs
- Service d'investigation et d'orientation éducative (SIOE)

— Limite territoire

— Limite intercommunalité

Au 1 ^{er} septembre 2023	Nombre de places installées (hors accueil de jour et placement familial)								Taux d'équipement pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans
	Total	accueils mère-enfant	pouponnières à caractère social	foyers de l'enfance	MECS	structures intermédiaires de placement social	lieux de vie et d'accueil	villages d'enfants	
Longwy	53	0	0	22	31	0	0	0	2,48
Briey	36	0	0	0	36	0	0	0	2,09
Terres de Lorraine	126	0	0	24	96	0	6	0	5,31
Val de Lorraine	288	0	0	22	250	0	16	0	10,85
Lunévillois	109	0	0	10	77	0	22	0	4,46
Grand Nancy	769	69	76	276	279	0	18	51	13,02
Meurthe-et-Moselle	1 381	69	76	354	769	0	62	51	8,30
Grand Est	10 224	516	154	1 948	7 090	0	237	279	8,18
France métropolitaine	103 611	5 623	940	14 719	75 864	377	3 826	2 262	6,76

sources : Département 54, DGA Solidarités-DEFSP ; DREES, extraction du répertoire FINESS

Outre les services d'aide à domicile et d'accueil de jour classiques, le Département et ses partenaires se sont engagés dans des dispositifs innovants d'accompagnement et d'accueil des parents et enfants.

Placement familial et accueil de jour

- 99 places en placement familial
- 86 places en accueil de jour
- de nombreux services d'accueil en milieu ouvert (AEMO).

Dispositifs innovants d'accompagnement et d'accueil des parents et enfants

- Escale en Roumanie à Maxéville : 12 places
- Le SHERPA à Nancy : 75 places
- Le REPE à Villers-lès-Nancy : 50 places
- DAMIER à Laxou et Vandœuvre-lès-Nancy : 154 places.

L'offre d'accueil a considérablement évolué dans le département ces dernières années avec l'ouverture de nombreuses places en foyers de l'enfance et en MECS.

Centres maternels et parentaux
Ils accueillent femmes enceintes, pères et mères isolés ou couples avec leurs enfants de moins de 3 ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique.
Deux centres maternels et parentaux à Nancy : celui du REMM (37 places) et le centre Les Sapins (32 places).

Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle
Service du Conseil départemental, il est destiné à l'accueil immédiat et l'orientation des enfants confiés à l'ASE, de jeunes majeurs ou de femmes enceintes, pères et mères accompagnés de leurs enfants âgés de moins de trois ans.
Le REMM propose 453 places d'hébergement réparties dans 24 unités d'accueil : un centre maternel de 37 places, une pouponnière de 68 places, un pôle Service d'accueil des mineurs isolés étrangers (SAMIE) d'une capacité de 182 places sur plusieurs sites (Bois-de-Haye, Haussonville, Pixécourt...) et 15 foyers de l'enfance d'une capacité totale de 166 places.

Maisons d'enfants à caractère social et Villages d'enfants
Ces établissements accueillent des enfants de 3 à 18 ans et des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans confiés au service de l'ASE dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire.
Réparties sur l'ensemble des territoires, les 24 MECS ont une capacité totale de 769 places installées, en incluant les établissements du DAMIER et hors village d'enfants de 51 places à Jarville-la-Malgrange.

Lieux de vie et d'accueil
Petites communautés de vie accueillant un effectif restreint de mineurs relevant le plus souvent de la protection judiciaire. Ils sont conçus principalement pour l'accueil de mineurs présentant des troubles du comportement et de la socialisation.
Sept lieux de vie et d'accueil (en incluant Escale en Roumanie) offrent une capacité totale de 62 places. Ils sont tous situés dans la moitié sud du département.

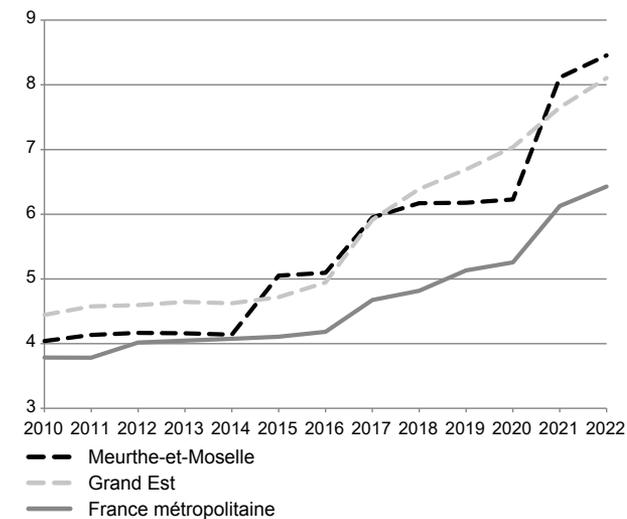
Dispositifs innovants d'hébergement

- Le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers de Réalise (DAMIER) prend en charge des mineurs étrangers isolés relevant de l'ASE (protection judiciaire). Sa capacité est de 154 places réparties à Laxou et Vandœuvre-lès-Nancy.
- Le service Escale en Roumanie (12 places d'internat) est un dispositif de séjour de rupture proposant un accompagnement éducatif individualisé avec un accueil au sein de familles roumaines.
- Le relais éducatif parents-enfants « petite enfance » (REPE) à Villers-lès-Nancy est destiné aux familles d'enfants de moins de 7 ans pour lesquels des difficultés ont été repérées (éducatives, relationnelles, sociales, psychologiques). Il permet de prévenir le placement des enfants de moins de 7 ans en amont de tout autre dispositif.
- Le service habilité d'éducation renforcée pour adolescents (SHERPA) propose un mode d'accompagnement et de soutien des adolescents pour une intervention au domicile et dans l'environnement familial et social. Il intervient auprès d'adolescents dont les comportements ou les conduites à risque occasionnent des difficultés d'ordre psychique, social et/ou familial et pouvant compromettre leur intégrité physique.

(source : Département 54, DGA Solidarités-DEFSP)

Évolution du nombre de places en établissements de l'ASE *

(au 31 décembre, pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans)

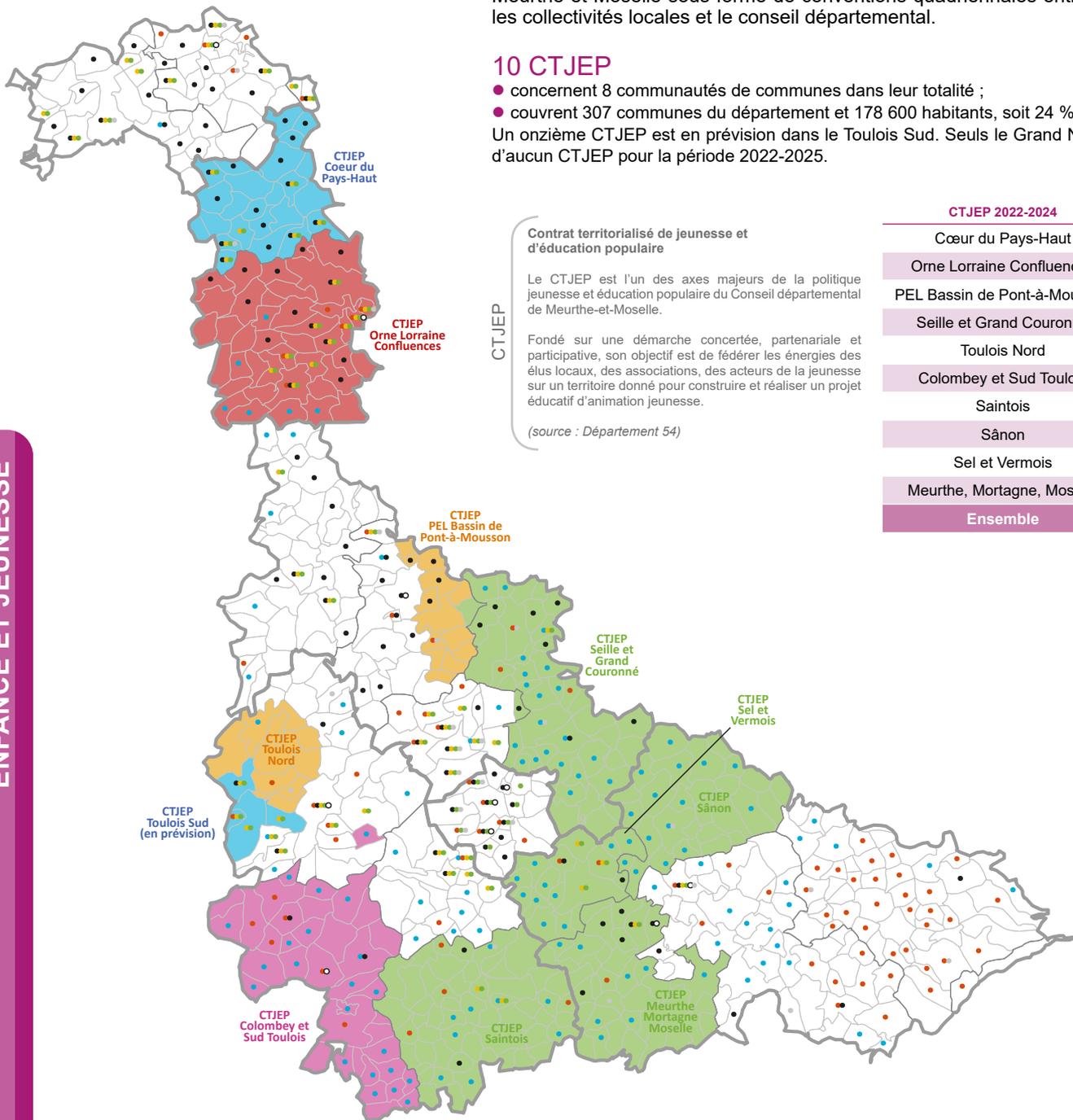


* inclut les établissements d'accueil mère-enfant, les pouponnières à caractère social, les foyers de l'enfance, les maisons d'enfants à caractère social, les lieux de vie et d'accueil, les villages d'enfants et les structures intermédiaires de placement social. Source : DREES

10 contrats territorialisés de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP) sont actuellement signés en Meurthe-et-Moselle sous forme de conventions quadriennales entre une fédération d'éducation populaire, les collectivités locales et le conseil départemental.

10 CTJEP

- concernent 8 communautés de communes dans leur totalité ;
 - couvrent 307 communes du département et 178 600 habitants, soit 24 % du total départemental.
- Un onzième CTJEP est en prévision dans le Toulinois Sud. Seuls le Grand Nancy et le territoire de Longwy ne disposent d'aucun CTJEP pour la période 2022-2025.



Contrat territorialisé de jeunesse et d'éducation populaire

Le CTJEP est l'un des axes majeurs de la politique jeunesse et éducation populaire du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Fondé sur une démarche concertée, partenariale et participative, son objectif est de fédérer les énergies des élus locaux, des associations, des acteurs de la jeunesse sur un territoire donné pour construire et réaliser un projet éducatif d'animation jeunesse.

(source : Département 54)

CTJEP 2022-2024	Nombre de communes	Population en 2020
Cœur du Pays-Haut	24	20 737
Orne Lorraine Confluences	41	53 038
PEL Bassin de Pont-à-Mousson	14	4 080
Seille et Grand Couronné	43	19 220
Toulinois Nord	11	4 316
Colombey et Sud Toulinois	38	11 490
Saintois	55	14 259
Sânon	28	5 859
Sel et Vermois	16	29 012
Meurthe, Mortagne, Moselle	37	16 561
Ensemble	307	178 572

CTJEP en 2023

- Familles rurales
- Foyers ruraux - MJC
- Foyers ruraux
- Francas
- MJC

Présence d'associations ou d'œuvres des fédérations d'éducation populaire

- Foyers ruraux
- MJC
- Ligue de l'enseignement
- Francas
- Familles rurales
- Centres sociaux
- Espaces de vie sociale
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

La politique Jeunesse et éducation populaire du Département

- soutenir les fédérations d'éducation populaire de Meurthe-et-Moselle ;
- accompagner les associations locales dans le développement d'activités, le soutien aux initiatives des jeunes, des radios associatives ;
- accompagner et soutenir les contrats territorialisés de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP) en lien étroit avec les fédérations d'éducation populaire, les collectivités locales concernées pour concevoir et réaliser collectivement des projets éducatifs en direction des jeunes et du public intergénérationnel ;
- participer à la conférence permanente de l'éducation populaire. Celle-ci constitue un espace d'échange, de réflexion et de critique sur les grands enjeux de société et de l'éducation populaire ;
- octroyer des aides collectives et individuelles pour favoriser la formation des animateurs et des directeurs d'accueils de mineurs, pour faciliter les premiers départs en centre de vacances...
- mobiliser des crédits d'investissement pour la rénovation des structures socio-éducatives et des centres de vacances.

La conférence permanente de l'éducation populaire est une expérience innovante initiée en 2002. Elle rassemble élus locaux, responsables associatifs, professionnels de l'éducation populaire, collectivités locales, partenaires institutionnels et habitants de Meurthe-et-Moselle. Son ambition est de renforcer le lien social en valorisant les actions porteuses de citoyenneté et en développant les échanges entre acteurs locaux.

La conférence permanente de l'éducation populaire est organisée conjointement par le conseil départemental et les six fédérations d'éducation populaire de Meurthe-et-Moselle conventionnées. Elle constitue un cadre d'échanges, de réflexion, d'innovation et de critique sur les grands enjeux de société et de l'éducation populaire.

Nombre d'œuvres et associations en 2021-22	Familles Rurales	Francas	Ligue de l'Enseignement	Foyers Ruraux	MJC	Centres sociaux	Espaces de vie sociale
Longwy	2	12	32	1	5	1	3
Briey	1	44	43	6	6	1	2
Terres de Lorraine	28	25	14	45	18	2	3
Val de Lorraine	18	14	40	28	12	1	8
Lunévillois	16	6	18	53	43	2	6
Grand Nancy	5	31	34	0	14	5	4
Meurthe-et-Moselle	70	132	181	133	98	12	26

Pass Jeunes 54

Pass Jeunes 54 est un dispositif proposé par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la CAF de Meurthe-et-Moselle, la MSA Lorraine et l'État. Il s'agit d'une aide financière (sous conditions de ressources) aux jeunes de 6 à 16 ans pour leur inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs. Pass Jeunes 54 est valable pour toute activité régulière sportive, culturelle, de loisirs (hors centre de loisirs, séjour de vacances et stages divers) à condition qu'elle soit encadrée et se déroule hors temps scolaire, sur une durée minimale de 3 mois.

Les acteurs de l'éducation populaire

● **les fédérations d'éducation populaire** : elles œuvrent au maintien et au développement de leur réseau. Elles animent les CTJEP. Leur fonctionnement est subventionné par le conseil départemental qui assure notamment le financement de 19,5 postes de salariés permanents, une aide au fonctionnement des fédérations conventionnées et de leurs associations ainsi qu'un soutien à des projets ponctuels d'éducation populaire réalisés par ces fédérations ou les associations locales. Les six fédérations conventionnées sont les Francas, Familles Rurales, les Foyers Ruraux, les Centres Sociaux, les MJC et la Ligue de l'Enseignement. D'autres acteurs de l'éducation populaire sont présents en Meurthe-et-Moselle, dont :

- l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV)
- les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA)
- Léo Lagrange

Dans le domaine sportif :

- Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP)
- Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)
- Comité départemental du sport des Foyers Ruraux
- Associations Familles Rurales, sections sportives

- Associations locales d'éducation populaire non affiliées à des structures départementales, régionales ou nationales
- Associations dites culturelles et sportives

A la rentrée 2022, 63 100 élèves sont scolarisés en Meurthe-et-Moselle dans les écoles publiques ou privées sous contrat du 1^{er} degré. Du fait des évolutions démographiques, les effectifs poursuivent leur baisse par rapport à la rentrée précédente : - 1,6 %, soit 1 000 élèves en moins.

En 2022-2023	Effectifs scolarisés - public			Effectifs scolarisés - privé sous contrat	Ensemble des effectifs scolarisés	Évolution entre 2021-2022 et 2022-2023
	Pré-élémentaire	Elémentaire	ULIS			
Longwy	2 716	4 863	61	432	8 072	-0,6 %
Briey	2 396	4 380	77	0	6 853	-1,5 %
Terres de Lorraine	2 991	5 266	100	361	8 718	-1,6 %
Val de Lorraine	3 305	6 353	75	460	10 193	-2,5 %
Lunévillois	2 850	5 206	102	618	8 776	-1,2 %
Grand Nancy	6 704	11 180	237	2 375	20 496	-1,7 %
Meurthe-et-Moselle	20 962	37 248	652	4 246	63 108	-1,6 %
Grand Est	164 584	286 136	5 613	32 951	489 284	-1,2 %
France métropolitaine	1 927 380	3 313 225	49 259	837 706	6 127 570	-1,0 %

En comparaison

>> L'évolution des effectifs scolarisés dans le 1^{er} degré suit également une pente descendante en région Grand Est et en France métropolitaine, bien que la diminution soit moins marquée avec respectivement - 1,2 % et - 1,0 % au cours de la dernière année scolaire.

>> 266 communes ont une école primaire publique à la rentrée 2022-2023, soit 9 de moins en deux ans (3 suppressions dans le Lunévillois et sur Terres de Lorraine, 1 dans le Val de Lorraine, Longwy et Briey).

Enseignement 1^{er} degré

Enseignement préélémentaire (maternelle) et élémentaire dispensé dans les écoles du même nom. Cet enseignement se déroule en trois cycles :

- cycle 1
ou cycle des apprentissages premiers (toute petite, petite, moyenne et grande section), dispensé à l'école maternelle
- cycle 2
ou cycle des apprentissages fondamentaux (cours préparatoire, cours élémentaire 1 ou 2), dispensé à l'école élémentaire
- cycle 3
ou cycle des approfondissements (cours moyen 1 ou 2), dispensé à l'école élémentaire.

Enseignement adapté du 1^{er} degré

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) regroupe les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Les ULIS sont des dispositifs au service de la construction du parcours des élèves en situation de handicap. Elles permettent la scolarisation dans le 1^{er} et le 2^d degrés d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles. Elles leur proposent des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés en milieu ordinaire.

(source : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports)

Effectif scolarisé dans le 1^{er} degré public en 2022-2023 selon la commune de scolarisation

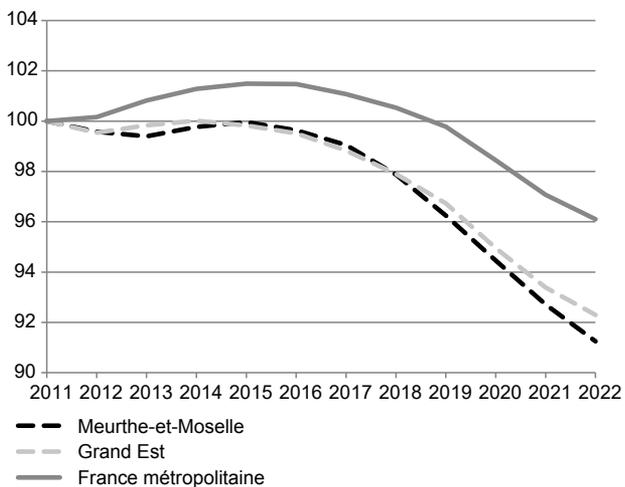
- De 10 à 25 élèves
- De 26 à 100 élèves
- De 101 à 200 élèves
- De 201 à 500 élèves
- De 501 à 5 313 élèves

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Effectifs scolarisés dans le 1 ^{er} degré	2021-2022	2022-2023	Évolution
Enseignement public			
Préélémentaire	21 312	20 962	- 1,6 %
Elémentaire	37 838	37 248	- 1,6 %
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)	634	652	+ 2,8 %
Ensemble du 1^{er} degré public	59 784	58 862	- 1,5 %
Enseignement privé sous contrat			
Préélémentaire	1 448	1 393	- 3,8 %
Elémentaire	2 881	2 843	- 1,3 %
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)	8	10	+ 25,0 %
Ensemble du 1^{er} degré privé s.c.	4 337	4 246	- 2,1 %
Ensemble du 1^{er} degré	64 121	63 108	- 1,6 %

Évolution des effectifs scolarisés dans le 1^{er} degré à la rentrée

effectifs du public et du privé sous contrat, en base 100 : 2011



Dans le département, la baisse des effectifs s'observe à la fois dans le secteur public (- 1,5 %) et dans le secteur privé sous contrat (- 2,1 %). Seul l'enseignement adapté du 1^{er} degré est en hausse.

En 2022-2023	Effectifs scolarisés - public			Effectifs scolarisés - privé sous contrat	Ensemble des effectifs scolarisés	Évolution entre 2021-2022 et 2022-2023
	Intercommunalité	Pré-élémentaire	Elémentaire			
Bassin de Pompey (CC)	1 135	2 358	34	0	3 527	- 3,6 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	1 207	2 254	41	460	3 962	- 2,5 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	745	1 254	22	0	2 021	+ 1,2 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	2 015	3 633	42	296	5 986	- 0,2 %
Grand Nancy (Métropole)	6 704	11 180	237	2 375	20 496	- 1,7 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	317	550	0	0	867	+ 1,6 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	418	892	22	134	1 466	- 2,0 %
Moselle et Madon (CC)	833	1 551	23	0	2 407	- 0,2 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	1 651	3 126	55	0	4 832	- 2,6 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	353	587	12	0	952	- 5,0 %
Pays du Saintois (CC)	423	747	11	0	1 181	- 4,1 %
Pays du Sânon (CC)	146	254	0	0	400	- 0,5 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	857	1 539	21	0	2 417	- 1,5 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	352	718	11	0	1 081	- 2,0 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0	0	0	0,0 %
Seille et Grand Couronné (CC)	646	1 191	0	0	1 837	- 2,0 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	349	512	8	136	1 005	- 1,4 %
Terres Toulaises (CC)	1 382	2 381	54	361	4 178	- 0,8 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	1 091	2 004	49	484	3 628	- 0,3 %
Vezouze en Piémont (CC)	338	517	10	0	865	- 3,5 %

Enseignement adapté du 1^{er} degré

Les effectifs d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'un dispositif Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ne sont pas touchés par la baisse générale : le nombre de classes et d'élèves scolarisés dans les ULIS-écoles est en hausse depuis la rentrée 2018-2019, soit une hausse d'un tiers des effectifs en quatre ans (167 élèves supplémentaires).

A la rentrée 2022-2023, 662 élèves sont scolarisés dans l'une des 63 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), soit 20 élèves supplémentaires en un an.

A la rentrée 2022-2023, les établissements publics et privés du 2^d degré ont accueilli 58 108 élèves, en légère baisse par rapport à l'année scolaire précédente (- 0,2 %).

Effectifs scolarisés dans le 2 ^d degré	2021-2022	2022-2023	Évolution
Enseignement public			
1 ^{er} cycle	28 137	28 263	+ 0,4 %
2 ^d cycle professionnel	6 000	6 146	+ 2,4 %
2 ^d cycle général et technologique	14 001	13 848	- 1,1 %
Enseignement adapté (SEGPA)	1 046	1 030	- 1,5 %
Ensemble du 2^d degré public	49 184	49 287	+ 0,2 %
Enseignement privé sous contrat			
1 ^{er} cycle	5 161	5 097	- 1,2 %
2 ^d cycle professionnel	1 362	1 243	- 8,7 %
2 ^d cycle général et technologique	2 523	2 481	- 1,7 %
Ensemble du 2^d degré privé sous contrat	9 046	8 821	- 2,5 %
Ensemble du 2^d degré	58 230	58 108	- 0,2 %

Le secteur public concentre 84,8 % des élèves scolarisés dans le 2^d degré. Ses effectifs progressent de 0,2 % en un an : si le 1^{er} cycle (+ 0,4 %) et le 2^d cycle professionnel (+ 2,4 %) enregistrent des hausses de leurs effectifs scolarisés, le 2^d cycle général et technologique voit ses effectifs diminuer de 1,1 %.

Le secteur privé est confronté à une baisse importante des effectifs scolarisés de - 2,5 % en un an, soit 225 élèves en moins. Il est à l'origine de la baisse globale des effectifs dans le 2^d degré, public et privé confondus (- 0,2 %).

Prévisions des effectifs scolarisés dans le 2^d degré

Au niveau national, les effectifs de l'ensemble du 2^d degré ont légèrement augmenté sur la période 2020-2023, mais l'année 2024 devrait amorcer un déclin. Cette évolution est liée à la démographie, les générations nées entre 2009 et 2012 qui entrent dans le 2^d degré entre les rentrées 2020 et 2023 sont plus importantes que celles qui les quittent, alors qu'en 2024, la génération 2006 sera remplacée par la génération 2013 nettement moins nombreuse.

En Meurthe-et-Moselle, la décroissance des effectifs du 2^d degré est plus ancienne du fait d'une démographie déclinante dès les années 2000. Toutefois, la légère progression du nombre de naissances entre 2004 et 2010 a permis d'enrayer la chute des effectifs du 2^d degré au cours de la deuxième moitié des années 2010.

2^d degré

Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (1^{er} degré) et dispensé dans les collèges (1^{er} cycle), dans les lycées (2^d cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).
(source : INSEE)

1^{er} cycle du 2^d degré

Outre les classes de la 6^e à la 3^e, il comprend les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps :

- les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA),
- les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) qui regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège,
- les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

(source : INSEE)

Section d'enseignement général et professionnel adapté

En vertu de la circulaire du 29 août 2006 relative aux enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré, les SEGPA et les EREA scolarisent, à partir de la 6^e, des élèves présentant des difficultés graves et durables d'apprentissage et ne maîtrisant pas toutes les compétences attendues à la fin du CE1.

(source : MENJS)

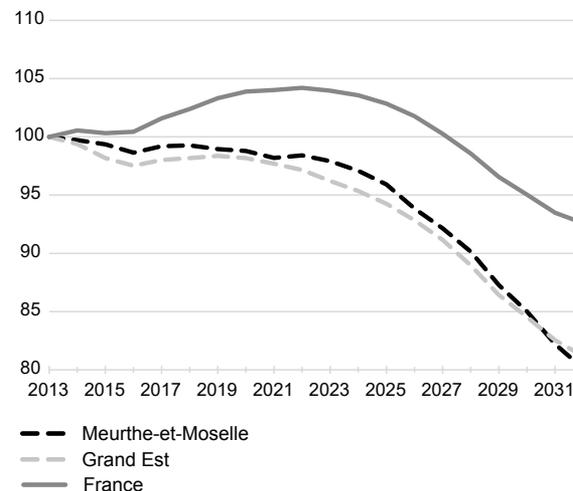
Etablissement régional d'enseignement adapté

Les EREA sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) scolarisant des élèves présentant des difficultés comparables à celles des élèves de SEGPA mais dont la situation personnelle justifie un hébergement en internat. Ils sont habilités à dispenser l'ensemble des formations.

(source : MENJS)

Évolution des effectifs scolarisés dans le 2^d degré (prévision)

effectifs du public et du privé sous contrat, en base 100 : 2013

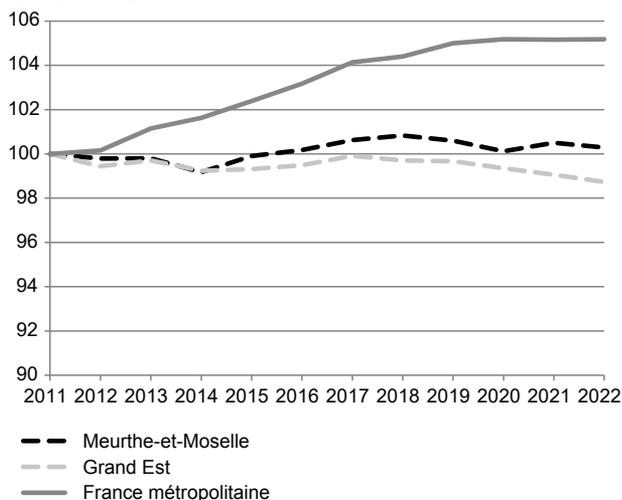


Enseignement adapté du 2^d degré

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Évolution des effectifs scolarisés dans le 2^d degré

Base 100 : 2011

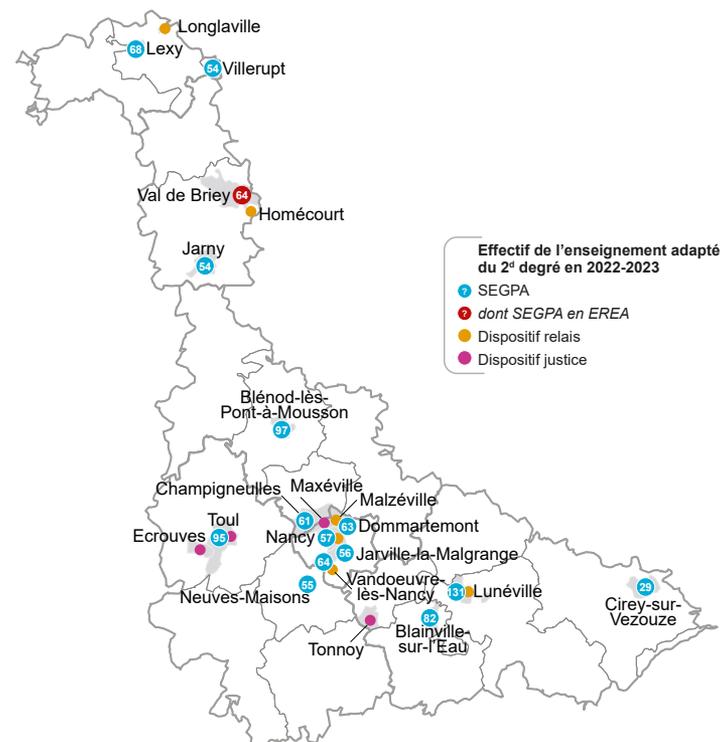


En comparaison

> En France métropolitaine, l'année scolaire 2022-2023 marque le début de la diminution - très légère - du nombre d'élèves scolarisés dans le 2^d degré, après une longue période d'augmentation. Cette évolution est en lien direct avec la diminution du nombre de naissances il y a une douzaine d'années.

> Sur l'ensemble de la région Grand Est, la population scolarisée dans le 2^d degré en 2022-2023 diminue sensiblement par rapport à la rentrée précédente (1 470 élèves en moins, soit - 0,3 %).

>> En Meurthe-et-Moselle, la population scolarisée dans le 2^d degré a connu une progression entre les rentrées 2014-2015 et 2018-2019 : + 1,7 % en quatre ans. Cette augmentation est due à une natalité en légère progression au cours des années 2004 à 2010. Depuis, les effectifs sont à nouveau en baisse (- 0,5 % entre 2018 et 2022) malgré un léger regain à la rentrée 2021.



15 SEGPA

Ils accueillent 1 030 élèves de la 6^e à la 3^e ayant des difficultés scolaires importantes et persistantes. Leur effectif est en diminution depuis deux ans (34 élèves en moins, soit - 3,2 % entre 2021 et 2023).

39 ULIS dans le 2^d degré

Présentes également dans le 1^{er} degré, 39 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont présentes dans le 2^d degré, réparties dans 30 collèges, 2 EREA et 7 lycées à la rentrée 2022-2023. Au total, les ULIS du 2^d degré accueillent environ 400 élèves dans le département.

6 dispositifs relais dans les collèges

Ils permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire :

- 3 classes relais à Longlaville, Malzéville et Nancy,
- 3 ateliers relais à Homécourt, Lunéville et Vandœuvre-lès-Nancy.

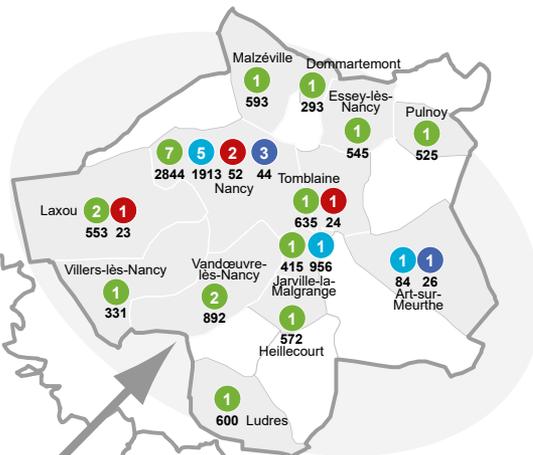
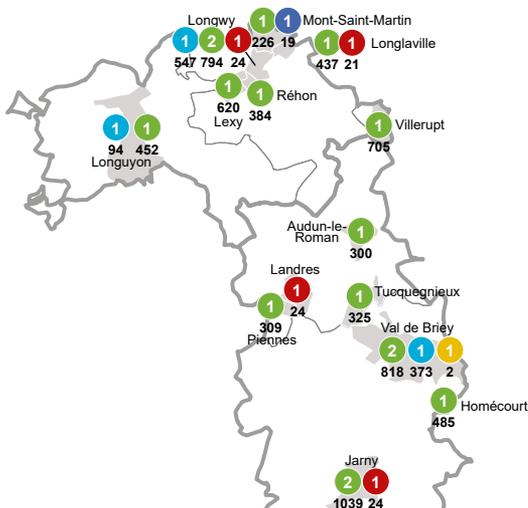
4 dispositifs justice

Au centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville, dans les centres de détention d'Ecrouves et de Toul ainsi que dans le centre éducatif fermé de Tonnoy.

Le département compte 79 collèges (66 publics et 13 privés sous contrat) à la rentrée scolaire 2022-2023.

Année scolaire 2022-2023	Nombre de collèges	dont publics	dont privés sous contrat	Effectifs scolarisés dans le 1 ^{er} cycle *	dont publics	dont privés sous contrat	Évolution des effectifs du 1 ^{er} cycle en un an
Longwy	10	8	2	4 323	3 663	660	+ 0,7 %
Briey	9	8	1	3 699	3 326	373	+ 0,1 %
Terres de Lorraine	9	8	1	4 110	3 649	461	+ 0,4 %
Val de Lorraine	11	10	1	4 446	4 146	300	- 0,6 %
Lunévillois	13	12	1	4 862	4 582	280	- 2,9 %
Grand Nancy	27	20	7	11 920	8 897	3 023	+ 1,6 %
Meurthe-et-Moselle	79	66	13	33 360	28 263	5 097	+ 0,2 %
Grand Est	587	494	93	nc	nc	nc	nc
France entière	7 108	5 407	1 701	3 325 593	2 603 351	722 242	+ 0,1 %

* Les effectifs du 1^{er} cycle incluent les élèves scolarisés en 3^e dans les lycées ou en EREA, mais pas ceux en SEGPA.
nc : effectif non communiqué



33 360 élèves sont scolarisés dans le 1^{er} cycle du 2^d degré en Meurthe-et-Moselle en 2022-2023, hors enseignement adapté en SEGPA. Cela représente une augmentation des effectifs de 0,2 % par rapport à la rentrée scolaire précédente et **une hausse pour la 5^e année consécutive**.

Cette évolution positive est à mettre au crédit de l'enseignement public (+ 0,4 % en un an), les effectifs scolarisés dans l'enseignement privé sous contrat du 1^{er} cycle diminuant de 1,2 %.

32 759 élèves sont scolarisés en collège, soit 98 % des effectifs scolarisés dans le 1^{er} cycle du 2^d degré en Meurthe-et-Moselle. Les 2 % restants se répartissent entre les lycées (486 élèves en classe de 3^e) et les EREA (115 élèves en 1^{er} cycle).

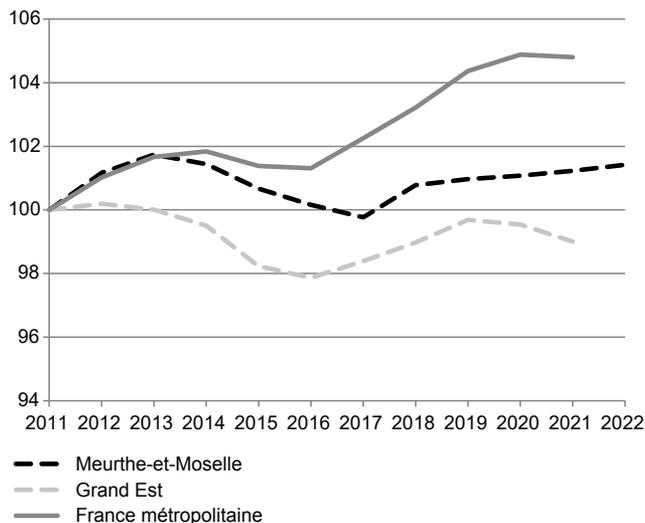
Effectifs scolarisés dans le 1^{er} cycle en 2022-23 (hors SEGPA)

- en collège public
- en collège privé
- en EREA public
- en lycée public
- en lycée privé

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution des effectifs scolarisés dans le 1^{er} cycle du 2^d degré

effectifs du public et du privé sous contrat, en base 100 : 2011



Le Département déploie un programme d'investissements de 20 à 25 millions d'euros par an pour rénover, restructurer ou construire de nouveaux établissements dans le cadre de la **Politique Collèges Nouvelles Générations (PCNG)**.

En investissant massivement dans les collèges, le Département fait non seulement le choix de la réussite éducative, mais également celui de la transition écologique, avec notamment des économies d'énergie et l'utilisation de matériaux biosourcés.

Pour que chacun ait accès à une alimentation de qualité, le Conseil départemental s'engage fortement en faveur d'un approvisionnement de proximité et en agriculture biologique.

Année scolaire 2022-2023

Intercommunalité	Collèges	dont publics	dont privés sous contrat	Effectifs scolarisés dans le 1 ^{er} cycle *	dont publics	dont privés sous contrat	Évolution des effectifs du 1 ^{er} cycle en un an
Bassin de Pompey (CC)	4	4	0	1 568	1 568	0	+ 4,6 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	5	4	1	2 321	2 021	300	- 1,7 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	3	3	0	958	958	0	+ 1,3 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	7	6	1	3 072	2 506	566	+ 1,0 %
Grand Nancy (Métropole)	27	20	7	11 920	8 897	3 023	+ 1,6 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	1	1	0	225	225	0	- 7,8 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	3	3	0	1 210	1 210	0	- 2,3 %
Moselle et Madon (CC)	2	2	0	1 130	1 130	0	- 1,1 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	6	5	1	2 741	2 368	373	- 0,3 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	1	1	0	480	480	0	+ 5,3 %
Pays du Saintois (CC)	1	1	0	409	409	0	+ 1,7 %
Pays du Sânon (CC)	1	1	0	256	256	0	+ 0,4 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	3	3	0	1 165	1 165	0	- 2,3 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	1	1	0	705	705	0	+ 4,8 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0	0	0	0	-
Seille et Grand Couronné (CC)	1	1	0	332	332	0	- 10,0 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	2	1	1	546	452	94	- 5,9 %
Terres Toulaises (CC)	5	4	1	2 091	1 630	461	- 0,1 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	5	4	1	1 950	1 670	280	- 2,6 %
Veuzouze en Piémont (CC)	1	1	0	281	281	0	- 12,2 %

* Les effectifs du 1^{er} cycle incluent les élèves scolarisés en 3^e dans les lycées ou en EREA, mais pas ceux en SEGPA.

Le territoire du Lunévillois enregistre la plus forte baisse du nombre d'élèves scolarisés : - 2,9 % en un an, soit 150 élèves en moins. C'est la 4^e année consécutive que ses effectifs diminuent. Le Val de Lorraine perd également des effectifs scolarisés (- 0,6 %). Avec 190 élèves supplémentaires, le Grand Nancy connaît en revanche la meilleure progression annuelle (+ 1,6 %).

Pour l'année scolaire 2022-2023, 27 729 élèves sont scolarisés dans l'un des 47 lycées du département (28 publics et 19 privés).

23 lycées d'enseignement général et technologique (LGT)

- 16 283 élèves dont 13 185 dans le 2^d cycle du 2^d degré (- 1,9 % en un an)

18 lycées professionnels (LP)

- 5 784 élèves dont 5 391 dans le 2^d cycle du 2^d degré (- 1,9 % en un an)

6 lycées polyvalents

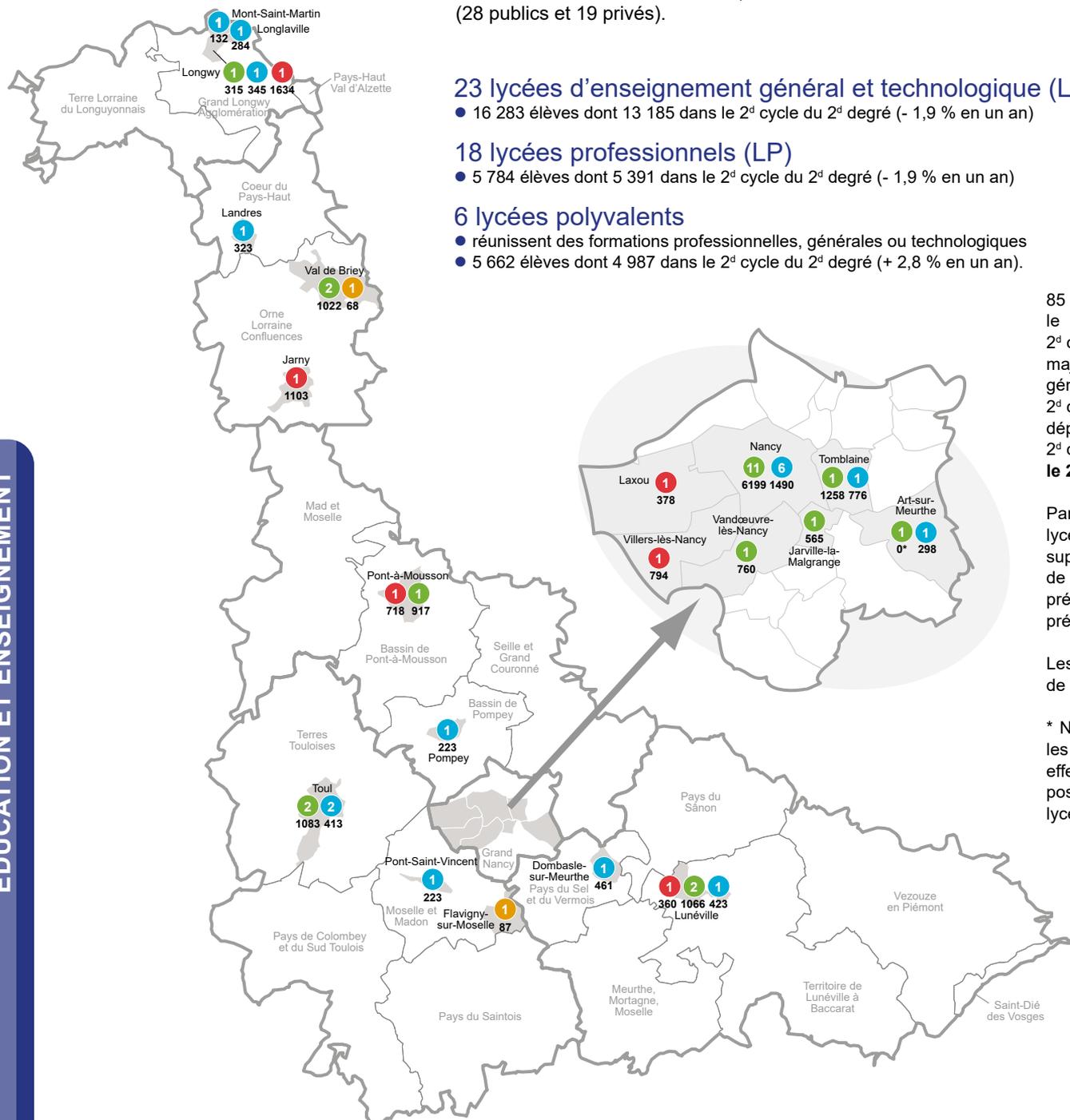
- réunissent des formations professionnelles, générales ou technologiques
- 5 662 élèves dont 4 987 dans le 2^d cycle du 2^d degré (+ 2,8 % en un an).

85 % des élèves scolarisés en lycée dans le département suivent un cursus du 2^d cycle du 2^d degré, soit 23 563 élèves. La majorité d'entre eux (69 %) sont en 2^d cycle général ou technologique et 31 % sont en 2^d cycle professionnel. Les 2 EREA du département accueillent 155 élèves de 2^d cycle, soit au total **23 718 élèves dans le 2^d cycle (- 0,7 % en un an)**.

Parmi les autres élèves scolarisés en lycée, 13 % suivent une formation du supérieur, soit 3 680 étudiants en section de technicien supérieur, classe préparatoire aux grandes écoles ou préparations diverses post-bac.

Les 2 % restants sont scolarisés en classe de 3^e au lycée, soit au total 486 élèves.

* N.B. : Sur la carte ne sont affichés que les effectifs du 2^d cycle du 2^d degré. Les effectifs du 1^{er} cycle ou des formations post-baccalauréat et scolarisés dans un lycée n'apparaissent donc pas sur celle-ci.



Effectifs scolarisés dans le 2^d cycle à la rentrée 2022-2023

- en lycée général et technologique
- en lycée professionnel
- en lycée polyvalent
- en EREA

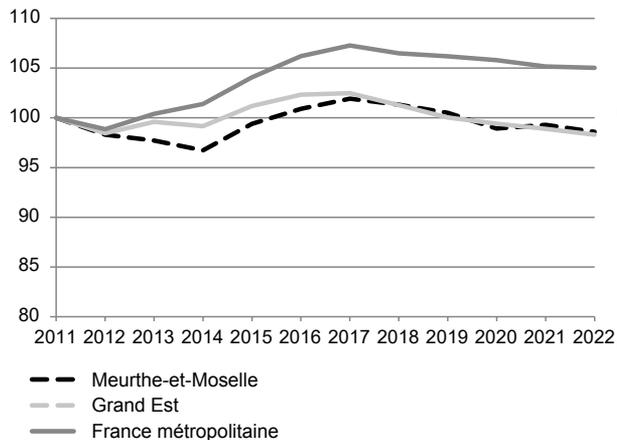
— Limite territoire

— Limite intercommunalité

Année scolaire 2022-2023	Effectifs du 2 ^d cycle du 2 ^d degré						Ensemble du 2 ^d cycle du 2 ^d degré	Évolution par rapport à 2021-2022
	Enseignement public			Enseignement privé sous contrat				
	Professionnel	Général et technologique	Total	Professionnel	Général et technologique	Total		
Longwy	803	1 460	2 263	132	315	447	2 710	+ 1,3 %
Briey	898	1 520	2 418	0	98	98	2 516	+ 1,8 %
Terres de Lorraine	629	939	1 568	69	169	238	1 806	- 2,5 %
Val de Lorraine	634	1 224	1 858	0	0	0	1 858	+ 1,1 %
Lunévillois	1 069	1 119	2 188	0	122	122	2 310	- 2,4 %
Grand Nancy	2 113	7 586	9 699	1 042	1 777	2 819	12 518	- 1,3 %
Meurthe-et-Moselle	6 146	13 848	19 994	1 243	2 481	3 724	23 718	- 0,7 %
Grand Est	44 323	102 521	146 844	8 467	19 881	28 348	175 192	- 0,6 %

Évolution des effectifs scolarisés dans le 2^d cycle du 2^d degré

Base 100 : 2011



En comparaison

> Les effectifs scolarisés dans le 2^d cycle du 2^d degré diminuent depuis la rentrée scolaire de 2017-2018 en Meurthe-et-Moselle, à l'image de la tendance régionale et nationale.

> 16 329 élèves suivent un enseignement général ou technologique, en diminution de 1,2 % en un an.

> 7 389 élèves suivent un enseignement professionnel (+ 0,4 % en un an).

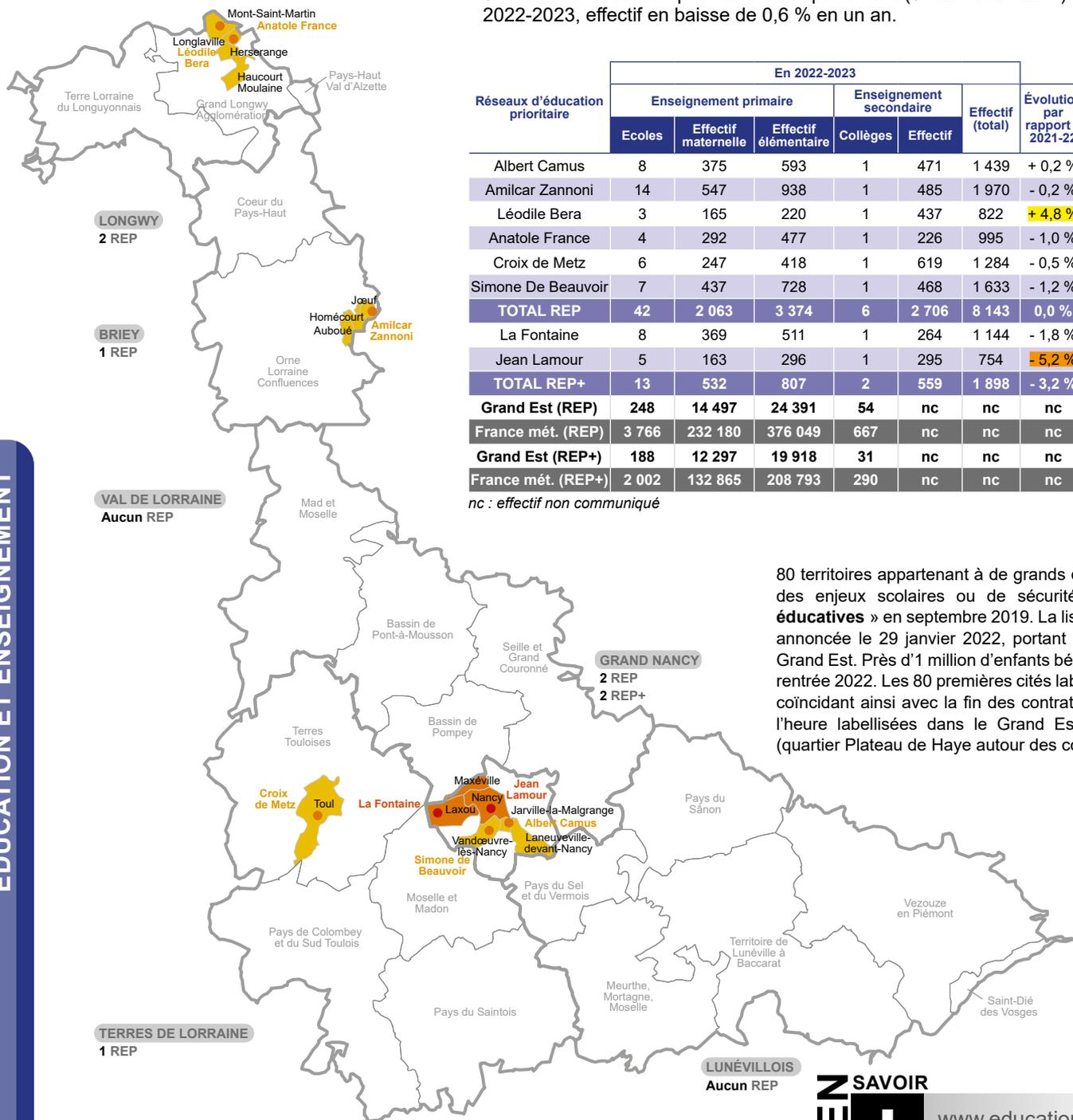
SUR LES TERRITOIRES

Année scolaire 2022-2023	Effectifs du 2 ^d cycle du 2 ^d degré						Ensemble du 2 ^d cycle du 2 ^d degré	Évolution par rapport à 2021-2022
	Enseignement public			Enseignement privé sous contrat				
Intercommunalité	Pro.	Général et techno.	Total	Pro.	Général et techno.	Total		
Bassin de Pompey (CC)	223	0	223	0	0	0	223	- 8,6 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	411	1 224	1 635	0	0	0	1 635	+ 2,6 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	323	0	323	0	0	0	323	+ 3,2 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	803	1 460	2 263	132	315	447	2 710	+ 1,3 %
Grand Nancy (Métropole)	2 113	7 586	9 699	1 042	1 777	2 819	12 518	- 1,3 %
Moselle et Madon (CC)	285	25	310	0	0	0	310	+ 0,6 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	575	1 520	2 095	0	98	98	2 193	+ 1,6 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	461	0	461	0	0	0	461	- 0,9 %
Terres Toulaises (CC)	344	914	1 258	69	169	238	1 496	- 3,1 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	608	1 119	1 727	0	122	122	1 849	- 2,8 %

NB : seules figurent dans ce tableau les intercommunalités concernées.

Le Grand Nancy concentre plus de la moitié (53 %) des effectifs du 2^d cycle du 2^d degré dans le département.

8 réseaux d'éducation prioritaire du département (6 REP et 2 REP+) accueillent 10 041 élèves à la rentrée 2022-2023, effectif en baisse de 0,6 % en un an.



Réseaux d'éducation prioritaire	En 2022-2023					Effectif (total)	Évolution par rapport à 2021-22
	Enseignement primaire			Enseignement secondaire			
	Ecoles	Effectif maternelle	Effectif élémentaire	Collèges	Effectif		
Albert Camus	8	375	593	1	471	1 439	+ 0,2 %
Amilcar Zannoni	14	547	938	1	485	1 970	- 0,2 %
Léodile Bera	3	165	220	1	437	822	+ 4,8 %
Anatole France	4	292	477	1	226	995	- 1,0 %
Croix de Metz	6	247	418	1	619	1 284	- 0,5 %
Simone De Beauvoir	7	437	728	1	468	1 633	- 1,2 %
TOTAL REP	42	2 063	3 374	6	2 706	8 143	0,0 %
La Fontaine	8	369	511	1	264	1 144	- 1,8 %
Jean Lamour	5	163	296	1	295	754	- 5,2 %
TOTAL REP+	13	532	807	2	559	1 898	- 3,2 %
Grand Est (REP)	248	14 497	24 391	54	nc	nc	nc
France mét. (REP)	3 766	232 180	376 049	667	nc	nc	nc
Grand Est (REP+)	188	12 297	19 918	31	nc	nc	nc
France mét. (REP+)	2 002	132 865	208 793	290	nc	nc	nc

nc : effectif non communiqué

Politique d'éducation prioritaire

Elle répond aux objectifs de l'article L.111.1 du Code de l'éducation qui précise : « Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. » La politique d'éducation prioritaire se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public :

- Les REP+ concernent les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire.

- Les REP, plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

(source : Eduscol)

80 territoires appartenant à de grands quartiers de plus de 5 000 habitants, avec des enjeux scolaires ou de sécurités marqués, ont été labellisés « cités éducatives » en septembre 2019. La liste des 74 nouvelles Cités éducatives a été annoncée le 29 janvier 2022, portant ainsi leur nombre à 200 dont 13 dans le Grand Est. Près d'1 million d'enfants bénéficient de cette démarche en France à la rentrée 2022. Les 80 premières cités labellisées voient leur label prolongé d'un an, coïncidant ainsi avec la fin des contrats de ville. 6 cités éducatives ont été pour l'heure labellisées dans le Grand Est dont celle de **Nancy/Laxou/Maxéville** (quartier Plateau de Haye autour des collèges Jean Lamour et La Fontaine).

■ REP
■ REP+

— Limite territoire

— Limite intercommunalité

TERRES DE LORRAINE
1 REP

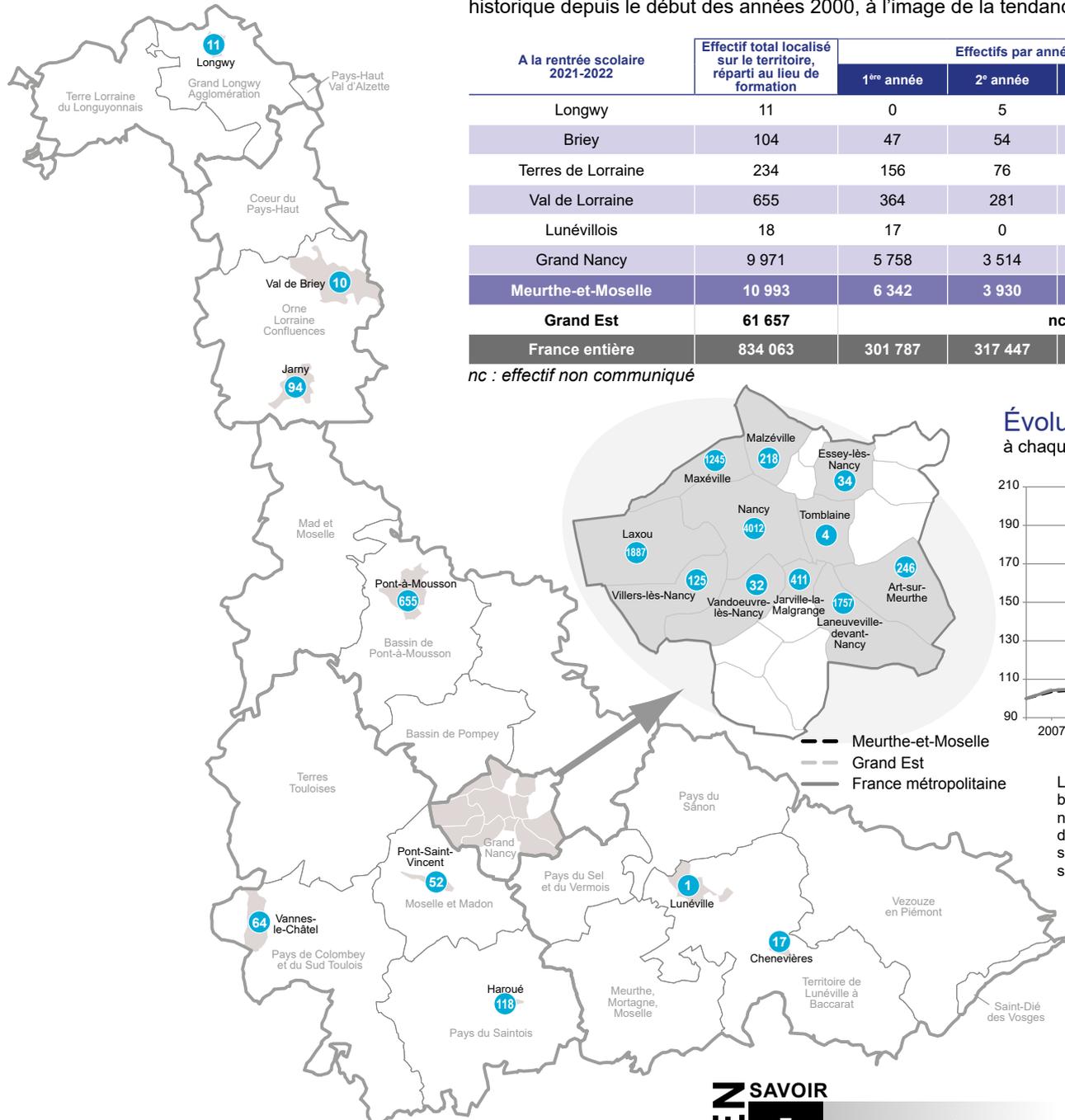
LUNÉVILLOIS
Aucun REP

SAVOIR

www.education.gouv.fr/

Système éducatif > Etudes et statistiques

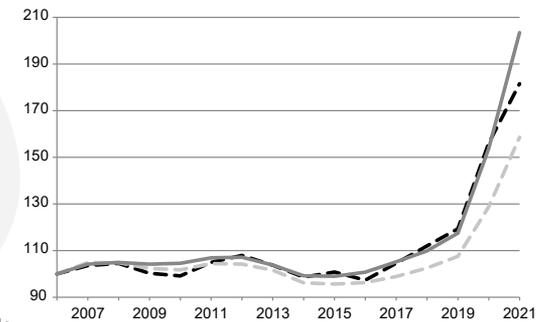
Au 31 décembre 2021, les centres de formation d'apprentis du département accueillent 11 000 apprentis, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2020, après + 31 % l'année précédente. Il s'agit d'une hausse historique depuis le début des années 2000, à l'image de la tendance nationale.



A la rentrée scolaire 2021-2022	Effectif total localisé sur le territoire, réparti au lieu de formation	Effectifs par année de formation				Evolution par rapport à 2020-2021
		1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année et 5 ^e année	
Longwy	11	0	5	6	0	-
Briey	104	47	54	3	0	+ 18,2 %
Terres de Lorraine	234	156	76	2	0	- 36,6 %
Val de Lorraine	655	364	281	10	0	+ 5,1 %
Lunévillois	18	17	0	1	0	- 63,3 %
Grand Nancy	9 971	5 758	3 514	699	0	+ 36,0 %
Meurthe-et-Moselle	10 993	6 342	3 930	721	0	+ 16,3 %
Grand Est	61 657	nc				+ 23,1 %
France entière	834 063	301 787	317 447	59 475	3 785	+ 32,5 %

nc : effectif non communiqué

Évolution du nombre d'apprentis à chaque rentrée, en base 100 : 2006



La loi « Avenir professionnel », les politiques publiques en faveur de la formation professionnelle et notamment les aides exceptionnelles à destination des employeurs mises en place en réponse à la crise sanitaire ont favorisé le recours à ce type de contrat sur les deux dernières années.

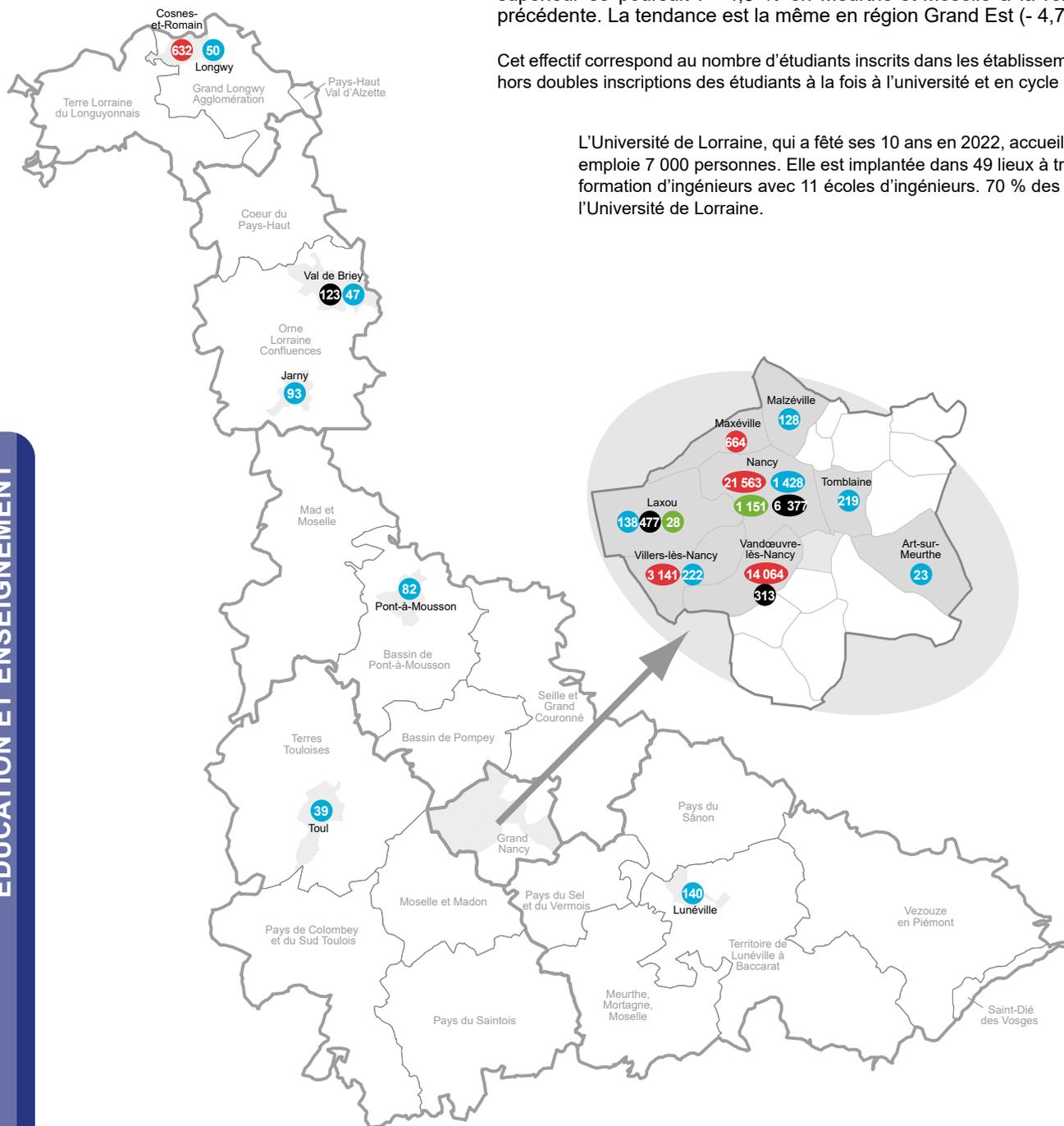
Effectifs des CFA en 2021-22 (par site de formation)

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Entamée à la rentrée 2021-2022, la forte baisse des effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur se poursuit : - 4,5 % en Meurthe-et-Moselle à la rentrée 2022-2023 par rapport à la rentrée précédente. La tendance est la même en région Grand Est (- 4,7 %).

Cet effectif correspond au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements et formations de l'enseignement supérieur, hors doubles inscriptions des étudiants à la fois à l'université et en cycle préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

L'Université de Lorraine, qui a fêté ses 10 ans en 2022, accueille 62 000 étudiants toutes filières confondues et emploie 7 000 personnes. Elle est implantée dans 49 lieux à travers la Lorraine. Elle est le 1^{er} pôle français de formation d'ingénieurs avec 11 écoles d'ingénieurs. 70 % des étudiants du département suivent un cursus de l'Université de Lorraine.



Effectifs d'étudiants inscrits en 2022-2023

- Classes préparatoires aux grandes écoles
 - Sections de techniciens supérieurs et assimilés
 - Universités et grands établissements du MENSER
 - Autres formations *
- Limite territoire
 - - Limite intercommunalité

* Ecoles de commerce, gestion et comptabilité ; Ecoles paramédicales et sociales ; Ecoles supérieures d'art et de culture ; autres formations d'ingénieurs ; autres écoles de spécialités diverses.

En 2022-2023	Effectifs de l'enseignement supérieur					Évolution entre 2021-2022 et 2022-2023
	CPGE	STS	Universités et grands établissements du Ministère	Autres formations	Total	
Longwy	0	50	632	0	682	- 11,0 %
Briey	0	140	0	123	263	- 1,1 %
Terres de Lorraine	0	39	0	0	39	- 7,1 %
Val de Lorraine	0	82	0	0	82	- 4,7 %
Lunévillois	0	140	0	0	140	- 32,0 %
Grand Nancy	1 179	2 158	39 432	7 167	49 936	- 4,3 %
Meurthe-et-Moselle	1 179	2 609	40 064	7 290	51 142	- 4,5 %
Grand Est	5 486	17 896	142 076	40 041	205 499	- 4,7 %
France métropolitaine	79 456	217 349	1 610 328	787 917	2 701 970	- 1,1 %

CPGE
STS

Enseignement post-secondaire ou supérieur
Il est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles), les grandes écoles, les écoles et instituts spécialisés ainsi que dans les universités.
Depuis la rentrée 2005, les universités proposent les formations licence-master-doctorat (LMD).

Sections de techniciens supérieurs

Les STS sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations au diplôme de technicien supérieur (DTS) et au diplôme de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF).

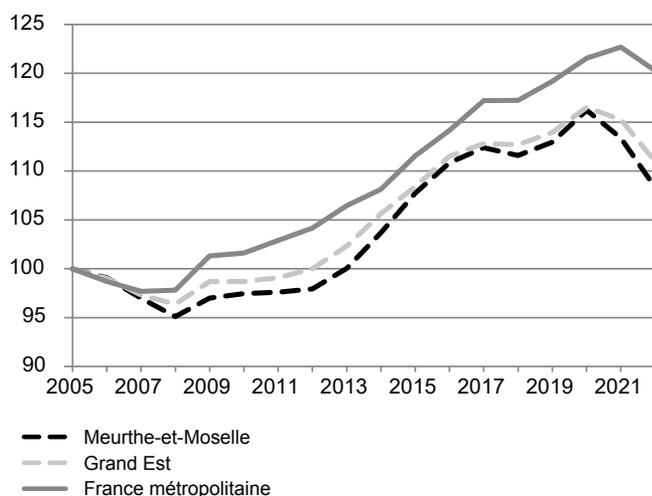
Classes préparatoires aux grandes écoles

Les CPGE sont des formations de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur organisées en 3 filières : scientifique, littéraire, économie-commerce.

(source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES)

Évolution des effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur

Base 100 : 2005. Effectifs en septembre de l'année considérée



En 2022-2023, 2,7 millions d'étudiants se sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine. Après les fortes croissances liées à la démographie en 2018, puis à un taux de réussite exceptionnel au baccalauréat en 2020, les effectifs sont cette année en baisse (-1,1 %), pour la première fois depuis la rentrée 2007. La rentrée 2022 est marquée par une diminution du nombre de néo-bacheliers, et une baisse prononcée des effectifs en sections de technicien supérieur en parcours scolaire (-9,6 %), à l'université (-3,4 %) et en CPGE (-2,6 %).

Les effectifs d'étudiants scolarisés dans l'enseignement supérieur avaient entamé leur diminution lors de l'année scolaire 2021-2022 en Meurthe-et-Moselle (- 2,5 %) et dans le Grand Est (- 1,1 %), et ce pour la première fois depuis 2008. La réduction des effectifs impacte tous les territoires, particulièrement le Lunévillois avec 200 élèves de moins en trois ans à Lunéville (- 59 %).

Le Grand Nancy concentre 98 % des effectifs de l'enseignement supérieur en Meurthe-et-Moselle avec 49 900 étudiants inscrits à la rentrée 2022-2023, hors doubles inscriptions en classes préparatoires (CPGE) et à l'université.

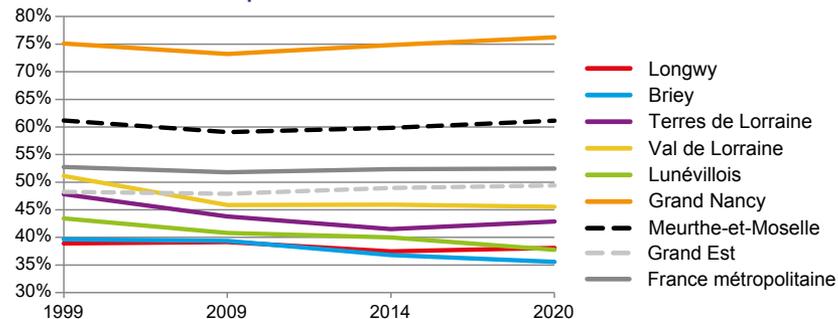
Plus de 200 000 personnes sont scolarisées dans le département en 2021-2022, soit 27,4 % de la population totale. Il s'agit du plus fort taux de scolarisation parmi les départements de la région Grand Est (moyenne de 21,5 %).

En comparaison

>> Ce taux de scolarisation élevé est dû à la forte concentration étudiante dans le Grand Nancy. Le taux de scolarisation des 18-24 ans s'y élève à 76,2 %, soit 24 points de plus qu'en France métropolitaine.

>> Le taux de scolarisation des 18-24 ans est faible dans le Pays-Haut. S'il est à la hausse dans le territoire de Longwy ces dernières années, il continue de chuter dans le territoire de Briey : 4 points de moins entre 1999 et 2020 pour s'établir à 35,6 %.

Évolution de la part des 18-24 ans scolarisés



Le Grand Nancy figure au 1^{er} rang départemental en matière de taux de scolarisation des 18 ans et plus. Cependant, ses taux sont systématiquement les plus bas parmi les six territoires pour les autres tranches d'âge.

Taux de scolarisation

Rapport entre la population inscrite dans un établissement d'enseignement et la population totale. Il est calculé sur la population des ménages et ne prend pas en compte la population domiciliée en internat (y compris en résidences universitaires).

Population non scolarisée

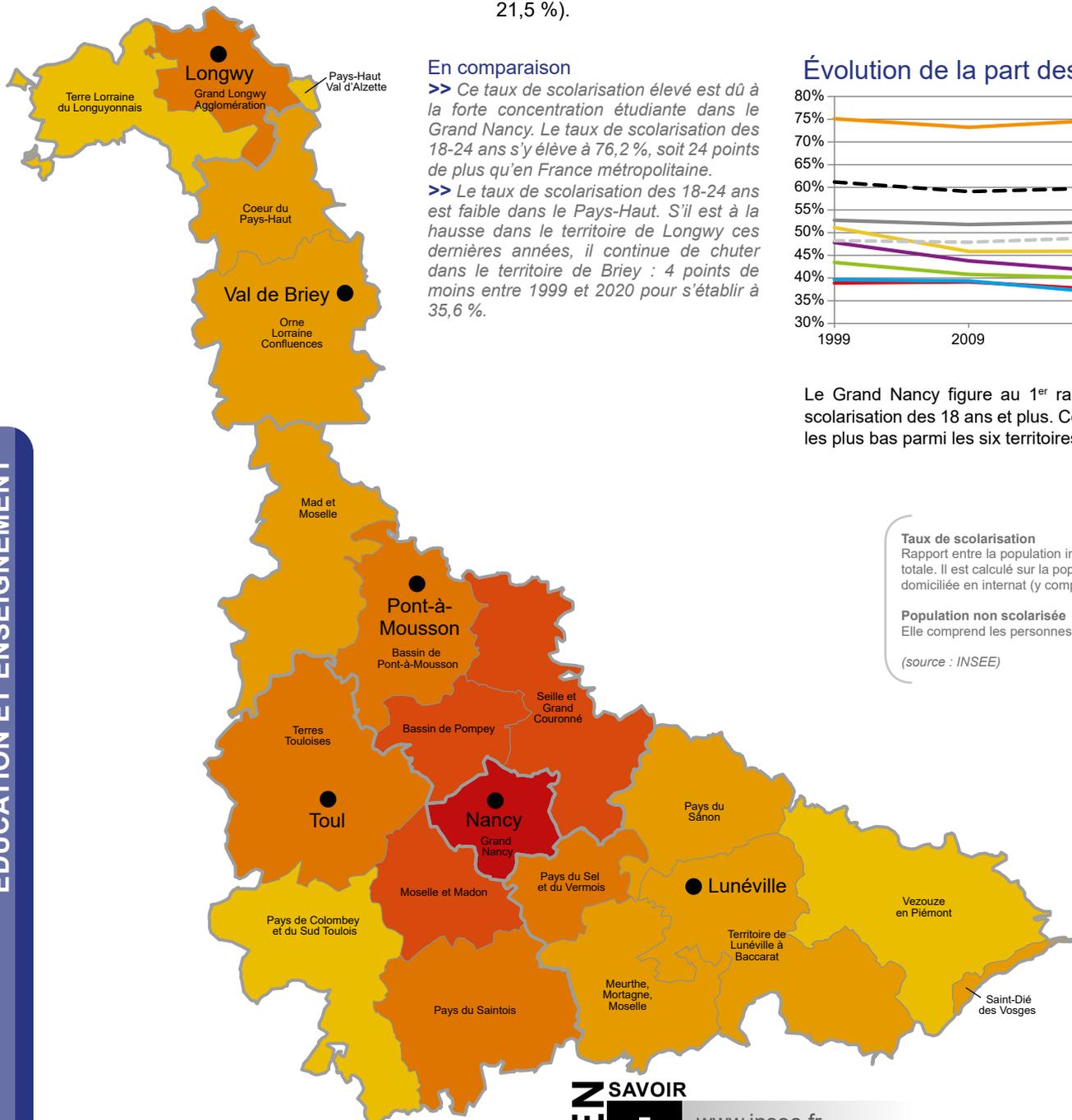
Elle comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement.

(source : INSEE)

Taux de scolarisation des 18-24 ans en 2020



— Limite territoire
— Limite intercommunalité



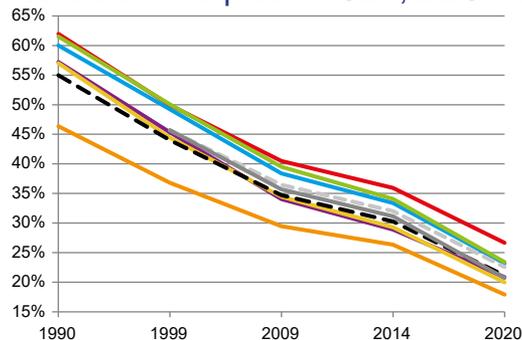
Population scolarisée en 2020 selon l'âge	2 à 5 ans		6 à 10 ans		11 à 14 ans		15 à 17 ans		18 à 24 ans		25 à 29 ans		30 ans ou plus	
	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit								
Longwy	3 054	74,2 %	5 550	97,9 %	4 485	98,5 %	3 303	96,5 %	2 280	38,1 %	204	3,8 %	562	0,9 %
Briey	2 486	72,8 %	4 583	98,1 %	3 621	98,6 %	2 616	95,9 %	1 600	35,6 %	103	2,7 %	291	0,6 %
Terres de Lorraine	3 187	72,6 %	6 032	97,3 %	4 985	98,2 %	3 720	95,4 %	2 919	42,9 %	182	3,8 %	426	0,7 %
Val de Lorraine	3 733	72,9 %	6 994	97,7 %	5 575	98,5 %	4 008	96,3 %	3 285	45,5 %	268	5,0 %	583	0,8 %
Lunévillois	3 172	72,4 %	6 122	97,3 %	5 156	98,2 %	4 140	96,2 %	2 642	37,7 %	151	3,0 %	432	0,6 %
Grand Nancy	7 161	70,9 %	12 220	96,3 %	9 760	97,7 %	7 620	94,4 %	33 030	76,2 %	3 977	21,3 %	2 464	1,7 %
Meurthe-et-Moselle	22 793	72,3 %	41 501	97,2 %	33 582	98,2 %	25 407	95,5 %	45 756	61,1 %	4 885	11,4 %	4 757	1,0 %
Grand Est	175 714	72,6 %	317 418	97,2 %	259 362	98,1 %	192 785	95,4 %	224 334	49,4 %	23 705	7,5 %	33 171	0,9 %
France métropolitaine	2 188 529	73,8 %	3 871 096	97,2 %	3 149 130	98,1 %	2 316 676	95,9 %	2 757 797	52,5 %	321 476	8,6 %	423 345	1,0 %

Population scolarisée en 2020 selon l'âge	2 à 5 ans		6 à 10 ans		11 à 14 ans		15 à 17 ans		18 à 24 ans		25 à 29 ans		30 ans ou plus	
	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit
Bassin de Pompey (CC)	1 270	73,0 %	2 417	97,4 %	1 937	98,5 %	1 389	95,9 %	1 318	47,8 %	95	4,8 %	220	0,8 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	1 451	73,4 %	2 604	97,4 %	2 058	98,7 %	1 488	95,8 %	1 213	43,9 %	126	6,1 %	206	0,8 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	729	72,3 %	1 392	98,4 %	1 096	99,1 %	781	95,5 %	427	35,4 %	23	2,1 %	85	0,6 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	2 120	73,9 %	3 864	97,8 %	3 165	98,3 %	2 383	97,2 %	1 742	40,1 %	161	4,3 %	446	1,1 %
Grand Nancy (Métropole)	7 161	70,9 %	12 220	96,3 %	9 760	97,7 %	7 620	94,4 %	33 030	76,2 %	3 977	21,3 %	2 464	1,7 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	358	75,0 %	694	98,6 %	514	98,1 %	372	96,7 %	206	36,9 %	14	2,9 %	62	0,9 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	529	71,8 %	1 087	98,2 %	921	97,9 %	713	96,6 %	398	39,6 %	18	2,4 %	91	0,8 %
Moselle et Madon (CC)	836	72,1 %	1 592	97,2 %	1 387	98,4 %	1 033	95,0 %	965	49,6 %	65	5,3 %	117	0,6 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	1 757	73,0 %	3 191	97,9 %	2 525	98,3 %	1 836	96,1 %	1 173	35,6 %	79	2,9 %	206	0,6 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	384	72,4 %	812	97,7 %	577	98,4 %	469	97,1 %	222	30,4 %	23	3,9 %	44	0,6 %
Pays du Saintois (CC)	476	75,4 %	922	98,1 %	796	98,9 %	559	93,1 %	328	42,1 %	19	2,9 %	50	0,5 %
Pays du Sânon (CC)	198	71,0 %	370	97,6 %	271	98,1 %	236	97,9 %	129	37,8 %	5	1,7 %	25	0,6 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	866	72,7 %	1 727	97,6 %	1 407	98,7 %	1 140	96,2 %	867	44,5 %	61	4,5 %	118	0,6 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	434	71,0 %	710	97,6 %	525	98,7 %	363	92,6 %	250	33,4 %	21	2,7 %	70	0,9 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	2	39,8 %	14	93,2 %	8	88,7 %	8	100,0 %	3	37,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Seille et Grand Couronné (CC)	655	70,9 %	1 279	98,2 %	1 066	98,4 %	759	97,9 %	549	48,5 %	33	4,1 %	95	0,8 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	500	78,4 %	976	98,5 %	795	98,7 %	557	96,3 %	289	32,3 %	21	2,7 %	45	0,4 %
Terres Toulaises (CC)	1 491	72,2 %	2 705	96,9 %	2 225	97,8 %	1 658	95,9 %	1 403	41,8 %	75	3,2 %	215	0,7 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	1 245	72,9 %	2 281	97,6 %	1 976	98,8 %	1 588	96,6 %	1 063	35,5 %	54	2,6 %	156	0,6 %
Veuzouze en Piémont (CC)	331	71,9 %	642	94,2 %	572	95,5 %	454	93,6 %	183	25,8 %	13	2,5 %	43	0,5 %

Diplôme de niveau le plus élevé obtenu

Le niveau de diplôme de la population résidant dans le département augmente au fil des générations, comme au niveau national. Ainsi, en 2020, 21 % des meurthe-et-mosellans âgés de 15 ans ou plus n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges, alors que c'était le cas de 29 % d'entre eux en 2009.

Évolution de la part de la population âgée de 15 ans ou plus sans aucun diplôme ou titulaire au plus du CEP, BECP ou brevet des collèges



L'écart entre le Grand Nancy et les autres territoires se resserre. Ainsi, 18 % des habitants âgés de 15 ans ou plus sont peu ou pas diplômés en 2020, soit 3 points de moins que la moyenne départementale alors que l'écart était de 7 points en faveur du Grand Nancy trente ans plus tôt.

En parallèle, les diplômés de l'enseignement supérieur sont plus nombreux dans le Grand Nancy : 40,6 % des 15 ans et plus, soit 11 points de plus qu'en moyenne départementale alors que l'écart était de 10 points en 1990 (26,4 % contre 16,3 %).

Les habitants de l'Est Lunévillois et du Pays-Haut demeurent sous-diplômés par rapport à la moyenne départementale.



Diplôme de niveau le plus élevé

Les résultats du recensement de la population font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus déclarent posséder. Les catégories de diplôme utilisées lors de la collecte des données depuis le questionnaire de l'année 2015 sont les suivantes :

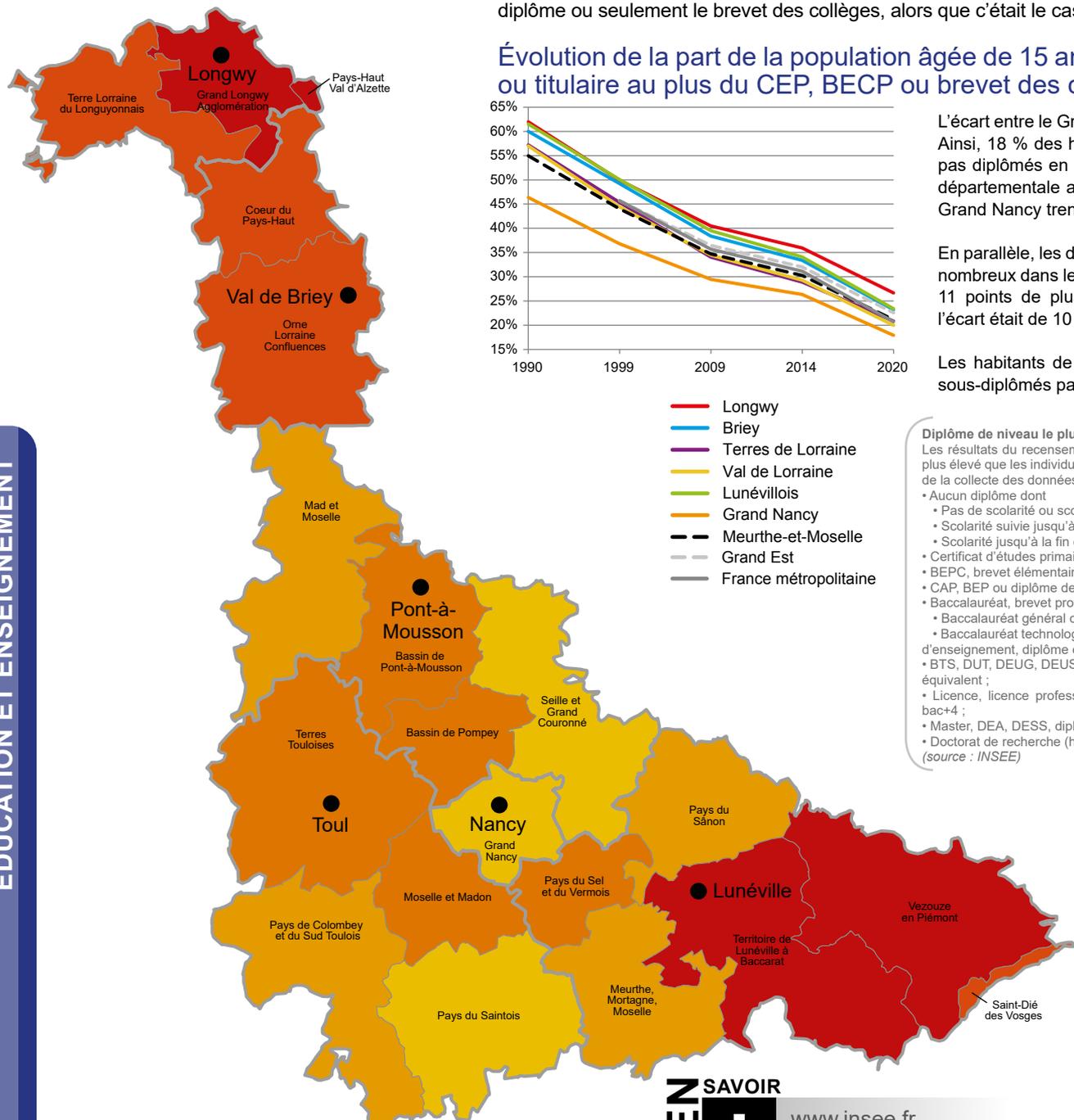
- Aucun diplôme dont
 - Pas de scolarité ou scolarité achevée avant la fin de l'école primaire ;
 - Sclolarité suivie jusqu'à la fin de l'école primaire ou achevée avant la fin du collège ;
 - Sclolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ;
- Certificat d'études primaires (CEP) ;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB ;
- CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent ;
- Baccalauréat, brevet professionnel dont
 - Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit... ;
 - Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent.
- BTS, DUT, DEUG, DEUST, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent ;
- Licence, licence professionnelle, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ;
- Master, DEA, DESS, diplôme de grande école de niveau bac+5, doctorat de santé ;
- Doctorat de recherche (hors santé).

(source : INSEE)

Part des 15 ans et plus sans diplôme ou titulaires au plus du CEP, du BEPC ou du brevet des collèges en 2020



— Limite territoire
— Limite intercommunauté



Population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme

En 2020	Sans diplôme ou certificat d'études primaires (CEP)		Brevet ou brevet d'études du premier cycle (BEPC)		CAP, BEP		Baccalauréat		Diplôme de l'enseignement supérieur	
	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit
Longwy	18 057	26,7 %	3 247	4,8 %	20 090	29,7 %	11 593	17,1 %	14 732	21,8 %
Briey	12 977	23,2 %	2 597	4,6 %	19 591	35,0 %	9 992	17,8 %	10 820	19,3 %
Terres de Lorraine	15 300	20,9 %	3 202	4,4 %	21 713	29,6 %	13 491	18,4 %	19 657	26,8 %
Val de Lorraine	16 152	20,0 %	3 419	4,2 %	23 851	29,5 %	14 807	18,3 %	22 666	28,0 %
Lunévillois	18 440	23,4 %	4 199	5,3 %	25 103	31,8 %	14 073	17,9 %	17 026	21,6 %
Grand Nancy	30 826	17,9 %	8 108	4,7 %	35 088	20,4 %	28 252	16,4 %	69 901	40,6 %
Meurthe-et-Moselle	111 752	21,1 %	24 772	4,7 %	145 437	27,5 %	92 208	17,4 %	154 802	29,3 %
Grand Est	936 110	22,6 %	190 482	4,6 %	1 196 287	28,9 %	698 819	16,9 %	1 124 198	27,1 %
France métropolitaine	9 923 227	20,7 %	2 601 369	5,4 %	11 769 717	24,6 %	8 349 337	17,4 %	15 283 231	31,9 %

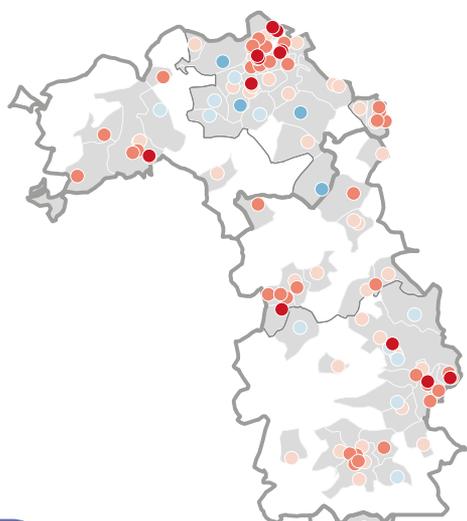
SUR LES TERRITOIRES

En 2020	Sans diplôme ou certificat d'études primaires		Brevet ou brevet d'études du premier cycle (BEPC)		CAP, BEP		Baccalauréat		Diplôme de l'enseignement supérieur	
	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit	Nombre	soit
Bassin de Pompey (CC)	6 311	21,0 %	1 309	4,4 %	8 706	29,0 %	5 213	17,4 %	8 467	28,2 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	6 308	21,2 %	1 256	4,2 %	8 708	29,3 %	5 496	18,5 %	7 967	26,8 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	3 490	22,5 %	756	4,9 %	5 400	34,8 %	2 888	18,6 %	2 969	19,1 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	12 127	25,9 %	2 198	4,7 %	13 498	28,8 %	8 151	17,4 %	10 853	23,2 %
Grand Nancy (Métropole)	30 826	17,9 %	8 108	4,7 %	35 088	20,4 %	28 252	16,4 %	69 901	40,6 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	1 468	19,6 %	322	4,3 %	2 374	31,7 %	1 445	19,3 %	1 868	25,0 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	2 450	19,9 %	599	4,9 %	4 073	33,2 %	2 329	19,0 %	2 833	23,1 %
Moselle et Madon (CC)	4 499	21,0 %	847	4,0 %	6 260	29,2 %	3 670	17,1 %	6 158	28,7 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	9 487	23,4 %	1 841	4,5 %	14 192	35,1 %	7 104	17,6 %	7 852	19,4 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	1 640	20,2 %	399	4,9 %	2 531	31,1 %	1 645	20,2 %	1 911	23,5 %
Pays du Saintois (CC)	1 982	18,6 %	438	4,1 %	3 223	30,3 %	1 940	18,2 %	3 064	28,8 %
Pays du Sânon (CC)	846	19,2 %	187	4,2 %	1 466	33,2 %	855	19,4 %	1 059	24,0 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	4 785	21,9 %	993	4,5 %	6 869	31,4 %	3 974	18,2 %	5 269	24,1 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	3 166	34,5 %	483	5,3 %	2 679	29,2 %	1 325	14,5 %	1 514	16,5 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	48	22,9 %	6	2,8 %	71	33,4 %	38	18,1 %	48	22,8 %
Seille et Grand Couronné (CC)	2 065	15,1 %	531	3,9 %	4 063	29,7 %	2 653	19,4 %	4 364	31,9 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	2 764	23,6 %	566	4,8 %	3 913	33,4 %	2 117	18,1 %	2 365	20,2 %
Terres Toulaises (CC)	7 179	21,7 %	1 517	4,6 %	9 699	29,3 %	6 235	18,8 %	8 524	25,7 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	7 719	24,8 %	1 782	5,7 %	9 707	31,2 %	5 464	17,6 %	6 395	20,6 %
Veuzouze en Piémont (CC)	2 591	28,9 %	631	7,0 %	2 917	32,5 %	1 414	15,8 %	1 423	15,8 %

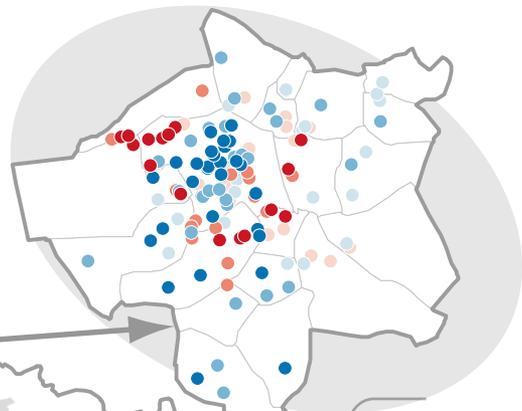
Indice de position sociale des établissements scolaires

L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.

L'IPS permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Pour chaque PCS, la valeur numérique de l'IPS correspond à un résumé quantitatif d'un ensemble d'attributs socio-économiques et culturels liés à la réussite scolaire. Concrètement, pour déterminer les valeurs associées à chaque PCS, a été considérée la moyenne pondérée de caractéristiques telles que les diplômes, les pratiques culturelles, les conditions matérielles, le capital culturel et l'implication des parents dans la scolarité. Il convient de rappeler que, comme tout indice synthétique, il s'agit d'un résumé simplifié de la réalité qui ne peut rendre compte à lui seul de la complexité de la situation socio-économique et culturelle des élèves accueillis dans un établissement.



En 2022-2023	IPS moyen					
	Ecoles primaires publiques	Ecoles primaires privées	Collèges publics	Collèges privés	Lycées publics	Lycées privés
Longwy	95,4	101,1	89,1	102,5	84,5	104,4
Briey	95,3	-	92,7	99,3	93,8	105,5
Terres de Lorraine	109,7	111,4	102,3	111,8	92,6	104,7
Val de Lorraine	107,4	121,8	104,3	119,5	98,1	-
Lunévillois	100,1	113,1	101,0	107,3	93,6	111,5
Grand Nancy	107,1	127,5	103,2	121,6	104,7	113,9
Meurthe-et-Moselle	102,6	114,4	99,8	114,9	97,8	111,2
Grand Est	100,2	116,2	96,5	116,2	96,3	111,3
France métropolitaine	103,1	114,4	100,7	117,1	100,7	117,6



IPS des établissements du 1^{er} degré et du 2^d degré en 2022-2023

- Entre 58 et 83
- Entre 83 et 95
- Entre 95 et 104
- Entre 104 et 113
- Entre 113 et 124
- Entre 124 et 140

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

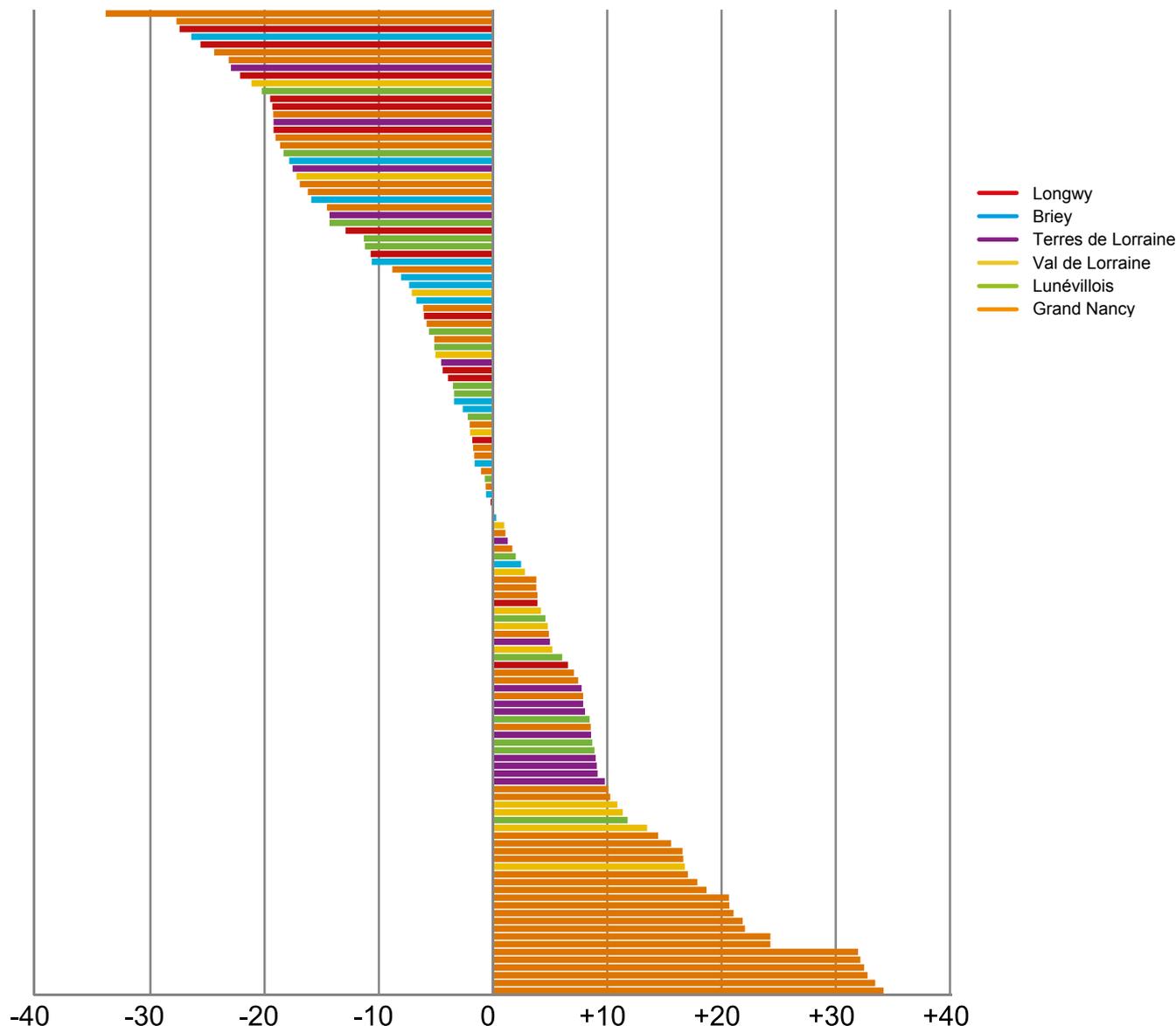
Le graphique ci-contre présente l'écart entre l'IPS de chaque établissement du second degré (collège, lycée et EREA) du département par rapport à la moyenne de chaque type d'établissement.

La modélisation de ces données révèle **de fortes disparités entre établissements publics et privés, ces derniers concentrant les enfants les plus favorisés**, en particulier dans l'agglomération de Nancy. Ainsi, les 16 établissements présentant le plus fort écart positif avec la moyenne sont tous situés dans le Grand Nancy. Parmi eux, 9 sont privés dont les 6 premiers du classement.

A l'opposé du classement, on retrouve davantage d'établissements situés sur le territoire de Longwy : 6 parmi les 16 ayant l'IPS le plus défavorable. Le Grand Nancy place 5 établissements parmi les 16 derniers, tous des collèges ou lycées publics classés en QPV ou non loin de l'un d'eux.

La concentration des élèves les plus favorisés dans les établissements privés révèle cependant de fortes disparités territoriales : Nancy - comme l'ensemble des grandes villes françaises - présente à la fois les plus forts taux de ségrégation et les IPS les plus élevés par rapport à la moyenne du pays. Cette ségrégation est caractéristique des grands centres urbains, qui combinent une plus forte concentration de CSP + et une plus grande liberté de choix – les établissements scolaires étant plus nombreux sur des territoires restreints. C'est la raison pour laquelle la répartition des collégiens dans les grandes villes montre aussi des disparités entre collèges publics : on peut y constater des différences de 40 points entre l'IPS moyen de deux établissements situés à quelques centaines de mètres l'un de l'autre.

Ecart à la moyenne des IPS de chaque établissement du 2^d degré du département



Chaque ligne de ce graphique représente un collège, lycée ou EREA public ou privé sous contrat, classé par ordre croissant selon son indice de positionnement social. Vers la gauche, ceux dont l'IPS est inférieur à la moyenne des établissements du même type, à droite au-dessus. Données concernant l'année scolaire 2022-2023.

Indicateur de valeur ajoutée des lycées et des collèges

Les indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL) et des collèges (IVAC) mesurent la capacité des établissements à accompagner leurs élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat.

Au-delà du seul taux de réussite à l'examen, les « valeurs ajoutées » associées aux indicateurs bruts facilitent les comparaisons entre des établissements hétérogènes, en prenant en compte les disparités scolaires et socio-économiques entre lycées. Depuis la création des IVAL et des IVAC, à principe inchangé, la méthodologie a évolué, s'adaptant aux enjeux institutionnels et aux données disponibles. Bien que sophistiquée, elle a été choisie de manière à être compréhensible du grand public.

Indicateur de valeur ajoutée des lycées

3 indicateurs sont utilisés pour mesurer la capacité des lycées à accompagner leurs élèves jusqu'au baccalauréat, dont le point de départ est pour chacun d'entre eux un taux brut ou observé :

- Le premier porte sur la réussite au baccalauréat. Le taux de réussite rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus à l'examen au nombre d'élèves qui s'y sont présentés. C'est un indicateur traditionnel, connu et facile à établir.
 - Le taux d'accès évalue la probabilité, pour un élève, d'obtenir le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, même s'il y a redoublé. Le taux d'accès de la seconde au baccalauréat est le produit de trois taux intermédiaires : de la seconde à la première, de la première à la terminale et de la terminale au baccalauréat.
 - Enfin, le troisième indicateur concerne le taux de mentions au baccalauréat, qu'il s'agisse d'une mention « Assez bien », « Bien » ou « Très bien ».
- Le taux attendu, calculé pour obtenir l'indicateur en valeur ajoutée, tient compte des caractéristiques suivantes : composition sociologique et offre de formation du lycée ainsi que caractéristiques individuelles des élèves.

Indicateur de valeur ajoutée des collèges

4 indicateurs sont utilisés :

- Le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) et sa valeur ajoutée.
- La note moyenne à l'écrit lors du DNB et sa valeur ajoutée.
- Le taux d'accès de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- La part d'élèves de 3^{ème} présents à l'examen.

Le taux attendu, calculé pour obtenir l'indicateur en valeur ajoutée, tient compte des caractéristiques suivantes : origine sociale des élèves via l'IPS, répartition filles/garçons et niveau scolaire des élèves à l'entrée au collège.

(sources : MENJ-DEPP et INSEE)

IVAL

IVAC

Certains établissements se distinguent particulièrement tel le collège Albert Camus de Jarville-la-Malgrange. Dans ce dernier, le taux de réussite obtenu au diplôme national du brevet en 2022 a été supérieur de 11 points au taux attendu sur la base des caractéristiques sociales et du niveau scolaire des élèves lors de leur entrée au collège.

Inversement, plusieurs lycées privés situés dans les principales agglomérations du département sont en-deçà des taux de réussite, de mention et d'accès de la 2^{nde} au baccalauréat qui étaient attendus au regard des caractéristiques des élèves (cf tableau ci-contre).

Valeur ajoutée des établissements concernant le taux de réussite aux épreuves en 2022-2023

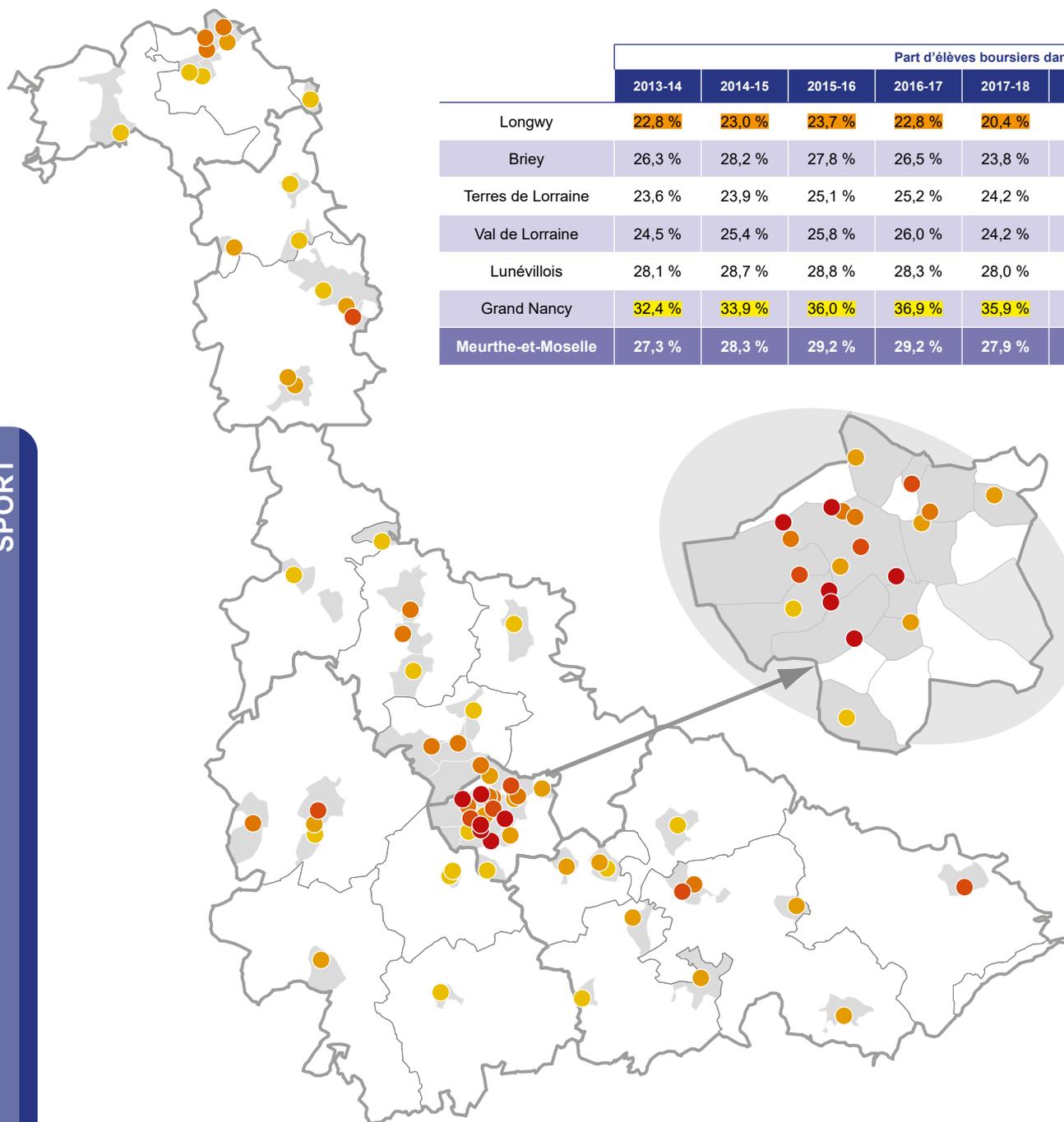
- Inférieure à - 6 points
- Entre - 6 et - 3 points
- Entre - 3 et 0 point
- Entre 0 et + 3 points
- Entre + 3 et + 6 points
- Supérieure à + 6 points

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Etablissement	Commune	Secteur	Taux de réussite au baccalauréat			Taux de mention au baccalauréat			Taux d'accès de la 2 ^{de} au baccalauréat		
			attendus	obtenus	valeur ajoutée	attendus	obtenus	valeur ajoutée	attendus	obtenus	valeur ajoutée
Territoire de Longwy											
Lycée Alfred Mézières	Longwy	Public	93 %	92 %	- 1	51 %	59 %	+ 8	84 %	86 %	+ 2
Lycée des Recollets	Longwy	Privé	96 %	99 %	+ 3	61 %	69 %	+ 8	87 %	81 %	- 6
Territoire de Brie											
Lycée Jean Zay	Jarny	Public	96 %	97 %	+ 1	59 %	69 %	+ 10	88 %	93 %	+ 5
Lycée Louis Bertrand	Val de Brie	Public	94 %	95 %	+ 1	55 %	63 %	+ 8	87 %	89 %	+ 2
Territoire Terres de Lorraine											
Lycée Louis Majorelle	Toul	Public	96 %	98 %	+ 2	61 %	70 %	+ 9	88 %	91 %	+ 3
Lycée Jean-Baptiste Vatelot	Toul	Privé	96 %	100 %	+ 4	65 %	76 %	+ 11	86 %	71 %	- 15
Territoire Val de Lorraine											
Lycée Jacques Marquette	Pont-à-Mousson	Public	96 %	98 %	+ 2	62 %	66 %	+ 4	89 %	87 %	- 2
Lycée Jean Hanzelet	Pont-à-Mousson	Public	95 %	94 %	- 1	57 %	48 %	- 9	87 %	85 %	- 2
Territoire du Lunévillois											
Lycée Ernest Bichat	Lunéville	Public	95 %	96 %	+ 1	58 %	59 %	+ 1	87 %	82 %	- 5
Lycée J.-M. Boutet de Monvel	Lunéville	Public	95 %	99 %	+ 4	53 %	49 %	- 4	84 %	84 %	0
Lycée Saint-Pierre Fourier	Lunéville	Privé	94 %	92 %	- 2	54 %	52 %	- 2	86 %	80 %	- 6
Territoire Grand Nancy											
Lycée la Malgrange	Jarville-la-Malgr.	Privé	99 %	99 %	0	81 %	86 %	+ 5	91 %	90 %	- 1
Lycée Charles de Foucauld	Nancy	Privé	95 %	89 %	- 6	51 %	39 %	- 12	84 %	73 %	- 11
Lycée Notre-Dame Saint-Sigisbert	Nancy	Privé	98 %	99 %	+ 1	79 %	77 %	- 2	90 %	82 %	- 8
Lycée Pierre de Coubertin	Nancy	Privé	93 %	93 %	0	43 %	43 %	0	83 %	60 %	- 23
Lycée Saint-Dominique	Nancy	Privé	95 %	98 %	+ 3	58 %	52 %	- 6	88 %	61 %	- 27
Lycée Saint-Léon IX	Nancy	Privé	98 %	100 %	+ 2	75 %	75 %	0	90 %	87 %	- 3
Lycée Frédéric Chopin	Nancy	Public	95 %	93 %	- 2	59 %	59 %	0	86 %	86 %	0
Lycée Georges de la Tour	Nancy	Public	92 %	98 %	+ 6	46 %	48 %	+ 2	84 %	81 %	- 3
Lycée Henri Loritz	Nancy	Public	96 %	94 %	- 2	65 %	66 %	+ 1	87 %	92 %	+ 5
Lycée Henri Poincaré	Nancy	Public	97 %	97 %	0	71 %	69 %	- 2	89 %	93 %	+ 4
Lycée Jeanne d'Arc	Nancy	Public	96 %	96 %	0	63 %	64 %	+ 1	87 %	91 %	+ 4
Lycée Arthur Varoquaux	Tomblaine	Public	95 %	95 %	0	55 %	53 %	- 2	86 %	85 %	- 1
Lycée Jacques Callot	Vandoeuvre-lès-N.	Public	95 %	97 %	+ 2	61 %	65 %	+ 4	85 %	86 %	+ 1
Lycée Stanislas	Villers-lès-Nancy	Public	95 %	92 %	- 3	59 %	67 %	+ 8	85 %	80 %	- 5

En 2022-2023, plus de 7 000 collégiens étudiant dans un collège public du département bénéficient d'une bourse nationale, soit un peu moins du quart d'entre eux.

	Part d'élèves boursiers dans les collèges publics									
	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Longwy	22,8 %	23,0 %	23,7 %	22,8 %	20,4 %	19,1 %	21,8 %	20,7 %	18,2 %	17,5 %
Briey	26,3 %	28,2 %	27,8 %	26,5 %	23,8 %	22,1 %	23,1 %	22,0 %	19,5 %	19,2 %
Terres de Lorraine	23,6 %	23,9 %	25,1 %	25,2 %	24,2 %	23,4 %	23,9 %	21,9 %	20,0 %	18,7 %
Val de Lorraine	24,5 %	25,4 %	25,8 %	26,0 %	24,2 %	24,9 %	23,0 %	22,4 %	22,0 %	21,2 %
Lunévillois	28,1 %	28,7 %	28,8 %	28,3 %	28,0 %	24,9 %	25,7 %	24,0 %	24,5 %	22,7 %
Grand Nancy	32,4 %	33,9 %	36,0 %	36,9 %	35,9 %	34,2 %	36,2 %	35,9 %	35,4 %	34,4 %
Meurthe-et-Moselle	27,3 %	28,3 %	29,2 %	29,2 %	27,9 %	26,4 %	27,4 %	26,4 %	25,5 %	24,6 %



L'effectif de jeunes bénéficiant des bourses nationales de collège a considérablement diminué au cours des trois dernières rentrées scolaires : - 3,3 % au cours de la rentrée de 2022-2023, diminution faisant suite à deux autres baisses de - 2,9 % et - 3,5 % au cours des deux rentrées précédentes.

Taux d'élèves boursiers dans les collèges publics à la rentrée scolaire 2022-2023

- Inférieur à 15 %
- Entre 15 % et 25 %
- Entre 25 % et 35 %
- Entre 35 % et 45 %
- Supérieur à 45 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

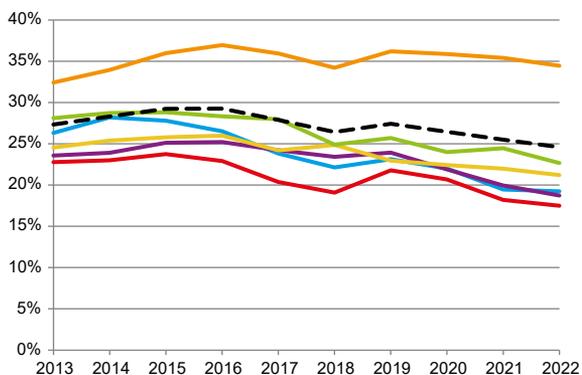
La plus forte proportion de boursiers parmi l'effectif de collégiens au niveau intercommunal est observée dans la CC de Vezouze en Piémont, avec un taux proche de 38 % à la rentrée 2022-2023 dans le collège de la Haute Vezouze à Cirey-sur-Vezouze. Comme sur l'ensemble des collèges du département, ce taux est en diminution ces dernières années puisqu'un collégien de Cirey sur deux était boursier cinq ans auparavant.

Au niveau territorial, c'est dans le Grand Nancy que l'on dénombre les plus fortes parts de boursiers : les sept plus forts taux sont relevés dans des collèges de l'agglomération, dont quatre ont des taux supérieurs à 60 %, tous relevant de l'éducation prioritaire : Jean Lamour à Nancy (68,1 %), Albert Camus à Jarville-la-Malgrange (67,9 %), La Fontaine à Laxou (66,3 %) et Simone de Beauvoir à Vandoeuvre-lès-Nancy (62,2 %).

Le plus faible taux moyen de boursiers est celui du territoire de Longwy, certains élèves pouvant bénéficier d'aides financières des pays voisins.

Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une **allocation de rentrée scolaire (ARS)** pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. 28 500 foyers d'allocataires la percevaient fin 2022 dans le département, couvrant 48 200 enfants.

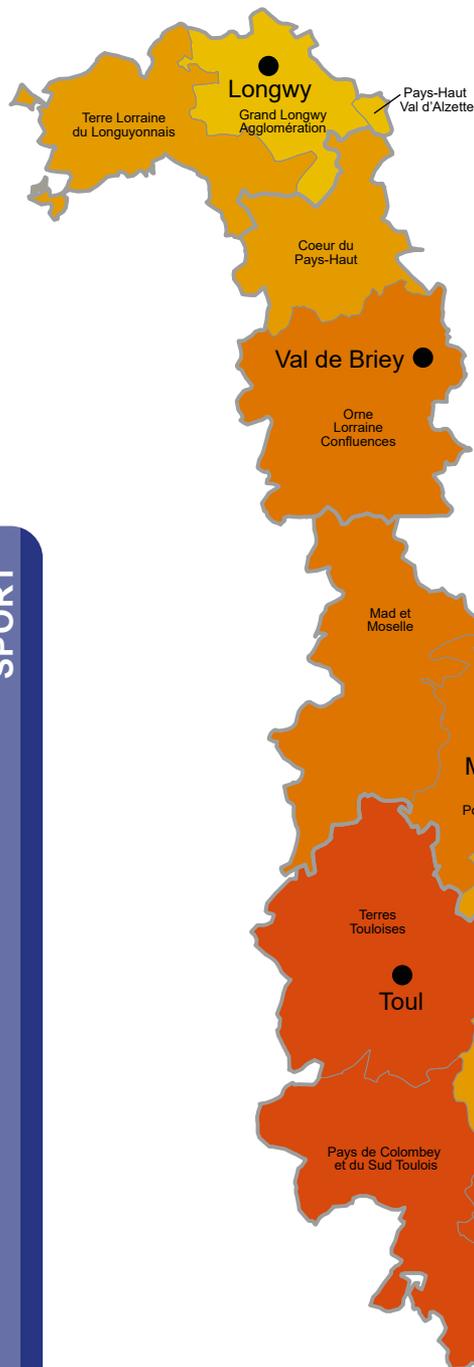
Evolution de la part d'élèves boursiers dans les collèges publics, à chaque rentrée scolaire



- Longwy
- Briey
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine
- Lunévillois
- Grand Nancy
- Meurthe-et-Moselle

Intercommunalité	Part d'élèves boursiers dans les collèges publics									
	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Bassin de Pompey (CC)	26,3 %	27,5 %	28,8 %	30,3 %	27,3 %	28,6 %	26,8 %	25,6 %	26,1 %	24,6 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	24,4 %	25,3 %	25,6 %	24,6 %	24,1 %	24,2 %	22,4 %	23,0 %	22,0 %	21,6 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	24,2 %	24,5 %	22,9 %	20,9 %	17,6 %	16,5 %	17,1 %	17,4 %	15,3 %	13,3 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	23,5 %	23,6 %	23,7 %	23,3 %	21,9 %	20,0 %	24,2 %	23,1 %	21,3 %	21,2 %
Grand Nancy (Métropole)	32,4 %	33,9 %	36,0 %	36,9 %	35,9 %	34,2 %	36,2 %	35,9 %	35,4 %	34,4 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	25,8 %	22,8 %	23,7 %	23,7 %	22,0 %	22,2 %	20,2 %	16,3 %	15,6 %	12,9 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	22,6 %	25,0 %	23,4 %	23,6 %	24,2 %	20,7 %	22,0 %	18,2 %	17,9 %	17,0 %
Moselle et Madon (CC)	18,0 %	16,8 %	20,0 %	21,6 %	20,1 %	19,0 %	19,1 %	17,3 %	15,1 %	13,1 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	27,2 %	29,8 %	30,0 %	29,0 %	26,6 %	24,7 %	25,8 %	23,9 %	21,1 %	21,6 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	22,8 %	21,3 %	22,7 %	24,6 %	22,2 %	18,3 %	19,0 %	16,0 %	14,3 %	15,4 %
Pays du Saintois (CC)	19,7 %	19,4 %	19,9 %	17,3 %	15,0 %	15,4 %	11,2 %	11,2 %	11,9 %	10,3 %
Pays du Sânon (CC)	20,6 %	24,0 %	23,3 %	21,5 %	20,1 %	17,9 %	15,1 %	14,8 %	9,8 %	12,5 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	22,5 %	23,7 %	23,2 %	20,6 %	20,1 %	17,2 %	17,6 %	16,5 %	17,1 %	16,2 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	21,6 %	21,1 %	24,7 %	22,9 %	17,6 %	15,9 %	15,7 %	14,6 %	9,7 %	7,5 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seille et Grand Couronné (CC)	16,4 %	18,7 %	15,7 %	17,4 %	14,1 %	16,0 %	12,0 %	10,3 %	9,2 %	7,8 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	20,4 %	22,3 %	22,1 %	19,8 %	15,3 %	18,7 %	16,8 %	16,2 %	14,7 %	13,7 %
Terres Toulaises (CC)	27,9 %	29,8 %	29,9 %	29,6 %	29,9 %	29,5 %	31,7 %	29,1 %	26,3 %	25,2 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	35,4 %	33,6 %	35,7 %	35,3 %	33,5 %	29,8 %	31,7 %	32,0 %	33,8 %	29,9 %
Vezouze en Piémont (CC)	35,5 %	37,2 %	37,4 %	42,4 %	50,0 %	46,6 %	44,9 %	37,9 %	35,8 %	37,7 %

En Meurthe-et-Moselle, près de 3 300 équipements sportifs sont recensés, soit 4,5 équipements pour 1 000 habitants. 446 communes disposent d'au moins un équipement, soit trois communes sur quatre.



En 2021	Nombre d'équipements sportifs								
	Nombre	Densité pour 1 000 habitants	Bassins aquatiques	Courts de tennis	Salles de pratiques collectives	Terrains de grands jeux	Équipements extérieurs	Nature	Autres équipements
Longwy	318	3,5	6	47	96	58	50	17	44
Briey	384	5,2	7	40	82	82	66	10	97
Terres de Lorraine	691	7,0	4	91	148	148	81	59	160
Val de Lorraine	615	5,6	9	79	135	116	74	63	139
Lunévillois	557	5,4	6	56	117	115	92	38	133
Grand Nancy	712	2,8	16	122	257	100	84	34	99
Meurthe-et-Moselle	3 277	4,5	48	435	835	619	447	221	672
Grand Est	25 745	4,6	409	3 755	6 373	4 956	2 980	2 315	4 957
France métropolitaine	252 246	3,9	5 817	39 217	60 504	40 495	24 120	27 883	54 210

Les intercommunalités les moins densément peuplées sont celles où le nombre d'équipements sportifs rapporté à la population est le plus élevé. Inversement, les EPCI urbains ont des densités d'équipements plus faibles, notamment le Grand Nancy avec 2,8 équipements pour 1 000 habitants seulement. On y trouve en revanche les principaux équipements sportifs du département : stade Marcel Picot à Tomblaine (plus de 20 000 places), Palais des sports Jean Weille (Gentilly) à Nancy (6 000 places) et hippodrome régional de Brabois à Vandœuvre-lès-Nancy (1 500 places) notamment.

Nombre d'équipements sportifs pour 1 000 habitants

- De 2,0 à 4,0
- De 4,0 à 5,0
- De 5,0 à 7,0
- De 7,0 à 10,0
- De 10,0 à 15,9

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Installation sportive

Lieu caractérisé par une adresse, où est (sont) implanté(s) un ou plusieurs équipement(s) sportif(s), avec ou sans enceinte limitative.

Équipement sportif

Surface permettant à elle seule la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et/ou sportives. Il comporte un minimum de matériel spécifique permettant le respect des principes et des règles liés à cette pratique (exemple : tracé du terrain et cages de handball).

Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique

Initié en 2005 par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, il est actualisé régulièrement car obligation est faite aux propriétaires de déclarer la création, suppression ou cession d'équipements dans un délai de trois mois. Il a pour objectif de connaître les réalités, d'aider à une meilleure perception des inégalités territoriales dans la répartition des équipements et de contribuer à l'élaboration des politiques de développement du sport.

(source : MENJS)

Les équipements sportifs en Meurthe-et-Moselle**Terrains de grands jeux (football, rugby, base-ball...)**

- 311 communes (53 %) en sont équipées,
- Équipement le plus répandu du département avec 619 terrains

Boulodromes / terrains de pétanque

- 236 communes (40 %) en sont équipées,
- 353 terrains au total,
- Souvent au cœur des zones les plus urbaines (coût modeste d'installation et d'entretien, besoin de peu de surface)

Courts de tennis

- 136 communes (23 %) en sont équipées,
- 435 courts au total,
- Se pratique souvent dans les communes périurbaines des principales agglomérations

Salles et terrains pouvant accueillir des pratiques multiples

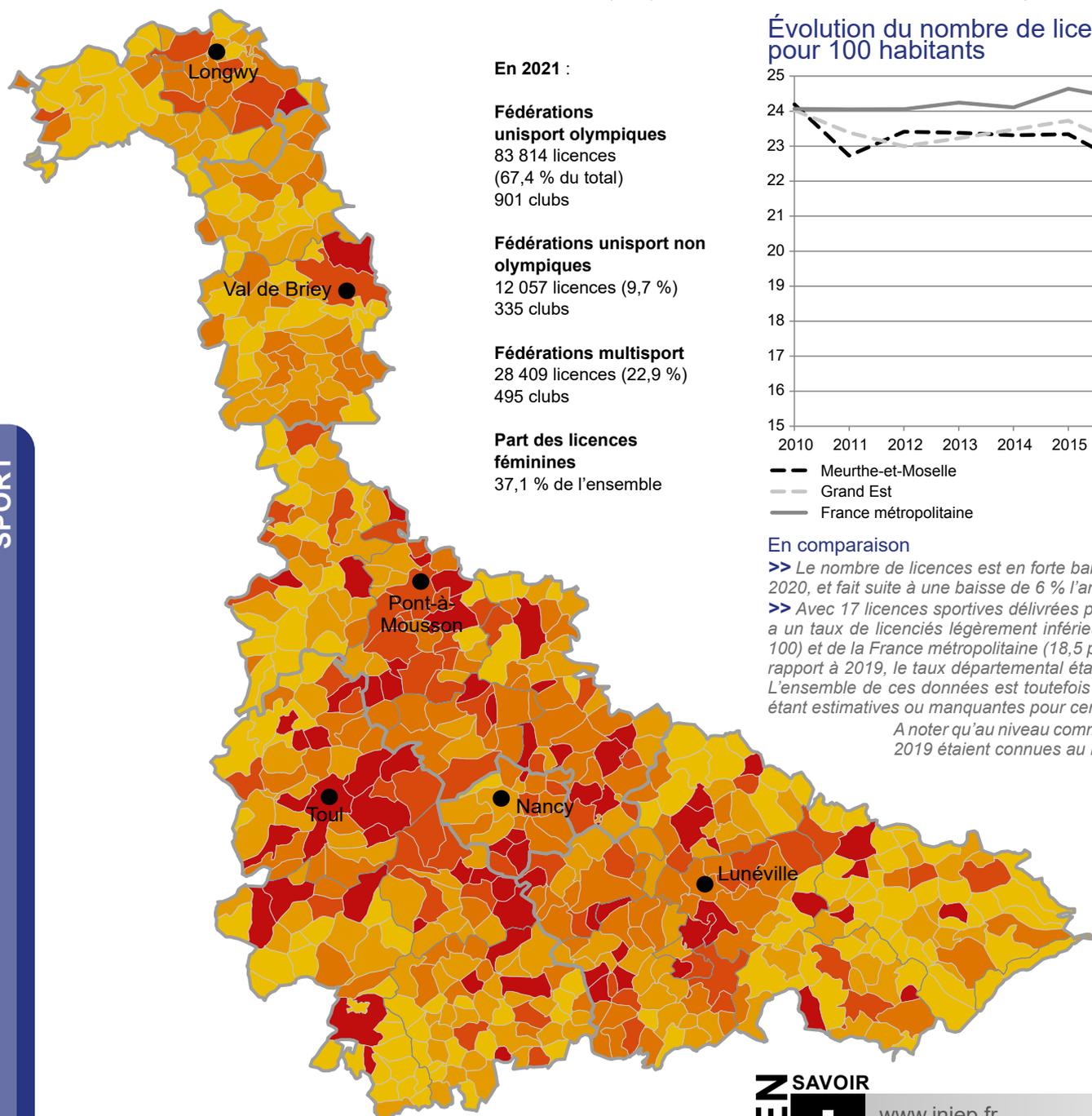
- 447 plateaux et terrains de jeux extérieurs, 150 salles spécialisées, 114 salles de combat,
- 240 salles polyvalentes, salles des fêtes et autres salles non spécialisées,
- 208 salles multisports

Mais également...

- 4 communes avec terrains de golf (13 parcours),
- 27 communes possédant 48 bassins de natation,
- 57 centres équestres dans 48 communes,
- 37 parcours sportifs / de santé

En 2021	Nombre d'équipements sportifs									
	Intercommunalité	Nombre	Densité pour 1 000 habitants	Bassins aquatiques	Courts de tennis	Salles de pratiques collectives	Terrains de grands jeux	Équipements extérieurs	Nature	Autres équipements
	Bassin de Pompey (CC)	162	4,1	5	24	44	32	20	7	30
	Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	234	5,8	4	43	55	38	26	14	54
	Cœur du Pays-Haut (CC)	98	4,7	2	6	18	24	21	1	26
	Grand Longwy Agglomération (CA)	229	3,6	4	34	71	38	41	9	32
	Grand Nancy (Métropole)	712	2,8	16	122	257	100	84	34	99
	Mad et Moselle (CC) (partie 54)	54	5,4	0	4	5	15	8	9	13
	Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	94	5,7	2	11	20	17	16	2	26
	Moselle et Madon (CC)	136	4,8	3	26	25	29	18	10	25
	Orne Lorraine Confluences (CC)	286	5,4	5	34	64	58	45	9	71
	Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	82	7,4	0	8	19	20	5	14	16
	Pays du Saintois (CC)	116	8,1	0	7	17	29	10	16	37
	Pays du Sânon (CC)	66	11,3	0	2	9	8	15	19	13
	Pays du Sel et du Vermois (CC)	97	3,3	1	8	19	19	13	3	34
	Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	24	2,0	1	4	11	5	1	0	2
	Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	4	15,9	0	0	2	2	0	0	0
	Seille et Grand Couronné (CC)	165	8,8	0	8	31	31	20	33	42
	Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	65	4,2	1	9	14	15	8	8	10
	Terres Toulaises (CC)	357	8,0	1	50	87	70	48	19	82
	Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	199	4,9	3	28	52	47	32	4	33
	Veuzouze en Piémont (CC)	97	8,3	0	7	15	22	16	10	27

Pour l'année 2021, on recense en Meurthe-et-Moselle environ 124 300 licences et autres titres de participation (ATP) délivrés par l'ensemble des fédérations agréées par le ministère des Sports.



En 2021 :

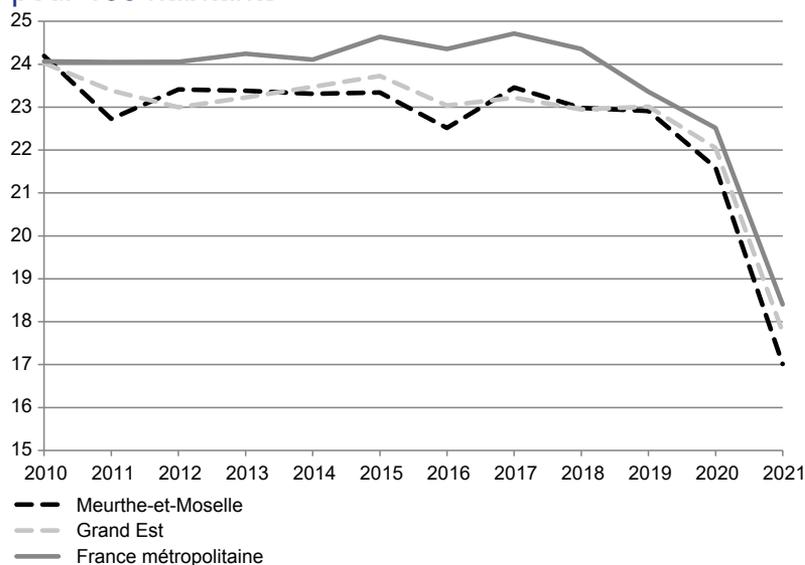
Fédérations unisport olympiques
83 814 licences
(67,4 % du total)
901 clubs

Fédérations unisport non olympiques
12 057 licences (9,7 %)
335 clubs

Fédérations multisport
28 409 licences (22,9 %)
495 clubs

Part des licences féminines
37,1 % de l'ensemble

Évolution du nombre de licences sportives pour 100 habitants



En comparaison

>> Le nombre de licences est en forte baisse de 21 % en 2021 par rapport à l'année 2020, et fait suite à une baisse de 6 % l'année précédente.

>> Avec 17 licences sportives délivrées pour 100 habitants en 2021, le département a un taux de licenciés légèrement inférieur à celui de la région Grand Est (18 pour 100) et de la France métropolitaine (18,5 pour 100). Ces taux sont en forte baisse par rapport à 2019, le taux départemental étant alors de 23 licences pour 100 habitants. L'ensemble de ces données est toutefois à interpréter avec prudence, des données étant estimatives ou manquantes pour certaines fédérations sportives.

A noter qu'au niveau communal et intercommunal, seules les données 2019 étaient connues au moment de la parution de l'atlas.

Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants en 2019

- Inférieur à 15
- De 15 à 20
- De 20 à 25
- De 25 à 30
- Supérieur à 30

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Avec la crise du Covid-19, les associations sportives ont observé une forte baisse du nombre d'adhérents. La crise sanitaire, les confinements successifs et la généralisation du télétravail ont également été vecteurs d'une rupture pour la pratique sportive des Français, les fédérations étant les premières impactées.

Durant les confinements, contrairement à d'autres secteurs d'activités, les associations sportives ont eu des difficultés à s'adapter pour innover et rester au contact de leurs adhérents. Résultat : nombreux sont ceux qui n'ont pas renouvelé leur licence, notamment les jeunes urbains. Les Français pratiquent désormais le sport chez eux ou en autonomie à l'extérieur (marche, running...). En 2022, les premières estimations en provenance des fédérations sportives agréées font part de 16 millions de licenciés en France, contre 14,4 millions en 2021. Ce rebond de leur nombre devrait être confirmé en 2023.

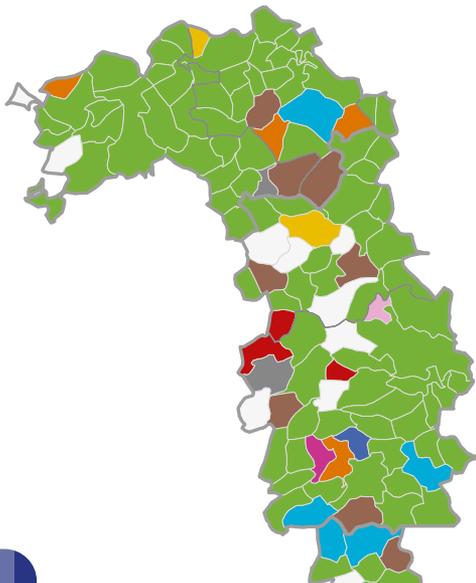
La politique sportive départementale s'appuie sur trois orientations principales :

- soutenir le mouvement sportif associatif ;
- favoriser l'accessibilité de tous les publics à la pratique sportive ;
- renforcer le rôle éducatif et citoyen du sport.

Pour servir ces orientations, le **Département met en œuvre de nombreux dispositifs :**

- Une aide au fonctionnement socle ou augmentée à 180 clubs environ ;
 - Des bourses aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles ;
 - Une aide au fonctionnement au sport scolaire (comités départementaux et associations locales de l'UNSS, l'UGSEL et l'USEP) ;
 - Un soutien à deux dispositifs d'insertion par le sport pour les BRSA et personnes suivies par un travailleur social ;
 - Une aide au fonctionnement et aux projets à une cinquantaine de comités départementaux ;
 - Des subventions à plus d'une trentaine de manifestations importantes ;
 - Des aides à l'investissement pour les communes et EPCI relatives à la construction ou la rénovation de gymnases et pour les associations (acquisition de matériels collectifs).
- En outre, le Département réalise plusieurs événements en collaboration avec ses partenaires : soirée dédiée au mouvement sportif avec le CDOS, collégiades avec l'UNSS et l'UGSEL...

En 2019	Nombre de licences sportives pour 100 habitants							
	Ensemble	Football	Tennis	Équitation	Handball	Judo, jiu-jitsu	Basket-ball	Gymnastique
Bassin de Pompey (CC)	23,1	3,8	1,2	1,0	0,8	0,9	0,9	0,5
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	26,3	4,1	1,1	1,3	1,2	0,8	0,5	0,9
Cœur du Pays-Haut (CC)	17,4	4,2	0,6	1,4	0,4	0,7	1,1	0,7
Grand Longwy Agglomération (CA)	18,7	3,6	1,1	0,6	1,2	0,7	0,5	1,2
Grand Nancy (Métropole)	20,7	2,7	1,5	0,8	0,6	0,7	0,7	0,5
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	20,6	2,9	1,7	1,6	1,0	1,8	0,5	0,4
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	24,9	4,3	1,8	2,0	1,3	1,3	0,9	1,8
Moselle et Madon (CC)	29,0	3,8	1,3	1,4	1,3	1,3	0,6	0,5
Orne Lorraine Confluences (CC)	18,9	3,6	1,2	1,0	0,7	0,6	1,0	0,5
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	21,6	4,4	0,4	1,4	0,4	1,1	0,3	0,1
Pays du Saintois (CC)	20,4	5,1	0,6	2,9	0,9	1,0	0,5	0,4
Pays du Sânon (CC)	31,0	3,7	0,6	2,0	1,6	1,2	0,2	1,1
Pays du Sel et du Vermois (CC)	22,6	3,8	1,7	1,3	1,8	1,1	0,8	1,2
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	16,5	3,0	0,6	0,3	1,3	1,2	0,2	0,3
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	11,1	0,8	0,0	1,6	0,0	0,8	0,0	0,0
Seille et Grand Couronné (CC)	25,4	4,3	1,6	2,1	0,8	1,4	0,3	0,8
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	15,1	3,6	0,4	0,8	0,8	0,9	0,5	0,4
Terres Toulaises (CC)	27,5	4,7	1,0	1,2	0,5	1,1	0,6	0,1
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	23,3	4,0	0,9	1,1	0,5	0,5	0,4	1,0
Vezouze en Piémont (CC)	18,6	3,6	0,8	0,8	0,1	0,7	0,0	0,2



En 2019	Nombre de licences sportives pour 100 habitants (réparties au lieu de résidence du licencié)							
	Ensemble	Football	Tennis	Équitation	Handball	Judo, jiu-jitsu	Basket-ball	Gymnastique
Longwy	17,8	3,5	0,9	0,6	1,1	0,8	0,5	0,9
Briey	18,4	3,8	1,0	1,1	0,6	0,6	1,0	0,5
Terres de Lorraine	26,2	4,5	1,0	1,5	0,8	1,1	0,5	0,2
Val de Lorraine	24,5	3,9	1,3	1,3	0,9	1,1	0,6	0,7
Lunévillois	23,2	3,9	1,3	1,3	1,0	0,8	0,5	1,1
Grand Nancy	20,7	2,7	1,5	0,8	0,6	0,7	0,7	0,5
Meurthe-et-Moselle *	17,0	3,0	1,1	1,1	0,6	0,6	0,6	0,4
Grand Est *	17,8	3,4	1,2	1,0	0,6	0,5	0,6	0,5
France métropolitaine *	18,5	2,8	1,4	1,0	0,5	0,6	0,6	0,4

Les données portant sur l'ensemble des licences sont estimatives, certaines fédérations n'ayant pas communiqué leurs données. Le total national inclut les licences non réparties par département.

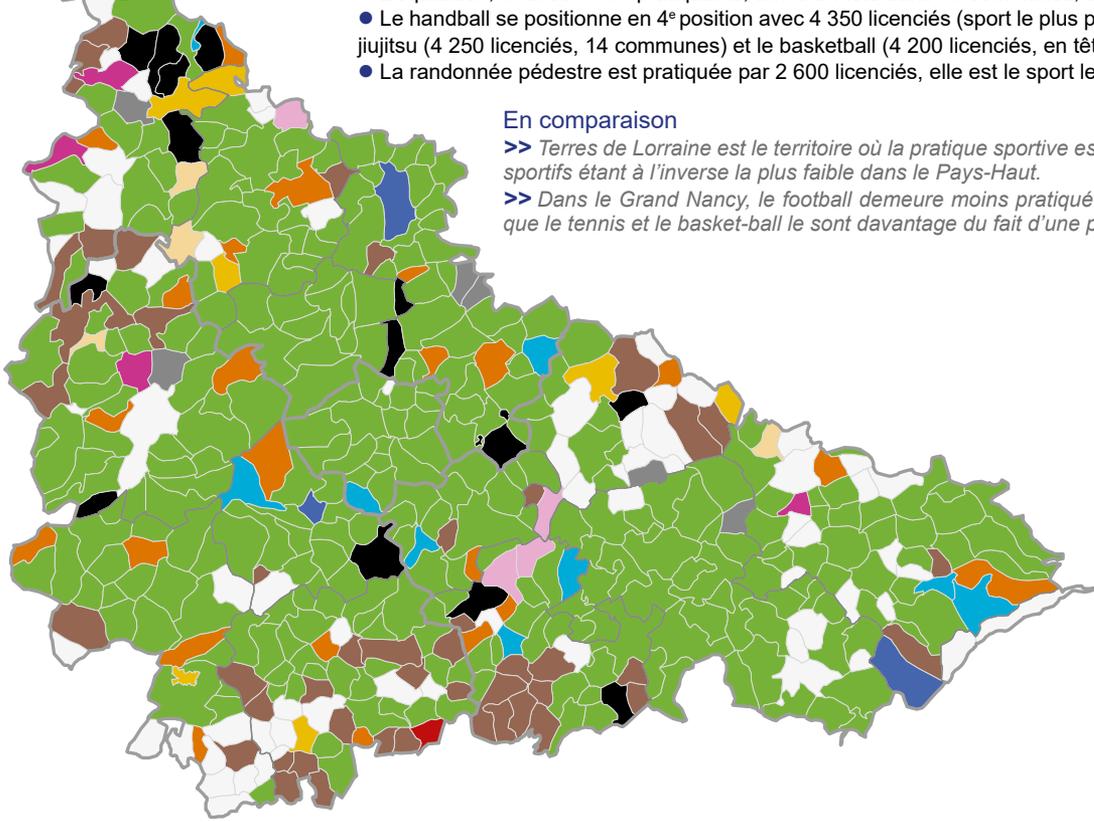
* Les données départementales, régionales et nationales sont celles de 2021.

- Avec près de 22 000 licenciés en 2021, le football est la première discipline pratiquée dans le département. Il arrive en tête selon le nombre de licenciés dans 368 communes, soit 62 % des communes de Meurthe-et-Moselle.
- Le tennis arrive en 2^e position avec près de 8 100 licenciés ; il se positionne en tête dans 14 communes.
- L'équitation, 3^e avec 8 000 pratiquants, arrive en tête dans 53 communes, essentiellement des communes rurales.
- Le handball se positionne en 4^e position avec 4 350 licenciés (sport le plus pratiqué dans 9 communes) devant le judo-jiujitsu (4 250 licenciés, 14 communes) et le basketball (4 200 licenciés, en tête dans 4 communes).
- La randonnée pédestre est pratiquée par 2 600 licenciés, elle est le sport le plus pratiqué dans 27 communes.

En comparaison

>> Terres de Lorraine est le territoire où la pratique sportive est la plus développée, la densité de licenciés sportifs étant à l'inverse la plus faible dans le Pays-Haut.

>> Dans le Grand Nancy, le football demeure moins pratiqué que sur l'ensemble du département tandis que le tennis et le basket-ball le sont davantage du fait d'une plus grande densité de lieux de pratique.



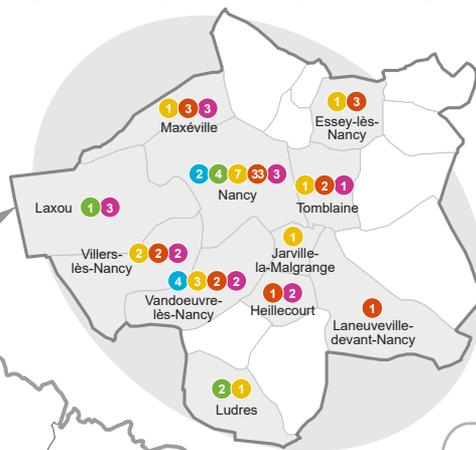
Première discipline pratiquée par commune en 2019

- Football
 - Equitation
 - Randonnée pédestre
 - Tennis
 - Judo, jiu-jitsu
 - Handball
 - Tir
 - Basket-ball
 - Tennis de table
 - Athlétisme
 - Gymnastique
 - Rugby
 - Autre / plusieurs sports à égalité
- Limite territoire
— Limite intercommunalité

En 2023, on compte 42 sportifs de haut niveau licenciés dans le département, dont 11 dans la catégorie élite. 30 d'entre eux sont licenciés dans un club du Grand Nancy. L'aviron (7 sportifs), le karaté (5), la force athlétique (5) et le volley-ball (4) sont les fédérations les mieux représentées parmi le haut niveau.



Sportifs (localisés à l'adresse du club en 2023)	Nombre de sportifs de haut-niveau					Nombre de sportifs	
	Total	dont catégorie				en catégorie	
		Élite	Senior	Relève	Reconversion	Espoir	Collectifs nationaux
Longwy	4	3	1	0	0	1	3
Briey	0	0	0	0	0	4	1
Terres de Lorraine	3	1	0	2	0	12	2
Val de Lorraine	4	1	2	1	0	8	7
Lunévillois	1	0	0	1	0	3	1
Grand Nancy	30	6	7	17	0	47	16
Meurthe-et-Moselle	42	11	10	21	0	75	30
Grand Est	376	71	78	216	11	529	161
France métropolitaine	5 201	991	1 184	2 870	156	6 918	2 482



Nombre de sportifs de haut niveau, de collectifs nationaux ou espoirs en 2023

- Elite
- Senior
- Relève
- Espoir
- Collectifs nationaux

haut niveau

— Limite territoire
— Limite intercommunalité

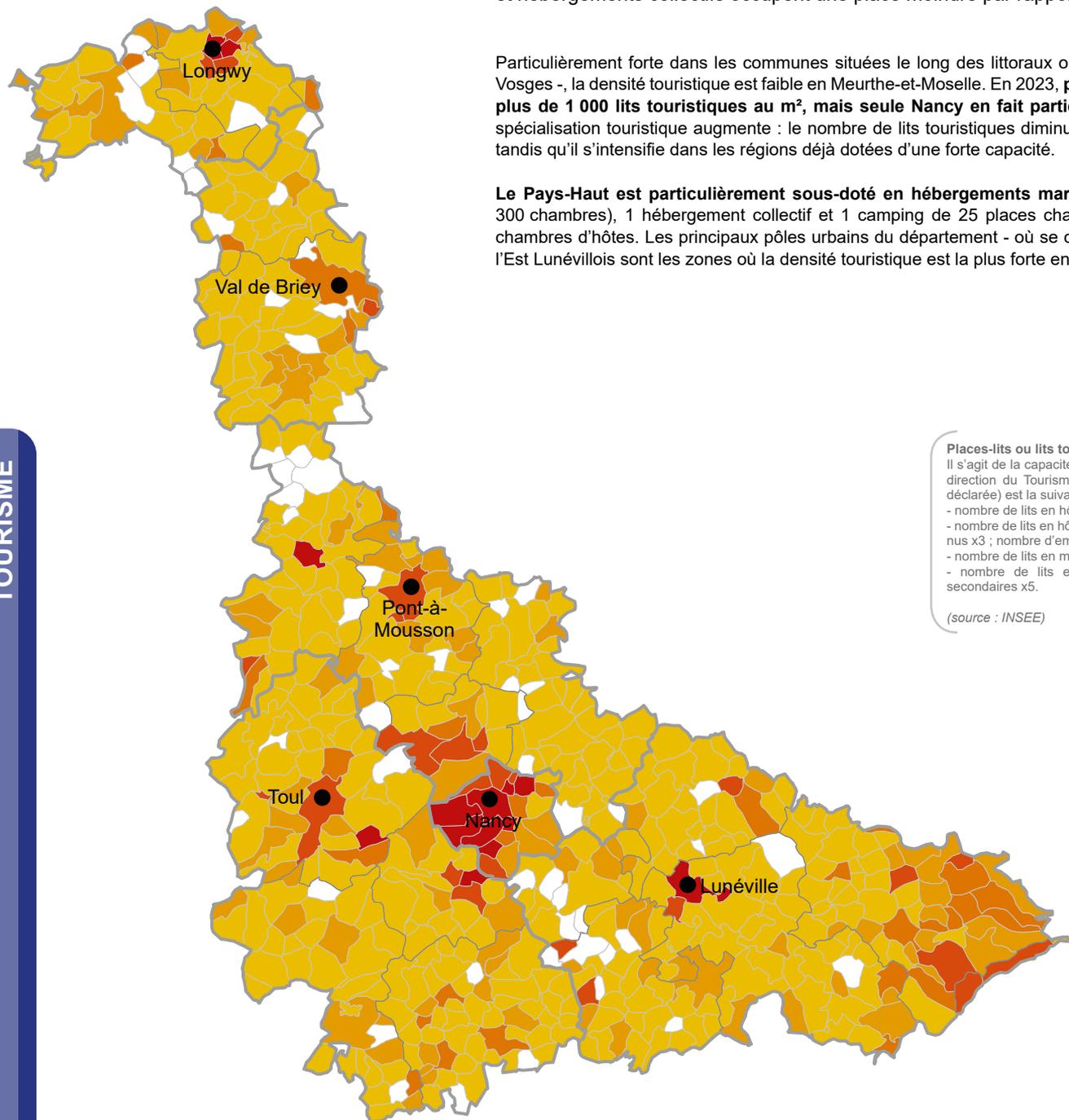
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Capacité en hébergement touristique

Les hôtels constituent la majeure partie de l'accueil touristique marchand dans le département. Les campings et hébergements collectifs occupent une place moindre par rapport à la région Grand Est.

Particulièrement forte dans les communes situées le long des littoraux ou en zone de montagne - y compris dans les Vosges -, la densité touristique est faible en Meurthe-et-Moselle. En 2023, **plus de 200 communes françaises comptent plus de 1 000 lits touristiques au m², mais seule Nancy en fait partie dans le département**. Depuis vingt ans, la spécialisation touristique augmente : le nombre de lits touristiques diminue dans les régions à faible capacité d'accueil tandis qu'il s'intensifie dans les régions déjà dotées d'une forte capacité.

Le Pays-Haut est particulièrement sous-doté en hébergements marchands, avec seulement 8 hôtels (moins de 300 chambres), 1 hébergement collectif et 1 camping de 25 places chacun ainsi qu'une quarantaine de meublés et chambres d'hôtes. Les principaux pôles urbains du département - où se concentrent les hôtels - et à un degré moindre l'Est Lunévillois sont les zones où la densité touristique est la plus forte en Meurthe-et-Moselle.



Places-lits ou lits touristiques

Il s'agit de la capacité d'accueil des hébergements exprimée en lits. Selon la direction du Tourisme, la méthode de calcul utilisée (hors capacité réelle déclarée) est la suivante :

- nombre de lits en hôtels : nombre de chambres x2 ;
- nombre de lits en hôtellerie de plein air (camping) : nombre d'emplacements nus x3 ; nombre d'emplacements équipés x4 ;
- nombre de lits en meublés : nombre d'unités d'hébergements x4 ;
- nombre de lits en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires x5.

(source : INSEE)

Nombre de lits touristiques par km² en 2023

- Inférieur à 5 lits / km²
- Entre 5 et 10 lits / km²
- Entre 10 et 20 lits / km²
- Entre 20 et 50 lits / km²
- Supérieur à 50 lits / km²

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

En 2023	Locations (meublés et chambres d'hôtes)		Hébergements collectifs (résidences de tourisme, gîtes de groupe, centres de vacances)		Hôtellerie		Hôtellerie de plein air (campings)		Résidences secondaires	Capacité totale en « places-lits » (ou lits touristiques)	Densité touristique au km ²
	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité (chambres)	Nombre	Capacité (emplacements vides)	Nombre		
Longwy	22	123	0	0	6	245	0	0	466	2 943	6,9
Briey	20	102	1	25	2	44	1	25	306	1 820	3,1
Terres de Lorraine	45	248	1	51	8	155	2	115	1 036	6 059	4,4
Val de Lorraine	83	395	5	116	12	488	3	359	543	5 279	4,6
Lunévillois	122	701	7	317	10	198	8	273	1 516	9 813	6,2
Grand Nancy	65	255	12	1 761	39	2 311	1	189	3 731	25 860	181,7
Meurthe-et-Moselle	357	1 824	26	2 270	77	3 441	15	961	7 599	51 774	9,9

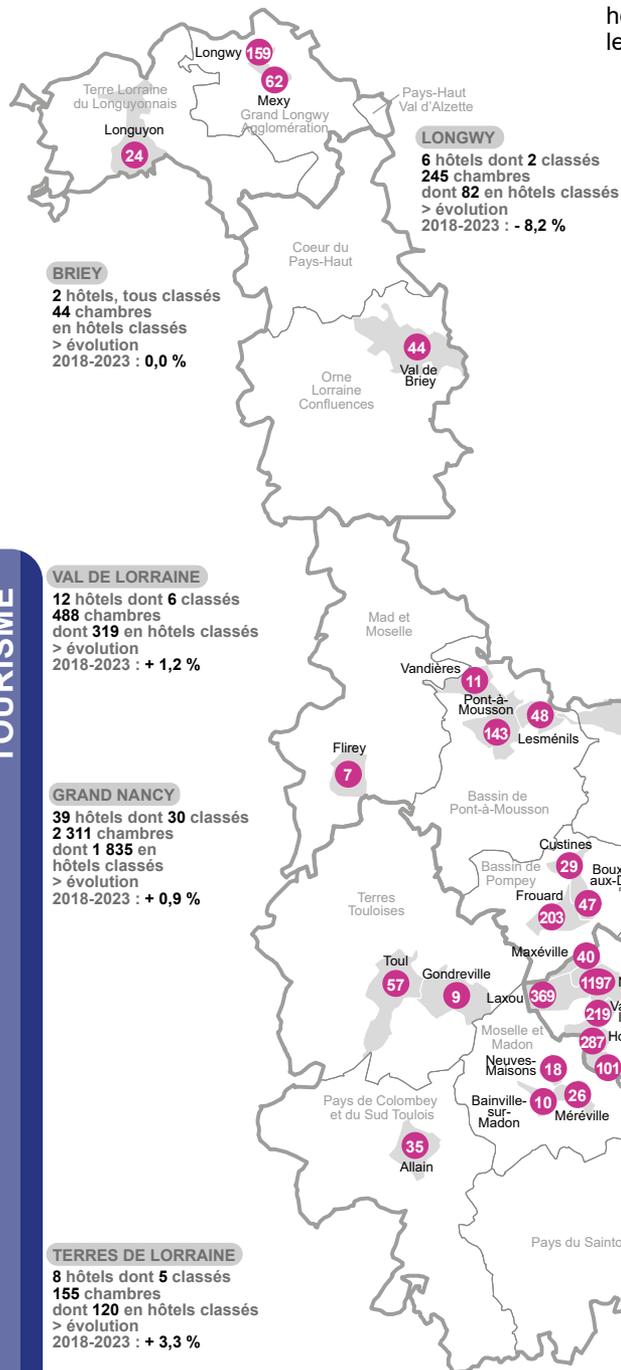
En 2023	Locations (meublés et chambres d'hôtes)		Hébergements collectifs (résidences de tourisme, gîtes de groupe, centres de vacances)		Hôtellerie		Hôtellerie de plein air (campings)		Résidences secondaires	Capacité totale en « places-lits » (ou lits touristiques)	Densité touristique au km ²
	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité (chambres)	Nombre	Capacité (emplacements vides)	Nombre		
Bassin de Pompey (CC)	13	49	0	0	5	279	1	214	105	1 774	11,4
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	23	119	2	46	6	202	0	0	178	1 459	5,5
Cœur du Pays-Haut (CC)	3	16	0	0	0	0	0	0	89	461	2,3
Grand Longwy Agglomération (CA)	7	34	0	0	4	221	0	0	289	1 921	11,1
Grand Nancy (Métropole)	65	255	12	1 761	39	2 311	1	189	3 731	25 860	181,7
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	23	123	3	70	1	7	2	145	154	1 412	3,8
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	21	129	0	0	0	0	2	77	147	1 095	4,0
Moselle et Madon (CC)	2	21	0	0	3	54	0	0	251	1 384	7,3
Orne Lorraine Confluences (CC)	17	86	1	25	2	44	1	25	217	1 359	3,5
Pays de Colombey et du Sud Toulais (CC)	1	7	1	51	1	35	1	25	208	1 243	3,4
Pays du Saintois (CC)	17	80	0	0	0	0	0	0	234	1 175	3,4
Pays du Sânon (CC)	15	60	2	126	0	0	2	66	97	869	3,5
Pays du Sel et du Vermois (CC)	5	34	0	0	2	18	0	0	65	395	2,9
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	0	0	0	0	0	0	0	0	26	130	13,2
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	8	42	0	0	1	6	0	0	159	849	36,3
Seille et Grand Couronné (CC)	24	104	0	0	0	0	0	0	106	634	1,8
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	15	89	0	0	2	24	0	0	151	892	3,7
Terres Tuloises (CC)	25	140	0	0	4	66	1	90	343	2 257	4,8
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	43	226	2	39	6	168	3	75	398	2 816	6,2
Vezouze en Piémont (CC)	30	210	3	152	1	6	1	55	650	3 789	8,5

Au 1^{er} janvier 2023, les 77 hôtels de Meurthe-et-Moselle ont une capacité de 3 441 chambres. L'offre hôtelière se répartit principalement dans le Grand Nancy (67 % des chambres) et à un degré moindre dans le Val de Lorraine (14 %).

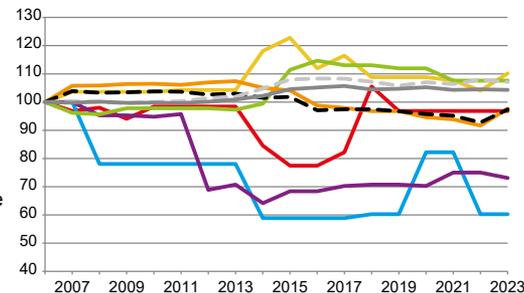
Capacité en hôtellerie de tourisme

Au 1 ^{er} janvier 2023	Hôtels	dont hôtels classés (au moins 1 étoile)	Chambres	dont chambres en hôtels classés (au moins 1 étoile)	Évolution du nombre total de chambres 2018 - 2023
Meurthe-et-Moselle	77	52	3 441	2 577	0,0 %
Grand Est	1 224	866	44 657	36 297	0,0 %
France métropolitaine	16 611	12 553	640 259	552 439	-0,2 %

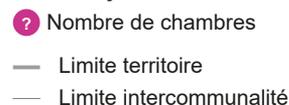
La capacité totale des hôtels du département est demeurée stable en cinq ans (2018-2023) : le nombre de chambres avait diminué sur la période 2018-2022 avant de retrouver son niveau de 2018 avec 164 chambres supplémentaires en 2023, soit une augmentation de 5 %. C'est dans le Grand Nancy que se concentre la hausse, avec 141 chambres supplémentaires en un an. 29 % des hôtels sont non classés ou ont 1 étoile ; 60 % ont 2 ou 3 étoiles ; 11 % ont 4 ou 5 étoiles.



Évolution du nombre de chambres d'hôtel au 1^{er} janvier (en base 100 : 2006)



Capacité des hôtels au 1^{er} janvier 2023

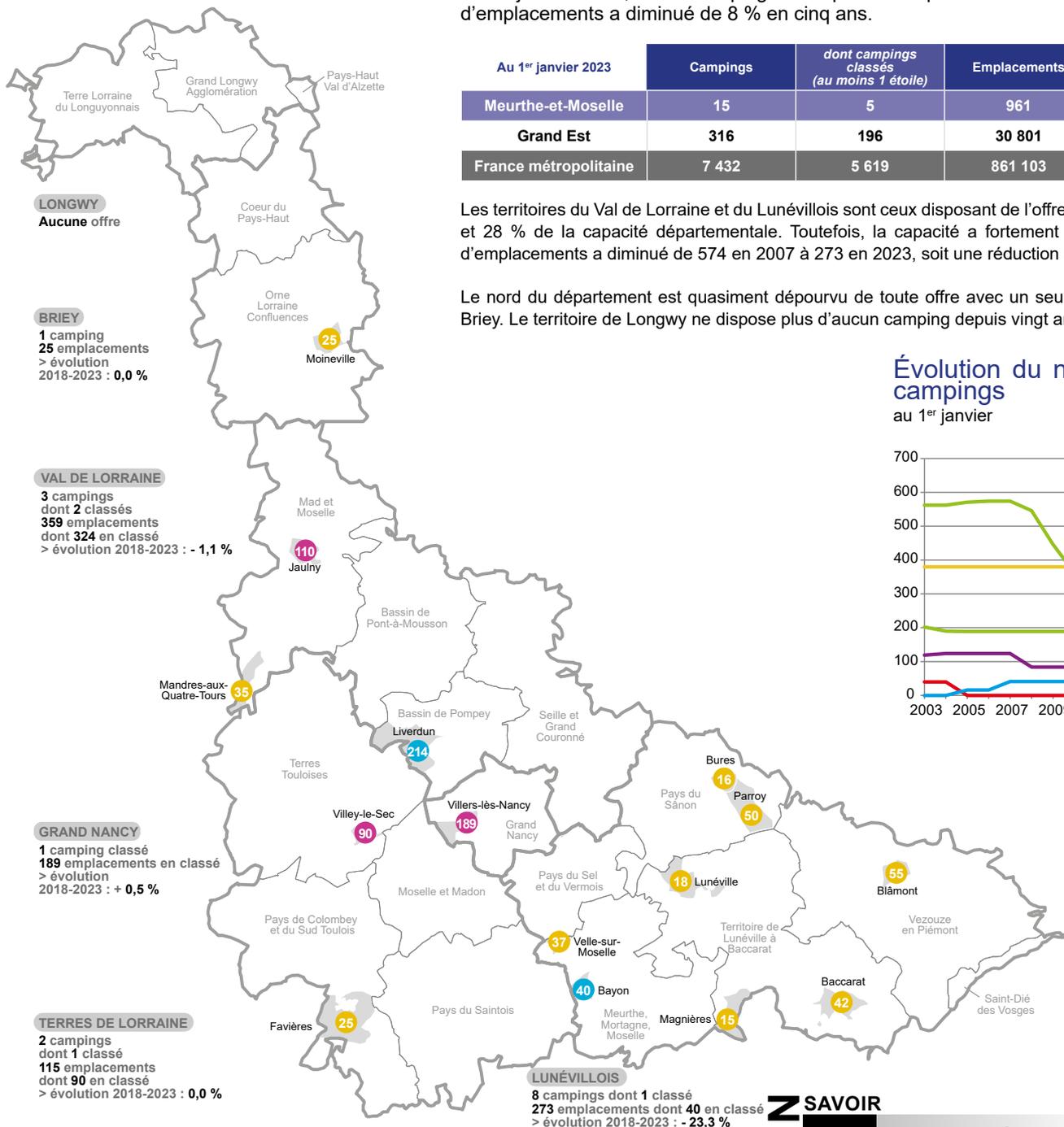


Au 1^{er} janvier 2023, les 15 campings du département peuvent accueillir au total 961 personnes. Le nombre d'emplacements a diminué de 8 % en cinq ans.

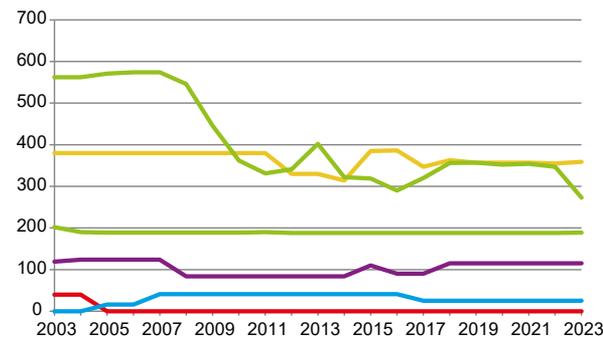
Au 1 ^{er} janvier 2023	Campings	dont campings classés (au moins 1 étoile)	Emplacements	dont emplacements en campings classés (au moins 1 étoile)	Évolution du nombre total d'emplacements 2018 - 2023
Meurthe-et-Moselle	15	5	961	643	- 8,2 %
Grand Est	316	196	30 801	24 400	- 5,6 %
France métropolitaine	7 432	5 619	861 103	782 107	- 5,5 %

Les territoires du Val de Lorraine et du Lunévillois sont ceux disposant de l'offre la plus fournie avec respectivement 37 % et 28 % de la capacité départementale. Toutefois, la capacité a fortement diminué dans le Lunévillois : le nombre d'emplacements a diminué de 574 en 2007 à 273 en 2023, soit une réduction de la capacité de 52 % en seize ans.

Le nord du département est quasiment dépourvu de toute offre avec un seul camping à Moineville sur le territoire de Briey. Le territoire de Longwy ne dispose plus d'aucun camping depuis vingt ans.



Évolution du nombre d'emplacements de campings au 1^{er} janvier



Capacité des campings au 1^{er} janvier 2023 (nombre d'emplacements)

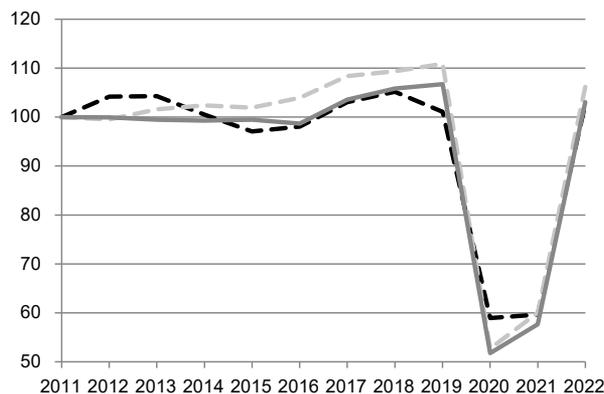
- ? Camping non classé
- ? Camping classé 2 étoiles
- ? Camping classé 3 étoiles
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Fréquentation des hébergements touristiques

Après deux années marquées par la crise sanitaire, les hôtels, campings et autres hébergements collectifs du Grand Est retrouvent leur attractivité. La Meurthe-et-Moselle ne fait pas exception avec une hausse marquée de la fréquentation pour les différents hébergements.

Évolution du nombre de nuitées en hôtellerie de tourisme

(en base 100 : 2011)



En 2022, le nombre de nuitées réalisées dans des hôtels du département est supérieur à celui de 2019 : 1 053 000 nuitées ont été effectuées, en hausse de 1,5 % par rapport à la situation d'avant crise. Les mois de janvier à juillet 2023 ont enregistré 606 000 nuitées dans le département, en légère hausse de 4 % par rapport aux sept premiers mois de 2022.

En comparaison

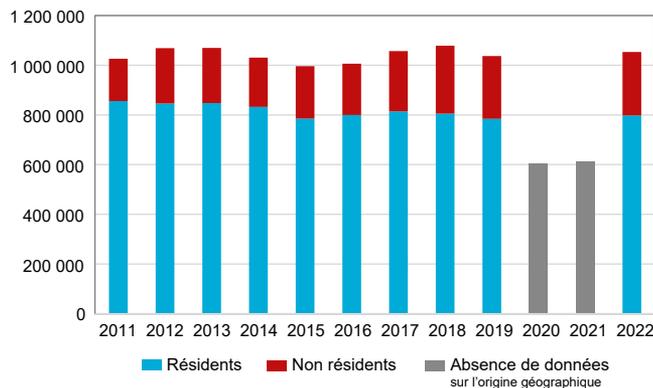
>> Les hôtels de la région ont réalisé 8 millions de nuitées en 2022, soit 57,4 % de l'ensemble des nuitées en hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques ; la fréquentation hôtelière est toutefois encore en retrait de 2,3 % comparée à 2019.

>> En France métropolitaine, la fréquentation des hôtels en 2022 est également en retrait (- 3,4 %) par rapport à 2019 avec 207 millions de nuitées enregistrées.

— — — Meurthe-et-Moselle
 - - - Grand Est
 — France métropolitaine

Répartition des nuitées en hôtellerie de tourisme en Meurthe-et-Moselle

selon l'origine géographique de la clientèle



Les nuitées effectuées dans le département par la clientèle non-résidente en France (personnes n'y ayant pas leur domicile) représentent 24,2 % de l'ensemble des nuitées, soit 255 000 nuitées étrangères, à un niveau équivalent à celui de 2019 (24,4 %).

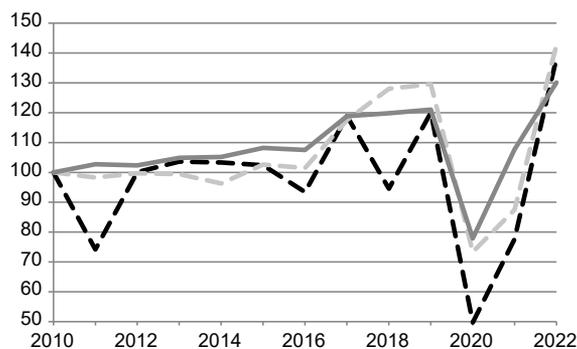
En comparaison

>> En région Grand Est, les deux types de clientèle, résidente et non résidente, se sont légèrement détournés de ce mode d'hébergement avec respectivement - 2 % et - 4 %. Les non-résidents représentent 37,8 % des nuitées en 2022.

>> En France métropolitaine, les résidents constituent les deux-tiers des nuitées (66,8 %) contre 64,4 % en 2019.

Évolution du nombre de nuitées en hôtellerie de plein air

(en base 100 : 2010)



En 2022, les touristes ont plus souvent opté pour le camping qu'avant la crise. Les hébergements de plein air du département ont enregistré 114 000 nuitées, soit plus que le total cumulé des années 2020 et 2021 (105 000 nuitées) et davantage qu'en 2019, année de référence (+ 15,2 %).

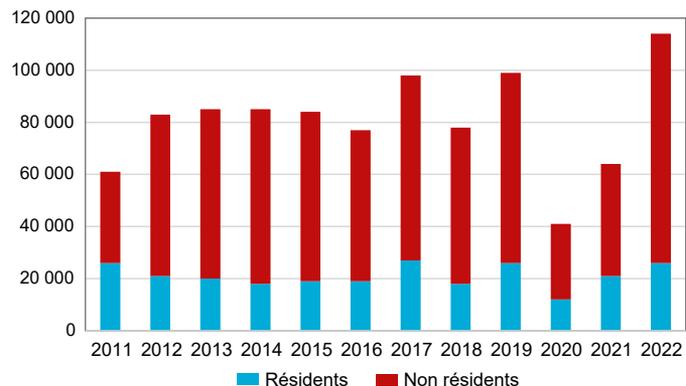
En comparaison

>> Tout comme en France métropolitaine (+ 7,5 %), la fréquentation des campings du Grand Est est également en forte hausse avec 3 513 000 nuitées en 2022 (+ 10,1 % par rapport à 2019).

— Meurthe-et-Moselle
— Grand Est
— France métropolitaine

Répartition des nuitées en hôtellerie de plein air en Meurthe-et-Moselle

selon l'origine géographique de la clientèle



La hausse de la fréquentation dans le département est portée principalement par les non-résidents : 77 % des nuitées contre 73 % en 2019. Cela représente 88 000 nuitées, dont environ 56 000 néerlandais et 19 000 allemands.

En comparaison

>> La clientèle du Grand Est est composée à 55 % de non-résidents en 2022, soit 1 947 000 nuitées étrangères dont les clientèles sont originaires avant tout des Pays-Bas (800 000 nuitées), d'Allemagne (622 000) et de Belgique (230 000).

>> En 2022, la clientèle non résidente a représenté 28,4 % de l'ensemble des nuitées réalisées en hôtellerie de plein air en France, soit près de 39 millions de nuitées.

Concernant **les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT)**, 257 000 nuitées ont été réalisées en 2022 dans le département, en diminution de 3 % par rapport à 2019. Les résidents en constituent la grande partie (232 000 nuitées, + 14 % par rapport à 2019), les non-résidents étant à l'origine de la baisse de fréquentation avec 25 000 nuitées étrangères seulement, soit - 59 % par rapport à 2019.

Plusieurs manifestations d'ampleur attirent régulièrement 100 000 visiteurs ou plus dans le département.

Six manifestations majeures en Meurthe-et-Moselle

● Les Rendez-vous Place Stanislas

Un nouveau spectacle son et lumière intitulé « la belle saison » est diffusé l'été sur les façades de la place Stanislas. En 2022, 500 000 spectateurs au total l'avaient applaudi.

● Le Grand Est Mondial Air Ballons

Après une 17^e édition en 2021 qui avait connu quelques difficultés en raison du Covid-19, la 18^e édition a accueilli plus de 500 000 visiteurs et environ 3 000 pilotes et membres d'équipage de 67 nationalités différentes, malgré une météo capricieuse.

● Les Festivités de la Saint-Nicolas

Environ 300 000 visiteurs chaque année aux environs du premier week-end de décembre à Nancy.

● Le Livre sur la place

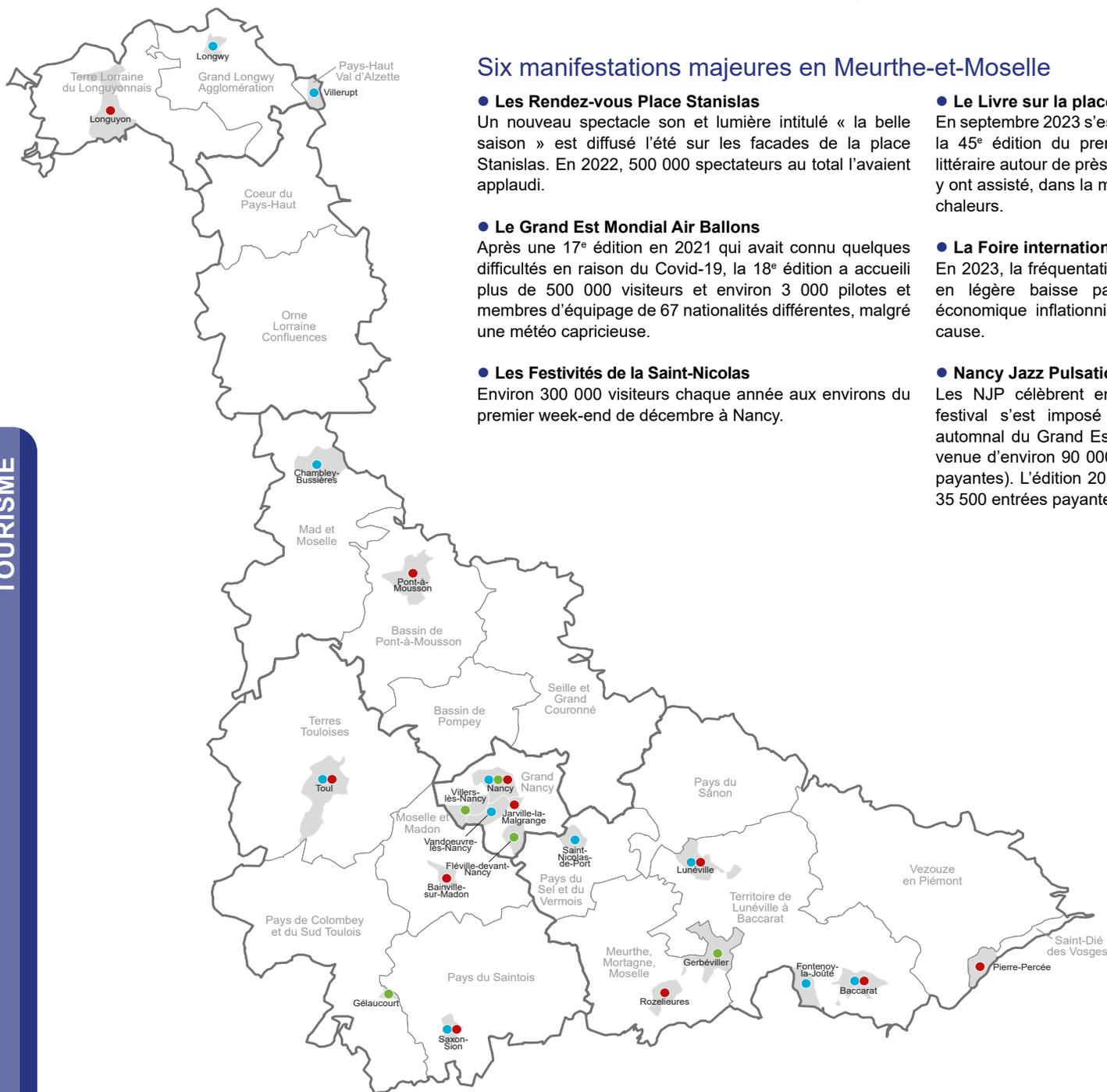
En septembre 2023 s'est tenue à Nancy pendant trois jours la 45^e édition du premier salon national de la rentrée littéraire autour de près de 300 écrivains. 130 000 visiteurs y ont assisté, dans la moyenne basse en raison des fortes chaleurs.

● La Foire internationale de Nancy

En 2023, la fréquentation de la 87^e édition de la Foire est en légère baisse par rapport à 2022, le contexte économique inflationniste compliqué pouvant en être la cause.

● Nancy Jazz Pulsations

Les NJP célèbrent en 2023 leur 50^e anniversaire. Le festival s'est imposé comme le rendez-vous musical automnal du Grand Est et bénéficie chaque année de la venue d'environ 90 000 spectateurs (entrées gratuites ou payantes). L'édition 2022 avait attiré un large public avec 35 500 entrées payantes, soit 7 500 de plus qu'en 2021.



Principaux sites touristiques et événements réguliers (plus de 10 000 visiteurs/an)

- Site ou musée
- Événement
- Jardin remarquable
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution de la fréquentation des événements récurrents

Site	Commune	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fête du pâté lorrain	Baccarat	20 000	20 000	nd	20 000	20 000	nd	nd	5 000	nd	-	nd	nd	nd
Festival Jardin du Michel	Bulligny/Toul	22 000	22 000	18 000	23 000	19 000	20 000	17 000	18 900	18 000	-	11 000	10 000	13 500
Grand Est Mondial Air Ballons (biennale)	Chambley-Bussières	300 000	-	300 000	-	400 000	-	400 000	-	550 000	-	200 000	-	500 000
Village du livre	Fontenoy-la-Joûte	50 000	60 000	40 000	40 000	40 000	nd	nd	30 000	nd	-	nd	30 000	nd
Opéra en plein air	Haroué	4 690	4 670	4 670	4 010	4 670	nd	nd	nd	-	-	-	-	-
Jardins de ville, jardins de vie	Jarville-la-Malgrange	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	20 000	15 000	-	nd	nd	nd
Fête médiévale	Liverdun	7 000	6 000	-	7 000	5 174	nd	nd	5 664	4 560	-	nd	nd	nd
Carnaval vénitien	Longwy	nd	nd	4 000	5 000	4 000	nd	13 000	10 000	nd	-	nd	nd	nd
Rencontres équestres	Lunéville	15 000	30 000	40 000	40 000	11 000	nd	nd	6 519	nd	-	nd	nd	nd
Théâtre d'eau	Lunéville	-	30 000	30 000	35 000	40 000	nd	nd	30 000	nd	-	nd	nd	nd
Festival international de chant choral (biennale)	Nancy	-	25 000	-	40 000	-	nd	-	nd	nd	-	-	nd	-
Festival Nancyphonies	Nancy	8 115	7 500	8 730	8 037	9 363	nd	nd	11 427	12 840	-	nd	nd	nd
Pépinière en vert	Nancy	nd	nd	nd	35 000	40 000	nd	nd	47 000	nd	-	nd	nd	nd
Festivités de la Saint-Nicolas	Nancy	130 000	144 911	171 000	230 000	-	200 000	nd	796 458	300 000	-	nd	nd	nd
Les Rendez-Vous Place Stanislas	Nancy	300 000	400 000	550 600	430 000	-	627 400	nd	796 500	713 629	-	-	500 000	nd
Jardin extraordinaire	Nancy	nd	nd	nd	nd	6 575	7 500	nd	7 700	9 500	-	nd	nd	nd
Jardins éphémères Place Stanislas	Nancy	nd	nd	nd	nd	435 000	744 500	720 000	676 000	598 500	-	655 000	600 000	nd
Nancy Jazz Pulsations	Nancy	80 000	75 000	100 000	90 000	75 000	77 000	108 000	90 000	80 000	28 000	nd	nd	nd
Nature en fête	Nancy	nd	nd	nd	35 000	45 000	nd	nd	42 000	nd	-	nd	nd	nd
Salon le Livre sur la place	Nancy	160 000	170 000	170 000	170 000	180 000	170 000	175 000	180 000	165 000	12 000	115 000	200 000	130 000
Fête de la truffe	Pulnoy	8 500	8 500	10 000	9 000	8 000	nd	nd	3 000	nd	-	nd	nd	nd
Festivités de la Saint-Nicolas	Saint-Nicolas-de-Port	35 000	22 000	35 000	35 000	25 000	nd	nd	23 000	18 000	-	nd	nd	nd
Animations Cité des Paysages	Saxon-Sion	-	-	-	-	19 727	nd	nd	10 123	nd	-	nd	nd	nd
Festival pyrotechnique	Toul	-	-	-	15 000	15 000	14 500	nd	19 500	nd	-	nd	nd	nd
Son et lumière (Chambre des Merveilles)	Toul	15 000	8 716	9 162	5 203	15 811	11 033	nd	16 646	nd	-	nd	nd	nd
Foire internationale de Nancy	Vandoeuvre-lès-Nancy	147 009	145 000	140 232	97 632	107 250	111 180	113 984	104 456	107 351	-	-	127 400	nd
Festival international du cinéma italien	Villerupt	41 522	40 131	42 232	42 669	38 622	40 000	39 584	38 558	40 901	-	30 000	37 000	nd

NB : rubrique non exhaustive des événementiels en Meurthe-et-Moselle.

nd : donnée non disponible

- : pas de manifestation au cours de l'année en question

En gras bleu : manifestations payantes

La Meurthe-et-Moselle attire en moyenne entre 4 et 5 millions de visiteurs par an sur l'ensemble de ses sites. La réglementation liée à la crise sanitaire a limité la fréquentation des sites de visites « intérieurs » tels que musées et châteaux en 2020 et 2021.

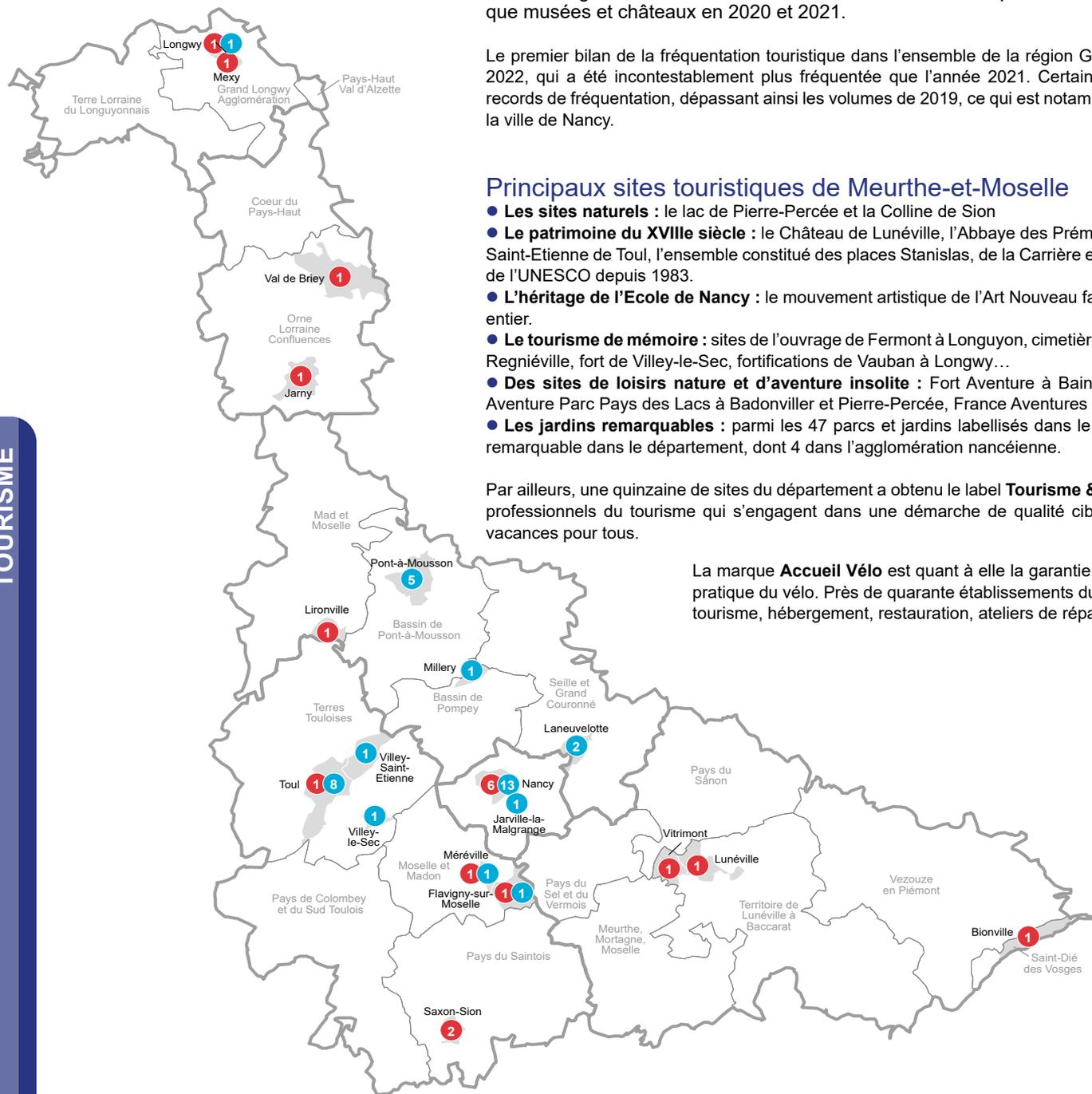
Le premier bilan de la fréquentation touristique dans l'ensemble de la région Grand Est est encourageant pour l'année 2022, qui a été incontestablement plus fréquentée que l'année 2021. Certains professionnels annoncent même des records de fréquentation, dépassant ainsi les volumes de 2019, ce qui est notamment le cas pour les sites touristiques de la ville de Nancy.

Principaux sites touristiques de Meurthe-et-Moselle

- **Les sites naturels** : le lac de Pierre-Percée et la Colline de Sion
- **Le patrimoine du XVIII^e siècle** : le Château de Lunéville, l'Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson, la Cathédrale Saint-Etienne de Toul, l'ensemble constitué des places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1983.
- **L'héritage de l'École de Nancy** : le mouvement artistique de l'Art Nouveau fait la réputation de Nancy dans le monde entier.
- **Le tourisme de mémoire** : sites de l'ouvrage de Fermont à Longuyon, cimetière américain de Saint-Mihiel à Thiaucourt-Regniéville, fort de Vилley-le-Sec, fortifications de Vauban à Longwy...
- **Des sites de loisirs nature et d'aventure insolite** : Fort Aventure à Bainville-sur-Madon, Véloraï de Magnières, Aventure Parc Pays des Lacs à Badonviller et Pierre-Percée, France Aventures à Pompey...
- **Les jardins remarquables** : parmi les 47 parcs et jardins labellisés dans le Grand Est, 6 ont obtenu le label Jardin remarquable dans le département, dont 4 dans l'agglomération nancéienne.

Par ailleurs, une quinzaine de sites du département a obtenu le label **Tourisme & Handicap**, marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous.

La marque **Accueil Vélo** est quant à elle la garantie d'un accueil de qualité et approprié à la pratique du vélo. Près de quarante établissements du département sont labellisés : offices de tourisme, hébergement, restauration, ateliers de réparation de vélos...



Nombre d'établissements labellisés en 2023

- ? Tourisme & Handicap
- ? Accueil Vélo

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution de la fréquentation des principaux sites touristiques (hors musées)

Site	Commune	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pôle bijou	Baccarat	3 328	5 000	7 983	10 464	26 863	12 217	8 745	6 635	5 508	3 997	4 676	3 656	nd
Aventure parc Pays des Lacs	Badonviller	13 048	12 000	12 546	nd	17 192	nd	20 000	nd	nd	nd	nd	nd	22 000
Fort aventure	Bainville-sur-Madon	18 095	20 895	20 000	16 000	nd	18 000	nd	20 000	31 000	30 000	7 000	nd	nd
Maison du sel	Haraucourt	-	1 600	3 172	2 962	4 258	5 168	nd	5 423	5 887	5 120	nd	nd	nd
Fort de Fermont	Longuyon	15 546	15 309	15 102	15 137	16 405	14 375	nd	nd	nd	nd	nd	nd	6 942
Château de Lunéville	Lunéville	124 625	185 000	191 128	142 302	175 000	145 914	193 665	179 012	151 363	169 248	29 743	67 558	152 000
Vélorail	Magnières	10 010	7 449	8 420	7 287	6 999	6 081	6 788	5 842	5 158	4 894	5 017	nd	4 262
Villa Majorelle	Nancy	nd	nd	nd	nd	nd	nd	6 996	nd	4 845	fermée	nd	nd	nd
Lacs de Pierre-Percée	Pierre-Percée	nd	nd	249 526	nd	nd	262 000	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Centre culturel des Prémontrés	Pont-à-Mousson	98 200	99 100	95 300	93 900	nd	90 000	92 000	98 000	96 000	90 000	nd	nd	80 000
Maison de la mirabelle	Rozelieures	12 000	12 000	15 000	nd	15 500	16 000	nd	nd	17 000	17 000	nd	nd	14 000
Cité des Paysages	Saxon-Sion	-	-	-	-	-	17 496	15 462	13 573	22 281	18 690	nd	nd	nd
Colline de Sion	Saxon-Sion, Vaudémont	216 840	172 000	168 500	nd	nd	183 520	223 090	nd	183 187	175 000	nd	nd	nd
Cimetière américain de St-Mihiel	Thiaucourt-Regniéville	5 739	6 662	6 503	6 003	6 088	8 684	8 215	nd	nd	nd	nd	nd	26 859
Cathédrale St-Etienne	Toul	20 000	15 000	19 047	nd	19 532	22 093	23 505	22 164	nd	26 335	40 000	148 000	nd
CERFAV (Arts Verriers)	Vannes-le-Châtel	6 236	6 662	2 458	4 162	6 262	5 647	nd	4 294	5 392	8 222	4 329	6 365	7 102
Fort de Villey-le-Sec	Villey-le-Sec	3 422	3 630	3 666	4 960	6 030	7 644	nd	6 541	nd	nd	nd	nd	nd

nd : donnée non disponible

- : site non ouvert au cours de l'année en question

Évolution de la fréquentation des parcs et jardins labellisés « jardins remarquables »

Site	Commune	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Parc et jardin du Château	Fléville-devant-Nancy	6 296	6 700	6 500	6 000	5 000	4 800	nd	nd	nd	nd	3 400	nd	nd
Jardin d'eau de l'Aubépré	Gélaucourt	nd	nd	1 941	2 167	2 578	nd	nd	8 000	10 000	nd	nd	nd	nd
Parc du Château	Gerbéviller	7 200	5 295	3 100	nd	812	1 911	1 412	nd	nd	972	nd	nd	nd
Jardin Dominique Alexandre Godron	Nancy	Pas de chiffre de fréquentation												
Parc Sainte-Marie	Nancy	Pas de chiffre de fréquentation												
Jardin botanique Jean-Marie Pelt	Villers-lès-Nancy	54 612	71 022	62 477	58 740	62 684	57 227	65 287	91 464	103 709	140 443	88 860	127 976	184 930

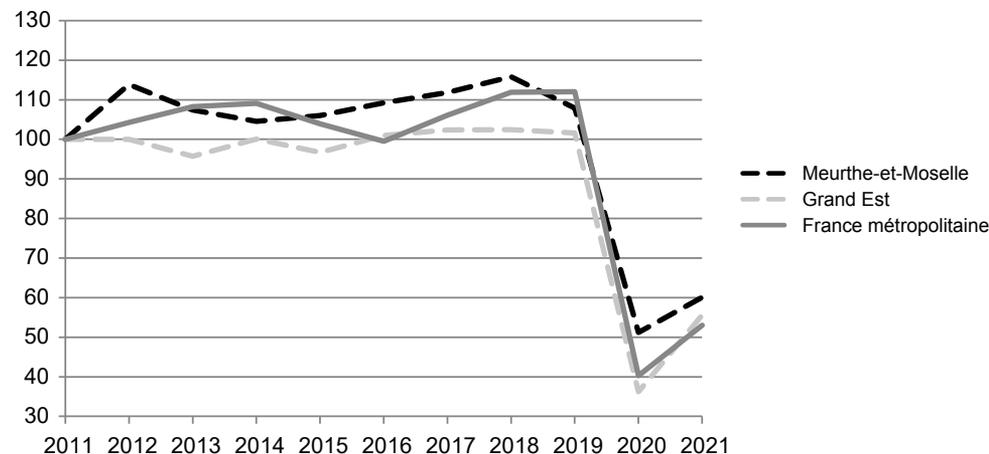
nd : donnée non disponible

Le département compte une quarantaine de musées dont 11 sont labellisés Musées de France. Ces derniers ont comptabilisé 281 300 entrées en 2021, soit 16 % de la fréquentation régionale.

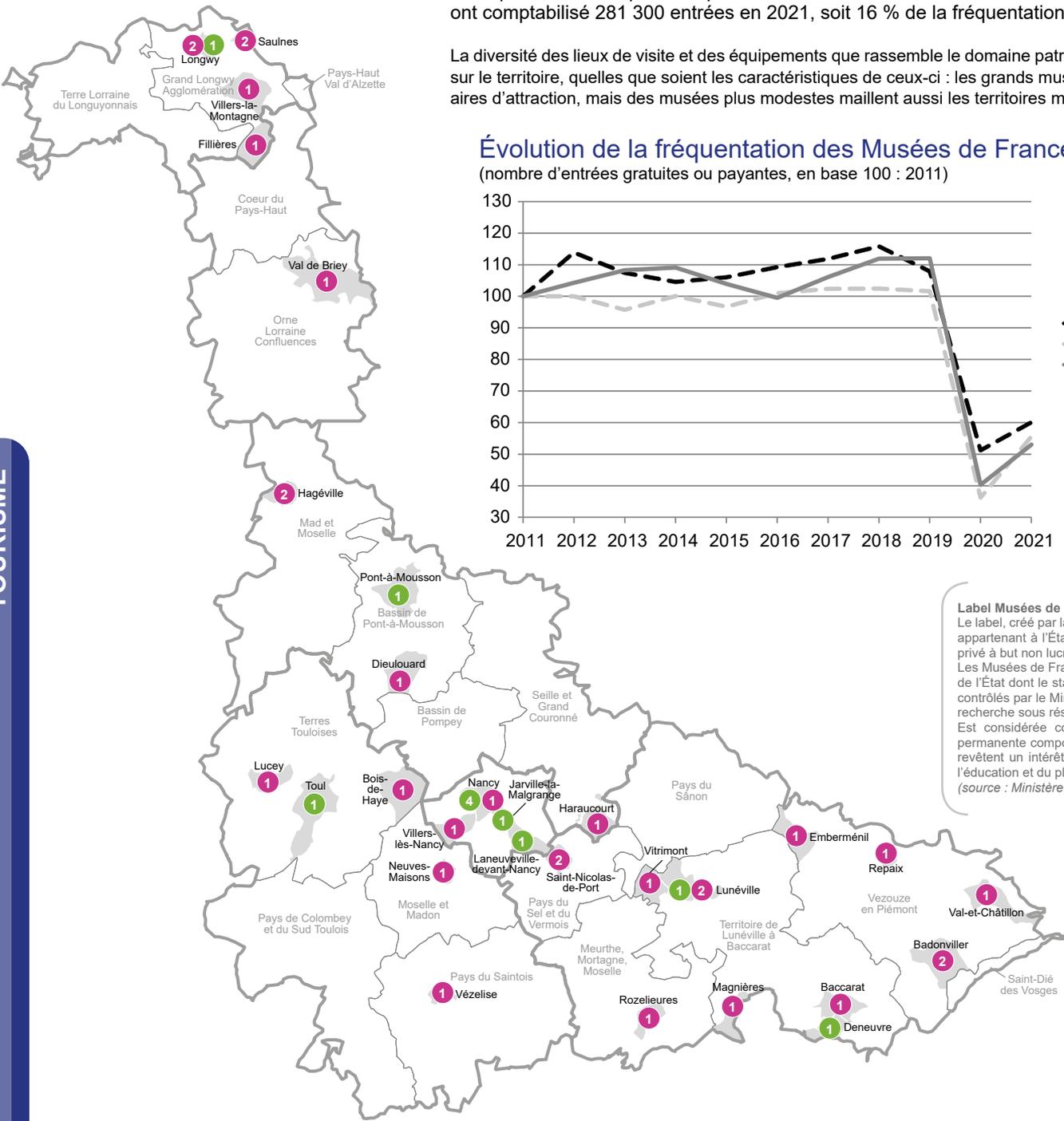
La diversité des lieux de visite et des équipements que rassemble le domaine patrimonial explique une répartition assez large sur le territoire, quelles que soient les caractéristiques de ceux-ci : les grands musées sont certes situés dans les principales aires d'attraction, mais des musées plus modestes maillent aussi les territoires moins denses.

Évolution de la fréquentation des Musées de France

(nombre d'entrées gratuites ou payantes, en base 100 : 2011)



Label Musées de France
 Le label, créé par la loi du 4 janvier 2002, peut être accordé aux musées appartenant à l'État, à une personne morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif.
 Les Musées de France comprennent les musées nationaux, les musées de l'État dont le statut est fixé par décret et les musées précédemment contrôlés par le Ministre chargé de la culture ou le Ministre chargé de la recherche sous réserve des dispositions prévues par la loi.
 Est considérée comme musée, au sens de la loi, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.
 (source : Ministère de la Culture)



- 1 Musées de France
- 2 Autres musées
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Sources : Meurthe-et-Moselle, l'esprit Lorrain ; Ministère de la Culture.

Fréquentation des principaux musées du département (entrées payantes et gratuites)

Site	Commune	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Musées de France														
Musée les Sources d'Hercule	Deneuvre	3 967	4 102	3 056	3 504	3 377	3 439	4 592	3 042	2 383	2 475	85	957	1 353
Féru des Sciences	Jarville-la-Malgrange	5 317	9 237	12 481	22 408	11 907	10 098	9 287	7 977	19 759	15 627	4 118	fermé	8 062
Musée du Château de Montaigu	Laneuveville-devant-Nancy	nd	854	1 890	992	fermé	1 500	1 929						
Musée municipal des Émaux et Faiences	Longwy	6 054	6 418	4 465	nd	898	1 349	2 023						
Musée du Château de Lunéville	Lunéville	fermé	148 513	191 128	142 302	150 188	152 656	174 844	179 012	151 801	169 337	36 900	67 558	nd
Musée des Beaux-Arts de Nancy	Nancy	98 028	74 538	88 741	114 016	101 418	118 352	116 083	122 777	108 873	121 134	59 782	60 065	139 320
Palais des Ducs de Lorraine - Musée Historique Lorrain	Nancy	47 168	57 081	73 920	63 227	67 510	72 520	61 092	47 962	101 952	85 841	41 956	43 977	nd
Muséum Aquarium de Nancy	Nancy	72 931	89 183	95 280	102 700	88 345	88 678	91 087	106 885	100 836	47 007	70 754	73 514	128 680
Musée de l'École de Nancy	Nancy	47 115	67 950	54 590	44 111	55 221	40 652	40 365	42 584	39 227	43 521	19 868	26 995	nd
Musée Au fil du papier	Pont-à-Mousson	4 519	5 978	3 915	5 073	4 604	4 653	4 823	4 274	3 701	6 200	2 380	2 380	nd
Musée d'Art et d'Histoire de Toul	Toul	4 751	5 033	5 333	5 239	6 658	5 197	8 927	10 385	11 548	12 800	2 883	3 000	nd
Fréquentation totale Musées de France		289 850	468 033	532 909	502 580	489 228	496 245	511 100	525 752	541 970	504 934	239 624	281 295	nd
Autres musées (dont la fréquentation est connue)														
Musée du Cristal	Baccarat	26 264	28 369	23 572	nd	en rénovation	nd	18 236	17 647	16 329	8 628	9 121	18 300	
Galerie-musée du Val de Fer	Neuves-Maisons	2 107	2 744	3 293	nd	3 414	3 494	nd	nd	6 040	6 152	nd	nd	8 461
Musée français de la Brasserie	Saint-Nicolas-de-Port	4 678	6 000	4 000	nd	7 380	7 939	nd	nd	3 949	nd	nd	nd	nd
Musée du Cinéma et de la Photographie	Saint-Nicolas-de-Port	4 990	6 940	5 615	nd	7 668	7 190	nd	7 240	5 305	6 452	1 606	nd	nd

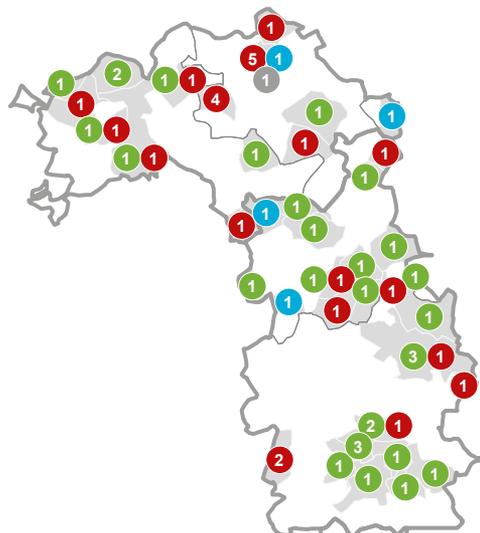
nd : donnée non disponible

Avec 1,7 million d'entrées, la fréquentation des 123 musées de France situés dans la région Grand Est est en progression de 25 % par rapport à 2020 mais toujours en repli par rapport à 2019 (- 41 %). On observe une hausse de la fréquentation pour la majorité des départements de la région. En Meurthe-et-Moselle, la fréquentation est en hausse de 17 % par rapport à 2020 mais en repli de 44 % par rapport à la fréquentation d'avant crise.

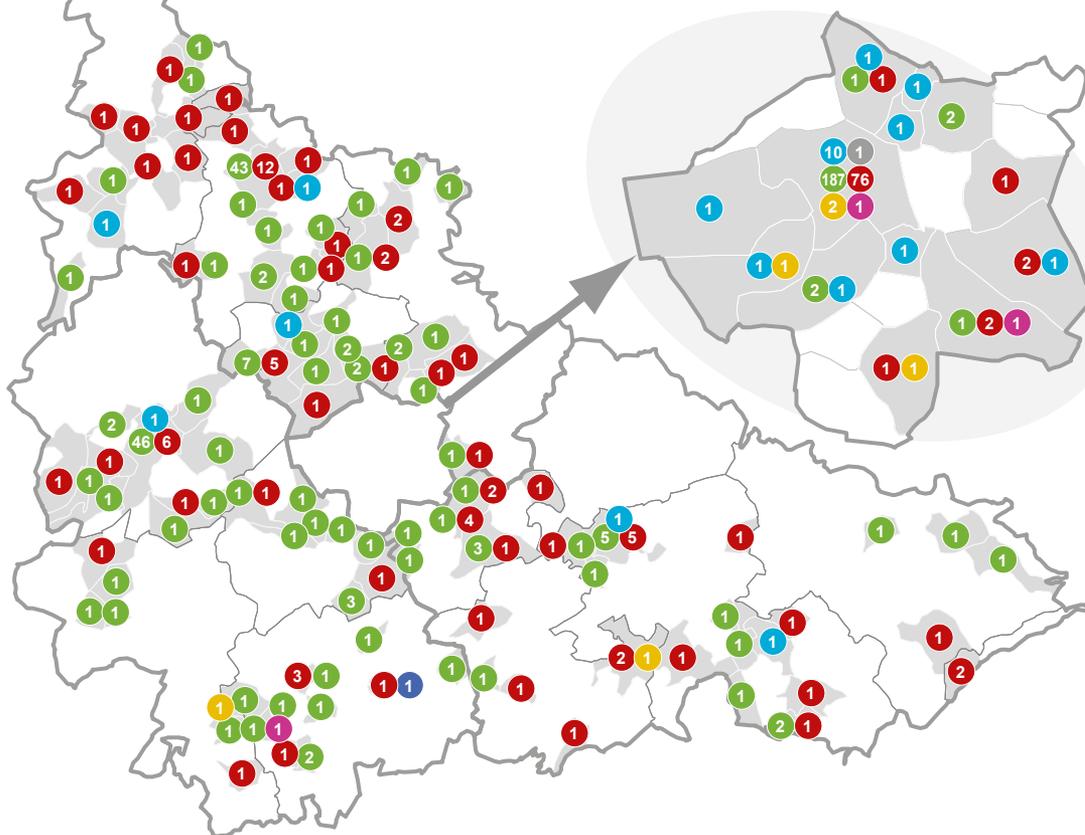
En 2021, la fréquentation cumulée des musées des grandes villes de la région est en augmentation, même si ces chiffres restent en deçà de l'année 2019. Les musées de Nancy enregistrent une hausse de 6 % par rapport à 2020, en repli de 31 % par rapport à 2019.

Le Centre Pompidou-Metz et l'écomusée d'Alsace sont les seuls établissements qui ont accueilli plus de 100 000 visiteurs en 2021. Avec plus de 280 000 entrées, ils représentent 16 % de la fréquentation de la région.

On dénombre 594 monuments historiques sur le territoire départemental, dont près du tiers sont classés en partie ou en totalité. On dénombre également 2 sites du patrimoine mondial Unesco, 1 monument national, 6 jardins remarquables, 3 Maisons des illustres et 29 édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable. Lunéville est labellisée Ville d'art et d'histoire, l'une des 12 de la région Grand Est.



Au 1 ^{er} janvier 2023	Monuments historiques			Autres monuments remarquables				
	Ensemble	Classés (en partie ou en totalité)	Inscrits (en partie ou en totalité)	Patrimoine mondial UNESCO	Monuments nationaux	Architecture contemporaine remarquable	Jardins remarquables	Maisons des illustres
Longwy	24	16	8	1	0	2	0	0
Briey	32	9	23	0	0	2	0	0
Terres de Lorraine	94	18	76	0	1	1	1	1
Val de Lorraine	118	40	78	0	0	3	0	0
Lunévillois	50	27	23	0	0	2	1	0
Grand Nancy	276	83	193	1	0	19	4	2
Meurthe-et-Moselle	594	193	401	2	1	29	6	3
Grand Est	4 583	1 686	2 897	5	4	170	47	20
France métropolitaine	44 757	13 395	31 362	48	89	1 590	455	234



Nombre d'édifices protégés en 2023 au titre des monuments historiques

- inscrits
- classés (au moins une partie)
- Patrimoine UNESCO
- Architecture contemp. remarquable
- Jardin remarquable
- Maison des Illustres
- Monument national
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Monument historique

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique. Le classement au titre des monuments historiques, devenu au cours des temps un instrument de protection juridique, est en 1837 une instruction faite aux préfets des départements leur demandant de classer par ordre de priorité les monuments de leur territoire, prioritaires pour recevoir des aides de l'État en vue de leur conservation. 150 communes du département ont au moins un édifice protégé (inscrit ou classé), soit le quart des communes du département. La ville de Nancy compte à elle seule 262 protections, soit 44 % des monuments historiques du département.

Patrimoine mondial de l'UNESCO

La France compte 49 biens inscrits au patrimoine mondial : 42 biens culturels, 6 biens naturels et un bien mixte. L'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial et les obligations qui lui sont attachées découlent d'une convention internationale de l'UNESCO, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, ratifiée par la France en 1975.

Cette convention ne porte que sur des éléments bâtis par l'homme ou constituant naturellement un paysage. 2 biens sont en totalité ou en partie situés en Meurthe-et-Moselle : l'ensemble constitué par les places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy (inscrit en 1983) et les fortifications de Vauban, en partie à Longwy (inscrites en 2008).

Monument national

Le code du patrimoine confie au Centre des Monuments Nationaux (CMN) trois grandes missions complémentaires : la conservation des monuments historiques et de leurs collections, la diffusion de leur connaissance et leur présentation au public le plus large, le développement de leur fréquentation et leur utilisation. Il ouvre à la visite et anime près de 100 monuments nationaux appartenant à l'État et répartis sur l'ensemble du territoire. Quatre sont situés en région Grand Est dont le Château de Haroué depuis 2021.

Architecture contemporaine remarquable

Ce label officiel français a été créé en 2016 par le Ministère de la Culture pour être décerné à des réalisations architecturales et urbanistiques construites depuis moins de 100 ans à la date de labellisation, et considérées comme remarquables du point de vue esthétique et technique. Les édifices bénéficiant déjà d'une protection au titre des Monuments historiques ne peuvent être concernés par la mesure. 29 monuments sont concernés dans le département : architecture religieuse, domestique, scolaire, industrielle, civile publique...

Jardin remarquable

Mis en place en 2004, ce label distingue des jardins et des parcs présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Ce label de qualité est attribué par le Ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable. 6 jardins remarquables sont labellisés en Meurthe-et-Moselle : Parc du Château de Fléville, Jardin d'eau de l'Aubépré à Gélaucourt, Parc du Château de Gerbéviller, Parc Sainte-Marie à Nancy, Jardin Godron à Nancy, Jardin botanique Jean-Marie Pelt à Villers-lès-Nancy.

Maison des Illustres

Créé en 2011, ce label signale des lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire de femmes et d'hommes qui se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. Le label est attribué par le Ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelables. La Villa Majorelle à Nancy, le Château de Thorey-Lyautey dans la commune du même nom et plus récemment le Château de Montaigu à Laneuveville-devant-Nancy ont été labellisés.

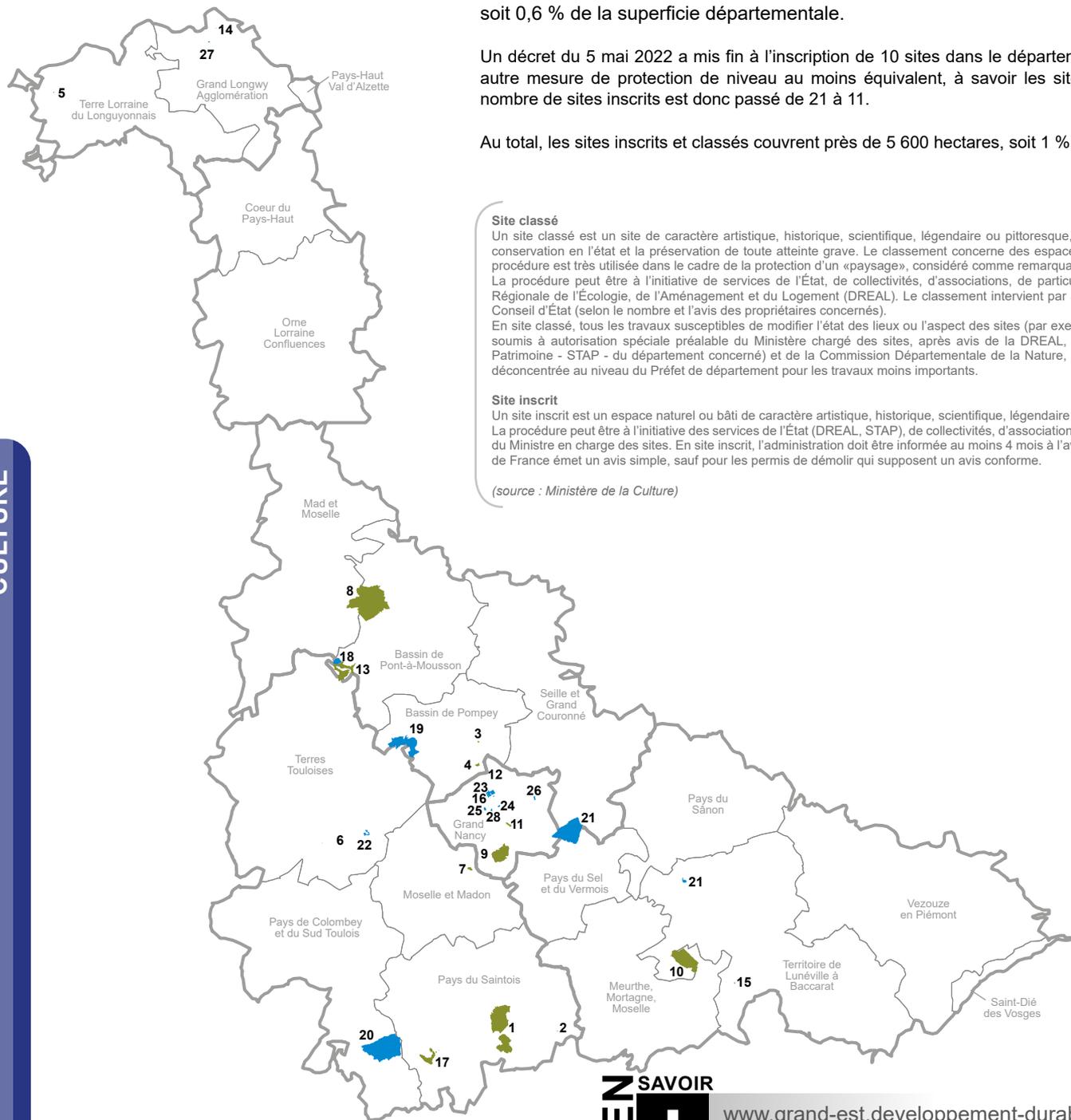
(source : Ministère de la Culture)

Au 1 ^{er} janvier 2023	Monuments historiques			Autres monuments remarquables			
	Intercommunalité	Ensemble	Classés (en partie ou en totalité)	Inscrits	Monuments nationaux	Architecture contemporaine remarquable	Jardins remarquables
Bassin de Pompey (CC)	21	7	14	0	1	0	0
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	70	19	51	0	1	0	0
Cœur du Pays-Haut (CC)	13	4	9	0	2	0	0
Grand Longwy Agglomération (CA)	12	11	1	0	1	0	0
Grand Nancy (Métropole)	276	83	193	0	19	4	2
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	11	7	4	0	1	0	0
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	6	5	1	0	0	1	0
Moselle et Madon (CC)	11	2	9	0	0	0	0
Orne Lorraine Confluences (CC)	19	5	14	0	0	0	0
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	6	2	4	0	0	1	0
Pays du Saintois (CC)	14	5	9	1	0	0	1
Pays du Sânon (CC)	0	0	0	0	0	0	0
Pays du Sel et du Vermois (CC)	15	8	7	0	0	0	0
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	0	0	0	0	1	0	0
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	2	2	0	0	0	0	0
Seille et Grand Couronné (CC)	16	7	9	0	0	0	0
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	12	5	7	0	0	0	0
Terres Toulaises (CC)	63	9	54	0	1	0	0
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	23	11	12	0	2	0	0
Vezeuze en Piémont (CC)	4	1	3	0	0	0	0

17 sites sont classés et 11 sites sont inscrits en Meurthe-et-Moselle en 2023. Ils couvrent 3 363 hectares, soit 0,6 % de la superficie départementale.

Un décret du 5 mai 2022 a mis fin à l'inscription de 10 sites dans le département en raison de leur couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent, à savoir les sites patrimoniaux remarquables (SPR). Le nombre de sites inscrits est donc passé de 21 à 11.

Au total, les sites inscrits et classés couvrent près de 5 600 hectares, soit 1 % de la superficie du département.



Site classé

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un «paysage», considéré comme remarquable ou exceptionnel.

La procédure peut être à l'initiative de services de l'État, de collectivités, d'associations, de particuliers ... Le dossier est ensuite instruit par la Direction Régionale de l'Écologie, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Le classement intervient par arrêté du Ministre en charge des sites ou par décret en Conseil d'État (selon le nombre et l'avis des propriétaires concernés).

En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites (par exemple, les travaux relevant du permis de construire) sont soumis à autorisation préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - STAP - du département concerné) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). L'autorisation est déconcentrée au niveau du Préfet de département pour les travaux moins importants.

Site inscrit

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

La procédure peut être à l'initiative des services de l'État (DREAL, STAP), de collectivités, d'associations, de particuliers ... L'inscription est prononcée par arrêté du Ministre en charge des sites. En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

(source : Ministère de la Culture)

- Sites classés
- Sites inscrits
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

N° carte	Nom du site	Critère*	Année	Superficie (en ha)
Sites classés en 2023				
1	Le château d'Haroué, son parc et la vallée du Madon	HP	1990	822,0
2	Les ruines dites "le Vieux Château", Bainville-aux-Miroirs	TC	1932	0,7
3	La Pelouse de Bouxières-aux-Dames et ses tilleuls	TC	1939	4,0
4	Le château du Bas et son parc, Champigneulle	P	1955	11,6
5	Le tilleul centenaire, Charency-Vezin	TC	1933	-
6	L'Arbre de Sully, Chaudeney-sur-Moselle	TC	1935	-
7	Le Camp d'Afrique, sur les communes de Messein et Chavigny	A	1907	14,8
8	Le champ de bataille de Bois-le-Prêtre	H	2008	1300,0
9	Le château de Fléville, son parc et le vallon nord	HP	1997	294,0
10	Parc du château de Gerbéviller et la vallée de la Mortagne	AHP	1999	495,0
11	Parc de Montaigu, Laneuveville-devant-Nancy et Jarville-la-M.	P	1958	14,3
12	Parcs de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon, Malzéville	AH	2013	4,3
13	Le site de la Vallée d'Esch, Martincourt	TC	1938	270,0
14	Le vieux tilleul, Mont-Saint-Martin	A	1926	0,0
15	Les ruines de l'ancien château féodal dit Qui Qu'en Grogne, Moyen	TC	1932	1,8
16	Le bastion de Vaudémont, Nancy	TC	1935	0,5
17	La colline de Sion	TC	1936	130,0
Sites inscrits en 2023				
18	La Vallée d'Esch (partie inscrite) à Martincourt	TC	1938	59,0
19	Ensemble Vallée de la Moselle et partie ouest de Liverdun	P	1967	443,0
20	Totalité du territoire communal de Vandéville	P	1983	1001,4
21	Vallon de la Roanne et chevalements de puits de sel, Varangéville	HPS	1996	642,4
22	Ensemble fortifié de Villey-le-Sec	P	1973	21,7
23	Parc de la Pépinière, Nancy	HP	1947	21,9
24	Parc Olry et ses dépendances, Nancy	P	1947	4,9
25	Parc Sainte-Marie, Nancy	P	1947	7,6
26	Château de Saulxures-lès-Nancy et son parc	P	1970	14,1
27	Place du Colonel Darce, Longwy	P	1970	2,7
28	Parc de Saurupt, Nancy	P	1976	3,6

* A : Artistique ; H : Historique ; L : Légendaire ; P : Pittoresque ; S : Scientifique ; TC : Tout critère.

Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) sont des outils simplifiant et facilitant la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers identifiés sur un même territoire. Ils se substituent aux AVAP, ZPPAUP et secteurs sauvegardés.

Leur objectif est de protéger le patrimoine des destructions ou restaurations inadéquates, tout en favorisant sa mise en valeur et son évolution harmonieuse, en adéquation avec les fonctions urbaines contemporaines d'un territoire et les besoins de sa population.

La Meurthe-et-Moselle compte **trois sites patrimoniaux remarquables** :

- **Le SPR de Nancy (166 hectares)** s'étend sur la ville médiévale autour du Palais des ducs de Lorraine au nord, l'ensemble XVIII^e siècle et ses trois places inscrites au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco en 1983 au centre et la Ville Neuve, édifiée à partir de la fin du XVI^e siècle sous le règne de Charles III, au sud. La Métropole du Grand Nancy s'est engagée en 2011, avec l'État et la Ville de Nancy, dans une procédure de révision / extension de ce secteur. Elle a fait l'objet d'une concertation publique avant son approbation le 20 décembre 2019.

- **Le SPR de Lunéville** (AVAP approuvée en juillet 2014).

- **Le SPR de Pont-à-Mousson** (AVAP approuvée en décembre 2015).

Secteur sauvegardé

Mesure de protection portant, selon la loi, sur un « secteur présentant un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles ». Les secteurs sauvegardés ont été spécialement introduits par la loi dite Malraux du 4 août 1962 pour la sauvegarde des centres urbains historiques et plus largement d'ensembles urbains d'intérêt patrimonial.

Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

La procédure des ZPPAUP est instituée par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983 et concède aux communes un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine.

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Le décret du 19 décembre 2011 institue les AVAP qui remplacent les ZPPAUP. Elles intègrent notamment les objectifs du développement durable à l'approche patrimoniale et urbaine tout en conservant les principes fondamentaux des ZPPAUP.

Site patrimonial remarquable

Créés par la loi du 7 juillet 2016, les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux AVAP, aux ZPPAUP et aux secteurs sauvegardés. Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires. Les sites patrimoniaux remarquables sont des servitudes d'utilité publique c'est-à-dire instituées par une autorité publique dans un but d'intérêt général.

Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Plus de 800 sites patrimoniaux remarquables ont été créés dès le 8 juillet 2016.

(source : Ministère de la Culture)

SPR AVAP ZPPAUP

Le Département est responsable de la conservation à travers les Archives départementales.

Les archives départementales de Meurthe-et-Moselle conservent et mettent à disposition du public des documents concernant pour l'essentiel l'histoire de l'actuel territoire de la Meurthe-et-Moselle.

L'activité des archives départementales se décline en cinq grandes missions :

- collecter les documents d'archives des producteurs d'archives publiques ayant leur siège dans le département, ainsi que certains documents d'origine privée ;
- conserver ces documents dans des locaux appropriés, grâce à des techniques de préservation, de conditionnement et de restauration répondant à des normes scientifiques ;
- classer les documents et rédiger des instruments de recherche qui permettent au public le plus large accès à la connaissance de la documentation conservée ;
- communiquer les archives au public, dans le respect des délais légaux de communicabilité, et orienter les recherches ;
- assurer la valorisation culturelle des fonds dont elles ont la garde par l'organisation de manifestations et d'expositions, la publication d'instruments de recherche ou la mise en place d'actions en faveur du public scolaire et étudiant.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre réglementaire défini par le livre II du Code du patrimoine.

Les fonds conservés aux archives départementales s'étendent du haut Moyen Âge – le document le plus ancien datant de 777 – à nos jours et représentent 33 kilomètres linéaires.

En 2021, la fréquentation de l'ensemble des services d'archives de la région Grand Est est en augmentation de 29 % par rapport à 2020 mais en repli de 48 % par rapport à 2019. On dénombre au total 66 services d'archives en région pour une fréquentation de 61 000 usagers en 2021. En Meurthe-et-Moselle, les 6 services d'archive présents sur le territoire départemental (archives départementales, Grand Nancy, archives municipales de Nancy, Lunéville, Toul et Longwy) ont accueilli 3 710 usagers en 2021 (+ 221 % par rapport à 2020, année marquée par la pandémie).

En 2022

- 312 915 documents :
- 219 609 livres
- 53 754 CD
- 3 407 audio-livres
- 22 767 DVD
- 2 231 partitions
- 9 008 livres numériques
- 115 498 documents prêtés aux bibliothèques de proximité
- 15 151 documents prêtés aux lecteurs du Médiabus
- 135 bibliothèques et points lecture
- 73 communes desservies en prêt direct aux habitants
- 29 écoles et 5 services de petite enfance desservis en prêt
- 20 593 visites sur le portail www.mediathèque.meurthe-et-moselle.fr
- 27 agents sur 2 sites : Laxou et Longwy.

Plan de développement de la lecture publique

Il s'inscrit dans le schéma culturel départemental et vise à :

- soutenir le développement de la lecture publique, facteur d'enrichissement culturel,
- inciter à une meilleure couverture du territoire afin de favoriser l'accès des Meurthe-et-Mosellans à l'ensemble des services de lecture publique,
- développer une offre de lecture publique adaptée aux publics prioritaires du département.

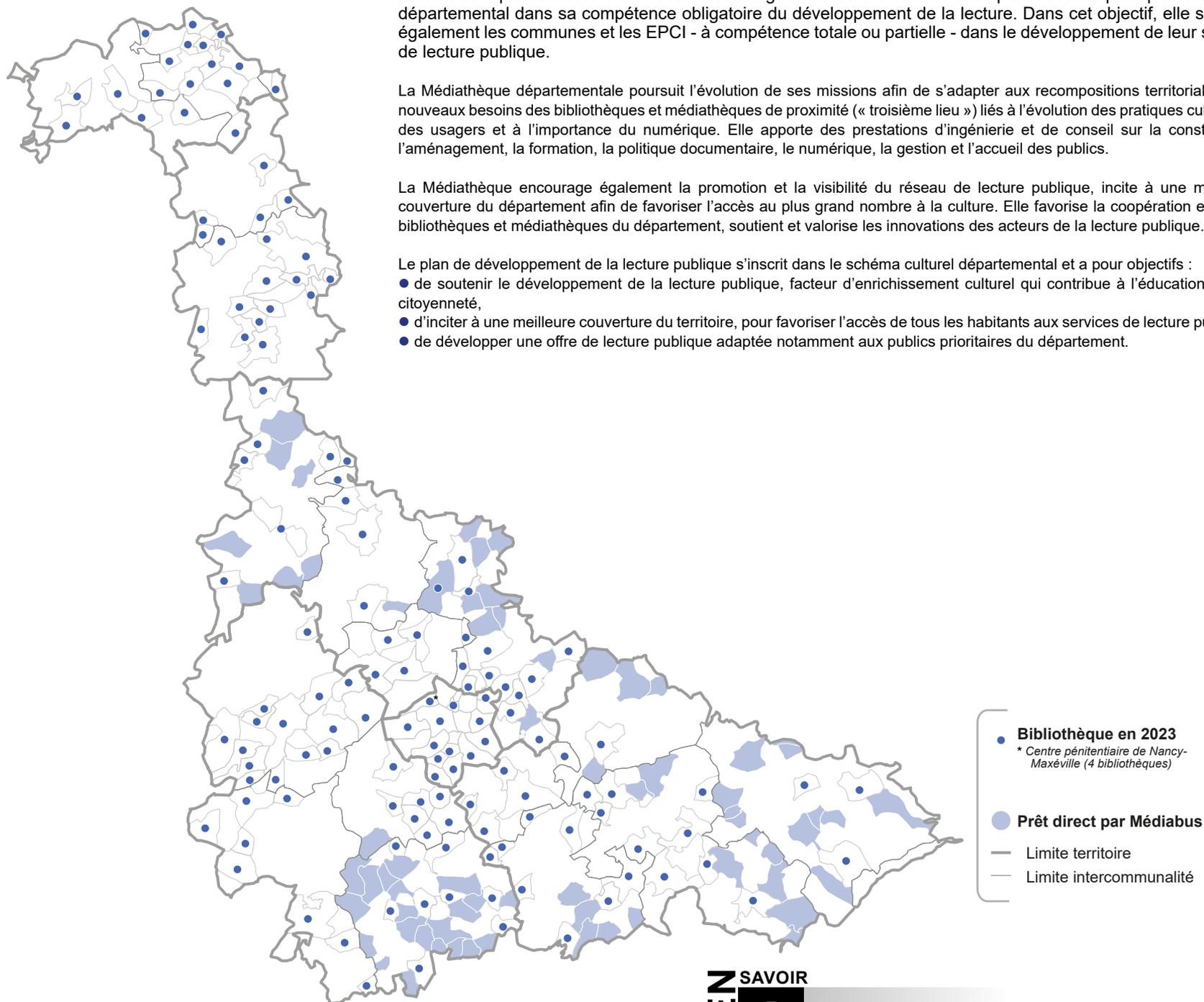
La Médiathèque de Meurthe-et-Moselle est chargée de mettre en œuvre et de promouvoir la politique du Conseil départemental dans sa compétence obligatoire du développement de la lecture. Dans cet objectif, elle soutient également les communes et les EPCI - à compétence totale ou partielle - dans le développement de leur service de lecture publique.

La Médiathèque départementale poursuit l'évolution de ses missions afin de s'adapter aux recompositions territoriales, aux nouveaux besoins des bibliothèques et médiathèques de proximité (« troisième lieu ») liés à l'évolution des pratiques culturelles des usagers et à l'importance du numérique. Elle apporte des prestations d'ingénierie et de conseil sur la construction, l'aménagement, la formation, la politique documentaire, le numérique, la gestion et l'accueil des publics.

La Médiathèque encourage également la promotion et la visibilité du réseau de lecture publique, incite à une meilleure couverture du département afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à la culture. Elle favorise la coopération entre les bibliothèques et médiathèques du département, soutient et valorise les innovations des acteurs de la lecture publique.

Le plan de développement de la lecture publique s'inscrit dans le schéma culturel départemental et a pour objectifs :

- de soutenir le développement de la lecture publique, facteur d'enrichissement culturel qui contribue à l'éducation et à la citoyenneté,
- d'inciter à une meilleure couverture du territoire, pour favoriser l'accès de tous les habitants aux services de lecture publique,
- de développer une offre de lecture publique adaptée notamment aux publics prioritaires du département.



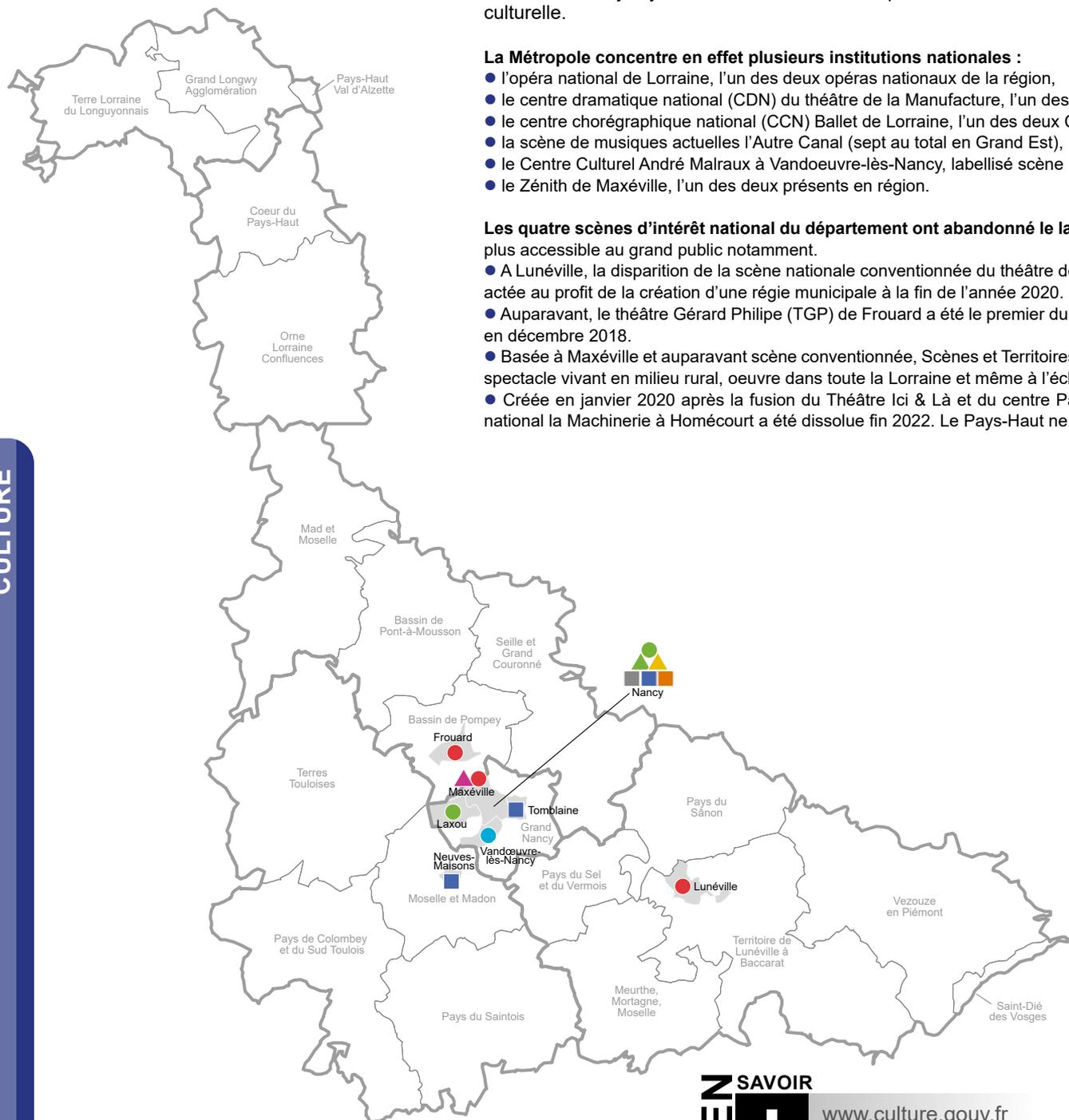
Le Grand Nancy rayonne sur l'ensemble du département en matière de structures de création et de diffusion culturelle.

La Métropole concentre en effet plusieurs institutions nationales :

- l'opéra national de Lorraine, l'un des deux opéras nationaux de la région,
- le centre dramatique national (CDN) du théâtre de la Manufacture, l'un des cinq CDN du Grand Est,
- le centre chorégraphique national (CCN) Ballet de Lorraine, l'un des deux CCN de la région,
- la scène de musiques actuelles l'Autre Canal (sept au total en Grand Est),
- le Centre Culturel André Malraux à Vandœuvre-lès-Nancy, labellisé scène nationale (six en région),
- le Zénith de Maxéville, l'un des deux présents en région.

Les quatre scènes d'intérêt national du département ont abandonné le label, dans un souci de rendre la programmation plus accessible au grand public notamment.

- A Lunéville, la disparition de la scène nationale conventionnée du théâtre de La Méridienne, qui existait depuis 2012, a été actée au profit de la création d'une régie municipale à la fin de l'année 2020.
- Auparavant, le théâtre Gérard Philipe (TGP) de Frouard a été le premier du département à acter son déconventionnement, en décembre 2018.
- Basée à Maxéville et auparavant scène conventionnée, Scènes et Territoires, dont l'action est dédiée au développement du spectacle vivant en milieu rural, oeuvre dans toute la Lorraine et même à l'échelle du Grand Est.
- Créée en janvier 2020 après la fusion du Théâtre Ici & Là et du centre Pablo-Picasso, la scène conventionnée d'intérêt national la Machinerie à Homécourt a été dissolue fin 2022. Le Pays-Haut ne possède plus de scène de diffusion culturelle.



Danse

- ▲ Centre chorégraphique national

Musique

- ▲ Scène de musiques actuelles

- ▲ Zénith

Opéra

- Opéra national de région

Théâtre

- Centre dramatique national
- Théâtre

Pluridisciplinaire

- Scène nationale
- Scène non conventionnée
- Autre lieu de production et de diffusion non labellisé

— Limite territoire

— Limite intercommunalité

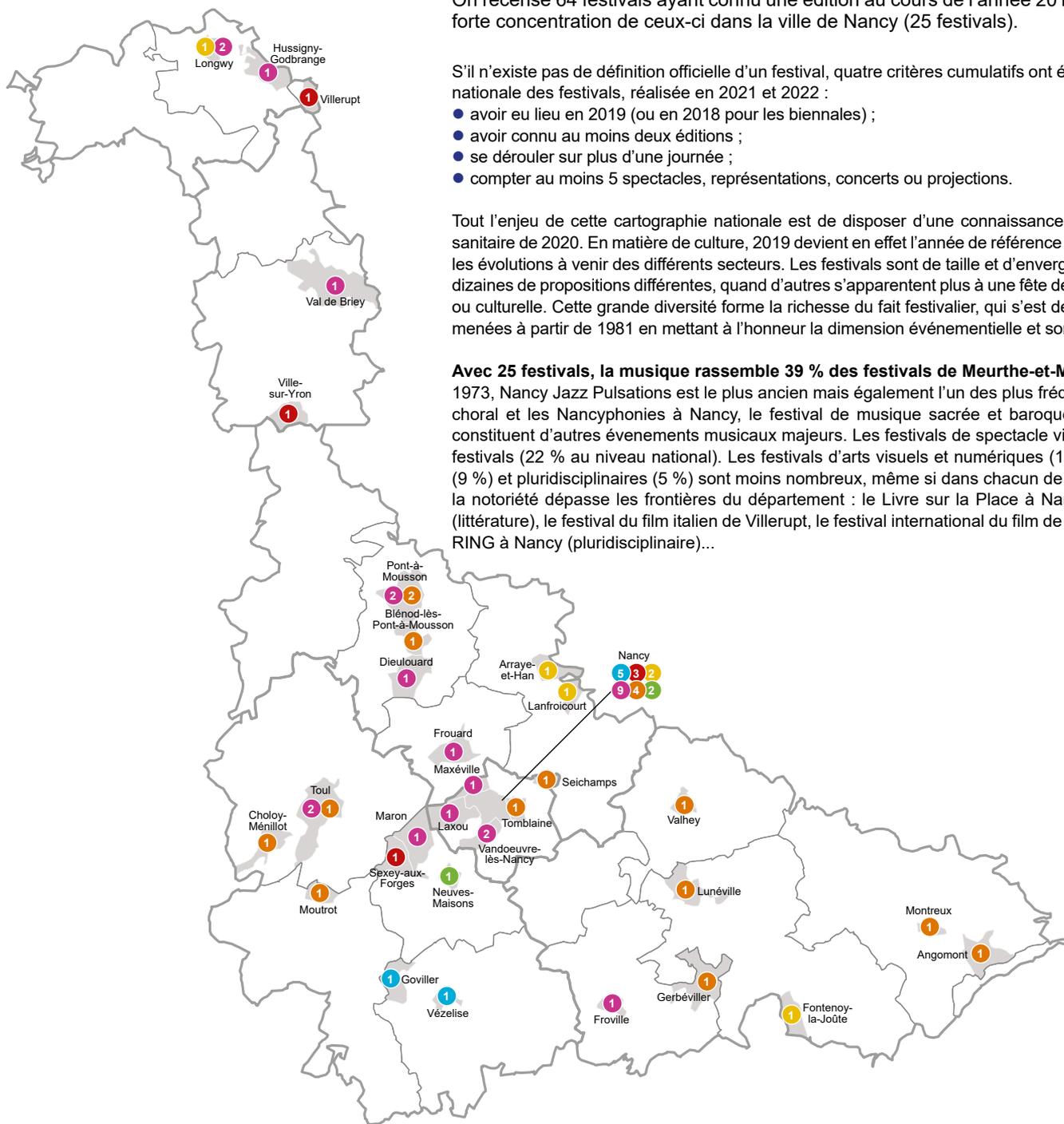
On recense 64 festivals ayant connu une édition au cours de l'année 2019 en Meurthe-et-Moselle, avec une forte concentration de ceux-ci dans la ville de Nancy (25 festivals).

S'il n'existe pas de définition officielle d'un festival, quatre critères cumulatifs ont été retenus pour mener à bien la cartographie nationale des festivals, réalisée en 2021 et 2022 :

- avoir eu lieu en 2019 (ou en 2018 pour les biennales) ;
- avoir connu au moins deux éditions ;
- se dérouler sur plus d'une journée ;
- compter au moins 5 spectacles, représentations, concerts ou projections.

Tout l'enjeu de cette cartographie nationale est de disposer d'une connaissance des festivals en France juste avant la crise sanitaire de 2020. En matière de culture, 2019 devient en effet l'année de référence à partir de laquelle pourront être commentées les évolutions à venir des différents secteurs. Les festivals sont de taille et d'envergure très variées : certains comptent plusieurs dizaines de propositions différentes, quand d'autres s'apparentent plus à une fête de village inscrite dans une démarche artistique ou culturelle. Cette grande diversité forme la richesse du fait festivalier, qui s'est développé à la faveur des politiques culturelles menées à partir de 1981 en mettant à l'honneur la dimension événementielle et son aspect festif.

Avec 25 festivals, la musique rassemble 39 % des festivals de Meurthe-et-Moselle (44 % au niveau national). Créé en 1973, Nancy Jazz Pulsations est le plus ancien mais également l'un des plus fréquentés du département. Le festival du chant choral et les Nancyphonies à Nancy, le festival de musique sacrée et baroque de Froville ou le Jardin du Michel à Toul constituent d'autres événements musicaux majeurs. Les festivals de spectacle vivant comptent pour 27 % de l'ensemble des festivals (22 % au niveau national). Les festivals d'arts visuels et numériques (11 %), de cinéma (9 %), de livre et littérature (9 %) et pluridisciplinaires (5 %) sont moins nombreux, même si dans chacun de ces domaines, on compte des festivals dont la notoriété dépasse les frontières du département : le Livre sur la Place à Nancy, le Village du Livre à Fontenoy-la-Joûte (littérature), le festival du film italien de Villerupt, le festival international du film de Nancy (cinéma), le festival Michtô ou encore RING à Nancy (pluridisciplinaire)...

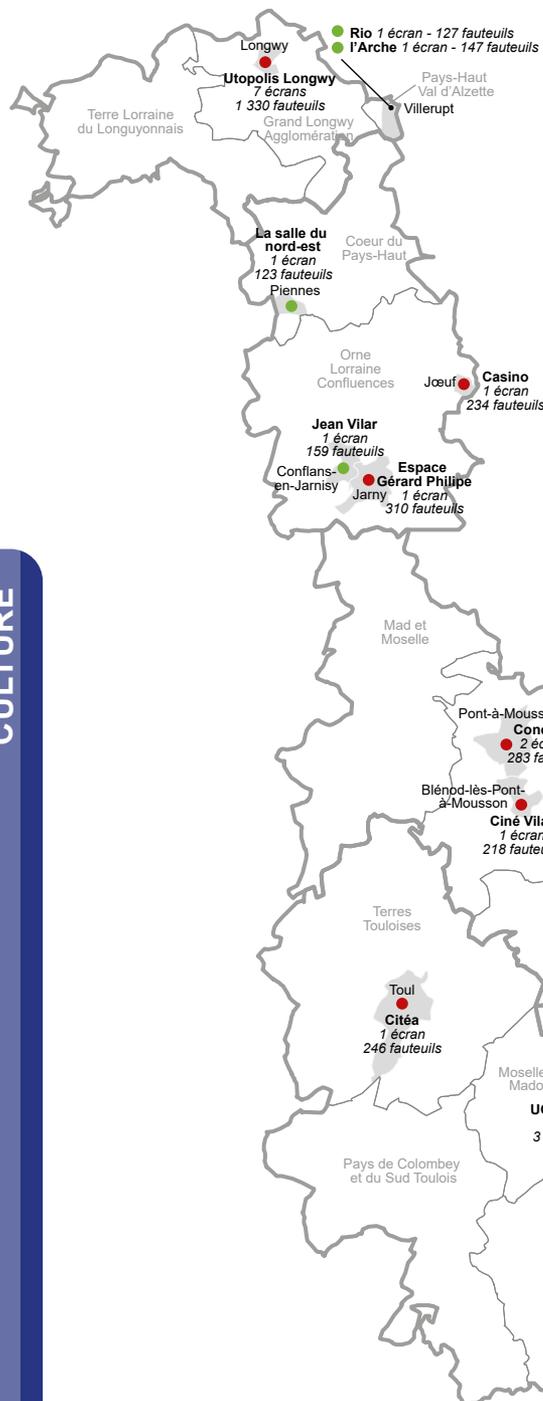


Principaux festivals

- Arts visuels, arts numériques
- Cinéma et audiovisuel
- Livre et littérature
- Musique
- Spectacle vivant
- Pluridisciplinaire

Avec 18,6 fauteuils pour 1 000 habitants en 2022, le département dispose d'une offre conséquente en matière d'établissements cinématographiques.

Le département compte 22 cinémas, dont la moitié sont labellisés Art et essai. Sans ce classement, qui soutient financièrement les équipements qui pratiquent une politique de programmation et de d'animation cinématographiques valorisant la diversité des expressions, il n'y aurait sans doute pas d'équipements dans certaines zones très peu denses. Les établissements Art et essai de Meurthe-et-Moselle totalisent plus de 5 500 fauteuils, soit 41 % de la capacité de l'ensemble des cinémas du département.



En 2022	Établissements	Ecrans	Fauteuils	Nombre de fauteuils pour 1 000 habitants	Evolution du nombre de fauteuils entre 2012 et 2022
Longwy	3	9	1 604	17,7	+ 147
Briey	4	4	826	11,2	+ 123
Terres de Lorraine	1	1	246	2,5	0
Val de Lorraine	3	4	601	5,5	0
Lunévillois	4	7	1 670	16,0	+ 145
Grand Nancy	7	43	8 662	33,7	- 231
Meurthe-et-Moselle	22	68	13 609	18,6	+ 184
Grand Est	127	488	93 325	16,8	+ 5 617
France métropolitaine	2 061	6 298	1 161 329	17,8	+ 107 686

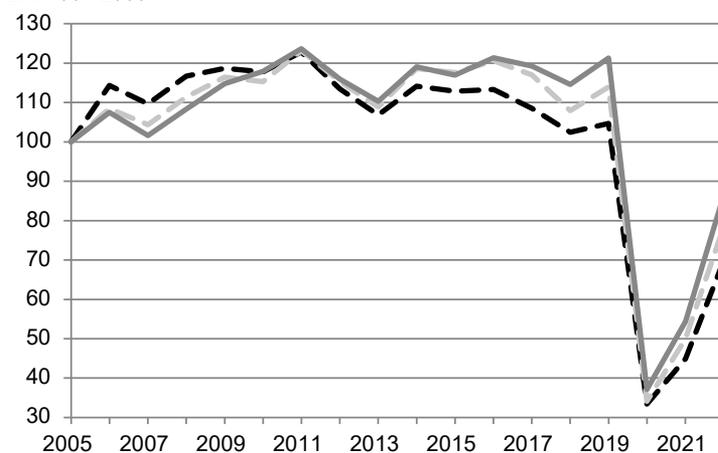
La capacité des cinémas du département a progressé de 362 places (+ 3 %) en 2022 grâce notamment à l'ouverture du tiers-lieu L'Arche à Villerupt et à la hausse de la capacité du complexe UGC Ciné Cité de Ludres.

Etablissements en 2022

- Non art et essai
- Art et essai
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution du nombre d'entrées annuelles

Base 100 : 2005



--- Meurthe-et-Moselle
 - - - Grand Est
 — France métropolitaine

En moyenne, la Meurthe-et-Moselle dispose d'un fauteuil pour 54 habitants en 2022 (1 pour 60 habitants dans le Grand Est et 1 pour 56 en France métropolitaine).

En comparaison

> La fréquentation des salles de cinéma atteint 152 millions d'entrées en 2022 en France. Si ce résultat est en retrait de - 27 % par rapport à la période pré-Covid (et à la moyenne historiquement élevée des exercices 2017 à 2019), il intervient dans une année atypique, avec d'une part des restrictions sanitaires qui n'ont été complètement levées qu'au mois de mars, et d'autre part une offre de films porteurs qui n'était pas encore équivalente à celle des années pré-Covid.

> 1 600 000 entrées ont été enregistrées en 2022 en Meurthe-et-Moselle, en progression de 56 % par rapport à 2021 mais pas encore au niveau atteint en 2019 (- 33 %). Les évolutions ont été similaires sur la période 2021-2022 sur l'ensemble de la région Grand Est (+ 57 %) et en France métropolitaine (+ 59 %).

> La Meurthe-et-Moselle se classe au 34^e rang des départements de France métropolitaine selon la fréquentation des salles en 2022 et au 3^e rang régional derrière le Bas-Rhin (2 550 000 entrées) et la Moselle (1 900 000 entrées).

> Les recettes des guichets sont de 11,25 millions d'€ en 2022 en Meurthe-et-Moselle. Le département se place en 37^e position des départements pour lesquels les recettes moyennes par entrée sont les plus élevées en 2022 avec 7,03 € par entrée (moyenne nationale de 7,20 € par entrée).

> En 2022, l'indice de fréquentation s'élève à 2,29 entrées par habitant sur le territoire national alors qu'il est supérieur à 3,00 en temps normal. Cet indice est de 2,15 en Meurthe-et-Moselle, le département se classant au 31^e rang national.

> Le taux d'occupation des fauteuils du département est de 9,4 % en 2022. Le taux national est de 10,4 %. La Meurthe-et-Moselle figure au 51^e rang national.

SUR LES TERRITOIRES

En 2022	Cinémas				
	Intercommunalité	Établissements	Ecrans	Fauteuils	Nombre de fauteuils pour 1 000 habitants
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	2	3	501	12,4	0
Cœur du Pays-Haut (CC)	1	1	123	5,9	+ 123
Grand Longwy Agglomération (CA)	1	7	1 330	21,1	0
Grand Nancy (Métropole)	7	43	8 662	33,7	- 231
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	1	1	600	36,2	0
Orne Lorraine Confluences (CC)	3	3	703	13,3	0
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	2	2	274	22,7	+ 147
Seille et Grand Couronné (CC)	1	1	100	5,3	0
Terres Toulousaises (CC)	1	1	246	5,5	0
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	2	5	796	19,5	+ 145
Vezouze en Piémont (CC)	1	1	274	23,6	0

NB : ne figurent dans ce tableau que les intercommunalités concernées.

Établissements cinématographiques

Lieux de projection pouvant regrouper un ou plusieurs écrans. Ils sont plus communément appelés cinémas.

Centre national du cinéma et de l'image animée

L'ensemble de l'activité cinématographique relève, en France, d'un établissement public placé sous l'autorité du Ministère de la Culture, le CNC. Cet organisme est chargé des aspects juridiques ; il délivre les autorisations d'exercice de certaines professions (producteurs, distributeurs, exploitants), réglemente la profession et contrôle la répartition des recettes entre les ayants droit.

Art et Essai

Le classement de ces lieux de projection repose notamment sur la proportion de séances réalisées avec des films recommandés Art et Essai ainsi que sur une pondération de cet indice par divers facteurs (nombre de films proposés, politique d'animation, environnement sociologique et cinématographique, état de l'établissement, diversité des films proposés...).

Indice de fréquentation

C'est le rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.

(source : CNC)

EN SAVOIR



www.cnc.fr
 Cinéma > Statistiques

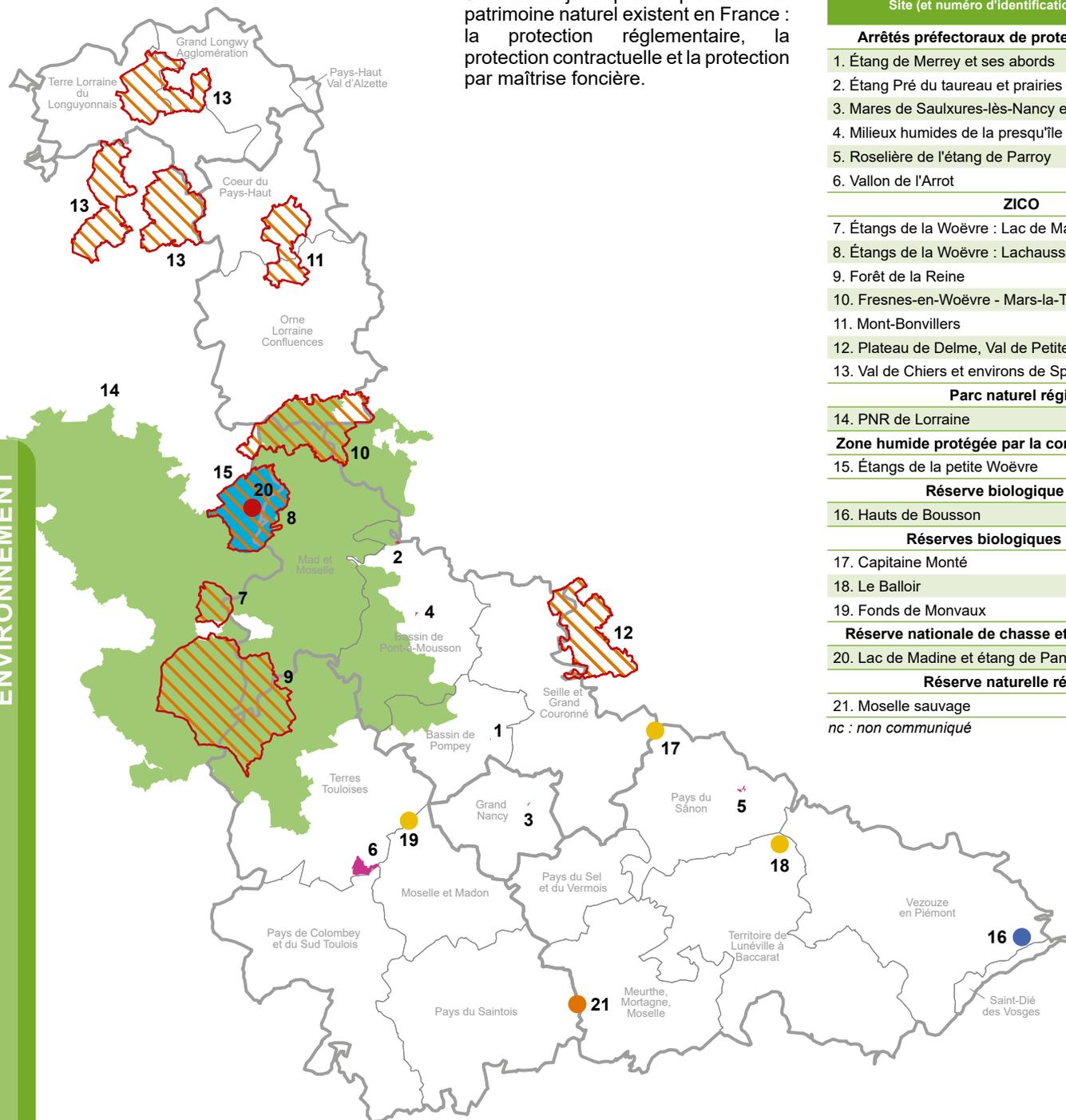
Préservation des espaces naturels et semi-naturels

3 modalités juridiques de protection du patrimoine naturel existent en France : la protection réglementaire, la protection contractuelle et la protection par maîtrise foncière.

En 2023

Site (et numéro d'identification sur la carte)	Superficie totale (en ha)	% superficie en Meurthe-et-Moselle
Arrêtés préfectoraux de protection du biotope 42 ha		
1. Étang de Merrey et ses abords	2	100 %
2. Étang Pré du taureau et prairies avoisinantes	16	100 %
3. Mares de Saulxures-lès-Nancy et Tomblaine	5	100 %
4. Milieux humides de la presqu'île de la Saussaie Voirin	7	100 %
5. Roselière de l'étang de Parroy	24	100 %
6. Vallon de l'Arrot	367	100 %
ZICO 24 899 ha		
7. Étangs de la Woëvre : Lac de Madine	1 612	nc
8. Étangs de la Woëvre : Lachaussée	6 015	nc
9. Forêt de la Reine	16 526	nc
10. Fresnes-en-Woëvre - Mars-la-Tour	11 267	nc
11. Mont-Bonvillers	3 717	100 %
12. Plateau de Delme, Val de Petite Seille	11 320	nc
13. Val de Chiers et environs de Spincourt	16 180	100 %
Parc naturel régional 75 195 ha		
14. PNR de Lorraine	210 806	36 %
Zone humide protégée par la convention de Ramsar 1 042 ha		
15. Étangs de la petite Woëvre	5 985	17 %
Réserve biologique dirigée 394 ha		
16. Hauts de Bousson	394	100 %
Réserve biologique intégrales 220 ha		
17. Capitaine Monté	70	100 %
18. Le Balloir	64	100 %
19. Fonds de Monvaux	86	100 %
Réserve nationale de chasse et de faune sauvage 94 ha		
20. Lac de Madine et étang de Pannes	1 721	5 %
Réserve naturelle régionale 323 ha		
21. Moselle sauvage	363	89 %

nc : non communiqué



Types d'espaces naturels

- Zone humide protégée par la convention de Ramsar
- Arrêté préfectoral de protection du biotope
- ZICO
- Parc naturel régional
- Réserve biologique dirigée
- Réserve biologique intégrale
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
- Réserve naturelle régionale
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

En février 2023	Arrêtés de protection de biotope			Zones humides protégées par la convention de Ramsar			Réserves naturelles régionales			Réserves naturelles nationales			Parcs naturels régionaux		
	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale
Meurthe-et-Moselle	6	422	0,08 %	1	1 042	0,20 %	1	323	0,06 %	0	0	0,00 %	1	75 195	14,23 %
Grand Est	120	12 227	0,21 %	4	289 860	5,02 %	28	4 593	0,08 %	21	9 972	0,17 %	6	818 171	14,18 %
France métropolitaine	983	185 660	0,34 %	40	799 555	1,46 %	179	39 671	0,07 %	151	156 309	0,28 %	56	9 491 558	17,30 %

En février 2023	Réserves biologiques dirigées			Réserves biologiques intégrales			Réserves nationales de chasse et de faune sauvage			Terrains acquis par un Conservatoire d'Espaces Naturels			Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral		
	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale
Meurthe-et-Moselle	1	394	0,07 %	3	220	0,04 %	1	94	0,02 %	31	761	0,14 %	2	37	0,01 %
Grand Est	51	7 412	0,13 %	24	2 375	0,04 %	4	14 471	0,25 %	682	12 267	0,21 %	7	1 171	0,02 %
France métropolitaine	175	25 444	0,05 %	85	22 966	0,04 %	12	36 421	0,07 %	2 915	31 713	0,06 %	608	131 387	0,24 %

- **La protection réglementaire** consiste à encadrer voire à interdire les activités humaines qui peuvent perturber les milieux naturels. Elle se traduit par la mise en place de réglementations strictes en matière de gestion de la faune, de la flore et des écosystèmes.

12 sites et espaces bénéficient d'une protection réglementaire en 2023 :

- 6 arrêtés préfectoraux de protection du biotope
- 4 réserves biologiques : une réserve dirigée et 3 réserves intégrales
- une réserve nationale de chasse et de faune sauvage : le lac de Madine et l'étang de Pannes
- une réserve naturelle régionale : la Moselle sauvage.

Au total, 1 452 hectares font l'objet d'une protection réglementaire, soit **0,27 % de la superficie départementale**.

- **La protection contractuelle** consiste à déléguer à un tiers, pour une durée déterminée, la gestion d'un espace naturel dans le cadre d'une convention de maîtrise d'usage.

Le Parc naturel régional de Lorraine en fait partie. D'une superficie de 211 000 hectares sur trois départements (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges), il couvre 14 % de la superficie de la Meurthe-et-Moselle, soit plus de 75 000 hectares. Au total, 87 271 hectares sont couverts par une protection contractuelle en Meurthe-et-Moselle, soit 16,5 % de sa superficie.

- **La protection par la maîtrise foncière** consiste à acquérir des terrains afin d'assurer la protection définitive d'un espace naturel remarquable. Cette approche est privilégiée dans les zones menacées par l'urbanisation ou, à l'inverse, marquées par l'abandon de pratiques agricoles et pastorales favorables à la biodiversité.

31 terrains ont ainsi été acquis par un conservatoire d'espaces naturels dans le département, représentant 761 hectares. Deux sites acquis par le conservatoire du littoral en Meuse (dont le lac de Madine) couvrent 37 hectares dans le département. **Les espaces naturels sensibles** sont également un type de protection foncière.

798,5 hectares font l'objet d'une protection uniquement foncière dans le département, soit 0,15 % de sa superficie. 1 933 hectares font l'objet d'une protection à la fois réglementaire et foncière (0,37 %).

- **D'autres types de protection existent au titre de conventions et engagements européens ou internationaux.** Est ainsi concernée dans le département une zone humide protégée par la convention de Ramsar (1 042 hectares).

Par ailleurs, les sites Natura 2000 ne figurent pas dans la base de données nationale des espaces protégés gérée par le Service du patrimoine naturel du Museum national d'histoire naturelle (MNHN). Ils font l'objet d'un programme spécifique géré par le MNHN.

ZICO

PNR

Zones importantes pour la conservation des oiseaux
Établies en application de la directive sur la protection des oiseaux et de leurs habitats, elles ont été délimitées par le réseau des ornithologues français sur la base des critères proposés dans une note méthodologique. Elles disparaissent au fur et à mesure de leur transformation en ZPS.

Arrêtés de protection de biotope

Aires protégées à caractère réglementaire qui ont pour objectif de prévenir la disparition d'espèces protégées par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes.

Zones humides protégées (convention de Ramsar)

La convention adopte une optique large pour définir les zones humides qui relèvent de sa mission : marais et marécages, lacs et cours d'eau, prairies humides et tourbières, oasis, estuaires, deltas, sites artificiels... Les sites désignés sont récompensés par ce label international qui valorise les actions de gestion durable et encourage leur mise en œuvre.

Parcs naturels régionaux

Territoires ruraux fragiles au patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable, où les acteurs locaux s'engagent autour d'un projet pour concilier protection du patrimoine et développement économique local.

Réserves biologiques

Cet outil de protection propre aux forêts vise à protéger les espaces naturels parmi les plus remarquables des forêts publiques, leur faune et leur flore sauvages. Une réserve biologique peut être :

- dirigée (RBD) dans un but de conservation de milieux naturels forestiers ou associés et d'espèces rares ou menacées de la faune et de la flore ;
- intégrale (RBI) et excluant toute exploitation forestière à des fins d'étude et de connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes, ainsi que de conservation ou développement de la biodiversité associée. La forêt est rendue à son évolution naturelle.

Réserves nationales de chasse et de faune sauvage

Elles ont quatre objectifs : protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux, assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées, favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats et contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

(source : MTE)

23 sites appartiennent au réseau Natura 2000 en Meurthe-et-Moselle. Le Département de Meurthe-et-Moselle assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage de 4 d'entre eux, également classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux.

En décembre 2022	Ensemble des sites Natura 2000			Sites relevant de la directive oiseaux (ZPS)		Sites relevant de la directive habitats (SIC / ZSC)	
	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Nombre	Superficie terrestre (ha)
Meurthe-et-Moselle	23	25 384	4,8 %	6	13 321	21	17 200
Grand Est	228	617 997	10,7 %	45	492 535	183	219 627
France métropolitaine	1 761	7 122 837	13,0 %	407	4 437 177	1 354	4 911 513

NB : le nombre et la superficie totale des sites Natura 2000 ne correspondent pas à la somme des SIC / ZSC et des ZPS, certains sites étant à la fois SIC / ZSC et ZPS.

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne ; il est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau, mis en place en application de la Directive Oiseaux datant de 1979 et de la Directive Habitats datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration du réseau Natura 2000 comprend :

- **des Zones de protection spéciale (ZPS)**

Elles visent la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux ou servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

- **des Zones spéciales de conservation (ZSC) ou Sites d'importance communautaire (SIC)**

Elles visent la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive Habitats. Concernant la désignation des ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission européenne, sous la forme de pSIC (propositions de site d'importance communautaire).

(source : INPN)

Sites Natura 2000

- SIC / ZSC (directive habitats)
- ZPS (directive oiseaux)
- Sites avec maîtrise d'ouvrage CD54
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

La Meurthe-et-Moselle compte au total 244 ZNIEFF sur 30 % de sa superficie.

Les ZNIEFF sont un inventaire scientifique qui localise et décrit les secteurs du territoire national particulièrement intéressants sur le plan écologique, faunistique et / ou floristique.

Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

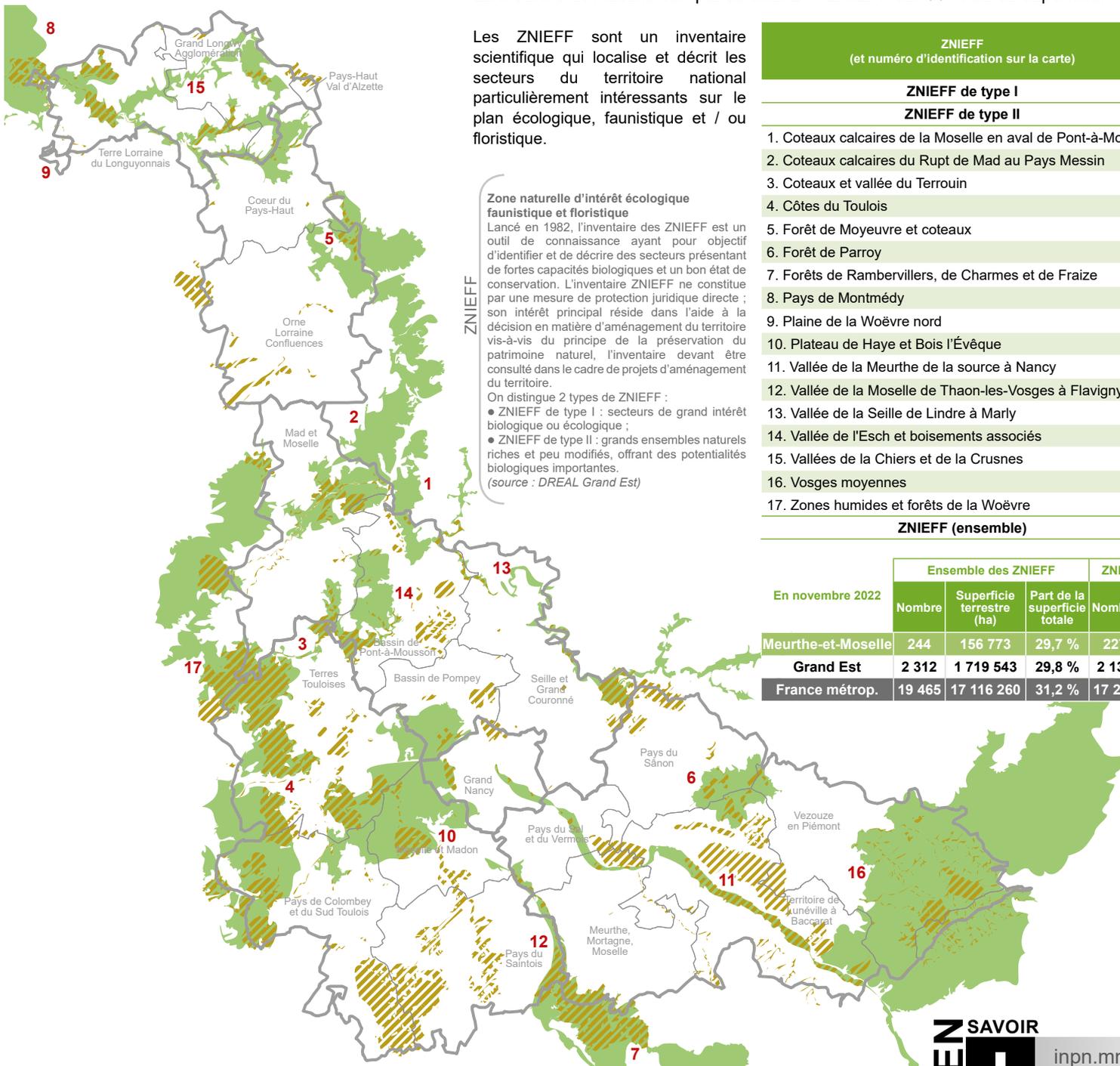
Lancé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF est un outil de connaissance ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. L'inventaire ZNIEFF ne constitue par une mesure de protection juridique directe ; son intérêt principal réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel, l'inventaire devant être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

(source : DREAL Grand Est)

ZNIEFF



ZNIEFF (et numéro d'identification sur la carte)	Superficie totale (en ha)	Superficie en Meurthe-et-Moselle (en ha)
ZNIEFF de type I	74 900 ha	
ZNIEFF de type II	125 003 ha	
1. Coteaux calcaires de la Moselle en aval de Pont-à-Mousson	3 935	34 %
2. Coteaux calcaires du Rupt de Mad au Pays Messin	15 181	40 %
3. Coteaux et vallée du Terrouin	520	100 %
4. Côtes du Toulous	20 353	74 %
5. Forêt de Moyeuivre et coteaux	11 051	35 %
6. Forêt de Parroy	5 413	100 %
7. Forêts de Rambervillers, de Charmes et de Fraize	16 751	9 %
8. Pays de Montmédy	22 083	2 %
9. Plaine de la Woëvre nord	28 519	1 %
10. Plateau de Haye et Bois l'Évêque	22 126	100 %
11. Vallée de la Meurthe de la source à Nancy	7 289	74 %
12. Vallée de la Moselle de Thaon-les-Vosges à Flavigny	5 005	47 %
13. Vallée de la Seille de Lindre à Marly	7 382	38 %
14. Vallée de l'Esch et boisements associés	7 510	100 %
15. Vallées de la Chiers et de la Crusnes	14 396	98 %
16. Vosges moyennes	76 305	39 %
17. Zones humides et forêts de la Woëvre	25 381	28 %
ZNIEFF (ensemble)	156 773 ha*	

En novembre 2022	Ensemble des ZNIEFF			ZNIEFF de type I		ZNIEFF de type II	
	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Part de la superficie totale	Nombre	Superficie terrestre (ha)	Nombre	Superficie terrestre (ha)
Meurthe-et-Moselle	244	156 773	29,7 %	227	74 900	17	125 003
Grand Est	2 312	1 719 543	29,8 %	2 136	598 802	176	1 487 614
France métrop.	19 465	17 116 260	31,2 %	17 226	6 030 216	2 239	15 526 621

* Données de superficie sans doubles comptes, certaines zones étant à la fois de type I et de type II.

ZNIEFF

- Type 1 (hatched)
- Type 2 (solid green)
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Espaces naturels sensibles (ENS)

La politique ENS du Département de Meurthe-et-Moselle vise à préserver des sites remarquables. Les 164 sites ENS ont été répertoriés sur l'ensemble du département à partir d'un inventaire naturaliste.



164 sites naturels
sur 24 889 hectares
soit 4,7 % de la superficie
départementale

- 46 pelouses calcaires
- 32 forêts
- 22 complexes alluviaux
- 18 rivières
- 16 étangs
- 10 marais
- 10 prairies humides
- 7 milieux artificialisés
- 3 vergers

En 2023	Nombre total d'ENS	dont nombre d'ENS actifs	Surface totale des ENS (en ha)	Part de la superficie totale couverte par des ENS	Part des communes concernées par des ENS
Longwy	14	7	1 772	4,2 %	56 %
Briey	13	10	2 298	3,4 %	36 %
Terres de Lorraine	59	27	8 041	5,8 %	64 %
Val de Lorraine	39	22	3 640	3,5 %	52 %
Lunévillois	33	13	8 465	5,3 %	38 %
Grand Nancy	6	5	672	4,7 %	45 %
Meurthe-et-Moselle	164	84	24 889	4,7 %	52 %

Chaque site ENS a été évalué selon trois groupes de critères :

- La biodiversité du site, son originalité et les menaces qui pèsent sur lui ;
- Les potentialités en termes de protection, de maîtrise foncière et de gestion ;
- Les potentialités pédagogiques en vue de la sensibilisation et de l'accueil du public.

12 sites sont gérés en maîtrise d'ouvrage départementale : le Département y mène une politique de préservation et de valorisation. Dans les autres sites, il mobilise des partenaires locaux, collectivités et associations par le biais d'une convention de 12 ans. Il assure ainsi un appui technique et financier. La politique ENS s'articule autour de **3 volets** :

- la maîtrise foncière du site par location sur le long terme ou par acquisition des terrains ;
- la gestion appropriée et durable des milieux naturels ;
- l'ouverture au public à travers des aménagements et des animations.

72 sites sont gérés par des collectivités locales ou des associations.

Les périmètres ENS se superposent très souvent à d'autres éléments d'inventaire ou dispositifs de protection du patrimoine naturel (ZNIEFF, arrêtés de protection de biotope, Natura 2000...).

ENS

- Zone humide
- Milieu forestier
- Pelouse
- Verger
- Zone artificialisée
- Rivière
- Site départemental
- Limite territoire
- Limite intercommunalité



Source : Département 54, DGA Territoires-Service Patrimoine naturel

ENVIRONNEMENT

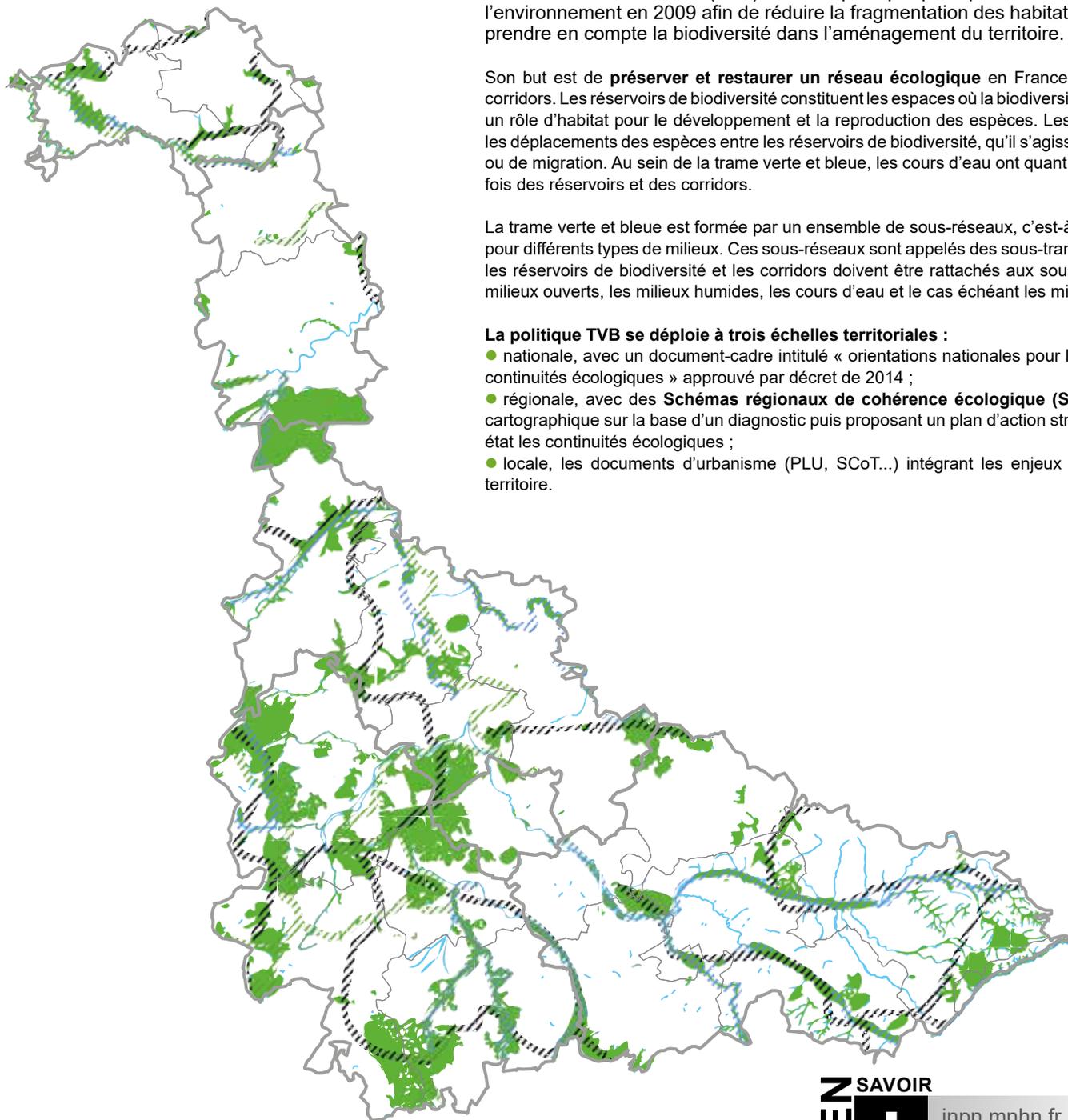
La Trame verte et bleue (TVB) est une politique publique initiée en 2007 et introduite dans le code de l'environnement en 2009 afin de réduire la fragmentation des habitats naturels et semi-naturels et de mieux prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire.

Son but est de **préserv**er et **restaurer un réseau écologique** en France, constitué de réservoirs de biodiversité et corridors. Les réservoirs de biodiversité constituent les espaces où la biodiversité est la plus riche ; ils jouent essentiellement un rôle d'habitat pour le développement et la reproduction des espèces. Les corridors servent prioritairement à assurer les déplacements des espèces entre les réservoirs de biodiversité, qu'il s'agisse de déplacements routiniers, de dispersion ou de migration. Au sein de la trame verte et bleue, les cours d'eau ont quant à eux une place particulière car ils sont à la fois des réservoirs et des corridors.

La trame verte et bleue est formée par un ensemble de sous-réseaux, c'est-à-dire de réservoirs et de corridors identifiés pour différents types de milieux. Ces sous-réseaux sont appelés des sous-trames. Le code de l'environnement stipule que les réservoirs de biodiversité et les corridors doivent être rattachés aux sous-trames suivantes : les milieux boisés, les milieux ouverts, les milieux humides, les cours d'eau et le cas échéant les milieux littoraux.

La politique TVB se déploie à trois échelles territoriales :

- nationale, avec un document-cadre intitulé « orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » approuvé par décret de 2014 ;
- régionale, avec des **Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)** identifiant la TVB au sein d'un atlas cartographique sur la base d'un diagnostic puis proposant un plan d'action stratégique pour préserver ou remettre en bon état les continuités écologiques ;
- locale, les documents d'urbanisme (PLU, SCoT...) intégrant les enjeux de continuités écologiques propres à leur territoire.

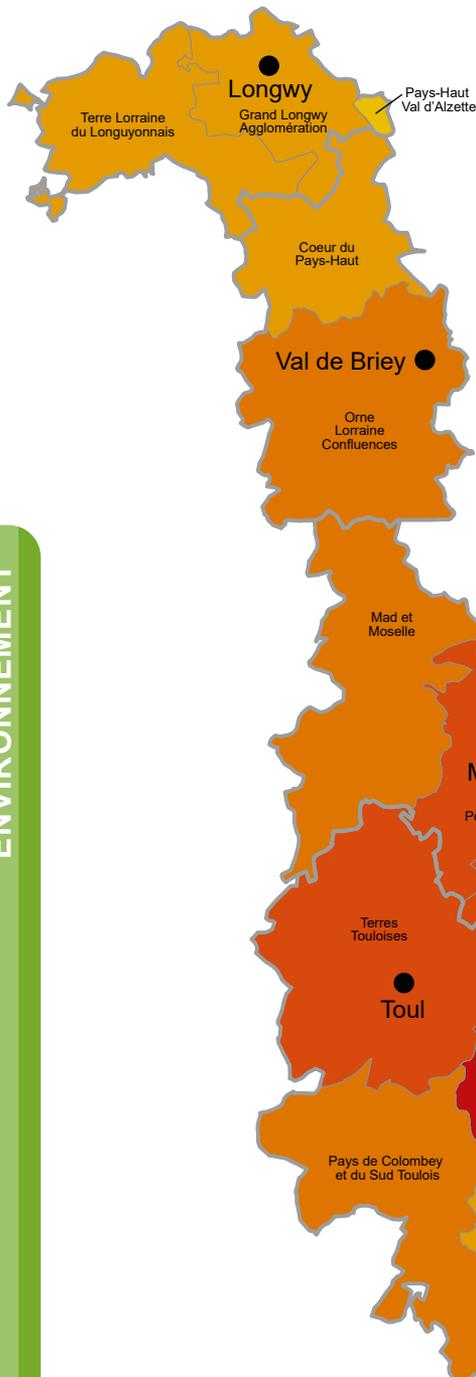


Trame verte et bleue

- Réservoirs surfaciques
- Corridors**
 - ▨ des milieux alluviaux et humides
 - ▨ des milieux boisés
 - ▨ des milieux ouverts
- Cours d'eau et zones humides
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Au regard des valeurs réglementaires, la qualité de l'air en Meurthe-et-Moselle s'est améliorée en 2022 malgré quelques dépassements occasionnels.

A Nancy, la qualité de l'air a été moyenne pendant 58 % de l'année, dégradée 27 % et mauvaise 15 % en 2022. Les mauvais indices sont dus aux particules (PM10 et PM2,5) pendant 17 jours et à l'ozone pendant 10 jours.

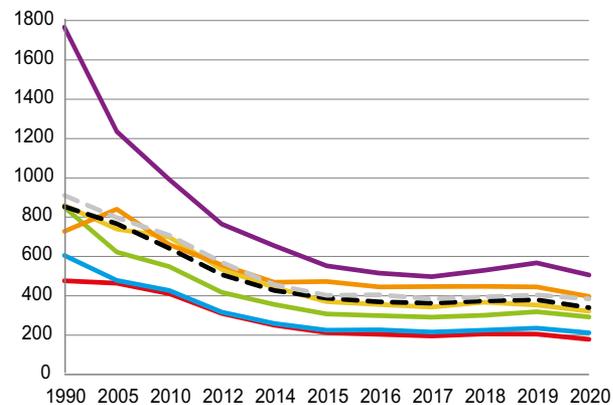


En 2020	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (en kg de CO ₂ par habitant)	Évolution 2010-2020 des émissions de gaz à effet de serre	Émissions de polluants (en kilogrammes par habitant)					
			Particules PM10	Particules PM2,5	Oxydes d'azote (NOx)	Dioxyde de soufre (SO ₂)	Composés organiques volatils non méthaniques	Ammoniac (NH ₃)
Longwy	178,5	- 54,4 %	2,89	1,63	6,75	0,27	8,91	7,22
Briey	211,7	- 50,6 %	4,85	2,43	10,01	0,36	22,18	13,11
Terres de Lorraine	505,7	- 49,0 %	6,52	3,69	19,89	6,45	18,04	18,66
Val de Lorraine	321,8	- 53,9 %	7,35	2,91	16,59	0,59	20,77	13,85
Lunévillois	292,3	- 48,5 %	7,11	3,91	19,08	11,52	18,69	27,68
Grand Nancy	396,4	- 40,0 %	0,99	0,77	7,17	1,72	7,43	5,30
Meurthe-et-Moselle	339,7	- 47,0 %	4,17	2,20	12,19	3,26	14,09	12,56
Grand Est	384,8	- 45,3 %	5,34	2,72	13,30	1,40	15,51	12,74

Évolution des émissions indirectes de gaz à effet de serre par territoire

en kg de CO₂ par habitant

- Longwy
- Briey
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine
- Lunévillois
- Grand Nancy
- Meurthe-et-Moselle
- Grand Est



Émissions indirectes de gaz à effet de serre (en kg de CO₂ par habitant) en 2020

- De 115 à 150
- De 150 à 200
- De 200 à 250
- De 250 à 400
- De 400 à 1 029
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Afin de déterminer l'impact de l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) sur le changement climatique, un indicateur a été défini : **le pouvoir de réchauffement global (PRG)**. Il est calculé au moyen des PRG respectifs de chacun des GES et s'exprime en équivalent CO₂ (CO₂e).

Le pouvoir de réchauffement global du département est de 7,79 tonnes équivalent CO² par habitant en 2020 contre 7,06 tCO₂e par habitant sur l'ensemble de la région Grand Est, en diminution par rapport à 2019 (8,26 tCO₂e par meurthe-et-mosellan).

L'industrie représente 41 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Meurthe-et-Moselle en 2020, devant le secteur des transports (23 %), de l'agriculture (14 %), le secteur résidentiel (13 %), tertiaire (6 %), des déchets (2 %) et la branche énergie (1 %).

Les principaux polluants atmosphériques sont :

- **les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)** avec 14,09 kg par habitant en 2020. Il s'agit des solvants, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), alcools, esters, composés chlorés, azotés et soufrés... La source principale d'émissions de COVNM est l'utilisation de solvants par les ménages.

- **l'ammoniac (NH₃)** avec 12,56 kg par habitant et dont 74 % des émissions sont issues des activités agricoles. Les plus fortes émissions rapportées au nombre d'habitants se retrouvent ainsi dans les EPCI les plus ruraux, notamment dans le Lunévillois. Les activités industrielles sont à l'origine de 21 % des émissions de NH₃.

- **les oxydes d'azote (NO_x)** avec 12,19 kg par habitant en 2020. Ils sont principalement émis par les transports (39 %) et à part égale l'industrie et l'agriculture (21 %). Les plus fortes concentrations s'observent à proximité des axes autoroutiers.

- **les particules PM10** avec 4,17 kg par habitant. L'agriculture est le secteur dégageant les plus fortes émissions (41 %) devant le secteur résidentiel (31 %). Les plus fortes concentrations de PM10 se retrouvent dans la CC du Bassin de Pont-à-Mousson avec 12 % du total départemental en 2020.

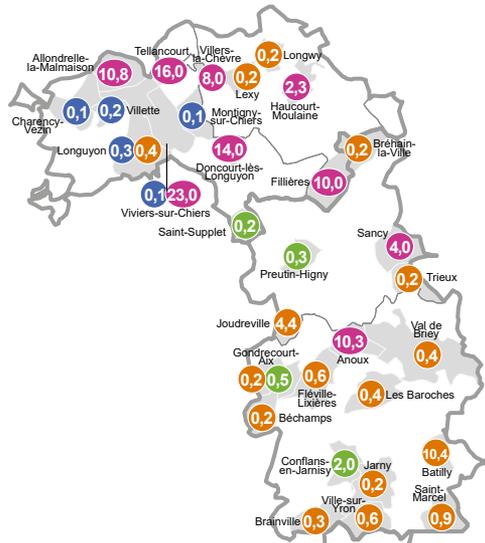
- **le dioxyde de soufre (SO₂)** avec 3,26 kg par habitant. Le secteur de l'industrie est le principal émetteur.

- **les particules PM2,5** avec 2,20 kg par habitant. Le secteur résidentiel est à l'origine de 58 % des émissions. Rapporté à leur population, les espaces faiblement peuplés sont les plus forts émetteurs.

En 2020	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (en kg de CO ₂ par habitant)	Pouvoir de réchauffement climatique PRG (en CO ₂ e) *	Émissions de polluants (en kilogrammes par habitant)					
			Particules PM10	Particules PM2,5	Oxydes d'azote (NO _x)	Dioxyde de soufre (SO ₂)	Composés organiques volatils non méthaniques	Ammoniac (NH ₃)
Bassin de Pompey (CC)	375,5	6,02	2,76	1,89	11,20	0,19	21,27	2,83
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	332,8	15,64	8,93	2,41	20,68	0,92	16,50	6,35
Cœur du Pays-Haut (CC)	155,7	4,43	5,49	2,81	10,64	0,47	12,72	15,22
Grand Longwy Agglomération (CA)	194,3	4,29	2,05	1,30	6,18	0,26	7,34	3,80
Grand Nancy (Métropole)	396,4	5,18	0,99	0,77	7,17	1,72	7,43	5,30
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	236,8	6,91	16,24	6,59	25,47	0,71	30,02	52,19
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	165,5	5,29	7,08	3,69	10,36	0,37	20,01	25,79
Moselle et Madon (CC)	1 028,7	21,50	4,59	2,75	20,77	21,14	10,76	8,31
Orne Lorraine Confluences (CC)	233,5	5,03	4,60	2,28	9,76	0,32	25,88	12,28
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	201,0	10,11	10,03	5,70	22,06	0,47	27,66	34,75
Pays du Saintois (CC)	191,4	11,51	11,35	5,61	25,50	0,61	32,16	47,36
Pays du Sânon (CC)	226,6	13,14	21,50	7,65	32,36	0,52	44,98	87,79
Pays du Sel et du Vermois (CC)	543,5	26,30	5,70	3,53	29,86	40,36	11,28	30,00
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	115,0	3,19	0,78	0,69	1,97	0,08	4,67	0,32
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	297,5	5,36	9,70	8,79	13,84	0,88	22,71	6,17
Seille et Grand Couronné (CC)	229,5	6,68	8,95	4,20	14,50	0,63	23,90	32,84
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	163,9	5,78	7,98	3,72	12,83	0,46	18,65	26,63
Terres Toulaises (CC)	349,8	8,03	5,34	3,17	17,01	0,48	15,76	12,06
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	206,3	6,22	4,92	3,01	12,94	0,27	14,65	13,62
Veuzouze en Piémont (CC)	180,5	10,32	11,04	6,40	19,56	0,61	36,09	44,04

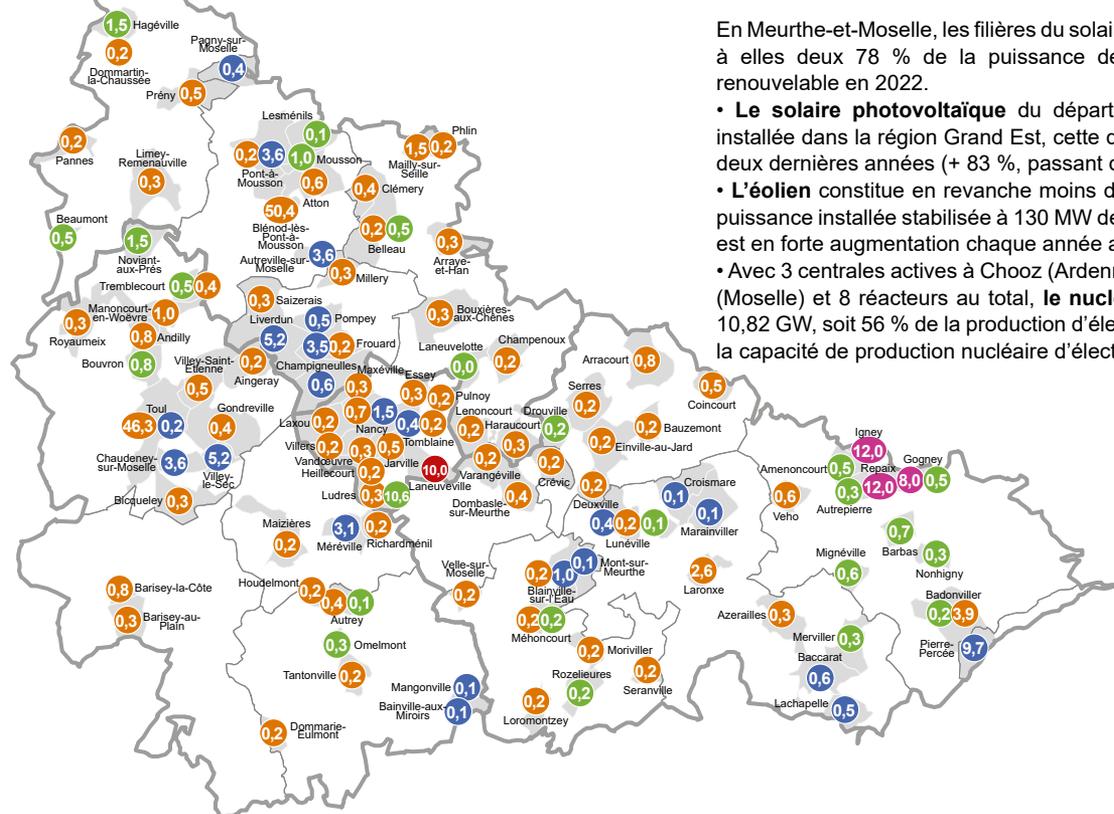
* Contrairement aux autres indicateurs de ce tableau, cet indicateur s'applique à la totalité de l'EPCI.

En décembre 2022, les installations de production d'énergie renouvelable installées en Meurthe-et-Moselle ont une puissance de 381 Mégawatts (+ 6 % en un an), soit 2% de la puissance totale installée en région Grand Est (nucléaire compris).



Au 31 décembre 2022	Puissance des installations de production d'électricité renouvelable par filière (en MW)				
	Total	dont Bioénergies	dont Éolien	dont Hydraulique	dont Solaire photovoltaïque
Longwy	87,3	0,2	84,1	0,7	2,3
Briey	37,6	2,7	14,3	0,0	20,6
Terres de Lorraine	72,4	3,1	0,0	12,3	55,7
Val de Lorraine	80,6	3,6	0,0	17,5	59,5
Lunévillois	68,5	4,0	32,0	12,4	15,1
Grand Nancy	26,4	10,6	0,0	1,9	3,9
agrégation des installations < 36 kW	8,6	0,0	0,0	0,0	8,6
Meurthe-et-Moselle	381,4	24,2	130,3	44,8	165,8
Grand Est	19 441,9	250,9	4 800,9	2 329,2	1 155,9
France métropolitaine	128 437,6	2 370,6	22 010,8	25 688,9	16 180,9

ENVIRONNEMENT



En Meurthe-et-Moselle, les filières du solaire et de l'éolien prédominent et représentent à elles deux 78 % de la puissance des installations de production d'électricité renouvelable en 2022.

- **Le solaire photovoltaïque** du département représente 14 % de la puissance installée dans la région Grand Est, cette dernière ayant fortement augmenté lors des deux dernières années (+ 83 %, passant de 632 MW en 2020 à 1 156 MW en 2022).
- **L'éolien** constitue en revanche moins de 3 % de la puissance régionale avec une puissance installée stabilisée à 130 MW depuis quatre ans. Le parc éolien de la région est en forte augmentation chaque année avec 700 MW supplémentaires en 2022.
- Avec 3 centrales actives à Chooz (Ardennes), Nogent-sur-Seine (Aube) et Cattenom (Moselle) et 8 réacteurs au total, **le nucléaire** constitue une puissance installée de 10,82 GW, soit 56 % de la production d'électricité renouvelable régionale et 17,6 % de la capacité de production nucléaire d'électricité installée en France.

Puissance des installations de production d'électricité renouvelable au 31/12/2022 en MW

- Bioénergies
- Éolien
- Hydraulique
- Solaire (> 0,15 MW)
- Autres

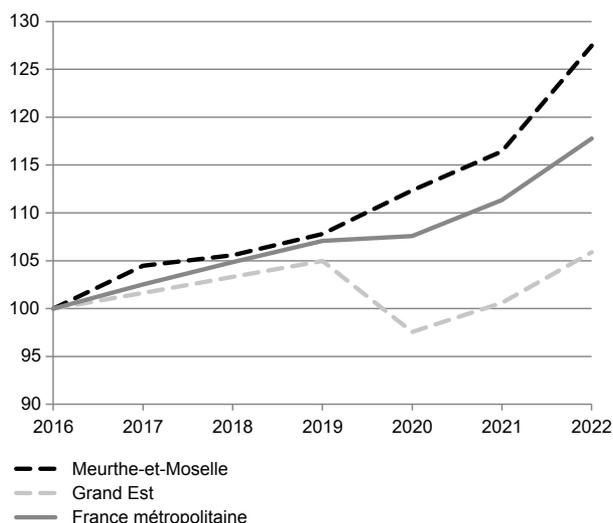
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Les filières présentes dans le département

- **Le solaire photovoltaïque** est la source principale d'énergie renouvelable en Meurthe-et-Moselle : près de 5 500 installations forment une puissance totale de 165,8 MW en décembre 2022 (+ 8,2 % en un an). Si 96 % des installations ont une puissance installée inférieure à 36 KW, la centrale de Toul-Rosières affiche une puissance de 96,5 MW.
- **L'éolien** est la seconde filière en termes de puissance. 16 installations sont réparties sur 12 communes des territoires de Longwy, Briey et du Lunévillois.
- **L'énergie hydraulique** dans le département représente une puissance installée de 45 MW à partir de 30 installations.
- **Les bioénergies** permettent la production d'électricité via 30 installations dans le département, soit au total 24,2 MW installés. L'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers du Grand Nancy à Ludres (10,6 MW) permet d'alimenter en grande partie le chauffage urbain de la Métropole.
- **D'autres filières** permettent de produire de l'énergie renouvelable comme le stockage non hydraulique (5 installations d'une puissance cumulée de 6,25 MW) ou la centrale de cogénération biomasse de l'entreprise Novacarb à Laneuveville-devant-Nancy (10 MW).

Évolution de la puissance des installations de production d'électricité renouvelable

au 31 décembre (en MW), en base 100 : 2016



Intercommunalité	Puissance des installations de production d'électricité renouvelable par filière (en MW)				
	Total	dont Bioénergies	dont Éolien	dont Hydraulique	dont Solaire photovoltaïque
Bassin de Pompey (CC)	11,32	0,00	0,00	9,84	1,48
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	60,68	1,04	0,00	7,62	52,03
Cœur du Pays-Haut (CC)	9,41	0,25	4,00	0,00	5,16
Grand Longwy Agglomération (CA)	13,71	0,00	12,30	0,00	1,41
Grand Nancy (Métropole)	26,37	10,60	0,00	1,89	3,88
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	3,94	2,04	0,00	0,00	1,90
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	4,75	0,36	0,00	1,11	2,03
Moselle et Madon (CC)	4,35	0,00	0,00	3,10	1,25
Orne Lorraine Confluences (CC)	28,16	2,47	10,25	0,00	15,44
Pays de Colombey et du Sud Toulais (CC)	1,52	0,00	0,00	0,00	1,52
Pays du Saintois (CC)	3,59	0,33	0,00	0,18	1,82
Pays du Sânon (CC)	2,69	0,21	0,00	0,00	2,48
Pays du Sel et du Vermois (CC)	2,46	0,00	0,00	0,00	1,21
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	0,13	0,00	0,00	0,00	0,13
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	9,66	0,00	0,00	9,66	0,00
Seille et Grand Couronné (CC)	4,65	0,54	0,00	0,00	4,11
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	73,48	0,19	71,76	0,73	0,80
Terres Toulaises (CC)	62,90	2,79	0,00	9,02	51,09
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	8,54	0,30	0,00	1,67	4,07
Vezouze en Piémont (CC)	40,43	3,10	32,00	0,00	5,33

La population d'un territoire peut être exposée à des risques naturels ou liés aux activités humaines. Ainsi, trois habitants du Grand Est sur cinq sont exposés au risque sismique ou aux inondations.

Le réchauffement climatique a un impact fort sur les risques naturels existants. La Meurthe-et-Moselle est notamment sensible à trois aléas : les inondations, les mouvements de terrain et les sécheresses.

Risque inondation

Les inondations constituent le premier risque naturel en France, par l'étendue des zones vulnérables et l'importance des dommages qu'elles provoquent. Le terme englobe le débordement des cours d'eau, mais également la remontée des nappes, le ruissellement et la submersion marine. L'Enveloppe Approchée d'Inondations Potentielles débordement de cours d'eau (EAIP) est établie à l'échelle de chacun des grands bassins hydrographiques. Elle vise à disposer d'une approche homogène et maximisante de la délimitation de l'aléa débordement de cours d'eau. En Meurthe-et-Moselle, la zone inondable (EAIP débordement de cours d'eau) couvre 15 % de la surface départementale mais regroupe plus du quart de la population du département.

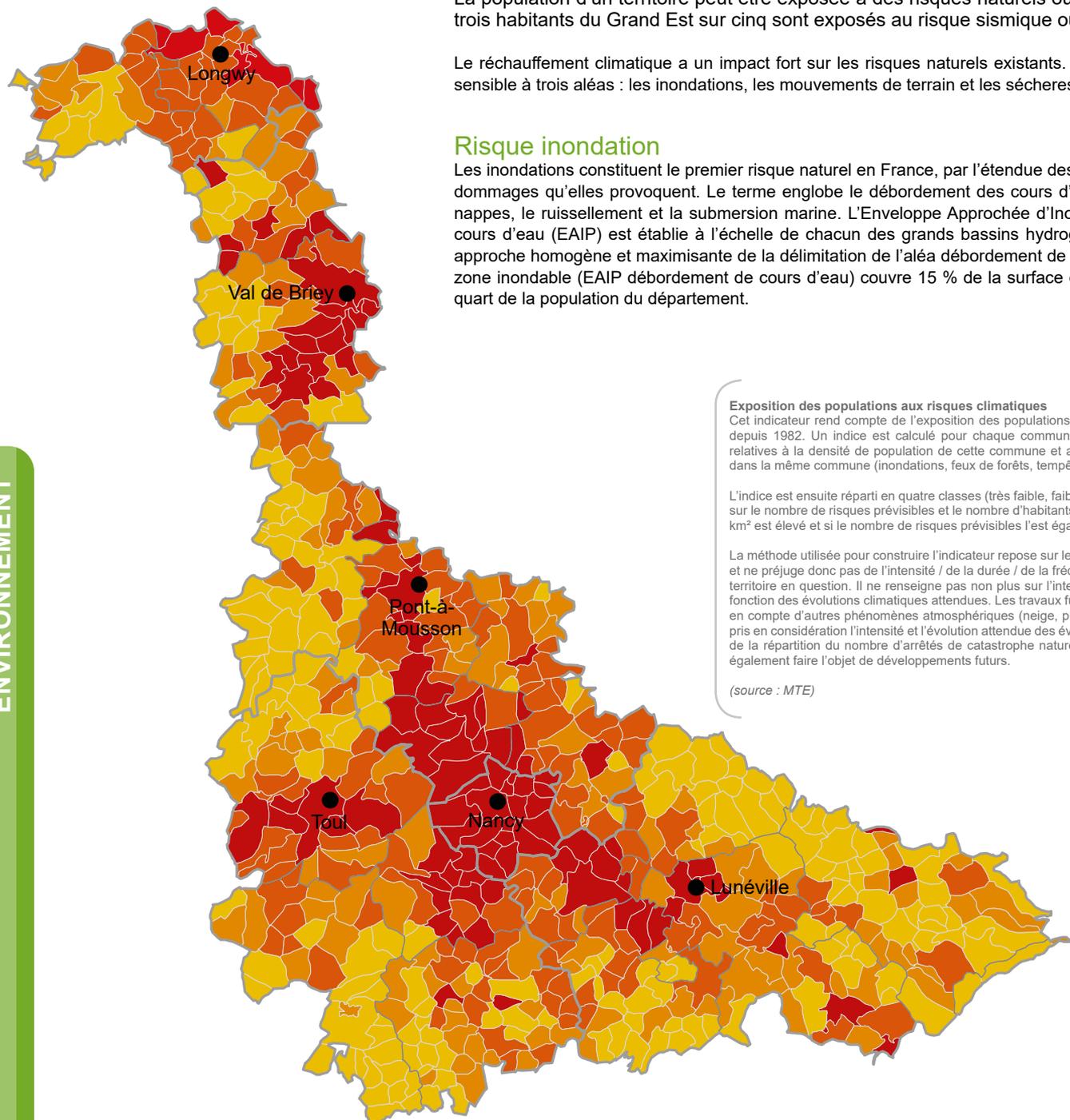
Exposition des populations aux risques climatiques

Cet indicateur rend compte de l'exposition des populations, en France métropolitaine, aux risques climatiques depuis 1982. Un indice est calculé pour chaque commune du territoire métropolitain. Il croise des données relatives à la densité de population de cette commune et au nombre de risques naturels prévisibles recensés dans la même commune (inondations, feux de forêts, tempêtes, avalanches et mouvements de terrain).

L'indice est ensuite réparti en quatre classes (très faible, faible, moyen ou fort) selon une clé de répartition basée sur le nombre de risques prévisibles et le nombre d'habitants au km². L'indice est fort si le nombre d'habitants au km² est élevé et si le nombre de risques prévisibles l'est également.

La méthode utilisée pour construire l'indicateur repose sur le nombre de risques recensés à l'échelle communale et ne préjuge donc pas de l'intensité / de la durée / de la fréquence avec lesquelles ces risques s'exercent sur le territoire en question. Il ne renseigne pas non plus sur l'intensité avec laquelle ils s'exerceront dans l'avenir en fonction des évolutions climatiques attendues. Les travaux futurs sur cet indicateur pourront s'attacher à prendre en compte d'autres phénomènes atmosphériques (neige, pluies verglaçantes, etc). Par ailleurs, pourraient être pris en considération l'intensité et l'évolution attendue des événements climatiques extrêmes. La prise en compte de la répartition du nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle, pour les mêmes risques considérés ici, pourra également faire l'objet de développements futurs.

(source : MTE)



Exposition des populations aux risques climatiques

- Très faible
- Faible
- Moyenne
- Forte

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Risque mouvement de terrain

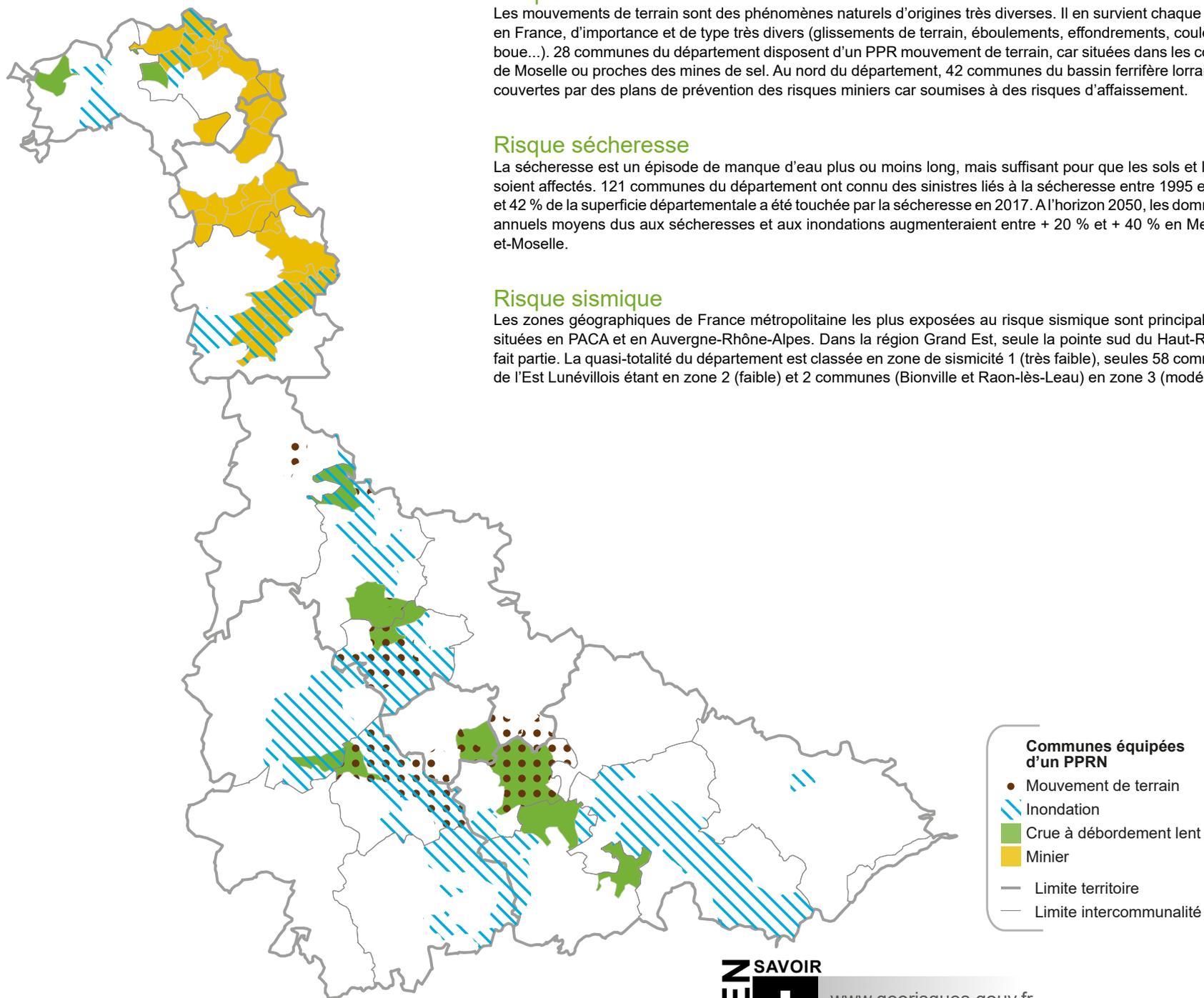
Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines très diverses. Il en survient chaque année en France, d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue...). 28 communes du département disposent d'un PPR mouvement de terrain, car situées dans les coteaux de Moselle ou proches des mines de sel. Au nord du département, 42 communes du bassin ferrifère lorrain sont couvertes par des plans de prévention des risques miniers car soumises à des risques d'affaissement.

Risque sécheresse

La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. 121 communes du département ont connu des sinistres liés à la sécheresse entre 1995 et 2016 et 42 % de la superficie départementale a été touchée par la sécheresse en 2017. À l'horizon 2050, les dommages annuels moyens dus aux sécheresses et aux inondations augmenteraient entre + 20 % et + 40 % en Meurthe-et-Moselle.

Risque sismique

Les zones géographiques de France métropolitaine les plus exposées au risque sismique sont principalement situées en PACA et en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans la région Grand Est, seule la pointe sud du Haut-Rhin en fait partie. La quasi-totalité du département est classée en zone de sismicité 1 (très faible), seules 58 communes de l'Est Lunévillois étant en zone 2 (faible) et 2 communes (Bionville et Raon-lès-Leau) en zone 3 (modérée).



Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Comme les autres risques majeurs, ils peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes, leurs biens et / ou l'environnement.

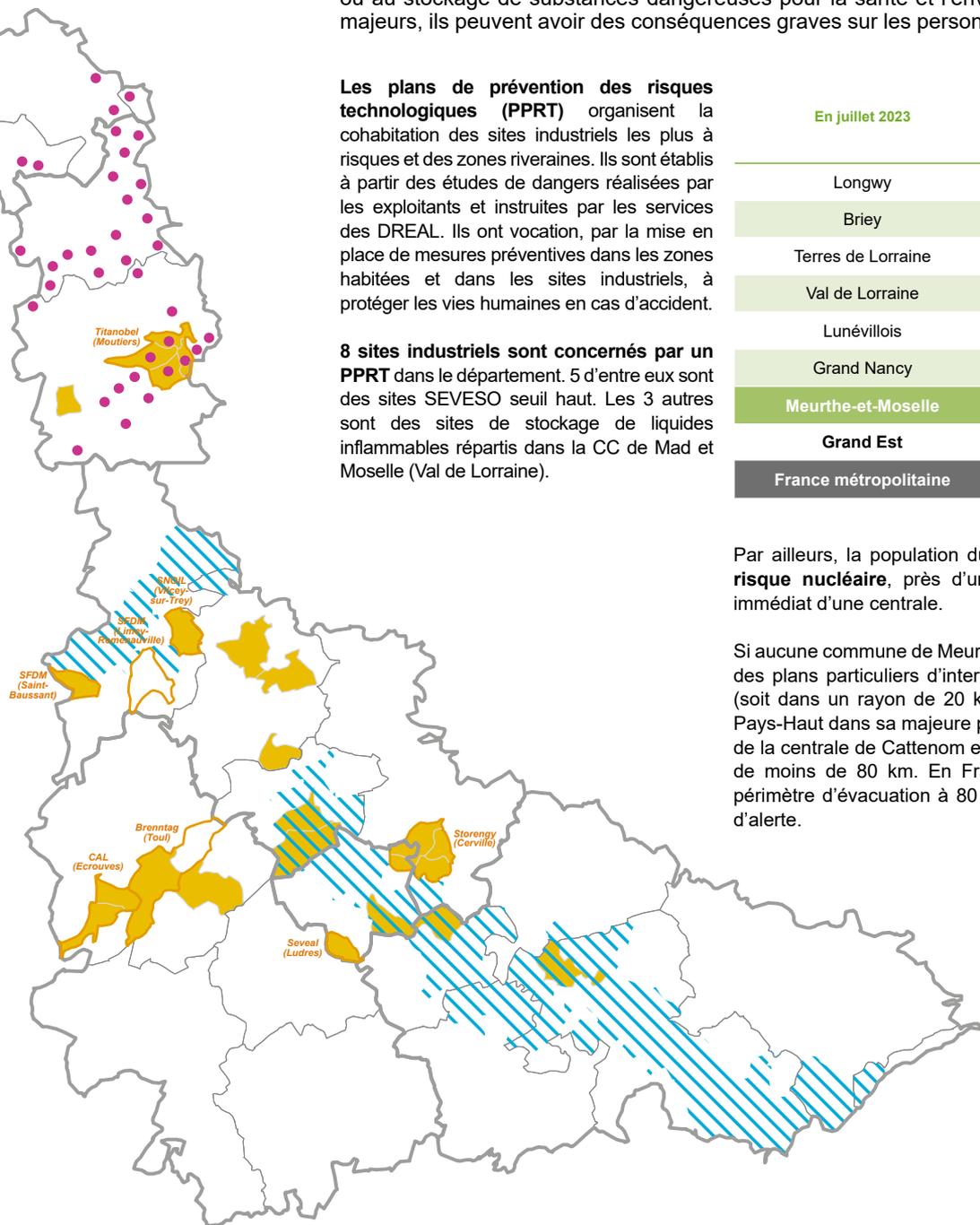
Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) organisent la cohabitation des sites industriels les plus à risques et des zones riveraines. Ils sont établis à partir des études de dangers réalisées par les exploitants et instruites par les services des DREAL. Ils ont vocation, par la mise en place de mesures préventives dans les zones habitées et dans les sites industriels, à protéger les vies humaines en cas d'accident.

8 sites industriels sont concernés par un PPRT dans le département. 5 d'entre eux sont des sites SEVESO seuil haut. Les 3 autres sont des sites de stockage de liquides inflammables répartis dans la CC de Mad et Moselle (Val de Lorraine).

En juillet 2023	Nombre d'installations soumises à autorisation			
	Ensemble	dont non Seveso	dont Seveso seuil bas	dont Seveso seuil haut
Longwy	37	37	0	0
Briey	19	18	0	1
Terres de Lorraine	59	56	1	2
Val de Lorraine	69	66	0	3
Lunévillois	58	57	0	1
Grand Nancy	29	27	1	1
Meurthe-et-Moselle	271	261	2	8
Grand Est	3 169	3 033	46	90
France métropolitaine	33 157	31 819	619	719

Par ailleurs, la population du Grand Est est l'une des plus exposées au **risque nucléaire**, près d'un habitant sur dix vivant dans le voisinage immédiat d'une centrale.

Si aucune commune de Meurthe-et-Moselle ne figure dans le périmètre d'un des plans particuliers d'intervention (PPI) définis par les pouvoirs publics (soit dans un rayon de 20 km autour d'une des centrales nucléaires), le Pays-Haut dans sa majeure partie figure dans un rayon de moins de 40 km de la centrale de Cattenom et l'ensemble du Val de Lorraine dans un rayon de moins de 80 km. En France, l'ANCCLI préconise une extension du périmètre d'évacuation à 80 voire à 100 km autour de la centrale en cas d'alerte.



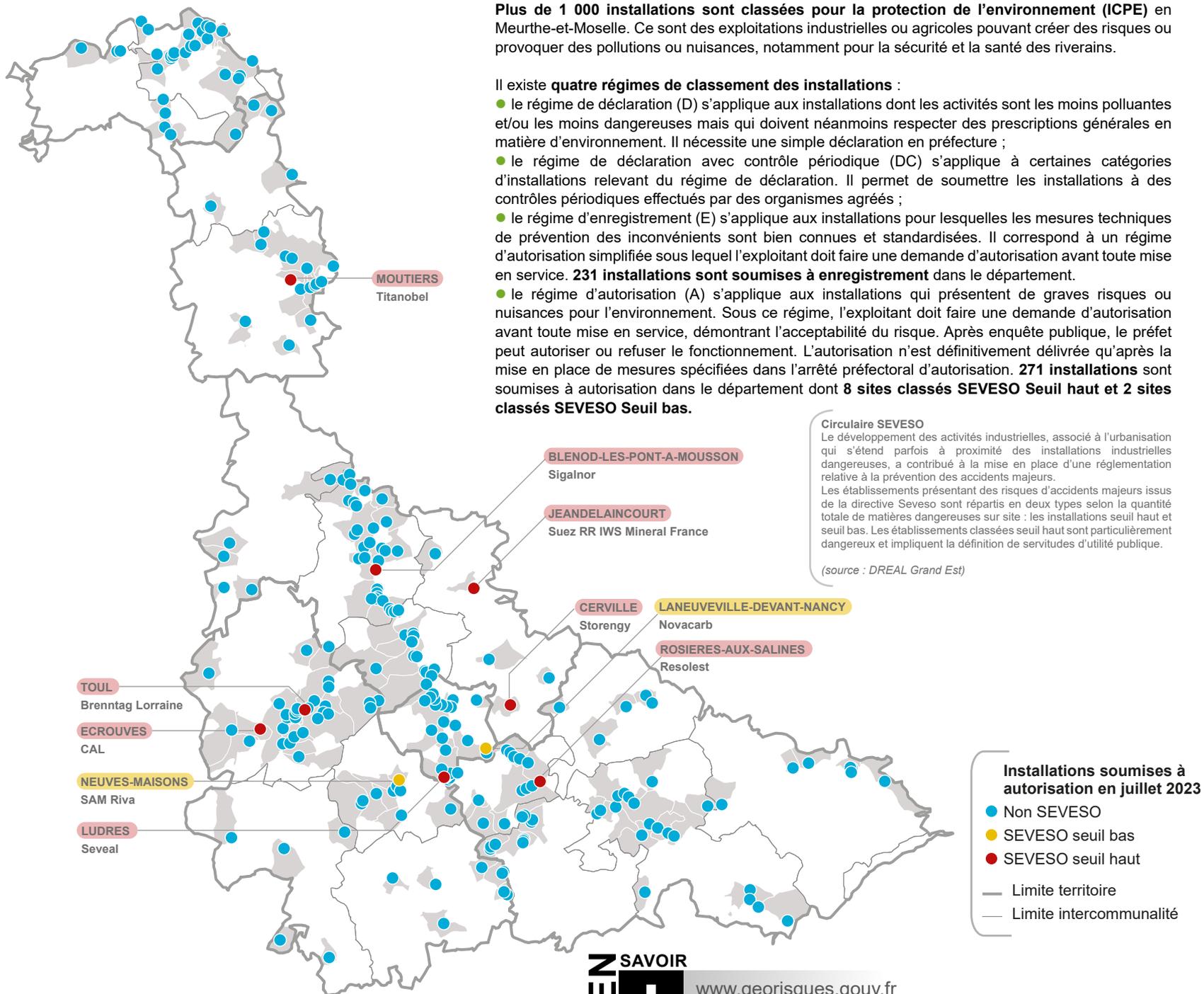
Risques technologiques

- Rupture de barrage
- Industriel
- Mouvement de terrain minier
- Périmètre du PPRT
- Nom du PPRT
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Plus de 1 000 installations sont classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en Meurthe-et-Moselle. Ce sont des exploitations industrielles ou agricoles pouvant créer des risques ou provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Il existe **quatre régimes de classement des installations** :

- le régime de déclaration (D) s'applique aux installations dont les activités sont les moins polluantes et/ou les moins dangereuses mais qui doivent néanmoins respecter des prescriptions générales en matière d'environnement. Il nécessite une simple déclaration en préfecture ;
- le régime de déclaration avec contrôle périodique (DC) s'applique à certaines catégories d'installations relevant du régime de déclaration. Il permet de soumettre les installations à des contrôles périodiques effectués par des organismes agréés ;
- le régime d'enregistrement (E) s'applique aux installations pour lesquelles les mesures techniques de prévention des inconvénients sont bien connues et standardisées. Il correspond à un régime d'autorisation simplifiée sous lequel l'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service. **231 installations sont soumises à enregistrement** dans le département.
- le régime d'autorisation (A) s'applique aux installations qui présentent de graves risques ou nuisances pour l'environnement. Sous ce régime, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Après enquête publique, le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement. L'autorisation n'est définitivement délivrée qu'après la mise en place de mesures spécifiées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation. **271 installations sont soumises à autorisation** dans le département dont **8 sites classés SEVESO Seuil haut** et **2 sites classés SEVESO Seuil bas**.



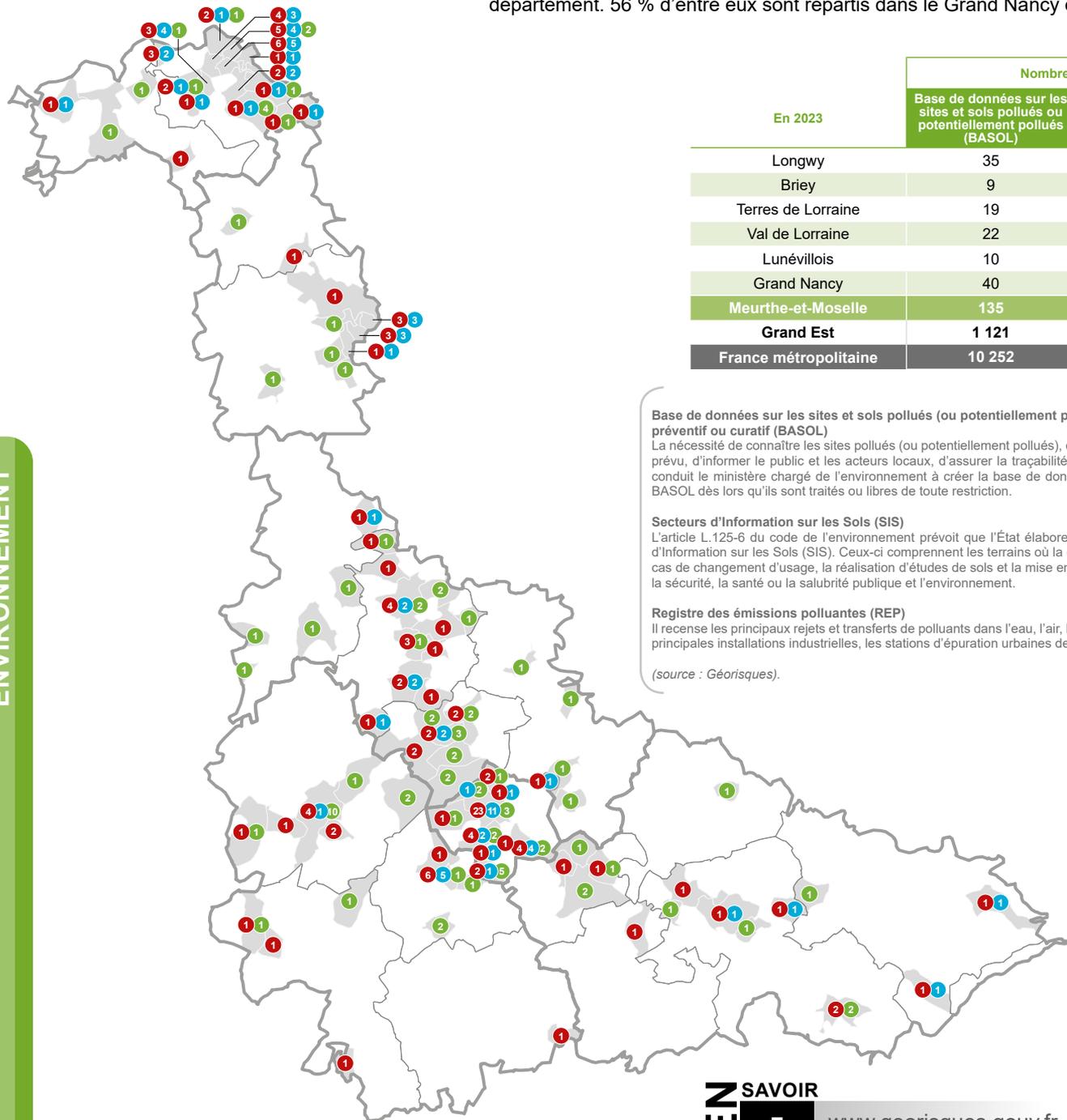
Circulaire SEVESO

Le développement des activités industrielles, associé à l'urbanisation qui s'étend parfois à proximité des installations industrielles dangereuses, a contribué à la mise en place d'une réglementation relative à la prévention des accidents majeurs.

Les établissements présentant des risques d'accidents majeurs issus de la directive Seveso sont répartis en deux types selon la quantité totale de matières dangereuses sur site : les installations seuil haut et seuil bas. Les établissements classés seuil haut sont particulièrement dangereux et impliquent la définition de servitudes d'utilité publique.

(source : DREAL Grand Est)

En 2023, 135 sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés par l'inventaire Basol dans le département. 56 % d'entre eux sont répartis dans le Grand Nancy ou sur le territoire de Longwy.



En 2023	Nombre de sites concernés par un inventaire		
	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués (BASOL)	Secteurs d'information sur les sols (SIS)	Registres des émissions polluantes (REP)
Longwy	35	28	13
Briey	9	7	5
Terres de Lorraine	19	6	20
Val de Lorraine	22	8	26
Lunévillois	10	4	10
Grand Nancy	40	22	16
Meurthe-et-Moselle	135	75	90
Grand Est	1 121	361	1 109
France métropolitaine	10 252	5 138	9 653

Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL)

La nécessité de connaître les sites pollués (ou potentiellement pollués), de les traiter le cas échéant, en lien notamment avec l'usage prévu, d'informer le public et les acteurs locaux, d'assurer la traçabilité des pollutions et des risques y compris après traitement a conduit le ministère chargé de l'environnement à créer la base de données BASOL en 1994. Les sites sont retirés de l'inventaire BASOL dès lors qu'ils sont traités ou libres de toute restriction.

Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

L'article L.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Registre des émissions polluantes (REP)

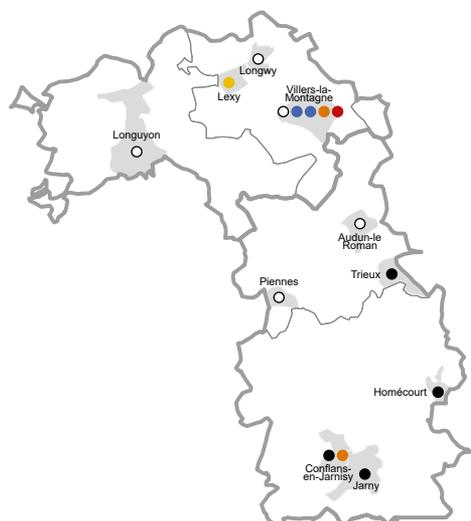
Il recense les principaux rejets et transferts de polluants dans l'eau, l'air, les déchets déclarés par certains établissements à savoir les principales installations industrielles, les stations d'épuration urbaines de plus de 100 000 équivalents habitants et certains élevages.

(source : Géorisques).

Nombre de sites industriels concernés en 2023

- ? Pollution des sols (Basol)
- ? Secteurs d'information sur les sols (SIS)
- ? Registre des émissions polluantes (REP)
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

37 déchetteries sont réparties sur l'ensemble du département en 2022 auxquelles s'ajoutent 34 installations de traitement des déchets. Avec 5 déchetteries pour 100 000 habitants, la Meurthe-et-Moselle figure parmi les départements les moins bien pourvus de France.

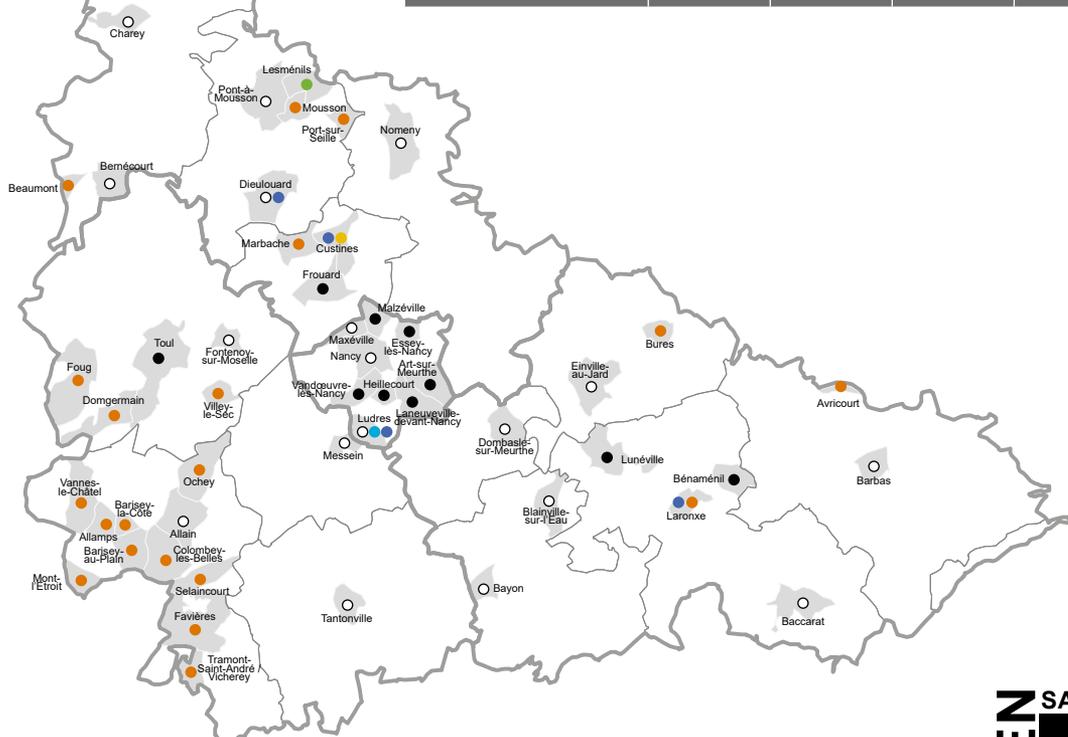


En Meurthe-et-Moselle

- 37 déchetteries
- 6 centres de tri des déchets ménagers et assimilés (DMA)
- 22 plates-formes de compostage dont 13 sur Terres de Lorraine
- 1 plate-forme de broyage
- 1 unité d'incinération avec valorisation énergétique
- 1 installation de stockage des déchets non dangereux (DND)
- 2 plates-formes de maturation des mâchefers
- 1 unité de compostage avec traitement mécano-biologique.

Collecte des déchets

	Déchetteries en 2021						Déchets ménagers et assimilés (DMA) (en kg/habitant/an) en 2021 (gravats inclus)
	Nombre de déchetteries	Nombre de déchetteries pour 100 000 habitants	Déchets collectés en déchetterie (en kg/hab./an)	% de population desservie	Nombre de visites annuelles moyen par visiteur	Tonnage annuel par habitant (en kg) (gravats inclus)	
Meurthe-et-Moselle	37	5,06	206,53	98,9%	1,46	208,73	552,22
Grand Est	468	8,42	223,77	96,9%	2,29	213,00	557,70
France entière	4 620	6,83	243,19	98,7%	2,14	246,37	611,40



Déchetterie en 2022

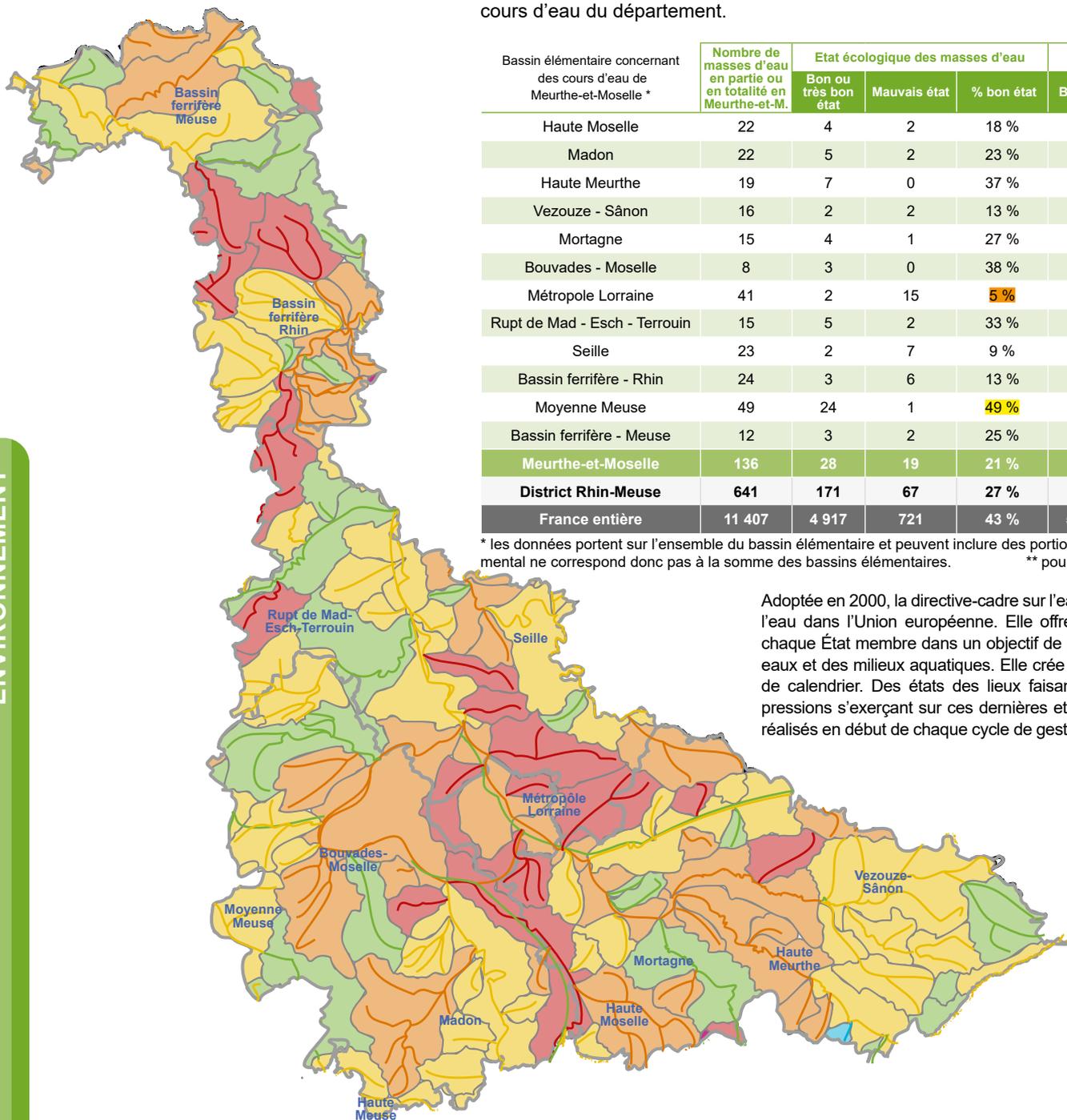
- Particuliers uniquement
- Particuliers et professionnels

Installation de traitement des déchets en 2022

- Centre de tri des DMA
 - Plate-forme de compostage
 - Plate-forme de broyage
 - Stockage des DND
 - Valorisation énergétique
 - PF de maturation des mâchefers
- Limite territoire
— Limite intercommunalité

Source : ADEME, SINOE, d'après enquêtes ITOM

L'état des lieux de la qualité des cours d'eau réalisé en 2019 a révélé le mauvais état de bon nombre de cours d'eau du département.



Bassin élémentaire concernant des cours d'eau de Meurthe-et-Moselle *	Nombre de masses d'eau en partie ou en totalité en Meurthe-et-M.	Etat écologique des masses d'eau			Etat chimique des masses d'eau avec substances ubiquistes			
		Bon ou très bon état	Mauvais état	% bon état	Bon état	Mauvais état	Etat inconnu	% bon état**
Haute Moselle	22	4	2	18 %	1	16	5	6 %
Madon	22	5	2	23 %	9	13	0	41 %
Haute Meurthe	19	7	0	37 %	3	11	5	21 %
Vezouze - Sânon	16	2	2	13 %	1	14	1	7 %
Mortagne	15	4	1	27 %	4	10	1	29 %
Bouvades - Moselle	8	3	0	38 %	2	5	1	29 %
Métropole Lorraine	41	2	15	5 %	5	32	4	14 %
Rupt de Mad - Esch - Terrouin	15	5	2	33 %	5	7	3	42 %
Seille	23	2	7	9 %	8	12	3	40 %
Bassin ferrifère - Rhin	24	3	6	13 %	0	21	3	0 %
Moyenne Meuse	49	24	1	49 %	16	14	19	53 %
Bassin ferrifère - Meuse	12	3	2	25 %	2	9	1	18 %
Meurthe-et-Moselle	136	28	19	21 %	27	87	22	24 %
District Rhin-Meuse	641	171	67	27 %	144	354	143	29 %
France entière	11 407	4 917	721	43 %	5 101	2 332	3 974	69 %

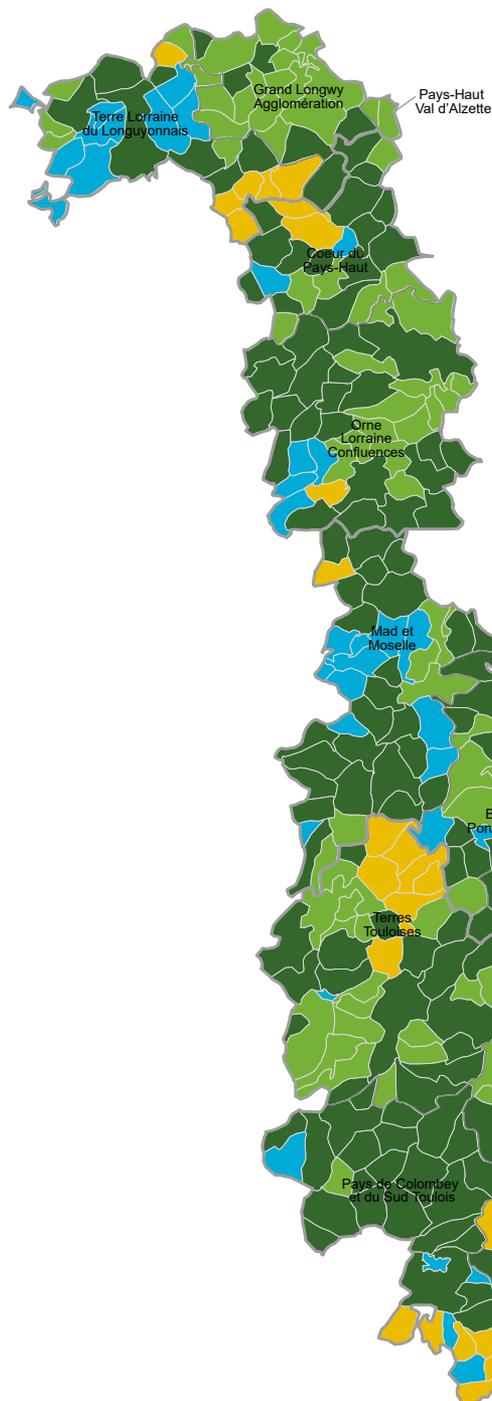
* les données portent sur l'ensemble du bassin élémentaire et peuvent inclure des portions de départements limitrophes. Le total départemental ne correspond donc pas à la somme des bassins élémentaires. ** pour les masses d'eau dont l'état chimique est connu.

Adoptée en 2000, la directive-cadre sur l'eau (DCE) est le texte majeur de la politique de l'eau dans l'Union européenne. Elle offre un cadre structuré et cohérent et engage chaque État membre dans un objectif de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Elle crée des obligations de résultats, de méthodes et de calendrier. Des états des lieux faisant le bilan de l'état des masses d'eau, des pressions s'exerçant sur ces dernières et de leurs impacts potentiels sont par ailleurs réalisés en début de chaque cycle de gestion de 6 ans afin de préparer le cycle suivant.

Etat écologique des masses d'eau de surface et limites des bassins versants (évaluation SDAGE 2022-27, rapportage 2022, données 2015-17)

- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Limite bassin versant

En juillet 2023, 257 communes de Meurthe-et-Moselle disposent d'une station d'épuration des eaux usées (STEP). Au total, 410 communes sont raccordées à une STEP, soit 69 % des communes du département représentant 96 % de la population.



En juillet 2023	Situation des communes en matière d'assainissement						
	Communes équipées ou raccordées			Travaux en cours ou à l'étude		Communes non raccordées / assainissement non collectif	
	Nb communes	% communes	% population	Nb communes	% communes	Nb communes	% communes
Longwy	36	72 %	96 %	6	12 %	8	16 %
Briey	55	85 %	97 %	4	6 %	6	9 %
Terres de Lorraine	107	70 %	93 %	19	13 %	26	17 %
Val de Lorraine	91	72 %	94 %	7	6 %	28	22 %
Lunévillois	101	57 %	90 %	13	7 %	64	36 %
Grand Nancy	20	100 %	100 %	0	0 %	0	0 %
Meurthe-et-Moselle	410	69 %	96 %	49	8 %	132	22 %

23 communes supplémentaires ont été équipées ou raccordées en deux ans (+ 6 %), dont 12 communes dans le Lunévillois. Dans ce territoire, l'état de l'assainissement progresse puisque 43 % des communes ne sont pas encore équipées ou raccordées, soit 7 points de moins qu'en 2021. 10 % de la population du territoire n'est pas encore raccordée.

Les communes dont les habitations ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées sont essentiellement des communes rurales faiblement peuplées en bordure du département

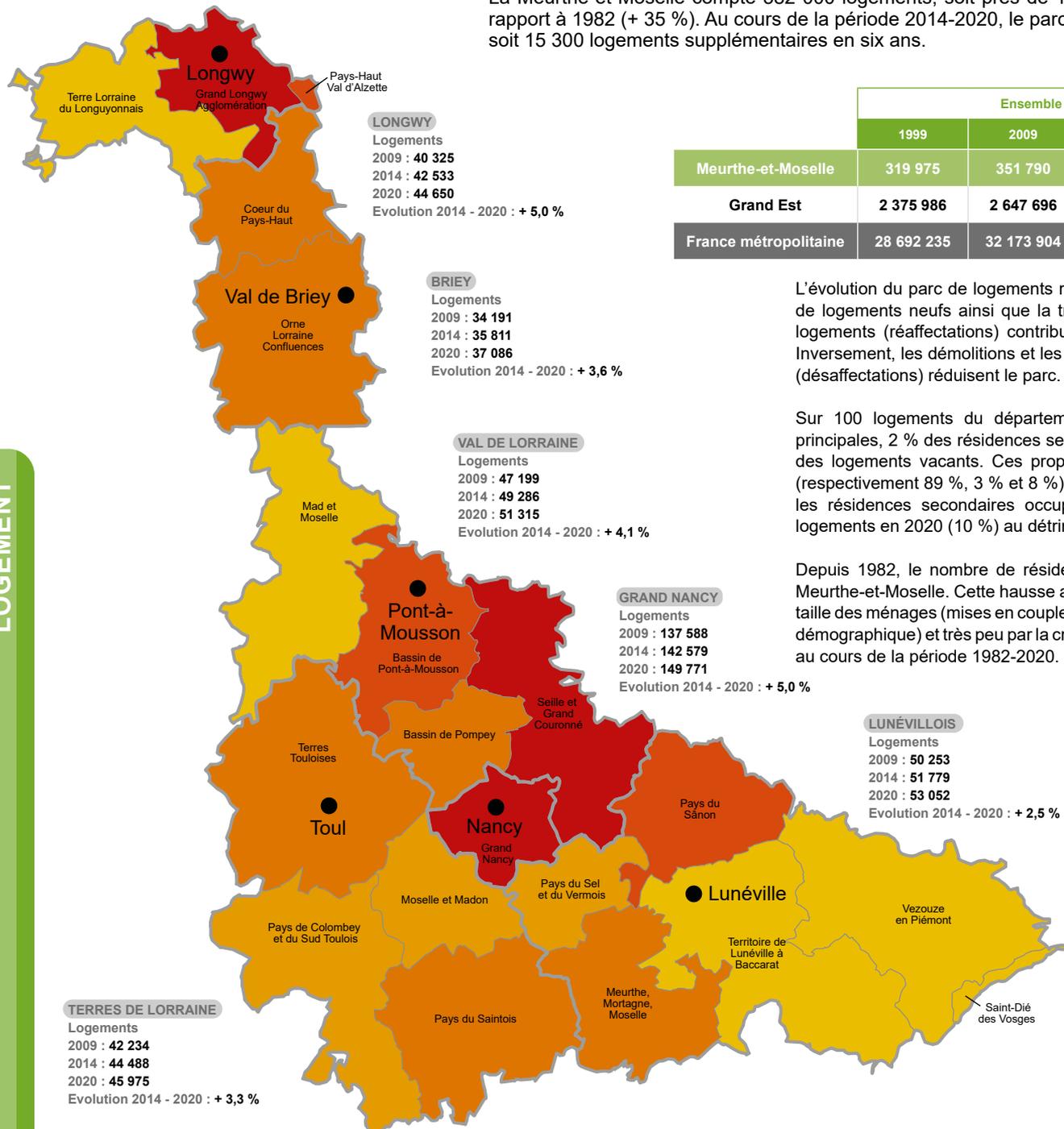
L'assainissement des eaux usées, collectif ou individuel, est indispensable pour protéger les milieux aquatiques. La France réalise d'importants investissements pour mettre en conformité les stations d'assainissement au regard de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Etat de l'assainissement en juillet 2023

- Commune équipée d'une STEP
- Commune raccordée à une STEP
- Commune non raccordée
- Travaux en cours ou à l'étude
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution du parc de logements

La Meurthe-et-Moselle compte 382 000 logements, soit près de 100 000 logements supplémentaires par rapport à 1982 (+ 35 %). Au cours de la période 2014-2020, le parc s'est accru de seulement 0,7 % par an, soit 15 300 logements supplémentaires en six ans.



	Ensemble des logements				Évolution 2014 - 2020
	1999	2009	2014	2020	
Meurthe-et-Moselle	319 975	351 790	366 476	381 849	+ 4,2 %
Grand Est	2 375 986	2 647 696	2 766 077	2 895 854	+ 4,7 %
France métropolitaine	28 692 235	32 173 904	33 943 137	35 879 394	+ 5,7 %

L'évolution du parc de logements résulte de différents facteurs. La construction de logements neufs ainsi que la transformation de locaux non résidentiels en logements (réaffectations) contribuent à augmenter le nombre de logements. Inversement, les démolitions et les changements d'usage de locaux d'habitation (désaffectations) réduisent le parc.

Sur 100 logements du département en 2020, 89 % sont des résidences principales, 2 % des résidences secondaires ou logements occasionnels et 9 % des logements vacants. Ces proportions sont quasi inchangées depuis 1982 (respectivement 89 %, 3 % et 8 %). Sur l'ensemble de la France métropolitaine, les résidences secondaires occupent une part plus importante du parc de logements en 2020 (10 %) au détriment des résidences principales (82 %).

Depuis 1982, le nombre de résidences principales s'est accru de 33,5 % en Meurthe-et-Moselle. Cette hausse a été portée principalement par la baisse de la taille des ménages (mises en couple plus tardives, ruptures d'union, vieillissement démographique) et très peu par la croissance démographique : + 2,2 % seulement au cours de la période 1982-2020.

Evolution du nombre de logements entre 2014 et 2020

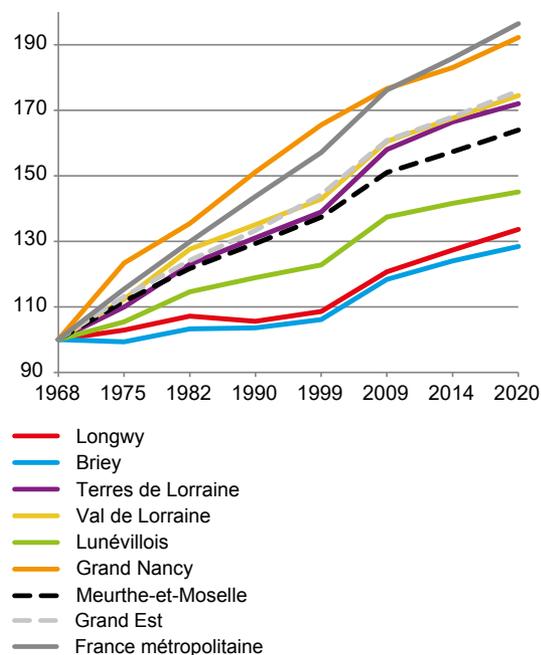
- De + 0,4 % à + 2,5 %
- De + 2,5 % à + 3,0 %
- De + 3,0 % à + 4,0 %
- De + 4,0 % à + 5,0 %
- De + 5,0 % à + 6,2 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Base 100 (indice)

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100 ; on parle alors d'indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données. (source : INSEE)

Évolution du nombre de logements (base 100 : 1968)



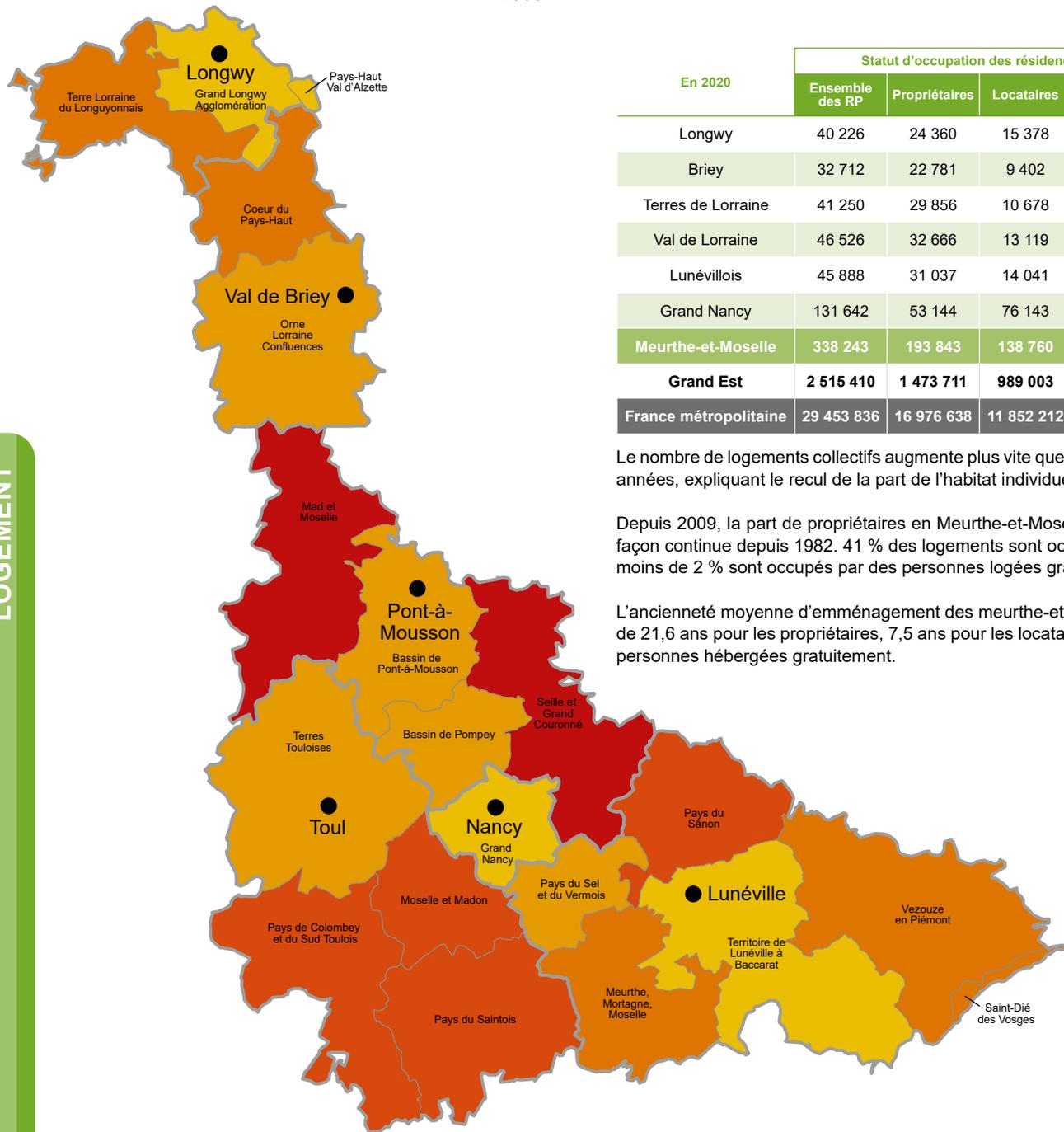
Entre 1968 et 1999, le nombre de logements a faiblement évolué dans le Pays-Haut : + 7 % seulement à l'échelle des territoires de Longwy et de Briey contre + 34 % à l'échelle du département, en lien avec la désindustrialisation et le déclin démographique du nord du département (23 % d'habitants en moins au cours de cette période). L'évolution est plus forte dans la partie septentrionale du département au cours des 20 dernières années, porté par le dynamisme luxembourgeois.

L'évolution du parc de logements du Grand Nancy est similaire à la tendance nationale entre 1968 et 2020, avec toutefois un ralentissement constaté au cours de la dernière décennie.

Intercommunalité	Ensemble des logements				Évolution 2014 - 2020
	1999	2009	2014	2020	
Bassin de Pompey (CC)	16 017	17 386	18 168	18 786	+ 3,4 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	16 069	18 186	18 838	19 660	+ 4,4 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	8 318	9 209	9 736	10 102	+ 3,8 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	24 527	27 485	29 166	30 849	+ 5,8 %
Grand Nancy (Métropole)	128 977	137 588	142 579	149 771	+ 5,0 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	3 711	4 381	4 579	4 689	+ 2,4 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	6 259	7 097	7 455	7 693	+ 3,2 %
Moselle et Madon (CC)	10 895	12 341	12 852	13 194	+ 2,7 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	22 328	24 982	26 075	26 984	+ 3,5 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	4 014	4 650	4 946	5 081	+ 2,7 %
Pays du Saintois (CC)	5 467	6 304	6 712	6 949	+ 3,5 %
Pays du Sânon (CC)	2 338	2 589	2 675	2 790	+ 4,3 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	11 462	13 053	13 400	13 737	+ 2,5 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	5 258	5 553	5 775	6 033	+ 4,5 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	269	301	302	304	+ 0,4 %
Seille et Grand Couronné (CC)	6 239	7 246	7 701	8 179	+ 6,2 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	6 491	7 286	7 592	7 768	+ 2,3 %
Terres Toulaises (CC)	16 765	18 940	19 978	20 752	+ 3,9 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	18 563	20 770	21 370	21 885	+ 2,4 %
Vezouze en Piémont (CC)	6 008	6 442	6 576	6 644	+ 1,0 %

Statut d'occupation des résidences principales

L'habitat individuel représente 53 % des logements du département en 2020, soit un point de moins qu'en 2009.



En 2020	Statut d'occupation des résidences principales (RP)					Part de propriétaires	Part des logements individuels
	Ensemble des RP	Propriétaires	Locataires	dont locataires en HLM	Occupées gratuitement		
Longwy	40 226	24 360	15 378	6 438	488	60,6 %	61,4 %
Briey	32 712	22 781	9 402	2 218	529	69,6 %	72,7 %
Terres de Lorraine	41 250	29 856	10 678	3 083	717	72,4 %	77,2 %
Val de Lorraine	46 526	32 666	13 119	4 502	741	70,2 %	72,5 %
Lunévillois	45 888	31 037	14 041	4 062	810	67,6 %	70,5 %
Grand Nancy	131 642	53 144	76 143	24 940	2 356	40,4 %	25,6 %
Meurthe-et-Moselle	338 243	193 843	138 760	45 244	5 640	57,3 %	53,1 %
Grand Est	2 515 410	1 473 711	989 003	363 207	52 696	58,6 %	55,8 %
France métropolitaine	29 453 836	16 976 638	11 852 212	4 310 546	624 986	57,6 %	54,9 %

Le nombre de logements collectifs augmente plus vite que celui des logements individuels depuis quelques années, expliquant le recul de la part de l'habitat individuel.

Depuis 2009, la part de propriétaires en Meurthe-et-Moselle est stable à 57 %, après avoir augmenté de façon continue depuis 1982. 41 % des logements sont occupés par des locataires (dont 13 % en HLM) et moins de 2 % sont occupés par des personnes logées gratuitement.

L'ancienneté moyenne d'emménagement des meurthe-et-mosellans est de 15,7 années en 2020. Elle est de 21,6 ans pour les propriétaires, 7,5 ans pour les locataires (dont 11,1 ans en HLM) et 12,4 ans pour les personnes hébergées gratuitement.

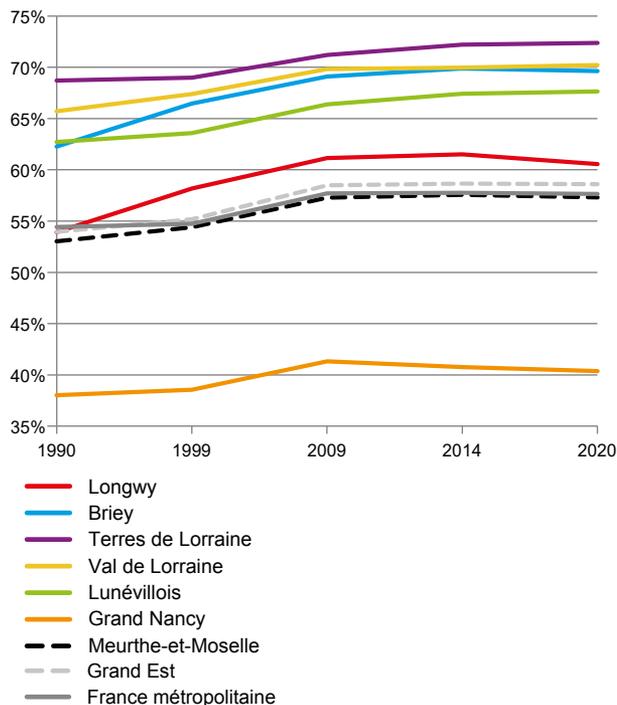
Part de résidences principales dont l'occupant est propriétaire en 2020

- De 40,3 % à 62,0 %
- De 62,0 % à 70,0 %
- De 70,0 % à 76,0 %
- De 76,0 % à 80,0 %
- De 80,0 % à 83,5 %

— Limite territoire
— Limite intercommunalité

Source : INSEE, RP (exploitation principale)

Évolution de la part de résidences principales occupées par des propriétaires



Le taux de propriétaires cache de grandes disparités suivant les communes.

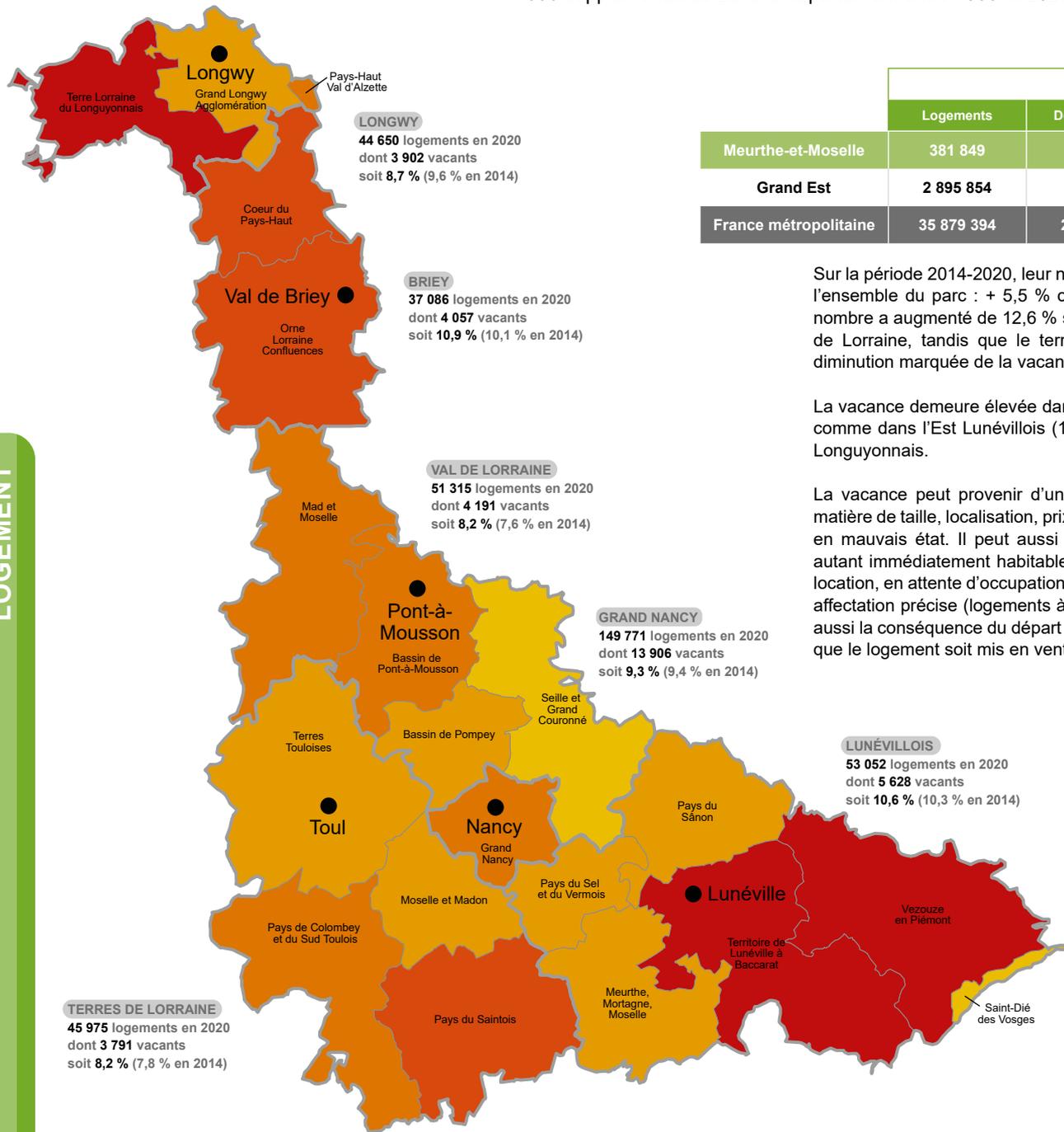
Ce taux est ainsi de 40 % en moyenne seulement dans le Grand Nancy : l'offre est insuffisante et le prix au mètre carré joue sur la capacité des ménages à acheter leur résidence. D'autres facteurs comme les proportions d'appartements / de maisons individuelles, l'âge de la population, l'importance des ménages d'une personne et des familles monoparentales, le niveau de revenu et la présence d'une population étudiante jouent un rôle.

Le taux de propriétaires est plus élevé dans les communes rurales et périurbaines du département, ces dernières étant le lieu d'installation privilégié des couples avec enfants en provenance des pôles urbains qui souhaitent accéder à la propriété d'une maison individuelle tout en travaillant dans les grandes agglomérations.

En 2020	Statut d'occupation des résidences principales (RP)					Part de propriétaires	Part des logements individuels
	Ensemble des RP	Propriétaires	Locataires	dont locataires en HLM	Occupées gratuitement		
Bassin de Pompey (CC)	17 277	11 787	5 226	2 474	264	68,2 %	69,0 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	17 558	11 231	6 065	1 908	261	64,0 %	64,2 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	8 897	6 716	2 012	318	169	75,5 %	82,8 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	28 071	16 093	11 642	5 610	336	57,3 %	58,3 %
Grand Nancy (Métropole)	131 642	53 144	76 143	24 940	2 356	40,4 %	25,6 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	4 092	3 305	698	28	89	80,8 %	89,4 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	6 953	5 063	1 792	698	99	72,8 %	83,0 %
Moselle et Madon (CC)	12 065	9 326	2 577	660	163	77,3 %	80,8 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	23 815	16 066	7 390	1 900	360	67,5 %	69,0 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	4 428	3 510	817	100	101	79,3 %	92,5 %
Pays du Saintois (CC)	5 988	4 766	1 126	122	96	79,6 %	85,5 %
Pays du Sânon (CC)	2 474	1 965	469	11	40	79,4 %	90,5 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	12 523	8 742	3 624	1 161	157	69,8 %	70,9 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	5 436	3 245	2 129	654	61	59,7 %	58,7 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	134	96	28	1	10	71,5 %	91,4 %
Seille et Grand Couronné (CC)	7 599	6 343	1 130	92	127	83,5 %	91,2 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	6 720	5 021	1 607	174	91	74,7 %	75,9 %
Terres Toulaises (CC)	18 769	12 254	6 158	2 201	357	65,3 %	68,5 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	18 754	11 366	6 996	2 047	391	60,6 %	58,4 %
Veuzouze en Piémont (CC)	5 049	3 805	1 131	143	113	75,4 %	85,4 %

Vacance des logements

Le nombre de logements vacants a nettement augmenté ces vingt dernières années : on en compte 11 600 supplémentaires dans le département entre 1999 et 2020, en hausse de 2,5 % par an en moyenne.



	2020		2014	
	Logements	Dont vacants	Taux de vacance	
Meurthe-et-Moselle	381 849	35 475	9,3 %	9,2 %
Grand Est	2 895 854	272 593	9,4 %	8,9 %
France métropolitaine	35 879 394	2 896 321	8,1 %	7,8 %

Sur la période 2014-2020, leur nombre s'accroît à un rythme supérieur à celui de l'ensemble du parc : + 5,5 % contre + 4,2 %. Au cours de cette période, leur nombre a augmenté de 12,6 % sur le territoire de Briey et de 11,6 % dans le Val de Lorraine, tandis que le territoire de Longwy est le seul à connaître une diminution marquée de la vacance de logements (- 4,8 %).

La vacance demeure élevée dans les zones rurales en bordure de département comme dans l'Est Lunévillois (14 % dans la CC de Vezouze en Piémont) et le Longuyonnais.

La vacance peut provenir d'une inadéquation de l'offre avec la demande en matière de taille, localisation, prix par exemple, ou correspondre à des logements en mauvais état. Il peut aussi s'agir de logements inoccupés sans être pour autant immédiatement habitables. Ils peuvent être proposés à la vente ou à la location, en attente d'occupation ou de règlement de succession, ou encore sans affectation précise (logements à réhabiliter, par exemple). La vacance peut être aussi la conséquence du départ en maison de retraite de personnes âgées, sans que le logement soit mis en vente ou en location.

Taux de vacance des logements en 2020

- De 4,0 % à 7,0 %
- De 7,0 % à 8,5 %
- De 8,5 % à 10,0 %
- De 10,0 % à 11,5 %
- De 11,5 % à 14,1 %

— Limite territoire
— Limite intercommunalité

Source : INSEE, RP (exploitation principale)

Logement vacant

Logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

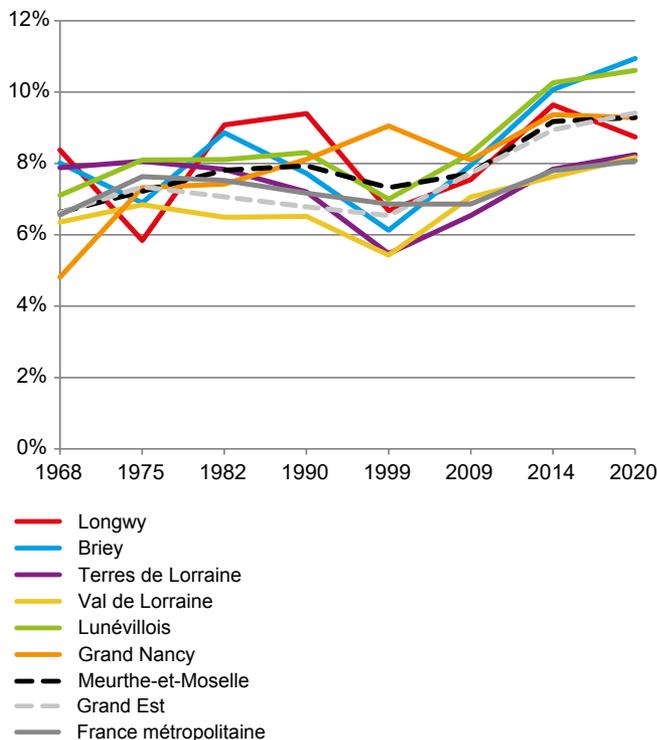
- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement très vétuste...).

Taux de vacance

Part des logements vacants dans l'ensemble des logements.

(source : INSEE)

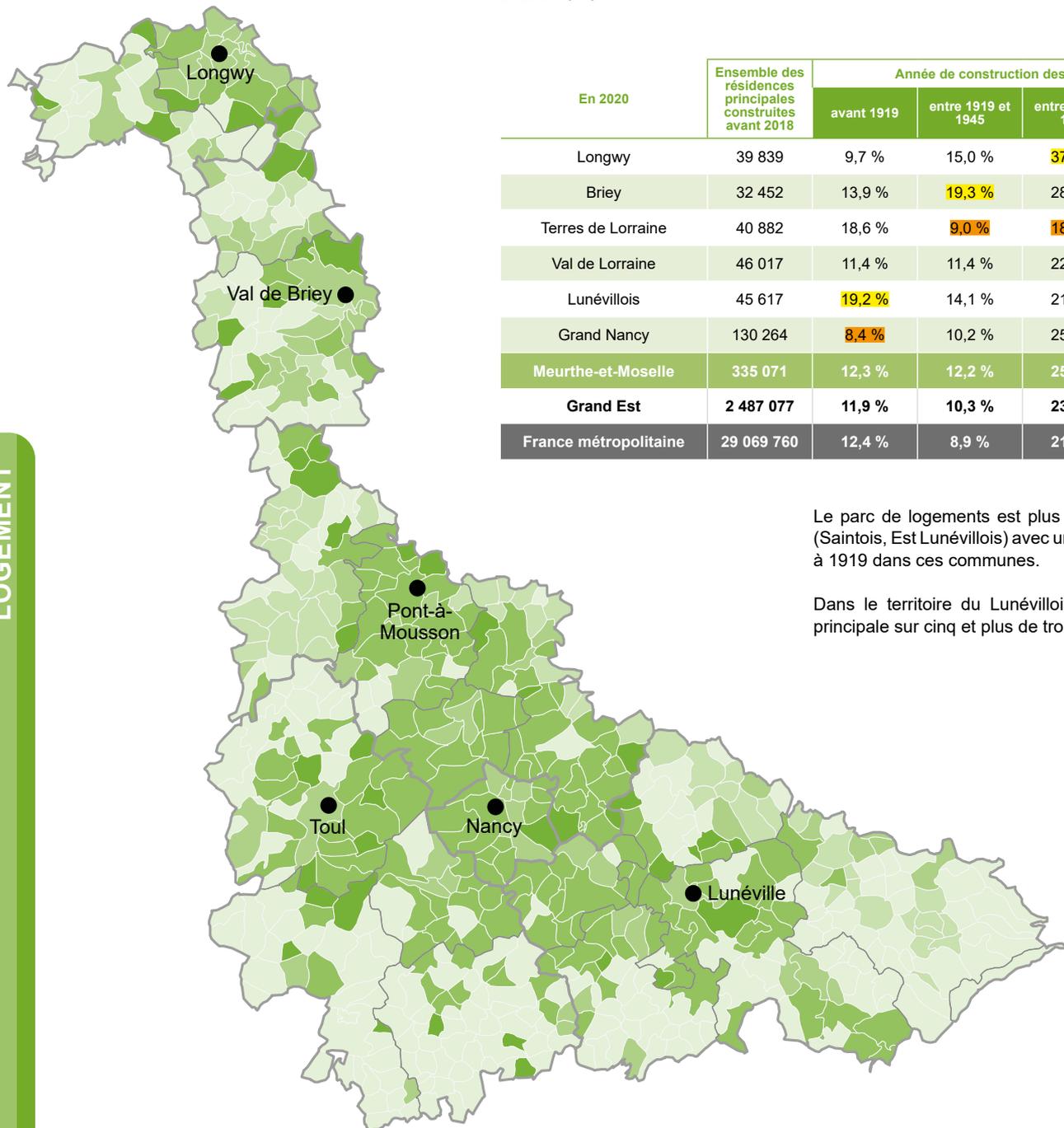
Évolution du taux de vacance des logements



Intercommunalité	2020		2014	
	Logements	Dont vacants	Taux de vacance	
Bassin de Pompey (CC)	18 786	1 388	7,4 %	6,5 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	19 660	1 890	9,6 %	9,2 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	10 102	1 113	11,0 %	9,9 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	30 849	2 444	7,9 %	9,1 %
Grand Nancy (Métropole)	149 771	13 906	9,3 %	9,4 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	4 689	445	9,5 %	8,5 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	7 693	592	7,7 %	8,0 %
Moselle et Madon (CC)	13 194	977	7,4 %	6,2 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	26 984	2 944	10,9 %	10,1 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	5 081	443	8,7 %	9,7 %
Pays du Saintois (CC)	6 949	733	10,6 %	9,2 %
Pays du Sânon (CC)	2 790	218	7,8 %	6,6 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	13 737	1 141	8,3 %	8,5 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	6 033	559	9,3 %	9,8 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	304	12	4,0 %	7,8 %
Seille et Grand Couronné (CC)	8 179	468	5,7 %	5,9 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	7 768	899	11,6 %	11,5 %
Terres Toulouses (CC)	20 752	1 637	7,9 %	8,0 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	21 885	2 726	12,5 %	11,5 %
Vezouze en Piémont (CC)	6 644	939	14,1 %	13,9 %

Ancienneté des résidences principales

Près du quart des résidences principales du département a été construit avant 1945, dont 12 % d'entre elles avant 1919.



En 2020	Ensemble des résidences principales construites avant 2018	Année de construction des résidences principales construites avant 2018					
		avant 1919	entre 1919 et 1945	entre 1946 et 1970	entre 1971 et 1990	entre 1991 et 2005	entre 2006 et 2017
Longwy	39 839	9,7 %	15,0 %	37,0 %	16,6 %	10,3 %	11,2 %
Briey	32 452	13,9 %	19,3 %	28,5 %	18,3 %	9,9 %	10,0 %
Terres de Lorraine	40 882	18,6 %	9,0 %	18,4 %	28,1 %	14,2 %	11,5 %
Val de Lorraine	46 017	11,4 %	11,4 %	22,8 %	30,1 %	13,1 %	11,0 %
Lunévillois	45 617	19,2 %	14,1 %	21,2 %	25,3 %	10,7 %	9,3 %
Grand Nancy	130 264	8,4 %	10,2 %	25,2 %	33,2 %	13,4 %	9,6 %
Meurthe-et-Moselle	335 071	12,3 %	12,2 %	25,3 %	27,7 %	12,4 %	10,2 %
Grand Est	2 487 077	11,9 %	10,3 %	23,7 %	27,6 %	14,7 %	11,6 %
France métropolitaine	29 069 760	12,4 %	8,9 %	21,2 %	28,7 %	15,4 %	13,3 %

Le parc de logements est plus ancien sur les franges rurales du département (Saintois, Est Lunévillois) avec une majorité de résidences principales antérieures à 1919 dans ces communes.

Dans le territoire du Lunévillois, celles-ci représentent près d'une résidence principale sur cinq et plus de trois sur dix dans l'extrémité est du département.

Période de construction majoritaire des résidences principales en 2020

- Avant 1919
- Entre 1919 et 1945
- Entre 1946 et 1970
- Entre 1971 et 1990
- Entre 1991 et 2017
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

En 2020 Intercommunalité	Ensemble des résidences principales (RP) construites avant 2018	dont RP construites avant 1919		dont RP construites entre 1919 et 1945		dont RP construites entre 1946 et 1970		dont RP construites entre 1971 et 1990		dont RP construites entre 1991 et 2005		dont RP construites entre 2006 et 2017	
		Nombre	% de l'ensemble des RP	Nombre	% de l'ensemble des RP	Nombre	% de l'ensemble des RP	Nombre	% de l'ensemble des RP	Nombre	% de l'ensemble des RP	Nombre	% de l'ensemble des RP
Bassin de Pompey (CC)	17 075	1 539	9,0 %	1 601	9,4 %	4 525	26,5 %	5 757	33,7 %	1 966	11,5 %	1 662	9,7 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	17 357	1 801	10,4 %	1 743	10,0 %	4 400	25,4 %	5 259	30,3 %	2 312	13,3 %	1 814	10,5 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	8 823	1 497	17,0 %	2 112	23,9 %	2 203	25,0 %	1 231	14,0 %	819	9,3 %	950	10,8 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	27 779	1 983	7,1 %	4 172	15,0 %	10 276	37,0 %	4 806	17,3 %	3 051	11,0 %	3 426	12,3 %
Grand Nancy (Métropole)	130 264	10 980	8,4 %	13 225	10,2 %	32 868	25,2 %	43 205	33,2 %	17 397	13,4 %	12 445	9,6 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	4 062	989	24,4 %	829	20,4 %	505	12,4 %	718	17,7 %	527	13,0 %	489	12,0 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	6 860	1 015	14,8 %	854	12,5 %	1 558	22,7 %	1 709	24,9 %	838	12,2 %	880	12,8 %
Moselle et Madon (CC)	11 965	1 667	13,9 %	1 105	9,2 %	2 550	21,3 %	3 859	32,3 %	1 591	13,3 %	1 174	9,8 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	23 629	3 028	12,8 %	4 136	17,5 %	7 040	29,8 %	4 716	20,0 %	2 389	10,1 %	2 309	9,8 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	4 401	1 325	30,1 %	383	8,7 %	500	11,4 %	923	21,0 %	677	15,4 %	592	13,5 %
Pays du Saintois (CC)	5 896	1 757	29,8 %	576	9,8 %	808	13,7 %	1 161	19,7 %	805	13,6 %	770	13,1 %
Pays du Sânon (CC)	2 446	570	23,3 %	411	16,8 %	352	14,4 %	531	21,7 %	324	13,3 %	249	10,2 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	12 469	1 789	14,3 %	1 474	11,8 %	2 977	23,9 %	3 696	29,6 %	1 526	12,2 %	994	8,0 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	5 412	631	11,7 %	880	16,3 %	2 705	50,0 %	508	9,4 %	277	5,1 %	401	7,4 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	134	47	35,4 %	27	20,3 %	10	7,5 %	22	16,5 %	14	10,5 %	13	9,8 %
Seille et Grand Couronné (CC)	7 524	936	12,4 %	1 080	14,4 %	1 066	14,2 %	2 133	28,4 %	1 216	16,2 %	1 079	14,3 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	6 648	1 260	19,0 %	942	14,2 %	1 762	26,5 %	1 283	19,3 %	762	11,5 %	621	9,3 %
Terres Toulaises (CC)	18 620	2 870	15,4 %	1 629	8,7 %	3 683	19,8 %	5 528	29,7 %	2 723	14,6 %	2 176	11,7 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	18 677	3 808	20,4 %	2 426	13,0 %	3 899	20,9 %	4 862	26,0 %	1 861	10,0 %	1 799	9,6 %
Vezouze en Piémont (CC)	5 032	1 541	30,6 %	1 229	24,4 %	868	17,2 %	743	14,8 %	323	6,4 %	324	6,4 %

La connaissance du niveau des loyers est importante pour garantir le bon fonctionnement du marché locatif et la conduite des politiques nationales et locales de l'habitat.

La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) a lancé en 2018 le projet de « carte des loyers » en s'associant d'une part à une équipe de recherche en économie d'Agrosup Dijon et de l'Institut national de la recherche en agronomie (INRAE), et d'autre part à SeLoger et Leboncoin. En 2020, le projet a été repris par l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL), qui a publié en 2022 une nouvelle version de la carte.

Ce partenariat innovant a permis de reconstituer une base de données avec plus de 7 millions d'annonces locatives. A partir de ces données, l'équipe de recherche et l'ANIL ont développé une méthodologie d'estimation d'indicateurs, à l'échelle communale, du loyer (charges comprises) par m² pour les appartements et maisons. Ces indicateurs expérimentaux sont mis en ligne afin d'être utilisables par tous : services de l'Etat, collectivités territoriales, professionnels de l'immobilier, particuliers bailleurs et locataires. A partir de 2022, les cartes sont actualisées et publiées tous les ans par l'ANIL.

Les indicateurs de loyer sont exprimés en euros au m² par commune en distinguant les appartements et les maisons. Pour les appartements (carte ci-contre), les niveaux de loyers diffusés distinguent également les petites typologies, soit les T1-T2, et les grandes typologies (T3 et plus). Les loyers sont exprimés charges comprises et concernent uniquement les locations non meublées. Les indicateurs de loyer proviennent de prédictions de loyers calculées pour des biens types mis en location au 3^e trimestre 2022.

Les prix relevés font état de **prix au m² supérieurs à 12 € / m² dans les communes proches de la frontière luxembourgeoise** ainsi que dans quelques communes du Grand Nancy. Les secteurs géographiques les plus accessibles en termes de prix sont le Lunévillois et le Saintois avec des loyers constatés en moyenne inférieurs à 8 € / m² pour un appartement. Les indicateurs de loyers pour les maisons suivent les mêmes tendances avec un coût plus élevé sur le territoire de Longwy.

Indicateurs de loyers d'annonce

Les données diffusées sont des indicateurs de loyers d'annonces, à l'échelle de la commune. Le champ couvert est la France entière, hors Mayotte. La géographie des communes est celle en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Les indicateurs de loyer sont calculés grâce à l'utilisation des données d'annonces parues sur les plateformes Leboncoin et du Groupe SeLoger sur la période 2018 - 2022.

Les indicateurs de loyer sont fournis charges comprises pour des biens types loués vides et mis en location au 3^e trimestre 2022 avec les caractéristiques de référence suivantes :

Pour un appartement (toutes typologies confondues) : surface de 52 m² et surface moyenne par pièce de 22,2 m² ;

Pour appartement type T1-T2 : surface de 37 m² et surface moyenne par pièce de 22,9 m² ;

Pour appartement type T3 et plus : surface de 72 m² et surface moyenne par pièce de 21,2 m² ;

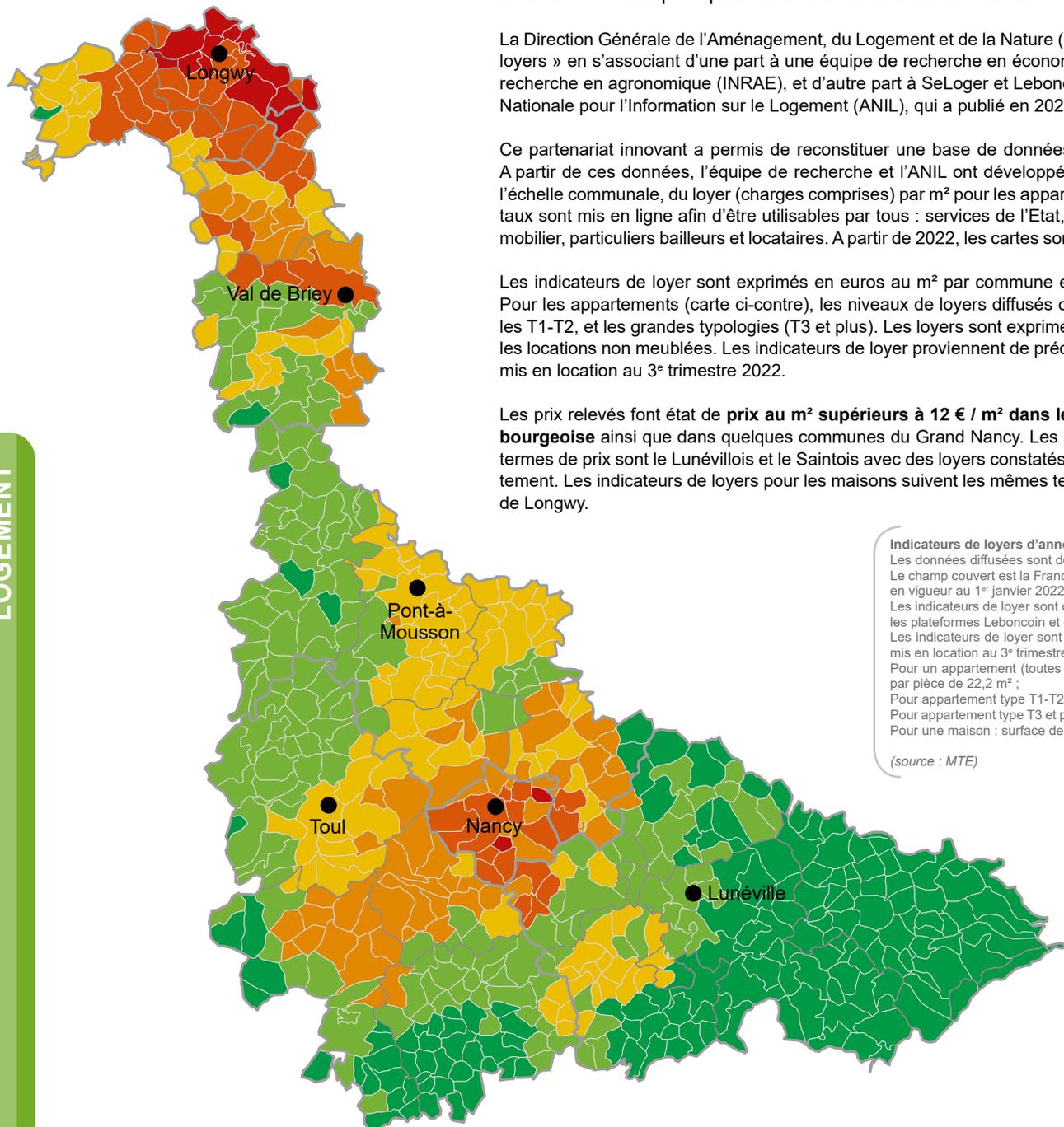
Pour une maison : surface de 92 m² et surface moyenne par pièce de 22,3 m².

(source : MTE)

Indicateur de loyer, charges comprises pour un appartement non meublé en 2022

- Inférieur à 8 € / m²
- Entre 8 et 9 € / m²
- Entre 9 et 10 € / m²
- Entre 10 et 11 € / m²
- Entre 11 et 12 € / m²
- Supérieur à 12 € / m²

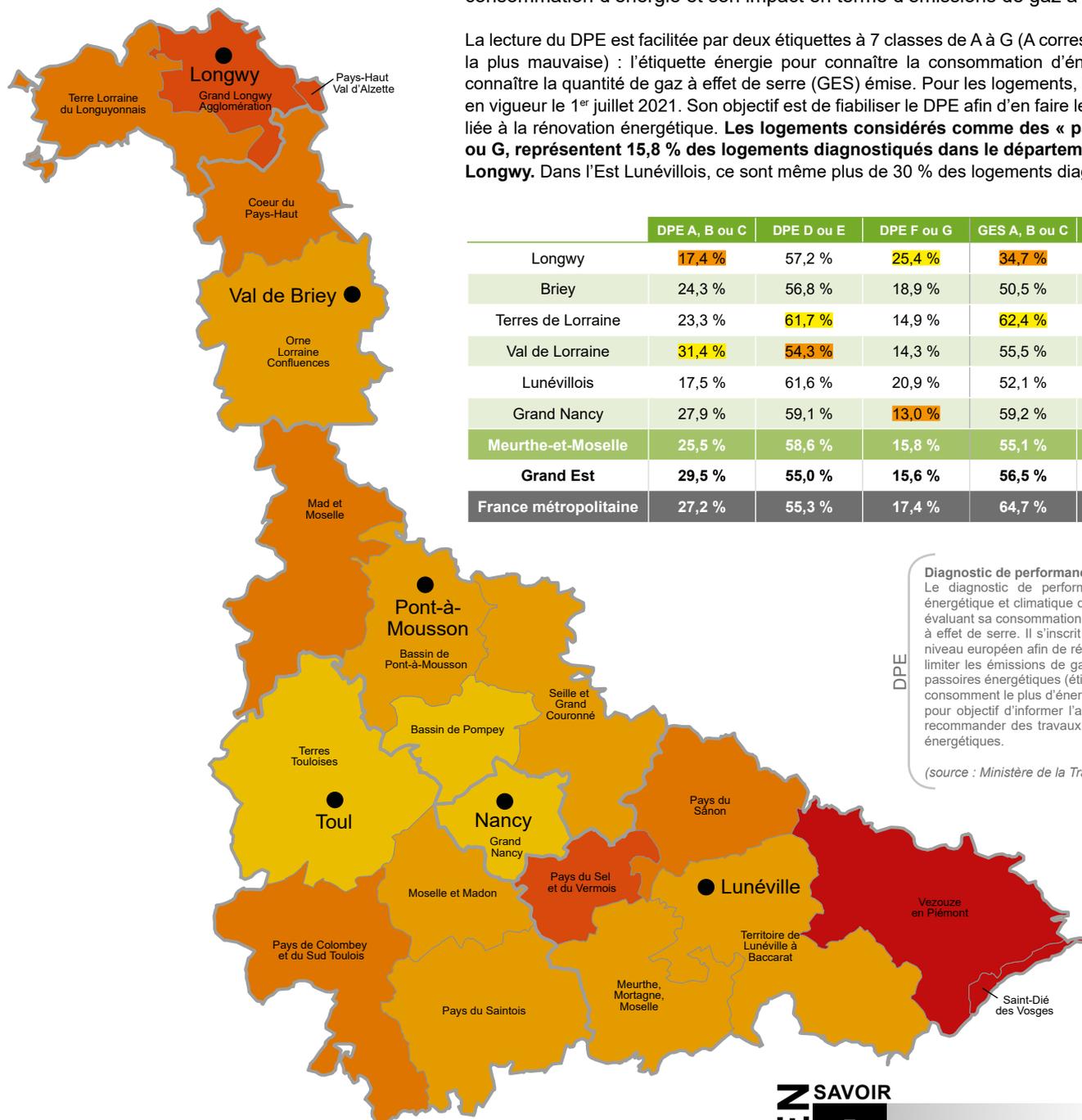
- Limite territoire
- Limite intercommunalité



Diagnostique de performance énergétique (DPE)

Le DPE renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émissions de gaz à effet de serre.

La lecture du DPE est facilitée par deux étiquettes à 7 classes de A à G (A correspondant à la meilleure performance, G à la plus mauvaise) : l'étiquette énergie pour connaître la consommation d'énergie primaire et l'étiquette climat pour connaître la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise. Pour les logements, le DPE a fait l'objet d'une réforme entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Son objectif est de fiabiliser le DPE afin d'en faire le dispositif central dans la réglementation liée à la rénovation énergétique. **Les logements considérés comme des « passoires énergétiques », classés en F ou G, représentent 15,8 % des logements diagnostiqués dans le département et plus du quart sur le territoire de Longwy.** Dans l'Est Lunévillois, ce sont même plus de 30 % des logements diagnostiqués qui sont énergivores.



	DPE A, B ou C	DPE D ou E	DPE F ou G	GES A, B ou C	GES D ou E	GES F ou G	nb DPE réalisés
Longwy	17,4 %	57,2 %	25,4 %	34,7 %	46,8 %	18,6 %	5 802
Briey	24,3 %	56,8 %	18,9 %	50,5 %	37,7 %	11,8 %	3 836
Terres de Lorraine	23,3 %	61,7 %	14,9 %	62,4 %	29,8 %	7,8 %	4 591
Val de Lorraine	31,4 %	54,3 %	14,3 %	55,5 %	37,1 %	7,4 %	6 566
Lunévillois	17,5 %	61,6 %	20,9 %	52,1 %	38,2 %	9,7 %	5 223
Grand Nancy	27,9 %	59,1 %	13,0 %	59,2 %	35,3 %	5,5 %	28 255
Meurthe-et-Moselle	25,5 %	58,6 %	15,8 %	55,1 %	36,7 %	8,2 %	54 273
Grand Est	29,5 %	55,0 %	15,6 %	56,5 %	35,0 %	8,5 %	382 841
France métropolitaine	27,2 %	55,3 %	17,4 %	64,7 %	28,3 %	7,0 %	4 725 956

Diagnostic de performance énergétique

Le diagnostic de performance énergétique renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment (étiquettes A à G), en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre et sert notamment à identifier les passoires énergétiques (étiquettes F et G du DPE, c'est-à-dire les logements qui consomment le plus d'énergie et/ou émettent le plus de gaz à effet de serre). Il a pour objectif d'informer l'acquéreur ou le locataire sur la « valeur verte », de recommander des travaux à réaliser pour l'améliorer et d'estimer ses charges énergétiques.

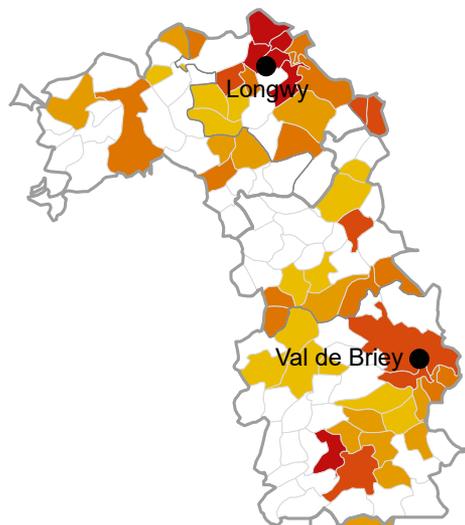
(source : Ministère de la Transition Énergétique)

Part de logements en classe F ou G (DPE réalisés à partir de 2021)

- Entre 11,3 % et 15,0 %
- Entre 15,0 % et 20,0 %
- Entre 20,0 % et 24,0 %
- Entre 24,0 % et 30,0 %
- Entre 30,0 % et 35,7 %

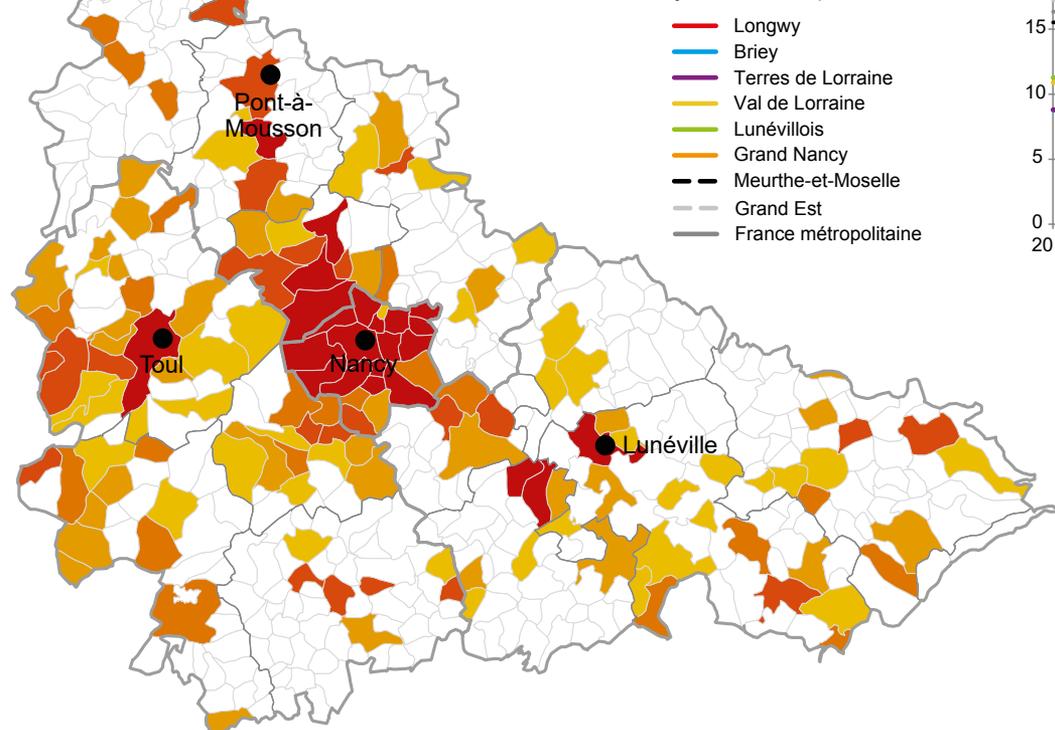
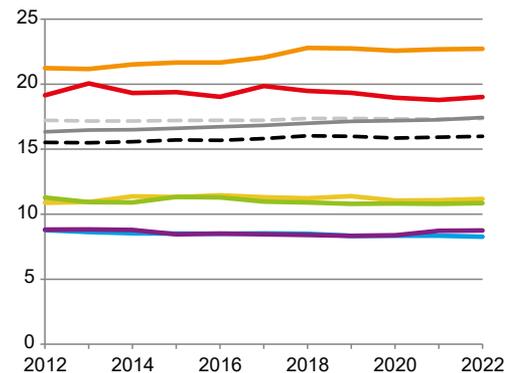
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Au 1^{er} janvier 2022, la Meurthe-et-Moselle compte 53 829 logements sociaux. Parmi eux, 47 635 sont loués ou offerts à la location (soit 88 % du parc). Au cours de l'année 2021, le parc social a progressé de 0,4 %, un rythme faible et similaire à celui de la région Grand Est.

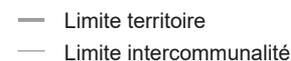


	Nombre de logements sociaux		Évolution 2021 - 2022	Densité pour 100 résidences principales	Loyer moyen (en € / m ²)	Taux de vacance	Nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants
	au 1 ^{er} janvier 2021	au 1 ^{er} janvier 2022					
Longwy	7 495	7 587	+ 1,2 %	18,9	-	1,5 %	83,9
Briey	2 715	2 690	- 0,9 %	8,2	-	1,5 %	36,5
Terres de Lorraine	3 580	3 587	+ 0,2 %	8,7	-	4,2 %	36,5
Val de Lorraine	5 140	5 181	+ 0,8 %	11,1	-	3,1 %	47,5
Lunévillois	4 935	4 961	+ 0,5 %	10,8	-	5,2 %	47,7
Grand Nancy	29 764	29 823	+ 0,2 %	22,7	5,90	1,6 %	116,1
Meurthe-et-Moselle	53 629	53 829	+ 0,4 %	15,9	5,63	2,3 %	73,5
Grand Est	432 460	434 007	+ 0,4 %	17,3	5,55	3,7 %	78,0
France métropolitaine	5 038 864	5 092 505	+ 1,1 %	17,3	6,05	2,7 %	78,0

Évolution de la densité de logements sociaux pour 100 résidences principales au 1^{er} janvier de chaque année



Part de logements sociaux parmi les résidences principales au 1^{er} janvier 2022



Le nombre de logements sociaux a progressé de 5 % entre janvier 2016 et janvier 2022, plus que l'ensemble des résidences principales de Meurthe-et-Moselle entre 2014 et 2020 (+ 3,5 %). Le parc locatif social représente désormais 15,9 % des résidences principales, soit 0,2 point supplémentaire en six ans. C'est 1,4 point de moins qu'au niveau régional ou national. Les taux de deux territoires sont toutefois supérieurs : Grand Nancy (22,7 %) et Longwy (18,9 %).

La progression du parc social se fait à un rythme faible et inférieur à celui de l'année précédente (+ 0,9 %), après une année de diminution du parc en 2020 (- 0,2 %).

Début 2022, le taux de vacance s'élève à 2,3 % (3,7 % dans le Grand Est), en légère diminution par rapport à l'année précédente (2,6 %). Inférieure à 2 % dans le Grand Nancy et dans le Pays-Haut, la vacance s'établit à près de 20 % dans le Piémont Vosgien. La vacance de plus de 3 mois diminue de 0,4 point et concerne 1,1 % des logements, soit le plus faible taux parmi les départements de la région Grand Est.

17 693 logements sociaux sont situés dans l'un des quartiers de la politique de la ville (QPV), soit près du tiers de l'ensemble des logements sociaux du département (32,9 %). C'est plus qu'en région Grand Est (31,1 %) et en France métropolitaine (29,1 %).

Dans le département, les logements collectifs constituent la majeure partie du parc social (88,9 %). Ce taux est supérieur au taux régional (86,8 %) et au taux national (84,6 %).

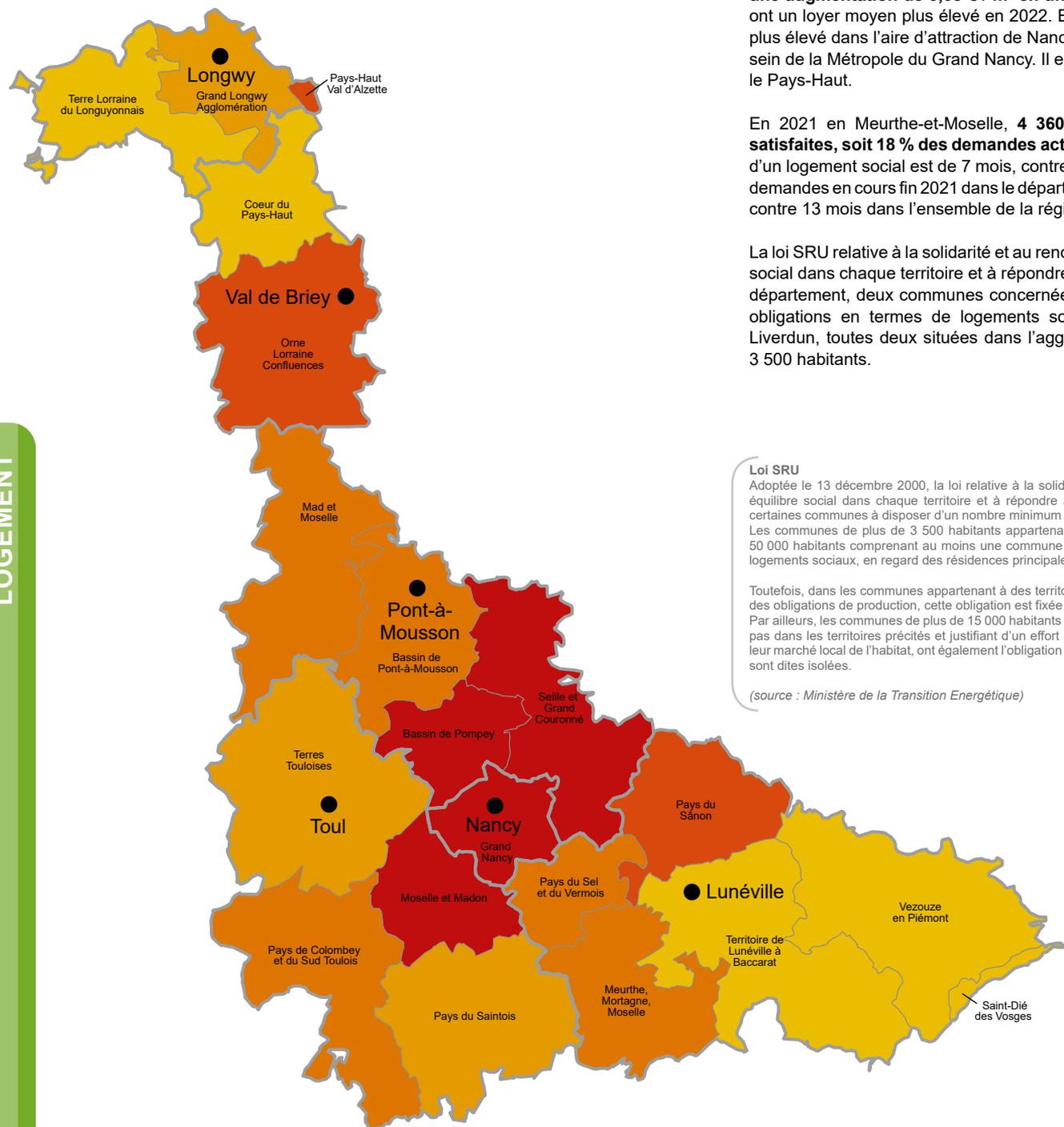
L'âge moyen du parc est de 42 ans, contre 40,5 ans en France métropolitaine. L'ancienneté des constructions influe sur le diagnostic de performance énergétique des logements (DPE). En 2021, 92,6 % des logements du parc locatif social du département ont fait l'objet d'un DPE. Les logements classés en A et B, considérés comme peu énergivores, représentent 10,6 % du parc social disposant d'un DPE renseigné, contre 16,1 % en France métropolitaine. Les logements classés en F et G, qualifiés de « passoires thermiques » et considérés comme très énergivores, en représentent 6,9 % (3,7 % au niveau national).

Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux

Le RPLS permet de connaître chaque année la composition du parc social ainsi que les mouvements l'ayant affecté (nouvelles constructions, réhabilitation, ventes...). Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux a été mis en place en 2011. Il succède à l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) qui a été réalisée pour la dernière fois en 2010. Cette évolution s'accompagne notamment d'un changement du champ des organismes et des logements. Les informations transmises chaque année par les bailleurs sociaux permettent de connaître la structure du parc locatif social en France, ainsi que les modifications intervenues au cours de l'année écoulée.

(source : Ministère de la Transition Écologique)

Intercommunalité	Nombre de logements sociaux		Densité pour 100 résidences principales	Loyer moyen (en € / m ²)	Taux de vacance	Nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants
	au 1 ^{er} janvier 2021	au 1 ^{er} janvier 2022				
Bassin de Pompey (CC)	2 748	2 753	15,9	5,78	2,9 %	68,9
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	2 259	2 270	12,9	5,31	3,4 %	56,3
Cœur du Pays-Haut (CC)	454	453	5,1	4,83	1,7 %	21,8
Grand Longwy Agglomération (CA)	6 314	6 383	22,7	5,29	1,3 %	101,4
Grand Nancy (Métropole)	29 764	29 823	22,7	5,90	1,6 %	116,1
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	35	47	1,1	5,40	5,4 %	4,7
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	804	802	11,5	5,32	2,5 %	48,4
Moselle et Madon (CC)	745	768	6,4	5,72	3,0 %	27,1
Orne Lorraine Confluences (CC)	2 261	2 237	9,4	5,46	1,5 %	42,2
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	105	103	2,3	5,35	1,1 %	9,3
Pays du Saintois (CC)	198	185	3,1	5,09	1,6 %	13,0
Pays du Sânon (CC)	10	10	0,4	5,64	14,3 %	1,7
Pays du Sel et du Vermois (CC)	1 301	1 300	10,4	5,40	1,8 %	44,8
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	945	977	18,0	5,58	2,1 %	81,0
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0	0	0,0	4,82	-	0,0
Seille et Grand Couronné (CC)	98	111	1,5	5,72	2,8 %	5,9
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	236	227	3,4	4,98	3,8 %	14,7
Terres Toulaises (CC)	2 532	2 531	13,5	5,11	4,7 %	56,7
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	2 613	2 643	14,1	4,91	6,7 %	64,8
Veuzou en Piémont (CC)	207	206	4,1	4,69	19,4 %	17,7



Le loyer moyen poursuit sa progression avec **5,63 € / m²** au 1^{er} janvier 2022, soit une augmentation de **0,05 € / m²** en un an. Seuls les deux départements alsaciens ont un loyer moyen plus élevé en 2022. En Meurthe-et-Moselle, le loyer moyen est le plus élevé dans l'aire d'attraction de Nancy avec un taux moyen proche de 6 € / m² au sein de la Métropole du Grand Nancy. Il est le plus faible dans l'Est Lunévillois et dans le Pays-Haut.

En 2021 en Meurthe-et-Moselle, **4 360 demandes de logement social ont été satisfaites, soit 18 % des demandes actives de l'année**. Le délai d'attribution moyen d'un logement social est de 7 mois, contre 8 mois en moyenne dans le Grand Est. Les demandes en cours fin 2021 dans le département ont en moyenne 11 mois d'ancienneté, contre 13 mois dans l'ensemble de la région.

La loi SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbain vise à récréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux. Dans le département, deux communes concernées par la loi SRU ne remplissaient pas leurs obligations en termes de logements sociaux en 2020 : Bouxières-aux-Dames et Liverdun, toutes deux situées dans l'agglomération nancéienne et comptant plus de 3 500 habitants.

Loi SRU

Adoptée le 13 décembre 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) vise à récréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux. Son article 55 oblige certaines communes à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel. Les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de 25 % de logements sociaux, en regard des résidences principales, d'ici 2025.

Toutefois, dans les communes appartenant à des territoires dont la situation locale ne justifie pas un renforcement des obligations de production, cette obligation est fixée à 20 % de logements sociaux. Par ailleurs, les communes de plus de 15 000 habitants en croissance démographique de plus de 5 %, ne se situant pas dans les territoires précités et justifiant d'un effort de production supplémentaire au vu du fonctionnement de leur marché local de l'habitat, ont également l'obligation de disposer de 20 % de logements sociaux. Ces communes sont dites isolées.

(source : Ministère de la Transition Énergétique)

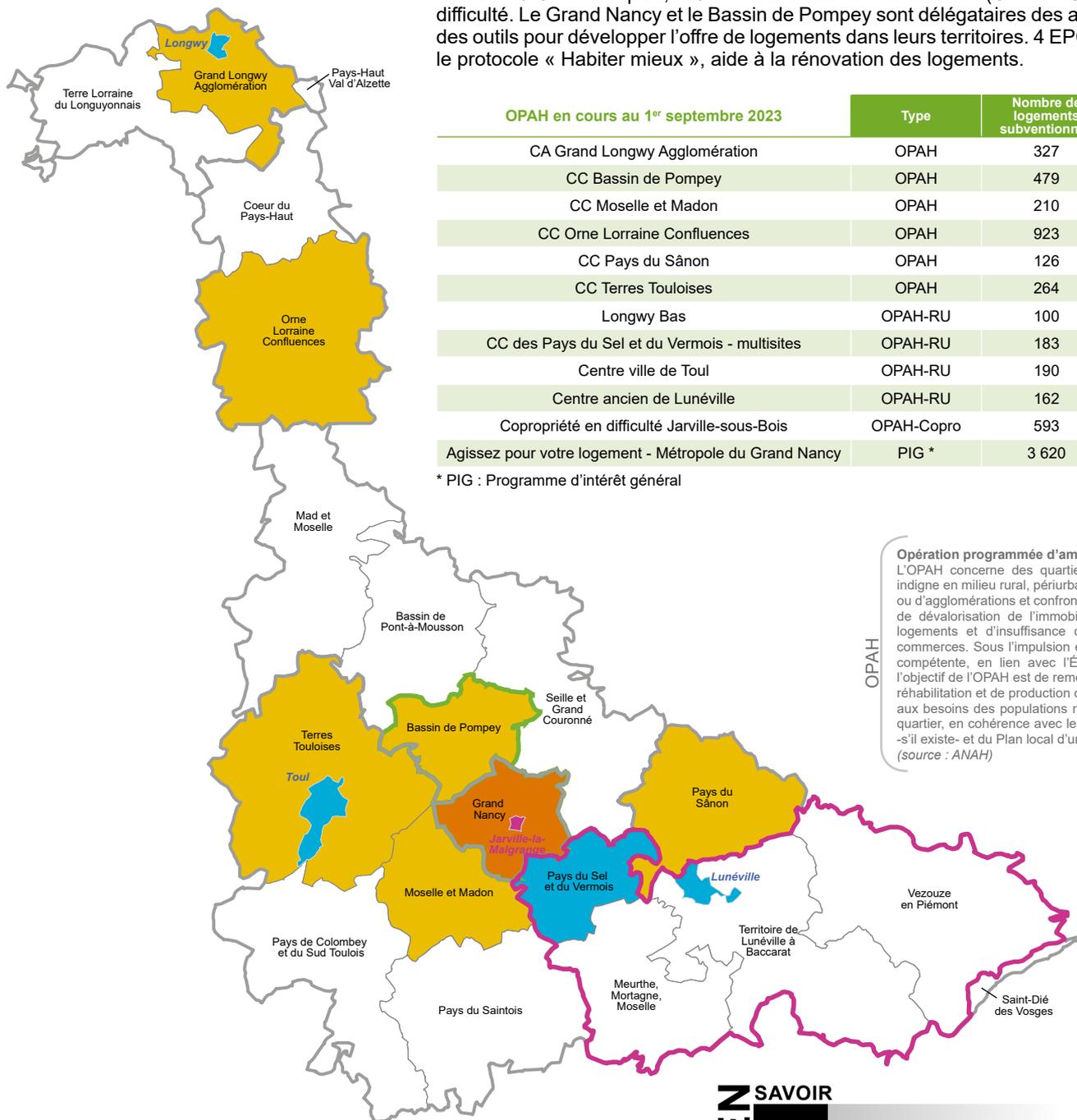
Loyer moyen (en €) des logements sociaux au 1^{er} janvier 2022

- Inférieur à 5,00 € / m²
- Entre 5,00 et 5,30 € / m²
- Entre 5,30 et 5,45 € / m²
- Entre 5,45 et 5,70 € / m²
- Supérieur à 5,70 € / m²

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Au 1^{er} septembre 2023, 11 OPAH sont en cours dans le département dont 4 seront achevées avant la fin de l'année : 6 OPAH simples, 4 OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU) et une OPAH de copropriété en difficulté. Le Grand Nancy et le Bassin de Pompey sont délégataires des aides à la pierre et bénéficient ainsi des outils pour développer l'offre de logements dans leurs territoires. 4 EPCI du Lunévillois sont couverts par le protocole « Habiter mieux », aide à la rénovation des logements.



OPAH en cours au 1 ^{er} septembre 2023	Type	Nombre de logements subventionnés	Date de début	Date de fin
CA Grand Longwy Agglomération	OPAH	327	22/04/2022	22/04/2025
CC Bassin de Pompey	OPAH	479	20/07/2021	19/07/2026
CC Moselle et Madon	OPAH	210	19/11/2020	19/11/2023
CC Orne Lorraine Confluences	OPAH	923	29/11/2018	29/11/2023
CC Pays du Sânon	OPAH	126	01/07/2021	30/06/2024
CC Terres Toulaises	OPAH	264	14/03/2023	13/03/2026
Longwy Bas	OPAH-RU	100	04/10/2022	04/10/2027
CC des Pays du Sel et du Vermois - multisites	OPAH-RU	183	05/09/2022	05/09/2027
Centre ville de Toul	OPAH-RU	190	08/11/2019	08/11/2024
Centre ancien de Lunéville	OPAH-RU	162	06/09/2018	05/09/2023
Copropriété en difficulté Jarville-sous-Bois	OPAH-Copro	593	04/09/2018	03/09/2023
Agissez pour votre logement - Métropole du Grand Nancy	PIG *	3 620	01/01/2021	31/12/2025

* PIG : Programme d'intérêt général

Opération programmée d'amélioration de l'habitat

L'OPAH concerne des quartiers ou zones présentant un bâti dégradé voire indigne en milieu rural, périurbain ou urbain, dans tous types de bourgs, de villes ou d'agglomérations et confrontés à des phénomènes de vacance de logements, de dévalorisation de l'immobilier, d'insuffisance quantitative et qualitative de logements et d'insuffisance des équipements publics et ou de déclin des commerces. Sous l'impulsion et le portage politique de la collectivité territoriale compétente, en lien avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'objectif de l'OPAH est de remédier à ces situations à travers une dynamique de réhabilitation et de production d'une offre de logements et de services répondant aux besoins des populations résidentes tout en préservant la mixité sociale du quartier, en cohérence avec les objectifs du Programme local de l'habitat (PLH) -s'il existe- et du Plan local d'urbanisme.

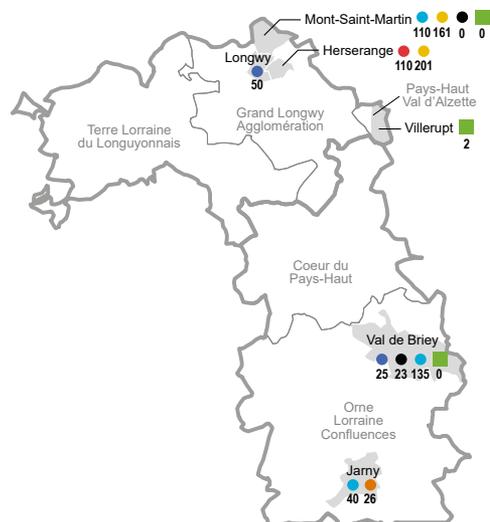
(source : ANAH)

OPAH en cours au 01/09/2023

- OPAH classique
- OPAH de renouvellement urbain
- OPAH de copropriété en difficulté
- EPCI délégataire aides à la pierre
- Protocole « Habiter mieux »
- Programme d'intérêt général
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

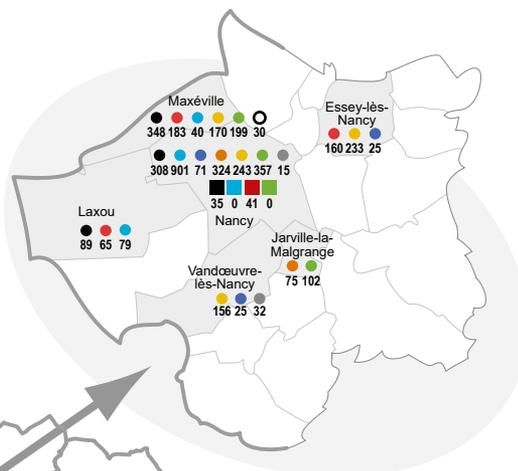
Hébergement d'urgence et logement accompagné

Fin 2022, près de cent établissements sont en charge d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des adultes et des familles sans domicile dans le département.



Au 31 décembre 2022	Lits et places - Hébergement social				Lits et places - Autres établissements sociaux et logements en structures collectives					Lits et places d'hébergement pour adultes en difficulté	Taux d'équipement en lits et places d'hébergement*
	CHRS	CADA	CPH	Autres centres d'accueil	Foyers de travailleurs migrants (FTM)	Foyers de jeunes travailleurs (FJT)	Maisons d'accueil hospitalières (MAH)	Maisons relais - Pensions de famille	Autres résidences sociales		
Longwy	0	110	0	110	362	0	0	50	0	110	2,4
Briey	23	0	0	175	0	26	0	25	0	198	5,5
Terres de Lorraine	0	0	0	85	0	0	0	50	336	85	1,7
Val de Lorraine	35	90	0	86	194	0	0	24	92	121	2,3
Lunévillois	35	0	0	7	0	0	0	26	0	42	0,8
Grand Nancy	745	408	30	1 020	802	399	47	121	658	1 621	11,9

Au total, 2 177 lits et places d'hébergement pour adultes en difficulté se répartissent en Meurthe-et-Moselle. Cela représente un taux d'équipement de 5,9 lits et places d'hébergement pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans. Le département se positionne nettement au-delà des taux moyens constatés en Grand Est (3,7 pour 1 000) et en France métropolitaine (3,2 pour 1 000). Le Grand Nancy concentre un grand nombre de structures et possède le meilleur taux d'équipement du département.



Capacité totale au 31 décembre 2022

- CPH
- CHRS
- CADA
- Autres centres d'accueil
- Foyers de travailleurs migrants
- Foyers de jeunes travailleurs
- Maisons d'accueil hospitalières
- Maisons relais - pensions de famille
- Autres résidences sociales
- Appartements de coordination thérapeutique
- CAARUD
- Lits halte soins santé / lits d'accueil médicalisé
- CSAPA

— Limite territoire
 - - - Limite intercommunalité

Au 31 décembre 2022	Lits et places - Hébergement social				Lits et places - Autres établissements sociaux et logements en structures collectives					Lits et places d'hébergement pour adultes en difficulté				Taux d'équipement en lits et places d'hébergement*
	CHRS	CADA	CPH	Autres centres d'accueil	Foyers de travailleurs migrants (FTM)	Foyers de jeunes travailleurs (FJT)	Maisons d'accueil hospitalières (MAH)	Maisons relais - pensions de famille	Autres résidences sociales	Places d'urgence	Places de stabilisation	Places de réadaptation sociale	Places d'insertion	
Meurthe-et-Moselle	838	608	30	1 483	1 358	425	47	296	1 086	939	71	455	712	5,9
Grand Est	4 711	5 445	635	5 785	3 041	2 343	87	2 080	8 053	5 048	657	990	3 525	3,7
France métropolitaine	47 821	45 165	9 547	57 964	33 759	51 609	1 584	19 572	101 210	56 803	8 461	2 689	35 083	3,2

* lits et places en CHRS et centres d'accueil non conventionnés pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans (INSEE, 2020)

Capacité installée par discipline au 31/12/2022 :

● 144 places de réinsertion professionnelle et sociale pour adultes en difficulté

- 9 services de veille sociale
- 6 services de soutien et d'accompagnement social (6 places)
- 138 places d'adaptation à la vie active

● 2 177 lits et places d'hébergement pour adultes en difficulté

- 1 394 en hébergement d'urgence dont 455 avec accompagnement social
- 71 en hébergement de stabilisation
- 712 en hébergement d'insertion

● 3 212 lits et places d'hébergement (autres adultes)

- 1 358 lits et places en hébergement ouvert en établissements pour adultes et familles
- 47 lits et places en hébergement non médicalisé de patients, accompagnants et aidants (maisons d'accueil hospitalières)
- 73 places en maisons relais / résidences accueil et 223 places en maisons relais classiques
- 1 511 lits et places en résidences sociales, soit 425 lits en résidences foyers de jeunes travailleurs (FJT), 732 lits en résidences ex-foyers de travailleurs migrants (FTM) et 354 lits en résidences sociales créées ex nihilo.

A noter également la présence de deux centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue (CAARUD) à Nancy et de cinq centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) à Nancy, Mont-Saint-Martin, Villerupt, Lunéville et Val de Briey.

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Établissements sociaux ayant pour mission d'héberger et d'accompagner des personnes ou des familles connaissant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)

Établissements sociaux assurant l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), puis de leur éventuel recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Centres d'accueil non conventionnés

Centres d'hébergement qui ne sont conventionnés ni au titre de l'aide sociale de l'État, ni au titre de l'aide sociale départementale. Ils relèvent plutôt de l'initiative caritative, paroissiale, communale, etc.

Centres provisoires d'hébergement (CPH)

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) destinés spécifiquement aux réfugiés statutaires, c'est-à-dire dont le statut de réfugié a été reconnu par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

Foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Ils ont pour mission d'accueillir des jeunes en stage, en apprentissage ou exerçant une activité professionnelle. Ils proposent un hébergement temporaire comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective.

Foyers de travailleurs migrants (FTM)

Ils ont pour mission d'accueillir des travailleurs migrants isolés. Ces établissements proposent un hébergement à durée indéterminée comportant généralement des locaux privatifs meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective. Ces personnes bénéficient automatiquement d'un contrat de location.

Maisons d'accueil hospitalières (MAH)

Elles proposent un hébergement, à proximité ou dans l'enceinte d'un établissement de santé, pour des accompagnants de personnes hospitalisées.

Maisons relais

Elles sont une modalité particulière de résidence sociale, destinée à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire. Elles proposent un logement durable pour des personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde.

Résidences sociales

Catégorie spécifique de logements-foyers destinés au logement collectif, à titre de résidence principale, de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés et des locaux communs affectés à la vie collective.

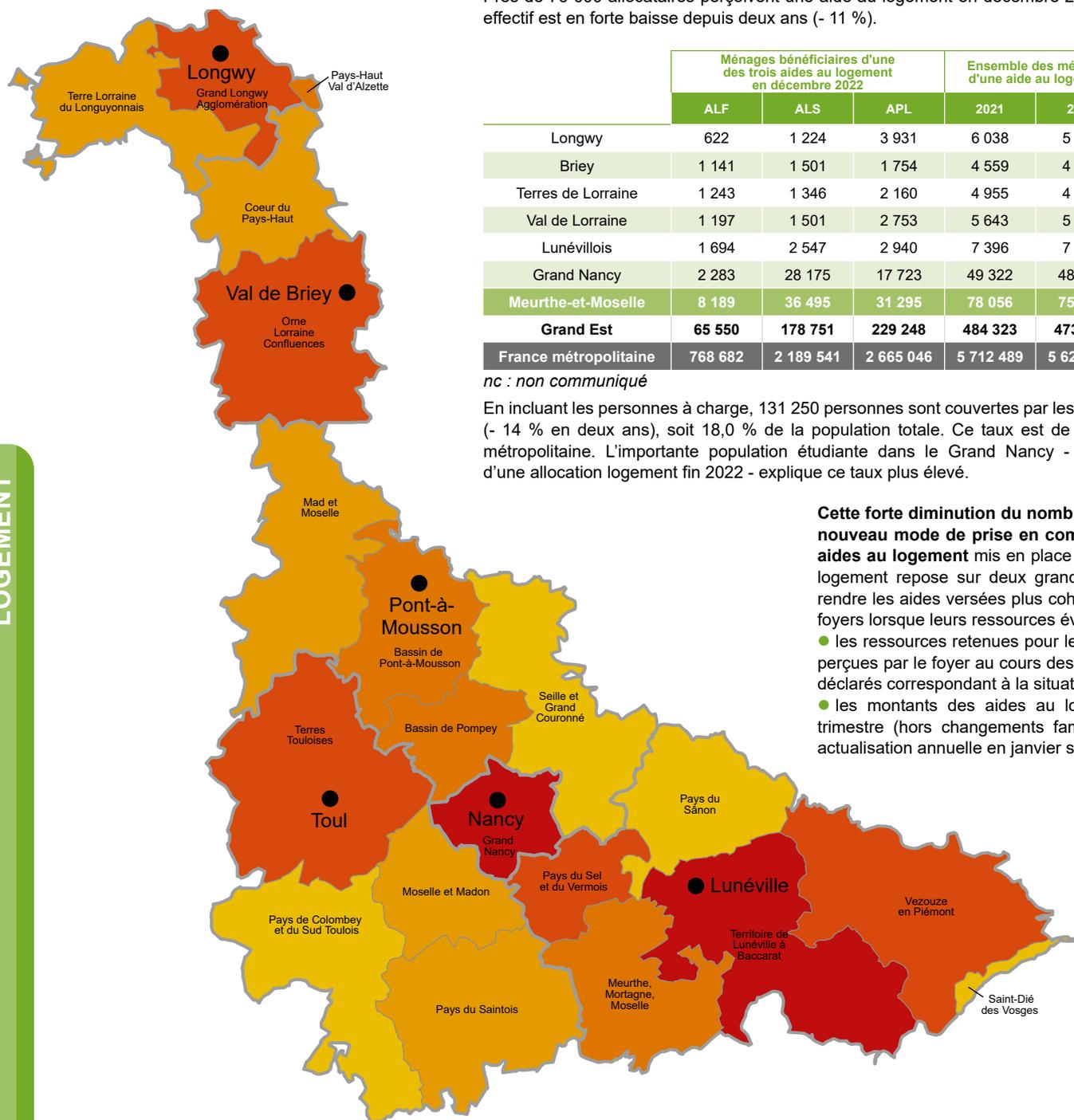
(source : DREES)

SUR LES TERRITOIRES

Au 31 décembre 2022	Lits et places Hébergement social				Lits et places - Autres établissements sociaux et logements en structures collectives					Taux d'équipement en lits et places d'hébergement*	
	CHRS	CADA	CPH	Autres centre d'accueil	Foyers de travailleurs migrants (FTM)	Foyers de jeunes travailleurs (FJT)	Maisons d'accueil hospitalières (MAH)	Maisons relais - Pensions de famille	Autres résidences sociales		
Intercommunalité											
Bassin de Pompey (CC)	35	90	0	86	194	0	0	0	0	0	6,3
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	0	0	0	0	0	0	0	24	92	0,0	
Grand Longwy Agglomération (CA)	0	110	0	110	362	0	0	50	0	0	3,4
Grand Nancy (Métropole)	745	408	30	1 020	802	399	47	121	658		11,9
Moselle et Madon (CC)	0	0	0	0	0	0	0	25	130	0	0,0
Orne Lorraine Confluences (CC)	23	0	0	175	0	26	0	25	0	0	7,6
Terres Touloises (CC)	0	0	0	85	0	0	0	25	206	0	3,8
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	35	0	0	7	0	0	0	26	0	0	2,2

Seules figurent dans ce tableau les intercommunalités concernées.

Près de 76 000 allocataires perçoivent une aide au logement en décembre 2022, soit 48 % des allocataires CAF. Leur effectif est en forte baisse depuis deux ans (- 11 %).



	Ménages bénéficiaires d'une des trois aides au logement en décembre 2022			Ensemble des ménages bénéficiaires d'une aide au logement en décembre			Etudiants bénéficiaires d'une aide au logement en décembre	
	ALF	ALS	APL	2021	2022	Évolution 2021 - 2022	2022	% 18-29 ans scolarisés
Longwy	622	1 224	3 931	6 038	5 777	-4,3 %	292	11,8 %
Briey	1 141	1 501	1 754	4 559	4 396	-3,6 %	61	3,6 %
Terres de Lorraine	1 243	1 346	2 160	4 955	4 749	-4,2 %	70	2,3 %
Val de Lorraine	1 197	1 501	2 753	5 643	5 451	-3,4 %	75	2,1 %
Lunévillois	1 694	2 547	2 940	7 396	7 181	-2,9 %	91	3,3 %
Grand Nancy	2 283	28 175	17 723	49 322	48 181	-2,3 %	19 861	53,7 %
Meurthe-et-Moselle	8 189	36 495	31 295	78 056	75 979	-2,7 %	20 572	40,6 %
Grand Est	65 550	178 751	229 248	484 323	473 549	-2,2 %	nc	nc
France métropolitaine	768 682	2 189 541	2 665 046	5 712 489	5 623 269	-1,6 %	nc	nc

nc : non communiqué

En incluant les personnes à charge, 131 250 personnes sont couvertes par les allocations logement dans le département (- 14 % en deux ans), soit 18,0 % de la population totale. Ce taux est de 16,4 % dans le Grand Est et en France métropolitaine. L'importante population étudiante dans le Grand Nancy - près de 20 000 étudiants bénéficiaires d'une allocation logement fin 2022 - explique ce taux plus élevé.

Cette forte diminution du nombre d'allocataires est directement liée au nouveau mode de prise en compte des ressources pour le calcul des aides au logement mis en place en janvier 2021. La réforme des aides au logement repose sur deux grands changements qui ont pour objectif de rendre les aides versées plus cohérentes avec la situation économique des foyers lorsque leurs ressources évoluent :

- les ressources retenues pour le calcul des aides au logement sont celles perçues par le foyer au cours des 12 derniers mois, et non plus les revenus déclarés correspondant à la situation du foyer deux ans plus tôt ;
- les montants des aides au logement sont à présent révisés chaque trimestre (hors changements familiaux ou professionnels), au lieu d'une actualisation annuelle en janvier selon l'ancienne règle.

Nombre de ménages bénéficiaires d'une allocation logement en décembre 2022 (pour 1 000 ménages)

- De 45 à 70
- De 70 à 100
- De 100 à 140
- De 140 à 170
- De 170 à 366

- Limite territoire
- Limite intercommunauté

Aide personnalisée au logement (APL)

Pour toute personne :

- locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort ;
- accédant à la propriété ou déjà propriétaire, ayant contracté un prêt d'accèsion sociale (PAS), un prêt aidé à l'accèsion à la propriété (PAP) ou encore un prêt conventionné (PC) pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien (avec ou sans améliorations), l'agrandissement ou l'aménagement du logement.

Allocation de logement à caractère familial (ALF)

Pour les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL et qui :

- soit ont des enfants (nés ou à naître) ou certaines autres personnes à charge ;
- soit forment un ménage marié depuis moins de 5 ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

L'allocation de logement à caractère social (ALS)

Pour ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF.

Ces trois prestations ne sont pas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.

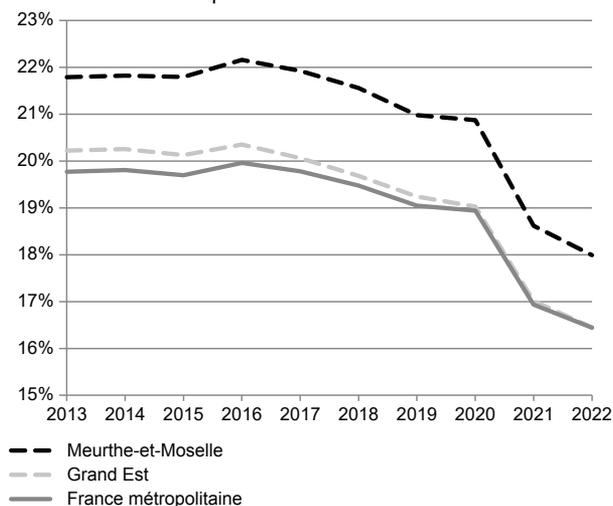
La plupart des conditions d'ouverture du droit sont identiques pour ces trois prestations :

- avoir une charge de logement (loyer ou remboursement de prêt) ;
- le logement est la résidence principale et doit être occupé au moins huit mois par an par l'allocataire ou son conjoint ou par une personne à charge ; il doit être décent avec un confort minimum, conforme aux normes de santé et de sécurité et il doit respecter une superficie minimum ;
- les ressources propres de l'allocataire et celles des personnes vivant sous son toit ne doivent pas excéder certains plafonds.

(source : CNAF)

Évolution de la part de la population couverte par une allocation logement

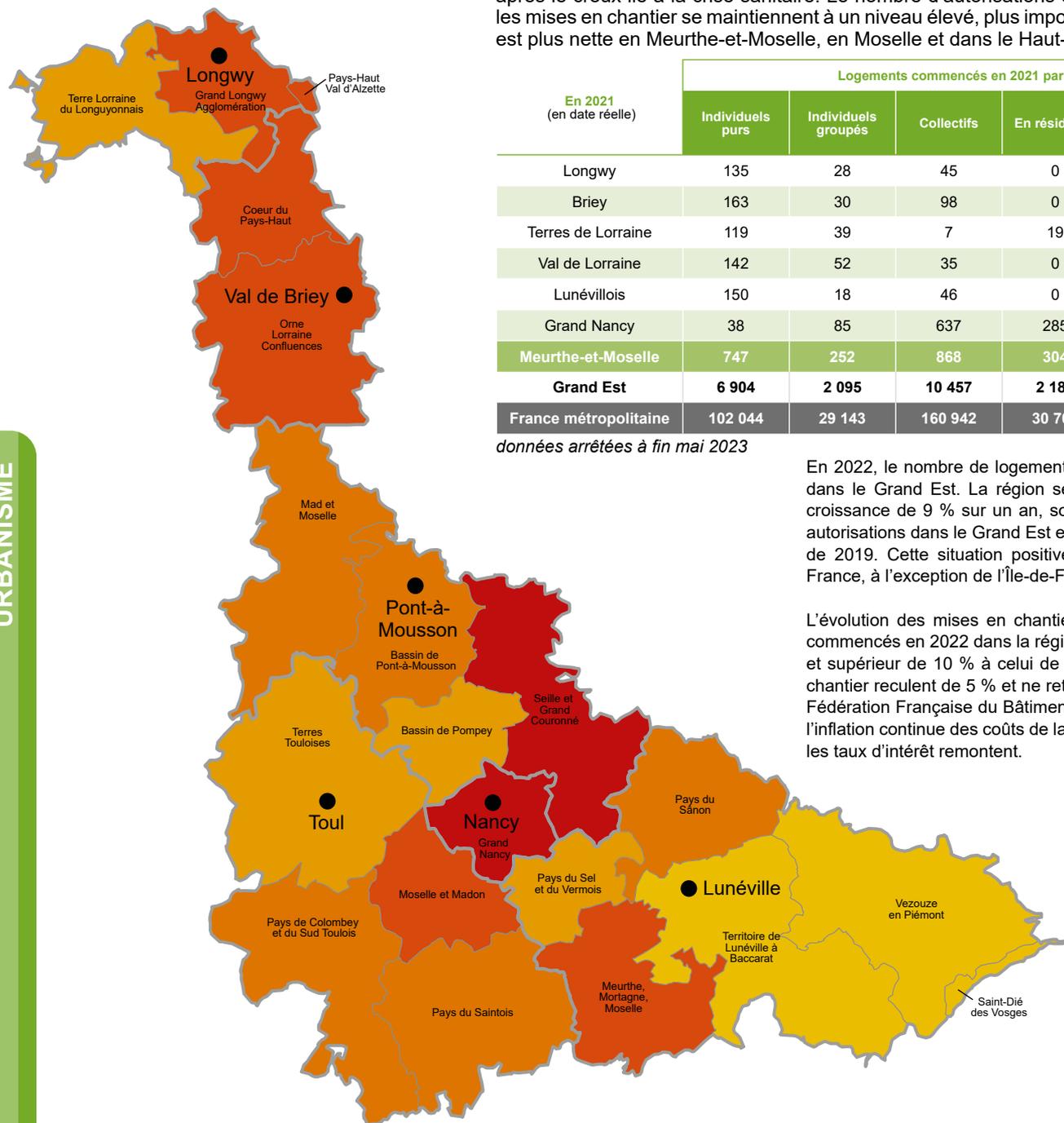
En décembre de chaque année



Intercommunalité	Ménages bénéficiaires d'une des trois aides au logement en décembre 2022			Ensemble des ménages bénéficiaires d'une aide au logement en décembre			Etudiants bénéficiaires d'une aide au logement en décembre	
	ALF	ALS	APL	2021	2022	Évolution 2021-2022	2022	% 18-29 ans scolarisés
Bassin de Pompey (CC)	356	521	1 483	2 457	2 360	- 3,9 %	22	1,6 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	560	708	1 158	2 513	2 426	- 3,5 %	38	2,8 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	248	234	262	810	744	- 8,1 %	s.	0,9 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	382	827	3 241	4 595	4 450	- 3,2 %	262	13,8 %
Grand Nancy (Métropole)	2 283	28 175	17 723	49 322	48 181	- 2,3 %	19 861	53,7 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	119	156	43	325	318	- 2,2 %	s.	0,9 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	205	205	385	825	795	- 3,6 %	5	1,2 %
Moselle et Madon (CC)	268	322	544	1 158	1 134	- 2,1 %	23	2,2 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	893	1 267	1 492	3 749	3 652	- 2,6 %	57	4,6 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	146	95	63	329	304	- 7,6 %	s.	1,2 %
Pays du Saintois (CC)	151	203	151	546	505	- 7,5 %	5	1,4 %
Pays du Sânon (CC)	93	34	33	174	160	- 8,0 %	0	0,0 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	370	718	731	1 901	1 819	- 4,3 %	17	1,8 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	58	128	525	758	711	- 6,2 %	23	8,5 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	s.	s.	s.	s.	6	-	0	0,0 %
Seille et Grand Couronné (CC)	162	116	69	348	347	- 0,3 %	13	2,2 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	182	269	165	685	616	- 10,1 %	7	2,3 %
Terres Toulaises (CC)	678	726	1 402	2 922	2 806	- 4,0 %	39	2,6 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	777	1 258	1 646	3 769	3 681	- 2,3 %	67	6,0 %
Vezouze en Piémont (CC)	248	329	143	727	720	- 1,0 %	s.	1,0 %

s. : secret statistique (donnée non communicable car moins de 5 individus)

Dans le Grand Est, le dynamisme de la construction de logements entamée en 2021 se poursuit en 2022, après le creux lié à la crise sanitaire. Le nombre d'autorisations de construire est au plus haut, tandis que les mises en chantier se maintiennent à un niveau élevé, plus important qu'avant la pandémie. La dynamique est plus nette en Meurthe-et-Moselle, en Moselle et dans le Haut-Rhin.



En 2021 (en date réelle)	Logements commencés en 2021 par nature de projet						Logements commencés de 2017 à 2021 pour 1 000 logements existants
	Individuels purs	Individuels groupés	Collectifs	En résidence	Total	Surface totale (en m ²)	
Longwy	135	28	45	0	208	25 813	27
Briey	163	30	98	0	291	30 525	26
Terres de Lorraine	119	39	7	19	184	22 104	23
Val de Lorraine	142	52	35	0	229	27 516	21
Lunévillois	150	18	46	0	214	25 997	15
Grand Nancy	38	85	637	285	1 045	68 535	39
Meurthe-et-Moselle	747	252	868	304	2 171	200 490	29
Grand Est	6 904	2 095	10 457	2 184	21 640	2 013 115	36
France métropolitaine	102 044	29 143	160 942	30 702	322 831	26 979 529	47

données arrêtées à fin mai 2023

En 2022, le nombre de logements autorisés à la construction s'élève à 36 000 dans le Grand Est. La région se situe parmi les plus dynamiques, avec une croissance de 9 % sur un an, soit 6 points de plus qu'au niveau national. Les autorisations dans le Grand Est en 2022 sont ainsi supérieures de 22 % à celles de 2019. Cette situation positive concerne toutes les régions du nord de la France, à l'exception de l'Île-de-France.

L'évolution des mises en chantier est plus modérée. Avec 25 600 logements commencés en 2022 dans la région, le niveau est proche de l'année précédente et supérieur de 10 % à celui de 2019. En France métropolitaine, les mises en chantier reculent de 5 % et ne retrouvent pas leur niveau d'avant-crise. Selon la Fédération Française du Bâtiment, cette baisse résulterait d'un effet conjoint de l'inflation continue des coûts de la construction et du prix des terrains, tandis que les taux d'intérêt remontent.

Nombre de logements commencés entre 2017 et 2021 pour 1 000 logements existants

- De 8,6 à 15,0
- De 15,0 à 20,0
- De 20,0 à 25,0
- De 25,0 à 30,0
- De 30,0 à 38,6

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

En Meurthe-et-Moselle, les autorisations de chantier sont à un niveau élevé en 2022 mais les mises en chantier demeurent inférieures à leur niveau d'avant crise. La tension sur le marché du logement neuf s'est fortement accrue par rapport à avant la crise sanitaire, avec des ventes d'appartements qui ont excédé les mises en vente.

Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux
SITADEL est une base de données exhaustive, contrôlée et enrichie tous les mois, qui recense l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logement) et à usage non résidentiel (locaux) ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire. Les données sont disponibles pour la France entière, les régions, les départements et les communes.

SITADEL fournit des informations sur :

- la construction neuve,
- le nombre de logements autorisés ou commencés selon le type de construction,
- le mode d'utilisation et le maître d'ouvrage,
- les surfaces de locaux autorisés ou commencés répartis par catégorie de maître d'ouvrage et par type d'ouvrage.

Séries en date de prise en compte ou séries conjoncturelles

Elles intègrent l'information la plus récente sur le dernier mois considéré. Elles doivent être utilisées de préférence en évolution sur les périodes les plus récentes pour étudier la conjoncture. Les données relatives aux différents événements enregistrés sur les permis de construire (autorisations, mises en chantier) sont comptabilisées à la date à laquelle les services statistiques en ont connaissance.

Séries en date réelle

Elles permettent la réalisation d'études structurelles sur la construction sur une longue période à la date de l'ouverture du chantier. La date réelle est nécessairement antérieure à la date de prise en compte.

Logements ordinaires

Ils correspondent à l'ensemble des logements à l'exception des résidences : logements collectifs, logements individuels purs et logements individuels groupés (lotissements de promoteurs immobiliers).

Logements et locaux autorisés

Logements et locaux issus des demandes de permis de construire pour lesquels l'autorisation, implicite ou explicite, a été donnée.

Logements et locaux commencés

Logements et locaux issus des demandes de permis de construire suivies d'une déclaration d'ouverture de chantier.

(source : MTE - Service de l'Observation et des Statistiques-SOeS)

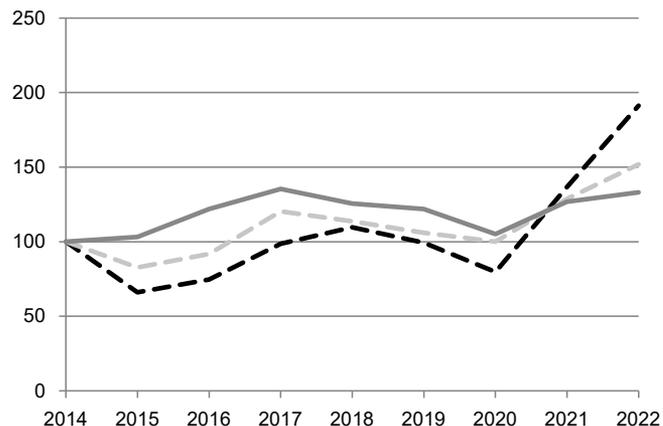
Les séries en date réelle doivent être réservées à des travaux à caractère structurel dans la mesure où elles ne sont pas stabilisées sur la période la plus récente. Elles permettent des analyses à un niveau infra-départemental. Les séries en date de prise en compte (voir en pages suivantes) sont particulièrement adaptées à l'analyse conjoncturelle au niveau départemental.

En 2021 (en date réelle)	Logements commencés en 2021 par nature de projet						Logements commencés de 2017 à 2021 pour 1 000 logements existants
	Intercommunalité	Individuels purs	Individuels groupés	Collectifs	En résidence	Total	
Bassin de Pompey (CC)	22	9	0	0	31	3 621	17
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	41	38	33	0	112	12 052	20
Cœur du Pays-Haut (CC)	82	21	0	0	103	11 760	29
Grand Longwy Agglomération (CA)	103	26	45	0	174	20 793	29
Grand Nancy (Métropole)	38	85	637	285	1 045	68 535	39
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	21	3	2	0	26	3 205	22
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	40	0	20	0	60	7 528	27
Moselle et Madon (CC)	32	10	7	0	49	5 953	29
Orne Lorraine Confluences (CC)	81	9	98	0	188	18 765	25
Pays de Colombey et du Sud Toulou (CC)	16	7	0	0	23	2 472	23
Pays du Saintois (CC)	26	0	0	0	26	3 429	25
Pays du Sânon (CC)	17	0	0	0	17	2 250	22
Pays du Sel et du Vermois (CC)	44	2	26	0	72	8 549	18
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	9	0	0	0	9	1 344	27
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	2	0	0	0	2	133	10
Seille et Grand Couronné (CC)	58	2	0	0	60	8 638	35
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	23	2	0	0	25	3 676	19
Terres Toulouises (CC)	45	22	0	19	86	10 250	18
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	35	14	0	0	49	5 448	10
Vezouze en Piémont (CC)	12	2	0	0	14	2 089	9

La construction de logements demeure très concentrée dans les espaces les plus urbanisés de la région : agglomérations et leurs espaces périurbains. Ainsi, le Grand Nancy (39 logements mis en chantier pour 1 000 existants au cours de la période 2017-2021) et la CC de Seille et Grand Couronné (35 pour 1 000) tirent leur épingle du jeu, mais à un niveau bien inférieur à la moyenne nationale.

Nombre de logements autorisés

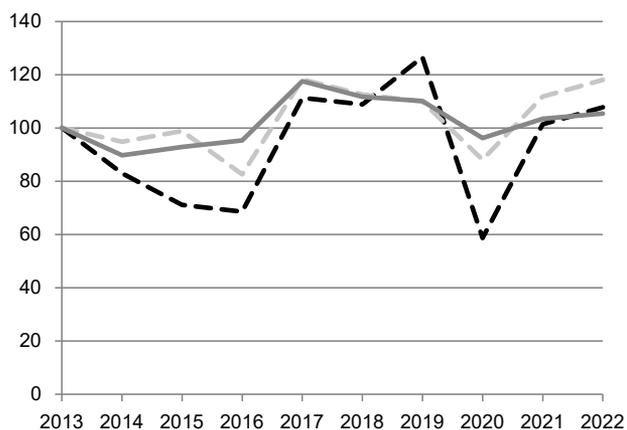
en date de prise en compte, en base 100 : 2014



--- Meurthe-et-Moselle
 ... Grand Est
 — France métropolitaine

Nombre de logements commencés

en date de prise en compte, en base 100 : 2013



Nombre de logements autorisés

en date de prise en compte	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 - 2022
Meurthe-et-Moselle	3 138	2 841	2 281	3 910	5 474	+ 40,0 %
Grand Est	30 026	28 007	26 447	33 996	40 130	+ 18,0 %
France métropolitaine	455 171	441 894	381 293	459 551	482 827	+ 5,1 %

Parmi les dix départements du Grand Est, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin sont les plus urbanisés. Ils concentrent plus de 85 % des autorisations de construction de la région. **La hausse du nombre de logements autorisés en 2022 concerne particulièrement la Meurthe-et-Moselle**, la Moselle et le Haut-Rhin. Après une érosion des autorisations de chantier en 2019 et 2020 dans le département, celles-ci repartent en forte hausse en 2021 et surtout en 2022 (+ 40 %).

Nombre de logements commencés

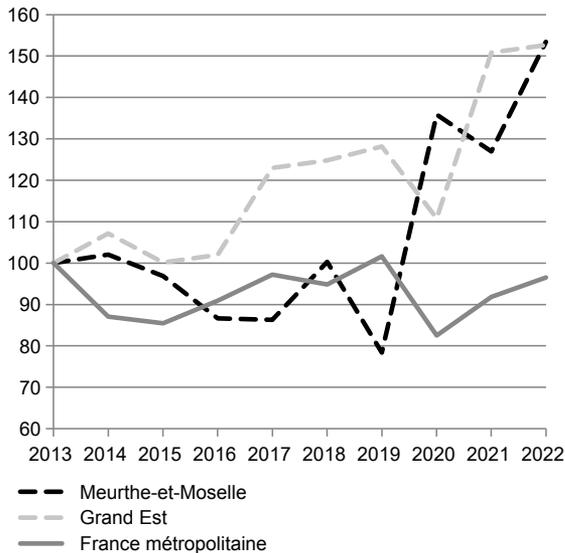
en date de prise en compte	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 - 2022
Meurthe-et-Moselle	2 351	2 735	1 268	2 190	2 327	+ 6,3 %
Grand Est	22 285	21 761	17 433	22 145	23 382	+ 5,6 %
France métropolitaine	356 109	351 061	306 763	329 633	335 963	+ 1,9 %

Bien qu'en augmentation ces deux dernières années (+ 73 % en 2021 puis + 6 % en 2022), **les mises en chantier demeurent inférieures de 15 % à leur niveau de 2019 en Meurthe-et-Moselle**. 2019 avait été l'année la plus prolifique des dix dernières années concernant les mises en chantier avant un effondrement en 2020 (- 54 %).

En 2022, 385 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction dans le département, en forte progression en un an (+ 21 %).

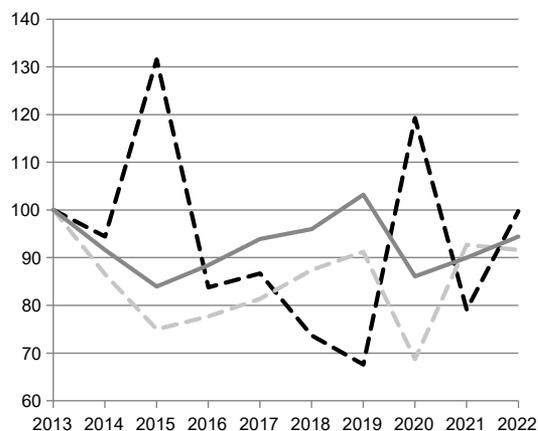
Évolution de la surface de locaux non résidentiels autorisée

en date de prise en compte, en base 100 : 2013



Évolution de la surface de locaux non résidentiels commencée

en date de prise en compte, en base 100 : 2013



en date de prise en compte	Surface de plancher de locaux non résidentiels autorisée (en m ²)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 - 2022
Meurthe-et-Moselle	216 279	251 507	196 561	340 654	318 364	384 606	+ 20,8 %
Grand Est	2 972 405	3 015 745	3 097 571	2 678 307	3 644 766	3 689 448	+ 1,2 %
France métropolitaine	39 623 307	38 662 415	41 427 832	33 649 313	37 448 842	39 341 220	+ 5,1 %

Après une forte hausse en 2020 puis une régression en 2021, les surfaces de plancher des locaux d'activité autorisés en Meurthe-et-Moselle progressent à nouveau en 2022 (+ 20,8 %).

en date de prise en compte	Surface de plancher de locaux non résidentiels commencée (en m ²)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 - 2022
Meurthe-et-Moselle	148 559	126 283	115 821	204 386	135 658	170 927	+ 26,0 %
Grand Est	1 874 487	2 013 238	2 101 150	1 582 652	2 135 297	2 110 621	- 1,2 %
France métropolitaine	25 614 313	26 170 412	28 145 334	23 474 863	24 538 314	25 755 982	+ 5,0 %

Les surfaces de locaux non résidentiels ont également connu une forte progression dans le département en 2022 (+ 26 %) mais celle-ci fait suite à une forte diminution au cours de l'année 2021 (- 34 %).

en date réelle	Surface de plancher commencée par type de local autorisé à la construction, hors logement sur la période 2017-2021 (en %)							
	Hébergement hôtelier	Commerce	Bureaux	Artisanat	Industrie	Agriculture	Entrepôts	Services publics
Meurthe-et-Moselle	1,9 %	9,7 %	10,9 %	6,6 %	4,1 %	20,4 %	25,0 %	21,4 %
Grand Est	1,8 %	12,4 %	10,6 %	4,8 %	12,7 %	22,1 %	20,1 %	15,4 %
France métropolitaine	2,6 %	10,4 %	14,2 %	4,4 %	10,3 %	22,4 %	19,0 %	16,7 %

Au niveau régional, les surfaces autorisées augmentent fortement dans le secteur du commerce, ainsi que dans celui des services publics ou d'intérêt collectif (respectivement + 53 % et + 40 %). Ces deux secteurs représentent respectivement 12 % et 16 % des surfaces autorisées dans la région en 2022. Le recul est marqué dans les secteurs des exploitations agricoles, de l'industrie et des bureaux.

La lutte contre l'artificialisation des sols est une réforme prioritaire, portée par le gouvernement. Un engagement a été pris : atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.

Pour y parvenir, il a été fixé un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) dans les 10 prochaines années. Cette trajectoire est à décliner dans les documents de planification et d'urbanisme et doit être conciliée avec l'objectif de relance de la construction durable, en particulier dans les territoires où l'offre de logements est insuffisante au regard de la demande.

L'artificialisation se définit comme tout processus impliquant une perte d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, conduisant à un changement d'usage et de structure des sols. **7,6 % de la surface de Meurthe-et-Moselle est artificialisée, soit 40 100 hectares (400 km²),** ce qui en fait le 4^e département le plus artificialisé du Grand Est et le 36^e de France. Comme dans l'ensemble de la région, les terres agricoles occupent la majorité du territoire (59 %), suivies des forêts et terres semi-naturelles (33 %). Enfin, les eaux de surfaces et zones humides représentent moins de 1 % du territoire.

L'habitat couvre 73 % des surfaces artificialisées, les zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication 21 %, le reste étant occupé par les espaces verts artificialisés (4 %, dont certains équipements sportifs), les mines, décharges et chantiers.

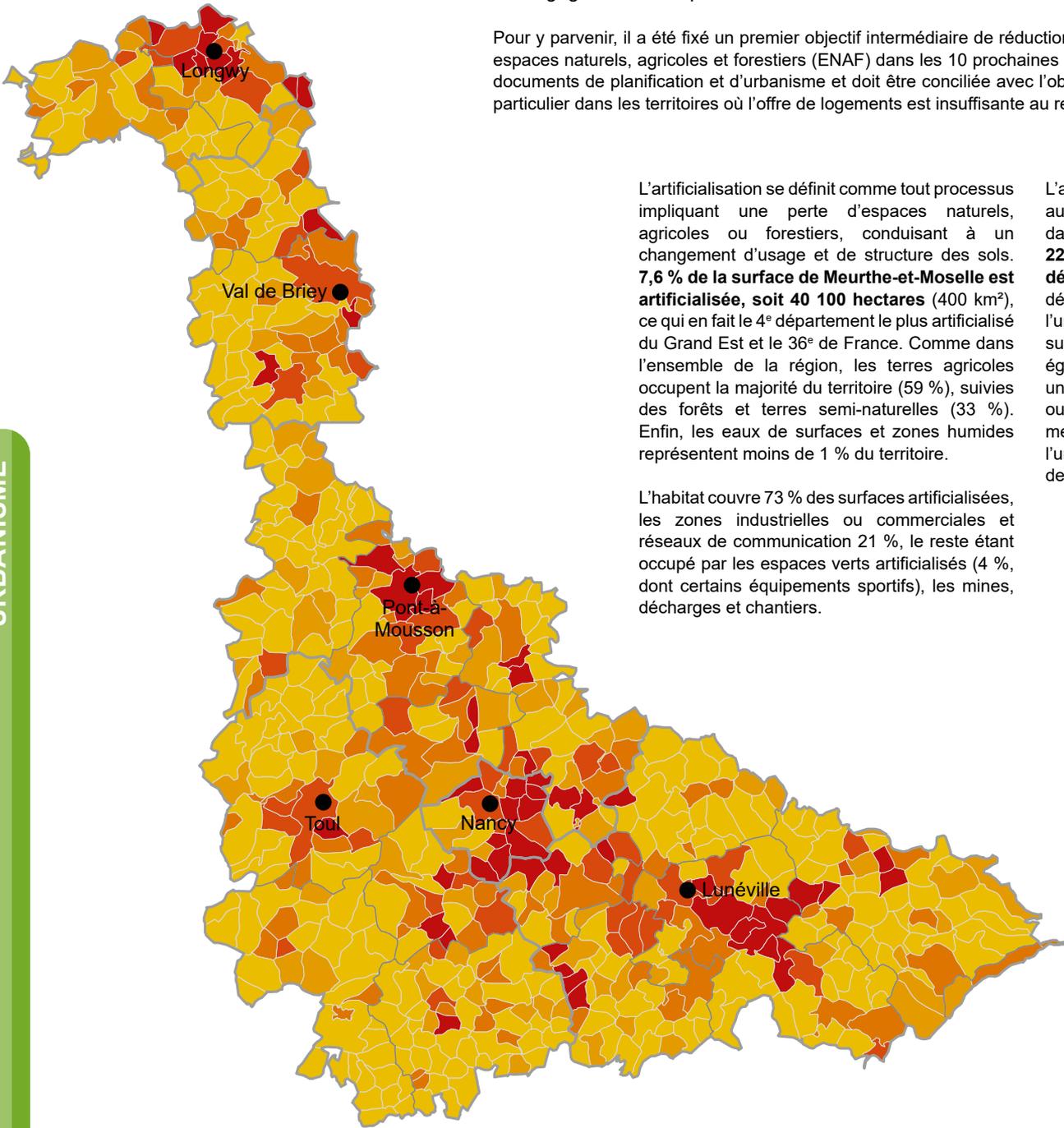
L'artificialisation est particulièrement marquée au centre de la Meurthe-et-Moselle, notamment dans **l'unité urbaine de Nancy qui représente 22 % des surfaces artificialisées du département.** De même, au nord du département, le long de la frontière allemande, l'unité urbaine de Longwy rassemble 6 % des surfaces artificialisées. Le territoire s'est également artificialisé autour d'autres grandes unités urbaines comme Pont-à-Mousson, Toul ou encore Lunéville, mais de manière plus mesurée. Rapportée à sa population résidente, l'unité urbaine de Nancy apparaît bien plus dense que les autres principales unités urbaines.

Plan Biodiversité
L'objectif du Plan Biodiversité est de fournir des chiffres annuels et à une maille fine du phénomène d'artificialisation des sols selon une méthodologie homogène sur le territoire, basée en partie sur les fichiers fonciers de la période 2009-2021. Les chiffres fournis mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Progression de l'artificialisation entre 2009 et 2021

- Inférieure à + 0,1 %
- De + 0,1 % à + 0,2 %
- De + 0,2 % à + 0,5 %
- De + 0,5 % à + 1,0 %
- Supérieure à + 1,0 %

— Limite territoire
— Limite intercommunalité

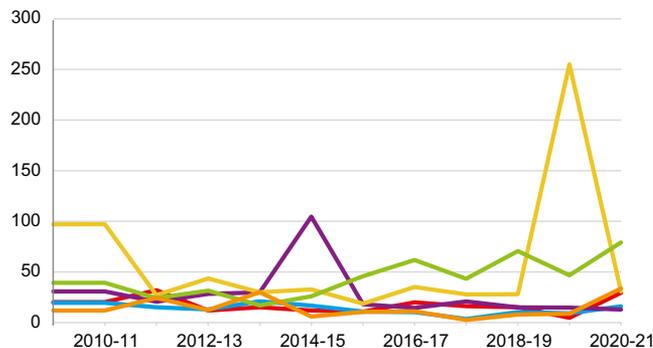


URBANISME

	Consommation totale d'espaces (en hectares)											
	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Longwy	20	20	32	12	15	12	11	20	16	15	5	29
Briey	20	20	15	13	21	17	11	10	4	10	9	16
Terres de Lorraine	31	31	21	28	30	105	18	15	21	15	15	13
Val de Lorraine	97	97	27	44	30	33	19	35	28	28	255	31
Lunévillois	39	39	24	32	17	26	46	62	43	71	47	79
Grand Nancy	12	12	24	12	30	6	11	11	3	8	9	34
Meurthe-et-Moselle	219	219	144	141	143	198	115	153	114	147	339	202
Grand Est	2 155	2 155	2 283	1 814	2 090	1 483	1 345	1 495	1 415	1 414	1 428	1 360
France	31 409	31 411	31 596	29 135	27 785	24 453	21 367	22 945	22 614	22 354	19 808	21 079

Consommation totale d'espaces entre 2009 et 2021

en hectares



La loi « Climat et Résilience »

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi « Climat et Résilience ») a été publiée au journal officiel le 24 août 2021. Le texte fixe notamment l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050. Il définit **deux notions proches mais qui ne doivent pas être confondues : l'artificialisation et la consommation d'espaces.**

L'artificialisation

Elle est définie dans la loi Climat et résilience comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol - en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques et de son potentiel agronomique - par son occupation ou son usage. »

L'artificialisation des sols a des conséquences écologiques car elle porte atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole et de stockage de carbone ; elle augmente les risques naturels en accentuant le ruissellement. L'artificialisation des sols a aussi des impacts socio-économiques, car lorsque l'étalement urbain n'est pas maîtrisé, il éloigne les logements des services publics et de l'emploi et allonge les déplacements tout en créant une dépendance à la voiture individuelle.

La consommation d'espaces

La loi la définit comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ». Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés. A l'échelle nationale, entre 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés chaque année en moyenne, principalement à destination de l'habitat.

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers augmente plus rapidement que la croissance démographique. Tous les territoires sont concernés, en particulier les espaces périurbains peu denses.

Sur la période 2009-2021, 1 695 hectares ont été consommés en Meurthe-et-Moselle, principalement à destination de l'habitat (60 % des espaces naturels, agricoles ou forestiers convertis) et des zones d'activité (28 %).

Le Val de Lorraine a été le plus consommateur d'espaces avec 529 hectares entre 2009 et 2021. Près de la moitié de cette consommation s'est produite en 2019-2020 dans les communes de Cerville et de Buissoncourt. Cette surconsommation explique la forte hausse au niveau départemental (339 hectares consommés en 2019-2020).

Les enjeux

Les enjeux de limitation de la consommation d'espace et d'artificialisation des sols doivent être conciliés avec une politique ambitieuse de relance de la construction durable, notamment dans les territoires où l'offre de logements et de surfaces économiques est insuffisante au regard de la demande.

L'atteinte du zéro artificialisation nette en 2050 ne peut donc constituer un prétexte à l'arrêt de tout projet d'aménagement ou de construction. La trajectoire de réduction de l'artificialisation est à appréhender à l'échelle du document de planification. La densité urbaine doit aussi être optimisée, tout en améliorant la qualité du cadre de vie, afin de concevoir des logements, des surfaces économiques et des espaces publics de qualité.

Fin 2022, 517 communes de Meurthe-et-Moselle sont couvertes par des documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration ou de révision. 74 communes sont soumises au règlement national de l'urbanisme (RNU) et n'ont engagé aucune procédure d'élaboration de PLU ou de carte communale, soit 13 % des communes du département, très majoritairement situées dans le territoire du Lunévillois.

Plan local d'urbanisme (PLU)

- 258 communes sont dotées d'un PLU opposable au 31 décembre 2022. Parmi elles, 154 sont concernées par un PLUi ou PLUiS en cours d'élaboration à cette date.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

- 134 communes sont couvertes par un PLUi ou un PLUiS (PLUi sectoriel, dont le périmètre ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité porteuse, comme pour la CC de Seille et Grand Couronné).
- En ajoutant les communes dotées d'un PLU, **ce sont au total 392 communes qui sont couvertes par un PLU ou PLUi approuvé ou en révision fin 2022**, soit les deux-tiers des communes du département.

Carte communale (CC)

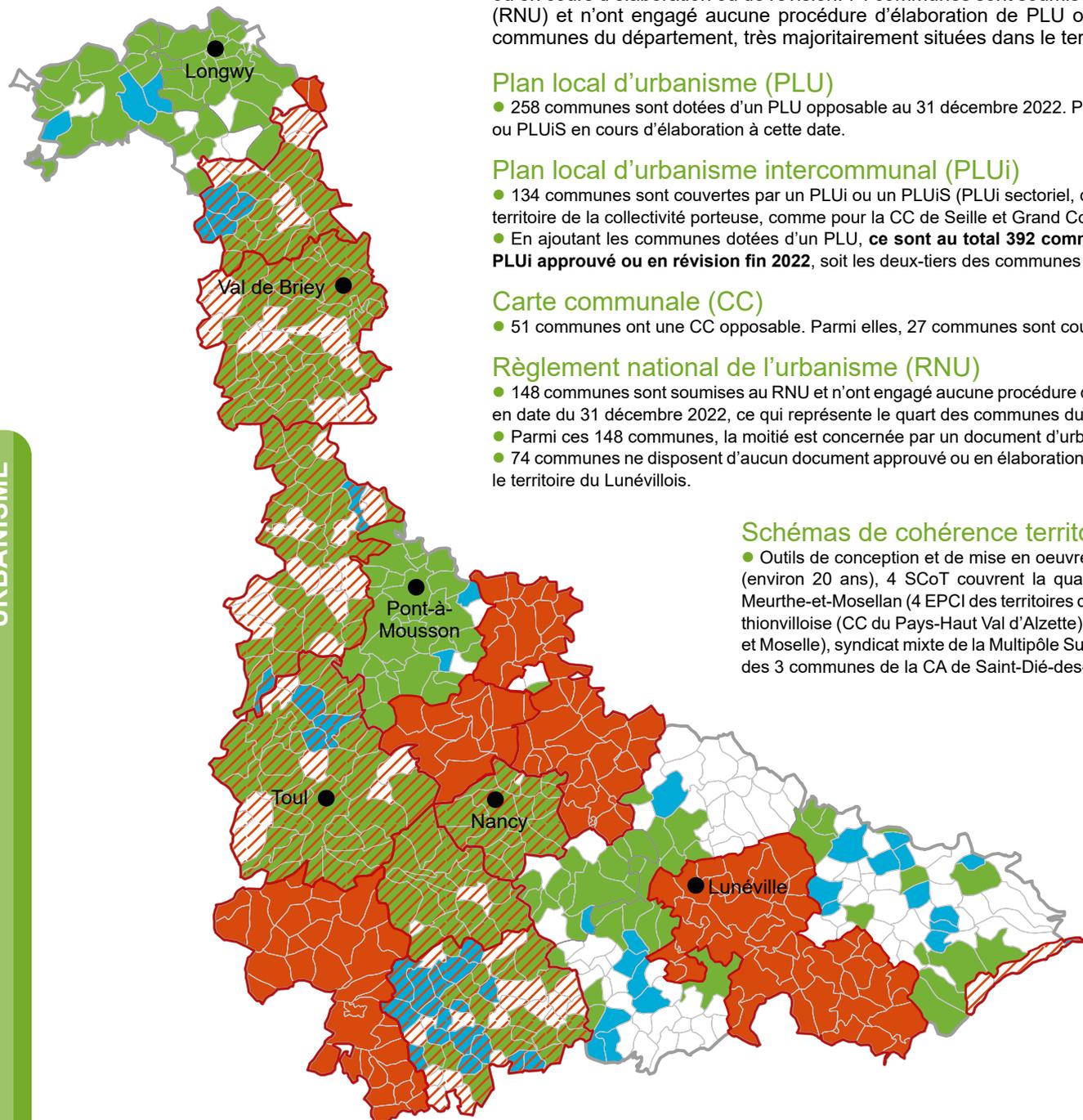
- 51 communes ont une CC opposable. Parmi elles, 27 communes sont couvertes par un PLUi en élaboration.

Règlement national de l'urbanisme (RNU)

- 148 communes sont soumises au RNU et n'ont engagé aucune procédure d'élaboration de PLU ou de carte communale en date du 31 décembre 2022, ce qui représente le quart des communes du département.
- Parmi ces 148 communes, la moitié est concernée par un document d'urbanisme en élaboration à cette date.
- 74 communes ne disposent d'aucun document approuvé ou en élaboration / révision : 68 d'entre elles sont situées dans le territoire du Lunévillois.

Schémas de cohérence territoriale (SCoT)

- Outils de conception et de mise en oeuvre de la planification stratégique à long terme (environ 20 ans), 4 SCoT couvrent la quasi-totalité du département : SCoT du Nord Meurthe-et-Mosellan (4 EPCI des territoires de Longwy et Briey), SCoT de l'agglomération thionvilloise (CC du Pays-Haut Val d'Alzette), SCoT de l'agglomération messine (CC Mad et Moselle), syndicat mixte de la Multipôle Sud Lorraine (sud du département à l'exception des 3 communes de la CA de Saint-Dié-des-Vosges).



Documents d'urbanisme en vigueur au 31 décembre 2022

- CC opposable
- PLU opposable
- RNU
- PLUi ou PLUiS opposable
- PLUi en cours d'élaboration
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

L'état des documents d'urbanisme dans le département au 31 décembre 2022

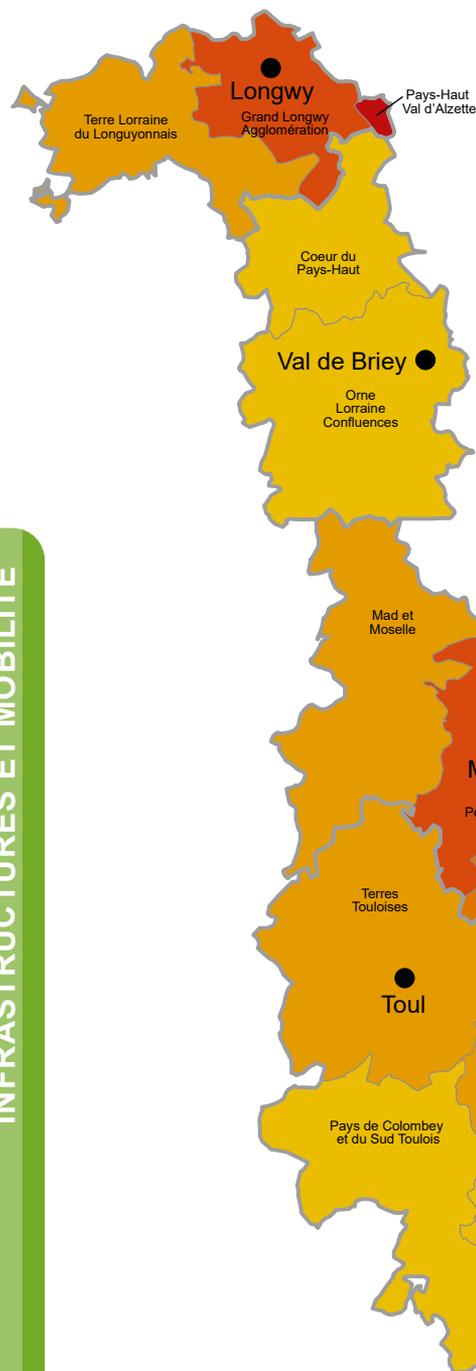
Document d'urbanisme opposable	Etat au 31 décembre 2022	Nombre de communes	% de communes	Population municipale en 2020	% de la population municipale	Superficie (en km ²)	% de la superficie
Carte communale (CC)	CC approuvée	22	3,7 %	3 966	0,5 %	163,6	3,1 %
	CC approuvée - en révision	2	0,3 %	1 035	0,1 %	23,6	0,5 %
	CC approuvée - PLU ou PLUi en cours	27	4,6 %	5 586	0,8 %	193,4	3,7 %
	Total	51	8,6 %	10 587	1,4 %	380,7	7,3 %
Plan local d'urbanisme (PLU) ou plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)	PLU ou PLUi approuvé	224	37,9 %	235 705	32,1 %	2 097,5	40,0 %
	PLU ou PLUi approuvé - en révision	168	28,4 %	443 670	60,5 %	1 635,0	31,2 %
	Total	392	66,3 %	679 375	92,6 %	3 732,5	71,2 %
Règlement national de l'urbanisme (RNU)	RNU	74	12,5 %	10 109	1,4 %	568,5	10,8 %
	RNU - CC en élaboration	3	0,5 %	478	0,1 %	14,3	0,3 %
	RNU - PLU ou PLUi en élaboration	71	12,0 %	33 211	4,5 %	549,9	10,5 %
	Total	148	25,0 %	43 798	6,0 %	1 132,7	21,6 %
Total Meurthe-et-Moselle		591	100,0 %	733 760	100,0 %	5 245,9	100,0 %

Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et Habitat (PLUiH)

PLUi ou PLUiS au 31 décembre 2022	Nombre de communes concernées	Population municipale en 2020	Superficie (en km ²)	PLUiH	Tient lieu de PDU	Etat de la procédure	Date de prescription des PLUi en cours	Date d'approbation des PLUi opposables
Bassin de Pompey (CC)	13	39 939	155,6	oui	oui	opposable	-	08/04/2021
Cœur du Pays-Haut (CC)	25	23 185	210,5	non	non	en élaboration	20/09/2018	-
Grand Nancy (Métropole)	20	256 928	142,3	oui	oui	en élaboration	03/07/2015	-
Mad et Moselle (CC)	48	19 866	468,6	non	non	en élaboration	28/05/2019	-
Moselle et Madon (CC)	19	28 330	188,9	non	non	en élaboration	18/05/2017	-
Orne Lorraine Confluences (CC)	41	53 038	392,8	oui	non	en élaboration	13/06/2017	-
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	38	11 261	371,8	oui	non	opposable	-	18/03/2021
Pays du Saintois (CC)	55	14 259	348,3	non	non	en élaboration	20/12/2017	-
Pays-Haut Val d'Alzette (CC)	8	29 402	72,9	oui	non	opposable	-	25/02/2020
Saint-Dié des Vosges (CA)	77	73 887	979,9	oui	non	en élaboration	27/03/2018	-
Seille et Grand Couronné (CC) (PLUiS)	39	18 110	333,0	non	non	opposable	-	21/01/2021
Terres Toulaises (CC)	41	44 622	467,6	oui	non	en élaboration	30/03/2017	-
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	43	40 762	452,1	oui	non	opposable	-	15/06/2020

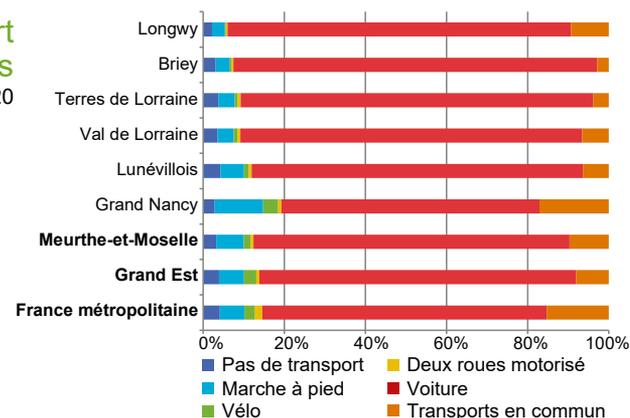
Mode de transport des actifs occupés

En 2020, 78 % des actifs en emploi résidant en Meurthe-et-Moselle utilisent leur voiture pour rejoindre leur lieu de travail.



En 2020	Mode de transport des actifs occupés pour se rendre sur leur lieu de travail											
	Sans transport		Marche à pied		Vélo		Deux roues motorisé		Voiture		Transports en commun	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Longwy	800	2,2 %	1 168	3,2 %	81	0,2 %	149	0,4 %	30 976	84,7 %	3 407	9,3 %
Briey	904	3,1 %	1 032	3,5 %	97	0,3 %	151	0,5 %	26 274	89,7 %	845	2,9 %
Terres de Lorraine	1 581	3,8 %	1 692	4,0 %	315	0,8 %	300	0,7 %	36 524	86,9 %	1 594	3,8 %
Val de Lorraine	1 667	3,6 %	1 842	3,9 %	460	1,0 %	320	0,7 %	39 313	84,2 %	3 075	6,6 %
Lunévillois	1 768	4,3 %	2 397	5,8 %	482	1,2 %	299	0,7 %	33 779	81,7 %	2 641	6,4 %
Grand Nancy	2 827	2,9 %	11 833	11,9 %	3 666	3,7 %	779	0,8 %	63 034	63,6 %	16 962	17,1 %
Meurthe-et-Moselle	9 546	3,2 %	19 964	6,8 %	5 101	1,7 %	1 998	0,7 %	229 900	77,9 %	28 525	9,7 %
Grand Est	89 741	3,9 %	141 037	6,2 %	68 638	3,0 %	17 557	0,8 %	1 784 477	78,0 %	185 429	8,1 %
France métropolitaine	1 109 534	4,1 %	1 630 353	6,1 %	702 474	2,6 %	482 293	1,8 %	18 850 338	70,1 %	4 120 339	15,3 %

Mode de transport des actifs occupés en 2020



Part des actifs occupés utilisant les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail en 2020



— Limite territoire
— Limite intercommunalité

Moins de 10 % des actifs occupés du département prennent les transports en commun et 8,5 % ont recours aux modes de transport doux (marche à pied, vélo ou autre deux-roues non motorisé). Enfin, un peu plus de 3 % des actifs occupés ne déclarent pas se déplacer pour rejoindre leur lieu de travail.

En Meurthe-et-Moselle comme ailleurs, la voiture (y compris pour le covoiturage) demeure le moyen de déplacement privilégié pour se rendre sur son lieu de travail, même pour les petites distances. Mais si la voiture est utilisée par 9 actifs occupés sur 10 résidant dans le territoire de Briey, sa part modale est plus faible dans le Grand Nancy où moins de deux actifs en emploi sur trois l'utilisent pour aller travailler.

Comme dans les autres pôles urbains de France, les habitants du Grand Nancy utilisent davantage le mode de déplacement doux que ceux de la couronne ou des zones situées hors influence des pôles. Ainsi, 12 % des actifs occupés vont travailler à pied et près de 4 % y vont à vélo, soit respectivement 5 points et 2 points de plus qu'au niveau départemental.

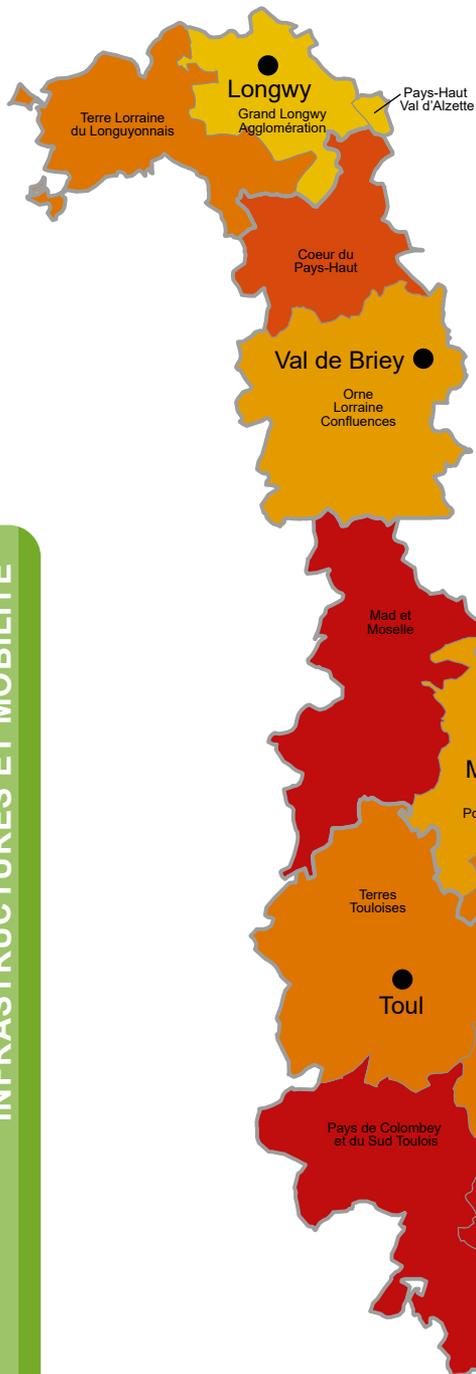
17,1 % des navettes dans le Grand Nancy s'effectuent en transports en commun en 2020, mais leur part diminue dans l'ensemble des modes de transport : 18,2 % des actifs en emploi les utilisaient en 2014. Leur part modale diminue également dans quatre autres territoires au profit de la voiture. Seul le territoire de Longwy fait exception, les transports en commun représentant 9,3 % des modes de transport en 2020 contre 7,8 % en 2014, probablement en raison de la saturation des axes routiers transfrontaliers.

En 2020	Mode de transport des actifs occupés pour se rendre sur leur lieu de travail											
	Sans transport		Marche à pied		Vélo		Deux roues motorisé		Voiture		Transports en commun	
Intercommunalité	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bassin de Pompey (CC)	539	3,2 %	563	3,4 %	130	0,8 %	129	0,8 %	14 130	84,8 %	1 169	7,0 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	538	3,2 %	934	5,5 %	269	1,6 %	104	0,6 %	13 414	79,6 %	1 583	9,4 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	259	3,0 %	240	2,8 %	20	0,2 %	38	0,4 %	7 718	90,7 %	238	2,8 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	512	2,0 %	774	3,0 %	58	0,2 %	107	0,4 %	21 408	84,0 %	2 620	10,3 %
Grand Nancy (Métropole)	2 827	2,9 %	11 833	11,9 %	3 666	3,7 %	779	0,8 %	63 034	63,6 %	16 962	17,1 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	219	4,8 %	158	3,5 %	25	0,6 %	28	0,6 %	3 970	87,5 %	140	3,1 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	258	3,7 %	277	3,9 %	43	0,6 %	31	0,4 %	5 947	84,3 %	502	7,1 %
Moselle et Madon (CC)	355	2,9 %	399	3,3 %	97	0,8 %	98	0,8 %	10 556	87,6 %	547	4,5 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	645	3,1 %	792	3,8 %	77	0,4 %	113	0,5 %	18 556	89,3 %	606	2,9 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	220	4,4 %	243	4,9 %	22	0,4 %	36	0,7 %	4 374	87,6 %	97	1,9 %
Pays du Saintois (CC)	272	4,2 %	182	2,8 %	27	0,4 %	52	0,8 %	5 794	89,9 %	119	1,8 %
Pays du Sânon (CC)	157	6,2 %	81	3,2 %	31	1,2 %	15	0,6 %	2 196	86,3 %	65	2,6 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	387	3,3 %	513	4,3 %	103	0,9 %	113	1,0 %	9 894	83,4 %	857	7,2 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	84	1,8 %	183	3,9 %	11	0,2 %	25	0,5 %	3 757	80,8 %	590	12,7 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	12	14,1 %	6	7,0 %	0	0,0 %	1	1,2 %	62	73,0 %	4	4,7 %
Seille et Grand Couronné (CC)	372	4,3 %	187	2,2 %	36	0,4 %	58	0,7 %	7 799	90,3 %	184	2,1 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	205	3,2 %	211	3,3 %	12	0,2 %	16	0,3 %	5 812	90,1 %	197	3,1 %
Terres Toulaises (CC)	734	4,0 %	868	4,7 %	169	0,9 %	114	0,6 %	15 801	85,3 %	831	4,5 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	711	4,5 %	1 231	7,8 %	265	1,7 %	110	0,7 %	12 259	78,1 %	1 112	7,1 %
Vezouze en Piémont (CC)	243	5,9 %	289	7,0 %	40	1,0 %	29	0,7 %	3 420	83,0 %	101	2,5 %

Les actifs occupés résidant dans les secteurs périurbains et ruraux sont ceux qui ont le plus recours à la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail : ils représentent en moyenne 9 actifs occupés sur 10 dans les EPCI du Cœur du Pays-Haut, de Seille et Grand Couronné, Terre Lorraine du Longuyonnais et du Pays du Saintois. A l'inverse, les intercommunalités les plus urbaines se caractérisent par un plus faible recours à ce mode de transport du fait d'un taux d'équipement moindre, d'une meilleure desserte en transports en commun et d'une plus grande proximité de l'emploi.

Taux de motorisation des ménages

81,7 % des ménages meurthe-et-mosellans disposent d'au moins une voiture et 34,6 % disposent d'au moins deux voitures en 2020.



En 2020	Ensemble des ménages	dont avec au moins 1 voiture	soit taux de motorisation	dont avec au moins 2 voitures	soit taux de bi-motorisation
Longwy	40 226	34 148	84,9 %	15 433	38,4 %
Briey	32 712	28 621	87,5 %	13 801	42,2 %
Terres de Lorraine	41 250	37 048	89,8 %	19 578	47,5 %
Val de Lorraine	46 526	41 446	89,1 %	21 137	45,4 %
Lunévillois	45 888	39 608	86,3 %	18 590	40,5 %
Grand Nancy	131 642	95 454	72,5 %	28 438	21,6 %
Meurthe-et-Moselle	338 243	276 325	81,7 %	116 976	34,6 %
Grand Est	2 515 410	2 115 820	84,1 %	952 174	37,9 %
France métropolitaine	29 453 836	23 977 315	81,4 %	10 230 146	34,7 %

Les taux de motorisation et de bi-motorisation sont en hausse respectivement de 1,8 point et de 2,3 points dans le département par rapport à 1999. Ils demeurent néanmoins inférieurs aux taux régionaux, notamment à ceux des autres départements lorrains dont les taux de motorisation sont supérieurs à 86 %.

Les taux de motorisation et de bi-motorisation sont étroitement corrélés à plusieurs critères : revenus, âge du chef de ménage, catégorie socioprofessionnelle, zone d'habitation et nombre de personnes composant le ménage notamment.

Taux de motorisation des ménages
Part des ménages disposant d'au moins une voiture.

Taux de bi-motorisation des ménages
Part des ménages disposant d'au moins deux voitures.

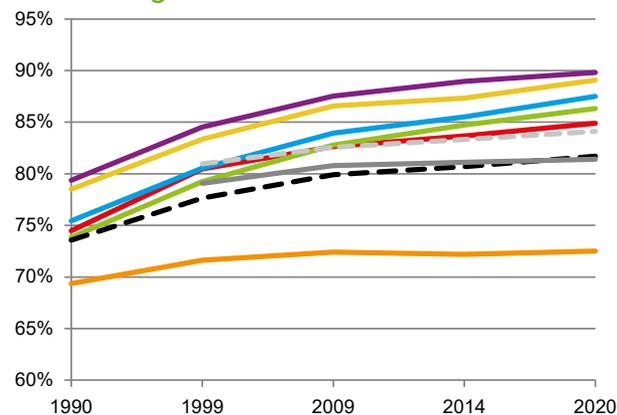
(source : INSEE)

Taux de motorisation des ménages en 2020

- De 72,5 % à 85,0 %
- De 85,0 % à 87,5 %
- De 87,5 % à 90,0 %
- De 90,0 % à 92,5 %
- De 92,5 % à 94,7 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution du taux de motorisation des ménages



- Longwy
- Briey
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine
- Lunévillois
- Grand Nancy
- Meurthe-et-Moselle
- Grand Est
- France métropolitaine

Le principal facteur explicatif de la non-motorisation est la densité humaine. Dans les pôles urbains, l'accessibilité aux transports en commun, la proximité des équipements de la vie quotidienne et la densité des infrastructures cyclables, favorables aux autres modes de déplacement, expliquent la moindre motorisation des ménages. Ainsi, en s'éloignant du cœur des villes, le nombre de voitures détenues par ménage augmente : le Grand Nancy est le territoire le moins motorisé avec seulement 72,5 % des ménages équipés et seulement un peu plus d'un ménage sur cinq bi-motorisé, soit 13 points de moins qu'en moyenne départementale. De plus, la motorisation y progresse peu avec un taux n'ayant pas évolué en dix ans.

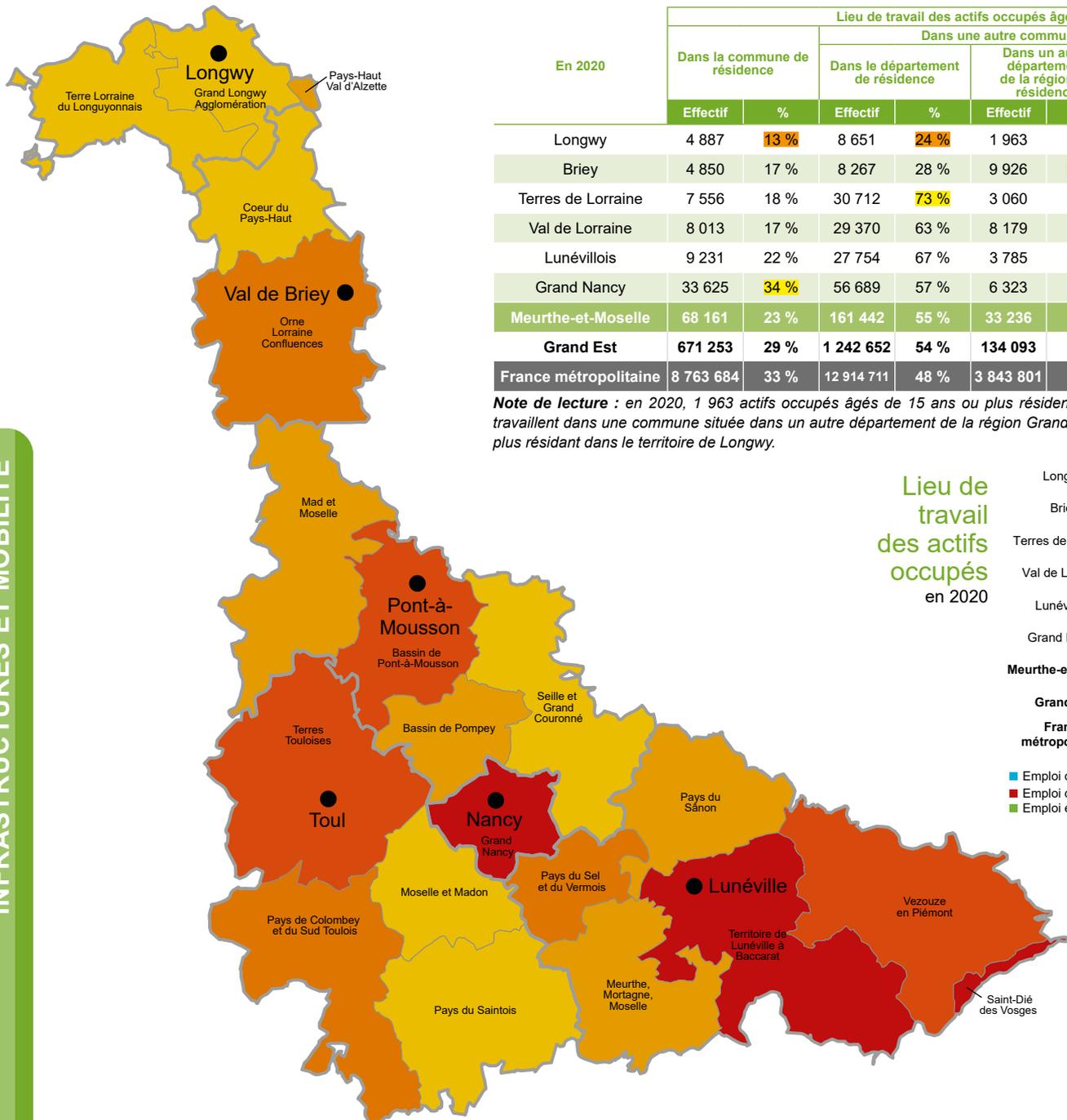
A l'inverse, **9 ménages sur 10 sont motorisés - et 1 ménage sur 2 multimotorisé - dans les couronnes des pôles** où la voiture est indispensable à la plupart des déplacements. Les familles avec enfants y sont à la fois surreprésentées et plus portées à utiliser leur voiture pour les déplacements.

En 2020

Intercommunalité	Ensemble des ménages	dont avec au moins 1 voiture	soit taux de motorisation	dont avec au moins 2 voitures	soit taux de bi-motorisation
Bassin de Pompey (CC)	17 277	15 177	87,8 %	7 335	42,5 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	17 558	15 253	86,9 %	7 227	41,2 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	8 897	8 028	90,2 %	4 209	47,3 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	28 071	23 782	84,7 %	10 600	37,8 %
Grand Nancy (Métropole)	131 642	95 454	72,5 %	28 438	21,6 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	4 092	3 822	93,4 %	2 201	53,8 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	6 953	6 308	90,7 %	3 351	48,2 %
Moselle et Madon (CC)	12 065	10 817	89,7 %	5 727	47,5 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	23 815	20 593	86,5 %	9 592	40,3 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	4 428	4 116	93,0 %	2 371	53,6 %
Pays du Saintois (CC)	5 988	5 575	93,1 %	3 103	51,8 %
Pays du Sânon (CC)	2 474	2 288	92,5 %	1 274	51,5 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	12 523	10 886	86,9 %	5 229	41,8 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	5 436	4 415	81,2 %	1 689	31,1 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	134	125	93,3 %	52	39,1 %
Seille et Grand Couronné (CC)	7 599	7 194	94,7 %	4 375	57,6 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	6 720	5 951	88,6 %	3 144	46,8 %
Terres Toulaises (CC)	18 769	16 540	88,1 %	8 377	44,6 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	18 754	15 585	83,1 %	6 573	35,0 %
Vezouze en Piémont (CC)	5 049	4 415	87,4 %	2 111	41,8 %

Déplacements domicile - lieu de travail

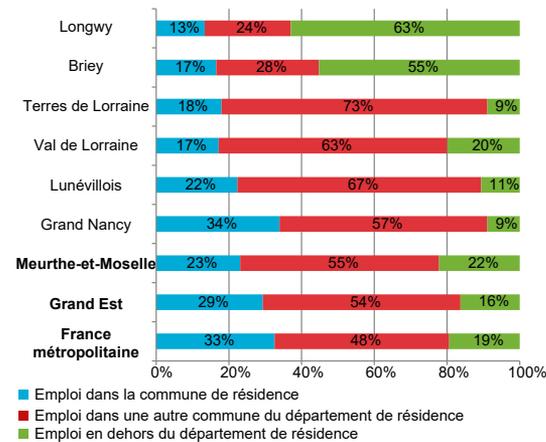
La mobilité dans le département demeure marquée par le fait transfrontalier.



En 2020	Lieu de travail des actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant :									
	Dans la commune de résidence		Dans une autre commune que la commune de résidence située :							
			Dans le département de résidence		Dans un autre département de la région de résidence		Dans une autre région métropolitaine		Hors France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Longwy	4 887	13 %	8 651	24 %	1 963	5 %	192	1 %	20 888	57 %
Briey	4 850	17 %	8 267	28 %	9 926	34 %	265	1 %	5 993	20 %
Terres de Lorraine	7 556	18 %	30 712	73 %	3 060	7 %	569	1 %	110	0 %
Val de Lorraine	8 013	17 %	29 370	63 %	8 179	18 %	557	1 %	559	1 %
Lunévillois	9 231	22 %	27 754	67 %	3 785	9 %	504	1 %	92	0 %
Grand Nancy	33 625	34 %	56 689	57 %	6 323	6 %	1 867	2 %	597	1 %
Meurthe-et-Moselle	68 161	23 %	161 442	55 %	33 236	11 %	3 955	1 %	28 239	10 %
Grand Est	671 253	29 %	1 242 652	54 %	134 093	6 %	45 329	2 %	193 551	8 %
France métropolitaine	8 763 684	33 %	12 914 711	48 %	3 843 801	14 %	899 383	3 %	473 753	2 %

Note de lecture : en 2020, 1 963 actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résident dans une commune du territoire de Longwy mais travaillent dans une commune située dans un autre département de la région Grand Est, soit 5 % des actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant dans le territoire de Longwy.

Lieu de travail des actifs occupés en 2020



Part des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence en 2020

- De 11,2 % à 14,0 %
- De 14,0 % à 16,0 %
- De 16,0 % à 20,0 %
- De 20,0 % à 25,0 %
- De 25,0 % à 33,9 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

23 % des actifs meurthe-et-mosellans travaillent dans leur commune de résidence en 2020, soit respectivement 6 points et 10 points de moins que dans le Grand Est et en France métropolitaine. Cette proportion diminue avec le temps puisqu'on dénombrait près de 30 % d'actifs en emploi travaillant dans leur commune de résidence vingt ans plus tôt.

La Métropole du Grand Nancy concentre 53 % des emplois de Meurthe-et-Moselle, d'où une part des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence très élevée (34 %).

En Meurthe-et-Moselle, **28 230 navetteurs résident dans le département et travaillent à l'étranger**, soit 10 % des actifs occupés. Cet effectif a presque doublé entre 1999 et 2020 avec le développement de l'emploi transfrontalier : 20 900 actifs résidant dans le territoire de Longwy travaillent à l'étranger, majoritairement au Luxembourg et dans une moindre mesure en Belgique, soit 57 % des actifs en emploi du territoire. Cela représente **3 600 navetteurs supplémentaires entre 2014 et 2020 (+ 20,8 %)**.

Au total, ce sont respectivement 63 % et 55 % des actifs occupés des territoires de Longwy et de Briey qui sortent du département chaque jour pour travailler. Plus du tiers des actifs en emploi résidant dans le territoire de Briey se rendent dans un autre département, en très grande majorité vers la Moselle.

Dans la moitié sud du département, les déplacements s'effectuent vers les principaux pôles d'emploi. Moins de 15 % des habitants des communes périurbaines proches de Nancy travaillent dans leur commune de résidence, expliquant les plus forts taux de motorisation dans celles-ci.

Déplacements domicile-lieu de travail

Ces déplacements sont aussi appelés migrations alternantes ou navettes. Le recensement, actualisé tous les ans, permet de mesurer le nombre de migrants alternants (personnes qui résident et travaillent dans deux communes différentes de France ou qui résident en France et déclarent travailler à l'étranger) et non un nombre de déplacements. La fréquence (quotidienne, hebdomadaire...) des déplacements n'est pas observée.

Les déplacements domicile-travail, comme les statistiques au lieu de travail, ne concernent que les personnes résidant en France et, parmi elles, les seuls actifs ayant un emploi.

(source : INSEE)

En 2020	Lieu de travail des actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant :									
	Dans la commune de résidence		Dans une autre commune que la commune de résidence située :							
			Dans le département de résidence		Dans un autre département de la région Grand Est		Dans une autre région de France métropolitaine		Hors France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	
Intercommunalité	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bassin de Pompey (CC)	2 538	15 %	12 609	76 %	1 213	7 %	190	1 %	109	1 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	3 626	22 %	8 647	51 %	4 069	24 %	195	1 %	306	2 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	952	11 %	2 138	25 %	1 727	20 %	62	1 %	3 633	43 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	3 355	13 %	6 152	24 %	1 039	4 %	138	1 %	14 795	58 %
Grand Nancy (Métropole)	33 625	34 %	56 689	57 %	6 323	6 %	1 867	2 %	597	1 %
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	675	15 %	1 860	41 %	1 837	40 %	69	2 %	99	2 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	1 022	14 %	5 461	77 %	478	7 %	80	1 %	18	0 %
Moselle et Madon (CC)	1 637	14 %	9 660	80 %	559	5 %	156	1 %	41	0 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	3 897	19 %	6 130	29 %	8 199	39 %	203	1 %	2 360	11 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	826	17 %	3 629	73 %	470	9 %	52	1 %	15	0 %
Pays du Saintois (CC)	875	14 %	4 878	76 %	620	10 %	66	1 %	7	0 %
Pays du Sânon (CC)	397	16 %	1 918	75 %	196	8 %	30	1 %	3	0 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	2 053	17 %	9 170	77 %	457	4 %	149	1 %	38	0 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	677	15 %	494	11 %	547	12 %	16	0 %	2 915	63 %
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	24	28 %	15	18 %	45	53 %	1	1 %	0	0 %
Seille et Grand Couronné (CC)	1 173	14 %	6 254	72 %	1 060	12 %	104	1 %	45	1 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	855	13 %	2 004	31 %	378	6 %	38	1 %	3 178	49 %
Terres Toulaises (CC)	4 219	23 %	12 545	68 %	1 411	8 %	296	2 %	47	0 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	4 823	31 %	9 010	57 %	1 636	10 %	200	1 %	19	0 %
Veuzou en Piémont (CC)	913	22 %	2 179	53 %	973	24 %	44	1 %	14	0 %

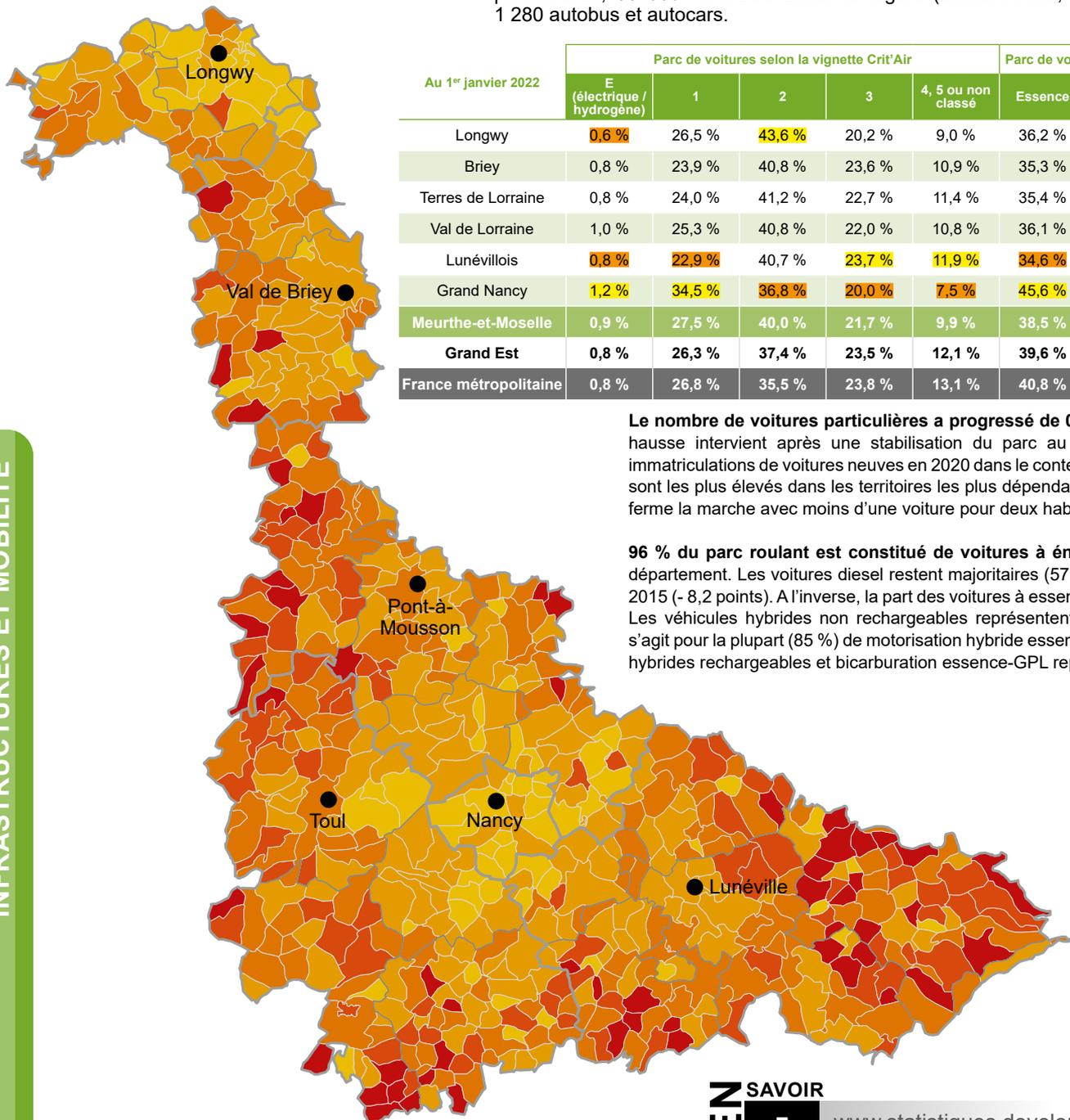
Note de lecture : en 2020, 14 795 actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résident dans une commune de la CA Grand Longwy Agglomération et travaillent à l'étranger, soit 58 % des actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant dans la CA Grand Longwy Agglomération.

Au 1^{er} janvier 2022, le parc de véhicules en circulation dans le département se compose de 422 565 voitures particulières, 58 666 véhicules utilitaires légers (camionnettes, camping-cars...), 4 910 poids lourds et 1 280 autobus et autocars.

Au 1 ^{er} janvier 2022	Parc de voitures selon la vignette Crit'Air					Parc de voitures selon le type d'énergie			Parc de voitures particulières	
	E (électrique / hydrogène)	1	2	3	4, 5 ou non classé	Essence	Diesel	Autres énergies	Nombre	Ratio pour 1 000 habitants
Longwy	0,6 %	26,5 %	43,6 %	20,2 %	9,0 %	36,2 %	60,7 %	3,1 %	53 126	588
Briey	0,8 %	23,9 %	40,8 %	23,6 %	10,9 %	35,3 %	61,6 %	3,1 %	47 689	646
Terres de Lorraine	0,8 %	24,0 %	41,2 %	22,7 %	11,4 %	35,4 %	61,1 %	3,5 %	62 448	635
Val de Lorraine	1,0 %	25,3 %	40,8 %	22,0 %	10,8 %	36,1 %	60,0 %	3,9 %	68 647	629
Lunévillois	0,8 %	22,9 %	40,7 %	23,7 %	11,9 %	34,6 %	62,3 %	3,1 %	63 831	613
Grand Nancy	1,2 %	34,5 %	36,8 %	20,0 %	7,5 %	45,6 %	49,0 %	5,4 %	126 786	493
Meurthe-et-Moselle	0,9 %	27,5 %	40,0 %	21,7 %	9,9 %	38,5 %	57,5 %	4,0 %	422 565	577
Grand Est	0,8 %	26,3 %	37,4 %	23,5 %	12,1 %	39,6 %	57,0 %	3,4 %	3 175 907	571
France métropolitaine	0,8 %	26,8 %	35,5 %	23,8 %	13,1 %	40,8 %	55,5 %	3,7 %	34 998 098	536

Le nombre de voitures particulières a progressé de 0,8 % en un an en Meurthe-et-Moselle. Cette hausse intervient après une stabilisation du parc au 1^{er} janvier 2021 liée à la forte baisse des immatriculations de voitures neuves en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Les taux d'équipement sont les plus élevés dans les territoires les plus dépendants à la voiture, Briey en tête. Le Grand Nancy ferme la marche avec moins d'une voiture pour deux habitants.

96 % du parc roulant est constitué de voitures à énergie thermique essence ou diesel dans le département. Les voitures diesel restent majoritaires (57,5 % du parc) même si leur part décroît depuis 2015 (- 8,2 points). A l'inverse, la part des voitures à essence a progressé de 5 points entre 2016 et 2022. Les véhicules hybrides non rechargeables représentent 2,1 % du parc automobile départemental. Il s'agit pour la plupart (85 %) de motorisation hybride essence. Les motorisations électriques, hydrogènes, hybrides rechargeables et bicarburant essence-GPL représentent quant à elles 1,9 % du parc.



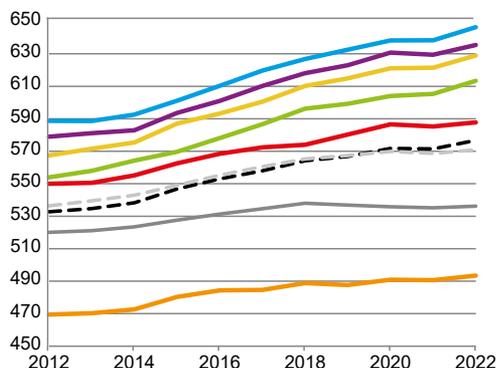
Part de voitures en vignette Crit'Air 4, 5 ou non classé (les plus polluantes) au 01/01/2022

- Inférieure à 8 %
- De 8 % à 12 %
- De 12 % à 16 %
- De 16 % à 20 %
- Supérieure à 20 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Évolution du taux d'équipement en véhicules particuliers

pour 1 000 habitants



- Longwy
- Briey
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine
- Lunévillois
- Grand Nancy
- - - Meurthe-et-Moselle
- Grand Est
- France métropolitaine

Au 1^{er} janvier 2022, ce sont les voitures éligibles à la vignette Crit'Air 2 qui sont les plus nombreuses en Meurthe-et-Moselle (40,0 %), suivies des Crit'Air 1 (27,5 %) puis Crit'Air 3 (21,7 %).

Près du tiers du parc des voitures (31,6%) a un classement Crit'Air égal ou supérieur à 3. **La part des voitures les plus polluantes - classées Crit'Air 4, 5 ou non classées - est en recul et s'établit à 9,9 %.** Elle demeure non négligeable dans les territoires ruraux en bordure des départements limitrophes : CC de Vezouze en Piémont (17,1 %), CC de Mad et Moselle (15,0 %) ou encore CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (14,1 %).

Crit'Air

La classification des véhicules polluants repose sur le système des vignettes Crit'Air. Elle contient 6 catégories, des véhicules peu polluants aux très polluants (électriques, Crit'Air 1 à 5). Les véhicules les plus anciens, immatriculés avant 1997, ne sont pas classés. La catégorie attribuée est valable toute la durée de vie du véhicule. Dans les données publiées par le SDES, la catégorie de vignette est déterminée à partir des informations du certificat d'immatriculation, qu'une vignette ait été commandée ou non par leurs propriétaires.

(source : SDES)

Intercommunalité	Parc de voitures selon la vignette Crit'Air					Parc de voitures selon le type d'énergie			Parc total de voitures	
	E (élec. / hydrogène)	1	2	3	4, 5 ou non classé	Essence	Diesel	Autres énergies	Nombre de voitures	Ratio pour 1 000 habitants
Bassin de Pompey (CC)	1,0 %	28,9 %	40,0 %	21,0 %	9,0 %	40,4 %	55,5 %	4,1 %	24 684	618
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	1,0 %	24,1 %	40,4 %	22,9 %	11,6 %	35,2 %	61,3 %	3,5 %	24 694	612
Cœur du Pays-Haut (CC)	0,7 %	22,7 %	43,3 %	22,3 %	11,0 %	33,3 %	63,6 %	3,0 %	13 469	650
Grand Longwy Agglomération (CA)	0,7 %	27,5 %	43,1 %	20,1 %	8,6 %	37,0 %	59,7 %	3,2 %	36 727	584
Grand Nancy (Métropole)	1,2 %	34,5 %	36,8 %	20,0 %	7,5 %	45,6 %	49,0 %	5,4 %	126 786	493
Mad et Moselle (CC) (partie 54)	0,9 %	17,1 %	42,7 %	24,3 %	15,0 %	27,6 %	69,3 %	3,1 %	6 660	662
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	0,8 %	20,6 %	42,5 %	24,0 %	12,1 %	32,1 %	64,9 %	3,0 %	10 543	637
Moselle et Madon (CC)	0,8 %	28,7 %	40,0 %	21,4 %	9,1 %	40,8 %	55,2 %	4,0 %	18 104	639
Orne Lorraine Confluences (CC)	0,8 %	24,3 %	39,8 %	24,2 %	10,9 %	36,1 %	60,8 %	3,1 %	34 220	645
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	0,7 %	17,8 %	43,6 %	23,9 %	14,1 %	28,2 %	69,2 %	2,6 %	7 201	651
Pays du Saintois (CC)	0,9 %	19,1 %	44,5 %	23,0 %	12,4 %	30,1 %	66,6 %	3,3 %	9 440	662
Pays du Sânon (CC)	0,8 %	19,5 %	43,4 %	24,1 %	12,2 %	31,0 %	66,2 %	2,8 %	3 925	670
Pays du Sel et du Vermois (CC)	0,8 %	27,1 %	39,7 %	22,5 %	9,8 %	39,2 %	57,2 %	3,7 %	17 941	618
Pays-Haut Val d'Alzette (CC) (partie 54)	0,6 %	27,6 %	42,0 %	20,8 %	9,1 %	37,3 %	59,6 %	3,2 %	6 377	528
Saint-Dié des Vosges (CA) (partie 54)	0,6 %	24,4 %	41,1 %	22,6 %	11,3 %	37,5 %	60,8 %	1,8 %	168	667
Seille et Grand Couronné (CC)	1,2 %	24,7 %	42,4 %	21,0 %	10,7 %	34,2 %	61,3 %	4,5 %	12 608	670
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	0,4 %	22,3 %	46,4 %	20,3 %	10,5 %	32,3 %	65,0 %	2,7 %	10 023	651
Terres Toulaises (CC)	0,8 %	24,2 %	40,2 %	23,1 %	11,8 %	35,5 %	60,9 %	3,6 %	27 704	621
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	0,8 %	23,4 %	40,6 %	23,3 %	11,9 %	35,0 %	61,9 %	3,1 %	24 179	593
Vezouze en Piémont (CC)	0,4 %	16,2 %	39,4 %	27,0 %	17,1 %	27,9 %	70,1 %	2,0 %	7 075	609

Le Grand Nancy détient les meilleurs taux d'équipement en véhicules peu ou pas polluants. Les véhicules hybrides non rechargeables représentent 2,8 % du parc automobile de la Métropole tandis que les motorisations électriques, hydrogènes, hybrides rechargeables et bicarburant essence-GPL en constituent 2,6 %.

Immatriculations de véhicules neufs

En 2022, dans un contexte de fortes tensions inflationnistes et de pénuries de composants, les ventes de voitures neuves ont diminué de 8,8 % dans le département par rapport à 2021.

Immatriculations en 2022	Ensemble des véhicules neufs	Voitures particulières						Véhicules utilitaires légers	Poids lourds	Transports en commun	2-3 roues et quadricycles à moteur	Tracteurs agricoles et remorq.	
		Total	dont diesel	dont essence	dont hybride diesel ou essence	dont hybride recharg.	dont électriq. / hydrogène						dont gaz ou non déterminé
Longwy	2 233	1 659	13,7 %	42,4 %	25,7 %	4,8 %	11,9 %	1,5 %	162	22	0	275	115
Briey	1 816	1 326	14,9 %	41,3 %	17,6 %	4,3 %	15,5 %	6,5 %	113	17	0	215	145
Terres de Lorraine	2 902	1 661	17,3 %	33,7 %	18,7 %	6,9 %	19,1 %	4,3 %	487	114	21	367	252
Val de Lorraine	3 140	1 996	15,5 %	34,5 %	21,4 %	6,8 %	17,5 %	4,3 %	384	43	49	421	247
Lunévillois	2 571	1 514	16,2 %	35,0 %	19,7 %	5,3 %	18,4 %	5,4 %	312	46	1	363	335
Grand Nancy	9 747	6 433	16,7 %	39,0 %	21,0 %	8,1 %	13,1 %	2,0 %	1 904	127	13	881	389
Meurthe-et-Moselle	22 409	14 589	16,1 %	38,0 %	20,9 %	6,8 %	15,0 %	3,3 %	3 362	369	84	2 522	1 483
Grand Est	180 015	114 195	15,9 %	37,0 %	20,4 %	7,7 %	15,8 %	3,1 %	24 275	4 362	490	21 445	15 248
France métropolitaine	2 386 939	1 513 850	15,3 %	38,1 %	21,8 %	8,3 %	13,4 %	3,1 %	346 328	45 573	5 887	312 088	163 213

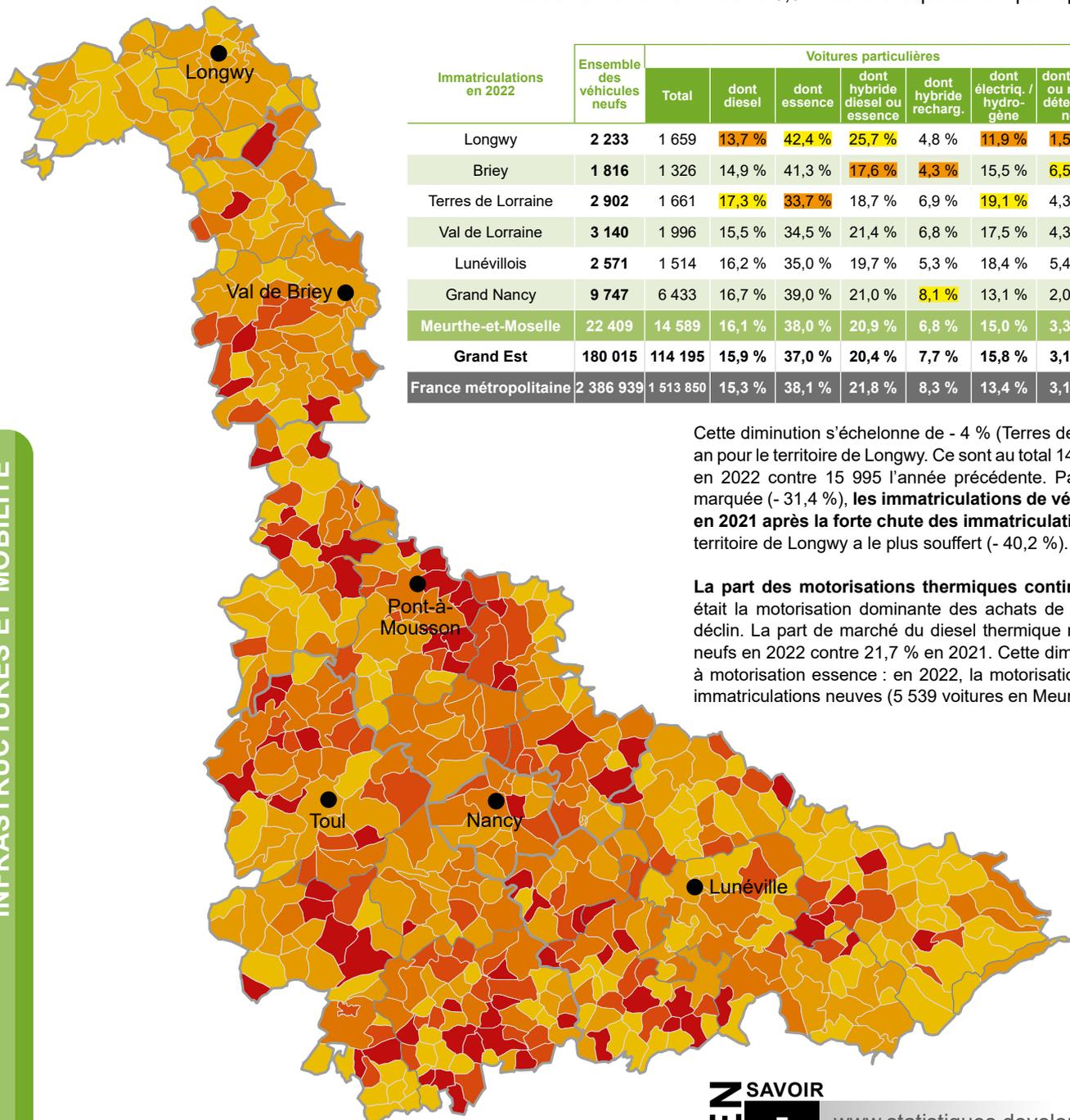
Cette diminution s'échelonne de - 4 % (Terres de Lorraine et Val de Lorraine) à - 14,5 % en un an pour le territoire de Longwy. Ce sont au total 14 589 voitures neuves qui ont été immatriculées en 2022 contre 15 995 l'année précédente. Par rapport à 2019, la baisse est encore plus marquée (- 31,4 %), **les immatriculations de véhicules neufs n'ayant pas connu de rebond en 2021 après la forte chute des immatriculations pendant la crise sanitaire.** Là encore, le territoire de Longwy a le plus souffert (- 40,2 %).

La part des motorisations thermiques continue de diminuer. La motorisation diesel, qui était la motorisation dominante des achats de voitures neuves jusqu'en 2016, poursuit son déclin. La part de marché du diesel thermique ne représente plus que 16,1 % des véhicules neufs en 2022 contre 21,7 % en 2021. Cette diminution ne profite plus au marché des voitures à motorisation essence : en 2022, la motorisation essence thermique représente 38,0 % des immatriculations neuves (5 539 voitures en Meurthe-et-Moselle), après 41,1 % en 2021.

Part de véhicules électriques ou hybrides rechargeables parmi l'ensemble des immatriculations au cours de la période 2013-2022

- Inférieure à 2,5 %
- De 2,5 à 5,0 %
- De 5,0 % à 7,5 %
- De 7,5 % à 10 %
- Supérieure à 10 %

- Limite territoire
- Limite intercommunalité



Immatriculations de véhicules neufs en Meurthe-et-Moselle

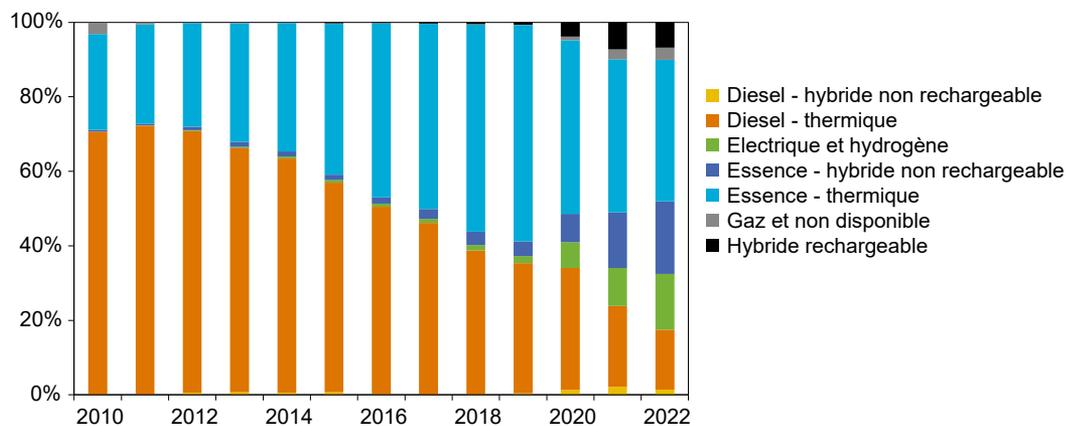
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Immatriculations au cours de l'année	34 281	28 972	27 530	26 984	27 225	28 245	30 035	29 859	30 842	25 500	25 111	22 409
dont voitures particulières	24 108	20 382	19 230	19 093	19 524	20 355	21 521	21 099	21 279	16 416	15 995	14 589
<i>dont diesel (thermique)</i>	17 426	14 325	12 584	12 004	10 990	10 241	9 929	8 171	7 440	5 371	3 474	2 342
<i>dont essence (thermique)</i>	6 425	5 679	6 124	6 581	7 917	9 509	10 702	11 724	12 358	7 642	6 572	5 539
<i>dont hybride - diesel ou essence</i>	115	298	410	367	412	385	578	777	922	1 471	2 732	3 048
<i>dont hybride rechargeable</i>	0	4	5	11	52	42	63	93	126	634	1 166	986
<i>dont électrique et hydrogène</i>	14	43	71	104	132	170	229	301	405	1 140	1 625	2 193
<i>dont gaz ou non déterminé</i>	128	33	36	26	21	8	20	33	28	158	426	481
dont véhicules utilitaires légers (camionnettes et véhicules < 3,5T)	5 350	4 407	4 408	4 286	4 161	4 280	4 678	4 787	5 316	4 822	4 405	3 362
dont poids lourds (camions et véhicules > 3,5T et tracteurs routiers)	458	407	422	278	294	393	378	452	394	359	357	369
dont transports en commun (autobus et autocars)	32	52	56	55	69	57	52	114	76	69	73	84
dont 2-3 roues et quadricycles à moteur	3 271	2 708	2 324	2 244	2 140	2 174	2 247	2 204	2 442	2 494	2 759	2 522
dont tracteurs agricoles, remorques et semi-remorques	1 062	1 016	1 090	1 028	1 037	986	1 159	1 203	1 335	1 340	1 522	1 483

Évolution du nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves en Meurthe-et-Moselle

Le marché des voitures électriques progresse nettement depuis 2021 (15,0 % des immatriculations en 2022 en Meurthe-et-Moselle), soutenu depuis plusieurs années par un bonus écologique à l'achat. Elles représentent désormais la première motorisation alternative aux carburations exclusivement essence ou diesel, devant la motorisation hybride rechargeable.

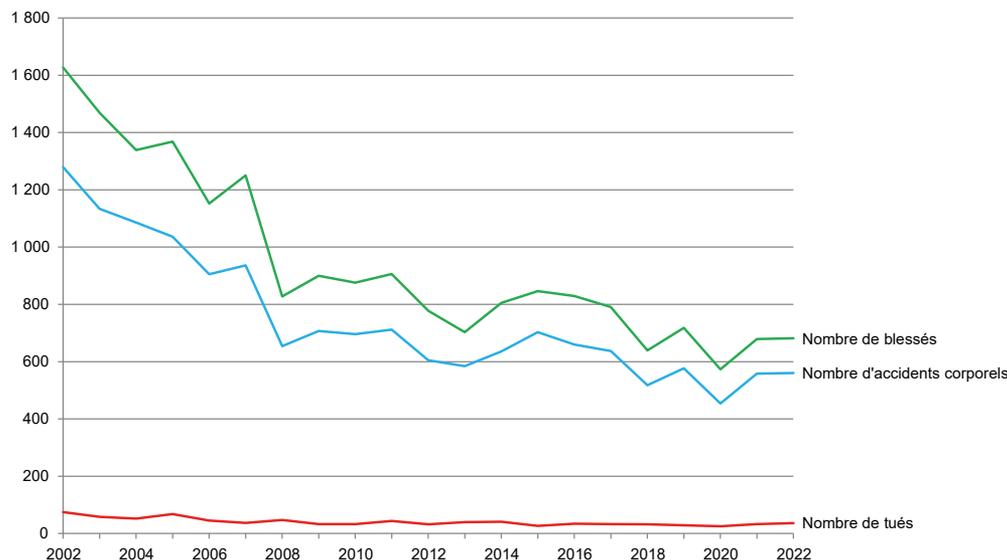
Celle-ci progresse également fortement ces dernières années (6,8 % des immatriculations en 2022), soutenue par le rehaussement du seuil pour bénéficier d'un bonus écologique à 50 grammes d'émissions de CO₂ depuis le premier confinement.

La motorisation bicarburant essence-GPL, qui était la principale motorisation alternative aux moteurs thermiques en 2012, est désormais devancée par les motorisations électriques et hybrides rechargeables.



36 personnes sont décédées sur les routes de Meurthe-et-Moselle en 2022, effectif en légère augmentation (+ 3) par rapport à 2021. 682 personnes ont été blessées (+ 3 en un an). Ce sont au total 560 accidents corporels qui ont eu lieu sur les routes du département, effectif stable là aussi (+ 2 en un an).

Évolution du nombre d'accidents corporels et de victimes sur les routes du département



Accident corporel de la circulation

Tout accident impliquant au moins un véhicule routier en mouvement, survenant sur une voie ouverte à la circulation publique, et dans lequel au moins une personne est blessée ou tuée. Sont exclus les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles.

Sont comptées comme tuées les victimes d'accidents décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Avant le 1^{er} janvier 2005, le délai retenu n'était que de six jours.

Sont comptées comme blessées les victimes d'accidents ayant subi un traumatisme nécessitant un traitement médical (avec ou sans hospitalisation).

(source : INSEE)

Depuis la pandémie, moins de la moitié des victimes d'accidents de la route sont des automobilistes. En effet, parmi les 718 victimes en 2022 (tuées ou blessées), 49 % sont des automobilistes. **L'accidentalité à vélo ou en engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) a fortement augmenté**, les usagers de ces modes de déplacement représentant 12 % des victimes. Les piétons (17 %) et les personnes circulant sur un véhicule à deux roues motrices (16 %) constituent un tiers des victimes.

64 % des accidents ont eu lieu en agglomération, 30 % hors agglomération et 6 % sur autoroute.

Au cours de l'année 2021, **60 % des accidents corporels du département ont eu lieu dans le Grand Nancy**. Cela représente un taux de 1 312 accidents par million d'habitants au sein de la métropole alors que le taux départemental est de 762 accidents corporels par million d'habitants. Les plus faibles taux sont enregistrés dans le Pays-Haut.

Nombre d'accidents corporels (au lieu de l'accident)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Taux par million d'habitants
Longwy	64	98	58	40	38	45	28	28	310
Briey	27	39	40	28	20	23	20	25	339
Terres de Lorraine	53	61	46	53	41	51	56	48	489
Val de Lorraine	61	60	55	64	70	48	58	76	696
Lunévillois	32	34	54	33	33	47	36	44	423
Grand Nancy	399	411	407	419	316	363	256	337	1 312
Meurthe-et-Moselle	636	703	660	637	518	577	454	558	762
Grand Est	3 136	3 081	3 589	3 764	3 560	3 551	2 788	3 270	588
France métropolitaine	58 191	56 603	57 522	58 613	55 766	56 016	45 121	53 540	820

Les chiffres territorialisés de l'année 2022 n'étaient pas encore connus à la date de parution de l'atlas.

L'année 2022 est synonyme de retour à des niveaux de trafics semblables à la dernière année de référence (2019). Globalement, le trafic 2022 est supérieur de 6 % à celui de 2021 sur l'ensemble du sillon lorrain.

Trafic routier en 2022

Les niveaux de trafic les plus importants s'observent sur le sillon lorrain, avec en moyenne **69 000 véhicules par jour**. Entre Metz et la frontière avec le Luxembourg, les trafics moyens approchent les 80 000 véhicules par jour, soit + 7 % par rapport à 2021. On relève **80 500 véhicules par jour sur l'A31 à hauteur de Champigneulle** (contre 77 000 en 2021). Hors A31, le trafic reste majoritairement inférieur à 25 000 véhicules par jour.

Le trafic global est en nette hausse en Meurthe-et-Moselle par rapport à 2021 sur la totalité des stations du département, mais sans retrouver les niveaux de 2019. **Le trafic à l'approche des frontières a fortement augmenté par rapport à 2021 avec des niveaux conformes aux standards de l'année 2019.**

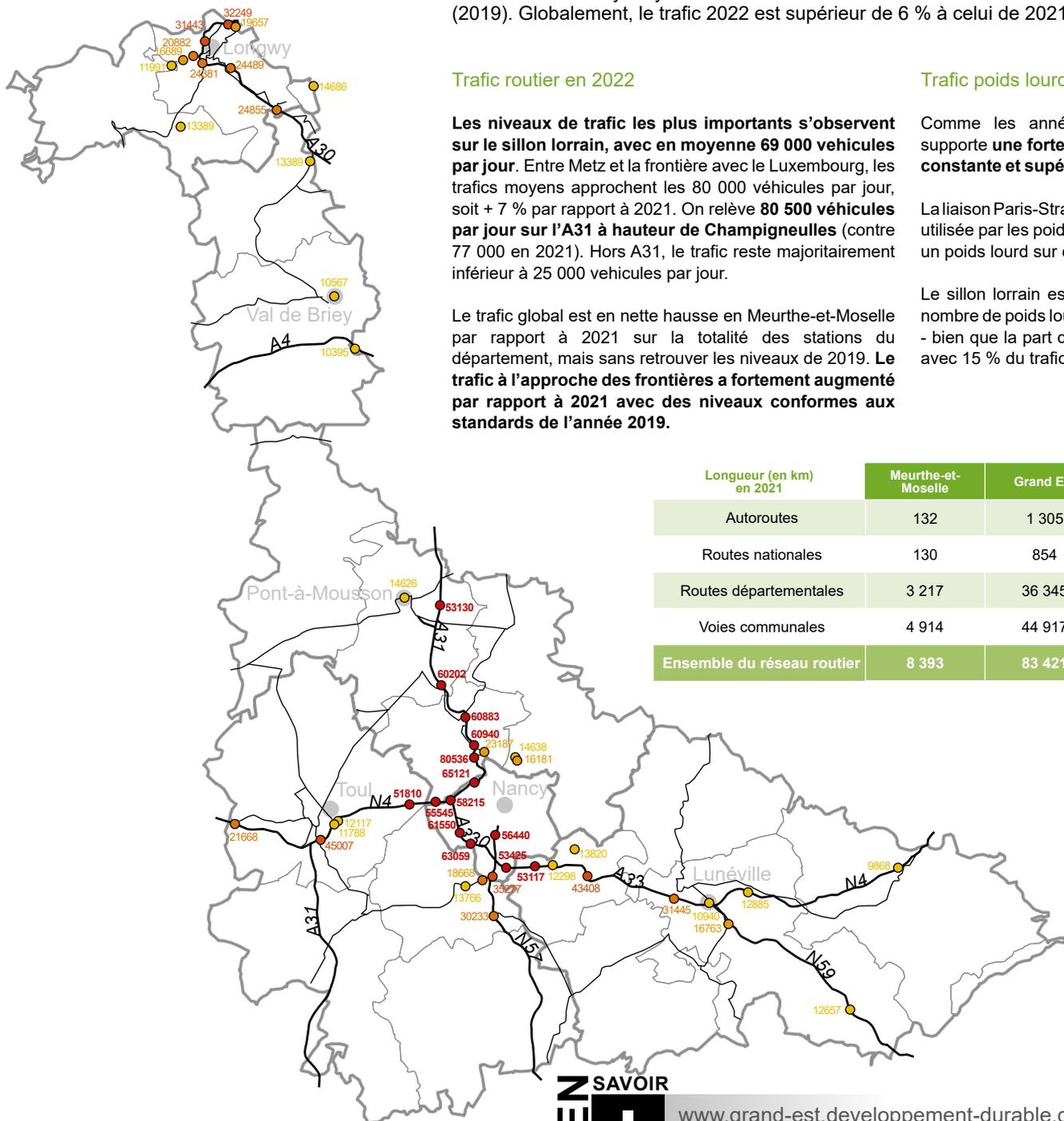
Trafic poids lourds en 2022

Comme les années précédentes, le réseau régional supporte **une forte proportion de poids lourds qui reste constante et supérieure à 10 % du trafic tous véhicules.**

La liaison Paris-Strasbourg via la RN4 est préférentiellement utilisée par les poids lourds : plus d'un véhicule sur trois est un poids lourd sur cet axe.

Le sillon lorrain est l'itinéraire qui supporte le plus grand nombre de poids lourds - plus de 7 500 par jour en moyenne - bien que la part de ce trafic soit moindre que sur la RN4 avec 15 % du trafic tous véhicules.

Longueur (en km) en 2021	Meurthe-et-Moselle	Grand Est	France métropolitaine	Meurthe-et-Moselle / Grand Est
Autoroutes	132	1 305	11 664	10,1 %
Routes nationales	130	854	9 037	15,2 %
Routes départementales	3 217	36 345	375 968	8,9 %
Voies communales	4 914	44 917	695 033	10,9 %
Ensemble du réseau routier	8 393	83 421	1 091 702	10,1 %



Type de route

- Autoroute / route nationale
- Route à grande circulation

Trafic moyen journalier dans les 2 sens en 2022 (au point de comptage)

- Supérieur à 50 000
- De 30 000 à 50 000
- De 20 000 à 30 000
- De 15 000 à 20 000
- Inférieur à 15 000

— Limite territoire
— Limite intercommunalité



Source : DREAL Grand Est, COMPTAGE, d'après données des départements

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et aires de covoiturage

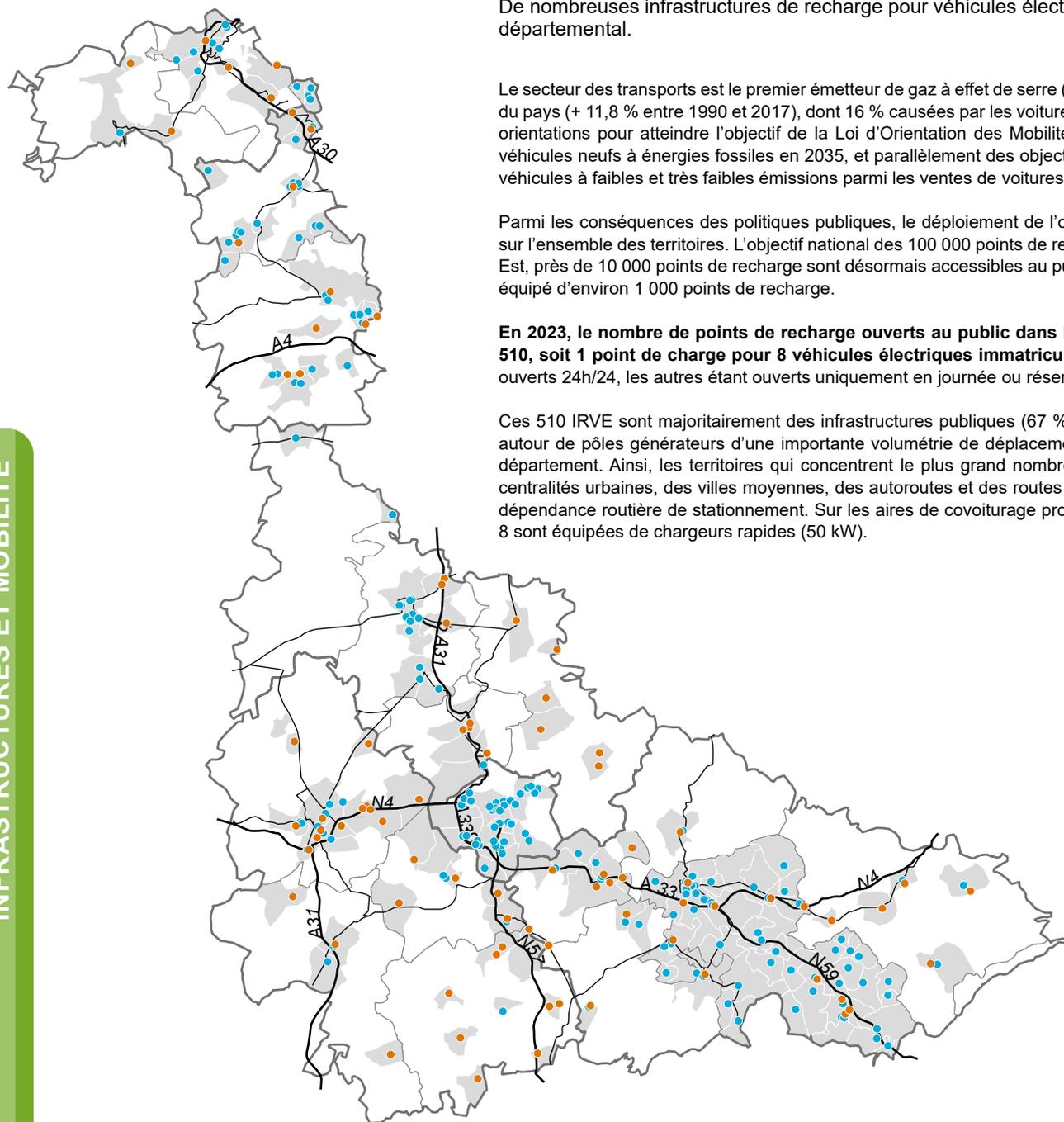
De nombreuses infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sont réparties sur le territoire départemental.

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre (GES), avec plus de 30 % des émissions de GES du pays (+ 11,8 % entre 1990 et 2017), dont 16 % causées par les voitures. La Stratégie nationale bas-carbone a fixé des orientations pour atteindre l'objectif de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) notamment sur la fin des ventes des véhicules neufs à énergies fossiles en 2035, et parallèlement des objectifs intermédiaires d'augmentation de la part des véhicules à faibles et très faibles émissions parmi les ventes de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers.

Parmi les conséquences des politiques publiques, le déploiement de l'offre d'infrastructures de recharge s'est accéléré sur l'ensemble des territoires. L'objectif national des 100 000 points de recharge a été atteint en juin 2023. Dans le Grand Est, près de 10 000 points de recharge sont désormais accessibles au public. Le département de Meurthe-et-Moselle est équipé d'environ 1 000 points de recharge.

En 2023, le nombre de points de recharge ouverts au public dans le département de Meurthe-et-Moselle est de 510, soit 1 point de charge pour 8 véhicules électriques immatriculés dans le département. 400 d'entre eux sont ouverts 24h/24, les autres étant ouverts uniquement en journée ou réservés aux clients.

Ces 510 IRVE sont majoritairement des infrastructures publiques (67 % d'entre elles) et se répartissent principalement autour de pôles générateurs d'une importante volumétrie de déplacements ou à proximité des routes structurantes du département. Ainsi, les territoires qui concentrent le plus grand nombre de bornes de recharge se situent autour des centralités urbaines, des villes moyennes, des autoroutes et des routes départementales à fort trafic ou équipées d'une dépendance routière de stationnement. Sur les aires de covoiturage propriétés du Département de Meurthe-et-Moselle, 8 sont équipées de chargeurs rapides (50 kW).



Au 1er septembre 2023

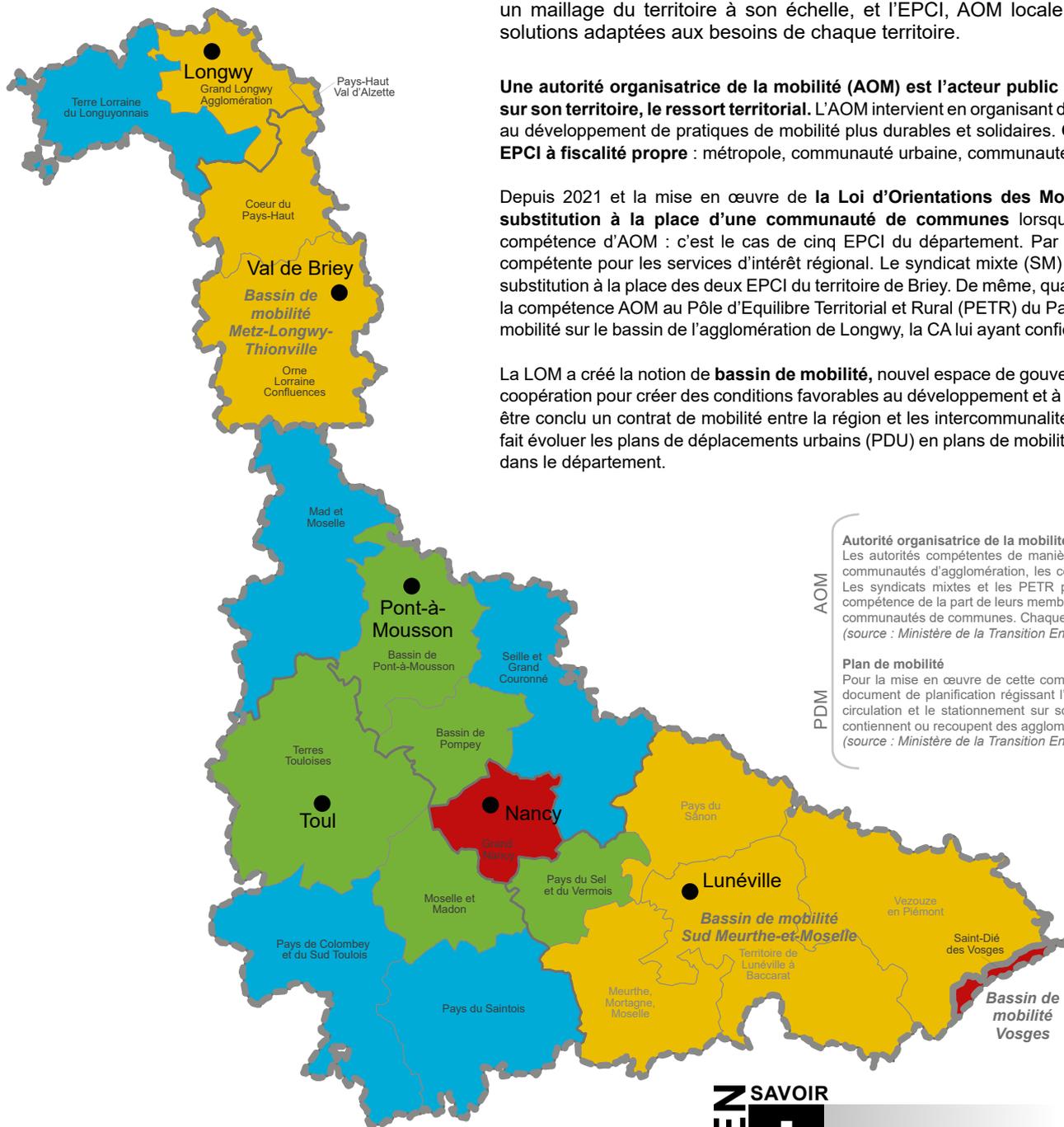
- IRVE
- Aires de covoiturage
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a redéfini le schéma-type d'organisation territoriale de la compétence mobilité autour de deux niveaux de collectivité : la région, AOM régionale pour un maillage du territoire à son échelle, et l'EPCI, AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

Une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est l'acteur public compétent pour l'organisation de la mobilité sur son territoire, le ressort territorial. L'AOM intervient en organisant des services de mobilité mais aussi en concourant au développement de pratiques de mobilité plus durables et solidaires. **Cette compétence d'AOM est exercée par les EPCI à fiscalité propre** : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes.

Depuis 2021 et la mise en œuvre de la **Loi d'Orientations des Mobilités (LOM)**, la Région peut être AOM par **substitution à la place d'une communauté de communes** lorsque cette dernière n'a pas souhaité prendre la compétence d'AOM : c'est le cas de cinq EPCI du département. Par ailleurs, la Région est AOM régionale (AOMR) compétente pour les services d'intérêt régional. Le syndicat mixte (SM) des transports du Bassin de Briey est AOM par substitution à la place des deux EPCI du territoire de Briey. De même, quatre EPCI du territoire du Lunévillois ont transféré la compétence AOM au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Lunévillois. Enfin, le SMITRAL organise la mobilité sur le bassin de l'agglomération de Longwy, la CA lui ayant confié la mise en oeuvre de sa compétence transport.

La LOM a créé la notion de **bassin de mobilité**, nouvel espace de gouvernance constituant un échelon de dialogue et de coopération pour créer des conditions favorables au développement et à la coordination des mobilités. A cette échelle doit être conclu un contrat de mobilité entre la région et les intercommunalités exerçant le rôle d'AOM. La LOM a également fait évoluer les plans de déplacements urbains (PDU) en plans de mobilité (PDM). **Neuf plans de mobilité** sont recensés dans le département.



AOM
Autorité organisatrice de la mobilité
 Les autorités compétentes de manière obligatoire pour l'organisation de la mobilité (AOM) sont les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon. Les syndicats mixtes et les PETR peuvent également devenir AOM suite à un transfert de cette compétence de la part de leurs membres. Cette compétence n'est en revanche pas obligatoire pour les communautés de communes. Chaque AOM agit dans son ressort territorial.
 (source : Ministère de la Transition Énergétique)

PDM
Plan de mobilité
 Pour la mise en œuvre de cette compétence, les AOM peuvent élaborer un plan de mobilité (PDM), document de planification régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement sur son ressort territorial. Le PDM est obligatoire pour les AOM qui contiennent ou recoupent des agglomérations de plus de 100 000 habitants.
 (source : Ministère de la Transition Énergétique)

Prise de compétence - AOM au 1^{er} janvier 2023 : statut des EPCI

- CC AOM
- CC ou CA ayant transféré sa compétence à un SM / à un PETR
- CC non AOM
- CA ou métropole AOM

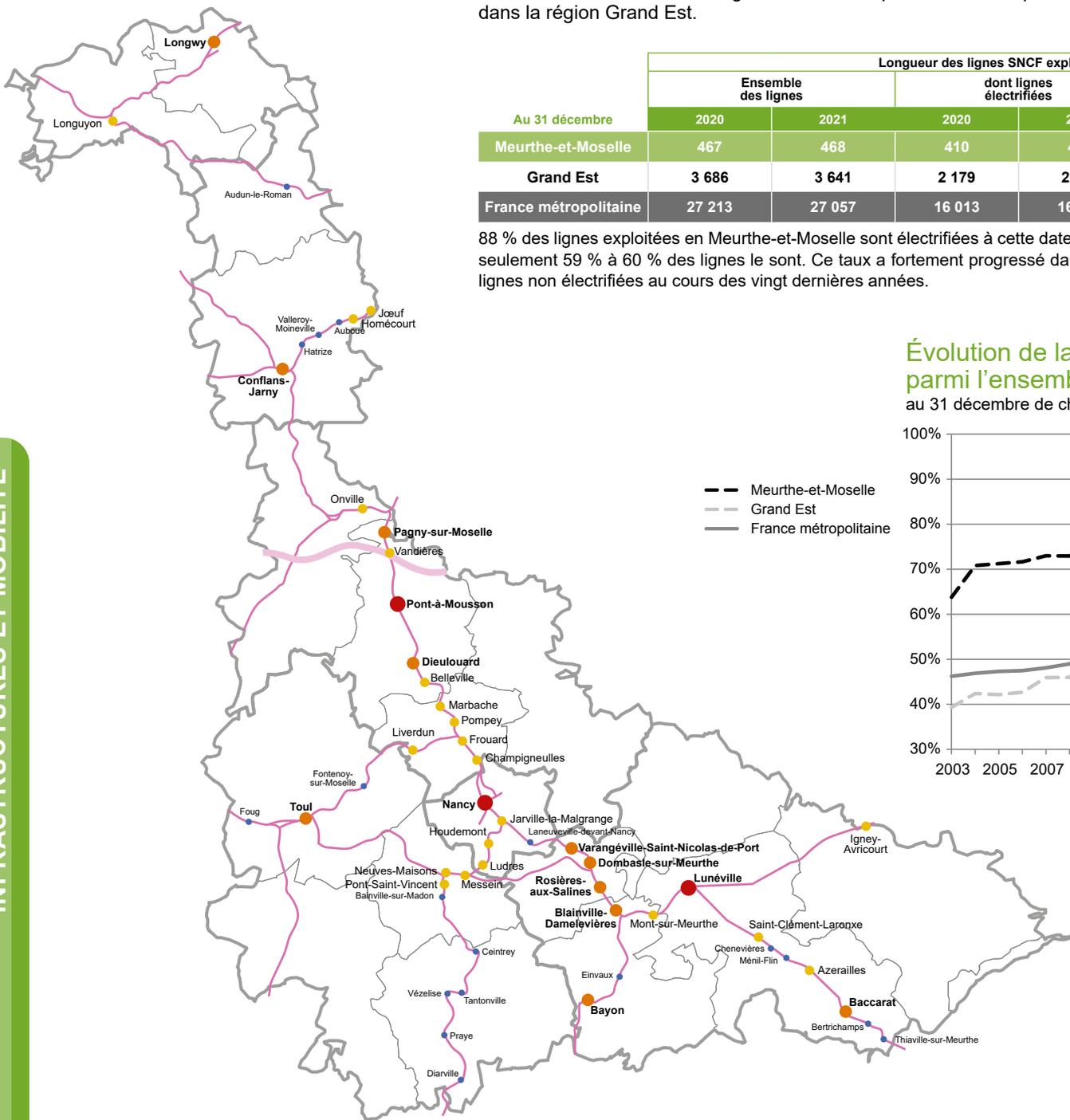
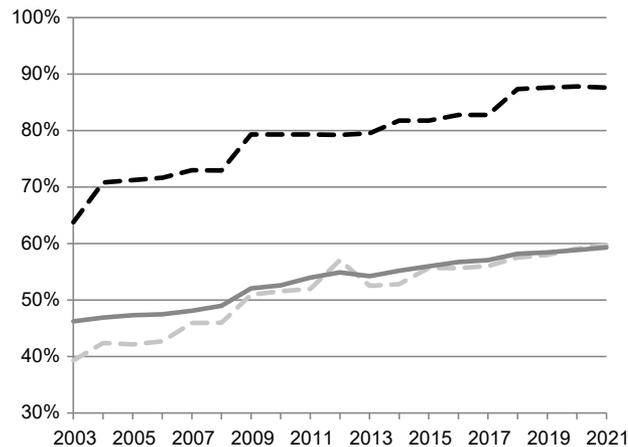
- Limite territoire
- Limite intercommunalité
- Limite bassin de mobilité

En 2021, 468 kilomètres de lignes ferroviaires parcourent le département, soit 13 % des lignes exploitées dans la région Grand Est.

Au 31 décembre	Longueur des lignes SNCF exploitées (en km)					
	Ensemble des lignes		dont lignes électrifiées		dont lignes à voie unique	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Meurthe-et-Moselle	467	468	410	410	69	69
Grand Est	3 686	3 641	2 179	2 177	922	873
France métropolitaine	27 213	27 057	16 013	16 054	10 484	10 416

88 % des lignes exploitées en Meurthe-et-Moselle sont électrifiées à cette date alors qu'à l'échelle régionale et nationale, seulement 59 % à 60 % des lignes le sont. Ce taux a fortement progressé dans le département avec la suppression de lignes non électrifiées au cours des vingt dernières années.

Évolution de la part des voies électrifiées parmi l'ensemble des lignes exploitées au 31 décembre de chaque année



Nombre de passagers en gare en 2022

- Inférieur à 10 000
- De 10 000 à 100 000
- De 100 000 à 500 000
- Supérieur à 500 000

- Voie ferrée
- Ligne TGV
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

Source : SNCF Open Data

Fréquentation des gares

Gares comptabilisant le plus de passagers	Territoire	Passagers en gare en 2021	Passagers en gare en 2022	Évolution entre 2021 et 2022	Évolution entre 2019 et 2022
Nancy	Grand Nancy	6 402 271	8 320 214	+ 30,0 %	+ 2,7 %
Pont-à-Mousson	Val de Lorraine	820 553	1 067 490	+ 30,1 %	+ 2,6 %
Lunéville	Lunévillois	791 746	963 743	+ 21,7 %	+ 2,8 %
Longwy	Longwy	320 062	468 004	+ 46,2 %	- 15,3 %
Pagny-sur-Moselle	Val de Lorraine	277 764	356 716	+ 28,4 %	+ 1,8 %
Varangéville-Saint-Nicolas	Lunévillois	282 964	348 189	+ 23,1 %	+ 14,9 %
Toul	Terres de Lorraine	237 622	323 201	+ 36,0 %	+ 17,7 %
Dombasle-sur-Meurthe	Lunévillois	248 847	291 082	+ 17,0 %	+ 4,9 %
Blainville-Damelevières	Lunévillois	216 220	275 526	+ 27,4 %	+ 9,6 %
Rosières-aux-Salines	Lunévillois	199 758	237 705	+ 19,0 %	+ 14,8 %
Bayon	Lunévillois	127 453	163 022	+ 27,9 %	+ 16,5 %
Baccarat	Lunévillois	101 089	133 263	+ 31,8 %	+ 3,8 %
Conflans-Jarny	Briey	92 548	125 935	+ 36,1 %	+ 13,7 %
Dieulouard	Val de Lorraine	84 166	113 680	+ 35,1 %	- 6,3 %
Pompey	Val de Lorraine	60 106	83 327	+ 38,6 %	+ 7,0 %
Frouard	Val de Lorraine	50 077	68 394	+ 36,6 %	+ 25,2 %
Longuyon	Longwy	59 800	62 734	+ 4,9 %	+ 11,8 %
Pont-Saint-Vincent	Terres de Lorraine	31 182	48 496	+ 55,5 %	+ 35,7 %
Jarville-la-Malgrange	Grand Nancy	34 886	47 559	+ 36,3 %	+ 14,2 %
Joeuf	Briey	33 378	42 342	+ 26,9 %	+ 12,6 %
Liverdun	Val de Lorraine	24 322	35 166	+ 44,6 %	+ 17,7 %

Avec **101 milliards de passagers-kilomètres transportés en 2022** (un passager-kilomètre étant une unité de mesure correspondant au transport d'une personne sur un kilomètre), **la fréquentation ferroviaire atteint un niveau record en France**, supérieur de 2 % au niveau de 2019. La reprise de l'activité ferroviaire de voyageurs amorcée au second semestre 2021 s'est poursuivie tout au long de l'année 2022.

En Meurthe-et-Moselle, la fréquentation des services de transport ferroviaire de voyageurs en 2022 est supérieure de 3,5 % à son niveau de 2019. Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, le trafic ferroviaire a progressivement retrouvé son niveau d'avant-crise. Avec 13,9 millions de voyageurs au total, la fréquentation des gares du département est supérieure de 29 % à celle de l'année 2021.

Avec 8,3 millions de passagers en 2022, **la gare de Nancy représente 60 % du trafic de voyageurs dans le département**, en augmentation de 30 % en un an.

Sur la période 2019-2022, toutes les gares les plus fréquentées du département enregistrent une hausse de leur nombre de voyageurs, à l'exception des gares de Longwy (- 15,3 %) et de Dieulouard (- 6,3 %) qui n'ont pas encore retrouvé leur fréquentation d'avant-crise.

L'aéroport Metz-Nancy-Lorraine, qui avait enregistré de bonnes affluences en 2018 et 2019, a fait les frais de la crise sanitaire. Sa fréquentation en 2022 n'est que de 44 500 passagers, soit la troisième année consécutive sous la barre des 50 000 passagers.

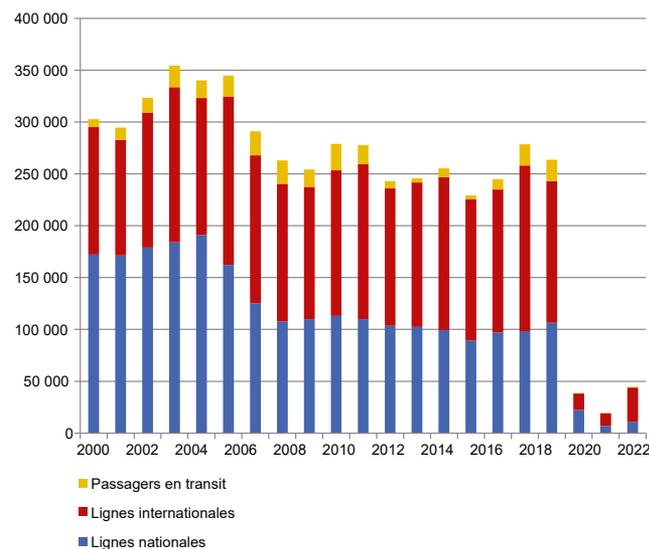
Fréquentation des aéroports de la région Grand Est

En 2022	Passagers commerciaux locaux			Passagers en transit	Total passagers	dont passagers low cost	Évolution de la fréquentation totale 2021-2022
	Lignes nationales	Lignes internationales	Total				
Bâle-Mulhouse (68)	695 478	6 352 299	7 047 777	2 988	7 050 765	71,0 %	+ 94,7 %
Strasbourg (67)	645 982	279 973	925 955	4 473	930 428	74,2 %	+ 47,4 %
Paris-Vatry (51)	3 053	58 883	61 936	71	62 007	90,9 %	+ 39,1 %
Metz-Nancy (57)	10 975	33 048	44 023	473	44 496	0,0 %	+ 129,2 %
Colmar-Houssen (68)	926	1 550	2 476	0	2 476	0,0 %	+ 39,8 %
Troyes-Barberey (10)	2 216	138	2 354	0	2 354	0,0 %	+ 19,5 %
Nancy-Essey (54)	1 203	74	1 277	0	1 277	0,0 %	- 21,5 %
Epinal-Mirecourt (88)	65	44	109	0	109	0,0 %	- 31,4 %

L'infrastructure souffre d'une forte concurrence avec ceux de Findel (Luxembourg) et de Francfort Hahn (Allemagne) ainsi qu'avec les trois autres aéroports de la région Grand Est.

En tête, l'aéroport de Bâle-Mulhouse dont la fréquentation a presque doublé entre 2021 et 2022 pour atteindre les 7 millions de passagers, même s'il n'a pas encore retrouvé les affluences d'avant la crise sanitaire (plus de 9 millions de passagers en 2019).

Évolution de la fréquentation de l'aéroport Metz-Nancy (Lorraine Airport)



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Lignes nationales	99 562	89 532	97 106	98 318	106 502	22 181	6 944	10 975
Lignes internationales	147 335	135 881	137 830	159 880	136 528	16 130	12 215	33 048
Passagers en transit	8 493	3 865	9 947	20 428	20 589	224	257	473
TOTAL	255 390	229 278	244 883	278 626	263 619	38 535	19 416	44 496

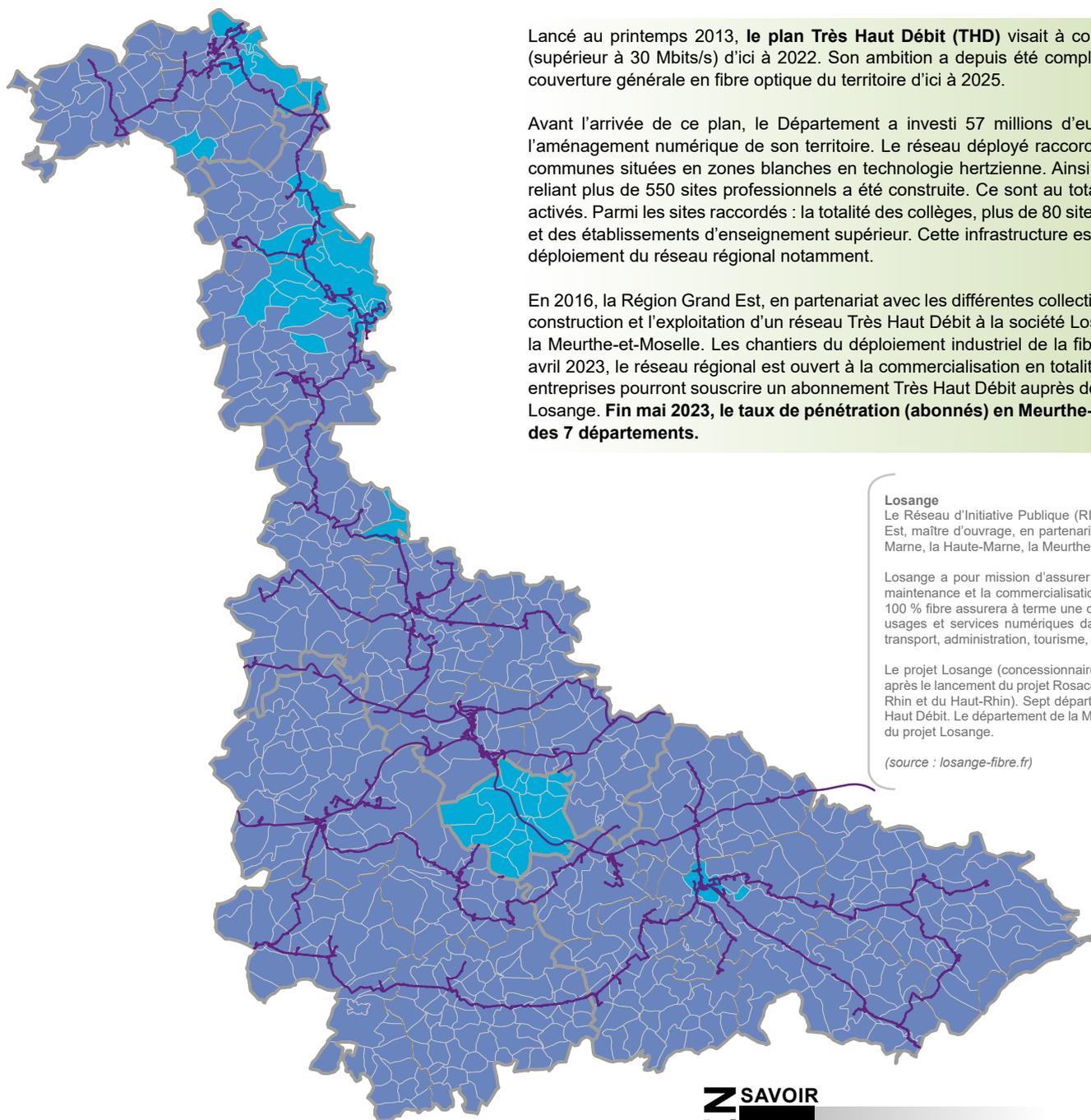
Le trafic passager du Lorraine Airport était de 263 600 passagers en 2019, avant l'épisode Covid-19. Il a atteint son niveau le plus bas en 2021 avec moins de 20 000 passagers. Si l'année 2022 était à peine meilleure que l'année 2020 avec seulement 44 500 passagers, c'est en partie car les vols Air Algérie n'ont repris qu'en novembre 2022 après deux ans et demi d'arrêt. La région Grand Est, désormais seul propriétaire de l'aéroport, vise une fréquentation de 110 000 passagers en 2023.

La fibre optique permet d'apporter le Très Haut Débit partout en France. Les usages actuels sont déjà importants et de nouveaux usages tels que la e-santé vont apparaître dans les prochaines années.

Lancé au printemps 2013, le **plan Très Haut Débit (THD)** visait à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit (supérieur à 30 Mbits/s) d'ici à 2022. Son ambition a depuis été complétée par le gouvernement avec pour objectif la couverture générale en fibre optique du territoire d'ici à 2025.

Avant l'arrivée de ce plan, le Département a investi 57 millions d'euros à travers un partenariat public-privé pour l'aménagement numérique de son territoire. Le réseau déployé raccorde les entreprises en fibre optique et couvre les communes situées en zones blanches en technologie hertzienne. Ainsi, une dorsale d'une longueur de 916 kilomètres reliant plus de 550 sites professionnels a été construite. Ce sont au total **17 500 kilomètres de fibre optique** qui sont activés. Parmi les sites raccordés : la totalité des collèges, plus de 80 sites départementaux, les sites du SDIS, 5 hôpitaux et des établissements d'enseignement supérieur. Cette infrastructure est utilisée par le projet Losange dans le cadre du déploiement du réseau régional notamment.

En 2016, la Région Grand Est, en partenariat avec les différentes collectivités, a délégué sous forme d'une concession la construction et l'exploitation d'un réseau Très Haut Débit à la société Losange, réseau déployé sur 7 départements dont la Meurthe-et-Moselle. Les chantiers du déploiement industriel de la fibre se sont achevés en décembre 2022. Depuis avril 2023, le réseau régional est ouvert à la commercialisation en totalité sur les 7 départements. Ainsi, les habitants et entreprises pourront souscrire un abonnement Très Haut Débit auprès de l'opérateur de leur choix, présent sur le réseau Losange. **Fin mai 2023, le taux de pénétration (abonnés) en Meurthe-et-Moselle est supérieur à 55 %, le plus élevé des 7 départements.**



Losange
Le Réseau d'Initiative Publique (RIP), baptisé Losange, est mené à l'initiative de la Région Grand Est, maître d'ouvrage, en partenariat avec sept conseils départementaux : les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges.

Losange a pour mission d'assurer la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 35 ans. Ce réseau 100 % fibre assurera à terme une couverture optimale et favorisera le développement de nouveaux usages et services numériques dans l'ensemble de notre société : économie, éducation, santé, transport, administration, tourisme, culture...

Le projet Losange (concessionnaire) a officiellement démarré le 4 août 2017, un peu plus d'un an après le lancement du projet Rosace (déploiement de la fibre optique dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Sept départements de la Région Grand Est vont pouvoir bénéficier du Très Haut Débit. Le département de la Moselle dispose aussi d'un réseau fibre optique, indépendamment du projet Losange.

(source : losange-fibre.fr)

- Communes dont l'ensemble des habitants bénéficie du projet Fibre Grand Est / Losange
- Communes ayant accès à la fibre hors projet Fibre Grand Est / Losange
- Tracé de la dorsale départementale
- Limite territoire
- Limite intercommunalité

L'indice de fragilité numérique (IFN) se construit sur des indicateurs socio-démographiques directement corrélés au risque de fragilité numérique des populations : risque de manque d'accès aux équipements, de difficultés face aux démarches administratives, de manque de compétences numériques...

L'IFN est un projet d'intérêt collectif opéré par la Mednum et mis à disposition des collectivités, politiques publiques et organisations pour appuyer les stratégies de médiation numérique et piloter les actions sur les territoires.

Un modèle principal et deux déclinaisons

- L'indice de fragilité numérique « tout âge » qui porte sur la population générale
- Sa déclinaison « seniors » qui s'intéresse aux 50 ans et plus
- Sa déclinaison « jeunes » qui se focalise sur les moins de 25 ans (moins de 30 ans pour certains indicateurs).

Les IFN « seniors » et « jeunes » permettent une meilleure appréhension de la fragilité numérique de ces populations spécifiques. Ils reprennent la même logique et méthode que l'IFN classique mais comprennent des indicateurs portant spécifiquement sur ces publics. L'IFN est un outil destiné aux associations, organismes de sécurité sociale et services des collectivités afin de repérer ces publics et d'orienter au mieux les actions de médiation numérique.

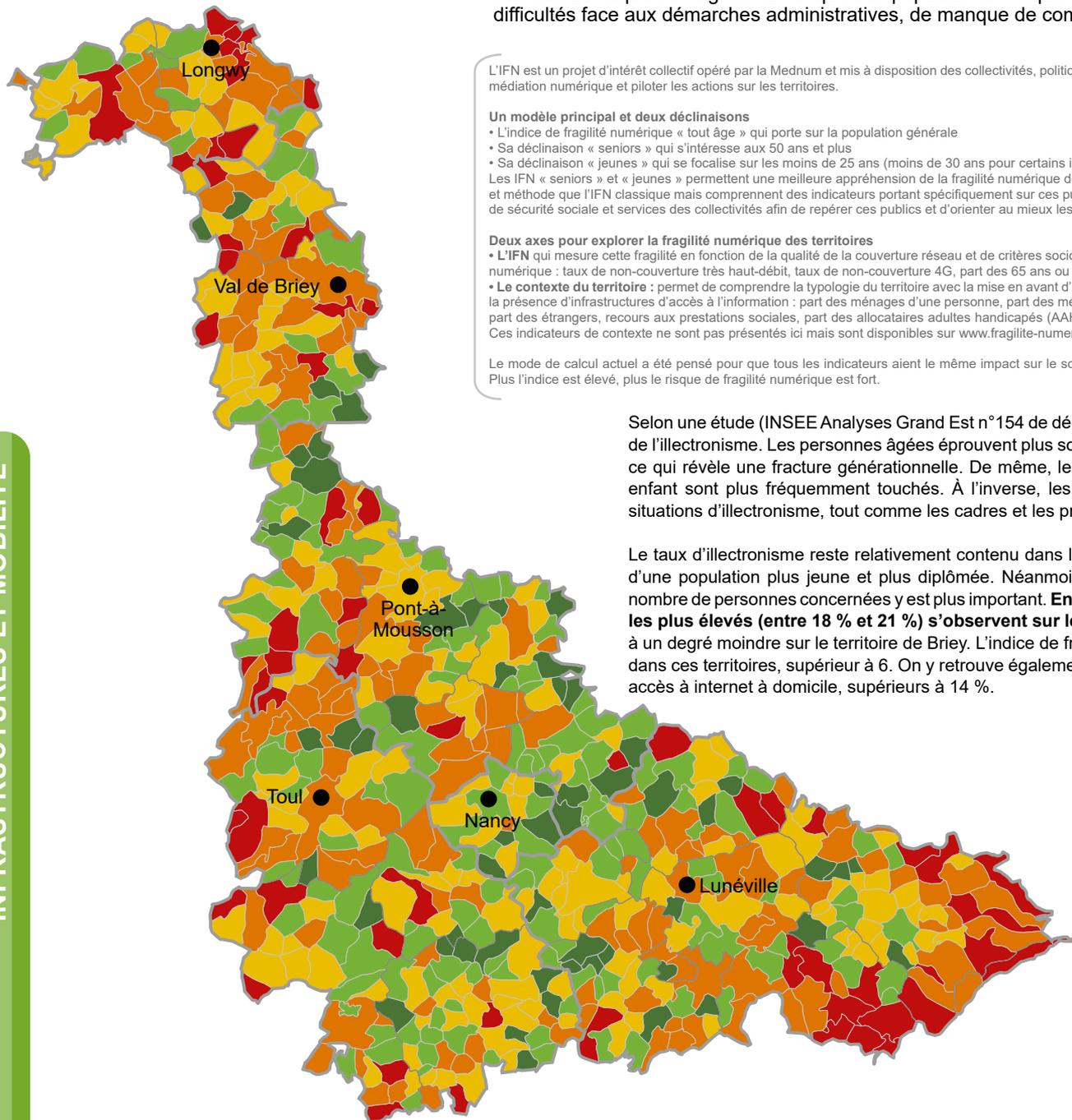
Deux axes pour explorer la fragilité numérique des territoires

- L'IFN qui mesure cette fragilité en fonction de la qualité de la couverture réseau et de critères socio-démographiques d'éloignement de la population vis-à-vis du numérique : taux de non-couverture très haut-débit, taux de non-couverture 4G, part des 65 ans ou plus, part des pas ou peu diplômés, taux de pauvreté.
- Le **contexte du territoire** : permet de comprendre la typologie du territoire avec la mise en avant d'indicateurs socio-démographiques complémentaires ainsi que la présence d'infrastructures d'accès à l'information : part des ménages d'une personne, part des ménages monoparentaux, freins à la mobilité, taux de chômage, part des étrangers, recours aux prestations sociales, part des allocataires adultes handicapés (AAH), distance aux services publics, distance aux bibliothèques. Ces indicateurs de contexte ne sont pas présentés ici mais sont disponibles sur www.fragilite-numerique.fr

Le mode de calcul actuel a été pensé pour que tous les indicateurs aient le même impact sur le score ; aucune pondération implicite ou explicite n'est réalisée. Plus l'indice est élevé, plus le risque de fragilité numérique est fort.

Selon une étude (INSEE Analyses Grand Est n°154 de décembre 2022), l'âge est le principal déterminant de l'illectronisme. Les personnes âgées éprouvent plus souvent des difficultés dans l'usage de ces outils, ce qui révèle une fracture générationnelle. De même, les personnes vivant seules et les couples sans enfant sont plus fréquemment touchés. À l'inverse, les plus diplômés sont moins concernés par les situations d'illectronisme, tout comme les cadres et les professions intermédiaires.

Le taux d'illectronisme reste relativement contenu dans les EPCI les plus urbains du Grand Est, du fait d'une population plus jeune et plus diplômée. Néanmoins, ces EPCI étant aussi les plus peuplés, le nombre de personnes concernées y est plus important. **En Meurthe-et-Moselle, les taux d'illectronisme les plus élevés (entre 18 % et 21 %) s'observent sur les territoires de Longwy et du Lunévillois** et à un degré moindre sur le territoire de Briey. L'indice de fragilité numérique « tout âge » est le plus élevé dans ces territoires, supérieur à 6. On y retrouve également les plus forts taux de personnes n'ayant pas accès à internet à domicile, supérieurs à 14 %.



Indice de fragilité numérique

- Inférieur à 3,7
- De 3,7 à 4,7
- De 4,7 à 5,7
- De 5,7 à 6,7
- Supérieur à 6,7

— Limite territoire

— Limite intercommunalité

Le développement accéléré du numérique à travers internet, la dématérialisation et ses outils technologiques sont une réalité qui s'est imposée dans la vie de tous.

L'usage quotidien d'internet modifie et parfois bouleverse les relations sociales, économiques et générationnelles des habitants malgré l'effort technique développé par les collectivités et le département en particulier (voir page 305 sur le réseau très haut débit).

Cette situation peut aboutir à une fragilité numérique définie par un certain nombre de critères démographiques et socio-économiques. Leur analyse par l'INSEE révèle **un taux moyen de 16 % de personnes âgées de plus de 15 ans en difficulté numérique en Meurthe-et-Moselle** (17 % à l'échelle de la région Grand Est).

Les disparités territoriales s'expliquent par les différences de densité de population, de répartition des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), d'âge, de situation familiale ou encore par la densité des services publics de proximité.

La lutte contre ce phénomène qui a pour conséquence d'accentuer la vulnérabilité sociale est une préoccupation permanente du département. Parmi les actions mises en œuvre sur les territoires, le conseil départemental a lancé, dès fin 2011, des animations numériques gratuites et personnalisées à destination de ses publics prioritaires (personnes âgées, personnes en situation de handicap, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes en recherche d'emploi) et de ses agents. Près de 860 séances d'animations ont été dispensées auprès de 1 400 personnes. Offrant aux publics l'opportunité de se familiariser avec le matériel informatique (ordinateurs, tablettes), elles sont aujourd'hui l'occasion d'acquérir une culture générale numérique en lien avec des thèmes d'actualité (cyber-sécurité, réseaux sociaux, identité numérique, histoire d'internet, sobriété numérique...).

Intercommunalité	Indice de fragilité numérique (IFN) tout âge						IFN Seniors	IFN Jeunes	Taux d'illectronisme en 2019
	Taux de non-couverture très haut débit	Taux de non-couverture 4G	Taux de pauvreté	Part des 65 ans et plus	Part des non ou peu diplômés	Indice global tout âge			
Bassin de Pompey (CC)	5,7	7,0	5,6	6,3	5,2	6,0	5,3	5,2	19 %
Bassin de Pont-à-Mousson (CC)	4,7	6,3	5,4	4,5	5,4	5,3	5,1	5,4	13 %
Cœur du Pays-Haut (CC)	5,6	5,7	6,9	4,8	7,9	6,2	6,8	6,1	18 %
Grand Longwy Agglomération (CA)	7,6	6,4	7,3	4,5	6,6	6,5	7,3	7,3	20 %
Grand Nancy (Métropole)	3,5	5,0	7,0	4,2	2,6	4,5	4,4	4,8	13 %
Mad et Moselle (CC)	4,4	7,1	4,8	4,9	4,9	5,2	5,9	4,8	16 %
Meurthe, Mortagne, Moselle (CC)	6,4	6,7	4,7	4,8	5,9	5,7	7,1	5,7	13 %
Moselle et Madon (CC)	5,4	6,5	3,9	5,8	4,8	5,3	6,6	6,5	18 %
Orne Lorraine Confluences (CC)	5,7	6,2	6,6	5,7	7,5	6,3	6,3	6,6	17 %
Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CC)	4,2	7,8	4,9	4,1	5,6	5,3	6,6	3,6	15 %
Pays du Saintois (CC)	3,2	6,2	4,4	4,7	4,8	4,7	5,6	4,9	16 %
Pays du Sânon (CC)	3,5	6,0	4,9	5,1	5,7	5,0	6,1	4,5	17 %
Pays du Sel et du Vermois (CC)	4,6	5,1	3,8	5,8	6,0	5,1	6,6	5,3	19 %
Pays-Haut Val d'Alzette (CC)	7,4	6,5	7,2	4,6	8,7	6,9	7,7	7,2	21 %
Saint-Dié des Vosges (CA)	7,7	7,6	5,6	6,7	7,9	7,1	7,2	8,4	20 %
Seille et Grand Couronné (CC)	5,4	6,3	4,2	3,9	3,2	4,6	5,9	4,7	13 %
Terre Lorraine du Longuyonnais (CC)	6,3	6,7	6,3	5,0	7,3	6,3	7,7	6,5	16 %
Terres Toulaises (CC)	5,9	7,0	5,3	4,5	5,3	5,6	5,2	7,1	12 %
Territoire de Lunéville à Baccarat (CC)	3,7	6,2	6,6	5,8	7,1	5,9	5,5	7,2	18 %
Vezouze en Piémont (CC)	2,5	6,4	5,2	7,1	8,8	6,0	6,6	6,6	18 %
Meurthe-et-Moselle	4,8	5,9	6,2	4,8	4,9	5,3	5,6	5,7	16 %

Couverture en téléphonie mobile 4G et 5G

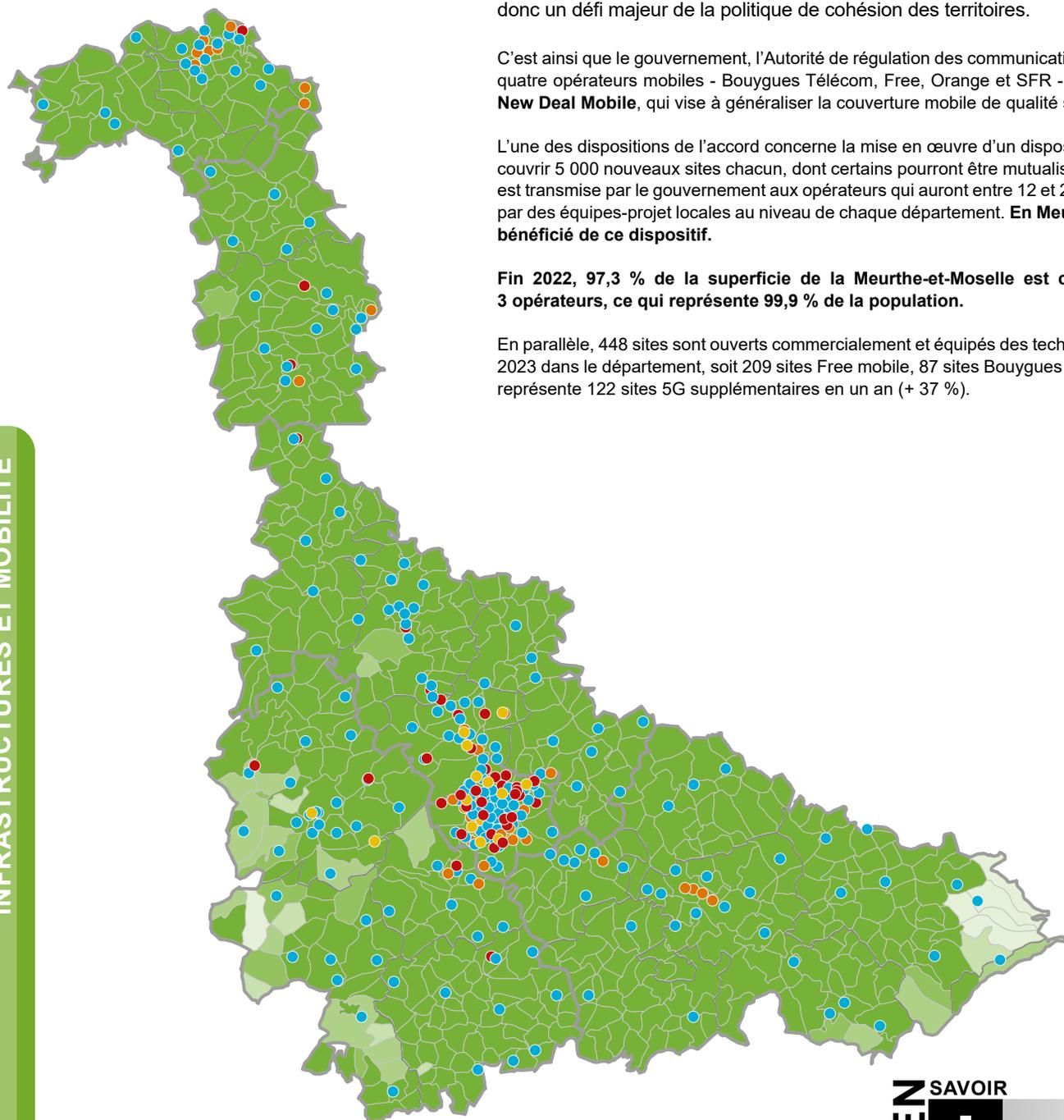
La téléphonie mobile est indispensable pour l'accès au numérique, mais il reste de nombreuses zones où la couverture mobile s'avère inexistante ou insatisfaisante en France. Résoudre la fracture numérique représente donc un défi majeur de la politique de cohésion des territoires.

C'est ainsi que le gouvernement, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et les quatre opérateurs mobiles - Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR - sont parvenus à un accord en janvier 2018, le **New Deal Mobile**, qui vise à généraliser la couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'une des dispositions de l'accord concerne la mise en œuvre d'un dispositif dans lequel les opérateurs ont obligation de couvrir 5 000 nouveaux sites chacun, dont certains pourront être mutualisés. Chaque année, une liste de 600 à 800 sites est transmise par le gouvernement aux opérateurs qui auront entre 12 et 24 mois pour les couvrir. Ces sites sont identifiés par des équipes-projet locales au niveau de chaque département. **En Meurthe-et-Moselle, à ce jour, 40 communes ont bénéficié de ce dispositif.**

Fin 2022, 97,3 % de la superficie de la Meurthe-et-Moselle est couverte en extérieur en 4G par au moins 3 opérateurs, ce qui représente 99,9 % de la population.

En parallèle, 448 sites sont ouverts commercialement et équipés des technologies 5G par les opérateurs mobiles fin mars 2023 dans le département, soit 209 sites Free mobile, 87 sites Bouygues Telecom, 82 sites Orange et 70 sites SFR. Cela représente 122 sites 5G supplémentaires en un an (+ 37 %).



Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur en 2022

- Inférieure à 90 %
- De 90 % à 95 %
- De 95 % à 98 %
- De 98 % à 99 %
- De 99 % à 100 %

Sites 5G ouverts commercialement par opérateur au 31 mars 2023

- Bouygues Télécom
- Free Mobile
- Orange
- SFR

- Limite territoire
- Limite intercommunalité



meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54